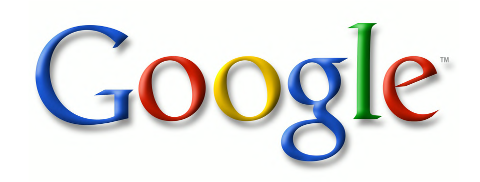
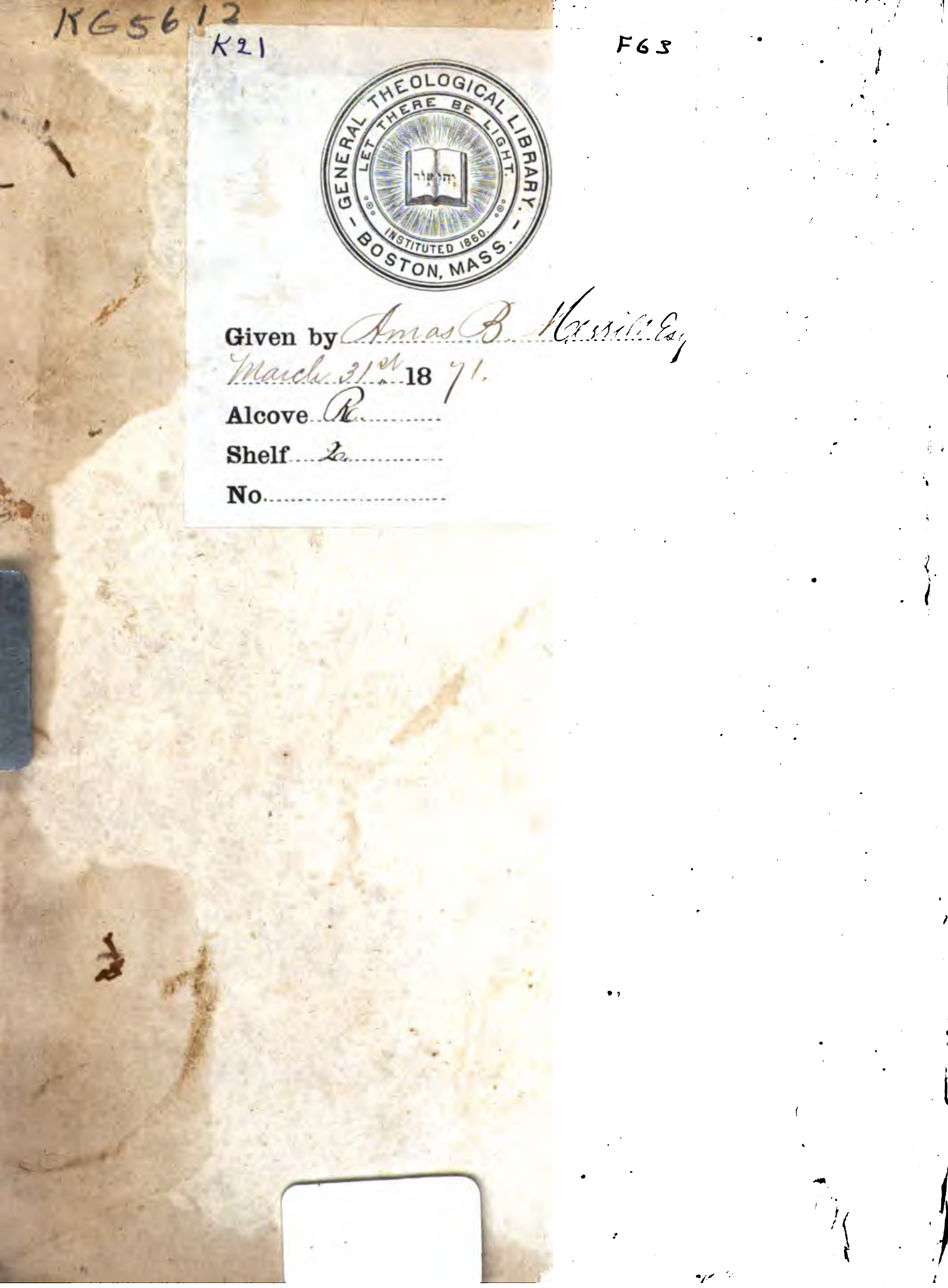
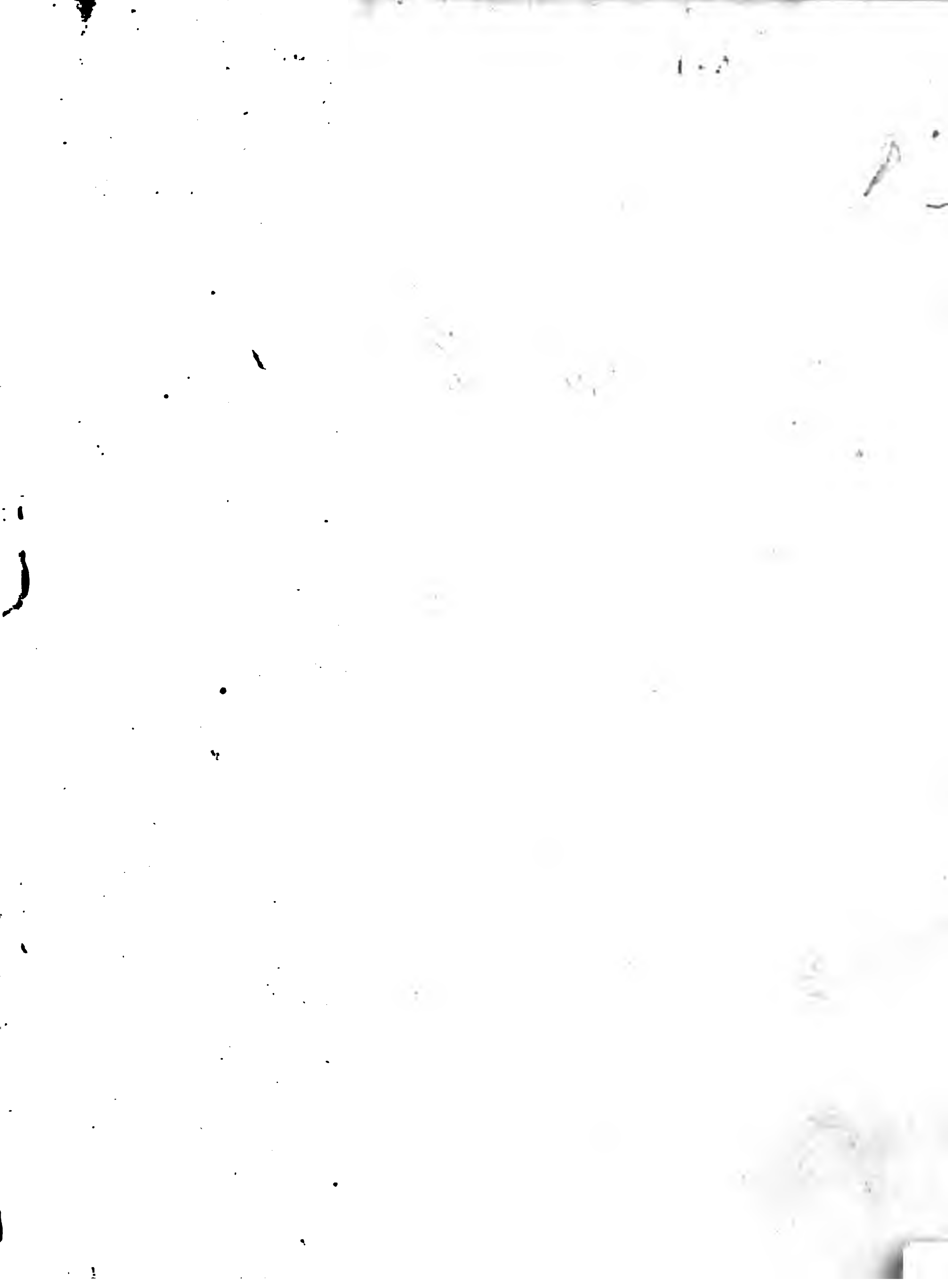

Google


HN 668K



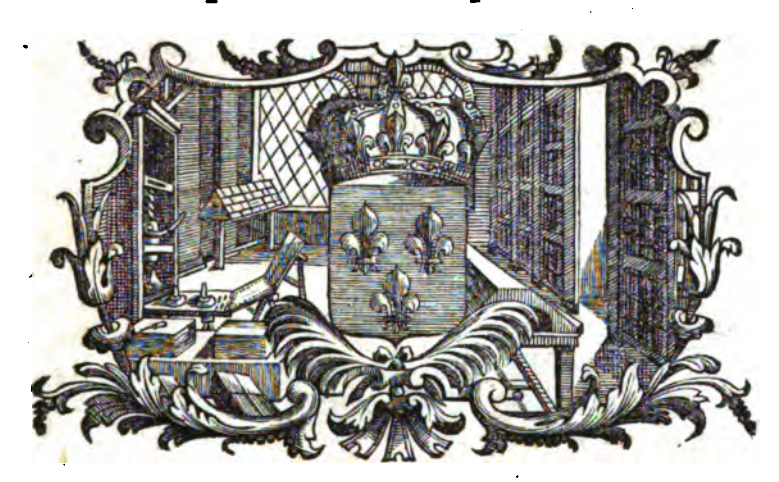


HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par Mr. FLEURY prêtre, abbé du Loc-Dieu, ſous-precepteur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, de Monſeigneur le Duc d'Anjou, & de Monſeigneur le Duc de Berry.

TOME SIXIÉME.

Depuis l'an 429. juſques à l'an 483.

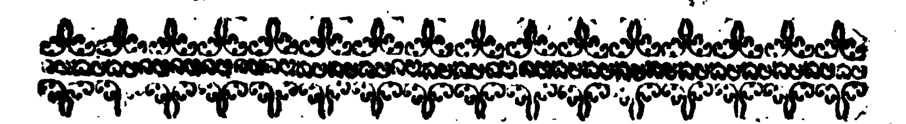


A PARIS,

Chez PIERRE EMERY, Quay des Auguſtins, au coin de la ruë Gille-Cœur, prés l'Hôtel de Luynes, à l'Ecu de France.

M. DC. XCIX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE VINGT-CINQUIE'ME.

I. *Heresie de Nestorius.* II. *Opposition des Catholiques.*
III. *Lettres de saint Cyrille aux Solitaires.* IV. *Sa
premiere lettre à Nestorius.* V. *Violences de Nestorius.* VI. *Memoi-
re de Mercator contre les Pelagiens.* VII. *Lettre de Nestorius au* An. 429.
pape S. Celestin. VIII. *Seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius.* 430.
IX. *Autres lettres de S. Cyrille.* X. *Seconde lettre de Nestorius à
S. Cyrille.* XI. *Saint Cyrille écrit à l'empereur & aux princesses.*
XII. *Il écrit au pape, &c.* XIII. *Traité de l'incarnation par
Cassien.* XIV. *Lettre du pape contre Nestorius.* XV. *Mission de S.
Germain & de S. Loup en Bretagne.* XVI. *Commencemens de sain-
te Geneviéve.* XVII. *Saint Germain & saint Loup vainqueurs des
Pelagiens.* XVIII. *Et des Saxons.* XIX. *Lettres de Jean d'An-
tioche à Nestorius.* XX. *Sa réponse.* XXI. *Derniere lettre de saint
Cyrille à Nestorius.* XXII. *Ses douze anathêmes.* XXIII. *Convo-
cation du concile d'Ephese.* XXIV. *Derniers ouvrages de saint Au-
gustin.* XXV. *Desolation de l'Afrique.* XXVI. *Mort de saint Au-
gustin.* XXVII. *Saint Alexandre fondateur des Acemetes.* XXVIII.
Autre lettre de Nestorius au pape. XXIX. *Ses derniers sermons.*
XXX. *Commencemens de Theodoret.* XXXI. *Ecrits contre Nesto-
rius.* XXXII. *Loi pour les Asiles.* XXXIII. *Fin de saint Paulin* 435.
de Nole. XXXIV. *Arrivée des évêques à Ephese.* XXXV. *Retar-
dement de Jean d'Antioche.* XXXVI. *Protestations de Nestorius &
de Candidien.* XXXVII. *Ouverture du concile.* XXXVIII. *Cita-* 22. Juin.
tions à Nestorius. XXXIX. *Examen de la doctrine.* XL. *Déposi-
tions contre Nestorius.* XLI. *Autoritez des peres.* XLII. *Sen-
tence contre Nestorius.* XLIII. *Lettre à l'abbé Dalmace.* XLIV.
Relation de Nestorius. XLV. *Arrivée de Jean d'Antioche.* XLVI. 10. Juillet.
Lettre de l'empereur par Pallade. XLVII. *Arrivée des legats du* 11.

5587 * ij

pape. XLVIII. *Ils confirment la déposition de Nestorius.* XLIX.
16. *Lettres synodales.* L. *Plainte de S. Cyrille & de Memnon.* LI. *Cita-*
17. Juillet. *tions à Jean d'Antioche.* LII. *Sentence contre lui.* LIII. *Lettres*
22. *synodales.* LIV. *Lettres des Schismatiques.* LV. *Lettres du comte*
31. *Irenée.* LVI. *Sixiéme session. Requête de Charisius.* LVII. *Pré-*
tention des évêques de Chipre. LVIII. *Autres affaires particulie-*
res. LIX. *Canons du concile d'Ephese.*

LIVRE VINGT-SIXIE'ME.

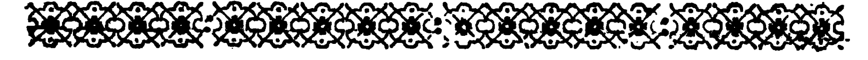
An. 431. Sept. I. A*Rrivée du comte Jean à Ephese.* II. *Plaintes des Catholi-*
liques. III. *Lettres de leur part.* IV. *Lettres des Schis-*
matiques. V. *Lettres de saint Isidore de Peluse.* VI. *Remontrances*
des Catholiques de C. P. VII. *Leurs réponses au concile.* VIII.
25. Octobre. *Députation du concile à la cour.* IX. *Deputez oüis à Calcedoine.* X.
Fin du concile d'Ephese. XI. *Lettre du pape pour la doctrine de*
S. Augustin. XII. *Article touchant la grace.* XIII. *S. Patrice*
en Irlande. XIV. *Lettres du pape à C. P.* XV. *Mort de saint Ce-*
432. *lestin. S. Sixte III. pape.* XVI. *Division en Orient.* XVII. *Aris-*
tolaüs envoyé pour la paix. XVIII. *Lettre de S. Cyrille à Acace*
433. *de Berée.* XIX. *Paul d'Emese à Alexandrie.* XX. *Saint Cyrille*
agit à C. P. XXI. *Reconciliation de Jean d'Antioche.* XXII. *Sui-*
te de la reconciliation. XXIII. *Ecrit de Vincent de Lerins.* XXIV.
Ecrits de saint Prosper. XXV. *Ecrits de Mercator.* XXVI. *Schis-*
434. *matiques en Orient.* XXVII. *Mort de Maximien. Proclus évêque*
de C. P. XXVIII. *Poursuites contre les Schismatiques.* XXIX. *Jus-*
tification de saint Cyrille. XXX. *Lettres de saint Isidore.* XXXI.
Autres poursuites contre les Schismatiques. XXXII. *Réunion de*
Theodoret & des Ciliciens. XXXIII. *Alexandre chassé d'Hiera-*
435. *ple.* XXXIV. *Fin de Nestorius.* XXXV. *Second voyage d'Aristolaüs.*
XXXVI. *Ecrits de Theodore de Mopsueste.* XXXVII. *Députation des*
437. *Armeniens à Proclus.* XXXVIII. *Concile d'Antioche pour Theodo-*
438. *re.* XXXIX. *Jurisdiction du pape sur l'Illyrie.* XL. *Translation des*
439. *reliques de saint Chrysostome.* XLI. *Autres translations.* XLII. *Pri-*
se de Carthage par les Vandales. XLIII. *Ecrits de Salvien.* XLIV.
Concile de Riés. XLV. *Mort de saint Sixte. S. Leon pape.* XLVI.
Mort de Jean. Domne évêque d'Antioche. XLVII. *Coûtume des*
églises. XLVIII. *Persecution en Afrique.* XLIX. *Lettre de saint*
440. *Leon aux évêques de Mauritanie.* L. *Lettres à Rustique de Narbon-*

LIVRE VINGT-SEPTIE'ME.

SOMMAIRE

LIVRE VINGT-HUITIE'ME.

LIVRE VINGT-NEUVIE'ME.



Approbation des Docteurs.

RIEN n'eſt plus glorieux à l'Egliſe, que de faire voir ſon établiſſement, les combats des martyrs & les ouvrages des peres qui ont ſoûtenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiecles: où ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes: ſans y mêler des faits étrangers, on repreſente les plus précieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet ouvrage ſervira à l'édification de la foi & des mœurs; & les fideles ſeront animez en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le 13. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

Extrait du Privilege du Roi.

PAR Lettres Patentes du Roi données à Paris le vingt-deuxiéme jour de Mars 1690. Signées, BOUCHER. Il eſt permis au Sieur Abbé Fleury Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, ſous-Precepteur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, de Monſeigneur le Duc d'Anjou & de Monſeigneur le Duc de Berry, de faire imprimer par tel Libraire qu'il voudra choiſir, le Livre qu'il a compoſé, intitulé *Hiſtoire Eccleſiaſtique*; & ce pendant le tems & eſpace de vingt années entieres & conſecutives, à commencer du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois, avec défenſes à toutes perſonnes d'en vendre d'autre impreſſion, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de trois mil livres d'amende.

Monſieur l'Abbé Fleury a cedé ſon droit de privilege à Pierre Auboüyn, Pierre Emery & Charles Clouſier, pour en joüir ſuivant l'accord fait entre eux.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 31. Mars 1690.

Signé, P. TRABOÜILLET, P. AUBOUYN & C. COIGNARD, Adjoints.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le premier Juillet 1699.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE VINGT-CINQUIE'ME.



NESTORIUS avoit amené d'Antioche le prêtre Anastase son *syncelle* & son confident, qui prêchant un jour dans l'église de C. P. dit : Que personne ne nomme Marie mere de Dieu. C'étoit une femme, & il est impossible que Dieu soit né d'une créature humaine. Cette parole scandalisa beaucoup de personnes, tant du clergé que du peuple. Car ils avoient appris de tout tems,

An. 428.
I.
Heresie de Nestorius.
Sup. liv. XX. *n.* 54.
Liberat. c. 4.
Socr. VII. *c.* 32.
Evagr. I. *c.* 2.

An. 428. dit l'hiſtorien Socrate, à reconnoître Jeſus-Chriſt pour Dieu, & à ne le point ſeparer de la divinité.

Ap. Mar. Mercat. Neſtorius ſoûtint ce que le prêtre Anaſtaſe avoit avancé, & nous avons de lui pluſieurs ſermons ſur cette matiere.

Edit. Garn. p. 55. Caſſ. VII. Incarn. c. 6. Le premier fut prononcé comme l'on croit le jour de la nativité de nôtre Seigneur 25. Decembre 428.

Prosp. Chr. an. 428. libera. c. 2. ſous le conſulat de Felix & de Taurus. Car ce fut dés cette année la premiere du pontificat de Neſtorius, qu'il commença à publier ſon hereſie. En ce Sermon il parle d'abord ſur la providence, d'où il paſſe à la reparation du genre humain; & ayant rap-

I. Cor. xv. 21. porté ces paroles de ſaint Paul: Par un homme la mort, & par un homme la reſurrection, il ajoute: Que ceux-là l'écoutent qui demandent s'il faut nommer Marie mere de Dieu ou mere d'un homme, *Theotocos* ou *Anthropotocos*. Dieu a-t-il une mere? Les payens ſont donc excuſables de donner des meres aux dieux? Paul eſt donc menteur, quand il dit de la divinité de Jeſus-Chriſt: Sans pere, ſans mere, ſans

Heb. VII. 3. genealogie? Non, Marie n'a point enfanté un Dieu;

Joan. III. 6. car ce qui eſt né de la chair eſt chair: la creature n'a point enfanté le createur, mais un homme inſtrument de la divinité. Le ſaint Eſprit n'a point créé le Dieu

Matth. I. 20. verbe, ſuivant ce qui eſt dit: Ce qui eſt formé en elle eſt du ſaint Eſprit. Dieu s'eſt incarné, mais il n'eſt point mort: il a reſſuſcité celui dans lequel il s'eſt incarné. Et enſuite: J'adore l'habit à cauſe de celui qui le porte: j'adore celui qui paroît au-dehors, à cauſe du Dieu caché, qui en eſt inſeparable.

Sermo. 2 edit. Garn. p. 8. Dans un autre diſcours il reprend les évêques ſes predeceſſeurs, en ces termes: Je voi beaucoup de

pieté & de zele dans le peuple, mais peu de connoissance dans les choses divines : ce n'est pas leur faute : mais comment le pourrai-je dire ? C'est que ceux qui les ont instruits n'ont pas eu le tems de le faire exactement. Il continua de proposer ses erreurs sur la persone du fils de Dieu, prétendant que l'écriture ne le nomme jamais Dieu, quand il s'agit de sa naissance temporelle ou de sa mort, mais seulement Christ, Fils, ou Seigneur. On croit que ce fut alors qu'Eusebe avocat à C. P. simple laïque, mais tres-vertueux & tres-bien instruit de la religion, s'éleva contre Nestorius en pleine église, & enflâmé de zele dit à haute voix : C'est le verbe éternel lui-même qui a subi la seconde naissance selon la chair & d'une femme. Le peuple s'émût : la plûpart & les mieux instruits donnerent de grandes loüanges à Eusebe : les autres s'emporterent contre lui : Nestorius les soûtint, & declama contre Eusebe dans un troisiéme sermon prononcé quelque tems aprés au commencement de Janvier 429. & peut-être le jour de l'Epiphanie : où sous pretexte de combattre les Ariens & les Macedoniens, il attaque en effet la doctrine catholique, soutenant toujours qu'on ne doit pas dire que le verbe divin soit né de Marie, ou qu'il soit mort, mais seulement l'homme en qui étoit le verbe.

An. 428.

Cyr. lib. 1. cont. Nest. p. 20. E.

Ed. Garn. p. 11.

II. Oppositions des Catholiques.

1. Part. conc. Eph. c. 13.

L'avocat Eusebe qui fut depuis évêque de Dorylée, dressa alors une protestation en ces termes : Je conjure par la sainte Trinité celui qui prendra ce papier, de le faire connoître aux évêques, aux prêtres, aux diacres, aux lecteurs, aux laïques qui demeurent à C. P. & de leur en donner copie, pour la

An. 429. conviction de l'heretique Nestorius, qui est dans les sentimens de Paul de Samosate, anathematisé il y a cent soixante ans par les évêques catholiques. Ensuite il fait le parallelle de la doctrine de l'un & de l'autre, rapportant leurs propres paroles, & montre que Nestorius soutient comme Paul, qu'autre est le verbe, autre est Jesus-Christ, & non pas un seul comme enseigne la foi catholique. A quoi il oppose le symbole qui étoit en usage à Antioche, un peu different quant aux paroles de celui de C. P. dont nous nous servons, mais le même quant au sens. Il rapporte aussi l'autorité de saint Eustathe évêque d'Antioche, qui avoit assisté au concile de Nicée : le tout pour montrer que Nestorius n'a pas suivi la tradition de cette église, où il a été élevé. Vers le même tems Marius Mercator, qui étoit alors à C. P. publia une lettre adressée à tous les fideles : où il fait aussi le parallelle de la doctrine de Nestorius & de Paul de Samosate, montrant les convenances & les differences. On croit que ces pieces parurent dans le même mois de Janvier. L'historien Socrate, qui étoit à C. P. dans le même tems, dit que par la lecture des écrits de Nestorius, & par la conversation de ses sectateurs, il trouve qu'il n'étoit point dans l'erreur de Paul ni de Photin, puisqu'il reconnoissoit en Jesus-Christ l'hypostase du verbe divin ; mais, dit-il, il avoit peur du mot de *Theotocos* comme d'un fantôme, & cela lui arriva par son extrême ignorance : car comme il étoit naturellement éloquent, il se croyoit savant, quoiqu'il ne le fut pas en effet, & dédaignoit d'étudier les livres des anciens interpretes de l'écriture, enflé par sa facilité de parler, & s'estimant au-dessus de tous les

Cass. VI. de incarn. c. 3.

Edit. Garn. p. 17

Socr. VII. c. 32.

autres. Ce sont les paroles de Socrate, qui montre ensuite qu'Origene & Eusebe de Pamphile s'étoient servis du mot de *Theotocos*, & en rapporte les passages. An. 429.

Plusieurs commencerent dés-lors à se separer de la communion de Nestorius, à le traiter d'heretique & à parler librement contre lui. Il y en eut même qui menacerent de le jetter dans la mer. C'est la persecution dont il se plaint dans un sermon qu'il prononça au commencement du Carême de cette année 429. où il parle de la peine du peché de nos premiers parens, conformément à la doctrine catholique, & contre les erreurs des Pelagiens ; & toutefois c'étoit en presence de Julien ; & des autres Pelagiens refugiez à C. P. que Nestorius traitoit bien d'ailleurs, & dont il se declaroit le protecteur. Celestius aprés être retourné à Rome vers l'an 424. avoit été chassé d'Italie par ordre du pape Celestin, & étoit venu à C. P. avec Julien d'Eclane, Florus, Oronce & Fabius, tous évêques deposez & chassez d'Occident pour leur heresie. Ils se plaignirent à l'empereur & à Nestorius, comme étant des catholiques persecutez injustement. Nestorius les entretenoit dans l'esperance de les faire rétablir, & ne laissoit pas de prêcher contre eux en leur presence, soit qu'ils lui eussent déguisé leur doctrine, ou par quelque autre raison. Nous avons trois de ces sermons qui parlent assez correctement du peché originel. Les deux premiers sont sur l'histoire de la création de l'homme que l'on lisoit au commencement du Carême : le troisiéme sur la tentation de Jesus-Christ. Nous avons ce dernier entier & en grec: mais il ne nous reste des autres que la traduction, ou plutôt les extraits de Mercator.

Ed. Garn. 1. part. p. 76.

Præf. Mercat. p. 73.

Epist. Nest. ad Cælest.

Ap. Mercat.

To. 7. 8. Chrys. Gr. ep. 301.

An. 429.

Sup. XXIV n. 54
1. p conc. Eph. c.
1. Ap. Mercat
Garn. p. 219.

Proclus évêque titulaire de Cyzique qui faisoit seulement les fonctions de prêtre à C. P. y prononca en ce même tems un sermon sur l'incarnation à une grande fête : c'est-à-dire, comme l'on croit le jour de l'Annonciation 25 de Mars. Il y rétablit hautement la doctrine catholique, que le fils de Marie n'est pas un pur homme, mais vraiment Dieu ; qu'il est vrai de dire que Dieu a souffert & qu'il est mort : que la sainte Vierge doit être nommée proprement mere de Dieu *Theotocos*, sans que ce nom donne matiere de risée aux Gentils, ni de calomnie aux Ariens. Nestorius qui étoit present, fut extrémement choqué de ce discours; d'autant plus qu'étant fort élegant, il avoit attiré de grands aplaudissemens. Il y répondit sur le champ : car c'étoit l'usage, que quand un prêtre ou un autre évêque avoit parlé dans l'église en presence de l'évêque il ajoutât aussi quelque parole d'instruction. Nestorius soutient donc en ce sermon que l'on ne doit point dire simplement Dieu est né de Marie : mais Dieu le verbe du pere étoit joint à celui qui est né de Marie. Je ne puis souffrir, ajoute-t-il, que l'on dise que Dieu a été fait pontife : ce que Proclus avoit dit en passant. Nestorius soutient que c'est l'homme & non pas le verbe Dieu qui est ressuscité, & qu'il faut distinguer le temple du Dieu qui y habite. C'est, dit-il, une calomnie grossiere de m'imputer l'erreur de Photin. Il donne pour commencement au verbe divin l'enfantement de Marie ; & mois je dis que le Dieu verbe existe toujours avant les siecles. Nestorius avouë toutefois qu'il paroît contraire aux autres docteurs de l'église. Il fit trois autres sermons contre celui de Proclus, mais il l'attaque toujours sans le nommer. Il

parte 2.
Ap. Merc. Garn.
p. 27 serm. 4.

n. 6.

Ap. Merc. Garn.
serm. 5. 6. 7. p.
29. &c.

s'adresse à Arius, à Apollinaire, & aux autres heretiques.

III. Lettre de saint Cyrille aux solitaires.

Ces sermons de Nestorius furent recueillis dans un livre où ils étoient rangez par ordre avec des chifres, & tout ce qui pouvoit servir à les faire retenir. Ils se répandirent bien-tôt dans toutes les Provinces d'Orient & d'Occident, & furent portez jusques à Rome; mais sans nom d'auteur. On les sema dans les monasteres d'Egypte, & ils exciterent des disputes. Saint Cyrille évêque d'Alexandrie en fut averti par quelques moines, qui vinrent le trouver, suivant la coutume, apparemment pour celebrer avec lui quelque fête. Il apprit d'eux que ces sermons ébranloient les esprits legers; en sorte que quelques-uns ne pouvoient presque plus souffrir que Jesus-Christ fut reconnu pour Dieu, & vouloient qu'il ne fût qu'un instrument de la divinité, ou un vase qui la portoit *Theophoros*.

Cyr. in Nest. 1 p. 3. E. Cyrill. ep. ad. mon. 1. p. conc. Eph. t. 2. epist. ad Nest. ib. c. 6. epist ad Cælest. ibid. c. 14.

Saint Cyrille craignant donc que l'erreur ne prît racine, écrivit une lettre generale aux moines d'Egypte, où il dit: Qu'ils auroient mieux fait de s'abstenir entierement de ces questions si difficiles, & que ce qu'il leur en écrit, n'est pas pour en entretenir leurs disputes: mais pour leur donner de quoi défendre la verité. J'admire, dit-il, comment on peut mettre en doute si la sainte Vierge doit être appellée mere de Dieu. Car si nôtre seigneur Jesus-Christ est Dieu, comment la sainte Vierge sa mere n'est-elle pas mere de Dieu? C'est la foy que les apôtres nous ont enseigne, quoiqu'ils n'ayent pas usé de ce mot: c'est la doctrine de nos peres, entre autres d'Athanase d'heureuse memoire; & il en rapporte deux passages. Il

Epist. ad mon. n. 3.

n. 4.

Athan. or. III. in Ar. n. 29. 33.

Cyr. n. 5.

An. 430. prouve ensuite que celui qui est né de la sainte Vierge est Dieu par nature : puisque le symbole de Nicée
n. 6. 9. dit, que le Fils unique de Dieu engendré de sa subs-
n. 12. tance, est lui-même descendu du ciel, & s'est incarné. Il ajoûte : Vous direz peut-être : la Vierge est-elle donc mere de la divinité ? Nous répondons : Il est constant que le verbe est éternel & de la substance du pere. Mais dans l'ordre de la nature, encore que les meres n'ayent aucune part à la création de l'ame; on ne laisse pas de dire qu'elles sont meres de l'homme entier, & non pas seulement du corps ; & ce seroit une impertinente subtilité de dire : Elisabet est mere du corps de Jean & non pas de son ame. Nous disons de même de la naissance d'Emmanuel : puisque le Verbe ayant pris chair est nommé fils de l'homme. S. Cyrille
Ap. Cyr. lib. 1. employe ici l'exemple de S. Jean-Baptiste, parce que Nestorius s'en étoit servi dans un de ses sermons, en
In. Nestor. p. 19. D. disant : Jean a reçu l'esprit de Dieu dés le ventre de sa mere, & toutefois on ne dit point qu'elle soit mere
n. 13. de l'esprit. Dans le reste de la lettre aux solitaires, saint Cyrille prouve au long l'unité de Jesus-Christ,
Phil. II. 6. &c. par l'abaissement du fils de Dieu qui s'est aneanti pour
n. 16. prendre la forme d'esclave : par l'adoration que tou-
n. 19. tes les creatures lui rendent : parce qu'il est nommé
n. 21. Dieu & seigneur : parce qu'il est mis au dessus de Moïse
24. 25. & de tous les prophetes : parce qu'il nous a rachetez par
27. sa mort. Enfin s'il n'étoit veritablement Dieu, les Juifs & les Gentils auroient sujet de nous reprocher que nous adorons un pur homme.

S. Cyrille aussi-bien que Theophile son oncle & ses autres predecesseurs écrivoit tous les ans des lettres pascales pour marquer les fêtes mobiles, & particulierement

ticulierement la pâque ; & nous en avons trente Dans la dix-septiéme il parle du mystere de l'Incarnation, & refute les erreurs de Nestorius, particulierement son premier sermon ; or cette lettre annonce la pâque prochaine pour le douziéme jour du mois Egyptien Pharmouthi qui revient au septiéme d'Avril, auquel jour fut effectivement la pâque en 429. Ainsi cette 17. lettre pascale de saint Cyrille doit avoir été écrite avant le 6. de Janvier 429. car ces lettres se lisoient dans les églises le jour de l'Epiphanie. On croit que S. Cyrille écrivit vers le même tems ses scolies sur l'Incarnation, où il explique les mots de Christ, Jesus, Emmanuel ; & la nature de l'union de l'humanité avec le Verbe : pour montrer que cette union est réelle & substantielle. Ce traité est fait pour l'instruction de ceux qui n'étoient pas assez versez en cette matiere : la methode en est geometrique, commençant par l'explication des termes, & passant des propositions plus simples aux plus composées.

v. Garner. praef. Schol. p. 216.

La lettre aux solitaires d'Egypte fut bien-tôt portée à C. P. où S. Cyrille avoit des ecclesiastiques pour les affaires de son Eglise : elle y fut d'une grande utilité ; & plusieurs magistrats en écrivirent à S. Cyrille, pour le remercier. Mais Nestorius en fut extremement irrité : il y fit répondre par un nommé Photius ; & chercha d'ailleurs tous les moyens de nuire à S. Cyrille. Il y avoit à C. P. quelques Alexandrins que S. Cyrille avoit condamnés pour leurs crimes selon les canons, l'un pour avoir opprimé injustement des aveugles & des pauvres, l'autre pour avoir tiré l'épée contre sa mere, l'autre pour avoir dérobé de l'or avec une servante, & avoir toûjours eu une

Cyr. epist. 1. ad Nest. 1. p. conc. c. 6.

C. 12. C. 8 init.

AN. 429. tres-mauvaise reputation. Il en nomme trois Chere-
C. 12. mon, Victor, Sophronas, & ajoute un jeune hom-
Cyrill. apol. Conc. Eph. part. c. 3. 13. p. 1054. c. me fils d'un nommé Flavien. Nestorius se servit de ces gens-là pour calomnier S. Cyrille & les engagea à presenter des requestes contre lui à Nestorius même, & à l'empereur Theodose.

IV. Premiere lettre de S. Cyrille à Nestorius.

Epist. 1. ad Nest.

S. Cyrille apprit par des gens dignes de foy qui vinrent à Alexandrie, le chagrin que Nestorius avoit contre luy. D'ailleurs il receut une lettre du pape S. Celestin & de plusieurs évêques qui étoient avec lui, apparemment assemblés en concile. Ils l'avertissoient qu'ils avoient reçû les copies des sermons de Nestorius; & demandoient s'il en étoit effectivement l'auteur, témoignant en estre fort scandalisés. Il venoit aussi de toutes les églises d'Orient des personnes qui en murmuroient. S. Cyrille voyant tout cela fut tenté de declarer à Nestorius par une lettre synodale qu'il ne pouvoit demeurer dans sa communion s'il ne changeoit de langage & de sentimens; mais il fit reflexion, comme il dit, qu'il faut tendre la main à nos freres pour les relever quand ils sont tombés; & il se resolut à luy écrire pour essayer de le ramener. Comme Nestorius se plaignoit principalement de sa lettre aux solitaires il dit : Ce tumulte n'a pas commencé par ma lettre, mais par les écrits qui se sont répandus, soit qu'ils soient de vous ou non; & qui faisoient un tel desordre, que j'ay esté obligé d'y remedier. Vous n'avez pas raison de vous plaindre & de crier contre moy, vous qui avez excité ce trouble: corrigés plûtost vostre discours, & faites cesser ce scandale universel en nommant mere de Dieu la sainte Vierge. Au reste ne doutez pas que je ne sois pre-

Epist. ad Celest. c. 14.

epist. ad Nest. c. 6.

paré à souffrir tout pour la foy de Jesus-Christ, même la prison & la mort.

Nestorius ne vouloit point repondre à cette lettre : mais le prêtre d'Alexandrie que S. Cyrille en avoit chargé le pressa tant, qu'il ne put s'en dispenser. Sa reponse n'est qu'un compliment affecté sur cette douce violence. L'experience fera voir, dit-il, quel fruit nous en tirerons, pour moy je conserve la patience & la charité fraternelle, quoique vous ne l'ayez pas gardée à mon égard, pour ne rien dire de plus facheux. Cette lettre fit voir à S. Cyrille qu'il n'y avoit rien à esperer de Nestorius, & ce qu'il apprit ensuite le montra encore plus clairement.

c. 7.

c. 14.

V.
Violences de Nestorius.

Il y avoit à C. P. un évêque nommé Dorothée, interessé, flateur, étourdy : qui en pleine assemblée, Nestorius estant assis dans sa chaire, se leva & dit à haute voix : Si quelqu'un dit que Marie est mere de Dieu, qu'il soit anathême. Tout le peuple fit un grand cri & s'en fuit hors de l'église, ne voulant plus communiquer avec ceux qui tenoient de tels discours. En effet excommunier ceux qui nommoient la sainte Vierge mere de Dieu, c'étoit excommunier toutes les églises, tous les évêques vivans, qui parloient ainsi par tout le monde, & tous les saints morts qui avoient parlé de même. Or on ne pouvoit douter que Nestorius n'aprouvât le discours de Dorothée, puisque non seulement il ne luy en avoit rien dit, mais il l'avoit admis sur le champ à la participation des saints mysteres.

c. 10.
c. 22. ad Acac.

c. 10.

Quelques-uns des prêtres de C. P. aprés avoir averti plusieurs fois Nestorius publiquement dans leur assemblée, voyant qu'il persistoit toûjours à ne pas nommer la sainte Vierge mere de Dieu & J. C. Dieu

c. 30. Libell. Basil. n. 2.

AN. 429. vrayment & par nature, se separerent ouvertement de sa communion : d'autres s'en retirerent secretement. D'autres pour avoir prêché contre ce nouveau dogme, dans l'église de la paix maritime furent interdits de la predication : ce qui fit que le peuple privé des instructions catholiques qu'il avoit coûtume d'entendre, s'écria : Nous avons un empereur, mais nous n'avonspoint d évêque. Quelques-uns de ce peuple furent arrestés & batus dans la prison. Quelques-uns reprirentNestorius en face dans l'église & devant le peuple & furent tres-maltraïtés. Un moine des plus simples poussé de zele se mit au milieu de l'église, où le peuple étoit assemblé, & voulut empêcher Nestorius d'y entrer, comme étant un heretique : il fut battu & mis entre les mains des prefets, qui le firent encore foüetter publiquement, un crieur marchant devant luy ; & il fut envoyé en exil.

n. 5. Basile diacre & archimandrite, Thalâssius lecteur & moine & quelques autres allerent trouver Nestorius à l'evêché suivant son ordre, pour s'assurer s'ils avoient bien entendu ce qu'ils avoient oüi dire de lui. Aprés les avoir remis jusques à trois fois, enfin il leur demanda ce qu'ils vouloient. Vous avés dit, dirent-ils : que Marie n'est mere que d'un homme de même nature qu'elle ; & que ce qui est né de la chair est chair : ce qui n'est point orthodoxe en ce sens. Aussi tost il les fit prendre, & une troupe d'officiers les mena battant jusques dans la prison de l'évêque, où ils furent depoüillés, attachés à des poteaux ; puis étendus par terre & frappés à coups de pieds. On les y garda long-tems leur faisant souffrir la faim. Puis ils furent livrés au prefet de C. P.

qui les fit mettre dans une autre prison chargez de chaînes. Il les fit ensuite amener à son pretoire, & comme il ne se presenta point d'accusateur, il les renvoya par ses officiers à leur premiere prison. Enfin Nestorius les fit venir, & aprés une explication captieuse de sa doctrine il les renvoya. AN. 429.

Basile & Thalassius presenterent une requeste à l'empereur en leur nom & de tous les moines : où aprés avoir exposé toutes ces violences de Nestorius, ils prient l'empereur de ne pas souffrir que l'église soit corrompuë de leurs tems par les heretiques. Ce n'est pas pour nous vanger, ajoutent-ils, Dieu le sçait: mais afin que la foy en J. C. demeure inébranlable. Nous vous prions donc d'ordonner ici maintenant l'assemblée d'un concile écumenique, pour reünir l'église & retablir la predication de la verité, avant que l'erreur s'étende plus loin. Que cependant il ne soit permis à Nestorius d'user ni de violence ni de menaces contre personne : jusques à ce que l'on ait reglé ce qui regarde la foy ; & que ceux qui voudroient insulter aux catholiques, soient reprimés par le prefet de C. P. Que si vous meprisés nôtre requête, nous protestons devant le roy des siecles qui viendra juger les vivans & les morts, que nous sommes innocens des maux qui pourront arriver. Ils se plaignent dans cette requeste que Nestorius n'employe pas seulement pour se soûtenir ses clercs & ses syncelles, mais encore quelques uns des autres dioceses: qui suivant les canons devroient se tenir en repos dans les villes où ils ont été ordonné. On appelloit syncelles, les clercs qui estoient les plus attachés à l'évêque, & qui couchoient dans sa chambre pour

c. 30.

n. 4.

n. 5.

n. 4.

AN. 426. être de fidels temoins de la pureté de ses mœurs.

VI. Memoire de Mercator contre les Pelagiens. ed Garn. p. 5.

Marius Mercator donna vers le même tems un memoire contre Celestius chef des Pelagiens qui étoient à C. P. Il le donna à l'église de C. P. non pas à l'évêque mais au clergé catholique & à plusieurs persones de pieté : il le presenta aussi à l'empereur Theodose, & l'ayant donné en grec qui étoit la langue du pays, il le traduisit en latin qui étoit sa langue naturelle. Il est daté du consulat de Florent & de Denis, qui est l'an 429. Mercator y rapporte sommairement ce qui s'étoit passé à l'égard de Celestius & de Pelage depuis vingt ans, c'est à dire depuis le commencement de leur heresie. Il marque leurs erreurs, leur condamnation, leurs diverses tentatives ; & il conclut en ces termes : Pelage & Celestius étant convaincus de ces erreurs si impies, Julien & les autres qui sont avec luy, doivent au moins à present les condamner pour satisfaire à l'église : & s'ils accusent quelqu'un d'avoir de mauvais sentimens contre la foy, ils doivent le designer par son nom : on leur repondra suivant l'ordre de l'église, car plusieurs de ceux qui étoient associés à Julien l'ont quitté pour condamner Pelage, & se soumettre au siege apostolique ; & renonçant à leurs erreurs ils ont été jugés dignes de misericorde.

VII. Lettre de Nestorius à Celestin.

1. part. Conc. Eph. c. 16. Ap. Merc. Garn. p. 66. part. 1.

Nestorius ne tint pas grand compte de cette declaration, qui ne s'adressoit pas à lui, & ne le reconnoissoit point pour évêque : mais il prit occasion de ces Pelagiens qui étoient à C. P. pour écrire au pape S. Celestin & tâcher de le prevenir en sa faveur. Voicy les termes de sa lettre : Julien, Florus, Oronce & Fabius, qui se disent évêques d'Occident, se sont sou-

vent addressés à l'empereur, se plaignant de souffrir persecution, encore qu'ils soient catholiques: ils ont fait les mêmes plaintes devant nous ; & ayant été souvent rejettés ils ne cessent de crier. Nous leur avons dit ce que nous pouvions, sans être instruits de la verité de leur affaire : mais de peur qu'ils n'importunent d'avantage l'empereur, & que nous ne nous divisions pour leur défense, faute de les connoître, quoique peut être vous les ayez condamnés canoniquement : ayés la bonté de nous en informer, car les nouvelles sectes ne meritent aucune protection de la part des vrais pasteurs. Ce discours de Nestorius n'étoit pas sincere, & il ne pouvoit ignorer que les Pelagiens avoient esté condamnés à C. P. par Atticus son predecesseur, huit ou dix ans auparavant. aussi montre-t-il le vrai sujet de sa lettre en continuant ainsi:

AN. 429.

sup. liv. XXIV. n. 25.

De-là vient qu'ayant aussi trouvé en cette ville une alteration considerable de la vraye doctrine en quelques-uns, nous employons tous les jours pour les guerir la rigeur & la douceur. C'est une maladie approchante de celle d'Apollinaire & d'Arius. Ils reduisent l'incarnation du Seigneur à une espece de confusion : disant que le Dieu verbe consubstantiel au pere à été edifié avec son temple, & enseveli avec sa chair, comme si il avoit pris son origine de la Vierge mere de Christ *Christotocos* ; & ils disent que la mesme chair n'est pas demeurée aprés la resurrection, mais qu'elle a passé dans la nature de la divinité. Ils ne craignent pas de nommer la Vierge *Theotocos* ; quoique les peres de Nicée ayent dit seulement que N. S. J. C. s'est incarné du S. Esprit, & de la Vierge Marie : sans parler des écritu-

AN. 429. res, qui la nomme par tout mere de Christ & non du Dieu verbe. Je croy que vôtre sainteté aura deja appris par la renommée les combats que nous avons soutenus sur ce sujet ; & qui n'ont pas esté inutiles : car plusieurs se sont corrigés & ont appris de nous, que l'enfant doit estre consubstantiel à sa mere : qu'il n'y a aucun mélange du Dieu verbe avec l'homme, mais une union de la creature & de l'humanité du Seigneur, jointe à Dieu & tirée de la Vierge par le S. Esprit. Que si quelqu'un employe le nom de *Theotocos* à cause de l'humanité jointe au verbe & non à cause de celle qui l'a enfantée : nous disons que ce mot ne luy convient pas, car une vraye mere doit être de la même nature que ce qui est né d'elle. On peut toutefois le souffrir à cause que le temple du verbe, inseparable de lui, est tiré d'elle : non qu'elle soit mere du verbe, car une personne ne peut enfanter celuy qui est plus ancien qu'elle. Avec cette lettre, Nestorius envoya au pape ses écrits sur l'incarnation souscrits de sa main, par un homme de qualité nommé Antiochus.

Cælest. epist. ad cler. C. P.

VIII. Seconde Lettre de S. Cyrille à Nestorius.

Vers ce tems-là S. Cyrille écrivit sa dix-huitiéme lettre pascale pour l'année 430. où la pâque étoit le 4. de Pharmouthi, c'est à dire le 30. de Mars. Il y traite de l'incarnation & refute au long les erreurs de Nestorius. Ensuite il reçut des lettres de ses clercs

AN. 430. residans à C. P. particulierement du diacre Martyrius qui y faisoit les affaires de l'église d'Alexandrie. Ils envoyerent à S. Cyrille la réponse que le prêtre Photius avoit faite à sa lettre aux solitaires, & quelques nouveaux sermons de Nestorius. Ils luy apprirent aussi qui étoient ceux qui répandoient contre luy

luy des calomnies à C. P. & que les ſectateurs de Neſtorius parloient de paix & de reconciliation. Sur ces avis S. Cyrille écrivit une ſeconde lettre à Neſtorius au mois de Mechir indiction 13. c'eſt à dire vers le commencement de Fevrier 430. peut-être dans le concile qui ſe tenoit ſelon la coutume avant le carême.

AN. 430.

Conc. Chalc. Act. 1. p. 158.

Dans cette lettre S. Cyrille marque d'abord qu'il eſt averti des calomnies que l'on répand contre lui, & qu'il en connoît les auteurs : mais ſans s'y arreſter il vient à Neſtorius, & l'exhorte comme ſon frere à corriger ſa doctrine, & à faire ceſſer le ſcandale, en s'attachant à la doctrine des peres. Il entre enſuite dans l'explication du myſtere de l'incarnation, & dit, qu'il faut admettre dans le même J. C. les deux generations, l'éternelle par laquelle il procede de ſon pere, la temporelle par laquelle il eſt né de ſa mere : que quand nous diſons qu'il a ſouffert & qu'il eſt reſſuſcité, nous ne diſons pas que le Dieu verbe ait ſouffert en ſa propre nature, car la divinité eſt impaſſible : mais, parce que le corps qui lui a été fait propre a ſouffert, on dit auſſi qu'il a ſouffert lui-même ; nous diſons ainſi qu'il eſt mort. Le verbe divin eſt immortel de ſa nature, il eſt la vie meſme : mais parce que ſon propre corps a ſouffert la mort, on dit que lui-même eſt mort pour nous. Ainſi ſa chair eſtant reſſuſcitée on lui attribuë la reſurrection. Nous ne diſons pas que nous adorons l'homme avec le verbe, de peur que le mot *avec* ne donne quelque idée de diviſion : mais nous l'adorons comme une ſeule & même perſonne, parce que le corps du verbe ne lui eſt pas étranger. Et enſuite : C'eſt

Conc. Eph. p. 1. c. 8. ap. Merc. Gar. n. p. 49.

AN. 430. ainsi que les peres ont osé nommer la sainte Vierge mere de Dieu, non que la nature du verbe ou sa divinité ait pris de la sainte vierge le commencement de son être : mais parce qu'en elle a été formé & animé d'une ame raisonnable le sacré corps auquel le verbe s'est uni selon l'hypostase : ce qui fait dire qu'il est né selon la chair. Il repete plusieurs fois dans cette lettre ces mots d'union selon l'hypostase, & ne se contente pas du mot grec *Prosopon*, que nous rendons ordinairement par celuy de personne, & qui n'étoit pas assez expressif pour l'unité. C'est la premiere fois que je trouve cette expression d'union hypostatique ; & cette lettre est la plus celebre de celles que S. Cyrille écrivit à Nestorius.

IX. Autres lettres de S. Cyrille. *Conc. Eph. p. 1. c. 12. Merc. Garn. p. 49.*

S. Cyrille écrivit en même tems, comme l'on croit, & par la même occasion à ses clercs residant à C. P. sur les propositions de paix que l'on faisoit de la part de Nestorius. J'ay leu, dit-il, le memoire que vous m'avez envoyé, par où j'ay veu que le prêtre Anastase vous a parlé, faisant semblant de chercher la paix, & vous a dit : Nôtre croyance est conforme à ce qu'il a ecrit aux solitaires. Ensuite allant à son but, il a ajouté : Il a dit luy même que le concille de Nicée n'a point fait mention de ce mot de *Theotocos*. J'ay ecrit que le concile a bien fait de n'en point faire mention ; parce qu'on ne remuoit pas alors cette question : mais il dit en effet que Marie est mere de Dieu, puisqu'il dit, que le mesme qui est engendré du pere s'est incarné & a souffert. En-

n. 5. suite parlant d'un écrit de Nestorius : Il s'efforce, dit-il, de montrer que c'est le corps qui a souffert & non pas le Dieu verbe, comme si quelqu'un disoit que le

verbe impassible est passible. Il n'y a personne si insensé. Son corps ayant souffert, on dit qu'il a souffert lui-même : comme on dit que l'ame de l'homme souffre, quand son corps souffre ; quoiqu'elle ne souffre point en sa propre nature. Mais leur but est de dire, deux Christs & deux fils ; l'un proprement homme l'autre proprement Dieu, & de faire seulement une union de persones, *Prosôpon*, & c'est pour cela qu'ils chicanent. AN. 430.

Il rapporte ensuite ce que disoit Nestorius ; qu'il ne trouvoit pas son peuple instruit & que c'étoit la faute de ses predecesseurs. Quoi donc, dit S. Cyrille, est-il plus éloquent que Jean, ou plus habile que le bien-heureux Atticus ? Que n'avouë-t'il plutôt franchement qu'il introduit une doctrine nouvelle ? Si l'on m'accuse, ajoute-t'il, je ne refuseray pas de faire un voyage & de me défendre dans un concile : mais qu'il ne s'attende pas à être mon juge : je le recuseray, & s'il plaît à Dieu il aura lui-même à se défendre de ses blasphemes. Il se plaint que le mot de *Theotocos* est extraordinaire, & que ni l'écriture ni le concile ne l'a employé, mais où a-t'il trouvé dans l'écriture les mots de *Christotocos* ou de *Theotochos* ? Enfin, dit-il, quelque offensé que je sois, dites leur que la paix sera faite, quand il cessera d'enseigner ainsi, & qu'il professera la vraye foy. S'il desir la paix, qu'il écrive une confession de foy catholique & sincere, & qu'il l'envoye à Alexandrie ; j'ecriray de mon côté qu'il ne faut point fatiguer nos confreres les évêques, parceque nous sçavons que ses paroles ont un bon sens. Mais s'il demeure dans sa presomption, il ne nous reste que de nous y opposer de toutes nos forces.

Garn. p. 52. n. 20. 21.

AN. 430. J'ay lû la requête que vous m'avés envoyée comme devant être presentée à l'empereur ; mais parce qu'elle est pleine d'invectives contre nôtre frere, je l'ay retenuë, & j'en ay dicté une autre, où je le recuse pour juge, & je demande que cette cause soit portée à un autre tribunal: vous la presenterez s'il est besoin. Si vous voyez qu'il continuë à m'attaquer, écrivez-le moy soigneusement, & je choisiray des hommes sages & pieux, des évêques & des moines, pour envoyer à la premiere occasion. Agissez donc vigoureusement, car je vais écrire ce qu'il faut, & à qui il faut : je suis resolu de ne me point donner de repos, & de tout souffrir pour la foy de Jesus Christ.

Id. p. 56.

S. Cyrille écrivit en effet plusieurs autres lettres sur ce sujet. Il y en a une à un ami commun de luy & de Nestorius, que l'on croit être Acace de Melitine, où il parle ainsi : S'il ne s'agissoit que de la perte de mon bien, pour faire cesser le chagrin de mon frere, j'aurois montré que rien ne m'est plus precieux que la charité : mais puisqu'il s'agit de la foy, & que toutes les églises ont été scandalisées : que pouvons-nous faire, nous à qui Dieu a confié la predication de ses mysteres, & sur qui seront jugez ceux que nous aurons instruits? Car ils diront au jour du jugement, qu'ils ont gardé la foy, telle qu'ils l'ont reçûë de nous. Chacun des laïques rendra compte de sa vie: nous rendrons compte de tous ceux qui croyent en Jesus-Christ ; je ne fais point d'état des injures & des calomnies. Je les oublie volontiers, Dieu en fera justice ; sauvons seulement la foy ; & je ne cederay à personne en amitié pour Nestorius. Je le dis devant Dieu, je souhaite qu'il soit plein de gloire en Jesus-Christ, qu'il efface

1. p. conc. Eph. c. 21.

les taches du passé, & qu'il montre que ce n'étoit que calomnie: s'il nous est ordonné d'aimer nos ennemis, combien plus devons-nous aimer nos freres & nos collegues? mais si quelqu'un trahit la foy, nous sommes bien resolus de ne point trahir nos ames, quand il nous en devroit coûter la vie; autrement de quel front oserions nous faire devant le peuple les eloges des Martyrs?

AN. 430.

X. Seconde lettre de Nestorius à S. Cyrille.

Conc. Eph. p. 1. c. 9.

Merc. Garn. p. 57.

Nestorius ayant reçû la seconde lettre de S. Cyrille, y repondit plus amplement, mais aussi plus aigrement. Il l'exhorte à lire avec plus d'application les écrits des anciens, & l'accuse d'avoir dit, que le Verbe divin fût passible, quoique S. Cyrille l'eût nié formellement. Il semble admettre l'unité de personnes en disant, que le nom de Christ signifie la substance impassible, en une personne singuliere & passible *en monadico prosopo* & que les deux natures sont liées en une persone, *eis henos prosopou synapheian*. Mais par ces mots il n'entendoit, comme il fait voir ailleurs, qu'une union de volonté & de dignité, en sorte que le Dieu & l'homme fissent un même personnage, une union morale & non pas une union reelle. C'est pourquoi il n'use pas du mot d'hypostase, mais de *prosopon*, qui en grec signifie moins qu'en latin celuy de personne: il employe aussi le mot de *synapheia*, connexion: & non celuy de *henosis*, union. Il soûtient que la sainte Vierge ne doit être appellée que mere de Christ *Christotocos*, & non pas mere de Dieu, *Theotocos*; parce qu'encore que le corps de Jesus-Christ soit le temple de la divinité: on ne peut attribuer à la divinité les proprietés de la chair, comme d'être né, d'avoir souffert: d'être mort, sans tomber dans les

AN. 430. erreurs des payens, d'Apollinaire, d'Arius & des autres heretiques. En quoy il impose continuellement à S. Cyrille, lui faisant dire que la divinité étoit née de Marie, ou étoit morte : au lieu qu'il disoit que le verbe divin est né & mort selon l'humanité qu'il a prise.

n. 16. Je vous sçai bon gré, ajoute-t-il, du soin que vous prenez de ceux qui sont scandalisés chez nous ; mais sçachés que vous êtes trompé, par ceux que le saint concile a déposés icy comme Manichéens, & par vos propres clercs : car pour ce qui regarde nôtre église, elle profite de jour en jour, le peuple avance dans la connoissance de Dieu ; la maison royale est dans une extréme joye, de ce que la doctrine est éclaircie, & que la foy catholique prévaut sur toutes les heresies. Le concile dont parle icy Nestorius paroît avoir été tenu à C. P. en 429. Les Manichéens pretendus, que l'on y avoit condamnés étoient peut-être Mercator & les autres catholiques zelés contre les Pelagiens. Car sur la remontrance de Mercator, Celestius, Julien & les autres Pelagiens furent chassés de C. P. & nous avons encore une lettre de consolation écrite par Nestorius à Celestius. Or le reproche ordinaire des Pelagiens contre les catholiques, étoit de les accuser de Manicheïsme. C'est apparamment à ce concile que fut appellé le prêtre Philippe de C. P. un de ceux qui avoit été proposé pour en être évêque. Comme il reprenoit les erreurs de Nestorius & ne vouloit plus communiquer avec lui, il le fit accuser par Celestius d'être Manichéen. Ensuite il l'appella au concile : Philippe y vint prêt à se défendre, mais Celestius n'y comparût point Nesto-

v. Garner. not. hic.

Commonit. tit.

ap. Garn. p. 1. pag. 71.

Commonit. Cyr. ad Possid.

tius prit donc une autre pretexte pour le condamner : qui étoit d'avoir tenu des assemblées particulieres, & celebré l'oblation dans sa maison, quoique presque tout le clergé témoignât qu'ils en usoient ainsi dans les occasions. On attribuë avec vraisemblance à ce même concile un canon faussement attribué au concile d'Ephese, qui porte : Anatheme à qui dira que l'ame d'Adam mourut par le peché, puisque le diable n'entre point dans le cœur de l'homme. Ce canon étoit Pelagien.

AN. 430.

Greg. lib. VI. epist. 31. v. Garn. 2. part. p. 63.

XI. S. Cyrille écrit à l'Empereur & aux princesses.

S. Cyrille voyant par la lettre de Nestorius, outre ce qu'il en pouvoit sçavoir d'ailleurs, qu'il étoit appuyé de la cour, & que son heresie faisoit progrés à C. P. écrivit à l'empereur Theodose & aux princesses ses sœurs, de grandes lettres, ou plûtôt des traités sur la foy. Dans celuy qu'il adressa à l'empereur il marque les diverses heresies contre l'Incarnation : de Manés, de Cerinthe, de Photin, d'Apollinaire, & enfin de Nestorius; mais sans nommer personne : il refute chacune de ces heresies, & s'arrêtant sur Apollinaire, il marque qu'il nioit en Jesus-Christ l'ame raisonnable : craignant de le diviser en deux, s'il y reconnoissoit la nature humaine toute entiere. Enfin il refute amplement Nestorius, par les mêmes preuves qu'il avoit envoyées dans la lettre aux solitaires, y en ajoûtant quelques autres. Il insiste sur ces paroles du Pere éternel : Celuy-cy est mon fils bien aimé. Remarquez, dit S. Cyrille, qu'il ne dit pas : En celuy-cy est mon fils, afin que l'on entende que ce n'est qu'un. Il insiste aussi sur l'Eucharistie & dit : Jesus-Christ nous donne la vie comme Dieu, non seulement par la participation du S. Esprit,

p. 1 conc. Eph. c. 3. n. 6.

n. 7. 8. &c.

n. 17.

n. 25. &c.

n. 30.

Matth. XVII. 5.

n. 38.

AN. 430. mais en nous donnant sa chair à manger. Il s'étend encore plus dans le traité adressé aux princesses sœurs

p. 1. conc. Eph. c. 4. n. 10. 9. de l'empereur, c'est à dire Pulquerie, Arcadie, & Marine, toutes trois vierges consacrées à Dieu. Il y rapporte les passages de plusieurs peres, pour montrer qu'ils ont usé du mot de *Theotocos*, & reconnu l'unité de Jesus-Christ, sçavoir S. Athanase, Atticus de C. P. Antiochus de Phenicie, Amphiloque, Ammon d'Andrinople, S. Jean Chrisostome, Severien de Gabales, Vital, Theophile d'Alexandrie. Il est remarquable qu'il cite S. Chrisostome, aprés tout ce qui s'étoit passé. Ensuite il rapporte plusieurs passages choisis du nouveau Testament, pour prouver la divinité de Jesus Christ, & l'union du verbe avec l'humanité. S. Cyrille connoissoit le grand esprit & la haute pieté de ces princesses, particulierement de sainte Pulquerie; c'est pourquoy il prenoit soin de les instruire à fonds sur cette matiere.

p. 13.

XII. S. Cyrille écrit au pape &c.

1. p. conc. Eph. c. 14.

Il écrivit aussi au pape S. Celestin une lettre, où il luy rend compte de tout ce qui s'étoit passé: de sa lettre aux solitaires, de ses deux lettres à Nestorius, & de la necessité qui l'avoit engagé à s'opposer à luy. Il déclare qu'il n'a encore écrit de cette affaire à aucun autre évêque, & marque ainsi l'état de C. P. Maintenant les peuples ne s'assemblent point avec luy, c'est à dire, avec Nestorius, si non quelques peu de plus legers & de ses flateurs : presque tous les monasteres & leurs archimandrites, & plusieurs du Senat ne vont point aux assemblées, craignant de blesser la foy; & ensuite: Vôtre sainteté doit sçavoir que tous les évêques d'Orient sont d'accord avec nous, que tous sont choqués & affligés, principalement

les

les évêques de Macedoine. Ensuite : Je n'ay pas voulu rompre ouvertement la communion avec luy, avant que de vous avoir donné part de tout cecy. Ayez donc la bonté de déclarer vôtre sentiment : s'il faut encore communiquer avec luy, ou luy dénoncer nettement que tout le monde l'abandonnera, s'il persiste dans ces opinions. Vôtre avis sur ce sujet doit être déclaré par écrit aux évêques de Macedoine & d'Orient. Et afin de mieux instruire vôtre sainteté de ses sentimens & de ceux des peres : j'envoye les livres, où les passages sont marqués, & je les ay fait traduire comme on a pû à Alexandrie. Je vous envoye aussi les lettres que j'ay écrites. Cette lettre au pape fut portée par le diacre Possidonius, qui fut aussi chargé d'une instruction contenant en abregé la doctrine de Nestorius, & la maniere dont il avoit déposé le prêtre Philippe. An. 430. Baluz. nov. coll. p. 308.

S. Cyrille écrivit en même tems à Acace de Berée, un des plus anciens & des plus illustres évêques de Syrie, ordonné par S. Eusebe de Samosate environ cinquante ans auparavant. S. Cyrille luy témoigne combien il est affligé de ce scandale, insistant principalement sur l'anathême prononcé par Dorothée contre ceux qui nommeroient la Vierge mere de Dieu, & sur ce que plusieurs nioient ouvertement la divinité de J.C. Acace dans sa réponse exhorte S. Cyrille à procurer la paix. Car il nous est venu, dit-il, plusieurs personnes de C. P. tant clercs que laïques, qui semblent défendre la proposition qu'on a avancée ; & soûtienent, qu'elle n'a rien dans le fonds de contraire au symbole des Apôtres ny à celuy de Nicée : & ensuite : J'ay fait lire vôtre lettre au S. évêque Jean d'Antioche, qui en a été fort touché. Car encore qu'il soit arrivé depuis Sup. liv. XVIII. n. 42. I. p. conc. Eph. c. 22. Ibid. 23.

An. 430. peu à l'épiſcopat, il a les mêmes ſentimens que nous autres vieillards; & ſe conduit ſi bien, que tous les évêques d'Orient en ont une grande opinion. Je vous exhorte auſſi à traiter cette affaire avec la douceur & la prudence qui vous conviennent.

XIII. Traité de l'Incarnation par Caſſien.

Epiſt. ad Neſt. I. p. C. Eph. c. 18.

Cependant le pape S. Celeſtin ayant reçû les ſermons de Neſtorius, & enſuite ſa lettre & ſes écrits de ſa part par Antiochus, voulut avant que d'y répondre, faire tout traduire en latin. Il fit même compoſer un traité, pour ſoûtenir la doctrine catholique contre cette nouvelle hereſie, & ce fut ſans doute par ſon ordre, que S. Leon alors archidiacre de l'égliſe Romaine en chargea Jean Caſſien, qui étoit plus propre qu'aucun autre à cet ouvrage, parce qu'il étoit tres-ſçavant dans la theologie, & que d'ailleurs il entendoit parfaitement le grec, & avoit demeuré longtems à C. P. Ayant achevé ſes conferences depuis quelque tems, il comptoit de demeurer dans le ſilence, mais il ne put reſiſter à la priere de S. Leon Il compoſa donc un traité de l'Incarnation, diviſé en

c. 3.

ſept livres. Dans le premier il rapporte la plûpart des hereſies contre ce myſtere : puis il parle des Pelagiens, dont il prétend que les principes ont donné lieu à l'erreur de Neſtorius. Car, dit-il, croyans que l'homme par ſes propres forces peut être ſans peché, ils jugent de même de Jeſus-Chriſt, qu'il n'étoit qu'un pur homme, mais qu'il a ſi bien uſé de ſon libre arbitre, qu'il a évité tout peché : qu'il n'eſt venu au monde que pour nous donner l'exemple des bonnes œuvres : qu'il eſt deuenu Chriſt aprés ſon baptême, & Dieu aprés ſa reſurrection. Ce n'eſt pas toutefois ce

Serm. 3. n. 6.

que diſoit Neſtorius, car il diſoit expreſſément, que

le verbe divin avoit été uni à l'homme dés le sein de Marie; la comparaison de sainte Elisabeth le fait voir manifestement, & son erreur ne consistoit que dans la maniere de l'union. Aussi Cassien attribuë l'erreur, qu'il rapporte, à Leporius, dont il raconte sommairement l'histoire & la retractation. Dans le second & le troisiéme livre, il prouve que Jesus-Christ est Dieu & homme, & que la Vierge doit être appellée mere de Dieu *Theotocos*, non seulement *Christotocos*. Dans le quatriéme, il s'attache à montrer par l'écriture l'unité de Jesus-Christ; il continuë dans le cinquiéme à montrer qu'elle est réelle & non pas morale, & refute plusieurs propositions de Nestorius. Dans le sixiéme, il insiste sur le symbole d'Antioche, suivant lequel Nestorius avoit été baptisé. Dans le dernier, il apporte les autorités des peres grecs & latins, particulierement de S. Chrysostome son maître, & finit par une exhortation touchante à l'église de C. P. Il suppose toûjours, que Nestorius y preside comme évêque; ce qui fait voir qu'il a achevé cet ouvrage avant sa deposition & le Concile d'Ephese.

An. 430.

Serm. 4. n. 3. 4.
Serm. 5. n. 5.

Sup. liv. XXIV. n. 48.

XIV.
Lettre du pape S. Celestin contre Nestorius.

Nestorius ne recevant point de réponse du pape, luy avoit écrit une seconde lettre par Valere chambellan de l'empereur, qui fait mention de plusieurs lettres precedentes au sujet de Julien & des autres Pelagiens. Il prenoit ce pretexte, comme dans la premiere, pour parler des autres pretendus heretiques, qui combatoient selon luy le mystere de l'incarnation, & qui étoient en effet les catholiques. Enfin le pape S. Celestin, ayant reçû par le diacre Possidonius la lettre de S. Cyrille, assembla un concile à Rome vers le commencement du mois d'Août 430. où les écrits

p. 1. conc. Eph. c. 17. Mem. Garn. p. 69.

Epist. ad Nest. c. 18.

An. 430. de Nestorius furent examinez & comparez avec la doctrine des peres. Le pape y rapporta des autoritez de S. Ambroise, de S. Hilaire & de S. Damase: aprés quoy la doctrine de Nestorius fut condamnée, & S. Cyrille chargé de l'execution du jugement. De ce concile le pape écrivit sept lettres de même date: la premiere à S. Cyrille, la seconde à Nestorius, la troisiéme au clergé de C.P. la quatriéme à Jean d'Antioche, la cinquiéme à Rufus de Thessalonique, la sixiéme à Juvenal de Jerusalem, la septiéme à Flavien de Philippes. C'est à dire aux évêques des plus grands sieges de l'empire d'Orient. Toutes ces lettres sont datées du troisiéme des ides d'Août sous le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien: c'est-à-dire l'onziéme d'Août 430. & le diacre Possidonius en fut chargé, pour les porter à S. Cyrille, qui devoit ensuite les faire tenir à ceux à qui elles étoient adressées. Dans la lettre à S. Cyrille, le pape loüe son zele & sa vigilance, & luy déclare qu'il est entierement dans ses sentimens touchant l'incarnation: que si Nestorius persiste dans son opiniâtreté, il faudra le condamner, mais qu'il faut tenter auparavant tous les moyens de le ramener. Donc, ajoûte-t-il, tous ceux qu'il a separez de sa communion doivent sçavoir qu'ils demeurent dans la nôtre, luy-même ne peut avoir desormais de communion avec nous, s'il continuë de combattre la doctrine apostolique. C'est pourquoy vous executerez ce jugement par l'autorité de nôtre siege, agissant à nôtre place, & en vertu de nôtre pouvoir: ensorte que si dans l'espace de dix jours, à compter depuis cette admonition, il n'anathematise en termes formels sa doctrine impie,

Fragm. ap. Baluz. nov. coll. p. 379.

1. p. conc. Eph. c. 15.

& ne promet de confesser à l'avenir touchant la generation de Jesus-Christ nôtre Dieu, la foy qu'enseigne l'église Romaine, & vôtre église, & toute la chrétienté; vôtre sainteté pourvoye aussi-tôt à cette église, c'est-à-dire à celle de C. P. & qu'il sçache qu'il sera absolument separé de nôtre corps. An. 430.

Dans la lettre à Nestorius, il marque comme il a été trompé dans la bonne opinion, qu'il avoit conçûë de luy sur sa réputation. Il dit qu'il a lû ses lettres & les livres qu'il luy a envoyés, & qu'il a trouvé ses opinions touchant le Verbe divin contraires à la foy catholique. Parlant des Pelagiens, il dit: Quant à ces heretiques, sur lesquels vous nous avez consulté comme si vous ne sçaviez pas ce qui s'est passé; ils ont été justement condamnez & chassez de leurs sieges: Ce qui nous étone, c'est que vous soufriez des gens qui ont été condamnez pour nier le peché originel, vous qui le croyez si bien, comme nous avons lû dans vos sermons. Les contraires ne s'accordent jamais sans donner du soupçon. Et pourquoi demandez-vous ce qui s'est passé icy, puisqu'Atticus vôtre predecesseur nous a envoyé des actes contre eux? Pourquoi Sisinnius de sainte memoire ne s'en est-il point informé, sinon parce qu'il sçavoit, qu'ils avoient été justement condamnez sous Atticus? Enfin il conclut ainsi: Sçachez que si vous n'enseignez touchant Jesus-Christ nôtre Dieu ce que tient Rome, Alexandrie & toute l'église catholique; ce que la sainte église de C. P. a tenu jusqu'à vous; & si dans dix jours, à compter depuis cette troisiéme monition, vous ne condamnez nettement & par écrit cette nouveauté impie, qui veut separer ce que l'écriture joint, vous êtes

1. p. C. Eph. c. 18.

p. 360. E.

An. 430. exclu de la communion de toute l'église catholique. Nous avons adressé ce jugement par le diacre Possidonius, avec toutes les pieces, à l'évêque d'Alexandrie, afin qu'il agisse à nôtre place ; & que nôtre ordonnance vous soit connuë à vous & à tous nos freres.

p. 1. conc. Eph. c. 19. & 20.

La lettre au clergé & au peuple de C. P. est pleine d'exhortations à demeurer fermes dans la foy catholique, & de consolations pour ceux que Nestorius persecutoit. Le pape y declare nulles toutes les excommunications prononcées par Nestorius, depuis qu'il a commencé à enseigner ces erreurs. Il ajoûte que ne pouvant agir en persone à cause de l'éloignement, il a commis à sa place S. Cyrille : puis il met la sentence qui termine la lettre precedente. La lettre à Jean d'Antioche contient en substance les mêmes choses, la condamnation de Nestorius, s'il ne se retracte dans dix jours, & la nullité des excommunications ou des depositions par luy prononcées. Les trois autres lettres à Juvenal de Jerusalem, à Rufus de Thessalonique & à Flavien de Philippes, n'étoient que des copies de celle-cy. Juvenal avoit succedé depuis peu à Prayle, qui avoit tenu le siege de Jerusalem environ treize ans. Juvenal donna le premier évêque aux Arabes, qui campoient dans la Palestine, & que S. Euthymius avoit convertis en grand nombre : & cet évêque fut Pierre auparavant nommé Aspebete pere de Trebon le premier de ces convertis : on le nomma l'évêque des camps, *Parembolôn* parce que ces Arabes campoient dispersez en divers quartiers.

Sup. liv. XXIII. n. 35.

Vita S. Euthym. to. 1. Analect. gr. p. 29.

Sup. liv. XXIV. n. 31.

XV. Mission de S. Germain & de

Vers le même tems le pape S. Celestin envoya dans la grande Bretagne S. Germain évêque d'Auxerre, pour

resister à Agricola fils d'un évêque Pelagien nommé Severin, qui corrompoit les églises de Bretagne, en y semant son heresie. S. Germain y fut envoyé comme vicaire du pape, sous le consulat de Florentius & de Denis, c'est à dire l'an 429. Pelage étoit de la grande Bretagne, ainsi il n'est pas extraordinaire qu'il y eût des disciples. Le diacre Pallade envoyé par le pape sur les lieux, l'excita à y procureur du secours; & les évêques de Gaule de leur côté reçûrent une députation de la grande Bretagne, qui les invitoit à venir promptement défendre la foy catholique. On assembla pour ce sujet un concile nombreux, & de l'avis de tous on pria S. Germain d'Auxerre, & S. Loup de Troyes, de se charger de cette entreprise: ainsi la mission de ce concile concouroit avec celle du pape.

S. Loup en Bretagne.
Prosp. Chr. an. 429.
Beda. 1. hist. c. 17.
Constant. vita S. Germ. c. 19.

S. Germain étoit évêque depuis onze ans comme il a été dit: S. Loup seulement depuis deux ans. Il étoit né à Toul d'une famille tres-noble, avoit étudié dans les écoles des rheteurs, & acquis une grande reputation d'éloquence. Il épousa Pemeniole sœur de saint Hilaire évêque d'Arles. La septiéme année de leur mariage, ils se separerent d'un commun consentement pour mener une vie plus parfaite: Loup quitta sa maison paternelle & se retira au monastere de Lerins, sous la conduite de S. Honorat, qui en étoit alors abbé. Vincent frere de Loup se retira aussi à Lerins, & fut prêtre & celebre par ses écrits. Loup aprés s'y être exercé un an dans les jeûnes & les veilles, fit un voyage à Mâcon, pour distribuer aux pauvres ce qui luy restoit de bien, mais comme il y pensoit le moins, on l'enleva pour être évêque de Troyes, & il gouverna cette église cinquante deux ans.

Sup. liv. XXIII. n.
Vita S. Luppi ap. Sur Iul. 29.
Sup. liv. XXIV n. 7.
Eucher. ad. Hilar. de laude erem.

Saint Germain & S. Loup s'étant mis en chemin pour la grande Bretagne, arriverent au Bourg de Nanterre prés de Paris. Les habitans sur la reputation de leur sainteté, vinrent au devant d'eux en foule : saint Germain leur fit une exhortation, & regardant ce peuple qui l'environnoit, il vit de loin une jeune fille, où il remarqua quelque chose de celeste. Il la fit approcher, & demanda son nom & qui étoient ses parens; on luy dit qu'elle s'appelloit Geneviéve : son pere Severe & sa mere Gerontia se presenterent en même tems, S. Germain les felicita d'avoir une telle fille, & prédit qu'elle seroit un jour l'exemple même des hommes. Il l'exhorta à lui découvrir son cœur, & si elle vouloit consacrer à Dieu sa virginité. Elle déclara que c'étoit son dessein, & pria le S. évêque de luy donner la benediction solemnelle des vierges. Ils entrerent dans l'église pour la priere de None, ensuite on chanta plusieurs pseaumes, & on fit de longues prieres, pendant lesquelles le S. évêque tint sa main droite sur la tête de la fille : il alla prendre son repas, & recommanda aux parens de la luy amener le lendemain. Ils n'y manquerent pas, & S. Germain demanda à sainte Geneviéve, si elle se souvenoit de ce qu'elle avoit promis. Oüy, dit-elle, & j'espere l'observer par le secours de Dieu & par vos prieres. Alors regardant à terre il vit une piece de monnoye de cuivre, marquée du signe de la croix, il la ramassa & la donnant à Geneviéve, il luy dit : Gardez-la pour l'amour de moy, portez-la toûjours penduë à vôtre cou pour tout ornement, & laissez l'or & les pierreries à celles qui servent le monde : Il la recommanda à ses parens & continua son voyage.

XVI. Commencement de sainte Genevieve.

Conft. v. S. Germ. c. 20. vita S. Genovefa ap. sur. 3. Iann.

Sainte

Sainte Geneviéve pouvoit avoir alors quinze ans, car on remarque que depuis cet âge jusques à cinquante elle ne mangea que deux fois la semaine, le dimanche & le jeudy; encore n'étoit-ce que du pain d'orge & des féves; & ne but jamais de vin, ny rien de ce qui peut enyvrer. Quelques jours aprés le départ de saint Germain, sa mere voulut l'empêcher d'aller à l'église un jour de fête, & ne pouvant la retenir, la frappa sur la jouë. Aussi-tôt elle perdit la vuë, & demeura aveugle pendant deux ans. Enfin se souvenant de la prediction de saint Germain, elle dit à sa fille de luy apporter de l'eau du puits, & de faire le signe de la croix sur elle. Sainte Geneviéve luy ayant lavé les yeux, elle commença à voir un peu, & quand elle l'eût fait deux ou trois fois, elle recouvra la veuë entierement. On montre encore le puits qui est en grande veneration.

XVII. S. Germain & S. Loup vainqueurs des Pelagiens.

S. Germain & saint Loup s'étant embarqués en hyver, souffrirent une grande tempête, que saint Germain appaisa, en jettant quelques goutes d'huile dans la mere, au nom de la Trinité. Arrivant en Bretagne ils trouverent une grande multitude rassemblée pour les recevoir; car leur arrivée avoit été prédite par les malins esprits, qu'ils chasserent des possedés, & qui en sortant confesserent qu'ils avoient excité la tempête. Les saints évêques remplirent bien-tôt la Bretagne de leurs instuctions & de leur reputation. Ils prêchoient non seulement dans les églises, mais dans les chemins & les campagnes, tant la foule qui les suivoit étoit grande; en sorte qu'ils fortifioient par tout les catholiques, & convertissoient les heretiques. Tout étoit apostolique en eux, la vertu, la doctri-

Const. v. S Germ. c. 12 vita. S. Lup. sur. 29. Iul.

ne, les miracles. Les Pelagiens ſe cachoient : mais enfin honteux de ſe condamner par leur ſilence, ils vinrent à une conference. Ils ſe preſenterent bien accompagnés, & remarquables par leurs richeſſes & leurs habits éclatans : une multitude infinie de peuple s'aſſembla à ce ſpectacle. Les ſaints évêques laiſſerent parler les heretiques les premiers, & aprés qu'ils eurent diſcouru long-tems, ils leur répondirent avec une grande éloquence ſoûtenuë des autorités de l'écriture, en ſorte qu'ils les reduiſirent à ne pouvoir répondre : le peuple avoit peine à retenir ſes mains, &
c. 24. témoignoit ſon jugement par ſes cris. Alors un homme qui avoit la dignité de tribun, s'avança avec ſa femme, preſentant aux ſaints évêques leur fille âgée de dix ans & aveugle. Ils luy dirent de la preſenter aux Pelagiens, mais ceux-cy ſe joignirent aux parens, pour demander aux ſaints évêques la gueriſon de la fille. Ils firent une courte priere, puis S. Germain invoqua la ſainte Trinité, & ayant ôté de ſon cou le reliquaire qu'il portoit, il le prit à ſa main, & l'appliqua devant tout le monde ſur les yeux de la fille, qui recouvra la veuë auſſi-tôt. Les parens furent ravis, le peuple épouventé ; & depuis ce jour tout le monde ſe rendit à la doctrine des ſaints évêques.

c. 25. Ils allerent enſuite rendre graces à Dieu au tombeau du martyr S. Alban, le plus fameux de la Bretagne : ſaint Germain fit ouvrir le ſepulcre & y mit les reliques de tous les apôtres & de pluſieurs martyrs, qu'il avoit ramaſſées de divers pays ; puis il prit ſur le lieu même de la pouſſiere encore teinte du ſang de ſaint Alban, l'emporta avec luy, & à ſon retour bâtit une égliſe en ſon honeur dans la ville d'Auxerre, où il mit ces reliques.

Liv XVIII. ſup. n. 19

Hiſt. epiſc. Antiſ. p. 416.

Les Saxons & les Pictes faisoient la guerre aux Bretous : les Pictes étoient des barbares de la partie septentrionale de l'Isle, ainsi nommés parce qu'ils se peignoient le corps de diverses couleurs. Les Saxons étoient des peuples de Germanie, que les Bretons avoient appellés à leurs secours contre les Pictes, & qui depuis s'étoient joints à eux, pour s'établir en Bretagne, comme ils firent environ vingt-cinq ans aprés. Les Bretons épouventez eurent recours aux saints évêques. C'étoit le carême, & par leurs instructions plusieurs demanderent le baptême, ensorte qu'une grande partie de l'armée le reçut à pâques dans une église de feüillées, que l'on dressa en pleine campagne Aprés la fête ils se preparerent à marcher contre les ennemis, animés de la grace qu'ils venoient de recevoir, & attendant avec grande confiance le secours de Dieu. Saint Germain se mit à leur teste, & se souvenant encore du métier qu'il avoit fait en sa jeunesse, il envoya des coureurs pour reconnoître le pays, & posta ses gens à couvert dans une vallée, sur le passage des ennemis, qui s'attendoient à les surprendre. S. Germain avertit les siens de faire tous le même cry dont il donneroit le signal. Il cria trois fois *Alleluia* : toute l'armée fit à même tems le même cry, qui étant multiplié par les échos des montagnes, fit un bruit si terrible, que les barbares en furent épouventés. Ils jetterent leurs armes, s'enfuirent en confusion, abandonnerent leur bagage, & plusieurs se noyerent en passant une riviere. Ainsi les saints évêques ayant délivré la Bretagne des Pelagiens & des Saxons, repasserent en Gaule & retournerent chez eux. Pour assurer encore plus la religion dans cette Isle, le pape S.

XVIII. Vainqueurs des Saxons. *Const. lib.* 1. *c.* 28.

Beda 1. *hist. c.* 14. 15.

Celestin y renvoya le diacre Pallade, qu'il avoit ordonné évêque pour les Scots ou Ecossois ; & ce fut le premier évêque de cette nation, qui jusques-là avoit été tres-barbare. Saint Jerôme témoigne qu'ils n'avoient point de mariages reglés, & qu'ils mangeoient la chair humaine, jusques à couper les mammelles des femmes, & les autres parties charnuës de ceux qu'ils trouvoient à l'écart. Saint Pallade fut envoyé évêque en Ecosse sous le Consulat de Bassus & d'Antiochus : c'est-à dire l'an 431.

Prosp. 1. cont. coll. c. 41.

Hier. ep. 83. ad Ocean. & 2. in Jovin. c.

Prosp. chr.

Saint Cyrille ayant reçû par le diacre Possidonius les lettres du pape saint Celestin, les envoya à ceux à qui elles étoient adressées, & accompagna de ses lettres celles qui étoient pour Jean d'Antioche. & pour Juvenal de Jerusalem, qui avoit succedé à Praïle depuis trois ou quatre ans. Il exhorte Jean à se déterminer, declarant que pour luy, il est resolu de suivre le jugement du pape & des évêques d'Occident, pour conserver leur communion. Il dit à Juvenal qu'il faut écrire à l'empereur ; afin qu'il prenne l'interêt de la religion, & délivre l'église de ce faux pasteur. Il marque à l'un & à l'autre qu'il a fait son possible, pour ramener Nestorius à la raison.

XIX. Lettre de Jean d'Antioche à Nestorius.

1. p. con. Eph. c. 21. c. 24.

Jean d'Antioche étoit ami de Nestorius, qui avoit été tiré de son clergé. Ainsi sur la lettre de saint Cyrille, il luy écrivit, luy en envoyant la copie, & de celle du pape saint Celestin. Je vous exhorte, dit-il, à les lire de telle sorte, qu'il ne s'éleve aucun trouble dans vôtre esprit : puisque c'est de-là que viennent souvent les disputes & l'opiniâtreté pernicieuse: Mais aussi, dit-il, ne méprisez pas cette affaire, car le demon sçait pousser si loin par l'orgeüil celles qui

1. p. con. Eph. c. 25.

ne ſont pas bonnes, qu'il n'y a plus de remede. Liſez ces lettres avec application, & appellez à cet examen quelques-uns de vos amis, à qui vous laiſſiez la liberté de vous donner des conſeils utiles, plûtôt qu'agreables. Encore que le terme de dix jours marqué par la lettre du tres-ſaint évêque Celeſtin ſoit tres-court, vous pouvez faire la choſe en un jour, même en peu d'heures. Car il eſt facile en parlant de l'incarnation de nôtre Seigneur, de ſe ſervir d'un terme convenable, uſité par pluſieurs des Peres, & qui exprime veritablement ſa naiſſance de la Vierge. Vous ne devez ni rejetter ce terme comme dangereux, ni penſer qu'il ne faut pas vous dédire. Si vous êtes dans les mêmes ſentimens que les peres & les docteurs de l'égliſe, comme nous avons appris par pluſieurs amis communs, quelle peine avez-vous à déclarer vôtre ſaine doctrine, principalement dans ce grand trouble, qui s'eſt élevé à vôtre ſujet? Car ſçachez que cette queſtion eſt agitée au prés & au loin : toute l'égliſe en eſt emuë, & par tout les fideles en ſont tous les jours aux mains. Vous le verrez clairement par la choſe même. L'Occident, l'Egypte & peut-être la Macedoine ont reſolu de rompre l'union que Dieu a accordée à ſon égliſe par les travaux de tant d'évêques, & principalement du grand Acace. Il entend Acace de Berée, & parle de l'union qui finit le ſchiſme d'Antioche du tems de l'évêque Alexandre, & du pape ſaint Innocent.

Il continuë à exhorter fortement Neſtorius d'employer le mot de mere de Dieu *Theotocos*, puiſqu'aucun des docteurs de l'égliſe ne l'a jamais rejetté, & que pluſieurs s'en ſont ſervi, ſans être repris par ceux

ſup. liv. XXIII. n. 74

An. 428. qui ne s'en servoient pas. Il montre que l'on ne peut rejetter la signification de ce mot, sans tomber dans des erreurs dangereuses : puisqu'il s'ensuivra contre l'autorité manifeste de l'écriture, que ce n'est pas Dieu qui s'est incarné & aneanti en prenant la forme d'esclave. Il ajoûte : Si avant ces Lettres plusieurs étoient si emportés contre nous, que ne feront-ils point maintenant qu'elles leur donnent une si grande autorité ? Je vous écris ceci, non pas seul, mais avec plusieurs évêques de vos amis, qui se sont trouvés presens, quand on m'a rendu ces malheureuses lettres : sçavoir Archelaüs, Apringius, Theodoret, Heliade, Melece, & Macaire, qui vient d'être ordonné évêque de Laodicée. Il ne marque le siege que de celui-ci, parce que Nestorius connoissoit les autres. Jean d'Antioche écrivit en même tems au comte Irenée ami commun, & aux évêques Musée & Helladius.

XX. Réponse de Nestorius.

Synodic. Baluz. al. coll. Chr. Lup. c. 3.

Nestorius ayant vû toutes ces lettes, répondit à Jean d'une maniere honnête, mais au fonds, il demeura toûjours opiniâtre dans son erreur. J'aurois cru, dit-il, être exposé à toute autre calomnie, que d'errer contre la foy : moi, qui ay tant combattu jusques à present contre tous les heretiques : & ensuite : J'ay trouvé ici l'église divisée : les uns appelloient la sainte Vierge seulement mere de Dieu *Theotocos*, les autres seulement d'un homme *Anthropotocos* ; pour les réunir, je l'ay nommée mere de Christ, *Christotocos*, nom qui signifie clairement l'un & l'autre, le Dieu & l'homme. Soyez donc en repos sur cette affaire, & persuadé que j'ay toûjours les mêmes sentimens sur la vraye foi. Si nous nous voyons dans le con-

cile que nous esperons avoir, nous reglerons toutes choses sans scandale & avec union. Vous devez vous étonner moins que personne de la presomption ordinaire de l'Egyptien, dont vous avez tant d'exemples. Bientôt, s'il plaît à Dieu, on loüera nôtre conduite. Telle fut la réponse de Nestorius. AN. 430.

XXI. Derniere Lettre de saint Cyrille à Nestorius

Cependant saint Cyrille, en execution de la commission du pape, assembla un concile à Alexandrie : peut-être le concile ordinaire du mois d'Octobre, de tous les évêques de la province d'Egypte ; & au nom de ce concile il écrivit à Nestorius une lettre synodale, pour servir de troisiéme & derniere monition : luy déclarant, que si dans le terme marqué par le pape, c'est à dire, dans dix jours aprés la reception de cette lettre, il ne renonce à ses erreurs : ils ne veulent plus avoir de communion avec luy, & ne le tiendront plus pour évêque ; & que dés lors ils communiquent avec tous les clercs & les laïques, qu'il a deposés ou excommuniés. Au reste, ajoutent-ils, il ne suffira pas que vous professiés le symbole de Nicée ; car vous sçavez y donner des interpretations violentes : il faut confesser par écrit & avec serment, que vous anathematisez vos dogmes impies, & que vous croirez & enseignerez ce que nous croyons tous, nous & tous les évêques d'Occident, & d'Orient, & tous ceux qui conduisent les peuples. Car le saint concile de Rome, & nous tous sommes convenus, que les lettres, qui vous ont été écrites par l'église d'Alexandrie, sont orthodoxes & sans erreur.

1. p. conc. Ephes. c. 26.

La lettre synodale contient ensuite la profession de foy. Premierement le symbole de Nicée, puis une explication ample & exacte du mystere de

AN. 430. l'incarnation conforme à ce que saint Cyrille en avoit déja dit dans ses autres lettres. Il y repond aux principales objections de Nestorius, & tire un argument de l'eucharistie en ces termes : Nous an-
n. 7. nonçons la mort de Jesus-Christ, & nous confessons sa resurrection & son ascension en celebrant dans les églises le sacrifice non sanglant. Ainsi nous nous approchons des eulogies mystiques, & nous sommes sanctifiés, participant à la chair sacrée & au precieux sang de nôtre sauveur Jesus-Christ ; & nous ne la recevons pas comme une chair commune, à Dieu ne plaise, ny comme la chair d'un homme sanctifié & conjoint au verbe par une union de dignité, ou en qui la divinité ait habité : mais comme vrayment vivifiante & propre au verbe. Car luy qui est vie de sa nature comme Dieu, étant devenu un avec sa chair, il l'a renduë vivifiante : autrement, comment la chair d'un homme seroit-elle vivifiante de sa nature ? Cette lettre finit par douze anathêmes, qui en renferment toute la substance, en ces termes :

XXII. Les XII. anathêmes de saint Cyrille.

1. Si quelqu'un ne confesse pas qu'Emmanuel est veritablement Dieu, & par consequent la sainte Vierge mere de Dieu, puis qu'elle a engendré selon la chair le verbe de Dieu fait chair : qu'il soit anathême.

2. Si quelqu'un ne confesse pas que le verbe, qui procede de Dieu le pere, est uni à la chair selon l'hypostase, & qu'avec sa chair il fait un seul Christ, qui est Dieu & homme tout ensemble : qu'il soit anathême.

3. Si quelqu'un aprés l'union divise les hypostases du

du ſeul Chriſt, les joignant ſeulement par une connexion de dignité, d'autorité, ou de puiſſance, & non par une union réelle ; qu'il ſoit anathême. AN. 430.

4. Si quelqu'un attribuë à deux perſonnes ou à deux hypoſtaſes, les choſes que les apôtres & les évangeliſtes raportent comme ayant été dites de Jeſus Chriſt, par les ſaints ou par lui-même : & applique les unes à l'homme conſideré ſeparément du verbe de Dieu, & les autres comme dignes de Dieu, au ſeul verbe procedant de Dieu le pere : qu'il ſoit anathême.

5. Si quelqu'un oſe dire, que Jeſus-Chriſt eſt un homme qui porte Dieu : au lieu de dire, quil eſt Dieu en verité, comme fils unique & par nature, en tant que le verbe a été fait chair, & a participé comme nous à la chair & au ſang : qu'il ſoit anathême.

6. Si quelqu'un oſe dire, que le verbe procedant de Dieu le pere, eſt le Dieu, ou le Seigneur de Jeſus-Chriſt : au lieu de confeſſer, que le même eſt tout enſemble Dieu & homme, en tant que le verbe a été fait chair, ſelon les écritures : qu'il ſoit anathême.

7. Si quelqu'un dit, que Jeſus en tant qu'homme a été poſſedé du verbe Dieu, & revétu de la gloire du fils unique, comme étant un autre que lui : qu'il ſoit anathême.

8. Si quelqu'un oſe dire, que l'homme pris par le verbe doit être adoré, glorifié, & nommé Dieu avec lui, comme l'un étant en l'autre : car y ajoutant toujours le mot, *Avec*, il donne cette penſée : au lieu d'honorer Emmanuel par une ſeule adoration, & lui rendre une ſeule glorification, en

An. 430. tant que le verbe a été fait chair : qu'il soit anathême.

9. Si quelqu'un dit, que nôtre Seigneur Jesus-Christ a été glorifié par le saint Esprit : comme ayant reçu de lui une puissance étrangere, pour agir contre les esprits immondes, & operer des miracles sur les hommes : au lieu de dire, que l'esprit par lequel il les operoit lui étoit propre : qu'il soit anathême.

10. L'écriture divine dit, que Jesus Christ a été fait le pontife & l'apôtre de nôtre foi, & qu'il s'est offert pour nous à Dieu le pere, en odeur de suavité. Donc, si quelqu'un dit, que nôtre pontife & nôtre apôtre n'est pas le verbe de Dieu lui-même, depuis qu'il s'est fait chair & homme comme nous, mais un homme né d'une femme, comme si c'étoit un autre que lui : ou si quelqu'un dit, qu'il a offert le sacrifice pour lui-même, au lieu de dire que c'est seulement pour nous, car il n'avoit pas besoin de sacrifice, lui qui ne connoissoit pas le peché : qu'il soit anathême.

11. Si quelqu'un ne confesse pas que la chair du Seigneur est vivifiante, & propre au verbe même procedant de Dieu le pere : mais l'attribuë à un autre, qui lui soit conjoint selon la dignité, & en qui la divinité habite seulement : au lieu de dire, qu'elle est vivifiante, parce qu'elle est propre au verbe, qui a la force de vivifier toutes choses : qu'il soit anathême.

12. Si quelqu'un ne confesse pas que le verbe de Dieu a souffert selon la chair, qu'il a été crucifié selon la chair, & qu'il a été le premier né d'entre

les morts, en tant qu'il est vie & vivifiant comme Dieu : qu'il soit anathême. An. 430.

Voila les douze fameux anathêmes de saint Cyrille, contre toutes les propositions heretiques, que Nestorius avoit avancées. La lettre synodale qui les contient, se trouve datée du trentiéme de Novembre; mais on croit que c'est plûtôt le jour où elle fut apportée à C. P. Elle fut accompagnée de deux autres lettres, l'une au clergé & au peuple de C. P. l'autre aux abbés des monasteres de la même ville, par lesquelles saint Cyrille marque qu'il a attendu à la derniere extremité, pour en venir à ce fâcheux remede de l'excommunication; & les exhorte à demeurer fermes dans la foy, & à communiquer librement avec ceux que Nestorius avoit excommuniés. Pour porter ces lettres, on députa quatre évêques d'Egypte, Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire; & ils furent aussi chargés de la lettre du pape saint Celestin à Nestorius.

V. not. Baluz. p. 422.

1. part. concil. Ephes. c. 27. 28.

Conc. Eph. p. 584. A.

XXIII. Convocation du concile d'Ephese.

Avant que ces deputés arrivassent à C. P. l'empereur Theodose ordonna la convocation du concile general, en étant sollicité de part & d'autre. Les catholiques le demandoient, comme il paroît par la requête de Basile & des moines maltraités par Nestorius. Luy-même le demanda croyant y prévaloir, par la puissance seculiere, & l'appui des orientaux, & y faire condamner saint Cyrille sur les plaintes de Cheremon, & de ses autres calomniateurs. La lettre de convocation est au nom de deux empereurs suivant la forme ordinaire, adressée aux metropolitains de chaque province. Celle qui s'est conservée étoit adressée à saint Cyrille, & porte en

1. p. conc. Eph. c. 30. Evagr. 1. hist. c. 7.

1. p. conc. Eph. c. 32.

AN. 430 substance : Les troubles qui sont dans l'église nous ont fait juger indispensable, de convoquer les évêques de tout le monde, quelque repugnance que nous ayons à les fatiguer ; c'est pourquoi vôtre pieté fera en sorte, quand la prochaine fête de Pâque sera passée, de se rendre à Ephese pour le jour de la pentecôte, & d'amener avec elle les évêques qu'elle jugera convenables ; en sorte qu'il en reste assez pour les affaires de la province, & qu'il en vienne assez pour le concile. Personne cependant n'innovera rien en particulier, avant que le concile soit assemblé. Nous ne doutons pas que tous les évêques n'y viennent promptement ; si quelqu'un y manque il n'aura point d'excuse devant Dieu ny devant nous. Donné à C. P. le treiziéme des calendes de Decembre, sous le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valantinien, c'est à dire, le dix-neuviéme de Novembre l'an 430. La ville d'Ephese fut choisie comme de facile accés par mer & par terre, & abondante en toutes les choses necessaires à la vie.

Sacra per Joan. conc. Ephes. p. 721. c.

Outre la lettre circulaire, il y en eut une particuliere à saint Cyrille, où Theodose l'accuse d'être l'auteur du trouble de l'église, & se plaint de ce qu'il a écrit deux lettres differentes, l'une à lui & à son épouse Eudocia, l'autre à sa sœur Pulquerie, comme si la famille imperiale étoit divisée : ajoutant toutefois qu'il lui pardonne, & l'exhortant à concourir dans le concile à la tranquillité de l'église. Cette lettre fait voir la préoccupation de l'empereur Theodose contre saint Cyrille.

XVIV.
Derniers ou-

Saint Augustin fut appellé nommément au concile, sur sa grande reputation : car on ne voit pas

d'autre raiſon de le diſtinguer entre tant d'évêques. Un Officier nommé Ebagnius fut chargé de la lettre de l'empereur, mais n'étant arrivé à Carthage que vers pâque de l'année ſuivante 431. il apprit que ſaint Auguſtin n'étoit plus au monde, & retourna à C. P. avec les lettres de l'évêque Capreolus à l'empereur, pour lui en donner avis. Le dernier ouvrage de ſaint Auguſtin fut la ſeconde réponſe à Julien, qu'il laiſſa imparfaite. Julien avoit écrit quatre livres contre le premier livre de ſaint Auguſtin des nôces & de la concupiſcence. Mais quand il eut vû le ſecond, il en compoſa huit pour y répondre, & les adreſſa à Florus évêque Pelagien, un de ceux qui ſe retirerent avec lui à C. P. Julien ne ſavoit pas que ſaint Auguſtin eût compoſé ſix livres, pour répondre à ſes quatre premiers : il ne ſavoit pas même, ſi on l'en croit, que ſaint Auguſtin eut vû ces quatre livres ; & il pouvoit l'ignorer, car il étoit en ce tems-là en Cilicie. Saint Auguſtin accablé d'autres occupations avoit peine à ſe reſoudre à répondre à ces huit livres, qui ne contenoient que des injures & des diſcours vagues : toutefois ſaint Alypius le preſſa tant qu'à la fin il l'entreprît : craignant pour les ignorans qui liroient cette réponſe de Julien, ſans en apercevoir la foibleſſe. Saint Auguſtin travailla à cet ouvrage juſques à la fin de ſes jours, & en compoſa ſix livres, qui répondent aux ſix premiers des huit de Julien. Il met d'abord ſes paroles, puis il répond article par article. Comme Julien ne faiſoit guere que repeter ce qu'il avoit dit dans ſon premier ouvrage, auſſi ſaint Auguſtin dans celui-ci eſt ſouvent obligé de redire ce qu'il avoit déja dit.

An. 430.

vrages de ſaint Auguſtin.

Liberat. breviar. c. 5.

AN. 430 Mais on ne laisse pas d'y trouver des passages tres-forts & tres-importans, où les mêmes verités sont mieux develop ées, & mises en un plus grand jour. Dans les dernieres années de sa vie, & depuis ses retractations, il fit un extrait des préceptes moraux de l'écriture, qu'il nomma *speculum*, c'est à dire miroir, parce qu'en le lisant, les fideles peuvent voir l'état de leur ame, & le progrés qu'ils font dans la vertu. Il n'y met que ce qui sert à regler les mœurs, & encore les préceptes proposés directement & simplement, sans figure ; & se sert non pas de la version faite sur le grec des septante, comme il avoit accoutumé, mais de la version de saint Jerome sur l'hébreu, comme plus claire. Il commence aux loix qui sont données aprés le décalogue dans l'Exode, & continuë à tirer les préceptes de morale de tout l'ancien testament : sans ometre les livres que l'église reçoit pour canoniques, quoi qu'ils ne soient pas dans le canon des Hébreux. Il commence l'extrait du nouveau testament au sermon de la montagne, & continuë jusques à l'Apocalypse. Comme entre tant de passages de l'écriture, il s'en rencontre quelques-uns qui semblent opposés, il avoit dessein de les expliquer dans des questions qu'il proposeroit ensuite, mais il n'executa pas ce dessein.

XXV. Desolation de l'Afrique.

Cependant les Vandales continuoient de ravager l'affrique, & cette desolation rendit tres-amer à saint Augustin, le dernier tems de sa vie.

Possid. c. 28.

C'est ainsi qu'en parle Possidius évêque de Calame témoin oculaire ; & il ajoute : Il voyoit les villes ruinées & à la campagne les bâtimens abatus, & les habitans tués ou mis en fuite : les églises desti-

nées de prêtres & de miniſtres, les vierges ſacrées & les autres religieux diſperſés de tous côtés. Les uns avoient ſuccombé aux tourmens, les autres avoient peri par le glaive : les autres en captivité ayant perdu l'integrité du corps, de l'eſprit & de la foi, ſervoient des ennemis durs & brutaux. Il voyoit que les hymnes & les loüanges de Dieu avoient ceſſé dans les égliſes, dont les batimens même en pluſieurs lieux étoient conſumez par le feu. Que les ſacrifices ſolemnels, qui ſont dûs à Dieu, avoient ceſſé dans leurs lieux propres : c'eſt à dire, que faute d'égliſes, on les celebroit dans les maiſons, ou en d'autres lieux profanes. Que l'on ne demandoit point les ſacremens, ou qu'il n'étoit pas facile de trouver quelqu'un pour les adminiſtrer à ceux qui les demandoient. Que ceux qui s'enfuyoient dans les bois, ſur les montagnes, dans les cavernes & les rochers, ou dans les forteresſes, étoient pris & tués, ou mouroient de faim, manquant des choſes neceſſaires. Que les évêques & les clercs, à qui Dieu avoit fait la grace de ne pas tomber entre les mains des ennemis, ou de s'en ſauver aprés y être tombé, étoient dépoüillés de tout & reduits à la derniere mendicité ; ſans qu'il fût poſſible de leur donner à tous les ſecours qui leur étoient neceſſaires. Que de ce grand nombre d'égliſes d'Afrique, à peine en reſtoit-il trois, Cartage, Hippone, & Cirthe, qui ne fuſſent pas ruinées, & dont les villes ſubſiſtaſſent.

Dans ces alarmes ſaint Auguſtin fut conſulté par Honorat évêque de Thiave, pour ſavoir ſi les évêques ou les clercs devoient ſe retirer à l'aproche des barbares. Saint Auguſtin lui envoya d'abord

C. 30.
Ep. 228.

An. 430. une lettre, qu'il avoit écrite ſur le même ſujet à un évêque nommé *Quodvultdeus*, & que nous n'avons plus : mais Honorat ne s'en contenta pas : ſe fondant ſur cette parole de Jeſus-Chriſt : Quand on

Math. X. 23. vous pourſuivra dans une ville, fuyez dans une autre. A quoi un autre évêque ajoutoit : Si le Seigneur nous a commandé de fuïr dans les perſecutions, où l'on peut gagner le martyre : combien plus dans les incurſions des barbares, où il n'y a que des ſouf-

epiſt. 228. n. 6. frances ſteriles ? Saint Auguſtin répondit par une

Ioan. X. 12. grande lettre où il donne des regles pour ſe conduire en de telles occaſions. A cette parole de Jeſus-Chriſt il oppoſe ce qu'il dit, que le mercenaire s'enfuit quand il voit venir le loup ; & ajoute, que pour accorder ces deux autorités, il faut dire : que

n. 2. quand le peril eſt commun, les paſteurs & les miniſtres de l'égliſe ne doivent point abandonner le troupeau. Leur miniſtere lui eſt toujours neceſſaire,

n. 8. & particulierement en ces tems d'affliction, où le peuple a beſoin d'être conſolé & fortifié, où le peril preſſant fait courir à l'égliſe toutes ſortes de perſonnes, pour demander le batême, la reconciliation ou du moins la penitence. Alors ſi les miniſtres manquent, quel malheur pour ceux qui ſortent de ce monde ſans être regenerés ou deliés, quels

n. 7. reproches contre les miniſtres abſens ? Il faut craindre ces maux ſpirituels plus que tous les maux temporels, plus que la mort & les tourmens. Car le premier devoir du paſteur, eſt de donner au troupeau

n. 5. la nourriture neceſſaire ? & il ne doit pas en l'abandonnant, commettre un mal certain, par la crainte des maux incertains.

Que

Que si les persecuteurs cherchent le pasteur en particulier, & qu'il y ait d'autres ministres suffisans pour le besoin du troupeau, c'est le cas de s'enfuïr; comme fit S. Paul à Damas, comme saint Athanase. Que si tout le troupeau s'enfuit, alors le pasteur doit suivre, puisqu'il ne demeuroit que pour le troupeau. Il peut aussi se retirer, quand il n'a plus de troupeau: comme il étoit arrivé à quelques évêques d'Espagne, dont le peuple avoit été tué, consumé dans les villes assiegées, dispersé ou emmené en captivité. Quelques ministres peuvent aussi se reserver pour le service de l'église, quand il y en a d'autres pour suppléer à leur défaut : mais ils ne doivent pas aisément craindre de perir plûtôt que les laïques, ni se persuader qu'ils sont plus necessaires que les autres ecclesiastiques, puisque ce seroit lâcheté ou présomption. Que si tous veulent demeurer, quoyque l'on juge necessaire que quelques-uns se retirent, le sort en doit decider. Et si l'on craint que tous les ministres demeurant ne donnent trop de confiance aux laïques, ils doivent les avertir qu'ils ne demeurent que pour eux. C'est ainsi que saint Augustin encourageoit ses confreres.

n. 2. n. 6.

n. 10.

n. 11.

n. 12.

n. 13

XXVI. Mort de saint Augustin.

Hippone fut bien-tôt assiegée par les Vandales parce que le comte Boniface; qui leur faisoit alors la guerre s'étoit enfermé dedans avec les Goths alliés des Romains. Le siege dura prés de quatorze mois, & les Vandales ôterent aux assiegés la communication de la mer. Possidius & plusieurs autres évêques du voisinage s'y étoient refugiés; & comme ils étoient un jour à table, saint Augustin leur dit : Sachez que pendant le tems de cette ca-

Possid. c. 29.

AN. 431. lamité, je prie Dieu ou qu'il délivre cette ville des ennemis qui l'environnent, ou s'il en a diſpoſé autrement, qu'il donne à ſes ſerviteurs la force de ſouffrir ſa volonté, ou du moins qu'il me retire de ce monde. Ils ſe joignirent avec lui depuis ce tems-là, pour faire tous à Dieu cette priere. Il prêcha dans l'égliſe, avec toute la force de ſon eſprit & de ſon courage, juſques à ſa derniere maladie.

c. 31. Ce fut une fiévre, qui lui prit le troiſiéme mois du ſiege. Il pratiqua ce qu'il avoit coutume de dire à ſes amis. Que perſonne aprés avoir reçu le batême ne doit ſortir de la vie ſans penitence, même les chrétiens les plus vertueux, même les évêques. Il fit dont écrire les pſeaumes de la penitence, qui ſont en petit nombre, dit Poſſidius : apparemment les ſept que nous nommons encore ainſi : il les fit attacher contre la muraille, prés de ſon lit, & les liſoit, en verſant continuellement des larmes. De peur d'être détourné de ce pieux exercice, environ dix jours avant ſa mort il demanda à ceux qui étoient auprés de lui, de ne laiſſer entrer perſonne dans ſa chambre, qu'aux heures que les medecins venoient le viſiter, ou qu'on lui apportoit de la nourriture ; ce qui fut executé. Ainſi il paſſa tout ce tems en oraiſon. Il mourut avec une entiere connoiſſance, ſans que ſa vuë, ou ſon oüye fût affoiblie, en preſence de ſes amis, qui prioient avec lui, ayant vécu ſoixante & ſeize ans, dont il avoit paſſé environ quarante dans la clericature. Le jour de ſa mort fut le cinquiéme des calendes de Septembre, ſous le treiziéme conſulat de Theodoſe, &

Proſp. Chr. cod. an.

le troisiéme de Valentinien : c'est à dire l'an 430. le 28. d'Août, jour auquel l'église honore encore sa memoire. A ses funerailles on offrit à Dieu le sacrifice, en presence des évêques. Il ne fit point de testament, parce qu'il étoit si pauvre, qu'il n'avoit pas de quoi en faire : mais il recommandoit toûjours de conserver avec grand soin la bibliotheque, & tous les livres de son église. Nous apprenons toutes ces particularités de Possidius, qui avoit vécu familierement avec lui prés de quarante ans. An. 430.

Il raconte aussi ses miracles. Je sçay, dit-il, qu'étant prêtre & étant évêque, comme on le pressa de recommander à Dieu des possedés ; il pria avec larmes, & les demons se retirerent. Je sçay qu'étant malade & au lit, quelqu'un le vint trouver avec un malade & le pria de lui imposer les mains, pour le guerir. Il dit : Si j'avois quelque pouvoir sur les maladies je me guérirois le premier. L'autre répondit : Il m'a été dit en songe : Vas trouuer l'évêque Augustin, qu'il impose la main à ce malade, & il sera gueri. Il le fit sans plus differer, & aussi-tôt le malade se retira en santé. Le même Possidius, nous a laissé, un catalogue des ouvrages de saint Augustin, tant des livres, que des sermons & des lettres, où il en compte mil trente, avoüant toutefois qu'il n'a pû tout compter. Il s'y en trouve plusieurs que nous n'avons pas. *Vita. c. 18. Indic. Possid.*

XXVII. Saint Alexandre, auteur des Acemetes.

Vers le même tems, mourut prés de C. P. saint Alexandre, fondateur du fameux institut des Acemetes. Il nâquit dans l'Asie mineure d'une famille noble, & étudia à C. P. puis il eut une charge dans le palais de l'empereur, il reconnut bien-tôt la va- *Vita. Boll. 15. jan.*

AN. 430. nité du siecle, & la lecture de l'écriture sainte l'en dégouta d'avantage. Il quitta son employ, distribua son bien aux pauvres, & alla en Syrie : où il embrassa la vie monastique, sous la conduite d'un abbé nommé Elie, dont la reputation l'avoit attiré. Aprés y avoir demeuré quatre ans, il se retira dans le desert, à l'exemple du prophete Elie, & y demeura sept ans. Il convertit Rabbula gouverneur d'une ville voisine, & plusieurs autres payens. Ils vouloient l'avoir pour évêque, & comme ils gardoient les portes de la ville, Alexandre se fit descendre la nuit par la muraille, dans une corbeille. Rabbula étant converti, mit en liberté ses esclaues, donna ses biens aux pauvres, & se retira dans la solitude, où il mena la vie d'anachorete. Mais il en fut tiré depuis pour être évêque d'Edesse metropole de Mesopotamie. Sa femme se consacra à Dieu de son côté, & bâtit un monastere, où elle s'enferma avec ses filles & ses servantes, & y finit saintement ses jours.

Alexandre s'étant sauvé de la ville où on vouloit le faire évêque, & ayant marché deux jours dans le desert, se trouva dans un lieu qui servoit de retraite à trente voleurs. Il demanda à Dieu leurs ames : le capitaine se convertit le premier, & mourut huit jours aprés son batême. Les autres ayant aussi été batisés, firent un monastere de leur caverne, sous la conduite d'un superieur qu'Alexandre leur donna.

Les ayant quittés, il bâtit un monastere sur le bord de l'Eufrate, & demanda à Dieu pendant trois ans d'y pouvoir établir une psalmodie conti-

nuelle. Sa communauté s'accrut tellement, qu'il eut jusques à quatre cent moines de differentes nations: des Syriens naturels du païs, des Grecs, des Latins, des Egyptiens. Il les divisa en plusieurs chœurs, qui se succedant les uns aux autres, celebroient continuellement l'office divin; & c'est le premier exemple de cette pratique. Ces moines de saint Alexandre observoient une exacte pauvreté, chacun n'avoit qu'une tunique, & ne se fournissoit de vivres que pour chaque jour. S'il en restoit, on les donnoit aux pauvres, sans rien garder pour le lendemain.

Aprés avoir demeuré vingt ans dans ce monastere sur l'Eufrate, il destina soixante & dix de ses disciples pour aller prêcher la foi aux gentils: il en choisit cent cinquante pour le suivre dans le desert, & laissa les autres dans le monastere, sous la conduite de Trophime. Il avoit autrefois été à Antioche, & y avoit montré un grand zele, en s'opposant à l'intrusion de l'évêque Porphyre en 404. Il y revint au bout de vingt ans, sous l'évêque Theodose, accompagné de ses disciples: mais l'évêque prevenu contre lui le fit chasser, apparemment le prenant pour être de la secte des Euchites, ou Massaliens, à cause de sa priere continuelle, de sa vie errante, & du païs d'où il venoit. Un ecclesiastique nommé Malcus, accompagné de quelques laïques, alla par ordre de l'évêque, pour chasser Alexandre, & lui donna un soufflet. Alexandre sans s'émouvoir, dit seulement ces mots de l'Evangile: Or le nom du serviteur étoit Malcus. Le peuple, qui le regardoit comme un prophete, prit sa défence, & Malcus fut obligé de se retirer. Toutefois Alexandre

Sup. liv. XXI. n. 47.

Sup. liv. XIX. n. 25.

Joan. XVIII. 10.

An. 430. fut contraint de quitter Antioche, par ordre du Gouverneur, qui le relegua à Calcis avec ses disciples. S'étant déguisé en mendiant, il alla dans un monastere nommé Crithen, & fut bien étonné d'y trouver son institut de psalmodie perpetuelle. Il jugea, comme il étoit vray, que cette maison avoit été fondée par un de ses disciples.

Enfin il quitta la Syrie, & avec vingt de ses moines il retourna à C. P. où il fonda un monastere prés l'église de saint Menne. En peu de tems il y eut jusques à trois cent moines de diverses langues, Grecs, Latins & Syriens, tous catholiques, & dont plusieurs avoient demeuré dans d'autres monasteres. Il les divisa en six chœurs, qui chantoient l'office tour à tour, se succedant les uns les autres : en sorte que Dieu étoit loüé en ce monastere à toutes les heures du jours & de la nuit. De là leur vint le nom d'Acemetes *Acoimétai*, qui signifie en grec des veillans, ou gens qui ne dorment point ; parce qu'il y avoit toujours une partie de la communauté qui veilloit.

Nil. ap. Vales. in. Theod. IV. c. 11.

Comme ils ne travailloient point, & n'avoient autres biens que leurs livres, on admiroit comment ils pouvoient subsister, & on les soupçonnoit d'être de la secte des Massaliens. Alexandre fut arrêté par deux fois. On voulut l'obliger à interrompre sa psalmodie perpetuelle : on renvoya ses disciples à leurs premiers monasteres, ensuite on le mit en liberté, croyant qu'il demeureroit seul. Mais le jour même qu'il sortit de prison, ses moines le rejoignirent, & ils recommencerent leur psalmodie. Il s'en alla avec eux vers l'embouchure du Pont-Euxin, y fonda un monastere, & y mourut vers l'an 430.

Sur la fin du mois de Novembre 430. & aprés la convocation du concile d'Ephese, Nestorius écrivit au pape saint Celestin en ces termes : J'ay appris que le venerable Cyrille évêque d'Alexandrie, épouvanté par les plaintes qui nous ont été presentées contre lui cherche à éviter le saint concile, qui se doit tenir à cause de ses accusations ; & s'attache à des paroles, sçavoir aux mots de *Theotocos* & *Christotocos*, dont il admet l'un, & rejette l'autre, qu'il admet pourtant quelquefois. Pour moi, je ne m'oppose pas à ceux qui veulent dire *Theotocos*, pourveu qu'ils ne l'entendent pas comme Arius & Apollinaire, pour confondre les natures : mais je n'hésite pas à préferer le mot de *Christotocos*, comme employé par les anges & les évangelistes. C'est qu'il insistoit sur les passages de l'évangile, où en parlant de la nativité temporelle du fils de Dieu, il est nommé Jesus ou Christ. Il continuë : Si nous considerons deux sectes contraires, dont l'une n'employe que le mot de *Theotocos*, sçavoir celle d'Arius ou d'Apollinaire : l'autre ne se sert que d'*Antropotocos*, sçavoir celle de Paul de Samosate, parce que la premiere ne reconnoît Marie, que mere de Dieu, & la seconde, ne la reconnoît que mere d'un homme : ne faut-il pas essayer de ramener les uns & les autres, par un nom qui signifie les deux naturez, qui est celuy de mere de Christ, *Christotocos* ? J'ay écrit ceci à l'évêque d'Alexandrie, comme vous verrés par les lettres que je vous envoye. Au reste il a plû au tres-pieux empereur d'indiquer un concile écumenique, pour y examiner d'autres affaires ecclesiastiques. Car pour cette question de mots, je ne crois pas que la discussion en soit difficile. Il y a

AN. 430.

XXVIII. Autre lettre de Nestorius au pape.

Ap. Mercat. Garn. p. 80.

AN. 430. apparence que Nestorius envoya cette lettre avec celle de l'empereur, pour la convocation du concile écumenique.

XXIX. Ses derniers sermons.

Cone. Eph. Act. 1. p. 503. B.

Cependant les quatre évêques deputés par le concile d'Alexandrie, étant arrivés à C. P. allerent à la cathedrale un dimanche, pendant que l'on celebroit l'office, où tout le clergé étoit present, & presque tous ceux qui portoient le titre d'illustres. Ce dimanche étoit le trentiéme de Novembre de la même année 430. Ils rendirent à Nestorius les lettres de saint Cyrille & de saint Celestin : Nestorius les prit, & leur dit de venir le lendemain le trouver en particulier : mais quand ils vinrent, il leur ferma les portes, & ne leur fit point de réponse. Six jours aprés le huitiéme des ides de Decembre, c'est à dire le sixiéme du mois qui étoit un samedy, il fit dans l'église un sermon, qui est comme l'abregé de toute sa doctrine. Il s'emporte contre saint Cyrille sans le nommer, mais il le designe assez par le nom d'Egyptien : il le défie au combat, & l'accuse de l'attaquer avec des fleches d'or, c'est à dire en distribuant de l'argent, qui étoit un des reproches que l'on faisoit à Nestorius même. Il marque l'opposition des évêques d'Alexandrie contre ceux d'Antioche, contre Melece & Flavien, & contre saint Chrysostome, tiré de la même église : pour faire croire que la dispute presente n'est qu'une suite de la jalousie de ces deux sieges. Il se plaint qu'on lui fait un procés sur le seul mot de *Theotocos*, qu'il feint d'accorder, mais avec des explications malignes. Il se défend des erreurs de Paul de Samosate & de Photin, qu'il rapporte & distingue soigneusement : il propose le

Ap. Mercat. Garn. serm. 12. V. not. Baluz. p. 422.

Libell. Basil. n. 4.

mot

mot de *Christotocos*, comme le remede à toutes les erreurs. An. 430.

Il fit encore un autre sermon, le lendemain dimanche septiéme de Decembre, où il dit nettement que la Vierge est mere de Dieu, & mere de l'homme : mais expliquant toujours le mot de *Theotocos*, comme dangereux. Par ces sermons, il prétendoit répondre aux lettres des deux conciles de Rome & d'Alexandrie, que les députés d'Egypte avoient sans doute publiées : mais comme les douze anathêmes de saint Cyrille étoient ce qu'il y avoit de plus fort contre Nestorius, il entreprit de les combattre par douze anathêmes, qu'il proposa de son côté. *Ap. Mercat. serm. 13.*

Jean d'Antioche ayant eu copie de la derniere lettre de saint Cyrille à Nestorius, fut aussi choqué de ses douze anathêmes, & crut qu'en voulant s'opposer à Nestorius il avoit excedé lui-même, & étoit tombé dans l'erreur d'Apollinaire. Il donna donc ordre au deux plus sçavans évêques de sa province, André de Samosate & Theodoret de Cyr, d'y répondre par écrit, comme ils firent. André composa cet écrit au nom des Orientaux, qui l'approuverent en un concile. Theodoret mit son nom à son écrit, qui étoit plus aigre que celui d'André. Il le répandit en Phenicie & dans les païs voisins, & l'envoya à C. P. d'où Evoptius évêque de Ptolemaïde dans la Pentapôle l'envoya à saint Cyrille. André & Theodoret écrivirent tous deux avant le concile d'Ephese. *Liberat. Brev. c. 4. Cyrill. præf. tom 4. p. 766.*

XXX. Commencemens de Theodoret.

Thodoret, qui se rendit si fameux en cette dispute, étoit né à Antioche vers l'an 387. ses parens étoient nobles, riches & pieux, particulierement sa

An. 430. mere qui aprés treize ans de ſterilité, obtint ce fils par les prieres du fameux ſolitaire Macedonius le Critophage. C'eſt pourquoi il fut nommé Theodoret c'eſt à dire Dieu-donné. Il reçut ſouvent dans ſon enfance la benediction de ſaint Pierre de Galatie & de ſaint Aphraate, & fut conſacré à Dieu dés le berceau, ſuivant la promeſſe de ſes parens. Il fut élevé dans un monaſtere, qui étoit à trois milles d'Apamée, & à ſoixante-quinze milles d'Antioche, où il venoit quelquefois, & y reçut l'ordre de lecteur étant encore jeune. Il contracta une amitié particuliere avec Neſtorius, & Jean depuis évêque d'Antioche, & devint lui-même fort celebre pour ſa doctrine & ſon éloquence. Enfin, il fut elevé malgré lui à l'épiſcopat vers l'an 423. ayant paſſé juſques-là tout le tems de ſa vie dans le monaſtere, dont il conſerva toujours les pratiques.

Theod. Philoth. c. 3. ſup. liv. XVII. 7. Philoth. c. 8. c. 9. Epiſt. 81. Nomo. p. 954. A. Epiſt. 119. p. 993. A. Philoth. c. 12. p. 832. C.

Philoth. c. 17. fin. Procop. lib II. de ædif. juſt. c. 12.

La ville de Cyr dont il fut évêque, étoit dans la partie de Syrie nommée Euphrateſienne. On diſoit que les Juifs l'avoient fondée en l'honneur de Cyrus au retour de la captivité. Elle étoit peu conſiderable par elle-même, mais elle avoit huit cent paroiſſes dans ſa dépendance. Theodoret diſtribua ſon patrimoine auſſi-tôt aprés la mort de ſes parens, & ne fit aucune acquiſition, ny de maiſon ny de terre, ny même d'un ſepulcre. Ny lui, ny les ſiens ne reçurent jamais rien de perſonne : pas un habit, pas un pain, Il ne poſſedoit que les haillons dont il étoit vétu. Toutefois il bâtit des revenus de l'égliſe des galeries publiques & deux grands ponts, & fit reparer les bains. Il fit une aqueduc pour diſtribuer abondamment de l'eau dans la ville,

Ep. 113. fin. Epiſt. 81.

qui n'en avoit point d'autre auparavant que de la riviere. Il sollicita l'imperatrice Pulquerie, pour soulager le païs, tellement accablé d'impositions, que plusieurs terres étoient entierement abandonnées. AN. 431. *Epist 45.*

Quant au spirituel, il convertit & baptisa plus de dix milles Marcionites en huit bourgades, il convertit une autre bourgade d'Eunomiens, & une d'Ariens: enfin il ne resta point d'heretiques dans son diocese, où il en avoit trouvé un grand nombre. Mais ce ne fut pas sans peine : il répandit souvent son sang, il fut souvent poursuivi à coups de pierre, & en peril de mort. Il reconnoissoit avoir été beaucoup aidé dans ces conversions par les prieres du solitaire Jacques, dont il a écrit la vie, & des saints dont il avoit des reliques. Il combatit par ses discours & par ses écrits tous les ennemis de la religion: les payens, les Juifs les Marcionites, les Ariens, les Eunomiens, les Apollinaristes. Il prêchoit souvent à Antioche, où il dit qu'il a enseigné six ans sous l'évêque Theodote : treize ans sous Jean, qui souvent battoit des mains, & se levoit de joie en l'écoutant; ensuite sous Domnus, toûjours avec de grands applaudissemens des auditeurs. Tel étoit Theodoret, qui prevenu d'une haute estime de Diodore de Tarse, & de Theodore de Mopsueste, crut trouver dans les anathêmes de saint Cyrille des expressions, qui favorisoient l'erreur d'Apoillnaire, contre laquelle il étoit extrêmement zelé.

Epist. 113. Leoni p. 986. D. Epist. 145. p. 1026. C. Philoth. c. 21. p. 861. Epist. 145. p. 1022. Epist. 83. p. 957. D. Epist. ad Joan. Germ. tom. 4. p. 703. C.

D'autre part Marius Mercator, qui étoit à C. P. publia une réponse aux douze anathêmes de Nestorius, qui sert de défense à ceux de saint Cyrille. Le titre de sa réponse est: Les douze articles des blas-

Ecrits contre Nestorius. Edit. Garn. p. 116.

AN 431. phêmes de Neſtorius, par leſquels il contredit les lettres qui lui ont été envoyées par les ſaints Celeſtin évêque de Rome, & Cyrille d'Alexandrie, & s'éforce par des réponſes tres-courtes de refuter les douze articles de foi, qui lui avoient été envoyés. Nous avons mis les premiers ceux de l'évêque Cyrille, que l'égliſe Romaine a approuvés par un jugement veritable, & enſuite ceux de Neſtorius, les uns & les autres traduits du grec en latin: Cette verſion de Mercator a conſervé les anathêmes de Neſtorius, dont le texte grec ne ſe trouve plus. Mercator dans cette réponſe ſe cache ſous le nom general de Catholique, & rapporte pluſieurs paſſages des ſermons de Neſtorius, dont il avoit fait un recüeil contenant les cinq principaux,

Saint Cyrille de ſon côté fit trois ouvrages pour la défenſe de ſa doctrine, qui étoit celle de l'égliſe catholique. Il écrivit une apologie de ſes douze articles, pour réponſe au traité qu'avoit fait André de Samoſate, ſous le nom des orientaux. Comme il ne s'étoit point nommé, ſaint Cyrille ne nomme point ſes adverſaires; & il répond ſur chaque article: mettant d'abord le ſien, puis l'objection des orientaux, puis ſa défenſe. Le ſecond ouvrage de ſaint Cyrille fut ſon apologie contre Theodoret. Elle porte en tête la lettre à l'évêque Evoptius, qui lui avoit envoyé ces objections: & comme Theodoret s'étoit declaré, ſaint Cyrille le combat ouvertement & l'épargne moins qu'André de Samoſate: auſſi ſes objections contenoient des erreurs, qui furent depuis condamnées au cinquiéme concile general. Saint Cyrille ſuit la même methode en cet ouvrage:

Cyr. tom. 6. p. 157.

ab. Mercat. Garn. p 133.

Cyr. tom. 6. p. 200 ap. Mercat. p. 178.

Coll. 5. tom. 5. conc p. 504. 508. E.

il met d'abord son article puis la refutation de Theodoret, puis sa défence. Ces deux ouvrages de saint Cyrille furent traduits en latin par Marius Mercator. Le troisiéme fut sa réponse en cinq livres aux blasphêmes de Nestorius ; c'est à dire à ses sermons contre Proclus. Saint Cyrille y rapporte les paroles de Nestorius qu'il refute à mesure, & y établit principalement la necessité du mot *Theotocos*, l'unité du fils de Dieu, ses souffrances, & son sacerdoce. Ces trois ouvrages furent composés avant le concile d'Ephese.

AN. 431.

Tom. 6. init.

XXXII. Loy pour les Asyles. *Socr.* VII. *c.* 32.

Il arriva cependant un accident funeste à C. P. Des barbares esclaves d'un homme puissant, traités cruellement par leur maître, se refugierent dans l'église, & entrerent jusques dans le sanctuaire, portant des épées. On les exhorta à se retirer, mais ils n'en voulurent rien faire. Ils empêchoient le service divin, & pendant plusieurs jours ils tenoient leurs épées nuës, prêts à se défendre contre quiconque approcheroit, Ils tuerent un clerc, en blesserent un autre & enfin s'égorgerent eux-mêmes. Cette profanation de l'église fut regardée comme un mauvais presage ; pour prevenir de pareils accidens, l'empereur Thodose fit une loi adressée à Antiochus prefet du prétoiré, & datée du dixiéme des calendes d'Avril, sous le consulat du même Antiochus, c'est à dire du 23. de Mars 431.

Elle porte que les temples de Dieu doivent être ouverts à ceux qui sont en peril, & qu'ils seront en sureté, non seulement prés de l'autel & dans le lieu des prieres, c'est à dire dans le corps de l'église, mais dés l'entrée, & en tous les lieux compris dans

An. 431. l'enceinte du lieu ſacré : chambres, maiſons, bains, jardins, cours, galeries. Auſſi ayant tout cet eſpace de ſureté, il ne leur ſera permis ny de manger, ny de coucher, ou demeurer dans le ſanctuaire ou dans le temple, & ils obéïront aux clercs qui les en empêcheront. Il eſt défendu à ceux qui ſe refugient dans les égliſes d'y porter aucune arme de quelque eſpece que ce ſoit : non ſeulement dans le lieu ſacré, mais dans toute l'enceinte. Ceux qui n'obéïront pas ſeront chaſſés de l'aſyle, & même tirés par force & à main armée, s'il eſt beſoin. Et c'eſt le ſeul cas où il eſt permis d'entrer dans l'égliſe avec des armes. L'empereur declare, que lui-même, qui par tout ailleurs eſt environné de ſes gardes, laiſſe les armes dehors en entrant dans l'égliſe, qu'il quitte juſques à ſon diadême, & n'entre dans le ſanctuaire que pour l'offrande. On voit entre autres choſes par cette loy la quantité de bâtimens qui accompagnoient les égliſes & la grande enceinte qui les enfermoit. Outre l'extrait de cette loy inſeré dans le code Theodoſien, elle eſt entiere dans les conciles avec la date de ſa publication en Egypte, indiction quatorziéme, le douziéme de pharmouthi, c'eſt à dire le ſeptiéme d'Avril 431. car c'étoit une loy generale pour tout l'empire.

ſup. liv. XVIII. *n.* 42.

l. 4. *C. Th. de his qui ad eccl. conf. lib* 9. *tom.* 3. *con. il. p.* 1233.

XXXIII. Fin de ſaint Paulin de Nole.

Uram. presb. epiſt. ap. Paul. p. 143.

Pomer. de. vita cont. 11. *c.* 6.

Cette même année 431. l'égliſe d'occident perdit ſaint Paulin de Nole. Il étoit évêque depuis environ vingt ans, & dans cette charge il n'avoit jamais cherché à ſe faire craindre, mais à ſe faire aimer de tout le monde. Dans les jugemens il examinoit rigoureuſement, & décidoit avec douceur. Quoy qu'il eût autrefois donné ſi liberalement ſes biens, il

preno it grand ſoin de ceux de l'égliſe, pour les diſ- An. 431.
penſer fidelement. Il donnoit à tous, il pardonnoit il conſoloit, il édifioit les uns par ſes diſcours & par ſes lettres, les autres par ſes exemples : ſa reputation s'étendoit non ſeulement dans tout l'empire, mais chez les barbares. Il étoit âgé, comme l'on croit, de ſoixante & dix-huit ans, quand il tomba malade d'une douleur de côté, & comme on deſeſperoit de ſa vie, deux évêques Symmaque & Acyndinus vinrent le viſiter. Leur arrivée luy donna tant de joye, qu'il ſembloit oublier ſa maladie, & comme étant prêt à aller à Dieu, il fit apporter devant ſon lit les vaſes ſacrés, afin d'offrir avec les évêques le ſacrifice pour recommander ſon ame à Dieu, & rendre la paix à ceux qu'il avoit ſeparés du ſaint miniſtere, ſuivant la diſcipline de l'égliſe. Aprés avoir tout accompli avec joie, il dit tout d'un coup à haute voix : Où ſont mes freres ? Un des aſſiſtans croyant qu'il parloit des évêques qui étoient preſens, dit les voici. Saint Paulin reprit : Je parle de mes freres Janvier & Martin qui viennent de me parler, & m'ont dit qu'ils alloient venir me trouver. Il entendoit ſaint Janvier évêque de Capouë & martyr, dont les reliques étoient deſlors à Naples, & ſaint Martin de Tours, qui luy étoient apparus. Enſuite il étendit les mains au Ciel, & chanta le pſeaume : J'ay levé *Pſal.* 120.
mes yeux aux montagnes, & le reſte, & finit par une oraiſon. Alors le prêtre Poſtumien l'avertit qu'il étoit dû quarante ſous d'or, pour des habits que l'on avoit donnés aux pauvres. Saint Paulin répondit en ſoûriant doucement : Mon fils n'en ſoyés point en peine, il ſe trouvera quelqu'un qui acqui-

An. 430. tera la dette des pauvres. Peu de tems aprés entra un prêtre venant de la Lucanie, envoyé par l'évêque Exuperance & ſon frere Urſace, l'homme du rang des clariſſimes, qui lui apportoit cinquante ſous d'or en pur don. Saint Paulin les ayant reçus dit : Je vous rends graces, Seigneur, de n'avoir point abandonné celui qui eſpere en vous. Il donna deux ſous d'or de ſa main au prêtre qui les avoit apportés, & ordona que du reſte on payât les marchands qui avoient donné des habits aux pauvres.

La nuit étant venuë, il repoſa juſques à minuit: puis ſa douleur de côté étant redoublée avec violence, joint le mal que lui avoient fait les medecins en lui appliquant le feu pluſieurs fois inutilement : il ſouffrit beaucoup de ſon oppreſſion de poitrine, juſques à la cinquiéme heure de la nuit, c'eſt à dire une heure avant le jour. A la pointe du jour il ſuivit ſa coutume, éveilla tout le monde, & dit matines, ou plutôt laudes, à l'ordinaire: le jour venu, il parla aux prêtres, aux diacres, & à tout le clergé, & les exhorta à la paix : puis il demeura ſans parler juſques au ſoir. Enſuite comme s'éveillant, il reconnut le tems de l'office des lampes, c'eſt à dire des vêpres, & étendant les mains, il chanta, quoique lentement : J'ay preparé une lampe à mon Chriſt. *Pſ. 131. 17.* Aprés quelque tems de ſilence, vers la quatriéme heure de la nuit, c'eſt-à-dire dix heures, tous les aſſiſtans étant bien éveillés, ſa cellule fut ébranlée d'un ſi grand tremblement de terre, qu'ils ſe proſternerent pour prier tout épouventés : ſans que ceux qui étoient hors de la chambre s'apperçuſſent de rien. Alors il rendit l'eſprit ; & ſon viſage, & tout

ſon

son corps parut blanc comme la neige. Il mourut le dixiéme des calendes de Juillet, sous le consulat de Bassus & d'Antiochus, c'est à dire l'an 431. le 22. de Juin, jour auquel l'église honore encore sa memoire. Les circonstances de sa mort ont été écrites par un prêtre nommé Uranius, qui y avoit été present. Il nous reste des écrits de saint Paulin cinquante-deux lettres & vingt-six poëmes, dont il y en a dix à la loüange de saint Felix avec les fragmens de quelques autres.

AN. 431.

Martyr. R. 22. Jun.

XXXIV. Arrivée des évêques à Ephese.

Incontinent aprés la fête de Pâques, qui cette année 431. fut le 19. d'Avril, saint Cyrille & Nestorius partirent chacun de leur côté, pour se rendre à Ephese en diligence. Nestorius étoit accompagné d'un grand nombre de troupes, & des deux comtes Candidien & Irenée. Candidien étoit comte des domestiques, c'est à dire capitaine des gardes de l'empereur, pour prêter main forte au concile : Irenée y alloit sans aucune autorité, seulement par amitié pour Nestorius, qui étoit aussi accompagné de dix évêques, & en trouva plusieurs déja assemblés à Ephese. Saint Cyrille partit d'Alexandrie accompagné de cinquante évêques; c'est à dire de la moitié ou environ de ceux de sa dépendance : les autres étoient demeurés, pour prendre soin des églises. Le tems lui fut favorable jusques à Rhodes, d'où il écrivit à son clergé & à son peuple une lettre pleine de charité paternelle : le reste du voyage ne fut pas si tranquille, & il eut quelque tempête à essuyer. Enfin il arriva à Ephese quatre ou cinq jours avant la pentecôte, qui cette année 431. étoit le septiéme de Juin. Incontinent aprés son arrivée, il

Socr. VII. c. 34.

Epist. Theod. 1. p. conc. Eph. c. 35.

Epist. schism. 1. p. conc. Eph. p. 605. E.

1. p. conc. Eph. c. 33.

Apolog. ad Theod. 3. p. c. 13. p. 1052. D.

AN. 431. écrivit encore à ſon clergé, & à ſon peuple une lettre, où il dit : Le méchant, la bête qui ne dort point, va & vient de tous côtés pour attaquer la gloire de Jeſus-Chriſt, mais le malheureux ſe frappe lui-même, & perira avec ſes enfans. On veut qu'il entende Neſtorius, mais c'eſt plutôt le demon auteur de toutes les hereſies : quoy qu'il puiſſe avoir voulu marquer par cette énigme les cabales du parti contraire. Juvenal de Jeruſalem arriva cinq jours aprés la pentecôte avec les évêques de Paleſtine, entre leſquels étoit Pierre, autrefois nommé Aſpebete, que Juvenal avoit ordonné premier évêque des Sarraſins à la priere de ſaint Euthymius ; parce que ces Sarraſins ou Arabes du deſert campoient toujours, on le nommoit l'évêque des camps, en grec *Parembolôn*. Saint Euthymius lui recommanda en partant de s'attacher à ſaint Cyrille & à Acace de Melitine ; & de ſuivre toujours leurs ſentimens. Saint Euthymius avoit été lui-même en ſon enfance diſciple d'Acace. Flavien de Theſſalonique avec les évêques de Macedoine arriverent auſſi à tems à Epheſe.

Socr. VII. c. 34.

Vita S. Euth. p. 41. tom. 1. Analect.

Ibid. p. 9. 29. 41.

Mais Jean d'Antioche, & les Syriens ſe firent attendre long-temps. Ils prétendoient qu'il leur étoit impoſſible de ſe rendre à Epheſe au jour marqué, c'eſt à dire à la pentecôte. Car les évêques ne pouvoient quitter leurs égliſes avant le nouveau dimanche, ou le dimanche du renouvellement. C'eſt ainſi que les orientaux appellent encore le jour de l'octave de pâques, auquel les nouveaux baptiſés quittoient l'habit blanc, & recevoient la benediction de l'évêque. Ce dimanche étoit cette année le 26. d'Avril. Il falloit commencer par s'aſſembler à Antio-

Evagr. lib. 1. c. 3.

che, dont quelques-uns de ces évêques étoient éloignés de douze journées : ils ne pouvoient donc s'y trouver que le huitiéme de May. D'Antioche à Ephese il y avoit trente journées : ainsi quand ils n'auroient sejourné à Antioche qu'un seul jour, ils ne pouvoient arriver à Ephese que le huitiéme de Juin, le lendemain de la pentecôte. C'est ainsi que les orientaux s'excusoient depuis. AN. 431.

Tandis qu'on les attendoit, les évêques assemblés à Ephese traitoient la question de l'incarnation dans leurs sermons, & dans leurs conversations particulieres. Nous avons un sermon de saint Cyrille prononcé en ce tems-là, où d'abord, il donne de grandes loüanges aux évêques assemblés : puis il saluë avec éloges la ville d'Ephese, l'apôtre saint Jean, dont les reliques y reposoient, & la sainte vierge Marie dont il releve toutes les grandeurs, repetant à chaque article le titre de mere de Dieu. Il vient ensuite à Nestorius, & dit qu'en vain il se confie aux comtes & aux autres magistrats, qui le protegent, étant gagnés par ses presens. Il lui reproche ses blasphêmes, pires que ceux des Juifs, des payens, & de tous les autres heretiques ; & employe contre lui les expressions les plus fortes, comme contre un ennemi declaré de l'église, qui a meprisé les avis salutaires qui lui ont été donnés. Saint Cyrille en prend à témoin le pape saint Celestin, qu'il qualifie de pere, de patriarche, & d'archevêque de toute la terre, & conclut que Nestorius doit être deposé du sacerdoce. En ce sermon il fait mention d'un autre, qu'il avoit prononcé le jour precedent, où il parloit de la perdrix allegorique, dont fait mention le prophete Jeremie.

Liberat. brev. c. 5.
Tom. 5. oper. Cyr. part. 2. pag. 379.
P. 382. B.
P. 384. E.
P. 382. B.
Jerem. VI. 11.

AN. 431. Acace de Melitine fit aussi un sermon, où aprés avoir complimenté les évêques assemblés, il explique la foy de l'église, insistant sur l'unité & la divinité de Jesus Christ, & la consequence necessaire de donner à Marie le titre de Mere de Dieu. Il y dit en passant, que la croix est honorée avec les autels de Jesus-Christ, & qu'elle brille sur le front des églises. On lut aussi en cette occasion deux sermons de Theodote d'Ancyre sur la nativité de nôtre Seigneur, où il refutoit amplement l'erreur de Nestorius. Ces deux évêques Acace & Theodote, quoique catholiques, étoient amis de Nestorius, & pendant le sejour d'Ephese ils eurent plusieurs conversations avec lui, dans lesquelles ils remarquerent qu'il persistoit dans son heresie. Saint Cyrille de son côté fit des extraits des livres de Nestorius, dont nous n'avons que la version de Mercator.

Conc. Eph. p. 3. c. 7.

Ibid. c. 9. 10.

Conc. Eph. act. 1 p. 497. B.

Edit. Garn. p. 103.

XXXV. Retardement de Jean d'Antioche.

1. p. conc. c. ult.

Jean d'Antioche n'étant plus qu'à cinq ou six journées d'Ephese, fit sçavoir qu'il étoit proche par des officiers du maître des offices, & écrivit à saint Cyrille une lettre pleine de témoignages d'amitié & d'un grand empressement de se rendre auprés de lui. Je suis desormais à la porte, dit-il, par les prieres de vôtre sainteté, aprés avoir beaucoup souffert en ce voyage; car il y a trente jours que je marche sans relâche : quelques uns des évêques sont tombés malades en chemin, & nous avons perdu plusieurs chevaux. Priés donc que nous puissions achever sans peine ces cinq ou six journées, & embrasser vôtre chere & sainte personne. Les saints évêques Jean, Paul, Macaire, saluënt vôtre sainteté : nous saluons tous les freres qui sont avec vous. Cependant

arriverent deux évêques de sa suite, tous deux metropolitains, Alexandre d'Apamée, & Alexandre d'Hieraple. Comme saint Cyrille & les autres évêques se plaignoient à eux du retardement de Jean, ils dirent plusieurs fois : Il nous a chargés de vous dire, que s'il retarde, on ne remette pas pour cela le concile, mais que l'on fasse ce qu'il faut faire.

An. 431.

Relat. ad Coelest. act. V conc. p. 660.

Il y avoit déja plus de deux cent évêques assemblés à Ephese de differentes provinces. La lettre de l'empereur pour la convocation du concile marquoit le jours précis, auquel ceux qui ne se trouveroient pas seroient sans excuse. Il s'étoit passé plus de quinze jours au delà. Plusieurs évêques & plusieurs clercs étoient incommodés de la dépense d'un si long sejour, plusieurs étoient malades, il en étoit mort quelques-uns. Tout le concile crioit que Jean d'Antioche ne vouloit pas s'y trouver, parce qu'il craignoit de voir déposer Nestorius, tiré de son église, dont la confusion retomboit sur lui. Il étoit déja arrivé des évêques qui venoient de plus loin. Si Jean d'Antioche agissoit de bonne foy, il n'avoit point sujet de se plaindre, puisqu'il avoit mandé expressément par les deux Alexandres que l'on pouvoit commencer sans lui. Par toutes ces raisons, saint Cyrille & la plûpart des évêques resolurent de tenir le concile le vingt-deuxiéme de Juin dans la grande église dediée à la sainte Vierge.

Epist. Cyr. ad Dalm. Act. 1. p. 562. C.

XXXVI. Protestation de Nestorius, & de Candidien.

Act. 1. p. 453. D.

Le jour precedent vingt-uniéme de Juin, ils en firent avertir Nestorius, par quatre évêques, Hermogene de Rhinocorure en Egypte, Athanase de la Paralie, c'est à dire de la côte maritime, Pierre des Camps, c'est à dire des Sarrasins, Paul évêque de Lampe. Ces

AN. 431. quatre évêques allerent trouver Nestorius, pour l'avertir, de venir au concile le lendemain. Il répondit qu'il verroit, & qu'il iroit s'il devoit y aller. Ils donnerent le même avis à six ou sept évêques, qui se trouverent avec lui, & qui firent la même réponse. Nestorius demanda à Memnon évêque d'Ephese de lui faire ouvrir l'église de saint Jean, voulant y tenir son assemblée à part; mais Memnon le refusa, & le peuple d'Ephese fort zelé pour la doctrine catholique s'y opposa fortement. Le même jour vingt-uniéme de Juin, les évêques du parti de Nestorius firent une protestation adressée à saint Cyrille, & à Juvenal de Jerusalem, par laquelle ils declarent : qu'il faut attendre Jean d'Antioche, & ne point recevoir ceux qui ont été deposés, & excommuniés par leurs évêques. Cette protestation fut souscrite par soixante & huit évêques, de Syrie, d'Asie & de Thrace : dont les principaux étoient Tranquilin d'Antioche de Pisidie, Alexandre d'Apamée, Helladius de Tarse, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Hieraple, Eutherius de Tyane, Theodoret de Cyr. Nestorius n'y paroît point. Ils firent aussi declarer par des évêques, qu'ils s'assembleroient, quand le comte Candidien les convoqueroit.

Synodic. c. 7.

Candidien fit de sa part tous ses efforts, pour empêcher la tenuë du concile, avant l'arrivée de Jean d'Antioche. Comme il sçut que saint Cyrille & les autres étoient assemblés le matin dans l'église de la sainte Vierge, il y accourut, & leur representa, que la volonté de l'empereur étoit, que personne ne s'assemblât en particulier, & que tout se fît d'un commun consentement. Les évêques lui demanderent

Relat. Nestor. Act. 1. p. 566. B.

Contest. Candid. Synodic. c. 9.

à voir la lettre de l'empereur. D'abord il la refusa, AN 431.
disant que tous ceux qui devoient assister au concile n'y étoient pas : ils dirent qu'ils ne sçavoient point les ordres de l'empereur, & le presserent tant, qu'il leur montra la lettre, qu'il avoit tenuë secrete jusques alors. Quoique cette lettre fût adressée au concile, c'étoit proprement la commission de Candidien, qui parloit ainsi aux évêques : Il lui est ordonné d'aller à vôtre saint concile, sans prendre *1. p. C. c. 35.*
aucune part aux questions des dogmes : car cela n'est pas permis à celui qui n'est pas du nombre des évêques. Mais il doit éloigner absolument de la ville d'Ephese tous les seculiers & les moines : de peur que ces personnes, qui ne sont point necessaires, ne fassent du tumulte, & n'empêchent les deliberations paisibles de vôtre sainteté. Il doit aussi prendre soin, que les disputes ne produisent point de divisions, & que tout se passe sans aigreur. Sur tout nous luy avons enjoint, d'empêcher absolument que personne de vous ne se retire : soit pour retourner chez lui, soit pour venir à nôtre cour, ou pour aller ailleurs : ny que l'on propose aucune autre question, avant que celle dont il s'agit soit decidée. Nous voulons aussi que ny dans vôtre concile, ny au tribunal public d'Ephese, on n'intente aucune action civile ou criminelle contre personne, mais que tout soit renvoyé à cette ville de C. P. Au reste sçachez que le magnifique Irenée accompagne seulement par amitié le tres-pieux évêque Nestorius, & ne doit prendre aucune part ny aux questions du concile, ny à la commission du tres-glorieux Candidien.

An. 431. 22. Juin.

Les évêques ayant oüi la lecture de cette lettre, persisterent dans la resolution de commencer le concile ; & Candidien continua de s'y opposer, les suppliant d'attendre seulement quatre jours. Il recommença plusieurs fois, sans rien obtenir ; & se tenant méprisé, il se retira en colere, & dressa sur le champ une protestation contre eux, qu'il fit publier à Ephese le même jour dixiéme des calendes de Juillet, & envoya copie à l'empereur.

XXXVII. Ouverture du concile. *Epist. Cyr. p. 574. C.*

Aprés qu'il se fut retiré, les évêques commencerent le concile ce même jour, selon les Egyptiens le vingt-huitiéme de Pauni, selon les Romains le dixiéme des calendes de Juillet, aprés le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien, c'est à dire le lundi vingt-deuxiéme de Juin 431. dans l'église nommée sainte Marie. L'évangile étoit posé sur le trône du milieu ; qui étoit sur le siege de l'évêque, pour marquer la presence de Jesus Christ : les évêques étoient assis des deux côtés.

Cyrill. apol. ad Theod. p. 1044. D. tom. 3. conc.

A cette premiere seance ils étoient au nombre de cent cinquante-huit, & Bessula diacre de Carthage deputé pour toute l'Afrique. Saint Cyrille étoit le premier, comme tenant la place du pape saint Celestin, ainsi que portent les actes : mais il auroit aussi pû presider par la dignité de son siege. Ensuite étoient Juvenal de Jerusalem, Memnon d'Ephese, Flavien de Philippes, comme tenant la place de Rufus de Thessalonique metropolitain de Macedoine. Puis Theodote d'Ancyre, Firmus de Cesarée en Cappadoce, Acace de Melitine en Armenie, Iconius de Gortyne en Crete, Perigene de Corinthe : tous metropolitains ; & les autres, jusques au

Tom. 3. p. 445.

nombre

nombre qui a été dit, la plûpart de Grece, de l'Asie mineure, de Palestine & d'Egypte. AN. 431

Quand ils furent tous assis, Pierre prêtre d'Alexandrie & primicier des notaires dit : Le reverendissime Nestorius ayant été ordonné évêque de la sainte Eglise de C. P. quelques jours aprés on apporta de ses sermons, qui troublerent ceux qui les lurent, ensorte qu'il en est arrivé un grand tumulte dans l'église. Le tres-pieux évêque d'Alexandrie Cyrille l'ayant appris, lui écrivit une premiere & une seconde lettre, pleines de conseils & d'avertissemens, qu'il rejetta, & entra en contestation. De plus Cyrille ayant appris qu'il avoit envoyé à Rome des lettres & des recueils de ses sermons, il écrivit de son côté au tres-pieux évêque de Rome Celestin, par le diacre Possidonius, à qui il dit : Si vous trouvez qu'il ait reçu les sermons & les lettres de Nestorius, rendez-lui aussi les miennes : sinon raportez-lés ici sans les rendre. Le diacre ayant trouvé que les sermons & les lettres avoient été données, fut obligé de rendre aussi les siennes ; & le tres-saint évêque de Rome à écrit ce qui convenoit, & qui contient une décision précise. Donc puisque le saint concile est assemblé ici par ordre de l'empereur, nous sommes obligez de declarer, que nous avons entre les mains les papiers qui regardent cette affaire, pour en user comme il plaira à vôtre pieté. Juvenal évêque de Jerusalem dit : Qu'on lise la lettre de nos tres-pieux empereurs, adressée à chacun des metropolitains, & qu'elle soit mise à la tête des actes que l'on écrit maintenant. Le prêtre Pierre la representa, & elle fut luë. Firmus évêque de Cesa-

Tom. 3. conc. p. 452.

AN. 431. est clair que le tres-pieux Nestorius étant averti

p. 457. B. hier & aujourd'huy n'a point comparu, il sera cité une troisiéme fois, par Anysius évêque de Thebes, Domnus d'Oponte, Jean d'Hepheste & Daniel de Darne. Ils y allerent effectivement, avec Anysius notaire & lecteur de Firmus de Cappadoce qui portoit une monition par écrit, en ces termes : Par cette troisiéme citation le tres-saint concile obeissant aux canons appelle vôtre pieté, vous accordant ce délay avec patience. Daignez donc venir au moins à present, pour vous défendre des dogmes heretiques, que l'on vous accuse d'avoir proposés publiquement dans l'église ; & sçachez que si vous ne vous presentés, le saint concile sera obligé de prononcer contre vous selon les canons.

Quand ils furent revenus, le prêtre Pierre les pria de faire leur rapport. Jean évêque d'Hepheste dans l'Augustamnique en Egypte, dit : Suivant les ordres de vôtre pieté nous avons été au logis du tres-pieux Nestorius, & nous avons trouvé devant la porte quantité de soldats avec des bâtons : nous avons prié qu'on nous laissât demeurer sous le portail, ou qu'on l'avertît, que nous étions envoyés par le saint concile, avec une troisiéme monition, pour l'inviter avec douceur à y venir. Nous sommes demeurez là long-tems, sans que les soldats nous permissent même de nous mettre à l'ombre : au contraire ils nous repoussoient rudement, & ne nous faisoient aucune réponse honnête. Nous leur disions : Nous sommes quatre évêques, on ne nous a pas envoyez pour luy faire injure, mais seulement pour l'inviter regulierement à venir dans l'église prendre seance au conci-

le. Enfin les ſoldats nous ont renvoyés, en diſant: que nous n'aurions point d'autre réponſe, quand nous demeurerions jusqu'au ſoir à la porte de la maiſon. Et ils ont ajoûté : que c'étoit pour cela qu'ils y étoient, pour ne laiſſer entrer perſonne de la part du concile ; & que Neſtorius leur avoit donné cet ordre. Les trois autres évêques certifierent ce rapport. AN. 431.

XXXIX. Examen de la doctrine.

Juvenal de Jeruſalem dit : Quoyque trois monitions ſuffiſent ſuivant les loix de l'égliſe, nous ſommes prêts d'en faire une quatriéme au reverendiſſime Neſtorius. Mais puis qu'il a mis au tour de ſa maiſon une troupe de ſoldats, qui ne permettent pas d'en approcher : il eſt clair, que c'eſt le reproche de ſa conſcience, qui l'empêche de venir au concile. Il faut donc paſſer outre, ſuivant l'ordre des canons, & pourvoir a la conſervation de la foy. Qu'on liſe premierement l'expoſition de Nicée : afin que luy comparant ce qui a été avancé touchant la foi, on puiſſe approuver ceux qui s'y trouveront conformes, & rejetter ceux qui ne s'y accorderont pas. On lut le ſymbole de Nicée, puis le prêtre Pierre dit : Nous avons entre les mains une lettre du tres-ſaint archevêque Cyrille, écrite au reverendiſſime Neſtorius, pleine de conſeils & d'exhortations : ſi vôtre ſainteté l'ordonne, je la liray. Acace de Melitine demanda qu'elle fut luë : c'étoit la ſeconde lettre de ſaint Cyrile à Neſtorius, qui commence ainſi : J'apprens que quelques-uns me calomnient. Aprés qu'elle eût été lûë, ſaint Cyrille dit : Vous avés oüi ma lettre : je ne crois pas m'y être écarté de la foi catholique & du ſymbole de Nicée, je vous prie d'en dire vôtre ſentiment.

p. 460. c.

p. 461. A.

Sup. n. 8.

An. 431.

Juvenal de Jerusalem dit : Aprés la lecture du symbole de Nicée & de la lettre du tres-saint archevêque Cyrille, l'un & l'autre se trouve conforme : je m'accorde à cette sainte doctrine & je l'approuve. Firmus de Cesarée en Capadoce dit, s'adressant à saint Cyrille ; Vôtre sainteté a expliqué plus en détail ce que le saint concile de Nicée avoit dit en abregé, & vous nous l'avez rendu plus sensible. C'est pourquoi je n'y trouve rien d'équivoque : tout s'accorde parfaitement, il n'y a aucune nouveauté. Ainsi j'y consens, recevant les sentimens des saints évêques mes peres. Memnon d'Ephese, Theodote d'Ancyre, Flavien de Philippes, dirent en substance la même chose. Ce dernier non seulement en son nom, mais au nom de Rufus de Thessalonique & de tous les évêques d'Illyrie, qu'il assura être dans la même foi. Acace de Melitine, Iconius de Crete, Helladique de Rhodes, Pallade d'Amasée, & la plûpart des autres évêques opinerent de même, chacun en particulier jusqu'au nombre de cent vingt-six, disant en diverses paroles la même chose ; qu'ils trouvoient la lettre de saint Cyrille conforme au symbole de Nicée, & en approuvoient la doctrine. Tous les autres évêques, qui n'avoient pas opiné en particulier, témoignerent être du même avis. Alors Pallade d'Amasée, dit : Il est dans l'ordre de lire aussi la lettre du reverendissime Nestorius, dont le reverendissime prêtre Pierre a parlé au commencement, pour voir si elle s'accorde à la foi de Nicée. On lût la seconde, qui commence : Je ne m'arrête pas aux injures de vôtre merveilleuse lettre. Aprés qu'elle eût été lûë, saint Cyrille demanda au concile ce qu'il en pensoit. Ju-

p. 492. E.

Sup. n. 10. p. 493.

venal de Jerusalem dit : Elle ne s'accorde point du tout avec la foi de Nicée. J'anathematize ceux qui croyent ainsi : cette doctrine est éloignée de la foi catholique. Flavien de Philippes dit : Tout le contenu de la lettre qui a été lûë combat entierement la foi de Nicée, & nous jugeons ceux qui croyent ainsi, étrangers de la vraye foi. Firmus de Cappadoce dit : Il s'est couvert au commencement d'une apparence de pieté : mais dans la suite du discours il n'a pû cacher sa pensée, & à montré à découvert qu'il ne s'accorde, ni avec la foi de Nicée, ni avec la lettre de l'archevêque Cyrille. AN. 431.

Acace de Melitine s'étendit un peu plus que les autres, & dit : La lettre de Nestorius a fait voir, que ce n'est pas sans sujet, qu'il a craint de venir au concile. Il sçait en sa conscience, qu'il a falsifié les divines écritures & passé les bornes des peres ; & de-là vient cette crainte qui l'oblige à environner sa maison de soldats. Car sa lettre fait voir clairement qu'il a ôté les paroles que le symbole de Nicée & les saints évêques ont employées en parlant du Fils unique de Dieu, afin de n'attribuer l'incarnation qu'à la seule p. 496. chair ; en disant, que la naissance & la mort ne convient simplement qu'au temple de Dieu. En quoy il a imposé à l'écriture : comme si elle n'attribuoit la naissance & la souffrance qu'a l'humanité, & non à la divinité. Acace veut dire, que Nestorius semble nier la generation éternelle du Verbe. Il continuë : Il a aussi calomnié les lettres de Cyrille, comme si elles disoient, que Dieu est passible : ce que ni lui, ni aucun autre catholique n'a songé à dire. Et il a fait voir par tout, qu'il ne confesse l'unité de Dieu avec la chair.

AN. 431. que de nom ſeulement, & qu'en effet il la nie entierement. Il s'eſt convaincu lui-même, d'avoir employé une doctrine étrangere, en diſant qu'il vient d'éclaircir les dogmes. Tout cela étant éloigné de la verité & plein d'impieté, j'y renonce & m'éloigne de la communion de ceux qui parlent ainſi.

Les autres évêques opinerent dans le même ſens; condamnant la lettre de Neſtorius comme contraire au ſymbole de Nicée, & aprés que trente-quatre eurent opiné, tous s'écrierent enſemble : Celui qui n'anathematiſe pas Neſtorius ſoit anathême. La foi ortodoxe l'anathematiſe : le ſaint concile l'anathematiſe. Qui communique à Neſtorius ſoit anathême. Nous anathematiſons tous la lettre & les dogmes de Neſtorius. Nous anathematiſons tous l'heretique Neſtorius. Nous anathematiſons tous ceux qui communiquent à Neſtorius. Nous anathematiſons la foy impie de Neſtorius. Toute la terre anathematiſe ſa religion impie. Qui ne l'anathematiſe pas ſoit anathême. Puis ils ajoûterent : Qu'on liſe la lettre du tres-ſaint évêque de Rome. Juvenal dit : Qu'on liſe auſſi la lettre que le tres-ſaint archevêque de Rome Celeſtin a écrite touchant la foi. Le prêtre Pierre lut la traduction greque de la lettre du pape ſaint Celeſtin à Neſtorius, puis il ajoûta : Nôtre tres-pieux évêque Cyrille a écrit en conformité de cette lettre, & nous avons la ſienne entre les mains : nous la lirons ſi vous l'ordonnez. Flavien de Philippes dit : Qu'on la liſe auſſi & qu'on l'inſere aux actes.

p. 501. B.

Sup. n. 14.

XL. Depoſitions contre Neſtorius.

Sup. n. 22.

Le prêtre Pierre lut la troiſiéme lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius, qui eſt la lettre ſynodale avec les douze anathêmes : puis il ajoûta : Ces lettres de Celeſtin

Celestin & de Cyrille ont été envoyées & renduës à Nestorius par les évêques Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire. Je demande que Theopempte & Daniel qui sont icy presens, soient interrogés sur ce sujet. Flavien de Philippes dit : Qu'ils déclarent s'ils ont rendu les lettres. Theopempte évêque de Cabase dit : Nous allâmes à la cathedrale un jour de dimanche comme on celebroit l'office, & nous rendimes ces lettres à Nestorius en presence de tout le clergé, & presque de tous les illustres. Daniel évêque de Darne dit la même chose. Flavien de Philippes dit : Satisfit-il aux lettres ? Il nous dit, reprit Daniel, de revenir le lendemain le trouver en particulier : mais quand nous y allâmes, il nous ferma les portes, & ne daigna pas nous répondre. Theopempte ajouta : Aprés avoir pris ces lettres il y satisfit si peu, qu'il fit dans l'église des discours encore pires que devant, & continuë jusqu'à present.

An. 431.
p. 504.
Sup. n. 29.

Fidus évêque de Joppé dit : Qu'il persevere encore aujourd'huy dans la même doctrine ; les évêques Acace & Theodote, qui sont icy, le peuvent dire. Ils ont eu des entretiens avec luy, jusques-là que l'un d'eux fut en peril. Nous les prions & les conjurons par les saints évangiles, qui sont presens, de déposer dans ces actes, ce qu'ils ont oüi dire à Nestorius, même depuis trois jours. S. Cyrille dit : Puis qu'il ne s'agit pas d'une affaire de peu d'importance, mais de la plus capitale de toutes ; je veux dire, de la vraye foy en J. C. il est raisonnable que les évêques Theodote & Acace pieux & sinceres comme ils sont, disent ce qu'ils ont oüi à Ephese. Theodote d'Ancyre dit : Je suis affligé pour mon ami, mais je

Sup. n. 34.

An. 431. prefere la religion à toutes les amitiés ; & quelque repugnance que j'y sente, il faut répondre sur les faits dont on m'interroge : quoyque nôtre témoignage ne soit pas necessaire car ses sentimens paroissent assés par sa lettre. Ce qu'il y a dit du Verbe divin, qu'on ne pouvoit luy attribuer les foiblesses humaines ; il l'a dit encore icy : comme il avoit soutenu, qu'on ne devoit point dire que Dieu eût été engendré d'une Vierge ni nourri de son lait : ainsi il a dit icy plusieurs fois : qu'il ne falloit point parler d'un Dieu de deux ou trois mois. Ce n'est pas nous seuls, mais plusieurs autres, qui l'avons oüi parler ainsi à Ephese il y a peu de jours.

Acace de Melitine dit : Quand il s'agit de la foi, toute affection particuliere doit cesser. Ainsi quoique j'aye aymé Nestorius plus que personne ; & desiré le sauver en toute maniere, je diray la verité, pour ne pas perdre mon ame. Si-tôt que je fus arrivé à Ephese, j'eus une conversation avec luy ; & le voyant dans le mauvais sentiment, je fis tous mes efforts pour le ramener. Il declara de bouche, qu'il quittoit cette pensée. Dix ou douze jours aprés ayant repris ce discours, je soutenois la verité. Je vis qu'il la combattoit, & que par une interrogation absurde, il mettoit les répondans dans la necessité de nier entierement que la divinité du Fils unique se fût incarnée, ou de confesser que la divinité du Pere, du Fils, & du S. Esprit s'est incarnée avec le Verbe divin, qui seroit une heresie. Ainsi cette interrogation étoit malicieuse & tendoit à renverser la foy. Ensuite dans une autre conversation, un évêque qui étoit avec luy, prit la parole & dit

qu'autre étoit le Fils qui a souffert, autre le Verbe divin. Ne pouvant souffrir ce blasphême, je pris congé de la compagnie & me retiray. Un autre de ceux qui étoient avec luy prenoit le party des Juifs, disant que leur crime n'étoit pas contre Dieu, mais contre un homme. An. 431.

XLI. Autorités des Peres, &c.

Flavien demanda ensuite que les autorités des peres sur le sujet, fussent lûës & inserées dans les actes. Le prêtre Pierre dit : Nous avons en main les livres des peres, des évêques & des martyrs, dont nous avons choisi quelque peu d'artiles que je lirai s'il vous plaît ; & Flavien l'ayant encore demandé, il lut un passage du livre de S. Pierre évêque d'Alexandrie & martyr touchant la divinité : un de S. Athanase contre les Ariens : un de sa lettre à Epictete : un de la lettre du pape S. Jules à Docimus : un de la lettre du pape S. Felix à Maxime & au clergé d'Alexandrie : deux des lettres paschales de Theophile d'Alexandrie, la cinquiéme & la sixiéme ; nous n'avons de toutes ces pieces que celles de S. Athanase. Le prêtre Pierre lut encore un passage du traité de l'aumône de S. Cyprien : deux du traité de la foy de S. Ambroise : un de la lettre de S. Gregoire de Nazianze à Cledone, où sont les anathêmes : un de S. Basile : un de S. Gregoire de Nysse : deux d'Atticus de C. P. deux de S. Amphiloque, dont nous n'avons plus les ouvrages. Ce sont en tout douze peres, dont les autorités sont rapportées : mais quelques exemplaires retranchent les deux derniers, & Vincent de Lerins n'en compte que dix. p. 508. Comm. 2

Le prêtre Pierre dit : nous avons aussi en main p. 520. A.

AN. 431. les livres des blasphêmes du reverendissime Nestorius d'un desquels nous avons choisi quelques articles. S'il plaît au saint concile nous les lirons. L'évêque Flavien dit : Qu'ils soient lûs & inserés dans les actes. Tous les évêques y consentirent. On lut vingt articles tirés du livre de Nestorius, qui étoit un recueil de ses sermons divisé par cahiers, dont on compte jusqu'à vingt-sept. Aprés cette lecture, Flavien dit : Puisque ces discours de Nestorius sont des blasphêmes horribles, qu'ils soient inserés aux actes, pour sa condamnation.

p. 529. C. Le prêtre Pierre dit : le reverendissime metropolitain & évêque de Carthage Capreolus a écrit une lettre au saint concile par le diacre Bessula : je la lirai si vous l'ordonnés, & j'en lirai aussi la traduction. Elle portoit que saint Augustin appellé nommement au concile, étoit mort quand la lettre de l'empereur fut apportée ; & qu'encore que cette lettre fût principalement adressée à saint Augustin, Capreolus l'ayant reçûë, avoit écrit à toutes les provinces d'Afrique, pour assembler un concile national, qui choisiroit des deputez, pour le concile universel : mais la desolation du païs, & les ravages des Vandales empêcherent les évêques de s'assembler. Le terme étoit même trop court. Les lettres de l'empereur n'arriverent à Carthage qu'à pâques ; ensorte qu'il ne restoit pas deux mois jusqu'au concile universel ; & ce tems n'étoit pas suffisant pour assembler le concile d'Afrique, même en pleine paix. Ainsi ne pouvant envoyer une députation solemnelle, Capreolus voulut au moins observer la discipline, & marquer son respect au concile universel, en envoyant un

diacre pour porter ses excuses. Il prie donc les évêques de resister courageusement à ceux qui voudroient introduire dans l'Eglise de nouvelles doctrines ; & de ne point souffrir que l'on remette en question ce qui a déja été jugé, ni que l'on donne atteinte aux decisions des peres. S. Cyrille demanda que cette lettre de Capreolus fût inserée aux actes comme portant clairement, que les anciens dogmes de la foy devoient être maintenus, & les nouveautez rejettées. Tous les évêques s'écrierent : Nous disons tous le même, nous le souhaitons. AN. 431.

XLII. Sentence contre Nestorius.

Ensuite on prononça la Sentence de condamnation contre Nestorius en ces termes : Nestorius ayant entre autres choses refusé d'obeïr à nôtre citation, & de recevoir les évêques envoyés de nôtre part ; nous avons été obligés d'en venir à l'examen de ses impietés ; & l'ayant convaincu, tant par ses lettres que par ses autres écrits, & par les discours qu'il a tenus depuis peu dans cette ville, prouvés par témoins, de penser & d'enseigner des impietez : reduits à cette necessité par les canons & par la lettre de nôtre tres-saint pere & collegue Celestin évêque de l'église Romaine : aprés avoir souvent repandu des larmes, nous en sommes venus à cette triste sentence. Nôtre-Seigneur J. C. qu'il a blasphemé, a declaré par ce saint concile qu'il est privé de toute dignité épiscopale, & retranché de toute assemblée ecclesiastique. Cyrille évêque d'Alexandrie, j'ay souscrit en jugeant avec le concile. Juvenal évêque de Jerusalem, j'ay souscrit en jugeant avec le concile. Tous les autres évêques presens souscrivirent de même, au nombre de cent quatre-vingt-dix-huit, Quelques-

p. 533.

AN. 431. uns se qualifierent évêques par la grace ou par la misericorde de Dieu : quelques-uns évêques de l'église catholique d'un tel lieu. Il y en a qui souscrivent par la main d'un prêtre : l'un ayant mal à la main, d'autres étant malades. Quelques évêques arriverent au concile aprés cette premiere session, & souscrivirent aussi ; en sorte que Nestorius fut deposé par plus de deux cent évêques ; car quelques-uns tinrent la place de ceux qui ne purent se trouver à Ephese. Telle fut la premiere session du concile, qui dura depuis le matin jusques à la nuit fermée : quoique ce fût aux plus longs jours, c'est à dire le vingt-deuxiéme Juin ; & qu'en ce jour le soleil se couche à Ephese à sept heures onze minutes. Le peuple de la ville demeura du matin au soir à attendre la decision du concile ; & quand ils apprirent que Nestorius étoit déposé, ils commencerent tous d'une voix à donner des benedictions au concile, & à loüer Dieu de ce que l'ennemy de la foy étoit tombé. Au sortir de l'Eglise ils conduisirent les évêques avec des flambeaux jusques à leurs logis, & les femmes porterent des parfums devant eux. On alluma beaucoup de lampes dans la ville, & on témoigna une grande joye.

23. Juin.

p. 548. E.

Epist Cyr. 10. & Conc. p. 573.

Le lendemain vingt-troisiéme de Juin, on fit signifier à Nestorius la sentence de sa déposition, en ces termes : Le S. Concile assemblé à Ephese par la grace de Dieu, & l'ordonnance de nos tres-pieux empereurs à Nestorius nouveau Judas. Sache que pour tes dogmes impies & ta désobéissance aux canons, tu as été déposé par le saint concile suivant les loix de l'église, & declaré exclus de tout degré ecclesiastique le

p. 549.

vingt-deuxiéme jour du present mois de Juin. La sentence fut affichée dans les places, & publiée par les crieurs. Le même jour le concile écrivit à Eucharius défenseur de l'église de C. P. aux prêtres, aux économes & au reste du clergé, pour leur signifier la déposition de Nestorius faite le jour precedent, leur recommandant de conserver tous les biens de l'église, pour en rendre compte au futur évêque de C. P. qui sera ordonné, dit la lettre, suivant la volonté de Dieu, & la permission de nos tres-pieux empereurs. An. 431.

XLIII. Lettre à l'abbé Dalmace, &c.

En même tems saint Cyrille écrivit à l'abbé Dalmace, & à ceux qui étoient de sa part à C. P. savoir les évêques Macaire & Potamon; deux de ceux que le concile d'Egypte avoit députés à Nestorius l'année precedente : car les deux autres Theopempte & Daniel étoient à Ephese. Il y avoit aussi deux prêtres de saint Cyrille à C. P. Timothée & Euloge. La lettre est donc adressée à ces cinq, les évêques *Ibid.* Macaire & Potamon, l'abbé Dalmace, les prêtres Timothée & Euloge. L'abbé Dalmace étoit de tous les moines de C. P. le plus renommé pour sa sainteté. *Menolog. 3 Aug.* Il avoit porté les armes sous Theodose le grand, & servi dans la seconde compagnie de ses gardes, vivant dés-lors dans la pieté. Pour mieux servir Dieu il quitta sa femme & ses enfans, excepté son fils Fauste, avec lequel il alla trouver l'abbé Isaac, & embrassa la vie monastique sous sa conduite. Isaac avoit habité le desert dés son enfance, & pratiqué toutes sortes de vertus: ce fut lui qui predit la mort à l'empereur Valens. *Sup. liv. XVII. n. 37.* Sous sa conduite Dalmace vint à un si haut degré de perfection, qu'Isaac en mourant

AN. 431. l'établit hegumene, c'est-à-dire, superieur du monastere sous le patriarche Atticus. On dit qu'il passa quarante jours sans manger, & qu'il fut autant de tems en extase. L'empereur le visitoit, & il étoit en grande veneration au Senat; on luy donna à luy & à ses successeurs abbés du même monastere à perpetuité, le titre d'*Archimandrite*, c'est-à-dire, chef de tous les monasteres de C. P. & saint Cyrille lui donne ce titre dans sa lettre. L'église greque honore la memoire de tous les trois d'Isaac, de Dalmace, & de Fauste le même jour, savoir le troisiéme d'Août.

Conc. Eph. p. 752.

Dans cette lettre, S. Cyrille instruit Dalmace & les autres de tout ce qui s'étoit passé dans le concile: le retardement affecté de Jean d'Antioche, la contumace de Nestorius & sa déposition; & conclut ainsi: Puisque le comte Candidien à envoyé, comme j'ai appris, des relations: veillez & avertissez, que les actes de la déposition de Nestorius ne sont pas encore achevés de mettre au net: c'est pourquoi nous n'avons pû envoyer la relation, qui doit être presentée à l'empereur; mais s'il plaît à Dieu, elle accompagnera les actes, pourvû qu'on nous permette d'envoyer quelqu'un pour les porter. Que si les actes & la relation tardent à venir, sachez qu'on ne nous permet pas d'envoyer. Adieu. Les actes furent portez ensuite apparemment par les évêques Theopempte & Daniel qui se trouverent depuis à C. P. & qui avoient prevenu le comte Irenée.

Act. 1. p. 563.

Conc. Eph. p. 700 D. 717. B.

XLIV. Relation de Nestorius. Baluz. Synod. c. 11.

Dés le lendemain de la cession du concile, c'est-à-dire le mardy 23. de Juin, le comte Candidien proposa un édit à Ephese, par lequel il proteste contre ce qui avoit été fait le jour precedent: avertissant

ſant de nouveau tous les évêques d'attendre l'arrivée de Jean d'Antioche & des autres évêques qui venoient. Il envoya en même tems une relation à la Cour, ſoit celle de Neſtorius, ſoit une autre conforme. Nous avons celle de Neſtorius, adreſſée à l'empereur, en ces termes. AN. 431.

Etant convoquez à Epheſe par vôtre pieté, nous nous y ſommes rendus ſans délai, & nous avons voulu, ſuivant vos ordres, attendre les évêques, qui venoient de toutes parts ; mais voyant que les Egyptiens le trouvoient mauvais, & croyoient que nous affections de differer : nous avons promis de nous aſſembler, quand le comte Candidien le voudroit. Luy qui ſavoit que l'évêque Jean d'Antioche & ceux de ſa ſuite étoient proches, & qu'il en venoit d'autres d'Occident, ſignifia à tous d'attendre leur arrivée. Nous demeurâmes en repos obéiſſant à vos ordres : mais les Egyptiens & les Aſiatiques, au mépris des loix eccleſiaſtiques & imperiales, s'aſſemblerent à part, & firent ce que vôtre majeſté apprendra de tout le monde. Et ayant repandu dans la place les ſoldats de leur party, ils ont rempli la ville de confuſion, courant au tour de nos maiſons, & nous faiſant des menaces terribles. L'évêque Memnon étoit le chef de la ſedition : il avoit fermé les égliſes, afin que nous n'euſſions pas même où nous refugier étant pourſuivis : mais il avoit ouvert aux autres la grande égliſe, & y avoit preparé leur ſeance: Nous vous ſupplions donc & vous conjurons, puiſque nous ſommes venus à Epheſe par vôtre ordre ſans prévoir une inſulte ſi barbare, de pourvoir à nôtre ſureté, & d'ordonner que le concile ſe tienne dans les regles, ſans qu'aucun des clercs ou des moines, ſoit des nôtres,

Conc. Eph. p. 563. E.

An 431. ou des Egyptiens y ait entrée, ni aucun des évêques, qui sont venus sans être appellés, pour troubler le concile : mais qu'il n'y entre que deux évêques de chaque province, avec le metropolitain, & encore de ceux qui ont connoissance de ces sortes de questions : ou d'ordonner que nous retournions chez nous en sureté; car ils nous menacent même de nous faire perdre la vie.

La demande de deux évêques de chaque province avec le metropolitain étoit artificieuse; car il y avoit peu de metropolitains sous le patriarche d'Alexandrie. Cette lettre étoit souscrite par Nestorius, Fritilas d'Heraclée, Helladius de Tarse, Dexien de Seleucie, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Apamée, Eutherius de Tyane, Basile de Thessalie, Maxime d'Anasarbe, Alexandre d'Hieraple, Dorothée de Marcianople ; onze en tout.

Epist. Memn. p. 761. D. Cependant le comte Candidien fatiguoit les évêques du concile par ses soldats ; empêchoit que l'on ne leur apportât les choses necessaires à la vie, & donnoit liberté de les insulter, aux gens que Nestorius entretenoit auprés de luy : particulierement aux païsans des terres de l'église, qui étoient en grand nombre, qui chargeoient d'injures les évêques du concile.

Quand les actes de la déposition de Nestorius furent mis au net, on les envoya à l'empereur avec une lettre synodale, contenant tout ce qui s'étoit passé : les raisons de ne pas attendre les Orientaux, la contumace de Nestorius & le reste. Il y est parlé du pape en ces termes : Nous avons loué le tres-

p. 572. C. saint évêque de Rome Celestin, qui avoit déja con-

damné les dogmes heretiques de Neſtorius, & porté contre lui ſa ſentence avant la nôtre. La concluſion eſt telle : Nous prions vôtre majeſté d'ordonner, que la doctrine de Neſtorius ſoit bannie des égliſes ; que ſes livres, quelque part qu'on les trouve, ſoient jettés au feu ; & que ſi quelqu'un mépriſe ce qui été ordonné, il encoure vôtre indignation. Le concile écrivit auſſi au clergé & au peuple de C. P. pour leur faire part de la dépoſition de Neſtorius, comme d'une agreable nouvelle. C'eſt dans cette lettre que le concile joint enſemble ſaint Jean & la ſainte Vierge, comme honorant également la ville d'Epheſe : or il eſt certain par une autre lettre, que le ſepulchre de ſaint Jean y étoit, dans une égliſe de ſon nom. Saint Cyrille écrivit la même nouvelle de la dépoſition de Neſtorius à ſon clergé & à ſon peuple d'Alexandrie, & aux moines d'Egypte. Cependant il fit quelques ſermons : l'un dans l'égliſe de ſainte Marie, à l'occaſion de ſept évêques, qui quitterent le party de Neſtorius pour ſe réünir au concile : un autre dans la ſynaxe ou liturgie, celebrée apparemment le Vendredy 26. de Juin : aprés que Reginus évêque de Chipre & quelques autres eurent parlé. Dans ces ſermons ſaint Cyrille declame fortement contre Neſtorius.

An 431. — *p. 573. A.* — *p. 605.* — *p. 576.* — *p. 584.* — *p. 580.*

XLV. Arrivée de Jean d'Antioche. *Epiſt. Memn. p. 761. E.*

Cinq jours aprés ſa dépoſition, c'eſt-à-dire le Samedy 27. de Juin, Jean d'Antioche arriva à Epheſe. Le concile l'ayant appris, envoya au devant de lui des évêques & des clercs, tant par honneur, que pour lui faire entendre, qu'il ne devoit point voir Neſtorius dépoſé par le concile. Les ſoldats qui accompagnoient Jean d'Antioche, empêcherent les

An. 431. députés du concile de lui parler dans le chemin : mais ils ne laisserent de le suivre jusques à son logis, & y attendirent plusieurs heures, pendant lesquelles on ne leur permit point de le voir, & on leur fit souffrir plusieurs affronts. Enfin l'évêque Jean les envoya querir par des soldats. Quand ils lui eurent declaré ce qu'ils étoient chargés de lui dire de la part du concile, il les abandonna au comte Irenée, aux évêques & aux clercs de sa suite, qui les battirent jusques à mettre leur vie en peril. Les députés vinrent faire leur rapport au concile, de la maniere dont ils avoient été traitez : montrant même les marques des coups qu'ils avoient reçûs ; & il en fut dressé des actes, en presence de l'évangile, c'est-à-dire en plein concile : mais nous ne les avons plus ; ce qui montre qu'il nous manque quelques actes du concile d'Ephese.

27. Juin

Pendant que Jean faisoit attendre les députez du concile, il tenoit lui-même le sien avec les partisans de Nestorius. Car si-tôt qu'il fût descendu de chariot & entré dans sa chambre : étant encore tout poudreux, avant que d'ôter son manteau. il commença à proceder contre saint Cyrille & Memnon d'Ephese, & contre tout le concile. Le comte Candidien qui étoit allé au devant de luy, commença l'action, & selon les actes de ce prétendu concile, il parla ainsi : J'aurois bien souhaité rendre les lettres des empereurs suivant leurs ordres en presence de vôtre pieté & de tout le concile : mais il y a cinq jours que le reverendissime évêque Cyrille, Memnon évêque de cette ville, & les évêques qui sont avec eux s'assemblerent dans l'église. Je voulus les

Epist. ad Celest. p. 664. A. Apol. Cyr. p. 1046. A.

Acta Conciliab. p. 590.

en empêcher, & les priay d'attendre ; que vous fussiez tous presens. Ils demanderent qu'on fît la lecture de la lettre de l'empereur, & m'y contraignirent, pour ne leur pas donner prétexte de desobeissance ; mais avant que de sortir, je les avertis de ne rien faire avec précipitation, comme savent plusieurs évêques, qui étoient entrez avec moy ; ils y eurent si peu d'égard, qu'ils chasserent honteusement les évêques envoyés par le tres-saint Nestorius & ceux qui les accompagnoient ; ils me chasserent moi-même, & ne voulurent pas entendre la lecture de la protestation, que les évêques leur avoient envoyée. J'ai fait connoître tout cela à nos maîtres ; declarant que j'attendois l'arrivée de vôtre sainteté & des évêques qui l'accompagnent. An 431.

L'évêque Jean demanda la lecture de la lettre de l'empereur. Tous les évêques se leverent, & Candidien la lut. Ensuite l'évêque Jean le pria de dire s'il étoit arrivé quelqu'autre chose : Candidien dit : Le lendemain, ne sachant rien de ce qui s'étoit passé, j'apris tout d'un coup, qu'ils avoient déposé le tres-saint évêque Nestorius. Je trouvai la sentence de la déposition affichée, je l'arrachai, je la lûs, & l'envoyai aux empereurs : un peu aprés j'entendis encore des crieurs publics qui passoient par la place, & publioient solemnellement la même déposition. Voyant cela, je leur envoyai des défenses de rien faire contre les ordres de l'empereur, & je fis ensorte, que les évêques qui ne s'étoient point assemblés avec eux, attendissent vôtre arrivée. L'évêque Jean dit : Ont-ils procedé selon les canons & selon les ordres de l'empereur, avec connoissance de cause, ou p. 591. C p. 594.

An. 431. Juin.

condamné Nestorius par défaut ? Candidien dit : Tous les évêques qui étoient avec moi savent qu'ils ont jugé sans examen. Jean d'Antioche dit : La maniere dont ils en ont usé à nôtre égard s'accorde à ce procedé : car au lieu de saluer fraternellement des gens qui viennent d'un si long voyage, & leur témoigner de l'affection, ils sont venus d'abord nous troubler & nous fatiguer avec leur petulance ordinaire. Mais le saint concile qui est avec moi, ne les a pas seulement écoutés : il examinera ce qu'il sera à propos d'ordonner contre de telles entreprises

Aprés cela le comte Candidien se retira, & Jean d'Antioche demanda aux évêques ce qu'il falloit faire sur un tel mépris des lettres de l'empereur. Le concile dit : il est clair que le reverendissime Cyrille & le reverendissime Memnon, qui l'a secondé en tout, ont contrevenu à ses ordres : comme nous savons trés-bien, nous qui sommes icy avant vôtre pieté, & qui avons vû toutes ses entreprises. Car Memnon a fermé les églises, particulierement celles des martyrs & du saint Apôtre, sans permettre aux évêques d'y celebrer même la pentecôte. Il a ramassé une multitude de païsans pour troubler la ville ; & envoyé ses clercs dans les maisons des évêques, leur faire de terribles menaces, s'ils ne se trouvoient à leur assemblée seditieuse. Leur mauvaise conscience les obligeoit à tout remplir de confusion : de peur que l'on ne recherchât la doctrine heretique, que nous avons trouvée dans les articles envoyés depuis peu à C. P. par Cyrille, dont la plûpart conviennent avec l'impieté d'Arius, d'Apollinaire & d'Eunomius. Il faut donc que nons combattions courageusement

pour la religion : & que les chefs de cette heresie & de cette revolte soient condamnés selon leurs crimes & ceux qu'ils ont seduits à proportion. An. 431. Juin.

Jean d'Antioche dit : Cyrille & Memnon Auteurs du desordre, pour avoir méprisé les loix de l'église & les ordonnances de l'empereur, & à cause de ces articles heretiques doivent être déposés, & ceux qu'ils ont seduits doivent être excommuniés : afin que reconnoissant leur faute, ils anathematisent les articles heretiques de Cyrille, & s'assemblent avec nous, pour examiner fraternellement les questions & confirmer la foi. Le concile approuva cette proposition, la sentence fut prononcée & souscrite par quarante trois évêques, dont les principaux étoient Jean d'Antioche, Alexandre d'Apamée, Jean de Damas, Dorothée de Marcianople, Alexandre d'Hieraple, Dexien de Seleucie, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Helladius de Tarse, Euterius de Tyane, Theodoret de Cyr. Tels sont les actes du faux concile des Orientaux : où l'on reçoit des accusations vagues, sans faire parler aucun témoin particulier, sans examiner aucune piece, sans oüir, ny même citer les accusés. *p. 598.*

Ils ne publierent pas cette sentence à Ephese, & les évêques du concile ne sçurent rien de leur procedure : mais il l'envoyerent à C. P. avec des lettres à l'empereur, aux princesses, au clergé, au senat & au peuple : dans lesquelles les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon sont repetées en divers manieres. Ils les accusent de s'être servis pour leurs prétenduës violences des mariniers Egyptiens & des païsans Asiatiques, & d'avoir mis des écriteaux aux *p. 601. 602. & C. p. 604. C.* *p. 604. D.*

AN. 431. Juin. maiſons de ceux qu'ils vouloient attaquer. Jean d'Antioche dit que ſaint Cyrille lui avoit écrit deux jours avant la tenuë de ſa ſeſſion, que tout le concile attendoit ſon arrivée.

XLVI. Lettre de l'empereur par Pallade.

Cependant la relation de Candidien étoit arrivée à C. P. & l'empereur, prevenu par ſes artifices, avoit envoyé un reſcrit par un magiſtrien nommé Pallade. On nommoit magiſtriens, c'eſt-à-dire officiers du maître des offices, ceux que l'on nommoit autrement agens de l'empereur. Le reſcrit apporté par Pallade declaroit nul ce qu'une partie des évêques avoit fait à Epheſe, par cabale & par paſſion : c'eſt à dire la dépoſition de Neſtorius C'eſt pourquoi, diſoit l'empereur, juſques à ce que les dogmes de la religion ſoient examinés par tout le concile, & que nous envoyïons quelqu'un pour connoître avec Candidien ce qui s'eſt paſſé, & empêcher les deſordres : nous ordonnons, qu'aucun des évêques aſſemblés à Epheſe ne s'en retire. Et quoi que ces lettres doivent ſuffire pour les empêcher, nous avons ordonné aux gouverneurs des provinces de n'en laiſſer paſſer aucun. Cette lettre étoit datée du troiſiéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat d'Antiochus : c'eſt-à-dire, du 29. Juin 431. ſept jours aprés la ſeſſion du concile.

Conc. Eph. p. 704.

Le concile répondit par le même Pallade, ſe plaignant que le comte Candidien a prevenu l'empereur avant qu'il pût ſavoir la verité par la lecture des actes : qu'il empêche encore de la faire connoître, & que Jean d'Antioche n'eſt arrivé que vingt-un jours aprés le terme prefix du concile. Nous prions, ajoûtent-ils, vôtre majeſté de rappeller le comte Candidien

Conc. Eph. p. 745.

An 431. Juillet.

Candidien avec cinq évêques du concile, pour soutenir devant vous ce qui s'est fait ; car ceux qui se sont écartés de la foi, sont si adroits à deguiser leur erreur, qu'ils avoient seduit quelques évêques, qui sont revenus, & ont comdamné Nestorius avec nous. Ensorte qu'il n'en est demeuré avec lui & avec Jean d'Antioche que trente-sept ou environ : dont la plûpart se sont attachés à Nestorius ; se sentant coupables & craignant le jugement du concile. Nous vous en envoyons les noms : les uns sont des heretiques Pelagiens, les autres déposés depuis plusieurs années. Au reste le concile a le consentement de tous les évêques du monde, parce que celui de Rome y a assisté avec ceux d'Afrique, par le tres-pieux archevêque Cyrille. Nous sommes si pressés, que nous ne pouvons écrire au long ce que le comte Irenée nous a fait souffrir : mais si vous nous accordez nôtre demande, les cinq qui se rendront prés de vous, vous instruiront de tout. Nous sommes plus de deux cent, qui avôns prononcé la sentence de déposition contre Nestorius, avec le consentement de tout l'Occident : mais nous sommes peu qui avons souscrit à cette lettre, quoiqu'en presence de tous ; parce que le magistrien Pallade nous presse, & ne peut attendre la longueur de ces souscriptions. Ensuite sont les noms des schismatiques, au nombre seulement de trente-quatre.

Les schismatiques ne manquerent pas de répondre aussi à l'empereur par le même Pallade. Leur lettre est pleine de flateries pour l'empereur, & de calomnies contre saint Cyrille & le concile. Ils font mention de la sentence qu'ils avoient portée dans leur

Conc. Eph. p. 705.

AN. 431. Juillet.

conciliabule : ils repetent la demande de Nestorius, que chaque metropolitain ne fût accompagné que de deux évêques de sa province, disant que de leur part ils n'en avoient pas amené davantage ; que les Egyptiens sont cinquante, & les Asiatiques dépendant de Memnon, quarante : qu'il y a douze heretiques Messaliens de Pamphilie, sans les autres, qui accompagnent Memnon, & quelques déposés & excommuniés : ce qui fait, disent-ils, une troupe d'ignorans, propres seulement à faire de la confusion. Mais enfin de leur propre aveu, il n'y avoit guere moins de cent cinquante évêques contr'eux. Nous pensions, disent-ils, que vos lettres les rendroient plus sages, & aprés que la lecture en a été faite, nous avons été à l'église de l'apôtre saint Jean, pour remercier Dieu & le prier pour vôtre majesté : mais si-tôt qu'ils nous ont vûs, ils en ont fermé la porte ; & comme aprés avoir fait nos prieres dehors, nous retournions sans avoir dit mot à personne : il est sorti une troupe de valets, qui ont arrêté quelques-uns de nous, ont ôté les chevaux aux autres, en ont blessé quelques-uns, & nous ont poursuivis avec des bâtons & des pierres jusques à une grande distance. Memnon avoit preparé tout cela de loin : ne permettant à personne de prier dans les églises, ny de traiter paisiblement les affaires ecclesiastiques. C'est pourquoi nous vous prions de faire chasser de cette ville, principalement ce tyran, que nous avons déposé, & qui trouble tout, de peur que sa conduite ne soit recherchée.

Une lettre que Memnon écrivit au clergé de C. P. vers le même tems, nous découvre le sujet de ce

tumulte & de ces pretenduës violences des catho- AN. 431.
liques. Les évêques que le concile avoit envoyés au-devant de Jean d'Antioche, & qui avoient été si mal traités aprés en avoir fait leur plainte au concile, le declarerent excommunié, & lui firent signifier l'excommunication. Car le concile apprit, que l'on avoit affichée en un certain quartier de la ville un écrit sans nom & sans souscription, qui contenoit la sentence de Jean contre Cyrille, Memnon & tout le concile. Il alloit tous les jours solliciter le conseil public de la ville d'Ephese & les magistrats, afin d'obtenir un decret, pour ordoner un autre évêque à la place de Memnon; mais les habitans de la ville, qui étoient tous catholiques, se saisirent des églises, & y demeuroient, de peur que Jean n'executât ce qu'il avoit proposé. Il vint même à l'église de saint Jean l'Evangeliste, aprés avoir signifié qu'il y alloit faire l'ordination; le peuple lui resista, & comme il avoit amené des gens armés, il y eut une sedition, dans laquelle quelques-uns des pauvres de cette église furent laissez demi-morts. Tout cela paroît par la lettre de Memnon qui finit en priant le clergé de C. P. de publier les violences de Jean & de ceux qui étoient avec lui, & d'obtenir que l'on fît retirer d'Ephese les comtes Candidien & Irenée qui n'y faisoient que du trouble. Irenée se retira de lui-même, car les schismatiques l'envoyerent à C. P. pour agir plus efficacement en leur faveur: ils le chargerent d'une autre lettre & d'une autre relation contenant les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon, & tendant à faire transferer ailleurs le concile. La lettre porte creance pour le comte Irenée.

Sup. n. 45. Epist. Memn. p. 764. C.

Conc. Eph. p. 713. E.

AN. 431.

XLVII. Arrivée des legats du pape.

Conc. Eph. p. 610.

Cependant les legats du ſaint ſiege arriverent à Epheſe ; & auſſi-tôt on tint la ſeconde ſeſſion du concile, dans la maiſon épiſcopale de Memnon : ſelon les Romains le ſixiéme des ides de Juillet, ſelon les Egyptiens le ſeiziéme d'Epiphi ; c'eſt-à-dire le dixiéme de Juillet de la même année 431. S. Cyrille preſidoit toujours comme tenant la place du pape. Juvenal de Jeruſalem, Memnon d'Epheſe, Flavien de Philippes vicaire de Rufus de Theſſalonique, Theodote d'Ancyre, Firmus de Cappadoce, & tous les autres évêques y aſſiſtoient, & le diacre de Carthage Beſſula. On fit entrer & aſſeoir avec eux les députés d'Occident, qui étoient trois ; deux évêques, Arcade & Projectus, & Philippe prêtre. Il parla le premier & dit : Nous rendons grace à l'adorable Trinité de nous avoir fait venir à vôtre ſainte aſſemblée. Il y a long-tems que nôtre pere Celeſtin a porté ſon jugement ſur cette affaire, par ſes lettres au ſaint évêque Cyrille, qui vous ont été montrées : maintenant il vous en envoye d'autres, que nous vous repreſentons, faites les lire & inſerer aux actes eccleſiaſtique. Les deux évêques députés, Arcade & Projectus demanderent la même choſe ; & comme tous les trois parloient latin, on expliquoit ce qu'ils diſoient en grec, qui étoit la langue du concile. Saint Cyrille ordonna de lire la lettre de ſaint Celeſtin ; & Sirice notaire de l'égliſe Romaine la lut en latin. Juvenal évêque de Jeruſalem demanda qu'elle fût inſerée dans les actes. Tous les évêques demanderent qu'elle fût traduite & lûë en grec. Le prêtre Philippe dit : On a ſatisfait à la coutume, qui eſt de lire d'abord en latin les lettres du ſiege apoſtolique ;

p. 611.

mais nous avons eu ſoin de faire traduire celle-cy en grec. Les évêques Arcade & Projectus ajoûterent la raiſon, parce que pluſieurs évêques n'entendoient pas le latin. Pierre prêtre d'Alexandrie lut donc la traduction grecque de la lettre du pape ſaint Celeſtin. An. 431. p. 614.

Elle commence ainſi : L'aſſemblee des évêques témoigne la preſence du S. Eſprit, car le concile eſt ſaint par la veneration qui lui eſt dûe, comme repreſentant la nombreuſe aſſemblée des apôtres. Jamais leur maître, qu'ils avoient ordre de prêcher ne les a abandonnés. C'étoit lui-même qui enſeignoit, lui qui leur avoit dit ce qu'ils devoient enſeigner, & qui avoit aſſuré qu'on l'écoutoit en ſes apôtres. Cette charge d'enſeigner, eſt venuë également à tous les évêques : nous y ſommes tous engagés par un droit hereditaire, nous qui annonçons à leur place le nom du Seigneur en divers païs du monde, ſuivant ce qui leur a été dit : Allez, inſtruiſez toutes les nations. Vous devez remarquer, mes freres, que nous avons reçû un ordre general, & qu'il a voulu que nous l'executions tous, en nous chargeant tous également de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à qui nous avons tous ſuccedé en dignité. *Act. XV.* *Luc. X. 16.* *Matth. XXVIII. 19.*

Le pape ſaint Celeſtin reconnoît par ces paroles, que c'eſt Jeſus-Chriſt même qui à établi les évêques pour docteurs de ſon égliſe en la perſonne des apôtres ; il ſe met lui-même en leur rang, & declare qu'ils doivent concourir tous enſemble à conſerver le pieux dépôt de la doctrine apoſtolique. C'eſt à quoi tend le reſte de la lettre, & il y employe la

An. 431. consideration du lieu où ils sont assemblés ; la ville
10. Juillet. d'Ephese où saint Paul & saint Jean avoient annoncé l'évangile. Saint Jean, dit la lettre, dont vous honorez les reliques presentes. Elle porte creance pour les évêques Arcade & Projectus & le prêtre Philippe, qui assisteront, dit-elle, à ce qui se fait, & executeront, ce que nous avons déja ordonné. La date est du huitiéme des Ides de May, qui est le huitiéme du même mois, la même année 431.

Conc. Eph. p. 615. D.

p. 918.

Aprés cette lecture, tous les évêques s'écrierent : ce jugement est juste. A Celestin nouveau Paul : à Cyrille nouveau Paul : à Celestin conservateur de la foi : à Celestin qui s'accorde avec le concile : tout le concile rend graces à Celestin. Un Celestin, un Cyrille, une foi du concile, une foi de toute la terre. L'évêque Projectus dit : Considerez la forme de la lettre du pape : il ne pretend pas vous instruire comme des ignorans ; mais vous rappeller ce que vous savez : afin que vous executiez ce qu'il a jugé il y a long-tems. Firmus de Capadoce dit : Le saint siege de Celestin a déja reglé l'affaire, & donné sa sentence, par les lettres adressées à Cyrille d'Alexandrie, à Juvenal de Jerusalem, à Rufus de Thessalonique, & aux églises de C. P. & d'Antioche. En consequence & en execution de cette sentence nous avons prononcé contre Nestorius un jugement canonique ; aprés que le terme qui lui avoit été donné pour se corriger, a été passé, & que nous sommes demeurés long-tems à Ephese au delà du jour prescrit par l'empereur.

L'évêque Arcade, un des legats dit : La lenteur de la navigation & le tems contraire nous a empêchés d'arriver aussi-tôt que nous esperions : c'est pour

quoy nous vous prions, de nous faire instruire de ce que vous avez ordonné. Le prêtre Philippe fit la même requisition : aprés avoir rendu graces au concile des acclamations en l'honneur du pape, & relevé la primauté de saint Pierre. Theodote d'Ancyre dit : Dieu à montré combien la sentence du concile est juste, par l'arrivée des lettres du tres-pieux évêque Celestin, & par vôtre presence. Mais puisque vous demandez ce qui s'est passé, vous vous en instruirez pleinement, par les actes mêmes de la déposition de Nestorius. Vous y verrez le zele du concile ; & la conformité de sa foi avec celle que Celestin publie à haute voix. Ainsi se termina la seconde session du concile. An. 431.

Les legats du pape avoient un ordre par écrit, daté du même jour que la lettre au concile, c'est-à-dire du huitiéme de May, & conçû en ses termes : Memoire du pape Celestin aux évêques & aux prêtres qui vont en Orient. Quand par la grace de Dieu, comme nous esperons, vous serez arrivés au lieu où vous allez, tournez toutes vos pensées sur nôtre confrere Cyrille, & faites tout ce qu'il jugera à propos. Nous vous recommandons aussi de conserver l'autorité du siege apostolique : puisque les instructions qui vous ont été données, portent que vous devez assister au concile : mais que si on vient à quelque contention, vous devez juger de leur avis sans entrer en dispute. Que si vous voyez que le concile soit fini, & que tous les évêques soient retournés, il faut vous informer comment les choses se sont terminées. Si c'est en faveur de l'ancienne foi catholique, & si vous apprenez que mon frere Cyrille soit allé à C. P. Coll. Baluz. p. 381.

AN. 431. 11. Juillet.

il faut que vous y alliez, & que vous presentiez nos lettres au prince. S'il est arrivé autrement & qu'il y ait de la division, vous jugerez par l'état des choses ce que vous devez faire avec le concile de nôtredit frere. Nous n'avons plus les instructions mentionnées dans cette ordre : mais nous avons une lettre du pape à l'empereur Theodose en date du quinziéme de May, portant creance pour les trois legats; & une pour saint Cyrille en date du septiéme, portant qu'il faut toûjours recevoir à penitence celui qui retracte ses erreurs.

Conc. Eph. p. 619. p. 621

XLVIII. Les legats confirment la déposition de Nestorius.

Le lendemain cinquiéme des ides de Juillet ou dix-septiéme d'Epiphi, c'est-à-dire l'onziéme de Juillet la même année 431. le concile s'assembla au même lieu, dans la maison épiscopale de Memnon. Juvenal de Jerusalem demanda au legats du pape, s'ils avoient pris communication des actes de la déposition de Nestorius, comme le concile l'avoit ordonné. Le prêtre Philippe dit avoir trouvé par la lecture des actes, que l'on avoit en tout procedé canoniquement. Toutefois il demanda, qu'ils fussent encore lûs en plein concile, & l'évêque Arcade fit la même requisition. Memnon d'Ephese ordonna qu'on y satisfît, & Pierre prêtre d'Alexandrie lut les actes de la premiere session: dont on insera dans cette troisiéme le commencement & la sentence de déposition contre Nestorius. Aprés cette lecture, le prêtre Philippe dit : Personne ne doute que saint Pierre chef des apôtres, colomne de la foi & fondement de l'église catholique a reçû de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ les clefs du royaume, & la puissance de lier & délier les pechés, & que jusqu'à present il vit, & exerce

p. 622.

p. 623.

p. 626.

ce

ce jugement dans ses successeurs. Nôtre saint pape l'évêque Celestin, qui tient aujourd'hui sa place, nous a envoyés au saint concile, pour suppléer à son absence. Nos tres-chrétiens empereurs ont ordonné la tenuë de ce concile, pour conserver la foi catholique, qu'ils ont reçûë de leurs ancêtres. Il reprend ensuite sommairement la procedure faite contre Nestorius, & ajoûte : Donc la sentence prononcée contre lui demeure ferme, suivant le jugement de toutes les églises, puisque les évêques d'Orient & d'Occident ont assisté au concile, par eux ou par leurs députés : c'est pourquoi Nestorius doit savoir, qu'il est retranché de la communion du sacerdoce de l'église catholique. AN. 431. 11. Juillet

L'évêque Arcade opina ensuite & conclut ainsi : Suivant la tradition des apôtres & de l'église catholique, suivant aussi le decret du tres-saint pape Celestin, qui nous a envoyés, pour être de sa part les executeurs de cette affaire, & suivant les decrets du saint concile : nous declarons à Nestorius, qu'il est dépoüillé de la dignité épiscopale, & separé de toute l'église & de la communion de tous les évêques. L'évêque Projectus conclut ainsi son opinion : Moi aussi par l'autorité de la legation du siege apostolique, étant avec mes freres executeur de la sentence, je declare, que Nestorius ennemi de la verité & corrupteur de la foi est privé de la dignité épiscopale, & de la communion de tous les évêques orthodoxes. Saint Cyrille dit : Le concile voit ce qu'ils ont declaré au nom du siege apostolique & de tout le concile des saints évêques d'Occident. Puis donc qu'ils ont executé la sentence du tres-saint évêque p. 6 7. C.

AN. 431. Celestin, & approuvé celle que ce saint concile a prononcée contre l'heretique Nestorius : il faut joindre les actes de ce qui s'est passé hier & aujourd'hui aux actes precedens, afin qu'ils marquent leur consentement par leurs souscriptions. Les legats offrirent de souscrire ; le concile ordonna qu'on leur presentât les actes, & ils souscrivirent tous trois à la déposition de Nestorius. Ainsi finit la troisiéme session du concile.

XLIX. Lettres Synodales. Conc. Eph. p. 630.

Il rendit compte à l'empereur de cette action par une lettre synodale, qui porte : Dieu favorisant vôtre zele, a excité celui des évêques d'Occident pour vanger l'injure de Jesus-Christ ; car quoique la longueur du chemin les ait empêchés de venir tous vers nous, ils se sont assemblés chez eux en presence du tres-saint évêque de Rome Celestin ; ils ont approuvé nos sentimens sur la foi, & retranché du sacerdoce ceux qui ont d'autres opinions. Avant que ce concile fût assemblé, Celestin avoit déja declaré la même chose par ses lettres au tres-saint évêque Cyrille, qu'il avoit même commis a sa place ; & maintenant il l'a encore declaré à ce saint concile d'Ephese, par d'autres lettres, qu'il a envoyées par les évêques Arcade & Projectus & le prêtre Philippe ses vicaires. Etant arrivés, ils nous ont declaré le sentiment de tout le concile d'Occident : & ont témoigné, même par écrit, qu'ils sont parfaitement d'accord avec nous touchant la foi. C'est pourquoi nous en faisons part à vôtre majesté, afin que vous connoissiez, que la sentence que nous venons de prononcer, est le jugement commun de toute la terre. Ainsi, puisque le sujet de nôtre assemblée est heureusement terminé, nous vous supplions de nous permet-

tre de nous retirer : car quelques-uns d'entre nous sont pressés de pauvreté, d'autres affligés de maladies, d'autres courbés de vieillesse : ensorte qu'ils ne peuvent porter plus long-tems le sejour en païs étranger ; & qu'il est déja mort des évêques & des clercs. Toute la terre est d'accord, hors quelque peu de personnes, qui preferent l'amitié de Nestorius à la religion. Il est juste de songer à lui donner un successeur, & de nous laisser en repos, joüir de la confirmation de la foi ; & prier tranquilement pour vôtre majesté. Cette lettre fut souscrite par saint Cyrille, & par tous les autres évêques. AN. 431.

Le concile écrivit aussi au clergé & au peuple de C. P. pour leur declarer la déposition de Nestorius, & les exhorter à demander à Dieu, qu'on lui donne un digne successeur. Cette lettre est souscrite premierement par saint Cyrille, puis par le prêtre Philippe legat du pape, qui prend le titre de prêtre de l'église des apôtres : puis par Juveyal de Jerusalem : par les deux évêques legats Arcade & Projectus : par Firmus de Cesarée, Flavien de Philippes, Memnon d'Ephese, Theodote d'Ancyre, Berinien de Perge ; aprés quoi il est dit : Quoi que ceux qui ont déposé Nestorius, soient plus de deux cent, nous nous sommes contentés de ces souscriptions. p. 634.

L. Plainte de S. Cyrille & de Memnon.

16. Juillet 431.

Cinq jours aprés la troisiéme session, le concile en tint une quatriéme dans l'église de sainte Marie, le dix-sept des calendes d'Août, c'est-à-dire le seize de Juillet. Saint Cyrille y est nommé le premier, tenant la place du pape saint Celestin, puis les trois legats ; d'abord les deux évêques Arcade & Projectus ; puis le prêtre Philippe : puis Juvenal, Memnon

AN. 431. & les autres. Il semble par cette diversité de rangs
16. Juillet. dans les seances & les souscriptions, qu'ils ne les observoient pas scrupuleusement, & nous ne voyons aucun incident sur ce sujet. En cette action, comme il s'agissoit des interêts de saint Cyrille, ce ne fut point le prêtre Pierre d'Alexandrie, qui fit fonction de promoteur ; mais Hesychius diacre de Jerusalem, qui dit : Le tres-saint archevêque d'Alexandrie Cyrille, & le tres-saint évêque d'Ephese Memnon, ont presenté une requête au tres-saint concile. Nous l'avons en main, & la lirons si vous l'ordonnez. Juvenal de Jerusalem en ordonna la lecture, & le diacre Hesychius la lut.

p. 635. Elle portoit des plaintes contre Jean d'Antioche, qui, en haine de la dépsition de Nestorius, avoit rassemblé environ trente évêque de ce party, les uns déposés depuis long-tems, les autres qui n'avoient point de siege : avec lesquels il pretend, disoit la requête, nous avoir déposés, comme il paroît par un certain écrit injurieux qu'il a dressé : quoiqu'il n'ait aucun pouvoir de nous juger, ny par les loix de l'église, ny par l'ordre de l'empereur, ny de rien entreprendre de semblable, principalement contre un plus grand siege. Et quand il l'auroit pû, il falloit observer les canons, nous avertir & nous appeller avec le reste du concile, pour nous défendre. Mais il a tout fait en cachette, à la même heure qu'il est arrivé à Ephese, & nous n'en avons rien sçû jusqu'à ce jour. Il n'en auroit pas usé ainsi contre le dernier des clercs qui sont sous sa main. Puis donc qu'il est icy avec ses complices, nous vous conjurons par la sainte Trinité de les faire appeller, pour rendre comp-

te de leur entreprise ; car nous sommes prêts de montrer qu'elle est impie & illegitime. 16. Juillet.

Acace de Melitine dit : L'accusation auroit été inutile, quand elle auroit été vraye, & la demande des saints évêques Cyrille & Memnon est ; superfluë ; car il n'étoit pas permis à ceux qui s'étoient separés du saint concile, pour se joindre à Nestorius, & qui étoient chargés eux-mêmes d'un tel reproche, de rien entreprendre contre les presidens de ce concile écumenique. Mais puisque vous avez jugé à propos de les poursuivre, Jean d'Antioche, chef de ce schisme, sera appellé par les pieux évêques Archelaus, Paul & Pierre, pour rendre compte de son entrepise. Les trois évêques partirent en effet, savoir Archelaus de Mynde en Carie, Paul de Lampe en Crete, & Pierre des Camps en Palestine : & quand ils furent revenus, Firmus de Cesarée en Capadoce les pria de rendre compte de leur commission. p. 638. E.

LI. Citations à Jean d'Antioche. p. 639.

L'évêque Paul dit : Approchant de la maison du reverendissime Jean d'Antioche, nous avons vû quantité de soldats & d'autres personnes portant des armes, qui gardoient la porte : nous sommes enfin aprochés à peine, & nous avons dit : Nous ne sommes que trois, le saint concile nous envoye porter au reverendissime évêque Jean des paroles de paix, sur une affaire ecclesiastique. Beaucoup de monde s'est assemblé autour de nous ; & entre plusieurs discours, on a parlé indignement contre le concile & la foi orthodoxe : mais nous ne pouvons rapporter exactement ces paroles, à cause de la confusion qu'il y avoit. L'évêque Archelaus dit : Nous avons essuyé un grand tumulte, & presque été en peril. Les sol-

AN. 431. dats ont tiré l'épée, & pris des pierres en nous menaçant. L'évêque Pierre ajoûta : Il y avoit-là quelques

16. Juillet. clercs de Jean, a qui nous avons dit, que nous étions envoyés par le concile : mais personne n'a voulu nous recevoir.

Saint Cyrille dit : Le concile voit que Memnon & moi nous sommes icy, parce que nous avons la conscience nette : mais l'heretique Nestorius, & Jean son défendeur rendent leur maison inaccessible, de peur de venir au concile. Ordonnez donc, que la sentence portée contre nous sera declarée nulle, & statuez contre Jean, ainsi que vous jugerez à propos.

p. 642. Juvenal de Jerusalem dit : L'évêque Jean devoit respecter le siege apostolique de Rome, qui est icy present, & celui de Jerusalem, qui a coutume suivant la tradition apostolique de corriger & de juger celui d'Antioche. Toutefois, afin d'observer les canons, envoyons-y encore des évêques, pour le citer une seconde fois. On y en envoya trois ; Thimothée de Thermese & d'Eudociade, Eustache de Docimion, Eudoxe de Chomate en Lycie.

Quand ils furent de retour, Eudoxe dit : Etant arrivés à la maison de l'évêque Jean, nous avons trouvé au tour des soldats avec les épées nuës, & quelques ecclesiastiques, que nous avons priés de nous annoncer. Ils sont entrés, & sont revenus nous dire : L'évêque Jean dit, qu'il n'a point de réponse à faire à des gens déposés & excommuniés. Nous avons demandé, par qui nous avions été déposés & excommuniés. Ils nous ont dit : Par l'évêque Jean d'Antioche. Et comme nous insistions pour en sçavoir davantage, ils nous ont dit : Nous ne refusons

pas de vous le declarer par devant notaire. Saint An. 431.
Cyrille demanda encore que la procedure de Jean p. 643.
fût declarée nulle, & qu'il fût cité encore une fois.
Memnon fit la même requisition de nullité : sur
quoi le concile declara nulle la procedure de Jean,
attendu qu'il n'avoit osé venir pour la soutenir : or- p. 646.
donna qu'il seroit fait rapport à l'empereur, de ce qui
s'étoit passé ce jour-la, & que Jean seroit cité une
troisiéme fois. Ainsi finit la quatriéme session du
concile.

La cinquiéme fut tenuë le lendemain seiziéme des calendes d'Août, c'est-à-dire dix-septiéme de Juillet, 17. Juillet. dans l'église de sainte Marie. S. Cyrille representa ce Conc. Eph. p. 649. B. qui s'étoit passé le jour precedent, & ajoûta, que Jean & ceux de son party avoient fait une chose honteuse & digne de la populace des carrefours. Car, dit-il, au lieu de se presenter ou concile, pour y dire leurs raisons, avec la modestie chrétienne, puisque personne ne les en empêchoit, & que le concile n'est pas environné de soldats comme leurs maisons : ils ont composé un écrit plein d'insolence & d'ignorance, & l'ont affiché publiquement dans le theatre, pour exciter toute la ville à sedition. S'ils Epist. ad Cælest. p. 464. C. l'ont fait pour nous affliger, de voir nos freres deshonorés & moqués de tout le monde, ils y ont réüssi : mais si c'est, comme dit cet écrit, pour montrer, que nous soutenons l'heresie d'Apollinaire : qu'ils viennent encore à present nous en convaincre, s'ils peuvent, sans nous injurier par de vains discours. Pour nous, nous n'avons jamais tenu les opinions d'Apollinaire, ny d'Arius, ny d'Eunomius : mais nous avons appris dés l'enfance les saintes lettres, &

An. 431. 17. Juillet. nous avons été nourris entre les mains des peres orthodoxes. Nous anathematisons Apollinaire, Arius, Eunomius, Macedonius, Sabellius, Photin, Paul, les Manichéens & tous les autres heretiques; & de plus Nestorius inventeur de nouveaux blasphemes, ceux qui sont dans sa communion & ses sentimens, & ceux qui tiennent les opinions de Celestius & de Pelage. Nous prions le concile, de faire appeller canoniquement Jean d'Antioche, & ceux qui ont avec lui composé cette calomnie contre nous: pour venir montrer icy que nous sommes heretiques, ou être condamnés eux-mêmes, vû principalement que comme porte leur écrit; ils ont porté ces vieilles calomnies aux oreilles des empereurs.

p. 650. Le concile députa trois évêques, Daniel de Colone, Commode de Tripoli en Lydie, Timothée de Germe en Hellespont, avec un notaire nommé Musone, & une citation par écrit contre Jean d'Antioche, portant dés lors interdiction des fonctions de l'épiscopat; & que s'il n'obeïssoit à cette troisiéme citation, on prononceroit contre lui selon les canons. Quand ils furent revenus, l'évêque Daniel dit: Etant allés à la maison de l'évêque Jean, nous sommes descendus de cheval assés loin, & nous avons declaré doucement à ses clercs, que nous étions envoyés par le saint concile. Nous avons trouvé le prêtre Asphale, qui est de l'église d'Antioche. & poursuit à C. P. les affaires de cette église. Il nous a menés plus prés de la maison, & nous accampagnoit, arrêtant ceux qui se jettoient sur nous. Nous avons aussi obligation aux soldats; car comme ils connoissent l'évêque Commode, étant logés dans sa ville, ils ont retenu

17. Juillet.

tenu les clercs, qui vouloient nous insulter. Asphale & les autres clercs ayant averty Nestorius, son archidiacre est descendu vers nous. Nous ne savons pas son nom: mais c'est un petit homme pâle, qui a la barbe claire. Il portoit un papier, qu'il nous a presenté en disant: Le saint concile vous envoye cecy, afin que vous le receviez. Nous avons dit: Nous sommes envoyés pour parler de la part du saint concile, & non pour recevoir des écrits. Le concile invite le seigneur Jean à y venir prendre seance. L'archidiacre a répondu: Attendez donc que je l'aille dire à l'évêque. Il y est allé, & étant revenu il nous a presenté encore le même papier, en disant: Ne nous envoyez rien, nous ne vous envoyons rien non plus: nous attendons une decision de l'empereur. Nous avons dit: Ecoutez donc ce que mande le concile. Mais il s'est retiré au plus vîte, en disant: Vous n'avez pas reçû mon papier, je n'écoute point ce que dit le concile. Les deux autres évêques confirmerent ce raport.

LII. Sentence contre Jean d'Antioche. p. 652.

Le concile dit: Cette citation est suffisante, afin que l'évêque Jean n'ait point d'excuse, & ne puisse pretendre cause d'ignorance. Saint Cyrille dit: Me voila encore present avec l'évêque Memnon, pour entendre les défenses de l'évêque Jean. Puisqu'il continuë de fuïr: c'est au concile à ordonner. Le concile prononça la sentence en ces termes: Les injures que l'évêque Jean d'Antioche & ses complices ont faites aux évêques Cyrille & Memnon, devoient obliger le saint concile à porter contr'eux une sentence digne de leur arrogance, aprés cette troisiéme citation, à laquelle ils n'ont pas voulu

An. 431. 17. Juillet.

obeïr : mais nous croyons qu'il est de la douceur épiscopale d'user de patience ; c'est pourquoi, quant à present, nous retranchons seulement de la communion ecclesiastique Jean d'Antioche & ses complices, Jean de Damas, Alexandre d'Apamée, Dexien de Seleucie, Alexandre d'Hieraple, & les autres qui sont nommés, jusqu'au nombre de trente-trois, entre lesquels est Theodoret. Le concile ajoûte : Il ne leur sera permis d'user de l'autorité sacerdotale, pour faire ny bien ny mal à personne, jusques à ce qu'ils se reconnoissent & confessent leur faute. Et ils doivent savoir, que s'ils ne le font promptement, ils attirent sur eux la derniere condamnation. Bien attendu que leur procedure irreguliere contre Cyrille & Memnon n'a aucune force, comme il fut déja déclaré hier ; & que tout ce qui a été fait sera rapporté à nos tres-pieux empereurs. Juvenal de Jerusalem, les trois deputés de Rome, & tous les autres évêques souscrivirent cette sentence. Ainsi finit la cinquiéme session.

LIII. Lettres synodales. *Conc. Eph. p. 656.*

Le concile écrivit aux empereurs une lettre, pour leur rendre compte de cette affaire. Elle porte, que trente évêques partisans de Nestorius, craignant la punition qu'ils meritoient pour leurs fautes, ont osé s'assembler à part, & se donner le nom de concile : ayant à leur tête Jean d'Antioche, qui craignoit lui-même de rendre compte de son retardement. Ils ont prononcé, dit la lettre, une sentence de déposition contre Cyrille chef du concile & contre Memnon, sans aucun ordre canonique, sans accusation, sans citation, sans examen. Nous aurions méprisé une entreprise si temeraire, n'étoit qu'elle

a été portée jusques à vôtre majesté. Nous avons donc procedé suivant les canons ; nous avons reçû les plaintes de Cyrille & de Memnon. Nous avons appellé Jean d'Antioche, jusques à trois fois : mais ayant environné sa maison de soldats & d'armes, il n'a pas voulu recevoir les évêques envoyés par le concile, ni daigné faire de reponse Nous avons donc cassé tout ce qui avoit été fait contre Cyrille & Memnon, & excommunié ces rebelles, jusques à ce qu'ils viennent défendre leur procedure devant le concile. AN 431.

Nous avons été obligés de vous faire ce rapport, afin que cette conjuration de coupables ne passe pas pour concile. Ainsi au grand concile de Nicée, quelques évêques se separerent, craignant d'être châtiés : mais le grand & saint empereur Constantin jugea si peu qu'ils fussent le concile, qu'il les fit punir pour leur schisme. En effet il est absurde, que trente évêques s'opposent à un concile de deux cent dix, avec lesquels tous les évêques d'Occident, & par eux tout le reste du monde, ont joint leur suffrage. Encore de ces trente, quelques-uns sont déposés depuis long-tems ; d'autres sont dans l'erreur de Celestius ; d'autres anathematisés, comme tenant l'opinion de Nestorius. Ordonnez donc, que ce qui a été decidé par le concile universel contre l'impieté de Nestorius ; demeure dans sa force ; appuyé de vôtre consentement.

Le concile écrivit aussi au pape saint Celestin, pour lui rendre compte de tout ce qu'il avoit fait, depuis le commencement de la procedure contre Nestorius : de sa déposition, de l'en- Conc. Eph. p. 660.

AN. 431. treprise de Jean d'Antioche & de sa condamnation, en presence des legats du saint siege. Ils ajoûtent : Quant à nos freres Cyrille & Memnon, nous communiquons tous avec eux, même depuis cette entreprise, & nous celebrons avec eux la liturgie & les sinaxes. Car si nous souffrons, que ceux qui voudront insulter auxplus grands sieges, & à ceux sur lesquels ils n'ont aucun pouvoir : les affaires de l'église tombent dans la derniere confusion. Et ensuite : Aprés qu'on a lû dans le concile les actes de la déposition des impies Pelagiens & Celestiens, Celestius, Pelage, Julien, Perside, Florus, Marcelin, Oronce, & leurs complices ; nous avons aussi ordoné, que le jugement porté contr'eux par vôtre sainteté demeureroit ferme : nous sommes tous du même avis, & les tenons pour déposés. Pour vous instruire de tout plus exactement, nous vous envoyons les actes & les souscriptions du concile. C'est ainsi que le concile d'Ephese condamna les Pelagiens, confirmant le jugement du pape contr'eux.

p. 665. C.

Saint Cyrille prononça un sermon dans ce tems-là, où il parle fortement contre Jean d'Antioche ; se plaignant de ce qu'au lieu de se joindre à luy pour combattre l'heresie, il s'en est rendu le fauteur, jusques à attaquer ceux qui la combattent.

Conc. Eph. p. 668.

LIV. Lettres des schismatiques. Conc. Eph. p. 697.

Les schismatiques écrivirent de leur côté à l'empereur une lettre où ils disent : Cyrille & Memnon déposés par nous pour l'heresie d'Apollinaire, ont donné des requêtes à ceux de leur parti, & nous ont appellé en jugement : nous avons répondu, qu'il falloit attendre vos ordres : mais se joüant des regles

de la religion, ils les ont retablis dans le ſacerdoce, An. 431.
à ce qu'ils pretendent, eux qui étoient excommu- Juillet.
niés & interdits. Nous vous prions donc, de ſecourir au plûtôt la foi & les canons : & d'ordonner que nous ſortions d'icy, & que nous allions à C. P. ou du moins à Nicomedie, expliquer devant vous leur impieté & leur injuſtice ; d'ordonner encore, qu'avec chaque metropolitain il n'y ait que deux évêques, car la multitude eſt inutile, pour l'examen des dogmes, & ne cauſe que du tumulte. C'eſt ce qui fait, que les autres ſont venus en ſi grand nombre : pretendant impoſer au peuple, par la quantité des ſouſcriptions. Pour nous, nous ne ſommes venus que trois de chaque province ; & juſqu'à preſent, obeïſſant à vos ordres, nous n'avons point envoyé d'évêques vers vous, comme ils ont fait. Nous vous prions encore d'ordonner que tout le monde ſouſcrive à la foi de Nicée, que nous avons jointe à cette lettre ; que l'on n'y ajoûte rien ; pour dire que Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt eſt un pur homme, ou que ſa divinité
eſt paſſible. A cette lettre ils joignirent un acte de p. 701.
leur pretendu concile, où ils tranſcrivirent le ſymbole de Nicée, & ajoûtent que c'eſt-là leur foi, & qu'ils rejettent les articles heretiques de Cyrille avec ſes anathematiſmes. Jean d'Antioche, & tous les autres du party avoient ſouſcrit ce decret.

En même tems ils écrivirent à trois des plus puiſſans amis de Neſtorius : à Antiochus préfet du prétoire & conſul de cette année : à Valere maître des offices & conſul de l'année ſuivante : à Scolaſtique préfet de la chambre ; la même lettre ſervit pour
les deux premiers, & elle commence ainſi : Nous p. 709

An 431. Juillet.

sommes reduits à l'extremité : nous avons tous les jours, pour ainsi dire, la mort devant les yeux : les excés de Cyrille & de Memnon sont au dessus de la fureur la plus barbare. On nous insulte continuellement, comme dans une guerre ouverte. On a déja deux fois mis des écriteaux à nos maisons, pour les marquer à ceux qui devoient les attaquer : toutes les églises nous sont fermées. Consumés de maladie, nous n'osons montrer la tête, pour prendre un peu d'air. Nous vous suplions donc d'avoir pitié de nous, de nous délivrer de la mort, & de faire ensorte, que nous allions à la ville imperiale rendre raison de nôtre foi, & prouver l'heresie & la malice de ces gens-là : autrement nous serons en proye à leur fureur. Nous vous conjurons, par vos enfans, par ce que vous avez de plus cher, par le jugement de Dieu, de ne nous pas abandonner, & de nous tirer d'icy au plus vîte, afin que nous respirions librement. La lettre à Scolastique n'est pas si pathetique; quoiqu'elle contienne les mêmes plaintes ; & ils le prient de faire ensorte, que leurs lettres soient lûës à l'empereur. Ils envoyerent toutes ces lettres au comte Irenée, qui étoit à C. P. & reçûrent de lui quelques jours aprés une relation de ce qui s'y étoit passé depuis son arrivée.

XV. Lettres du comte Irenée. Conc. Eph. p. 717.

A peine, dit-il, puis je maintenant vous écrire, & trouver un porteur à mon gré. Les Egyptiens avoient prevenu de trois jours mon arrivée à C. P. Ils avoient préoccupé tout le monde, par leurs mensonges & leurs calomnies contre nous ; ensorte que les personnes constituées en dignité croyent que cette belle déposition (il veut dire celle de Nesto-

rius) s'étoit faite par un jugement precedé d'une instruction reguliere, & dont l'assemblée de tous les évêques, qui avoient prononcé tous d'une voix une sentence par défaut. Ils avoient persuadé au magnifique Scolastique, que Nestorius ne souffroit point que l'on prononçât à Ephese le mot de *Theotocos*. Toutefois par la force invincible de la verité & par vos prieres, ayant assuyé les premiers perils, j'ai fait ensorte de parler aux magistrats, & de leur exposer la verité de la chose. Ils ont été obligés de le rapporter à l'empereur : & enfin aprés plusieurs discours de part & d'autre, il a été resolu, que l'empereur nous entendroit les Egyptiens & moi en presence des magistrats. J'avois beau protester, que je n'étois pas venu pour ce sujet, que je n'avois pas reçû ces ordres des évêques, & que j'étois un simple porteur de lettres ; j'ai pensé être mis en pieces pour ce discours.

Donc, par l'aide de Dieu, nos adversaires ont été condamnés, comme ne pouvant soutenir en aucune maniere, ni les actes de la déposition, ni les mensonges qu'ils ont avancés icy ; car on montroit clairement, que l'Egyptien n'avoit point convoqué la session dans l'ordre : qu'il ne pouvoit juger, étant lui-même un de ceux qui devoient être jugés ; & qu'il ne devoit pas entamer la matiere, sans le consentement du comte Candidien. On lut toutes ses protestations : la lettre de l'empereur au concile, dont il étoit porteur, & tout le reste fut expliqué : ensorte que les ennemis de la verité furent condamnés tous d'une voix, & vôtre jugement reçû & approuvé. La déposition de l'Egyptien fut aussi-tôt

An 431. envoyée dans l'église de la part de l'empereur, & tout son procedé jugé tyranique & irregulier. Tel fut l'évenement de cette audiance.

Mais lorsque Jean medecin & syncelle de Cyrille fut venu, de la maniere que vous savés, nous trouvâmes la pluspart des magistrats tous changés ; & ils ne vouloient plus nous entendre parler de ce qui avoit été jugé devant eux. Les uns disoient, qu'il falloit soutenir ce qui avoit été fait de part & d'autre, & autoriser les dépositions, non seulement des deux personnes, mais des trois. D'autres, qu'il falloit casser également toutes les dépositions, & mander quelques-uns des évêques, pour savoir la verité de ce qui s'étoit passé à Ephese. Il y en a qui font tous leurs efforts, pour être envoyés à Ephese, avec des ordres de l'empereur : afin de regler l'affaire suivant ce qu'ils connoîtront. Ceux qui vous aiment prient Dieu que cet avis ne soit pas suivi, connoissant bien les intentions & les motifs de ceux qui le souhaitent. Il en sera ce qu'il plaira au Seigneur : cependant priez instamment pour moi, qui me suis exposé à tant de perils, & n'en suis pas encore exempt ; car Dieu m'est témoin que quand je fus appellé à l'audiance de l'empereur, je ne m'attendois qu'à être jetté dans la mer. Telle est la lettre du comte Irenée. Le dernier avis l'emporta, & on envoya à Ephese Jean comte des largesses, ou grand tresorier.

LVI. Sixiéme session. Requête de Charisius.

Tandis qu'il venoit, le concile tint une sixiéme session dans la maison épiscopale de Memnon, l'onziéme des calendes d'Aoust, ou le vingt-huitiéme d'Epiphi, c'est-à-dire le vingt-deuxiéme de Juillet. Saint

Saint Cyrille y présidoit comme vicaire du pape ; & les legats du saint siege n'y sont nommés qu'à la fin aprés tous les évêques. Pierre prêtre d'Alexandrie & primicier des notaires dit : le saint concile voulant pourvoir à la foi & à la paix des églises, a proposé une définition, que nous avons en main. Le concile ordonna de la lire, & de l'inserer aux actes. On avoit mis en tête le symbole de Nicée : puis on avoit ajoûté : C'est la sainte foi dont tout le monde doit convenir ; car elle suffit pour l'utilité de toute l'église qui est sous le ciel. Mais parceque quelques-uns font semblant de la confesser, & en expliquent le sens à leur fantaisie ; il a été necessaire de proposer les sentimens des peres orthodoxes, pour montrer comment ils ont entendu & préché cette foi, & comment tous ceux dont la foi est pure doivent l'entendre, l'expliquer & la précher. Le prêtre Pierre dit : Nous avons en main les livres des saints peres évêques & martyrs, dont nous avons extrait quelques articles. Le concile ordonna de les lire & de les inserer aux actes. C'étoit les mêmes passages qu'on avoit lûs à la premiere session, pour la condamnation de Nestorius.

AN. 431.

Edit Merc. ap. Baluz. p. 610.

Ensuite Charisius prêtre économe de l'église de Philadelphie en Lydie, representa au concile, que quelques heretiques de cette province, voulant être instruits dans la doctrine de l'église catholique, étoient tombés dans de plus grandes erreurs. Car deux prêtres nommés Antoine & Jacques étoient venus de C. P. avec des lettres de recommandation d'Anastase & de Photius aussi prêtres, qui étoient alors avec Nestorius. En vertu de ces lettres Jacques & Antoine

Sup. n. 45.

AN. 431. avoient été reçûs comme catholiques par les évêques de Lydie, & avoient fait signer à ces heretiques qui se vouloient convertir, une exposition de foi pleine de dogmes impies. Pour plus grand écclaircissement, Charisius donna sa requête par écrit au concile, avec la fausse exposition de foi, & les souscriptions de ceux qui avoient été trompés. La requête n'accusoit que le prêtre Jacques, qui étoit venu à Philadelphie, & avoit trompé plusieurs personnes simples, même du clergé : ensorte qu'ils témoignoient par leurs lettres, que Jacques étoit catholique, & privoient Charisius de la communion & de ses fonctions comme heretique. A la fin de cette requête Charisius mettoit sa confession de foi, qui étoit celle de Nicée.

Ensuite on lut la fausse exposition de foi qui commençoit ainsi : Ceux qui veulent s'instruire exactement de la doctrine de l'église, ou se convertir de quelque heresie, doivent apprendre que nous croyons un seul Dieu pere éternelle, & le reste. Le mystere de la Trinité y étoit assés bien expliqué, mais sur l'incarnation, on disoit : Nous ne disons pas deux fils, ou deux seigneurs : puisqu'il n'y a

p. 677. E. qu'un fils par essence, le Dieu verbe, le Fils unique du pere, auquel l'homme étant conjoint & participant à la divinité, participe aussi au nom & à l'honneur de Fils. Le Dieu verbe est aussi seigneur par essence, & celui-ci lui étant conjoint participe à son honneur. C'est pourquoi nous ne disons, ni deux fils, ni deux seigneurs : à cause de la conjonction inseparable du Verbe avec celui qu'il a pris pour nôtre salut, qui le rend fils d'une maniere particuliere, bien au dessus de celle selon la quelle nous som-

mes nommés enfans de Dieu. Nous disons donc qu'il y a un seul fils & seigneur Jesus-Christ, entendant principalement le Dieu verbe, & joignant par la pensée ce qu'il a pris ; c'est-à-dire Jesus de Nazareth. Cette exposition finissoit ainsi : Telle est la doctrine de l'église. Quiconque pense le contraire, qu'il soit anathême : quiconque ne reçoit pas la penitence salutaire, qu'il soit anathême : quiconque ne fait pas la pâque suivant la regle de l'église catholique, qu'il soit anatheme. Ces deux derniers anathemes étoient mis à cause des heretiques qu'il s'agissoit de ramener, & qui étoient Quartodecimains ou Novatiens.

AN. 431. Juillet. 22.

Les souscriptions étoient au nombre de vingt-une en cette forme : Moi Budius fils de Vinique de Philadelphie Quartodecimain, ayant reconnu la verité de la foi orthodoxe, & prié l'évêque Theophane de me recevoir, je suis venu à la sainte église catholique, & j'anathematise toutes les heresies, particulierement celle des Quartodecimains où j'étois ; & je consens à l'exposition de la foi orthodoxe cy-dessus écrite, anathematisant tous ceux qui ne font pas la pâque comme la sainte église catholique & apostolique. Je le jure par la sainte Trinité, & par la pieté & la victoire des empereurs Thodose & Valentinien ; & en cas de contravention, je me soumets à la severité des loix. Et l'exposition m'ayant été lûë, j'y ay souscrit par le Senateur Hesychius, parce que je ne sçai pas écrire. Cet Hesychius souscrit ensuite pour lui-même en la même forme. Quelques-uns souscrivirent pour eux & pour toute leur maison. Plusieurs declarent qu'ils ne sçavent pas écrire, même un prêtre nommé Patrice.

An. 431.
Juillet. 22.
p. 668. E.

Aprés cette lecture, le concile défendit de proposer ou d'écrire aucune autre profession de foi que celle de Nicée ; & ordonna, que ceux qui en proposeroient quelque autre à ceux qui voudroient se convertir du paganisme, du judaisme, ou de quelque heresie que ce soit, seroient déposés, s'ils étoient évêques ou clercs, & anathematisés, s'ils étoient laïques. Pareillement si quelqu'un évêque ou clerc est trouvé croyant ou enseignant le contenu dans l'exposition de foi rapporté par le prêtre Charisius sur l'incarnation du Fils de Dieu, où les dogmes pervers de Nestorius qui sont icy joints : le concile le condamne à la déposition, & les laïques à l'anatheme, comme il a été dit. On relut ensuite les extraits des livres de Nestorius, inserés dans la premiere session ; & ainsi finit la sixiéme session du concile. Cette exposition de foi qui y fut condamnée, étoit de Theodore de Mopsueste, & elle fut ensuite réfutée par Marius Mercator.

Sup. n. 41.
Edit. Garn. p. 250.

LVII.
Prétention des évêques de Chipre.
31. Juillet 431.
Conc. Eph. p. 787.

La septiéme & derniere session du concile d'Ephese fut tenuë dans l'église de sainte Marie, le dernier de Juillet. Il faut lire ainsi, quoique les actes portent le dernier d'Août : car le concile ne s'assembla plus depuis l'arrivée du comte Jean. En cette septiéme session, Reginus évêque de Constantia dans l'Isle de Chipre presenta une requête au concile en son nom, & de deux autres évêques Zenon & Evagre : se plaignant que le clergé d'Antioche entreprenoit contre la liberté dont ils étoient en possession. A saint Epiphane évêque de Constantia metropole de Chipre avoit succedé Sa-

bin, & à Sabin Troïle. Aprés sa mort, Jean d'Antioche prétendant que l'isle de Chipre dépendoit de son patriarcat, avoit obtenu deux lettres de Denis duc d'Orient; l'une à Theodore, gouverneur de Chipre; l'autre au clergé de Constantia: toutes deux pour empêcher, que l'on n'élût un évêque de Constantia, jusques à ce que le concile d'Ephese en eût decidé; toutefois Reginus avoit été ordonné, nonobstant cette défense. Aprés la lecture de sa requête, & des deux lettres du duc Denis, le concile demanda aux évêques de Chipre d'en expliquer plus nettement le sujet.

An. 431.
31. Juillet.
p. 800. C.

L'évêque Zenon dit: Qu'elles avoient été obtenuës par l'évêque & le clergé d'Antioche. Que vouloit l'évêque d'Antioche? dit le concile. L'évêque Evagre repondit: Il prétend soumettre nôtre isle & s'attribuer le droit des ordinations contre les canons & la coûtume établie. Le concile dit: N'a-t-on jamais vû l'évêque d'Antioche ordonner un évêque à Constantia? Zenon dit: Depuis le tems des apôtres, on ne peut montrer que l'évêque d'Antioche, ni aucun autre y soit jamais venu ordonner. Le concile dit: Souvenons-nous du canon de Nicée, qui conserve à chaque église son ancienne dignité: montrez donc que l'évêque d'Antioche n'a point chez vous le droit d'ordination. Zenon dit: Nous l'avons déja declaré, jamais il n'y est venu, ni n'a ordonné, ni dans la metropole, ni dans les autres villes. C'étoit le concile de nôtre province qui établissoit un metropolitain. Nous vous prions de conserver l'ancienne coûtume. Le concile dit: Instruisés-nous si l'évêque Troïle, qui vient de mou-

AN. 431. tir, où Sabin son prédecesseur, ou le venerable Epiphane, qui étoit avant eux, ont été ordonnés par un concile. Zenon dit : Et ceux que vous venez de nommer & tous les catholiques de Chipre, ont été ordonnés ainsi : sans que jamais l'évêque d'Antioche, ou aucun autre, ait eu droit d'y ordonner.

p. 801. Aprés cette declaration si précise, le concile prononça sa sentence, qui porte : Si l'évêque d'Antioche n'est point fondé en coûtume, pour faire les ordinations en Chipre, comme les évêques de l'isle l'ont déclaré par écrit & de vive voix, ils seront conservés dans la libre possession, de faire par eux-mêmes les ordinations des évêques, suivant les canons & la coûtume. Le même sera observé dans toutes les autres provinces ; ensorte qu'aucun évêque n'entreprenne sur une province qui ne lui est pas soumise de tout tems ; & si quelqu'un a fait quelque entreprise par violence, qu'il la repare : de peur que sous prétexte du sacerdoce, le faste de la puissance seculiere ne s'y introduise, & que nous perdions insensiblement la liberté que Nôtre-Seigneur Jesus-Christ nous a acquise par son sang. Chaque metropolitain pourra prendre copie de ces actes, pour sa seureté. Le concile ne pouvoit juger autrement sur ce qui étoit avancé par les évêques de Chipre, en l'absence de Jean d'Antioche, qui avoit refusé de se presenter. Mais s'il eût été present, il eût montré que son droit étoit bien fondé, & que sa possession d'ordonner les évêques de Chipre n'avoit été interrompuë qu'à l'occasion des Ariens : comme il paroît par une lettre du pape saint Innocent à Alexandre d'Antioche, écrite environ vingt-ans auparavant.

Innoc. ep. 18. n. 2. Sup. XXIII. n. 7.

On raporte à cette derniere session du concile d'Ephese, la decision de quelques autres affaires particulieres. Eustache évêque de Side, metropole de Pamphylie, avoit été ordonné canoniquement : mais ensuite, fatigué par les affaires que lui susciterent quelques personnes : quoi qu'il eût pû se justifier, il aima mieux, sentant son peu de capacité pour l'action, quitter l'épiscopat, & donna une renonciation par écrit. Le concile de la province ordonna en sa place Theodore, qui gouverna long-tems cette église. Eustache vint se presenter au concile d'Ephese, & demanda, non pas de rentrer dans son Siege, mais seulement de conserver le nom & les honneurs d'évêque ; & rentrer ainsi dans sa patrie, dont il étoit absent depuis long-tems. Le concile fut touché des larmes de ce vieillard, & lui rendit la communion, dont il avoit été privé à cause de sa renonciation ; car regulierement il n'étoit pas permis à un évêque d'abandonner son église. Le concile lui accorda aussi le nom & le rang d'évêque : mais à la charge qu'il ne feroit ni ordination, ni aucune autre fonction, que par l'ordre ou la permission de Theodore. C'est ce qui paroît par la lettre que le concile d'Ephese en écrivit au concile de la province de Pamphylie : ajoutant à la fin : Si vous voulez le traitter encore plus charitablement, le concile en sera content.

An. 431. Juillet. 31.

LVIII. Autres affaires particulieres.

Conc. Eph. p. 805.

Les évêques Valerien & Amphiloque de la même province de Pamphylie, parlerent au concile des Messaliens heretiques, qui étoient dans leurs païs. Valerien rapporta une ordonnance du concile tenu à C. P. sous Sisinnius, quatre ou cinq ans au-

p. 809.

Phot. cod. 52. p. 40. Sup. XXIV. n. 48

AN. 431. 31. Juillet. paravant. Elle fut approuvée par le concile d'Ephese, & il chargea Valerien, Amphiloque & tous les évêques de Pamphylie & de Lycaonie, de la faire executer : ensorte que tous ceux qui seroient infectés ou suspects de cette heresie, seroient sommés de l'anathematiser par écrit : les refusans, s'ils étoient clercs, déposés & excommuniés : les laïques anathematisés ; & qu'on ne permettroit pas à ceux qui en seroient convaincus, d'avoir des monasteres. Le livre de ces heretiques, nommé Ascetique, & presenté par l'évêque Valerien, fut anathematisé & tous les autres semblables.

Deux évêques de Thrace Euprepius de Byze & Cyrille de Cele, presenterent une requête au concile, où ils exposerent que c'étoit une ancienne coûtume dans leur province, que chaque évêque eût deux ou trois évêchés. Ainsi l'évêque d'Heraclée avoit Heraclée & Panion ; l'évêque de Byze avoit Byze & Arcadiopolis ; l'évêque de Cele avoit Cele & Gallipoli ; l'évêque de Sabsadie avoit Sabsadie & Aphrodisiade. Jamais ces villes n'avoient eu d'évêques particuliers ; c'est-à-dire que ces évêchés étoient perpetuellement unis. Or, ajoutent-ils, Fritilas évêque d'Heraclée a quitté le concile, pour s'attacher à Nestorius : ce qui nous fait craindre, que pour se vanger de nous, il ne pretende ordonner, des évêques dans ces villes. Pour prevenir cette nouveauté nous vous prions d'ordonner, que nous ne soyons point privés de nos églises, où nous avons beaucoup travaillé, & que l'ancienne coûtume ne soit point alterée. Le concile ordonna, qu'il ne seroit rien innové à l'égard de ces villes d'Europe au préjudice des canons, des loix

loix civiles & de l'ancienne coûtume, qui a force de loi. AN. 431. 31. Juillet.

Dans ce même concile d'Ephese, Juvenal de Jerusalem pretendit s'attribuer la primauté de la Palestine, & voulut prouver sa pretention par des écrits supposés; mais saint Cyrille s'y opposa, & en écrivit au pape, le priant instamment de ne pas consentir à cette entreprise. C'est ce qui paroît par une lettre de S. Leon, écrite vingt-deux ans aprés. Mais il n'est fait aucune mention de cette pretention de Juvenal dans les actes du concile: ce qui montre que nous ne les avons pas entiers, comme il a déja été marqué. Aussi n'avons-nous qu'en latin la plûpart des actes de la derniere session.

Leo ep. 92. al. 62. ad Max c. 4.

Sup. n. 45.

LIX. Canons du concile d'Ephese.

En ce concile on dressa quelques canons, à la tête desquels est une lettre synodale à toutes les églises, où sont marqués les noms des schismatiques attachés à Jean d'Antioche, au nombre de trente-cinq. La lettre ajoute: Le saint concile d'un commun consentement les a retranchés de toute communion ecclesiastique, & leur a ôté toute fonction sacerdotale. Ensuite sont les canons, pour faire savoir à ceux qui n'avoient pû assister au concile, ce qui avoit été reglé touchant ces schismatiques. Le premier canon porte, que le metropolitain, qui aura quitté le concile écumenique, pour s'attacher au conciliabule schismatique, ou qui sera dans les sentimens de Celestius: ne pourra rien faire contre les évêques de la province, étant excommunié & interdit: au contraire il sera soumis aux mêmes évêques & aux metropolitains voisins. Les simples évêques qui ont embrassé le schisme, soit d'abord, soit aprés

Conc. Eph. p. 802.

p. 804.

Can. 1.

c. 2.

An. 431. avoir souscrit la déposition de Nestorius, sont retranchés du sacerdoce & déposés. Les clercs, qui auront été interdits par Nestorius, ou par ceux de son
c. 3. party, à cause qu'ils tenoient les bons sentimens, seront retablis; & en general, les clercs qui adherent au concile écumenique, ne seront soumis en aucune maniere aux évêques schismatiques : mais les clercs
c. 4. qui embrasseront le schisme, ou les erreurs de Nestorius, ou de Celestius, sont déposez. Ceux qui au-
c. 5. ront été condamnés pour leurs fautes, par le concile, ou par leurs évêques; & retablis par Nestorius, ou ses adherans : demeureront ni plus, ni moins déposés.
c. 6. Si quelqu'un veut ébranler: en quelque maniere que ce soit, ce qui a été fait au saint concile d'Ephese : s'il est évêque ou clerc, il sera déposé ; s'il est laïque, il sera excommunié. A ces six canons, quelques éditions en ajoutent deux : savoir, la definition du concile de ne rien ajouter au concile de Nicée, à l'occasion du faux symbole de Theodore, & la conservation des droits des provinces, à l'occasion de la plainte des évêques de Chipre. C'est tout ce que nous connoissons des actes du concile general d'Ephese.

31. Juillet.



LIVRE VINGT-SIXIE'ME.

Aoust.

I.
Arrivée du comte Jean à Ephese.
Conc. Eph. p. 723.
Synod Baluz. c. 16.

CEPENDANT le comte Jean arriva à Ephese, ayant fait une tres-grande diligence. Aussi-tôt il alla visiter separément les évêques de l'un & de l'autre party ; car leur division empêchoit de les voir ensemble. Saint Cyrille & Memnon ne parurent point. Le comte Jean fit dire aux absens, & dit lui-même aux presens, de se trouver le lendemain tous à son logis, & ils lui parurent tous si animés les uns contre les autres, qu'il crut devoir mettre entr'eux des troupes de soldats, dans le voisinage de leurs quartiers. Le lendemain, Nestorius vint dés la pointe du jour. Jean d'Atioche vint un peu aprés, avec les évêques de son party : Saint Cyrille vint aussi avec tous les autres évêques, excepté Memnon seul. Il s'éleva un grand tumulte ; parce que ceux qui étoient avec saint Cyrille, c'est-à-dire les catholiques, ne pouvoient souffrir la presence de Nestorius. Le comte Jean voulut faire lire la lettre de l'empereur, dont il étoit chargé ; mais les catholiques ne vouloient point que Nestorius, ni les Orientaux schismatiques fussent presens, ni que l'on fît retirer S. Cyrille, comme les Orientaux pretendoient. Cela causa une grande dispute, qui consuma une bonne partie du jour. Le comte Jean proposa de faire retirer tous les deux, Cyrille & Nestorius ; puisqu'aussi-bien ils n'étoient point nommés dans la lettre de l'empereur. Les catholiques s'y opposoient, & ne vouloient pas même que les schismatiques fus-

AN. 431. ſent preſens : enfin le comte Jean l'emporta, & fit
Aouſt. retirer ſaint Cyrille & Neſtorius.

Concil. Eph. p. 721. On fit donc vers le ſoir, en preſence de tous les autres, la lecture de la lettre de l'empereur. Elle étoit adreſſée au pape Celeſtin & à Rufus de Theſſalonique, comme s'ils euſſent été preſens, & aux autres évêques, dont en comptant ces deux il y en avoit cinquante-un de nommés, mêlant indifferemment les ſchiſmatiques avec les catholiques. Seulement, on avoit affecté de ne point nommer Neſtorius, Cyrille & Memnon, les regardant tous trois comme déposés. La lettre le portoit expreſſement en ces termes : Nous avons aprouvé la dépoſition de Neſtorius, de Cyrille & de Memnon, que vôtre pieté nous a fait connoître ; & c'eſt tout ce qu'elle contenoit de conſiderable. Elle faiſoit mention d'une lettre d'Acace de Berée, qui n'ayant pû venir au concile, à cauſe de ſon grand âge, exhortoit tous les évêques à la paix : l'empereur envoyoit au concile cette lettre d'Acace, & donnoit pouvoir au comte Jean, de faire ce qu'il jugeroit à propos.

p. 724. La lecture de la lettre de l'empereur fut écoutée patiemment par les ſchiſmatiques, & ils y applaudirent : au contraire les catholiques témoignerent en être mal contens, parce qu'elle approuvoit la prétenduë dépoſition de Cyrille & de Memnon. Pour éviter un plus grand tumulte, le comte Jean fit arrêter tous les trois dépoſés. Le comte Candidien, qui avoit été preſent à toutes les déliberations & les actions du comte Jean, ſe chargea de la garde de Neſtorius ; & on peut croire qu'il ne le traita pas durement. Saint Cyrille fut mis à la garde du com-

te Jacques, capitaine de la quatriéme compagnie. Comme Memnon étoit absent, le comte Jean fit venir l'économe, le défenseur & l'archidiacre de l'église d'Ephese, & leur déclara la condamnation de Memnon : leur enjoignant de garder avec grand soin l'argent de l'église, comme en devant répondre. C'est qu'il supposoit le siege d'Ephese vacant par cette déposition. AN. 431. Aoust.

Aprés cela, le comte Jean descendit à la grande église pour faire ses prieres. Comme il seut que Memnon étoit dans l'évêché, il y envoya un des officiers de sa suite, afin de savoir s'il pourroit lui parler, ou s'il refuseroit de le venir trouver. Memnon vint aussi-tôt. Le comte Jean lui fit des reproches de ce qu'il n'étoit pas venu le matin. Memnon dit qu'il s'étoit trouvé mal ; & pour montrer que ce n'étoit pas une excuse affectée, il alla de lui-même au logis du comte Jean, pour se soumettre aux ordres de l'empereur. Il fut mis aussi entre les mains du comte Jacques, qui le fit garder comme saint Cyrille, par des soldats nommés scutariens & palatins. Le comte Jean écrivit aussi-tôt à l'empereur la relation de ce qu'il avoit fait en cette premiere journée: ajoutant qu'il exhortoit les évêques à la paix, & qu'il y feroit tout son possible : quoi qu'il eût peu d'esperance d'y réüssir, tant il voyoit les esprits aliénés & aigris de part & d'autre.

II. Plaintes des catholiques.

Les évêques catholiques; c'est-à-dire tout le vrai concile, furent trés-mal contens de ce procedé. Ils s'en plaignirent à l'empereur, par une lettre, où aprés avoir raconté l'entreprise des schismatiques contre les chefs du concile, ils ajoutent : Ils vous

An. 431. Aoust.

Conc. Eph. p. 766. C.

ont envoyé cette déposition, comme faite par tout le concile ; & vôtre majesté l'ayant reçûë, a ordonné qu'elle subsistât, croyant qu'elle étoit émanée du concile, au lieu qu'elle est faite contre le concile, par les partisans de Nestorius, en vengeance de ce que nous l'avons déposé. C'est pourquoi nous avons tous recours à vôtre pieté, vous priant que ce qui a été fait contre Nestorius & ses partisans demeure en sa force, & que ce qu'ils ont fait contre les chefs de nôtre concile, soit declaré nul. Car si la sentence du concile contre Nestorius est raisonnable, & si vôtre majesté l'approuve : elle voit bien que ce que les partisans de Nestorius ont fait contre le concile, est absolument nul, comme un effet de pure vengeance. Nous vous prions donc, de nous délivrer enfin de cette affliction, & de nous faire rendre les chefs du concile, les saints évêques Cyrille & Memnon : car il est juste, que ceux qui ont combattu avec nous pour la défense de la religion soient honorés, & non pas condamnés avec ceux qui ont été convaincus de blasphême contre Jesus-Christ. Cette lettre fut souscrite par Juvenal de Jerusalem & tous les autres.

Epist. Cyr. ad C. P. Conc. Eph. p. 760.

Le concile fut encore plus troublé, en apprenant que le comte Jean n'avoit pas fait un rapport fidele à la cour : ensorte que l'on y déliberoit d'envoyer en exil saint Cyrille & Memnon, comme si leur déposition avoit été approuvée par le concile. Cela obligea les catholiques d'écrire à l'empereur une autre lettre plus pressante, où ils parlent ainsi : La lettre qui nous vient d'être lûë par le comte Jean, nous a mis dans un grand trouble, nous faisant voir

Conc. Eph. p. 768.

l'imposture que l'on a portée à vos oreilles ; car vôtre majesté parle, comme ayant reçû de nous une relation, qui contient la déposition des saints évêques Cyrille & Memnon. C'est pourquoi nous osons vous representer, que le concile écumenique, soutenu de tout l'Occident, avec le siege apostolique de Rome, toute l'Afrique & toute l'Illyrie, n'a point déposé ces saints évêques : au contraire, il estime leur zele pour la foi, & les juge dignes de recevoir de grandes loüanges des hommes, & de Jesus-Christ, la couronne de gloire. Nous n'avons déposé que l'heretique Nestorius, comme nous avons écrit à vôtre majesté. Nous avons encore été fort affligés, de voir que par surprise on a mêlé avec nos noms ceux des partisans de Jean d'Antioche, qui se sont separés du concile, & des Celestiens déposés qui sont avec lui, & que vous n'avez envoyé qu'une lettre pour eux & pour nous. Cependant il y a long-tems, que nous vous avons fait savoir comment ils se sont separés du concile : l'injure qu'ils ont faite à nos chefs, & l'excommunication, que le concile a prononcée contr'eux. Nous vous déclarons encore, que nous ne pouvons les recevoir à nôtre communion : tant à cause de cet excés, que parce qu'ils défendent toûjours Nestorius, loin de souscrire à sa déposition, & parce qu'ils ont osé vous circonvenir. Nous vous supplions de nous rendre les saints évêques Cyrille & Memnon, & de procurer la conservation de la foi, qui paroît en son entier, dans les actes que nous avons faits contre Nestorius. Que si vous voulez être mieux informé, de ce qui s'est passé entre nous & les schismatiques : nous vous sup-

AN. 431. Aoust.

AN. 431. Aoust.

plions d'envoyer au concile telles personnes qu'il vous plaira, pour vous en instruire de vive voix.

III. Autres lettres des catholiques. *Conc. Eph. p. 767.*

Le concile écrivit aussi aux évêques qui se trouvoient alors à Constantinople, aux prêtres & aux diacres de la même ville, en ces termes : Sachez que nous sommes à Ephese, comme en prison, enfermés depuis trois mois : sans pouvoir, ni par mer, ni par terre envoyer sûrement personne à la cour, ni ailleurs ; car toutes les fois, que nous avons fait savoir de nos nouvelles, ceux qui les ont portées n'ont pû se sauver que déguisés, par differens chemins, & au travers de mil dangers. La raison pourquoi nous sommes ainsi gardés, c'est que l'on a fait de faux rapports à l'empereur, de tout ce qui nous concerne. Les uns ont dit, que nous faisons des seditions ; les autres, que le concile écumenique a déposé Cyrille & Memnon ; d'autres, que nous sommes entrés en conference amiable avec les schismatiques, dont Jean d'Antioche est le chef. Et de peur que la verité ne soit connuë, on nous enferme, & on nous maltraite. Dans cette extremité, nous nous pressons de vous écrire, comme aux vrais enfans du concile écumenique, de ne pas abandonner la foi, & de vous prosterner avec larmes devant l'empereur, pour l'instruire de tout. Car nous n'avons jamais condamné Cyrille & Memnon ; nous ne pouvons nous separer de leur communion, & nous nous estimerions tres-heureux d'être bannis avec eux. Nous sommes aussi resolus, de ne point recevoir à nôtre communion les schismatiques, jusqu'à ce qu'ils ayent reparé tous leurs excés ; & d'abandonner plûtôt nos églises, ce qu'à Dieu ne plaise. Demandez qu'on

qu'on ait pitié de nous, & qu'on nous délivre enfin de cet honnête exil : si nous sommes dignes de voir l'empereur, qu'on nous le permette : si on nous en juge indignes, qu'on nous permette de retourner à nos églises, afin que nous ne perissions pas tous icy de maladie ou de chagrin. A cette lettre étoit joint un petit memoire en ces termes : Le chaud & le mauvais air nous tuënt : on enterre presque tous les jours quelqu'un : on renvoye les valets malades. Sachez toutefois que quand on nous feroit tous mourir icy, nous ne ferons autre chose que ce que Nôtre-Sauveur Jesus-Christ a ordonné par nous. On croit que ce memoire étoit pour saint Dalmace en particulier. *p. 770. E.*

Saint Cyrille écrivit au clergé & au peuple de Constantinople, marquant les deux lettres que le concile avoit écrites à l'empereur, & ajoutant : Le comte Jean a employé mille moyens, pour obliger le concile à communiquer avec les schismatiques ; mais jusques icy on n'a pas voulu en entendre parler : tous demeurent fermes, en disant, que cela est impossible : à moins qu'ils cassent ce qu'ils ont fait contre les canons, qu'ils demandent pardon au concile, & qu'ils anathematisent par écrit Nestorius & sa doctrine. Le comte Jean n'ayant pas réüssi dans ce dessein, s'est avisé d'autre chose, & a demandé au concile de lui donner une exposition de foi par écrit, pour la faire souscrire aux autres, & pouvoir dire à son retour : Je les ay racommodés, ce n'étoit que des passions humaines qui les divisoient. Le concile s'en est bien apperçû, & a resisté fortement, en disant : Nous ne leur faisons point d'injure, *Conc. Eph. p. 759.*

AN 431. Aoust.

nous n'avons pas été appellés icy comme des heretiques, mais pour soutenir la foi, comme nous avons fait, & l'empereur n'a pas besoin de l'apprendre, il la sait; & il y a été baptisé. Cette tentative n'a donc pas mieux réüssi aux Orientaux. Ils ont voulu dresser une exposition de foi, qui les a divisés, & ils en disputent encore. Les uns veulent bien nommer la sainte Vierge *Theotocos*, avec *Anthropotocos*; les autres disent, qu'ils se feroient plûtôt couper les mains que d'y souscrire. Ainsi ils se rendent ridicules & se montrent heretiques. Instruisez tout le monde de cecy, particulierement les Abbés : de peur que le comte Jean ne rapporte à son retour les choses autrement qu'elles ne sont. Ne vous rebutez pas de travailler pour nous, & sachez que vous plairez par là à Dieu & aux hommes. Icy même des évêques, qui ne nous avoient jamais vûs, sont prêts de donner leur vie pour nous, & nous viennent dire en pleurant, qu'ils souhaitent d'aller en exil, ou de mourir avec nous. Nous sommes tous dans une grande affliction, ayant des soldats qui nous gardent, & qui couchent à la porte de nos chambres, moi particulierement. Tout le reste du concile souffre extrémement : plusieurs sont morts, les autres sont reduits à vendre ce qu'ils ont pour fournir à la dépense.

Saint Cyrille écrivit en même tems à Theopempte, à Daniel, & à Potamon, trois évêques d'Egypte, qui étoient à Constantinople. Potamon y étoit demeuré depuis l'année précedente, Theopempte & Daniel avoient été à Ephese, & assisté à la déposition de Nestorius. Il y a donc aparence, qu'ils

Sup liv. XXV. n. 40.

étoient retournés à Constantinople, pour porter les premieres lettres du concile. Saint Cyrille leur écrit ainsi : On a publié icy plusieurs calomnies contre moi : que plusieurs baigneurs m'avoient suivi d'Alexandrie : que des religieuses étoient sorties : que la déposition de Nestorius s'est faite par mes intrigues, contre l'intention du concile : mais, graces au Sauveur, les calomniateurs ont été convaincus, & le comte Jean étant arrivé à Ephese, les a condamnés, n'ayant rien trouvé de veritable. Il a vû aussi que le concile a condamné Nestorius, poussé par son propre zele, & ne pouvant souffrir ses blasphemes. Depuis la lecture de la lettre de l'empereur, qui approuve la déposition de tous les trois, on nous garde, & nous ne savons ce qui en arrivera : mais nous rendons graces à Dieu de l'honeur que nous avons de souffrir pour son nom ; car ce ne sera pas sans récompense. Le concile n'a point voulu communiquer avec Jean d'Antioche, mais il est demeuré ferme, en disant : Voila nos personnes, voila nos églises, voila nos villes, vous êtes les maîtres. Il nous est impossible de communiquer avec les Orientaux, si leur procedure calomnieuse contre nos confreres n'est cassée, & s'ils ne confessent la foi catholique ; car ils sont dans les sentimens de Nestorius, & ne les cachent pas. Ces lettres du concile & de saint Cyrille furent portées à Constantinople par un mendiant, cachées dans le creux d'une canne, qu'il tenoit à la main, demandant l'aumône par les chemins. On fut obligé d'user de cette industrie, parce que les partisans de Nestorius à Constantinople, gardoient les vaisseaux & les chemins,

An. 431. Aoust.

Conc. Eph. p. 772.

Conc. Eph. p. 752. C.

AN. 431. Aoust.

pour empêcher que personne n'entrât ni ne sortît de la part du concile.

IV. Lettres des schismatiques. *Synod. Baluz. c. 17.*

Les schismatiques de leur côté écrivirent à l'empereur par le comte Jean, soit qu'il retournât, ou qu'il fît tenir les lettres: comme il étoit porté par la lettre de l'empereur, que l'on devoit s'en tenir à la foi de Nicée. Ils en prennent occasion de se declarer contre les douze articles de saint Cyrille, dont ils relevent les prétenduës erreurs : ils citent la lettre d'Acace de Berée, envoyée par l'empereur, & ajoutent : Il le sait bien, lui qui est âgé de cent dix ans, qui a passé sa vie à combattre pour l'évangile, qui a assisté à plusieurs conciles, & a toûjours eu les Apollinaristes dans son voisinage. En effet Berée étoit en Syrie comme Laodicée, dont étoit Apollinaire. Les Orientaux ajoutent : que le comte Jean leur avoit ordonné de la part de l'empereur, de s'expliquer sur le terme de la Mere de Dieu, ce qu'ils font, & mettent leur confession de foi, qui est catholique, & la même dont saint Cyrille se contenta depuis. En même tems ils écrivirent à l'église d'Antioche, c'est-à-dire au clergé, aux moines & au peuple, pour les instruire de ce que le comte Jean avoit fait à Ephese. Comme l'empereur avoit approuvé la condamnation de Cyrille & de Memnon, & comme ils étoient gardés étroitement : mais ils ne disent pas, que Nestorius devoit être traité de même. Ils exhortent les predicateurs à parler contre la prétenduë erreur de Cyrille, & tous de prendre garde à ceux qui la voudroient semer à Antioche, & les livrer aux Juges comme seditieux. Cette lettre est souscrite par Jean d'Antioche & douze au-

C. 18.

tres évêques. Ils écrivirent encore à Acace de Berée: marquant tout de même la condamnation & la prison de Cyrille & de Memnon, sans parler de Nestorius; & se plaignant que leurs adversaires écrivent par tout des lettres, pour remplir de seditions les villes & les provinces.

AN. 431. Aoust. C. 19.

V. Lettres de saint Isidore de Peluse.

Les lettres qui venoient d'Ephese contre saint Cyrille, firent même impression sur saint Isidore de Peluse, un des plus illustres solitaires de ce tems-là. Bien que natif d'Alexandrie, il passa sa vie à Peluse. Il étoit prêtre, & joignoit une profonde connoissance de la theologie aux austerités de la vie monastique. Il avoit écrit plusieurs ouvrages, entr'autres un traité contre les Gentils: mais il ne nous reste que des lettres, au nombre de deux mille douze, écrites d'un style laconique & élegant. Voicy celle qu'il écrivit à saint Cyrille en cette occasion: La prévention ne voit pas clair, mais l'aversion ne voit goute. Si donc vous voulez éviter l'un & l'autre de ces défauts, ne portez pas des condamnations violentes, mais examinez les causes avec justice. Plusieurs de ceux qui sont assemblés à Ephese, vous accusent de vanger vôtre inimitié particuliere, plûtôt que de chercher sincerement les interests de Jesus-Christ. Il est, disent-ils, neveu de Theophile, il imite sa conduite, & cherche à se faire valoir, comme l'oncle, qui répandit sa fureur contre le bienheureux Jean: quoi qu'il y ait bien de la difference entre les accusés.

Evagr. lib. 1. c. 15. Ephr. ap. Phot. c. 228. p. 777. Suid. Isid.

Isid. lib. 11. epist. 137. 228.

Lib. 1. epist. 310.

Saint Isidore écrivit aussi à l'empereur Theodose en ces termes: Si vous pouvez prendre le tems d'aller en personne à Ephese, les jugemens qui s'y ren-

Ep. 311.

AN. 431. Aoust.

dront seront sans reproche : mais si vous abandonnez les suffrages à une passion tumultueuse, qui garantira le concile des railleries? vous y apporterez le remede, si vous empêchés vos domestiques de dogmatiser : car ils sont bien éloignés de servir leur prince, & prendre en même tems les interests de Dieu. Craignez qu'ils ne fassent perir l'empire par leur infidelité, en le faisant choquer contre l'église, qui est la pierre solide, inébranlable suivant la promesse de Dieu. Dans une autre lettre à saint Cyrille, il marque sa foi sur le mystere de l'incarnation, entierement catholique.

1. ep. 323.

VI. Remontrances des catholiques de C. P.

Le mendiant qui portoit les lettres du concile, arriva heureusement à Constantinople, & les rendit aux évêques, au clergé, aux abbés, & particulierement à saint Dalmace. Le clergé de Constantinople presenta en cette occasion une requête à l'empereur, non moins ferme que respectueuse. Si vôtre majesté, disent-ils, approuve la déposition de Cyrille & de Memnon, faite par les schismatiques : nous sommes prêts à nous exposer tous avec le courage qui convient à des chrêtiens, aux mêmes perils que ces saints personnages; persuadés que c'est leur rendre la recompense convenable, de ce qu'ils ont souffert pour la foi. Nous vous supplions donc d'apuyer le jugement de ceux qui sont le plus grand nombre, qui ont de leur côté l'autorité des sieges, & qui, aprés avoir examiné soigneusement la foi orthodoxe, ont été du même avis que ce saint homme; c'est saint Cyrille. Et n'exposez pas toute la terre à une confusion generale, sous prétexte de procurer la paix, & d'empêcher la separation d'une petite partie de l'O-

Conc. Eph. p. 778.

rient, qui ne se separeroit pas, si elle vouloit obéir aux canons. Car si le chef du concile écumenique souffre cette injure, elle s'étend à tous ceux qui sont de son avis; il faudra que tous les évêques du monde soient déposés avec ces saints personnages, & que le nom d'orthodoxe demeure à Arius & à Eunomius. Ne souffrez donc pas, que l'église qui vous a nourri, soit ainsi dechirée, ny que l'on voye des martyrs de vôtre tems : mais imitez la pieté de vos ancêtres, en obéissant au concile, & soutenant ses decrets par vos ordonnances.

AN 431. Aoust.

Saint Dalmace s'étant mis en priere sur ce sujet, une voix descenduë du ciel lui ordonna de sortir de son monastere, où il étoit enfermé depuis quarante-huit ans, sans en avoir voulu sortir : quoique l'empereur l'eût souvent prié d'assister aux processions, qui se faisoient à l'occasion des tremblemens de terre. Il sortit alors, & avec lui tous les moines de tous les monasteres, conduits par leurs abbés. Ils marcherent vers le palais, chantant à deux choeurs : & un grand peuple de catholiques les suivit. Quand ils furent arrivés, les abbés entrerent dans le palais, étant apellés par l'empereur : les moines demeurerent dehors avec le peuple, continuant de psalmodier. Les abbés sortirent, ayant reçû une réponse favorable. Tout le peuple s'écria : Les ordres de l'empereur ? Les abbés répondirent : Allons à l'église de saint Mocius, & l'on vous lira la lettre : vous apprendrés aussi la réponse de l'empereur. Ils y allerent tous, les moines & le peuple. Le chemin étoit par une des grandes ruës, & l'église de saint Mocius à une extremité de la ville prés la porte dorée. Les

Conc. Eph. p. 751. E.

Cang. C. P. lib. IV. n. 65. 2.

AN. 431. Aoust.

moines marchoient toûjours en chantant & portant des cierges, & ils arriverent au bout de la ville en chantant le dernier pseaume. Le peuple les voyant passer, crioit contre Nestorius.

Conc. Eph. p. 754.

Quand ils furent arrivés à l'église de saint Mocius, on lût la lettre du concile; & le peuple s'écria tout d'une voix : Anatheme à Nestorius. Saint Dalmace monta à la tribune, & dit : Si vous voulez entendre, faites silence : ne nous troublez point, & donnez-vous patience. L'empereur a lû la lettre qui vient de vous être lûë, & en a été persuadé. Je lui avois dit, quand il vint me voir, qu'il falloit écrire au saint concile, ce qu'on lui avoit dit : mais on ne l'a point écrit. Pour ne le pas chagriner, j'ai laissé le reste, que ceux qui lui ont fait le rapport n'ont pas declaré. Je lui ay donc dit ce qui convenoit, que je ne puis à present vous dire; car ne croyez pas que je veüille me faire valoir. Le Seigneur brisera les os de ceux qui plaisent aux hommes. L'empereur a entendu par ordre tout ce qui s'est passé, il en a rendu graces à Dieu, & a approuvé la procedure du concile, comme il étoit digne de lui. Ce ne sont pas mes paroles qui l'ont persuadé, mais il a suivi la foi de ses peres. Enfin il a reçû la lettre comme il falloit, il l'a lûë, & y ajoutant foi il a dit : S'il est ainsi, que les évêques viennent. Je lui ay dit : On ne leur permet pas de venir. Personne, m'a-t-il dit, ne les empêche. Je lui ay dit : On les a arrêtés. De l'autre party, plusieurs vont & viennent librement : mais on ne permet pas de vous raporter, ce que fait le saint concile. Je lui ay dit encore devant tout le monde, pour soutenir le party de Cyrille : Qui voulez-vous

Ps. 52. 6.

lez-vous écouter, six mil évêques, ou un seul impie? J'ai dit six mille, en comptant ceux qui dépendent des metropolitains. Cela tendoit à avoir un ordre pour faire venir des évêques, comme il en vient de la part du concile, qui expliqueront ce qui s'est passé. L'empereur m'a répondu: Vous avez bien dit: priez pour moi. Je sai que l'empereur est attaché à Dieu & au saint concile, & n'écoutera plus les hommes pervers. Priez donc pour l'empereur & pour nous. Le peuple de Constantinople s'écria tout d'une voix: Anathême à Nestorius.

VII. Réponses des catholiques de Constantinople au concile.

Conc. Eph. p. 782.

L'empereur envoya donc un ordre aux évêques des deux partis, c'est-à-dire, de saint Cyrille & de Jean d'Antioche, d'envoyer d'Ephese chacun les députés qu'ils jugeroient à propos, pour venir à la cour l'instruire de vive voix. Cet ordre fut adressé au comte Jean; & cependant saint Cyrille & Memnon devoient demeurer en prison. En même tems les évêques, qui étoient à Constantinople, au nombre de sept, répondirent aux peres du concile, par une lettre datée du vingtiéme de Mesori, indiction quinziéme; c'est-à-dire, du treiziéme d'Aoust 431. où ils les felicitent de leurs souffrances, pour la bonne cause: offrant de les aller trouver, ou de demeurer à Constantinople, selon que le concile leur ordonnera. Le clergé de Constantinople leur écrivit aussi; & à la tête de cette lettre sont nommés les premiers Dalmace, Tigrius, Samson & Maximien, comme les principaux prêtres. Nous avons, disent-ils, fait lire publiquement dans l'église vos lettres adressées à l'empereur, touchant la déposition de Nestorius. Tout le peuple l'a approuvée comme nous,

p. 772.

p. 755.

AN. 431. Aoust.

& a fait plusieurs acclamations à vôtre loüange. Nous vous prions de songer desormais à rétablir nôtre église, car c'est la seule chose qui reste à faire ; c'est-à-dire, d'ordonner un évêque de Constantinople. Dalmace prêtre archimandrite, & pere des monasteres, avoit souscrit le premier : mais il ne laissa pas d'écrire encore en son particulier au concile, pour le feliciter de sa victoire contre l'heresie. Alypius prêtre des apôtres écrivit aussi à saint Cyrille sur le même sujet, le regardant comme un confesseur & un martyr. Il dit à la fin : Le diacre Candidien qui vous rendra cette lettre, vous dira tout ce qui se passe icy, avec quelle liberté & quelle hardiesse nous avons parlé, & tout ce que nous avons fait.

Coll. Baluz. p. 653. Conc. Eph. p. 785.

VIII. Députation du Concile à la Cour.

Les ordres de l'empereur ayant été declarés à Ephese, par le comte Jean, le concile nomma huit députés ; savoir, le prêtre Philippe legat du pape, & sept évêques : Arcade, un des députés d'Occident, Juvenal de Jerusalem, Flavien de Macedoine, Firmus de Cappadoce, Theodote d'Ancyre, Acace de Melitine, Evoptius de Ptolemaïde ; avec une procuration portant ordre, premierement de ne communiquer en aucune maniere avec Jean d'Antioche & son conciliabule schismatique : que si l'empereur, ajoutent les peres, vous oblige de communiquer avec eux : vous ne lui obéïrez, qu'à condition qu'ils souscriront à la déposition de Nestorius : qu'ils demanderont pardon au concile par écrit, de l'injure qu'ils ont faite à nos presidents : qu'ils anathematiseront la doctrine de Nestorius ; & qu'ils travailleront avec vous, pour nous faire rendre les saints ar-

Conc. Eph. p. 780.

chevêques Cyrille & Memnon : en ce cas nous vous permettons, de leur promettre vôtre communion, & de nous en écrire : afin que quand nous serons convenus avec vous, on puisse faire avec eux une paix solide. Mais vous ne leur promettrez point vôtre communion, que le saint concile n'ait recouvré ses presidents. Sachez au reste, que si vous negligez quelqu'un de ces ordres : le saint concile n'approuvera point ce que vous aurez fait, & ne vous recevra point à sa communion. Berinien évêque de Perge souscrivit le premier, puis tous les autres évêques. Le concile donna aussi à ses députés des memoires, pour contredire aux prétentions des Orientaux ; & une lettre à l'Empereur, où ils insistent principalement sur la délivrance de Cyrille & de Memnon, & le congé de retourner tous à leurs églises. On peut croire qu'ils chargerent aussi leurs députés des réponses aux sept évêques, qui leur avoient écrit de Constantinople, & à saint Dalmace. Le concile les remercie de leur affection, les exhorte à demeurer à Constantinople, & à continuer de faire connoître à l'empereur les fraudes des Orientaux : Comme nous croyons, ajoutent-ils, que ce que nous vous avons déja écrit, n'est pas venu à vôtre connoissance ; nous vous en envoyons des copies, & nous vous prions aussi de nous faire savoir, si nos memoires ont été rendus à l'empereur ; afin que s'il ne les a pas reçûs, il sache les artifices qu'on a employés contre nous. Dans la lettre à saint Dalmace, le concile reconnoît que c'est lui seul à qui ils ont l'obligation d'avoir découvert la verité à l'empereur, & ajoutent : Nous savons, qu'avant que Nestorius vînt à Constantino-

AN. 431.
Aoust.

p. 784.

Conc. Eph. p. 773.

Coll. Ba[illegible] p. 653.

AN. 431. Aoust. ple, Dieu vous revela ce qu'il avoit dans le cœur, & que vous disiez à tous ceux qui venoient à vôtre cellule : Prenez garde à vous, mes freres, il est arrivé en cette ville une méchante bête, & qui nuira à beaucoup de gens par sa doctrine.

Les Orientaux de leur côté députerent huit évêques; Jean d'Antioche, Jean de Damas, Himerius de Nicomedie, Paul d'Emese, comme vicaire d'Acace de Berée; Macaire de Laodicée, vicaire de Cyrus de Tyr; Apringius de Calcide, vicaire d'Alexandre d'Apamée; Theodoret de Cyr, vicaire d'Alexandre d'Hieraple, Hellade de Ptolemaïde : La procuration dont ces députés furent chargés est tres-generale, & porte un plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeront à propos : soit devant l'empereur, soit dans le consistoire, dans le senat, ou dans un concile : avec promesse de ratifier tout ce qu'ils auront fait, & de souscrire leurs conventions, même synodalement. La seule exception est contre les chapitres de saint Cyrille, que l'on défend de recevoir. Alexandre d'Hieraple souscrivit le premier avec la même restriction : puis Dorothée de Marcianople. Avec ce mandement, les députés furent chargés d'une requête à l'empereur : dans laquelle, sans parler des dépositions de Nestorius & des autres, ni des actes du concile, ils témoignent être fort en peine à cause des articles de Cyrille; & conjurent l'empereur par tout ce qu'il y a de plus saint, de veiller à la conservation de la foi, dont ils le font juge, & d'obliger leurs adversaires à en traiter en sa presence par écrit : soutenant comme il est vrai, qu'on ne peut souffrir dans l'église deux doc-

Conc. d'Eph. p. 725.

trines differentes. Ils se plaignent en passant des entreprises de Juvenal de Jerusalem, sur la Phenicie & l'Arabie; & demandent la liberté de retourner à leurs églises, si la question de la foi ne peut être alors terminée. AN. 431. Septembre.

Aprés que les députés furent partis, l'empereur envoya ordre à Nestorius de se retirer d'Ephese, lui permettant d'aller où il voudroit. Il demanda de se retirer au monastere de saint Euprepius prés d'Antioche, où il avoit été élevé dans sa jeunesse : ce qui lui fut accordé, avec les voitures & les commodités necessaires pour l'y conduire. Nous avons la lettre qui lui en fut écrite par le prefet du prétoire Antiochus, & sa réponse pleine d'actions de graces : disant, que rien ne lui est plus honorable que d'être éloigné pour la religion : il demanda seulement que les écrits de Cyrille (il veut dire principalement ses douze articles) soient nottés par des lettres de l'empereur, de peur que les simples ne soient surpris. *Evagr. I. c. 7.* *Baluz. synod. c. 24. c. 25.*

IX. Députés oüis à Calcedoine. *Conc. Eph. p. 731. E.*

Quand les députés des deux partis furent arrivés à Calcedoine, on les y fit demeurer : & on ne permit, ni aux uns, ni aux autres, d'entrer à Constantinople, de peur d'exciter sedition. Les Orienaux étant arrivés à Calcedoine, apprirent par bruit commun, que Nestorius avoit été éloigné d'Ephese; ce qui les affligea fort, voyant que sa déposition étoit confirmée. C'est ce qu'ils écrivoient à ceux de leur party l'onziéme du mois Macedonien Gorpiée, c'est-à-dire, le quatriéme de Septembre; & que ce jour-là, ils attendoient l'empereur, qui devoit venir à la maison de Rufin prés de Calcedoine, & y en-

An. 431. Septembre.

tendre les parties. L'évêque Himerius n'étoit pas encore arrivé : ainsi ils n'étoient que sept évêques de part & d'autre.

Conc. Eph. p. 736. Synod. Baluz. c. 27.

L'empereur vint en effet. Il écouta favorablement les uns & les autres, & d'abord les Orientaux crurent avoir l'avantage. Les catholiques pressoient la délivrance de saint Cyrille, & demandoient qu'il vînt, pour se défendre lui-même : les Orientaux soutenoient, qu'il falloit commencer par regler la foi. L'empereur ordonna, que chacun lui presentât sa confession. Les Orientaux dirent, qu'il leur étoit impossible d'en faire d'autre que celle de Nicée : ce que l'empereur trouva bon. Ils renvoyerent donc aux leurs la copie de l'exposition de foi, qu'ils avoient apportée d'Ephese : les priant de leur en envoyer deux nouveaux exemplaires souscrits. Ils ajoutent : Tout le peuple de Constantinople passe sans cesse vers nous, nous encourageant à défendre la foi ; & nous avons bien de la peine à les retenir, pour ne point donner prise à nos adversaires.

Sup. XXV. n. 54.

Conc. Eph. p. 732. Synod. Baluz. n. 30.

Theodoret écrivit la même chose à son metropolitain Alexandre d'Hierapale : mais apparemment depuis ; car il ne paroît pas si bien esperer. Nous n'avons omis, dit-il, ni honnêteté, ni fermeté, ni priere, pour exciter le prince & le consistoire à ne pas negliger la foi, que l'on veut corrompre : mais jusques icy nous n'avons rien gagné. Nous avons protesté à l'empereur avec serment, qu'il nous est impossible de rétablir Cyrille & Memnon, & de communiquer avec les autres, qu'ils n'ayent rejetté les articles heretiques. Mais ceux qui cherchent leurs interêts plûtôt que ceux de Jesus-Christ, veulent se

réconcilier avec eux, même malgré nous : c'est-à-dire, que quelques-uns des Orientaux commençoient dés lors à parler de réünion. Pour nôtre ami, c'est-à-dire, Nestorius, sachez que toutes les fois que nous en avons fait mention, soit devant le prince, soit devant son consistoire, on l'a pris à injure. Et le pis est, que l'empereur en a le plus d'aversion, & nous a dit : Que personne ne m'en parle, son affaire est reglée. Nous travaillons à nous tirer d'icy, & à vous tirer de-là : car nous n'avons rien de bon à esperer d'icy. Tous sont gagnés par argent, & soutiennent, qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité. AN. 431. Septembre.

Le peuple, graces à Dieu, est en bon état, & vient à nous incessamment. Nous avons commencé à leur parler, & à tenir de grandes assemblées ; & ils nous ont écoutés avec tant de plaisir, qu'ils seroient demeurés jusques à une heure aprés midy, s'ils avoient pu souffrir l'ardeur du soleil. Ils étoient assemblés dans une grande cour, enfermée de quatre galeries, & nous parlions de l'étage haut de la maison. Mais tout le clergé avec ces bons moines nous persecutent fortement : ensorte qu'il y eut un combat en revenant du Rufinien, la premiere fois que nous eûmes audiance du prince : plusieurs furent blessés, tant des laïques qui étoient avec nous, que de ces faux moines. L'empereur a seu, que le peuple s'assembloit avec nous, & m'ayant rencontré seul, il m'a dit : J'ai appris que vous tenez des assemblées irregulieres. Je lui ay répondu : Puis que vous me donnez la liberté de parler, écoutez-moi avec indulgence. Est-il juste que ces heretiques ex-

An 431. Septembre.

communiés fassent les fonctions ecclesiastiques ; & que nous, qui combattons pour la foi, n'entrions point dans l'église ? Il m'a dit : Que voulez-vous que je fasse ? J'ai répondu : Ce que fit le comte Jean quand il vint à Ephese. Car voyant qu'ils celebroient les assemblées, & non pas nous, il les empêcha, en disant : Jusques à ce que vous ayez fait la paix, je ne permettrai ni aux uns, ni aux autres de les celebrer. Vous deviez ordonner de même à l'évêque de cette ville : de ne laisser tenir les assemblées, ni à eux, ni à nous, jusques à ce que nous fussions d'accord. L'empereur m'a répondu : Je ne puis commander aux évêques. J'ai dit : Ne nous commandez donc rien non plus. Nous prendrons une église, & nous celebrerons l'assemblée, & vous verrez qu'il y a bien plus de peuple avec nous qu'avec eux. J'ai ajouté : Dans nos assemblées il n'y a ni lecture des saintes écritures, ni oblations ; mais seulement des prieres pour la foi & pour vôtre majesté, & des discours de pieté. Il l'a approuvé, & ne nous en a point empêché jusques icy. Nos assemblées croissent toûjours : mais nous sommes tous les jours en peril & en crainte, voyant la violence des moines & des clercs, & la facilité des grands. Il reste un des sermons que fit Theodoret en ce tems-là, & un de Jean d'Antioche, qui est son adieu, prononcé dans la même assemblée.

Conc. Eph. p. 733. p. 735.

p. 743. 744.

Les schismatiques ne manquerent pas d'envoyer d'Ephese à leurs députés la profession de foi, qu'ils demandoient ; avec des lettres où ils insistoient toûjours sur la condamnation des douze articles de saint Cyrille ; soutenant que c'étoit les autoriser, que de confirmer la déposition de Nestorius.

Ils

Ils envoyerent en même-tems à leurs députés l'exposition des douze articles, que saint Cyrille venoit de faire à Ephese, à la priere du concile. AN. 431. Septembre.

L'empereur entendit les députés jusques à cinq fois. Enfin retournant à Constantinople, il laissa les schismatiques à Calcedoine, & commanda aux députés catholiques de venir à Constantinople, pour y ordonner un évêque. Les schismatiques s'en plaignirent par une remontrance, que l'on compte pour la seconde: car la premiere est celle dont ils avoient été chargés en partant d'Ephese. Dans celle-ci, les députés demeurés à Calcedoine protestent devant Dieu, que si les partisans de l'heresie (c'est ainsi qu'ils nomment les catholiques) ordonnent un évêque à Constantinople, avant que l'on ait reglé la doctrine : il y aura necessairement un schisme, qui divisera toute l'église; car, disent-ils, & nous, & toutes les provinces d'Orient, de Pont, d'Asie, de Thrace, d'Illyrie, d'Italie, ne souffriront jamais que l'on reçoive les dogmes de Cyrille. Ils vous ont même envoyé un livre de saint Ambroise contraire à cette doctrine. C'est à l'empereur qu'ils parlent.

Part. 3. conc. Eph. c. 1. Epist p. 745.

Conc. Eph. p. 730 A.

p. 728. Baluz. synod. c. 34.

Ils écrivirent en même-tems à Rufus évêque de Thessalonique, pour essayer de l'attirer à leur parti, en le prévenant contre le concile : afin qu'il se défiât de la relation de Flavien de Philippe son subdelegué à Ephese. Ils font encore mention dans cette lettre du livre de saint Ambroise, envoyé à l'empereur par l'évêque de Milan, qu'ils nomment Martin, & qui est plûtôt Martinien. Ils disent qu'il leur a écrit, dont ils concluent que l'Italie est pour eux. Mais au mois de Septembre, où cette lettre fut

Conc. Eph. p. 736.

AN. 431. Septembre.

écrite, il n'y avoit pas encore assés de tems pour avoir porté à Milan les nouvelles de la division arrivée à Ephese à la fin de Juin, & en rapporter des lettres : ainsi celle de Martinien devoit avoir été écrite au concile d'Ephese en general, & être tombée contre son intention entre les mains des schismatiques. Car il est bien certain, que toute l'Italie & tout l'Occident étoit attaché au pape & à saint Cyrille.

X. Fin du concile d'Ephese.

Coll. Baluz. p. 156.

Cependant l'empereur Theodose écrivit au concile en ces termes : Comme nous preferons la paix des Eglises à toute autre affaire : nous avons essayé de vous mettre d'accord, non seulement par nos officiers, mais par nous-mêmes. Mais puis qu'il n'a pas été possible de vous réünir, & que vous n'avez pas même voulu entrer en discours, sur les matieres contestées : nous avons ordonné que les évêques d'Orient s'en retournent chacun chez eux, & à leurs églises, & que le concile d'Ephese soit separé : que Cyrille aille à Alexandrie, & que Memnon demeure à Ephese. Au reste, nous vous declarons, que tant que nous vivrons, nous ne pouvons condamner les Orientaux ; puis qu'on ne les a convaincus de rien devant nous, & qu'on n'a pas même voulu entrer en dispute avec eux. Si vous cherchez donc la paix de bonne foi, faites-le-nous savoir : sinon, songez à vous retirer incessamment. Il ne tient pas à nous de vous accorder : Dieu sait à qu'il tient. On voit par cette lettre de l'empereur, aussi-bien que par celle des schismatiques, que les députés catholiques n'avoient point voulu disputer avec eux sur la doctrine devant l'empereur, comme si elle eût

été douteuse ; & s'étoient contentés de soûtenir les actes du concile, & de montrer que la déposition de Nestorius étoit juste & canonique, & celle de Cyrille & de Memnon, nulle & insoutenable. AN. 431. Octobre.

A ce coup les députés des schismatiques perdirent toute esperance. Ils envoyerent à l'empereur une troisiéme remontrance pleine de reproches, de protestations & de menaces de la colere de Dieu. Si vous ne vous rendez pas, disent-ils, à cette priere, nous secouërons la poussiere de nos pieds, & nous crierons avec saint Paul : Nous sommes innocens de vôtre sang. Ils écrivirent aussi à ceux de leur parti à Ephese, qu'encore que l'empereur leur eût donné audiance jusqu'à cinq fois, tous leurs efforts avoient été inutiles : que jamais Cyrille n'avoit voulu entrer en discussion de ses douze articles, ni leurs juges l'y obliger, ni entendre parler de Nestorius. Ils se plaignent de la tyrannie de Cyrille ; qui a, disent-ils, gagné tout le monde par seduction, par flaterie & par presens : ensorte que lui & Memnon demeurent à leurs églises ; tandis que cet homme innocent, c'est Nestorius, est renvoyé à son monastere. Telle fut la fin du concile d'Ephese. Saint Cyrille arriva triomphant à Alexandrie, & y fut reçû avec une tres-grande joye, le troisiéme jour d'Athyr, c'est-à-dire, le trentiéme d'Octobre.

Conc. Ep. p. 730. Synodic. c. 35.

Act. XVIII. 6.

Conc. Eph. p. 745. Synod. c. 31.

Conc. Eph. p. 1057. D.

Cependant on proceda à l'élection d'un évêque de Constantinople. Les évêques qui y étoient déja avec les legats du saint siege & les autres députés du concile d'Ephese, presiderent à cette élection. On proposa encore Philippe & Proclus, comme avant l'élection de Nestorius. Proclus l'eût emporté, si

Coll. Baluz. p. 581. c. 70.

Socr. VII. c. 35.

Sup. XXIV. n. 54.

AN. 431. quelques-uns des plus puissans ne s'y fussent opposés; sous pretexte qu'il avoit été nommé évêque de Cyzique, quoiqu'il n'y eût pas été reçû. Enfin on élut Maximien prêtre & moine, qui étoit en grande reputation de pieté depuis long-tems, pour avoir fait faire à ses dépens des tombeaux pour la sepulture des personnes pieuses. Au reste, il n'étoit ni homme de lettres, ni exercé aux affaires. Il fut d'autant plus agreable aux legats du pape, qu'il avoit été élevé dans l'église Romaine. Il fut ordonné le Dimanche vingt-cinquiéme d'Octobre de la même année 431. quatre mois aprés la déposition de Nestorius.

25. Octobre.

Epist. Celest. Conc. Eph. 3. p. c. 23. p. 1080. E.

Socr. VII. c. 37

Aussi-tôt aprés les évêques qui s'étoient assemblés en concile pour cette ordination, en donnerent avis au pape, à saint Cyrille, & autres évêques des grands sieges, suivant la coûtume. De ces lettres il ne reste que celle qui fut adressée aux évêques d'Epire, que les schismatiques vouloient surprendre comme les autres, en faisant croire, qu'ils communiquoient au concile d'Ephese. Le concile de Constantinople leur envoye pour plus grande seureté la lettre du concile d'Ephese, où étoient les noms des schismatiques. Nous avons aussi la lettre que Maximien en son particulier écrivit à saint Cyrille, où il lui demande le secours de ses prieres & de ses conseils; & les réponses de saint Cyrille, tant au concile qu'à Maximien, où il explique la foi de l'incarnation, & anathematise de nouveau Apollinaire.

Conc. Eph. 3. par. c 16. Conc. Eph. p. 801.

Sup. XXV. n. 59. 3. p. c. 17.

Ibid. c. 19. 18.

XI. Lettre du pape saint Celestin pour la doctrine de S. Augustin.

Les lettres au pape saint Celestin sur l'ordination de Maximien, furent portées par le prêtre Jean, &

le diacre Epictete, qui arriverent à Rome vers Noël. AN. 431.
C'est environ le tems, que le pape écrivit aux évêques de Gaule, pour la défense de saint Augustin; dont quelques prêtres Gaulois continuoient d'attaquer la doctrine aprés sa mort. Prosper & Hilaire qui en avoient écrit à saint Augustin, allerent à Rome, & se plaignirent au pape saint Celestin; ce qui lui donna occasion d'écrire cette lettre. Elle est adressée à Venerius évêque de Marseille, Leonce de Frejus, Marin, Auxone, Arcade, Filtanius, & aux autres évêques des Gaules. Le pape leur reproche fortement leur negligence à réprimer ce scandale. Les prêtres, dit-il, ne doivent pas enseigner à vôtre préjudice; vôtre silence en cette occasion est suspect de connivence; & nous serions suspects nous-mêmes si nous nous taisions. Tous ceux qui enseignent mal, doivent savoir qu'il leur convient plûtôt d'apprendre. Que faites-vous dans les églises, s'ils ont l'autorité de prêcher? si ce n'est que quelques évêques ignorent leurs droits, parce qu'ils ont été depuis peu tirés d'entre les laïques. Venant à saint Augustin, il en parle ainsi: Augustin homme de sainte memoire, a toûjours été dans nôtre communion, pour son merite, & n'a jamais été fletri du moindre bruit d'aucun mauvais soupçon: sa science étoit telle, je m'en souviens, que mes predecesseurs le contoient entre les principaux docteurs: il étoit aimé & honoré de tout le monde. C'est pourquoi vous devez resister à ceux qui osent attaquer sa memoire, & leur imposer silence.

Sup. XXIV. n. 58. 59.
To. 2. conc. p. 1611. Celest. ep. 2.
c. 2.

A cette lettre du pape saint Celestin, sont joints neuf articles touchant la grace, cités comme partie

Ap. Leon. Quest. p. 73.

AN. 431. de la même lettre, dés le commencement du siecle suivant.

V. Not. Sirm. p. 1618. A. & Diss. 3. Quesn.

Ces articles sont precedés d'un avertissement, qui porte : que quelques-uns, qui se glorifient d'être catholiques, & qui anathematisent Pelage & Celestius, ne laissent pas de parler contre nos maîtres: comme s'ils avoient excedé les bornes necessaires, font profession de n'approuver que ce que le saint siege a defini. C'est pourquoi l'on a crû devoir rechercher ce que les papes ont déja defini touchant la grace, contre les défenseurs criminels du libre arbitre ; & y joindre quelques sentences des conciles d'Afrique, que les papes ont adoptées en les approuvant.

XII. Articles touchant la grace.

1. Par le peché d'Adam tous les hommes ont perdu le pouvoir *naturel* & l'innocence ; & personne ne peut sortir de l'abîme de cette chûte, par le libre arbitre, si la grace de Dieu ne le releve. 2. Personne n'est bon par lui-même : il faut que celui qui seul est bon se communique à lui. 3. Personne même étant renouvellé par la grace du baptême, n'est capable de surmonter les attaques du demon & les desirs de la chair ; si par le secours journalier de Dieu, il ne reçoit la perseverance dans la bonne vie. Ces trois articles sont tirés de la lettre du pape saint Innocent, au concile de Carthage, écrite en 417. Dans le premier, il faut entendre par le pouvoir naturel, celui que l'homme avoit dans la justice originelle. 4. Personne n'use bien du libre arbitre, que par la grace de Jesus-Christ. Tiré de la lettre du même pape au concile de Mileve. 5. Tous les desirs, les œuvres & les merites des saints, se doivent

Ep. 24. to. 2. Conc. p. 1284.

Ep. 25.

rapporter à la gloire de Dieu; parce que personne ne lui est agreable que par les dons qu'il a reçûs de lui. Tiré de la lettre du pape Zosime, à tous les évêques du monde, y joignant la reflexion des évêques d'Afrique. 6. Dieu opere tellement dans les cœurs des hommes, & même dans le libre arbitre, que la sainte pensée, le pieux dessein, tout mouvement de la bonne volonté vient de Dieu : car si nous pouvons quelque bien; c'est par celui, sans lequel nous ne pouvons rien. Tiré de la même lettre du pape Zosime, qui est perduë. 7. La grace de Jesus-Christ, par laquelle nous sommes justifiés, ne sert pas seulement pour la remission des pechés commis, mais pour nous aider à n'en point commettre : non seulement en nous donnant l'intelligence des commandemens, pour savoir ce que nous devons desirer ou éviter: mais en nous faisant aimer, & pouvoir ce que nous connoissons qu'il faut faire; & non seulement pour le faire plus facilement, mais absolument pour le faire. Tiré des canons, trois, quatre & cinq, du concile de Carthage, du premier de Mai 418. 8. Nous apprenons aussi ce que nous devons croire, par les prieres établies dans tout le monde par les apôtres, & observées uniformement dans toute l'église catholique : qui demandent que la foi soit donnée aux infideles, aux idolâtres, aux Juifs, aux heretiques; la charité aux schismatiques, la penitence aux pecheurs, la grace du baptême aux catecumenes. Ces prieres ne sont pas de vaines formules, puisque l'on en voit les effets en plusieurs conversions, dont on rend graces à Dieu. 9. Les ceremonies des exorcismes & du souffle, que toute l'église

Sup. liv. XXIII. n. 50.

Sup. liv. XX. II. n. 48.

AN. 431. observe, pour preparer au baptême, tant les enfans que les adultes, montrent bien qu'elle les croit tous sous la puissance du demon.

Il faut donc confesser que la grace de Dieu prévient les merites de l'homme : qu'elle n'ôte pas le libre arbitre ; mais le délivre, l'éclaire, le redresse, & le guerit. Dieu veut, tant il est bon, que ses dons soient nos merites ; & leur accorde la recompense éternelle. Il fait en nous, que nous voulons & faisons ce qu'il veut : mais ses dons ne sont pas oisifs en nous ; nous cooperons à sa grace, & si nous sentons quelque relâchement, qui vient de nôtre foiblesse, nous recourons promptement à lui. Quant aux questions plus profondes & plus difficiles, qui ont été traitées amplement, par ceux qui ont combattu les heretiques : nous ne les méprisons pas, mais n'avons pas besoin de les traiter. Il nous suffit d'avoir declaré, ce que nous croyons être de la foi catholique.

c. 13.

XIII. Saint Patrice en Irlande.

Sup. XXV. n. 15.

Bolland 17. mart. to. 7. p. 522. § 7.

Le pape saint Celestin ayant reçû avis de la mort de saint Pallade, qu'il avoit envoyé en Ecosse, substitua en sa place saint Patrice, l'ordonna évêque, & l'envoya prêcher la foi en Irlande. Saint Patrice avoit environ cinquante-cinq ans, étant né vers l'an 377. en Ecosse, au territoire de la ville d'Aclud, aujourd'hui nommée Dunbritton. A l'âge de seize ans, il fut emmené captif en Irlande, & y demeura cinq ou six ans, pendant lesquels il apprit la langue & les mœurs du païs. Des pirates l'ayant mené en Gaule vers l'an 400. il s'en alla au monastere de saint Martin, c'est-à-dire à Marmontier, y reçût la tonsure monastique, & y demeura trois ans. Il retourna

dans la grande Bretagne, puis il passa en Italie, où il employa sept ans à visiter les monasteres du païs & des isles voisines. Il fut ordonné prêtre, & demeura trois ans auprés de saint Senieur, que l'on croit avoir été évêque de Pise. Cependant il crut avoir reçû ordre de Dieu par des revelations, d'aller travailler à la conversion des Irlandois: il y alla, mais inutilement; & les barbares ne voulurent point l'écouter. Il revint donc en Gaule, & passa environ sept ans prés saint Germain d'Auxerre, puis il se retira dans l'isle d'Arles; c'est-à-dire à Lerins, & y demeura neuf ans. AN. 431.

Par le conseil de saint Germain, il fit le voyage de Rome; & ce fut alors que le pape saint Celestin l'ordonna évêque, & l'envoya en Irlande l'an 432. Il y précha l'Evangile avec grand succés, son zele étant soutenu par les miracles; & il est reconnu pour l'apôtre de cette isle. Environ un an aprés il fonda le monastere de Sabal, vers la ville de Doun, & y mit pour abbé saint Dunnius son disciple. Il fonda aussi l'église d'Armach, metropolitaine du païs. La vie de saint Patrice étoit austere: il fit tous ces voyages à pied jusques à l'âge de cinquante-cinq ans, c'est-à dire jusques à son épiscopat: depuis, les mauvais chemins d'Irlande l'obligerent à se servir d'un chariot. Ce fut lui qui introduisit l'usage des lettres chez les Irlandois, qui n'avoient auparavant autres monumens publics que des vers rimés, composés par leurs Bardes, & contenant leur histoire. Saint Patrice fit encore deux voyages à Rome en 444. & 455. & mourut vers l'an 460. âgé de 83. ans.

Le pape saint Celestin, ayant reçû à Noël 431.

An. 432. les lettres d'avis de la condamnation de Nestorius, & de l'élection de Maximien, évêque de Constantinople : les fit lire dans l'église saint Pierre, pour confirmer la foi de l'incarnation, qui est le sujet de la fête : & cette lecture attira les applaudissemens de tout le peuple. Ensuite le pape fit réponse, par quatre lettres de même date du jour des ides de Mars, sous le consulat d'Aetius & de Valere, c'est-à-dire du quinziéme de Mars 432. La premiere est adressée au concile d'Ephese, c'est-à-dire aux évêques qui y avoient assisté ; car il y avoit six mois que le concile étoit separé. Le pape y felicite les peres de leur victoire sur l'heresie, de la déposition de Nestorius, & de l'ordination de Maximien, dont il fait l'éloge. Il dit, qu'il le regarde comme successeur immediat de Sisinnius : tenant le siege pour vacant pendant le pontificat de Nestorius ; & qu'il a assisté en esprit, comme tous les évêques catholiques, à l'ordination de Maximien. Il se plaint que Nestorius soit retourné à Antioche, dont il a attiré l'évêque à son parti ; & exhorte les peres à faire ensorte, qu'il soit éloigné tout à fait, & envoyé dans quelque solitude. Il vient ensuite aux complices de Nestorius, & dit qu'il faut agir en ces occasions avec grande circonspection. S'ils se convertissent, ils ont la liberté de revenir, que n'ont pas ceux qui ont été condamnez avec les auteurs de l'heresie. Ceux-ci cependant doivent demeurer excommuniés & chassés de leurs sieges, jusques à ce qu'ils se declarent catholiques : quand même par surprise l'empereur les y auroit rétablis. Pour l'évêque d'Antioche, s'il y a esperance de correction, nous desi-

15. Mars.

XIV. Lettres de S. Celestin à C. P.

To. 3. Conc. Eph. p. 1069. p. 3. c. 20.

rons que vous lui écriviez, que s'il ne condamne par écrit la nouvelle heresie, l'église ordonnera de lui, suivant qu'elle y est obligée par l'interêt de la foi. AN. 432. 15. Mars.

La seconde lettre est adressée à l'empereur Theodose : elle louë son zele pour la foi, & approuve l'ordination de Maximien, que le pape reconnoît pour membre de l'église Romaine ; mais il insiste principalement sur la necessité d'éloigner Nestorius, pour couper la racine de l'heresie. A la fin de la lettre, il recommande à l'empereur une affaire particuliere : savoir de maintenir la disposition de l'illustre dame Proba, qui avoit laissé à quelqu'un des terres qu'elle avoit en Asie, à la charge d'employer la plus grande partie du revenu à la subsistance des pauvres clercs & des monasteres : ce qui étoit mal executé. La troisiéme lettre est à Maximien, pour l'exhorter à reparer les desordres de l'église de Constantinople ; & à imiter la predication de Jean, la vigilance d'Atticus contre les heretiques, la sainte simplicité de Sisinnius. Il l'exhorte en particulier à s'opposer à l'erreur de Celestius, c'est-à-dire de Pelage : dont les sectateurs faisoient toûjours de nouveaux efforts pour se relever. La quatriéme lettre est adressée au clergé & au peuple de Constantinople. Le pape y marque toute la suite de l'affaire : le peril où ils ont été, l'inquietude qu'il en a ressentie, le zele de saint Cyrille, & ses efforts pour ramener Nestorius, les démarches qu'il a faites lui-même : le concile demandé par Nestorius, & auquel toutefois il n'a osé se presenter : le secours qu'il a recherché dans les Pelagiens. Ensuite le pape exhorte l'église

ibid. c. 21.

c. 22.

AN 342. 25. Mars. de Constantinople à écouter Maximien, qui ne leur prêchera que l'ancienne doctrine, qu'il a prise dans l'église Romaine, & à demeurer fermes dans la foi. Ces quatre lettres furent envoyées par le prêtre Jean & le diacre Epictet, qui avoient apporté à Rome celles de Constantinople; & comme ils étoient arrivés à Rome à Noël, ils devoient arriver à Constantinople vers pâques, qui cette année 432. étoit le troisiéme d'Avril.

p. 1071. D.

XV. Mort de saint Celestin. Sixte III. pape.

Sup. liv. XXIV. n. 32.

XI. Retract. c. 11.

Le pape saint Celestin ne survêcut que trois semaines à la date de ces lettres, & mourut le sixiéme d'Avril de la même année: aprés avoir tenu le saint siege neuf ans & dix mois. On dit qu'il institua de chanter les pseaumes avant le sacrifice de la messe, au lieu qu'auparavant on se contentoit de lire les épîtres de saint Paul & l'évangile: ce qui signifie apparemment qu'il institua le pseaume de l'introïte, comme saint Augustin témoigne, que de son tems on avoit commencé à Carthage de chanter des pseaumes à l'offertoire & à la communion. Saint Celestin dédia la basilique de Julie, & y offrit plusieurs vases d'argent, & plusieurs à saint Pierre, le tout du poids de 1136. livres Romaines, c'est-à-dire 1704. marcs, valant 51120. livres. Saint Celestin fit trois ordinations au mois de Decembre, où il ordonna trente-deux prêtres, douze diacres, quarante-six évêques. Il fut enterré au cimetiere de Priscilla; & le saint siege vaqua vingt jours. Son successeur fut Sixte troisiéme du nom, natif de Rome, qui fut ordonné le vingt-sixiéme d'Avril 432. & tint le saint siege environ huit ans. Il étoit prêtre de l'église Romaine, & c'est à lui que saint Augustin

Chr. Prosp. & Marcell.

Sup. liv. XXIII. n. 57.

avoit écrit cette lettre celebre touchant la grace. An. 432.

L'ordination de saint Sixte se fit d'un commun consentement de tout le monde ; & en presence de deux évêques Orientaux, Hermogene de Rinocorure en Egypte, & Lampetius de Cassium, envoyés par les évêques, qui avoient assisté au concile d'Ephese, avec des lettres de recommandation de saint Cyrille. Saint Sixte les chargea de ses réponses à saint Cyrille & aux autres Evêques : quoiqu'il eût déja suffisamment declaré son sentiment, par les lettres, dont il avoit chargé les clercs de l'église de Constantinople, & un diacre de saint Cyrille. Nous avons les deux lettres dont il chargea les évêques Hermogene & Lampetius : la premiere à saint Cyrille en particulier, la seconde circulaire à tous les évêques, qui les avoient députés. Elle sert à deux fins : premierement à leur faire part de son ordination, suivant la coûtume : en second lieu à procurer la réünion des églises d'Orient. Il louë le zele de saint Cyrille ; qui sans esprit de vengeance, oubliant les injures qu'il avoit souffertes, ne songe qu'à rétablir la paix des églises. Le pape declare qu'il est du même avis : que l'on reçoive tous ceux qui voudront revenir au bon chemin : mais que l'on pourvoye aux églises de ceux qui ne voudront pas se réünir. Il declare à l'égard de Jean d'Antioche en particulier, que s'il veut être reconnu pour évêque catholique, il faut qu'il condamne tout ce que l'église a condamné.

Baluz. Coll. p. 058.

XVI. Division en Orient.

En effet, la division étoit grande en Orient. Jean d'Antioche retournant chez lui aprés le concile d'Ephese, écrivit d'Ancyre à Antiochus prefet du pretoire, que ni lui, ni ceux de son parti ne tenoient

Synod. Baluz. c. 38.

An. 432. point pour évêques Maximien de Constantinople, ni ses ordinateurs, ni ceux qu'ils avoient ordonnés en d'autres églises: le priant de le declarer à l'empereur & à son consistoire. A Tarse, Jean & ceux de son parti s'assemblerent en concile, & déposerent de

c. 66. 141. 174. nouveau saint Cyrille & les sept évêques qui avoient été à Constantinople pour l'ordination de Maximien; sçavoir, Arcade legat du pape, Juvenal de Jerusalem, Flavien de Philippes, Firmus de Cesarée en Cappadoce, Theodote d'Ancyre, Acace de Me-

Socr. V. c. 34. Liberat. c. 6. litine, & Evoptius de Ptolemaïde. Jean étant retourné à Antioche, assembla encore un concile, où les Orientaux confirmerent de nouveau la déposition de saint Cyrille, & tout ce qu'ils avoient fait, &

Baluz. synod. c. 39. écrivirent à l'empereur, pour lui declarer, qu'ils detestoient les articles de saint Cyrille, & le prier de ne point souffrir, qu'ils fussent enseignés dans aucune église.

Sup. liv. XXV. n. 27. Jean d'Antioche, & son concile suspendirent aussi de leur communion Rabbula évêque d'Edesse, dont nous avons marqué la conversion. Il avoit assisté au concile d'Ephese, où d'abord il avoit sui-

Synod. c. 43. vi le parti des Orientaux. Depuis il avoit reconnu la doctrine de saint Cyrille, comme seule veritable, & avoit anathematisé Theodore de Mopsueste & ceux qui lisoient ses écrits: il avoit aussi condamné les écrits d'André de Samosate & de Theodoret contre saint Cyrille. Sur la plainte d'André, le conci-

c. 44. le d'Antioche ordonna aux évêques d'Oroëne de ne point communiquer avec Rabbula, jusqu'à ce qu'il eût été appellé & examiné juridiquement. Vers le même-tems, Theodoret toûjours plein de ses pré-

jugés, écrivit cinq livres de l'incarnation, pour combattre la doctrine de saint Cyrille & du concile d'Ephese. Il n'en reste que des extraits. Il écrivit aussi des lettres de consolation au peuple de Constantinople, dont une grande partie étoit toûjours attachée à Nestorius.

AN. 431.

Merc. Garn. p. 265. Auct. Theod. Baluz. Synod. c. 40. 47.

Les catholiques de leur côté agissoient vigoureusement contre les schismatiques, étant soutenus par l'autorité de l'empereur. Firmus évêque de Cesarée en Cappadoce vint à Thyane, pour y ordonner un évêque à la place d'Eutherius : mais le comte Longras envoya des Isaures au secours d'Eutherius, qui se trouva le plus fort, & prit entr'autres celui que Firmus avoit ordonné à sa place. Celuici dit, qu'on l'avoit ordonné par force, prit un manteau militaire, & alla au theatre attendre les spectacles. A Marcianople, metropole de la Mesie, à la place de Dorothée, partisan de Nestorius, on ordonna Saturnin ; & Plintha maître de la milice alla pour le mettre en possession : le peuple y resista vigoureusement : toutefois il l'emporta à la fin, & demeura évêque de Marcianople. On voulut aussi chasser Hellade de Tarse, parce qu'il refusoit de recevoir dans les diptyques le nom de Maximien. Il y eut plusieurs autres évêques chassés.

c. 45. c. 46. Conc. C. P. 553. 4. p. 183. 230. Synod. c. 48. 49. c. 47.

XVII. Aristolaus envoyé pour la paix.

Pour remedier à ces desordres, l'empereur Theodose fit venir vers lui Maximien, & plusieurs autres évêques, qui étoient demeurés à Constantinople depuis son ordination ; & les consulta sur les moyens de procurer la paix à l'église. Il faut, direntils, commencer par convenir sur la foi : que Jean

Epist. Cyr. ad Acac. Conc. Eph. p. 3. 6. 85.

AN. 432. d'Antioche anathematiſe la doctrine de Neſtorius ; & approuve ſa dépoſition ; & que Cyrille de ſon côté oublie tout ce qui s'eſt paſſé à Epheſe. L'empereur ayant approuvé cet avis, écrivit une lettre à Jean d'Antioche, où il dit : Vous vous rendrez inceſſamment à Nicomedie, ſans amener aucun évêque, mais ſeulement quelque peu de clercs, pour vous ſervir. Nous avons auſſi mandé au tres-ſaint évêque Cyrille de s'y trouver : mais nous ne voulons point que vous veniez, ni l'un, ni l'autre en nôtre preſence, que vous ne vous ſoyez vûs & parfaitement reconciliez. Cependant il ne ſe fera rien de nouveau touchant les dépoſitions & les ordinations d'évêques : toutes choſes demeureront en état. Les clercs ſuffiſent pour le ſervice des égliſes juſqu'à l'entiere réünion. Cette lettre parle du pape ſaint Celeſtin, comme vivant : ce qui marque qu'elle eſt écrite avant que la nouvelle de ſa mort fût arrivée à Conſtantinople : c'eſt-à-dire avant la fin d'Avril 432. L'empereur écrivit en même-tems à Acace de Berée, comme au plus ancien évêque de Syrie, & qui avoit le plus de credit ſur l'eſprit de Jean d'Antioche : il écrivit auſſi à ſaint Simeon Stylite, à qui ſa vie miraculeuſe donnoit une grande autorité. Ariſtolaüs tribun & notaire fut chargé de ces lettres ; & Plintha maître de la milice eut ordre de lui prêter main forte.

Ibid. c. 24.

c. 26.
c. 25.

Jean d'Antioche en ayant avis, & craignant qu'on ne voulût le mener par force à Conſtantinople, écrivit à Alexandre d'Hieraple, le plus zelé des ſchiſmatiques, & lui dit : S'il dépend de moi d'aller, ou non, il faut conſulter enſemble ce que je

Synod. Baluz. c. 50.

dois répondre : si on me veut me faire violence, il faut du moins nous dire adieu. Encore ma santé est-elle si foible, que quelque effort que fasse Cyrille, il est impossible de me mettre en chemin ; quelques-uns même de mes amis m'ont écrit, que l'on veut attenter à ma vie pendant le voyage. Je vous prie donc aprés l'assemblée, qui se tient d'ordinaire à Cyr en ce tems-ci, de venir au plûtôt avec le saint évêque Theodoret, & tous ceux que vous trouverez. Vous prendrez pretexte de venir saluer le maître de la milice.

Alexandre vint en effet à Antioche avec Macaire de Laodicée, André de Samosate & Theodoret, & apparemment quelques autres. Ils trouverent faux les bruits qui s'étoient répandus, que l'on vouloit user de violence contre Jean d'Antioche. Aristolaüs même ne le pressa point de venir à Nicomedie, & lui laissa tenir un concile à Antioche ; où les Orientaux dresserent six propositions, dont ils vouloient que saint Cyrille convînt. Il ne nous en reste que la premiere, qui contenoit tout l'essentiel, & portoit : Nous nous tenons à la foi de Nicée, & à l'explication qu'en a donné le bienheureux Athanase dans sa lettre à Epictete. Mais nous rejettons les nouveaux dogmes avancés dans des lettres ou dans des articles, comme causant du trouble. Ils entendoient par là, les écrits de saint Cyrille, & particulierement les douze articles. Acace de Berée écrivit à saint Cyrille, pour l'exhorter à la paix, & lui envoya ces six propositions. Aristolaüs s'en chargea lui-même, & porta le tout à Alexandrie : d'où il renvoya la réponse de saint Cyrille à Acace, par un officier nommé Maxime. *c. 55.*

Synod. Baluz.

AN. 432.

XVIII. Lettre de saint Cyrille à Acace de Berée. c. 56.

Elle porte que les Orientaux demandent l'impossible, en prétendant qu'il condamne tout ce qu'il a écrit avant le concile d'Ephese. Je conviens, dit-il, que le symbole de Nicée est suffisant : mais ce que j'ai écrit n'est que contre les nouvelles erreurs de Nestorius ; & si je le retracte maintenant, il s'ensuivra qu'il aura eu raison, & que nous aurons eu tort de le condamner & le déposer. Vous voyez donc que loin de vouloir la paix, ils nous ramenent à l'origine de la division. Ils devoient plûtot quand ils vinrent à Ephese, condamner avec nous Nestorius. Car s'ils étoient venus un peu trop tard, qui les empêchoit de prendre communication des actes, & d'approuver ce que tous les autres avoient jugé ? Quand nous aurions eu tort en quelque chose, falloit-il pour cela dédaigner même de nous parler? Il y avoit trois ans que nous souffrions les blasphêmes de Nestorius, & que nous nous efforcions tous, & vous-même, de le ramener à la raison. Enfin le concile voyant qu'il persistoit, même à Ephese, & qu'il étoit incurable, opiniâtre & impenitent, l'a privé du sacerdoce : mais en même-tems le concile a confirmé la foi de Nicée. Pour moi, je veux bien oublier tous les outrages que j'ai reçûs : pour l'amour de Dieu, le respect de l'empereur qui le desire, & l'utilité de l'église ; & pardonner tout comme à mes freres. Mais aussi c'est la volonté de Dieu & de l'empereur, qu'ils approuvent la condamnation de Nestorius, & qu'ils anathematisent ses blasphêmes. Il ne tient qu'à cela, que la paix des églises ne soit rétablie.

Et parce que quelques-uns m'attribuent incon-

siderement : les erreurs d'Apollinaire , d'Arius , ou d'Eunomius ; je declare , que par la grace du Sauveur , j'ai toûjours été orthodoxe ; j'anathematise Apollinaire & tous les autres heretiques : je confesse que le corps de Jesus-Christ est animé d'une ame raisonnable ; qu'il ne s'est point fait de confusion ; que le Verbe divin est immuable & impassible selon sa nature. Mais je soutiens que le Christ & le Seigneur fils unique de Dieu , est le même , qui a souffert en sa chair , comme dit saint Pierre. Quant aux douze articles , ils ne regardent que les dogmes de Nestorius ; & lorsque la paix sera renduë aux églises, & que nous pourrons nous écrire librement & fraternellement , il me sera facile de contenter tout le monde sur ces articles : car nôtre doctrine & nôtre conduite est approuvée de tous les évêques , par tout l'empire Romain, & nous devons avoir soin d'entretenir aussi la paix avec eux. Au reste , le tribun Aristolaus a tellement adouci les esprits du clergé d'Alexandrie , & de tous les évêques d'Egypte , affligés de ce que les Orientaux ont fait contre moi : qu'il m'a fort applani le chemin de la paix. Telle fut la réponse de saint Cyrille à Acace de Berée. Le pape saint Sixte lui écrivit aussi en même-tems : apparemment pour l'exhorter à travailler à cette réünion.

An. 432.

1. Pet. IV. 7.

Synodic. c. 55.

La lettre de saint Cyrille fut reçûë diversement par les Orientaux. Acace de Berée & Jean d'Antioche en furent contens. Ils trouverent qu'elle sauvoit la doctrine, & que saint Cyrille reconnoissoit suffisamment les deux natures en Jesus Christ ; & il crurent , que l'on devoit user de condescendance pour le reste. Acace écrivit donc à Alexandre d'Hiera-

Id. c. 55.

An. 432. ple de se trouver à Antioche s'il étoit possible, pour approuver la réponse que Jean & les autres évêques qui s'y trouveroient, devoient envoyer à saint Cyrille, ou du moins de l'approuver par écrit: il écrivit aussi la même chose à Theodoret, & leur envoya à tous deux la lettre de saint Cyrille. Theodoret en

c. 60. 61. 66. 70. 71. 72.

approuva la doctrine, & crut que saint Cyrille étoit revenu de l'erreur, qu'il avoit selon lui soutenuë dans les douze articles: mais il refusa de souscrire à la condamnation de Nestorius; disant, qu'il ne pouvoit condamner un homme, dont il n'avoit point été juge, qui étoit orthodoxe, & n'avoit été condamné que sur de faux extraits de ses œuvres.

c. 57. 58. 64. 65. 59.

Mais Alexandre d'Hieraple rejetta absolument la lettre de saint Cyrille, prétendant y voir toûjours les mêmes erreurs; voulant qu'il commençât par condamner ses douze articles, & soutenant qu'il ne falloit point user de condescendance en matiere de foi. Quand j'ai vû ce changement, dit-il, d'Acace

c. 58. 64.

& de Jean, j'ai souhaité que la terre m'engloutît: & si la crainte de Dieu ne m'avoit retenu, j'aurois tout quitté, & m'en serois fui au desert. J'arracherois plûtôt mon œil droit, & je couperois plûtôt ma main

c. 69.

droite, que de consentir à cette impieté. Il proposoit toutefois, que deux ou trois d'entre les Orientaux allassent en Egypte, pour s'assurer mieux des sentimens de saint Cyrille. Maximin d'Anazarbe,

c. 67. 68. 73. 74. c. 59.

Helladius de Tarse, & Eutherius de Tyane, furent de l'avis d'Alexandre, & rejetterent entierement la lettre de saint Cyrille. André de Samosate étoit de l'avis d'Alexandre, en ce qu'il croyoit que saint Cyrille étoit toûjours dans l'erreur: mais il croyoit

avec Theodoret, que l'on pouvoit, pour le bien de la paix, user de condescendance ; & condamner en general ceux qui admettoient deux Fils, ou qui disoient que Jesus-Christ étoit un pur homme. An. 432. a 62. 63.

XIX. Paul d'Emese à Alexandrie. c. 76.

Jean d'Antioche croyoit, que c'étoit assés que saint Cyrille condamnât nettement l'erreur d'Apollinaire, & la confusion des natures : c'est pourquoi, comme il desiroit la paix, il alla à Berée voir le vieil évêque Acace, qu'ils regardoient tous comme leur pere, & qui procuroit la paix de tout son pouvoir. Aprés une meure deliberation, ils resolurent de prier Paul Evêque d'Emese, d'aller en Egypte, pour conferer avec saint Cyrille ; sachant combien les affaires se traitent mieux de vive voix. Paul étoit un vieillard habile, & homme de confiance, qui avoit souscrit pour Acace de Berée au concile d'Ephese. Il entreprit le voyage ; & Jean d'Antioche donna part de cette resolution à Alexandre d'Hieraple : l'exhortant à l'approuver, & lui representant, que le tems ne permettoit pas de traiter les choses à la rigueur, ni de vouloir l'emporter absolument : que ce n'étoit pas une occasion de renoncer à tout, & de s'exposer au martyre, & qu'il falloit plûtôt procurer la tranquillité de l'église. Alexandre ne goûta pas cette proposition, & demeura toûjours dans sa dureté : f. 77. 136. mais Dorothée de Marcianople, avec les autres évêques de Mesie, approuverent la députation de Paul : recommandant que l'on obligeât Cyrille à reconnoître en Jesus-Christ deux natures sans confusion.

Paul d'Emese étant arrivé à Alexandrie, fut obligé

AN. 432. Aprés cette declaration, Paul fut admis aux prieres ecclesiastiques, & prit place comme évêque dans la grande église d'Alexandrie. Il parla même au peuple en presence de saint Cyrille, le jour de Noël vingt-cinquiéme de Decembre, & selon les Egyptiens, vingt-neuviéme de Choïac la même année 432. Il commença par annoncer la paix avec les Anges; puis, entrant dans le mystere du jour, il dit nettement: Marie mere de Dieu enfante Emmanuel. Alors le peuple s'écria: C'est la foi: la voila: c'est le don de Dieu. Cyrille orthodoxe: c'est ce que nous voulions entendre. Qui ne dit pas ainsi, soit anatheme. Paul d'Emese continua: Qui ne dit pas, & ne pense pas ainsi, soit anatheme & rejetté de l'église. Il reprit son discours, & continuant d'expliquer le mystere, il vint à dire: Car le concours des deux natures parfaites; je veux dire, de la divinité & de l'humanité, a formé un seul Fils, un seul Christ, un seul Seigneur. A ces mots, le peuple l'interrompit encore, & s'écria: Vous êtes le bien venu, évêque orthodoxe: digne de Cyrille: don de Dieu. Paul acheva son sermon en peu de mots, anathematisant expressement ceux qui disoient deux Fils, ou qu'Emmanuel étoit un pur homme; & relevant la confession de saint Pierre, qui reconnoît un seul Fils du Dieu vivant. Ensuite il laissa la parole à saint Cyrille, selon la coûtume.

25. Decembre.

Epist. ad Theogn. D. 5. p. 2. Cyr. p. 152.

Conc. Eph. p. 3. c. 31.

Matth. XVI. 16.

Paul d'Emese, n'ayant pas eu ce jour-là assez de tems pour s'expliquer, précha encore dans la grande église d'Alexandrie, huit jours aprés; savoir le sixiéme de Tibi, autrement le premier de Janvier 433. Le sermon fut plus long, & il y expliqua exactement

Ibid. c. 32.

tement le myſtere de l'incarnation, contre les erreurs de Neſtorius & d'Apollinaire. Le peuple l'interrompit encore deux fois, par des acclamations favorables ; & ſaint Cyrille parla enſuite en peu de mots ſur le même ſujet. AN. 433. c. 33.

Paul vouloit, que la declaration qu'il avoit donnée par écrit, ſervît à Jean d'Antioche, & à tous les évêques Orientaux, comme étant faite en leur nom : & qu'on ne leur demandât rien davantage. Mais ſaint Cyrille s'y oppoſa : ſoutenant, que la declaration de Paul ne ſervoit qu'à lui ſeul ; & voulut abſolument que Jean d'Antioche donnât auſſi ſa declaration par écrit. Saint Cyrille tint ferme auſſi ſur quatre évêques dépoſés, pour le rétabliſſement deſquels Paul inſiſtoit dés le commencement. C'étoit Hellade de Tarſe, Eutherius & de Tyane, Himerius de Nicomedie & Dorothée de Marcianople. Saint Cyrille declara, qu'il n'y conſentiroit jamais, & ils ne furent point compris dans la paix.

Cyr. epiſt. ad Acac Mel. p. 1116. B.

Epiſt ad Don. p. 1153. C.

Saint Cyrille dicta de concert avec Paul d'Emeſe la delaration que Jean d'Antioche devoit ſouſcrire : & en chargea deux de ſes clercs, avec une lettre de communion, pour lui : mais il leur défendit de lui rendre la lettre de communion, qu'il n'eût auparavant ſigné la declaration. Les deux cleres accompagnerent le tribun Ariſtolaüs, qui retourna à Antioche, s'ennuyant des longueurs de cette negociation. Il promit avec ſerment à ſaint Cyrille, que le projet de la declaration ne ſe perdroit point. Et ſi l'évêque Jean, ajouta-t-il, ne veut pas le ſouſcrire, je m'en irai droit à Conſtantinople ; & je dirai à l'empereur, qu'il ne tient pas à l'égliſe d'Alexandrie,

Epiſt ad Theogn. to. 5. p. 153.

AN. 433. que la paix ne se fasse, mais à l'évêque d'Antioche. Cet écrit contenoit l'approbation de la déposition de Nestorius, & la condamnation de ses dogmes.

XX.
Saint Cyrille agit à C. P.
Epist. Epiph. Synodic c. 203.

Cependant saint Cyrille agissoit puissamment à Constantinople : afin que les ordres de la cour pressassent Aristolaüs de finir cette negociation, & Jean d'Antioche d'abandonner Nestorius. Saint Cyrille écrivit pour cet effet à sainte Pulquerie, à Paul préfet de la chambre, à Romain chambellan ; à deux dames, Marcelle & Droseria ; & il leur envoya des benedictions, c'est-à-dire, des presens. Il en donna aussi à un autre préfet, nommé Chrysorete, qui étoit opposé aux interêts de l'église : & il le fit solliciter de se désister de ses poursuites, par deux autres officiers, à qui il envoya des presens. C'est ce qui paroît par une lettre d'Epiphane, archidiacre & syncelle de saint Cyrille, à Maximien de Constantinople : par laquelle il le presse d'agir de son côté, pour la conclusion de cette affaire. Suppliez, dit-il, l'imperatrice Pulquerie, qu'elle écrive fortement à Jean : afin qu'il ne soit plus mention de cet impie, c'est-à dire de Nestorius : que l'on écrive aussi à Aristolaüs, afin qu'il le presse. Priez le saint abbé Dalmace, qu'il mande à l'empereur, avec des conjuration terribles, & aux officiers de la chambre, qu'il ne soit plus mention de Nestorius : priez aussi le saint homme Eutychés, qu'il combatte pour nous. C'est celui qui fut depuis heresiarque. Epiphane ajoute : Vous verrez par le memoire ci-joint, ceux à qui on a envoyé des presens, & combien la sainte église d'Alexandrie a fait pour vous : car nos clercs sont affligez, qu'elle soit dépoüillée à cause de ce trouble,

& qu'elle doive au comte Ammonius, quinze cens livres d'or, outre ce qui a été envoyé d'ici; & on lui a encore écrit de donner aussi des presens aux dépens de vôtre église, à ceux que vous connoissez interessez, afin qu'ils ne chargent pas l'église d'Alexandrie. Priez Pulquerie, qu'elle fasse mettre Lausus à la place de Chrysorete, pour abbattre sa puissance : autrement nous serons toûjours maltraitez. Cette lettre nous fait voir en partie ce qui se passoit à Constantinople. AN. 433.

Quelques-uns y murmuroient de l'accord commencé; & faisoient courir le bruit, que saint Cyrille s'étoit retracté, & avoit condamné ce qu'il avoit écrit contre Nestorius. Car les Nestoriens, qui vouloient revenir, interpretoient ainsi sa lettre à Acace de Berée. Cela obligea saint Cyrille d'écrire aux prêtres Theognoste & Charmosyne, & au diacre Leonce ses apocrisiaires à Constantinople, c'est-à-dire ses agens, pour solliciter à la cour les affaires de son église. Il leur raconte tout ce qui s'étoit passé jusques alors, depuis la lettre qu'Acace de Berée lui avoit écrite pour entrer en negociation, & conclut en ces termes : Ne laissez donc personne en peine : je ne suis pas si dépourvû de sens, que d'anathematiser ce que j'ai écrit. J'y persiste, & suis dans les mêmes sentimens; car ils sont bons, & conformes à l'écriture & à la foi de nos peres.

Epist. 10. 5. ep. Cyr p. 152.

Sup. n. 18.

XXI. Reconciliation de Jean d'Antioche.

Jean d'Antioche se rendit enfin, & écrivit une lettre à saint Cyrille, où il dit, que pour le bien de l'église, & pour satisfaire à l'ordre de l'empereur : il a donné commission à Paul d'Emese de faire la paix, & de donner en son nom l'exposition de foi, dont

Conc. Eph. p. 3. c. 30.

AN. 433. ils ſont convenus en ces termes : Quant à la Vierge Marie mere de Dieu, & la maniere de l'incarnation : nous ſommes obligés de dire ce que nous en penſons ; non pour ajouter quoique ce ſoit à la foi de Nicée, ni pour pretendre expliquer les myſteres ineffables : mais pour fermer la bouche à ceux qui veulent nous attaquer. Nous confeſſons donc, que nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt eſt le Fils unique de Dieu : Dieu parfait, & homme parfait, compoſé d'une ame raiſonnable & d'un corps, engendré du pere avant les ſiecles ſelon la divinité ; & le même engendré dans les derniers jours pour nôtre ſalut, de la Vierge Marie, ſelon l'humanité : le même conſubſtantiel au pere, ſelon la divinité, & conſubſtantiel à nous, ſelon l'humanité : car les deux natures ont été unies : c'eſt pourquoi, nous confeſſons un Chriſt, un Fils, un Seigneur. Suivant l'idée de cette union, ſans confuſion, nous confeſſons que la ſainte Vierge eſt mere de Dieu : parce que le Verbe Dieu s'eſt incarné, & fait homme ; & par la même conception a uni à lui le temple qu'il a pris d'elle. Quant aux expreſſions des évangeliſtes & des apôtres, touchant nôtre-Seigneur : nous ſavons que les theologiens en appliquant les unes en commun, comme à une perſonne, & les autres ſeparément comme à deux natures ; attribuant à Jeſus-Chriſt celles qui ſont dignes de Dieu, ſelon ſa divinité, & les plus baſſes, ſelon ſon humanité.

Ayant reçû cette confeſſion de foi, nous ſommes convenus, pour procurer la paix univerſelle aux égliſes, & ôter les ſcandales ; de tenir pour dépoſé Neſtorius, jadis évêque de Conſtantinople ; & nous

anathematisons ses mauvaises & profanes nouveautez de paroles : parce que nos églises conservent la saine & droite foi, comme vôtre sainteté. Nous approuvons aussi l'ordination du tres-saint évêque Maximien, en l'église de C. P. & nous sommes dans la communion de tous les évêques du monde, qui gardent & enseignent la foi pure & orthodoxe. AN. 433.

La paix étant ainsi faite, saint Cyrille annonça cette heureuse nouvelle à son peuple en un petit sermon, qu'il fit le vingt-huitiéme de Pharmouthi, indiction premiere, c'est-à-dire le vingt-troisiéme d'Avril 433. Il fit lire ensuite dans l'église, la lettre de Jean d'Antioche & sa réponse, dont il chargea Paul d'Emese. Outre les témoignages de joye & d'amitié, elle contenoit aussi la declaration de Jean d'Antioche, & quelques éclaircissemens de saint Cyrille sur sa doctrine, pour lever tous les scrupules des Orientaux. On m'accuse, dit-il, de dire que le sacré corps de Jesus-Christ a été apporté du Ciel, & non pas tiré de la sainte Vierge : comment l'a-t'on pû penser, puisque presque toute nôtre dispute a roulé sur ce que je soutenois, qu'elle est mere de Dieu ? comment le seroit-elle, & qui auroit-elle enfanté, si ce corps étoit venu du ciel ? Mais quand nous disons que Jesus-Christ est descendu du ciel, nous parlons comme saint Paul, qui dit : Le premier homme étoit de terre, & terrestre : le second est venu du ciel ; & comme le Sauveur lui-même : Personne n'est monté au ciel, que celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme. Car encore que ce soit proprement le Verbe, qui soit venu du ciel,

Conc. Eph. p. 3. c. 29.

Ibid. c. 34.

p. 1108. E.

1. Cor. XV. 47.

Joan. III. 13.

AN. 433. on l'attribuë aussi à l'homme, à cause de l'unité de personne.

L'autre reproche étoit d'admettre un mélange, ou une confusion du Verbe avec la chair. J'en suis si éloigné, dit saint Cyrille, que je crois qu'il faut être insensé pour le penser : & pour attribuër au Verbe divin la moindre apparence de changement. Il demeure toûjours ce qu'il est sans alteration. Nous reconnoissons tous aussi, qu'il est impassible, quoiqu'il s'attribuë les souffrances de la chair : comme saint Pierre a dit si sagement : Jesus-Christ ayant souffert en sa chair, & non pas en sa divinité. Il declare encore, qu il suit en tout la doctrine des peres, particulierement de saint Athanase, & le symbole de Nicée, sans en alterer une syllabe, comme ayant été dicté par le saint Esprit ; & finit en ces termes : Ayant appris que quelques-uns ont corrompu la lettre de nôtre pere Athanase à Epictete, au préjudice de plusieurs personnes : nous avons crû necessaire de vous en envoyer une copie tirée sur les anciens exemplaires, que nous en avons.

p. 1109. D.

1. Petr. IV. 1.

p. 1112. C.

C'est que Paul d'Emese discourant avec saint Cyrille sur la foi, lui demanda fort serieusement s'il convenoit de ce que saint Athanase avoit écrit à Epictete. Saint Cyrille lui dit : Avez-vous cette lettre sans alteration ? car les ennemis de la verité y ont beaucoup changé : pour moi je m'y accorde en tout & par tout. J'ai la lettre, dit Paul, mais je voudrois m'assurer sur les exemplaires que vous avez, si elle est falsifiée, ou non. Il prit donc les anciens exemplaires, & les ayant conferez avec ceux qu'il avoit apportez, il les trouva corrompus ; & pria

Ep. ad Acac. Mel. in fine.

saint Cyrille de lui en donner des copies sur les siens, & les envoyer à Antioche. AN. 433.

XXII. Suite de la reconciliation.

Jean d'Antioche ayant appris la nouvelle de cet accord, en fit part à Theodoret : lui promettant un plus grand éclaircissement, aprés l'arrivée de Paul d'Emese, qui étoit en chemin pour revenir d'Egypte. Mais cette paix étoit suspecte à Theodoret ; & avant qu'on en parlât, il vouloit qu'on rétablît dans leurs églises ceux qui avoient été déposez, pour la cause qu'il estimoit bonne. Jean d'Antioche écrivit ensuite à tous les évêques d'Orient, pour leur annoncer la paix. Nous sommes, dit-il, d'un même sentiment, Cyrille & nous : nous conservons la même foi. Il n'y a plus de difference, ni de sujet d'en douter, aprés la lettre qu'il m'a écrite : tout y est clair, & conforme à nos propositions. Il approuve & louë nos expressions, & expose la tradition des peres, qui étoit, pour ainsi dire, en danger de perir d'entre les hommes. Il enseigne clairement la difference des natures, avec l'identité de personne du Fils de Dieu : ensorte, qu'il doit satisfaire à tous ceux qui sont de bonne volonté, & couvrir de confusion les incredules, qui renouvellent l'erreur d'Apollinaire. Je vous envoye la lettre même de Cyrille, par laquelle il nous a satisfaits ; & celle que je lui ai écrite : afin que vous voyez que dans cet accord, je n'ai rien fait de honteux ni de servile.

Baluz. synod. c. 86.

c. 87.

c. 2.

Aristolaüs ayant ainsi heureusement terminé sa negociation, retourna à Constantinople, avec une lettre de Jean d'Antioche pour l'empereur : qu'il lui declare que la paix est faite, que saint Cyrille & lui sont satisfaits l'un de l'autre : qu'il approuve

c. 91.

An. 433. l'ordination de Maximien & la déposition de Nestorius, & anathematise sa mauvaise doctrine. Nous vous prions, ajoute-t-il, pour rendre au monde une joye parfaite, & dont aucune ville ne soit privée: d'ordonner, que les évêques qui ont été chassez de leurs églises pendant ces troubles, soient rétablis, & qu'il ne reste aucune trace de l'animosité passée. Vous en avez des exemples; & en cas pareil, on a remis les anciens évêques dans leurs sieges, & ceux qui avoient été ordonnez pendant les troubles, sont demeurez sans fonction en attendant leur mort. Il semble que Jean d'Antioche écrivoit ainsi, pour satisfaire Theodoret & quelques autres; qui ne vouloient point accepter la paix, que les évêques déposez ne fussent rétablis.

c. 87.

Conc. Eph. p. 3. c. 17.

Jean d'Antioche écrivit aussi une lettre de communion en son nom & des autres évêques qui étoient avec lui, adressée au pape saint Sixte, à saint Cyrille & à Maximien de Constantinople: où il approuve la sentence du concile d'Ephese contre Nestorius: le tient pour déposé, anathemise ses dogmes impies, approuve l'ordination de Maximien, & embrasse la communion de tous les évêques catholiques du monde. Saint Cyrille écrivit de son côté au pape saint Sixte & à Maximien de Constantinople, pour leur faire part de cette paix.

Ibid. c. 41. init. c. 39.

c. 41.

Les lettres de saint Cyrille arriverent les premieres à Rome, & y trouverent le pape tenant un concile avec les évêques, qui étoient venus celebrer l'anniversaire de son ordination. Tout le peuple étoit assemblé dans l'église saint Pierre, quand cette heureuse nouvelle y fut publiée. Le pape écrivit à saint Cyrille

c. 41. 42.

Cyrille & à Jean d'Antioche des lettres de congratulation; toutes deux de la même date, du quinziéme des calendes d'Octobre, sous le quatorziéme consulat de Theodose avec Maxime: c'est-à-dire du dix-septiéme de Septembre 433. Or le jour de l'ordination de saint Sixte, étoit le vingt-sixiéme Avril: ainsi les évêques n'étoient venus qu'aprés ce jour, où le concile avoit duré long-tems. Dans la lettre à saint Cyrille, le pape témoigne ne pas croire que Jean d'Antioche ait jamais suivi l'erreur de Nestorius, mais seulement, qu'il a suspendu son jugement.

AN. 433.

p. 1177. A.

Il y avoit des Nestoriens en Espagne, qui ne vouloient pas que l'on dît que Dieu est né, & soutenoient que c'est un pur homme, qui est né de la Vierge, & a souffert sur la croix. Deux fideles nommez Vital & Tonantius ou Constantius, aprés les avoir refutez, comme ils pouvoient, en écrivirent à Capreolus évêque de Carthage, le priant de les instruire sur ce sujet. Capreolus leur répondit par une grande lettre: où il marque d'abord, que cette heresie a été condamnée en Orient, par le concile d'Ephese; & ne laisse pas ensuite d'expliquer la foi catholique sur ce mystere, & la necessité de croire l'unité de personne en Jesus-Christ.

Edit. Sirm. an. 1630.

XXIII. Ecrit de Vincent de Lerins.

La même heresie fut aussi refutée en Gaule, par Vincent de Lerins, dans ses avertissemens contre les heresies, écrits vers le même-tems. Car il dit vers la fin du second, qu'il y a environ trois ans, que le concile d'Ephese a été celebré. Vincent étoit frere de saint Loup de Troyes; & aprés avoir passé une partie de sa vie dans la milice seculiere, c'est-à-dire,

Edit. Baluz. p. 374.

apparemment dans les charges publiques, il se retira au monastere de Lerins ; où profitant de son loisir, il écrivit pour son usage deux memoires, qui contiennent d'excellentes regles, pour se garantir de toutes les heresies. Il y cache son nom sous celui de Peregrinus, c'est-à-dire étranger. Il met pour fondement qu'il faut se tenir à l'autorité de la loi divine, & ensuite à la tradition de l'église catholique. L'écriture ne suffit pas, parce qu'on l'explique diversement, & chaque heretique pretend l'avoir pour soi. C'est donc de l'église catholique qu'il faut en apprendre le vrai sens ; & dans l'église même, il faut s'en tenir à ce qui a toûjours été cru par tout, & de tous : car c'est-là ce qui est proprement catholique, c'est-à-dire universel. Ainsi lorsqu'une partie de l'église se separe de la communion du reste, il faut preferer tout le corps à ce membre retranché ; & si une nouvelle erreur s'efforce d'infecter toute l'église, il faut s'attacher à l'antiquité. On doit consulter les docteurs approuvez, qui ont vêcu en divers lieux, & en divers tems, dans la communion de l'église : & tenir pour certain, ce que tous ont enseigné clairement, unanimement, & sans varier.

Commen. init.

p. 325.

Il apporte ensuite l'exemple des Donatistes separez du reste de l'Eglise, & des Ariens, qui avoient seduit ou opprimé presque tous les évêques d'Occident : on opposoit aux Donatistes le plus grand nombre ; aux Ariens toute l'antiquité. Il insiste principalement sur cette maxime ; qu'il n'est jamais permis d'innover dans les dogmes de la religion ; & quand Dieu permet, que des personnages considerables dans l'église enseignent quelque nouveauté ; c'est pour

p. 333. 336.

éprouver nôtre foi. Il en apporte pour exemple Neſtorius, qui s'étoit acquis, dit-il, l'eſtime des évêques & l'amour du peuple : qui en prêchant tous les jours, refutoit les Juifs, les Gentils, les heretiques. Quoiqu'il y eût en lui plus de merveilleux que d'utile, & plus de reputation que d'effet. Il rapporte auſſi l'exemple de Photin & d'Apollinaire ; & il explique les erreurs de tous les trois, qu'il refute ſommairement : s'attachant particulierement à établir contre Neſtorius l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt, ſans préjudice de la diſtinction des natures. En Dieu, dit-il, il y a une ſubſtance en trois perſonnes : en Jeſus- *p. 343.*
Chriſt deux ſubſtances & une perſonne. Il marque, que *p. 345.*
quelques-uns abuſoient du mot de perſonne ; le prenant, ſuivant la ſignification originaire du mot latin, pour un perſonnage feint comme ceux des theatres. Ainſi quand ils diſoient, que Dieu s'étoit fait homme en perſonne, *per perſonam*, ils vouloient dire en apparence, retombant dans l'erreur des Manichéens.

Aprés cette digreſſion, il rapporte encore l'exemple d'Origene & de Tertullien : pour montrer, que *p. 350.*
l'on ne peut jamais s'appuyer ſur l'autorité d'aucun docteur particulier ; & il revient à la regle, de s'en *p. 355.*
tenir ferme à l'antiquité, & d'exclure toute nouveauté, qui eſt le caractere de l'hereſie : puiſque la doctrine chrêtienne n'eſt pas une invention humaine, *p. 357.*
mais un dépôt, que Dieu a confié à ſon égliſe. Non, dit-il, qu'il ne ſoit permis, & même utile de faire *p. 359.*
quelques progrés dans cette doctrine : mais ſeulement, pour l'éclaircir & l'affermir ſans la changer : *p. 362.*
pour écrire ſommairement la tradition, & par un *p. 307.*
nouveau mot, exprimer la foi ancienne. Il marque

ensuite les differentes manieres de combattre les differentes heresies, anciennes & nouvelles. C'est ce que contient le premier avertissement de Vincent de Lerins. Le second contenoit l'application des regles precedentes, & la maniere d'employer les autoritez des peres, par l'exemple du concile d'Ephese : mais ce second memoire fut derobé à Vincent, avant qu'il l'eût mis au net ; & il se contenta d'ajouter à la fin du premier une recapitulation de tout l'ouvrage : finissant par les autoritez des deux papes saint Sixte & saint Celestin contre Nestorius.

Gennad. catal. c. 63.

XXIV. Ecrits de saint Prosper.

Quoique Vincent parle souvent dans cet ouvrage des Pelagiens, comme d'heretiques condamnez : on ne laisse pas de le soupçonner, d'être le même Vincent, auteur des objections ausquelles saint Prosper a répondu. Ce soupçon est fondé sur la conformité du nom & le voisinage de Cassien, & des autres prêtres de Marseille, qui attaquerent vers ce même tems la doctrine de saint Augustin sur la grace, comme excessive & dangereuse, par les consequences qu'ils en tiroient. Ces pretenduës consequences sont renfermées en seize propositions fausses & scandaleuses, qui se reduisent à dire : que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes ; qu'il en a predestiné le plus grand nombre à la damnation ; qu'à ceux-là, le salut est impossible, & que Dieu est l'auteur de leurs pechez. Saint Prosper répond à chacune en particulier, montrant combien la doctrine de l'église en est éloignée. Il dit entr'autres choses, que la predestination de Dieu n'est cause de la chute de personne, & qu'il n'abandonne point celui qui le doit quitter, avant que lui-même l'abandonne : au

Ad. 12.

contraire, il l'empêche souvent de le quitter, ou le fait revenir, aprés qu'il l'a quitté. Ad 14.

Saint Prosper répondit encore à quinze articles proposez par des Gaulois, contre la doctrine de saint Augustin : qui se reduisent à peu prés au même sens, que ceux de Vincent. Savoir, que la prédestination impose aux hommes une necessité fatale de pecher : que le libre arbitre n'est rien, que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes ; & que Jesus-Christ n'est pas mort pour tous. Saint Prosper, aprés avoir répondu à chacune de ces objections, les reprend toutes à la fin, & les qualifie chacune en particulier. Il dit encore en cet ouvrage, que Ad. 5. ceux qui tombent ne sont pas abandonnez de Dieu, afin qu'ils l'abandonnent : mais ils l'ont laissé, & ont été laissez ; & sont changez de bien en mal, par leur propre volonté. Et ensuite : Si Dieu fait tom- Ad. 12. ber celui qui court bien, il rend donc le mal pour le bien, & punit injustement ce qu'il fait faire. Que peut-on penser de plus insensé ? Et encore : Quoique la toute puissance de Dieu pût donner à ceux qui devoient tomber la force de se soutenir : toutefois sa grace ne les a point quittez, avant qu'ils l'eussent quitté. Et encore : Celui qui dit, que l'obéïssance est Sent. 7. ôtée à quelques justes, a mauvaise opinion de la bonté & de la justice de Dieu. Il soutient, que l'on Sent. 12. peut dire, que tous les hommes ne sont pas appellez à la grace : puisqu'il y a des peuples, à qui l'évan- Ad. 4. gile n'a pas encore été prêché, & des enfans qui meurent sans baptême. Dieu toutefois prend soin Ad. 8. de tous les hommes ; & il n'y en a aucun, qu'il n'avertisse, soit par la predication de l'évangile, soit

par le témoignage de la loi, soit par la nature même. Mais il faut attribuer aux hommes leur infidelité, & attribuer leur foi au don de Dieu. Quoique Jesus-Christ soit mort pour tous; sa mort toutefois ne profite qu'à ceux, à qui elle est appliquée en particulier. Camille & Theodore prêtres, envoyerent de Genes à saint Prosper neuf passages extraits du livre de saint Augustin, de la prédestination, & de celui de la perseverance, qui leur faisoient de la peine; & il leur fit voir par ses réponses, qu'il n'y avoit rien dans ces livres que de tres-catholique.

Ad. 9.

Mais le principal ouvrage de saint Prosper, pour la défense de saint Augustin, est le livre contre le Collateur, c'est-à-dire contre Cassien, auteur des Collations ou conferences. Il l'écrivit vers l'an 432. puisqu'il dit qu'il y a plus de vingt-ans, que l'église combat les Pelagiens, sous la conduite de saint Augustin: ce que l'on peut rapporter à ces premiers ouvrages, addressez à Marcellin en 412. Saint Prosper examine en celui-ci douze propositions de Cassien, tirées de la treiziéme conference, où il fait parler l'abbé Cheremon. La premiere proposition est catholique; établissant, que Dieu est le commencement, non seulement de toute bonne œuvre, mais encore de toute bonne pensée: dans les autres propositions, Cassien favorise les Pelagiens; pretendant, que plusieurs viennent à la grace sans grace: que l'homme peut quelquefois de lui-même se porter à la vertu: que l'une & l'autre opinion est autorisée par l'écriture: que le libre arbitre contribuë autant au salut que la grace: qu'Adam par son peché n'a pas perdu la science du bien: que tous les merites

n. 2.

Sup. liv. XXIII. n. 3.

Sup. liv. XX. n. 3. XXIV. n. 56.

des Saints ne doivent pas être rapportez à Dieu; ensorte que l'on n'attribuë à la nature que le mal : que toute ame a naturellement des semences de vertu : enfin, que Dieu procure entierement le salut des uns, & ne fait qu'aider les autres. En tout cela, saint Prosper montre, que Cassien favorise les Pelagiens, & se contredit lui-même. Il finit cet ouvrage en souhaitant que le pape saint Sixte chasse les Pelagiens cachez, comme ses predecesseurs ont chassé ceux qui l'étoient à découvert ; declarant qu'il veut les tolerer charitablement, tant qu'ils ne sont point separez de l'église. Cassien y est toûjours demeuré ; & cette censure, quoique tres-juste, n'a pas empêché que ses conferences & ses autres livres, n'ayent toûjours été entre les mains des moines & des autres personnes de pieté ; à cause de la saine doctrine, & de la haute spiritualité contenuës dans tout le reste.

XXV. Ecrits de Mercator.

Marius Mercator écrivit aussi vers ce tems-là son livre d'annotations. Ayant reçû les livres de Julien contre saint Augustin, & les réponses de saint Augustin : il fit des remarques sur plusieurs endroits des écrits de Julien, pour relever ses erreurs, & les recueillit ensuite, à la priere d'un prêtre nommé Pientius. Il mit à la tête un petit avertissement au lecteur, où il explique sommairement l'état de la question, & l'histoire de cette heresie : dont il fait auteurs Theodore de Mopsueste & Rufin le Syrien. *Sup. liv. XXIII. n. 4.* Il parle de saint Augustin, comme mort : ce qui fait juger qu'il n'a donné cet ouvrage, que vers l'an 432. aprés le concile d'Ephese, où il pouvoit avoir reçû par le diacre Bassula les derniers écrits de saint Augustin. En cet ouvrage, Mercator met d'abord

ſur chaque article les paroles de Julien, puis la répon-ſe de ſaint Auguſtin; puis ce qu'il y ajoute lui-même pour l'appuyer.

Ed. Gar. part. 1. p. 249.

Mercator écrivit auſſi contre quelques ouvrages de Theodore de Mopſueſte, qu'il regardoit comme l'auteur des deux hereſies de Neſtorius & de Pelage. Il refuta le ſymbole de Theodore, le même qui fut condamné au concile d'Epheſe, à la pourſuite du prêtre Chariſius: il traduiſit des extraits d'un ouvrage de Theodore contre ſaint Auguſtin, & la doctrine du peché originel; & d'un ouvrage touchant le myſtere de l'incarnation. A ces extraits traduits en latin, Mercator ajouta ſes notes pour les refuter.

Sup. liv. XXV. 56.

XXVI. Shiſmatiques en Orient.

La réünion de Jean d'Antioche avec ſaint Cyrille trouva de part & d'autre des contradicteurs. Pluſieurs de ceux qui avoient ſoutenu Neſtorius au concile d'Epheſe, trouverent mauvais que Jean l'eût abandonné: & les deux plus fameux de ceux-là, furent Theodoret & Alexandre d'Hieraple, ſon metropolitain. Theodoret convenoit de la doctrine; & reconnoiſſoit ſaint Cyrille pour catholique, aprés l'explication qu'il avoit donnée dans les lettres à Acace de Berée, & à Jean d'Antioche; où il confeſſoit nettement les deux natures en Jeſus-Chriſt, rejettoit toute confuſion, & anathematiſoit l'hereſie d'Apollinaire. Il s'eſt retracté, diſoit Theodoret, & a détruit ſes douze articles. Mais il ne pouvoit ſe reſoudre à abandonner la perſonne de Neſtorius, qu'il croyoit injuſtement condamné, ſans que ſa doctrine eût été bien entenduë: il en écrivit ainſi à Neſtorius même. Alexandre d'Hieraple, rejettoit également

Synod. Baluz. c. 88. 91. 110.

c. 110.

lement toutes les parties de l'accord. Il ne vouloit ni condamner Nestorius, dont il tenoit la doctrine saine & conforme aux écritures, ni communiquer avec saint Cyrille, qu'il tenoit toûjours pour heretique: il se separa même de la communion de Jean d'Antioche, & de tous ceux qui embrasserent la paix. Soyez seur, dit-il, à André de Samosate, que je n'ai point de part avec eux : soit qu'on me propose l'exil, la mort, le precipice, le feu, ou les bêtes. Dieu me donnera la force de tout souffrir, plûtôt que de communiquer avec eux. Et à Theodoret : Je ne consentirai point à ces propositions, que Paul a offertes, & que l'Egyptien a reçûës; quand on me condamneroit à mille morts, & quand le monde entier y consentiroit. Il insiste principalement sur le nom de mere de Dieu, qu'il ne veut admettre qu'en y ajoutant celui de mere de Christ, comme Nestorius.

AN. 433.

c. 96.

c. 100. 104.

c. 93.

c. 94.

Il étoit convenu avec Theodoret & avec André de Samosate de se trouver à Zeugma, pour déliberer sur cette affaire, & ils l'exhortoient tous deux à la paix : mais Alexandre répondit à Theodoret, qu'il étoit inutile de s'assembler, s'ils n'étoient point choquez de la conduite de Jean d'Antioche : qui avoit trahi la foi & condamné Nestorius, le connoissant orthodoxe. Il répondit à André : Il est inutile desormais, que je vous écrive, ou que vous m'écriviez sur cette affaire. Je n'attens à quitter mon église, que par la violence seculiere, pour ne paroître pas bandonner le troupeau de Jesus-Christ. Et dans une autre lettre : Je ne communique plus, ni avec vous, ni avec Cyrille : vous avez fait ce qui est en vous:

c. 97. 98. 99. 101. 103.

c. 100.

c. 102.

c. 104.

vous avez cherché la brebis égarée : elle ne veut pas être trouvée. Tenez-vous desormais en repos. Nous nous verrons les uns les autres devant le tribunal redoutable. André voyant Alexandre ainsi irrité contre lui, écrivit aux économes de l'église d'Hieraple : declarant qu'il veut demeurer dans la communion non seulement de Jean d'Antioche, mais de tous les évêques catholiques : de Sixte, de Cyrille, de Maximien : de Rabbula d'Edesse, d'Acace de Melitine, & de tous les autres. Jean de Germanicie embrassa aussi la paix ; & Jean d'Antioche donna à Theodoret un pouvoir par écrit, mais secret, d'employer tous les moyens qu'il jugeroit à propos, pour ramener les opiniâtres.

c. 106.

c. 105 109.

c. 122. Maximin d'Anazarbe, & les évêques de la seconde Cilicie ses suffragans, demeuroient attachez à Nestorius. Il tinrent donc un concile à Anazarbe, où Maximin presida ; ils y confirmerent la pretenduë déposition de saint Cyrille faite à Ephese : & declarerent excommuniez tous ceux qui l'avoient reçû à leur communion, jusques à ce qu'ils eussent condamné ses douze articles : quand nous devrions, disent-ils, combattre jusqu'au fer & au feu, & être exposez aux bêtes. Hellade de Tarse metropolitain de la premiere Cilicie, adhera à ce concile.

c. 111. 112.

c. 113.

c. 114. Eutherius de Thyane, metropolitain de la seconde Capadoce, & Hellade de Tarse, s'aviserent d'implorer le secours des évêques d'Occident, & inviterent Alexandre & Theodoret, à se joindre à eux dans ce dessein. Pour cet effet ils dresserent une grande lettre au pape saint Sixte : où ils reprennent toute l'histoire du concile d'Ephese, des prétenduës erreurs

c. 116.

c. 117.

An. 434.

de saint Cyrille, & de la reconciliation de Jean d'Antioche. Nous nous prosternons à vos pieds, ajoutent-ils, pour vous supplier de nous tendre la main, d'ordonner qu'on fasse une enquête de tout ceci, & d'y apporter le remede : rappeller les pasteurs chassez injustement, & rassembler les oüailles dispersées, qui sont en danger de leur salut : ne voulant pas recevoir de la main des heretiques, le baptême, ou la communion mystique, qu'on ne leur permet pas de recevoir de la main des orthodoxes. Nous qui sommes de differentes provinces, c'est-à-dire de l'Euphratesienne, de l'une & de l'autre Cilicie, de la seconde Capadoce, de Bithynie, de Thessalie, & de Mesie : nous serions allez il y a long-tems vous en porter nos plaintes, avec des torrens de larmes, si nous n'étions retenus par la crainte des loups, qui menacent nos troupeaux. Nous envoyons à nôtre place des clercs & des moines, pour exciter la ferveur de vôtre zele, à venir promptement à nôtre secours. Cette lettre fut envoyée; mais il est aisé de juger, qu'elle ne pouvoit avoir d'effet à Rome, où l'on avoit si solemnellement approuvé la doctrine de saint Cyrille, les actes du concile d'Ephese, & la reconciliation de Jean d'Antioche. Toutefois cette lettre n'est pas inutile; pour montrer, que jusques aux extremitez de l'Orient, les évêques étoient persuadez, qu'ils étoient tous en droit de s'adresser au pape, pour se plaindre des vexations de leurs superieurs, & des desordres des l'église. c. 1194

XXVII. Mort de Maximien, Proclus évêque de C. P.

Cependant Maximien évêque de C. P. mourut subitement le douziéme d'Avril 434. sous le consulat d'Aspar & d'Areobinde, aprés avoir gouverné pai-

AN. 434. siblement cette église pendant deux ans & cinq mois. Le jour de sa mort étoit le Jeudy-saint. Les Nestoriens, qui étoient en grand nombre à C. P. s'assemblerent en plusieurs endroits de la ville : demandant avec de grands cris, que Nestorius fût rappellé, & menaçant de mettre la ville en peril & de brûler l'église. L'empereur Theodose craignant qu'il n'y eût du trouble, fit sur le champ élire & introniser Proclus, avant que Maximien fût enterré, & Proclus fit ses funerailles. Il avoit été lecteur dés sa premiere jeunesse, & avoit étudié sous les maîtres de rhetorique. Etant en âge d'homme, il s'attacha à l'évêque Atticus, & écrivoit sous lui : comme il faisoit du progrez, Atticus l'ordonna diacre : ensuite il fut prêtre, & Sisinnius l'ordonna évêque de Cyzique, comme il a été dit. Le peuple ne l'ayant point voulu recevoir, il demeura à C. P. faisant les fonctions de prêtre : toutefois son ordination pour C. P. fut regardée comme une translation : mais on rapporta des lettres du pape saint Celestin à saint Cyrille, à Jean d'Antioche & à Rufus de Thessalonique, qui levoient la difficulté, & montroient que rien n'empêchoit une telle translation. Ces lettres devoient avoir été données deux ans auparavant, lorsqu'il fut question d'élire un évêque de C. P. à la place de Nestorius. A l'occasion de cette translation, Socrate rapporte quatorze exemples d'évêques transferez pour l'utilité de l'église.

Socr. VII. c. 40.
Coll. Lup. al. synod. Baluz. c. 150.
Socr. c. 41.
Sup. liv. XXIV. n. 44.
Soc. VII. c. 36.

Les évêques qui avoient élû Proclus, écrivirent une lettre synodique, que l'on envoya en Orient, pour la faire signer à tous les évêques, sous peine d'être déposez, comme schismatiques. Pour lui, il

Lup. c. 150.

imita toutes les bonnes qualitez d'Atticus, dont il avoit été disciple ; & poussa encore plus loin la douceur & la patience, même envers les heretiques: croyant cette voye plus propre à les ramener, que celle de la rigueur. De son tems, sainte Melanie la jeune vint à C. P. à la priere de son oncle Volusien, qui étant prefet de Rome, y avoit été envoyé en ambassade. C'est le même Volusien ami du tribun Marcellin, à qui saint Augustin avoit autrefois écrit. Il étoit demeuré payen ; mais alors il se convertit, par les exhortations de sa niece, & les instructions de l'évêque Proclus ; & étant tombé malade, il fut baptisé: & mourut peu de tems aprés. Cette même année 434 premiere de Proclus, le quinziéme de Decembre, l'empereur Theodose ordonna que les biens des clercs & des moines, qui mouroient sans heritiers, appartiendroient à l'église ou au monastere.

An. 434.

Vita S. Mel. ap. Sur. 31. Janu.

Phot. cod. 53.

Sup. XXIII. n. 51. XXIV. n. 21.

L. 1. c. Theod. de bon. cleric. lib. 5

XXVIII. Poursuites contre les schismatiques.

Lup. c. 123.

Jean d'Antioche reçût l'avis de l'ordination de Proclus, par une lettre de Taurus prefet du prétoire; & en temoigna bien de la joye, par la connoissance particuliere qu'il avoit du merite de Proclus. Mais ajoute-t-il dans sa réponse, comme vous avez fait cette bonne œuvre, je vous prie de penser aussi à la paix de ces quartiers : car il y a quelque peu d'indociles, qui tiennent à injure la paix que Dieu nous a donnée par le ministere de l'empereur ; & qui abusent de vôtre douceur & de la nôtre. Jean d'Antioche n'en demeura pas là. Il envoya à C. P. un nommé Verius, qui sollicita & obtint un ordre de l'empereur, pour obliger tous les évêques d'Orient de communiquer avec lui, ou de quitter leurs églises. Cet ordre fut adressé au questeur Domitien, qui

c. 124.

An. 433. le fit savoir à Hellade de Tarse, l'exhortant à y obéïr de bonne grace, & à se réünir à Jean, avec tous les évêques de la premiere & de la seconde Cilicie : avant qu'il fût obligé de publier ces lettres.

c. 125.

Il y eut aussi un ordre de l'empereur, portant défenses aux évêques Orientaux, d'aller à la cour, ni de sortir de leurs églises. Jean d'Antioche l'envoya à Alexandre d'Hieraple, afin qu'il le notifiât à ses suffragans. Mais Alexandre, qui ne communiquoit plus avec Jean, fit recevoir la lettre par son secretaire, & adressa la réponse à l'officier de l'empereur qui lui avoit apporté la lettre de Jean. Au reste il promit d'obéïr, c'est-à-dire de ne point aller à la cour, & de demeurer chez lui. Cependant lui & les six évêques de sa province écrivirent aux évêques de Syrie, de la premiere & de la seconde Cilicie, & de la seconde Capadoce, pour les animer contre Jean d'Antioche ; se plaignant, que l'église est troublée par des ordinations illicites, le sacerdoce rendu venal & prostitué à des gens d'une vie infame. Alexandre marque dans sa souscription, qu'il y a plus d'un an qu'il ne communique plus avec Jean d'Antioche : ce qui convient à l'an 434. Melece de Mopsueste, & trois autres de la seconde Cilicie, declarerent qu'ils demeuroient fermes contre Jean d'Antioche : les évêques des autres provinces ne répondirent rien de decisif. Les ordinations illicites, dont se plaignent ces schismatiques, sont deux ; particulierement celle d'Athanase, prêtre & économe de Dolichium, ordonné évêque de la même église à la place d'Abib ; & de Marinien, ordonné évêque de Barbalisse à la place d'Acilin. Il y avoit des repro-

c. 126. c. 127. c. 129. c. 131. c. 130. c. 132. c. 133. 135. 165.

ches contre les mœurs de ces deux nouveaux évêques Athanase & Marinien, & d'ailleurs on se plaignoit, que ces ordinations étoient faites sans le metropolitain & les évêques de la province. Mais s'agissant de chasser les schismatiques, on n'avoit garde de demander leur consentement. Alexandre d'Hieraple & ses suffragans, tenterent de mettre dans leurs interêts les princesses; c'est-à-dire sainte Pulcherie & ses sœurs. Ils leur envoyerent donc des clercs & des moines, chargez d'une lettre, où ils se plaignent de la persecution de Jean d'Antioche: qu'il a ordonné dans leur province deux évêques d'une vie scandaleuse: qu'il en a ordonné un de nouveau dans l'église du martyr saint Serge, qui est du diocese d'Hieraple. Ils supplient les princesses de representer à l'empereur tous ces desordres, & les faire reparer par son autorité; mais on ne voit pas que cette lettre ait eu d'effet. Alexandre se plaint encore ailleurs de cette église de saint Serge, qu'on lui avoit enlevée: où il dit avoir employé prés de trois cent livres d'or, & endetté son église. C'est qu'il l'avoit rebâtie magnifiquement.

AN. 433.

c. 131.

c. 165.

Proclus de son côté, voulut faire chasser de Marcianople Dorothée, metropolitain de Mesie, & écrivit contre lui au clergé & au peuple de cette église: mais ils étoient trop attachez à leur évêque, & le soutinrent fortement. Dorothée écrivant ces nouvelles à Alexandre d'Hieraple, l'invitoit de venir à Constantinople pour parler à l'empereur; & ce fut peut-être la cause de l'ordre, qui défendit aux Orientaux de venir à la cour.

c. 137.

Il y avoit au contraire des catholiques, qui blâmoient

XXIX. Justification de S. Cyrille.

Conc. Eph. p. 3. c. 37.

saint Cyrille, & prétendoient qu'il s'étoit trop relâché, dans l'accommodement avec les Orientaux. Ils reprenoient leur exposition, & disoient : Pourquoi Cyrille a-t-il souffert, & même approuvé qu'ils nommassent deux natures ? Les Nestoriens disent, qu'il est de leur sentiment, & imposent à ceux, qui ne savent pas exactement la verité. Il falloit que ces mauvais bruits fussent répandus à Constantinople, puisque saint Cyrille les marque dans une lettre au prêtre Euloge, qui y residoit de sa part ; & qui est une instruction de la maniere d'y répondre, & une explication précise de la doctrine catholique sur ce point. Il écrivit aussi à Donat évêque de Nicopolis en Epire, pour prévenir ces sortes de calomnies, qu'il eût retracté ce qu il avoit écrit contre Nestorius ; & lui raconte tout ce qui s'étoit passé dans cet accord, & la negociation de Paul d'Emese.

Ibid. c. 36.

Il en rendit compte à Acace, évêque de Melitine en Armenie, son ancien ami : & aprés lui avoir rapporté le fait, il ajoute : Les partisans de Nestorius desesperez de se voir abandonnez, ressemblent à des gens qui se noyent, & se prennent à ce qu'ils peuvent. Ils déchirent malicieusement ceux qui ne sont pas dans leurs sentimens. Ils disent que les Orientaux n'ont point renoncé aux erreurs de Nestorius, & m'accusent moi-même de penser le contraire de ce que j'ai écrit, & d'avoir reçû un nouveau symbole, comme au mépris de l'ancien. Mais quoi ? si Nestorius avoit lui-même condamné ses erreurs, & donné par écrit une confession de foi catholique, diroit-on qu'il auroit fait un nouveau symbole ? Il explique ensuite combien l'exposition de foi, qu'il avoit reçûë des

c. 36.

p. 1111. D.

Orientaux

Orientaux eſt differente de la doctrine de Neſtorius.

Le même Acace ayant demandé à ſaint Cyrille l'explication myſterieuſe du bouc émiſſaire, dont il eſt parlé dans le Lévitique; ſaint Cyrille lui écrivit une grande lettre, où il dit que c'eſt une figure de Jeſus-Chriſt: auſſi-bien que l'autre bouc, qui étoit immolé en même tems. Que ce dernier repreſente l'humanité, ſelon laquelle il a ſouffert pour nous: & l'autre ſignifie la divinité, ſelon laquelle il a été libre & exempt de la mort. Il explique de même les deux oiſeaux, que le lepreux devoit offrir pour ſa purification: à cette occaſion, il s'étend ſur le myſtere de l'incarnation, & explique au long l'unité de perſonne en deux natures. Saint Cyrille écrivit auſſi pour ſa juſtification à Succeſſus, évêque de Diocesarée en Iſaurie, qui l'avoit conſulté, s'il falloit dire, qu'il y a deux natures en Jeſus-Chriſt. D'abord il établit contre Neſtorius, que Jeſus-Chriſt eſt un, & devant & aprés l'incarnation: puis il ajoute, que cette union vient du concours des deux natures: qu'aprés l'union nous ne les diviſons plus; mais que nous diſons comme les peres, une nature de Dieu verbe incarnée: ce qu'il explique auſſi-tôt, en diſant, qu'il y a deux natures unies; mais que Jeſus-Chriſt eſt un. Et il aporte l'exemple de la nature humaine, où chaque homme eſt un, quoique compoſé d'ame & de corps, qui ſont de nature ſi differente. Il répond enſuite à une autre queſtion: comment le corps de Jeſus-Chriſt eſt divin aprés la reſurrection; non qu'il ait changé de nature, mais parce qu'il eſt delivré des infirmitez humaines.

Levit. XVI. 5. Cyr. Epiſt. p. 121. conc. Eph. 3. p. c. 36.

Epiſt. p. 127.

Levit. XIV. 4. &c.

Epiſt. Cyr. p. 135.

p. 137. E.

Epist. p. 141. Successus lui ayant envoyé quelques objections sur cette explication, il y répondit par une seconde lettre encore plus ample : pour montrer, qu'en disant une nature il n'admet aucune confusion, ni aucun mélange ; parce que la divinité est immuable, & que l'humanité demeure entiere en Jesus-Christ ; puisque ce n'est pas simplement une nature, mais une nature incarnée. Il marque dans l'écriture trois

p. 148. B. sortes d'expressions en parlant de Jesus-Christ : les unes qui conviennent à la divinité seule, les autres à l'humanité seule, les autres à toutes les deux ensemble. Ces deux lettres tendent comme les precedentes, à justifier saint Cyrille, au sujet de la réünion avec les Orientaux.

Conc. Eph. 3. p. c. 40. Il écrivit une lettre à peu prés semblable à Valerien évêque d'Icone, pour expliquer la foi catholique sur l'incarnation, & il ajoûte à la fin : J'aprens que quelques impertinens publient, que l'erreur de Nestorius a prévalu chez les évêques d'Orient ; c'est pourquoi j'ay crû necessaire de vous instruire sur ce point. Il rapporte ensuite, comme Jean d'Antioche & les autres se sont expliqués nettement ; & ajoûte : Si donc on les accuse d'être dans d'autres sentimens ; ne le croyez pas : renvoyez ceux qui le diront, comme des trompeurs ; & si l'on montre des lettres en

Epist. ad Max. 10. 5. p. 192. leur nom, tenez-les pour supposées. Il écrivit de même à Maxime diacre d'Antioche, qui faisoit difficulté de communiquer avec l'évêque Jean ; parce qu'il avoit reçû à sa communion des Nestoriens, que Maxime ne croyoit pas bien convertis. Saint Cyrille lui conseille, de se contenter de leur abjuration exterieure, sans vouloir trop penetrer dans leurs consciences.

Saint Isidore de Peluse avoit blâmé saint Cyrille, comme entretenant la division. Les exemples de l'écriture m'épouvantent, disoit-il, & m'obligent de vous écrire ce qui est necessaire. Si je suis vôtre pere, comme vous dites, je crains l'exemple d'Heli : si je suis vôtre fils, comme il est plus veritable, puisque vous representez saint Marc, je crains l'exemple de Jonathas, qui n'empêcha pas son pere de consulter la Pythonisse. Afin donc que nous ne soyons pas condamnés tous deux, finissez cette contention : ne tournez pas contre l'église la vengeance d'une injure particuliere, & ne faites pas une division éternelle, sous pretexte de religion. Mais quand il eut apris ce que saint Cyrille avoit écrit pour contenter les Orientaux, il craignit qu'il ne se fût trop relâché, & lui écrivit en ces termes : Vous devez demeurer toûjours invariable, sans trahir par crainte l'interêt du ciel, ni paroître contraire à vous-même ; car si vous comparez ce que vous venez d'écrire, avec vos écrits precedens, vous verrez que l'on peut vous accuser de flatterie, de legereté, ou de varieté ; & de ne pas imiter ces illustres champions, qui ont mieux aimé passer toute leur vie dans un rude exil, que de prêter seulement l'oreille à une opinion erronée.

XXX. Lettre de S. Isidore de Peluse. *Lib. 1. Epist. 370.*

Lib. 1. ep. 324.

On voit par la premiere de ces deux lettres, que saint Isidore étoit alors fort âgé ; puisque saint Cyrille évêque d'un si grand siege, le traitoit de pere. On voit dans l'une & dans l'autre, la liberté avec laquelle il écrivoit, & qui reluit dans toutes ces lettres. Il y en a grand nombre de dogmatiques : soit pour expliquer des passages difficiles de l'écriture sainte,

ſoit pour établir les dogmes de la religion. Il y en a de diſcipline, pour inſtruire les eccleſiaſtiques, & les évêques-mêmes, & en particulier pour les moines. Enfin il y en a de morale, pour l'inſtruction des laïques de tous états & de toutes conditions.

Lib. III. ep. 195.

Etant conſulté ſur l'effet du baptême des enfans, il repond: que c'eſt en avoir une idée trop baſſe, de croire qu'il ne ſert qu'à purifier leur ame de la tache contractée par le peché d'Adam. Il l'orne de plus, de quantité de graces ſurnaturelles par la regeneration, la ſanctification, & l'adoption: l'homme devient un même corps avec Jeſus-Chriſt, & eſt uni à ſa chair, par la participation des ſaints myſteres. C'eſt qu'on ne donnoit point le baptême ſans l'euchariſtie, même aux enfans; & l'on tenoit l'un & l'autre neceſſaire pour le ſalut, comme il dit dans une autre lettre.

Lib. II. ep. 52.

XXXI. Autres pourſuites contre les ſchiſmatiques.

Coll. Lup. c. 142.

Le premier ordre de l'empereur contre les Orientaux ſchiſmatiques n'ayant pas eu grand effet, il y en eut un ſecond contre quatre évêques en particulier: Hellade de Tarſe, Maximin d'Anazarbe, Alexandre d'Hieraple, & Theodoret; portant qu'ils communiquaſſent à Jean d'Antioche, ou qu'ils quittaſſent leurs égliſes. Cet ordre fut adreſſé par le comte Titus vicaire d'Orient, à Denis maître de la milice, qui le ſignifia à chacun des quatre évêques. Hellade eut auſſi avis de C. P. par ſes correſpondans, que proclus étoit en grand credit; & qu'il devoit envoyer à Jean d'Antioche ſa lettre ſynodique, avec des lettres de l'empereur; afin que ceux qui ne les recevroient point, fuſſent chaſſés de leurs égliſes. Hellade fit part de ces nouvelles à Melece de

c. 143.
c. 144.

Mopsueste, lui demandant ce qu'il falloit faire. Melece répondit: qu'il ne pouvoit reconnoître pour évêque, ni Proclus, ni Jean d'Antioche; & que quand tout le monde suivroit la vanité du siecle present, il étoit resolu de garder sa conscience pure. Il dit ailleurs: Depuis l'union de Jean avec Cyrille, je n'ay reçû qu'une fois de ses lettres par un magistrien: mais je les jettay au visage du porteur; ensorte qu'il n'osa pas même demander réponse. Aussi ce Melece fut un de ceux qui perseverent dans le schisme jusqu'à la fin. c. 145. c. 155.

Le comte Titus écrivit à Theodoret, & en même tems aux moines, & en particulier aux trois plus illustres d'entr'eux, saint Jacques de Nisibe le jeune, saint Simeon stylite, & saint Baradat. La lettre à Theodoret portoit: que s'il ne consentoit à la paix, il seroit chassé, & un autre ordonné à sa place. Il ne fit que rire de cette menace: mais il fut fort touché des instances que les saints moines lui firent pour la paix, & de leurs reproches. D'abord il en fut irrité, & prêt de dépit à quitter la ville & la province, & à se retirer en quelque solitude, pour rentrer dans la vie monastique: mais ces saints moines lui promirent de l'accompagner, pour conferer tous ensemble avec Jean d'Antioche en un lieu nommé Gindare, à my-chemin de Cyr & d'Antioche: car Theodoret ne vouloit pas aller à Antioche, de peur de communiquer trop ouvertement avec Jean. Il fit part de tout cecy à Alexandre d'Hieraple, qui lui répondit: J'apprens que l'heresie de ceux qui font Dieu passible prevaut à C. P. & à Antioche, où on la prêche ouvertement. Il nomme ainsi la doctrine c. 146.

catholique. Je suis affligé, continuë-t-il, de l'empressement des saints moines contre nous : mais quand ils ressusciteroient tout ce qu'il y a de mort depuis le commencement du monde, je les prie de se tenir en repos, & de prier pour nous : s'ils nous condamnent, que Dieu leur pardonne, ils ne sont pas de plus grande autorité que les apôtres, ou les anges du ciel, que Jesus-Christ anathematise par la
Gal. 1. 8. bouche de saint Paul, s'ils prêchent au de-là de son évangile : si vous leur envoyez quelqu'un, assurez-les que quand même Jean me donneroit tout le royaume des cieux, je ne communiqueray pas avec lui, jusqu'à ce que l'on ait corrigé ce qui a causé ce naufrage universel de la foi. Dieu soit loüé : ils ont pour eux les conciles, les sieges, les royaumes, les juges ; & nous avons Dieu & la pureté de sa foi.

c. 148. Theodoret lui répondit : Je vous prie ne songez pas seulement à la foi ; mais encore à la paix des églises, qui sont en verité trop ébranlées ; & nous
c. 151. devenons la fable du peuple. Et ailleurs : A ce que je vois, nôtre opiniâtreté ne produira rien de bon : les églises seront troublées, & nos troupeaux exposés aux loups. Il est à craindre que Dieu ne nous punisse de cette rigueur excessive : & de ce que nous regardons plus nôtre interêt, que celui des peuples. Balancez le gain & la perte, & choisissez le moindre
c. 152. mal. Alexandre repliqua : Il est inutile de tant redire les mêmes choses ; relisez mes lettres, sans m'importuner davantage. Vive Dieu, en comparant les avantages, je préfere le desir de Dieu & du royaume des cieux, à l'honneur & à la gloire du siecle ; & en

comparant les pertes, j'aime mieux souffrir icy l'exil, la mort, & les railleries des hommes, que le supplice éternel. Ne vous étonnez pas, si nous écrivons differemment. Vous croyez Cyrille catholique ; & moi je le crois heretique. Quand on chassoit de nôtre tems les bien-heureux évêques Melece, Eusebe, Barses, & les autres : Dieu prenoit soin de leurs églises, & il ne leur en a pas demandé compte. Faites ce que vous jugerez utile à la vôtre. Il dit encore, écrivant à Melece de Mopsueste. Dieu se contenta d'un seul homme au tems du déluge, & de trois à Babilone dans la fournaise.

Sup. liv. XVI. n. 26. 33. XVII. 17.

c. 156.

XXXII. Réünion de Theodoret & des Ciliciens.

Theodoret ayant conferé avec Jean d'Antioche, convint qu'on ne parleroit point de la déposition de Nestorius, mais seulement de la foi, dont ils étoient d'accord, & rentra ainsi dans sa communion. Maximin d'Anazarbe, & les autres évêques de la seconde Cilicie, accepterent ces conditions ; & écrivirent en corps à Jean d'Antioche, pour rentrer en sa communion : à la reserve de Melece de Mopsueste, qui demeura dans le schisme, disant : Que m'importe d'être en grande ou petite compagnie. Theodoret fit encore entrer dans cette paix Hellade de Tarse, & les autres évêques de la premiere Cilicie. Ceux d'Isaurie se rendirent aussi. Melece étant demeuré seul opiniâtre de toute la Cilicie, Jean d'Antioche le déposa, ordonna à sa place évêque de Mopsueste Chomasius ou Thomas ; & obtint un ordre de l'empereur, pour envoyer Melece en exil à Melitine en Armenie.

c. 160. 162. 161.

c. 157. 159.

c. 158.

c. 160. 161.

c. 166. 168. 171.

c. 173. 174. 175.

c. 176. 177.

c. 179.

Theodoret fit alors ses derniers efforts pour gagner Alexandre d'Hieraple. Il lui écrivit dans les

termes les plus ſoumis, diſant : qu'il ſe jette à ſes
c. 166. 168. pieds, & qu'il embraſſe ſes genoux. Il écrivit à Mocime économe de ſon égliſe. Il écrivit même à Neſtorius, pour le prier d'exciter Alexandre à la paix,
c. 170. ſi toutefois cette lettre de Theodoret eſt veritable. Alexandre repondit à Theodoret : Je crois que vous n'avez rien omis, pour le ſalut de ma malheureuſe
c. 167. ame ; vous avez même fait plus que le bon paſteur de l'évangile, qui n'a cherché qu'une fois la brebis égarée. Tenez-vous donc en repos, & ceſſez deſormais de vous fatiguer, & nous auſſi. Je ne me mets pas en peine de ce que font les Ciliciens, & les Iſaures : mais quand tous ceux qui ſont morts depuis le commencement du monde reſſuſciteroient, & nommeroient pieté l'abomination d'Egypte : je ne les croirois pas plus dignes de foi, que la ſcience que Dieu m'a donnée. Et enſuite : Je ne ſuis pas inſenſé, je ne radote pas encore : épargnez, je vous prie ma vielleſſe ; car je ſuis prêt à ſouffrir mille morts, plûtôt que de conſentir à une telle communion. Aprés cela Alexandre ne vouloit plus, ni par-
c. 172. ler, ni écrire à aucun de ſes amis ſur le ſujet de cet-
c. 178. te paix, ni même les voir, ni penſer à eux.

Theodoret s'adreſſa donc à Jean d'Antioche, pour le prier d'avoir patience, & d'empêcher que
c. 171. l'on importunât davantage ce vieillard. Vous connoiſſez ſa vertu, dit-il : il ne ſouhaite que d'être en repos : le tems pourra l'adoucir ; & quand il ne changeroit pas, il n'y a rien à craindre. Il ne peut, ni ne veut exciter aucun trouble : mais s'il eſt chaſſé, il en arrivera un grand mal : l'égliſe ſera diviſée à C. P. & en pluſieurs autres villes, où quelques-uns

par

par ignorance le croyent défenseur de la foi la plus pure, & vous vous attirerez de grands reproches. AN. 435.

XXXIII. Alexandre chassé d'Hierapl.e.

Alexandre demeurant toûjours inflexible, le comte Denis & son Lieutenant Titus lui écrivirent, pour l'exhorter en amis d'obeïr à l'ordre de l'empereur, se soumettre au concile d'Ephese, & communiquer avec Jean d'Antioche; autrement qu'ils ne pourroient se dispenser d'en venir à l'execution, le chasser de son église, & l'envoyer en exil. Alexandre répondit, qu'il étoit prêt de souffrir la persecution: priant seulement qu'on le fît sortir sans bruit. Titus écrivit à Lybien gouverneur de l'Eufratesie, de chasser Alexandre, s'il perseveroit; & de mettre en sa place celui que le concile des évêques auroit ordonné: lui donnant pouvoir, de se servir pour cet effet, des soldats qui étoient dans la ville. Si vous avez besoin, ajoute-t-il, de plus grande force, ou si nôtre presence y est necessaire, il suffira d'en avertir. Lybien reçut cet ordre avec la lettre de l'empereur, qui y étoit jointe, le quinziéme d'Avril 435.

c. 180. 181. c. 182. c. 183. c. 184.

Alexandre obeït aussi-tôt, & se retira: témoignant peu d'attachement à l'épiscopat: mais toute la ville d'Hieraple fut dans une étrange consternation. Ce n'étoit que larmes & cris dans les ruës: ils disoient qu'ils avoient perdu leur pere & leur pasteur, qui les avoit instruits dés l'enfance. Ils relevoient sa doctrine & la sainteté de sa vie. Ils s'emportoient contre les auteurs de son exil, & contre l'empereur même: ils fermerent les églises, & ne respiroient que la sedition. Enfin ils menaçoient d'attenter sur leur propre vie, si on ne leur rendoit leur évêque.

c. 185. c. 186.

AN. 435. Le gouverneur Lybien arrêta la sedition, & fit ouvrir les églises, & celebrer les offices à l'ordinaire : mais il envoya au comte d'Orient & à Jean d'Antioche, la relation de tout ce qui s'étoit passé, & la requête du peuple d'Hieraple, faite par des acclamations dans l'église. Jean d'Antioche leur écrivit, qu'il avoit employé tous les moyens possibles pour ramener Alexandre : Mais son arrogance, ajoute-t-il, & son obstination l'ont rendu inexorable. Encore à present, s'il se corrige, nous sommes prêts à le recevoir, & à vous le renvoyer avec joye : que s'il veut lui-même se precipiter, nous avons satisfait à Dieu & aux hommes.

c. 188.

XXXIV. Fin de Nestorius.

Conc. Eph. p. 3. c. 45. l. ult. C. Th. de her.

Nestorius étoit demeuré jusques-là dans son monastere auprés d'Antioche. Enfin, il y eut contre lui une loi de l'empereur Theodose : qui ordonna que ses sectateurs seront nommez Simoniens, comme imitateurs de Simon le magicien, & que ses livres seront supprimez & brûlez publiquement : avec défense à ses sectateurs, de faire aucune assemblée, sous peine de confiscation de tous leurs biens. Cette loi fut publiée en latin & en grec, afin que tout le monde en eût connoissance ; & est datée du troisiéme des nones d'Aoust, sous le quinziéme consulat de Theodose, c'est-à-dire, du troisiéme d'Août 435. L'année suivante 436. il y eut un rescrit, adressé à Isidore prefet du prétoire & consul : qui lui ordonne d'envoyer Nestorius en exil à Petra, avec confiscation de tous ses biens, au profit de l'église de C. P.

Conc. Eph. p. 3. c. 15.

Evag. 1. hist. c. 7.

Nestorius fut donc chassé de son monastere, où il avoit demeuré paisiblement quatre ans entiers,

depuis sa déposition. Quoique le rescrit de son bannissement parle de Petra, qui est en Arabie, il est certain qu'il fut envoyé dans le desert d'Oasis, proche de l'Egypte : soit que l'ordre fût changé avant l'execution, ou qu'on l'eût transferé d'un lieu à un autre. La ville d'Oasis ou Ibis (car elle avoit ces deux noms) fut pillée quelque tems aprés par les Blemmyens, barbares voisins, qui en enleverent plusieurs captifs, & Nestorius lui-même : mais ensuite ils les renvoyerent, & ils revinrent à Panopolis : d'où Nestorius écrivit au Gouverneur de Thebaïde, de peur qu'on ne l'accusât de s'en être fui. Le Gouverneur le fit conduire de Panopolis à Elephantine, qui étoit sur la frontiere : puis il le fit ramener à Panopolis ; & de là encore transferer à un autre lieu du même territoire, & il y eut ordre pour l'envoyer à un quatriéme exil. Enfin il mourut accablé de vieillesse & d'infirmitez ; & on dit que sa langue fut rongée des vers. AN. 436.

Les schismatiques comptoient jusques à quinze évêques, qui avoient perdu leurs sieges, pour n'avoir pas voulu se réünir à saint Cyrille & à Jean d'Antioche ; sçavoir, Alexandre d'Hieraple, metropolitain de l'Eufratesie, qui fut envoyé en Egypte aux mines de Famothis. Dans la même province, Abib de Dolichium chassé ; Acilin de Barbalisse, aussi chassé ; & ensuite rétabli, en communiquant à Jean d'Antioche, sans toutefois approuver la déposition de Nestorius. Eutherius de Tyane, metropolitain de la seconde Capadoce, relegué à Scythopolis ; d'où il fut encore chassé, & mourut à Tyr. Zenobe de Zephyrium dans la premiere Cilicie, qui quit- *Coll. Lup. c. 190.*

AN. 436. ta ſon égliſe de lui-même, & fut enſuite relegué à Tiberiade, d'où il fut encore chaſſé : Melece de Mopſueſte dans la ſeconde Cilicie, relegué à Melitine en Armenie, où il mourut. Ils prétendoient qu'Acace évêque catholique de Melitine, l'avoit fait beaucoup ſouffrir. Anaſtaſe de Tenedos & Pauſien d'Hypate, quitterent d'eux-mêmes leurs égliſes. Theoſebe de Chios, ou plûtôt Ceos en Bithynie, mourut dans ſon Egliſe, ſans en être chaſſé : quoi qu'il n'eût ni conſenti à la dépoſition de Neſtorius, ni communiqué avec ſaint Cyrille ; mais apparemment il étoit dépoſé. Voila pour l'Aſie. En Europe, Dorothée de Marcianople, metropolitain de Meſie, fut chaſſé & relegué à Ceſarée de Capadoce : Valeane & Eudoce de la même province, ſe retirerent d'eux-mêmes. Baſile de Lariſſe, metropolitain de Theſſalie ſouffrit beaucoup, à ce qu'ils diſoient, ſans jamais vouloir condamner Neſtorius. Maximin ou Maxime de Demetriade en la même province, quitta ſon égliſe auſſi-tôt, aprés la dépoſition de Neſtorius. Julien de Sardique, metropolitain d'Illyrie, refuſa de même de le condamner. En tout, il n'y en eut que ſix de chaſſez.

XXXV. Second voyage d'Ariſtolaüs.

Coll. Lup. c. 194.

c. 192.

L'edit contre Neſtorius fut envoyé en Orient par le tribun Ariſtolaüs, pour le faire recevoir de tous les évêques. Nous avons la lettre ſynodale de ceux de la premiere Cilicie, c'eſt-à-dire d'Hellade de Tarſe, avec quatre autres. Elle eſt adreſſée à l'empereur, & porte qu'Ariſtolaüs étant venu chez eux par ſon ordre, ils ont obeï volontiers. Nous embraſſons, diſent-ils, la communion du ſaint concile d'Epheſe ; nous tenons pour dépoſé Neſtorius, jadis évê-

que de C. P. & nous l'anathematisons, à cause des impietez qu'il a enseignées de vive voix, ou par écrit : nous conformant aux saints évêques Sixte de Rome, Proclus de C. P. Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche, & tous les autres ; & anathematisons avec eux Nestorius, & ceux qui soutiennent les mêmes impietez. Il est remarquable qu'ils donnent le second rang à l'évêque de C. P. AN. 436.

Saint Cyrille ayant appris que quelques évêques d'Orient, prétendoient n'être obligez qu'à ce que la lettre de l'empereur contenoit expressement : & ne condamnoient Nestorius que de bouche, écrivit à Aristolaüs : que si l'on vouloit assurer la paix, il falloit les obliger, non seulement à anathematiser Nestorius & sa doctrine, mais encore à declarer, qu'il n'y a qu'un seul Jesus-Christ Fils de Dieu : le même engendré de Dieu avant les tems & d'une femme dans les derniers tems, selon la chair : ensorte que c'est une seule personne, suivant qu'il l'explique dans sa lettre. Il envoya la même formule à Jean d'Antioche, comme necessaire pour lever toutes les chicannes. Car j'ai appris, dit-il, qu'il y a des évêques de vos quartiers, qui anathematisant Nestorius & ses dogmes, ne laissent pas de pretendre les établir d'ailleurs ; & soutiennent qu'il n'a été condamné, que pour le seul nom de mere de Dieu, qu'il ne vouloit pas admettre. Il se plaignit en particulier de Theodoret. Je croyois, dit-il à Jean d'Antioche, que m'ayant écrit, & ayant reçû mes lettres, il avoit embrassé la paix sincerement : cependant j'ai appris par le prêtre Daniel, qu'il n'a point anathematisé les blasphêmes de Nestorius, ni souscrit à sa condamnation.

c. 194. 209.

c. 195.

c. 210.

AN. 437. Jean d'Antioche écrivit à Proclus, sur ce second voyage d'Aristolaüs, qu'il chargea apparemment de sa lettre.

c. 118

Tous les évêques d'Orient, dit-il, comme ceux de tout le reste du monde, ont reconnu & condamné l'erreur de Nestorius, & approuvé sa déposition. Nous sommes tous d'avis de ne rien ôter, ni ajouter au symbole de Nicée. Nous l'entendons comme les saints évêques nos predecesseurs : en Occident, Damase, Innocent, Ambroise : en Grece & en Illyrie, Methodius : en Affrique, Cyprien : à Alexandrie, Alexandre, Athanase, Theophile : à Constantinople, Nectaire, Jean, Atticus : dans le Pont, Basile & Gregoire : en Asie, Amphiloque, Optimus : en Orient, Eustache, Melece, Flavien. Il insere le symbole de Nicée, puis il ajoute : Nous vous mandons ceci, pour satisfaire ceux qui ont besoin de l'être ; car pour nous, nous avons fait & dit tout ce qu'il falloit il y a quatre ans, au retour du bienheureux Paul. C'est Paul d'Emese ; & il paroît ici que cette lettre est de l'an 437. Mais je ne sai d'où vient ce fâcheux retour, sur nous & sur toutes nos églises ; tous les évêques de la côte maritime ont consenti & souscrit ; ceux de la seconde Phenicie, les Ciliciens dés l'année passée, les Arabes par Antiochus leur metropolitain, la Mesopotamie, l'Osroene, l'Euphratesie & la seconde Syrie, ont approuvé tout ce que nous avons fait : vous avez reçû il y a long-tems la réponse des Isaures : tous ceux de la premiere Syrie ont souscrit avec nous. Vous pourrez apprendre du tribun Aristolaüs, comment nôtre clergé a reçû ceci, & a loüé vos soins. Faites donc cesser desormais tout ce tumulte, afin que ref-

pirant des maux que nous avons soufferts ; à cause du maudit Nestorius : nous puissions resister aux payens de Phenicie, de Palestine & d'Arabie : aux Juifs, principalement de Laodicée, & aux Nestoriens revoltez de Cilicie.

XXXVI. Ecrits de Theodore de Mopsueste.

C'étoit en effet en Cilicie, que l'heresie de Nestorius avoit jetté de plus profondes racines. Nous avons vû que Melece de Mopsueste, seul de tous les évêques des deux Cilicies, avoit mieux aimé être déposé & banni, que d'embrasser l'union. Son predecesseur Theodore de Mopsueste, passoit pour avoir été le maître de Nestorius ; & Theodore lui-même étoit disciple de Diodore, évêque de Tarse, & metropolitain de la premiere Cilicie. Aussi les Nestoriens voyant Nestorius rejetté de tout le reste du monde, & ses ouvrages condamnez au concile d'Ephese, & depuis peu par l'edit de l'empereur, s'aviserent de répandre les écrits de ces deux évêques Theodore & Diodore, qui étoient morts dans la communion de l'église, & avoient laissé une grande reputation dans tout l'Orient. Ils étoient tous deux d'Antioche, où Diodore avoit soutenu la foi catholique pendant les deux persecutions des Ariens, sous Constantius & sous Valens ; & Theodore avoit été ami particulier de saint Chrysostome. Diodore avoit écrit des commentaires, presque sur toute l'écriture sainte, s'attachant au sens litteral : un livre sur la Trinité, un contre les Apollinaristes, un contre le destin & les astrologues, & quelques autres ouvrages : on avoit aussi gardé beaucoup de ses lettres ; mais ses écrits sont perdus, aussi-bien que ceux de Theodore. Il avoit composé des commentaires

Liber. brev. c. 10.
Sup. liv XII. n. 46. liv. XVI. n. 16.
Sup. liv. XIX. n. 7.
Phot. C. 223. Suid Diod. p. 739 Socr VI c. 3. Sozom. VIII. c. 2. Hier. Script.

sur la plûpart des livres de l'écriture ; quinze livres de l'incarnation, vingt cinq contre Eunomius, quatre contre Apollinaire & plusieurs autres; dont il ne reste que des citations, dans les auteurs qui l'ont accusé ou défendu.

Phot. Cod. 4. 23. 81. 177.

Gennad. c. 12

Les Nestoriens rechercherent & firent valoir les écrits de ces deux évêques ; & des autres, qui avoient écrit contre Eunomius & Apollinaire, pour soutenir les deux natures en Jesus-Christ ; prétendant montrer que Nestorius n'avoit rien dit de nouveau, mais seulement suivi la doctrine des anciens. Pour répandre davantage ces livres ; il les traduisirent en Syriaque, en Armenien & en Persan. Theodore d'Ancyre, Acace de Melitine & Rabbula d'Edesse évêques catholiques tres-zelez, s'éleverent contre les livres de Theodore de Mopsueste ; & Rabbula l'anathematisa publiquement dans l'église.

Coll. Lup. c. 199.

Ibid. c. 42.

Saint Cyrille fut bien-tôt averti de cette nouveauté. Les catholiques d'Antioche lui écrivirent ; & l'abbé Maxime vint le trouver à Alexandrie, où il lui dit, que les Orientaux étoient toûjours Nestoriens ; & que feignant de condamner Nestorius, ils soutenoient sa doctrine sous le nom de Theodore. Au contraire quelques évêques d'Orient écrivirent à saint Cyrille, qu'il ne falloit point reprendre les écrits de Theodore, puisqu'il n'avoit enseigné que la doctrine d'Athanase, de Basile & de Gregoire ; & que dans les églises, les peuples crioient : Croisse la foi de Theodore, nous croyons comme lui. Mais comme ces Orientaux se vantoient toûjours de s'en tenir au symbole de Nicée, qu'ils tournoient

c. 206.

c. 205.

tournoient à leur sens, par de mauvaises interpretations : Saint Cyrille composa une explication du même symbole, où il s'étend principalement sur le mystere de l'incarnation. Il l'adressa à Maxime & à plusieurs autres abbés d'Orient, qui la lui avoient demandée, & l'envoya à Acace de Melitine, & au prêtre Lampo à C. P. pour la presenter aux princesses & à l'empereur, à qui il écrivit pour le précautioner contre les écrits de Diodore & de Theodore. Il composa aussi un petit traité de l'incarnation divisé en trois chapitres. 1°. Que la sainte Vierge est mere de Dieu. 2°. Que Jesus-Christ est un, & non pas deux. 3°. Que le Verbe demeurant impassible, a souffert pour nous en sa chair.

Conc. Eph p. 3. c. 43.

Coll. Lup. c. 205. 206. c. 198.

c. 208.

Rabbula, évêque d'Edesse, écrivit de son côté à S. Cyrille, que le Nestorianisme étoit fort enraciné en Orient ; que Theodore de Mopsueste avoit enseigné dans ses écrits une autre doctrine, que celle qu'il préchoit au peuple : & qu'il y avoit de ses livres, où il conjuroit le lecteur, sous peine d'anatheme, de ne les point communiquer. Il disoit que la sainte Vierge n'est point vrayement mere de Dieu : que l'homme n'a point été uni au Verbe selon la substance, ou la subsistance, mais par la bonne volonté : qu'il ne faut adorer Jesus-Christ, que par relation à Dieu, comme une image : que la chair de Jesus-Christ ne profite de rien ; que saint Pierre n'a point reconu que Jesus-Christ fût Dieu, & que l'église est fondée sur la foi en un homme. C'est ainsi que Rabbula rapporte la doctrine de Theodore. Il étoit ayeugle, & dans une extreme vieillesse, & mourut peu de tems aprés.

Conc. V. coll. 5. to. 5. p. 469.

Matth. XVI. 16.

Theod. lect. Lib. II. p. 565.

XXXVII. Députation des Armeniens à Proclus.

Liberat. c. 10.

Lui, & Acace de Melitine, écrivirent aussi aux évêques d'Armenie, de ne pas recevoir les livres de Theodore de Mopsueste ; parce que c'étoit un heretique, & l'auteur du dogme de Nestorius. Les évêques de Cilicie se plaignirent du procedé de Rabbula & d'Acace : prétendant qu'ils n'agissoient que par jalousie & par passion. Mais les évêques d'Armenie s'étant assemblés, envoyerent deux prêtres Leonce & Aberius à Proclus de C. P. selon la coûtume, avec leurs libelles, & un volume de Theodore de Mopsueste ; pour savoir si Proclus aprouvoit la doctrine de Theodore, ou celle de Rabbula & d'Acace. Le libelle des Armeniens portoit : Il y a eu un homme pernicieux, ou plûtôt une bête feroce, avec une figure diabolique d'homme, portant faussement le nom de Theodore : c'est qu'en grec, il signifie don de Dieu, qui a eu l'habit & le nom d'évêque : caché dans un coin du monde & dans un lieu obscur : à Mopsueste, ville méprisable de la seconde Cilicie ; descendu principalement de Paul de Samosate, quoi qu'il se soit aussi servi des paroles de Photin, & des autres heresiarques dans son livre de l'incarnation. Il étoit si rusé & si hardi, qu'il vouloit faire perir tous les hommes par la picqueure, & le venin de sa langue de serpent. Ils rapportoient ensuite plusieurs passages de Theodore, l'accusoient d'avoir été l'auteur de l'heresie de Nestorius ; & concluoient en priant Proclus, que comme Nestorius avoit été condamné nommement au concile d'Ephese, il lui plût aussi condamner nommement Theodore, & ceux qui suivoient sa doctrine en Syrie & en Cilicie. Le titre de ce memoire porte, qu'il

a été presenté par les prêtres & les diacres envoyez par les évêques, les prêtres, les moines, & les autres de la grande Armenie, de Perse, & d'autres nations à Proclus évêque de C. P.

Proclus ayant reçû ces pieces, & les ayant soigneusement examinées, écrivit une grande lettre, qu'on apella le tome aux Armeniens ; & qui dans quelques éditions latines, est datée du quinziéme consulat de Theodose, & du quatriéme de Valentinien, c'est-à-dire de l'an 435. L'adresse est aux évêques, aux prêtres, & aux archimandrites de toute l'Armenie. Proclus y explique nettement la foi de l'incarnation, c'est-à-dire l'unité de personne, sans préjudice de la distinction des natures ; & dit, qu'un de la Trinité s'est incarné : expression qui fut depuis bien relevée. Mais il n'y fait aucune mention de Theodore de Mopsueste ; & se contente de refuter les erreurs, sans nommer les personnes. Proclus envoya ce tome à Jean d'Antioche, par Theodore son diacre & par Maxime : les chargeant de suivre en tout la volonté de Jean, & ne pas troubler la paix des églises. Il joignit à son tome des articles proposez comme heretiques, sans nom d'auteur ; priant Jean d'Antioche de souscrire son tome, pour la conservation de la foi, & de rejetter ces articles ; mais les députez y ajouterent le nom de Theodore de Mopsueste, & de quelques autres anciens, pour les faire anathematiser. Jean d'Antioche, & les évêques d'Orient assemblés avec lui, leurent le tome de Proclus, l'aprouverent & le souscrivirent : mais ils refuserent de condamner les articles joints avec leurs auteurs ; & croyant que Proclus en avoit chargé

To. 3. Conc. p. 1217.
Ibid. p. 1232. E.
p. 1235. D.
Liber. c. 10.
Facund. VIII. c. 2.
c. 1.

ses deputez, ils se plaignirent par une lettre synodale, qu'il vouloit condamner Theodore, mort dans la paix de l'église.

Proclus désaprouva ceux qui avoient ajouté aux propositions les noms des auteurs ; & ordonna à Maxime de suivre en tout la volonté de Jean d'Antioche. Jean de son côté écrivit à saint Cyrille que l'on renouvelloit les troubles, & qu'il étoit à craindre, que quelques-uns ne retournassent aux erreurs de Nestorius, aprés les avoir quittées. Que l'on étoit allé à C. P. solliciter l'empereur, de donner un ordre pour anathematiser les livres de Theodore de Mopsueste, & sa personne : que son nom étoit grand par tout l'Orient, & ses écrits fort estimez ; ensorte que les Orientaux aimeroient mieux se faire brûler, que de le condamner. Saint Cyrille en écrivit à Proclus. Nous avons eu, dit-il, bien de la peine à faire rejetter par toute l'église les erreurs de Nestorius : quelques Orientaux en sont extremement contristés, car on ne guerit pas aisément les esprits malades : cependant tout est paisible ; pourquoi donc reveiller le feu qui est éteint ? Je say que dans les écrits de Theodore, il y a plusieurs erreurs ; mais je crains que sous ce pretexte, on ne recommence à défendre Nestorius. Vous devez savoir, qu'au concile d'Ephese, on presenta une exposition de foi, qu'on disoit être de lui, & qui ne valoit rien : le concile la condamna ; mais sans faire aucune mention de lui, ni l'anathematiser nommément ; ce que l'on fit par discretion, de peur que quelques-uns touchez de sa réputation, ne se separassent de l'église. Usons-en de même à pro-

Ex. epist. Cyr. 10. 5. Concil. p. 486.

ſent : en condamnant les erreurs de Neſtorius, on a ſuffiſamment condamné les erreurs ſemblables.

Mais enſuite un diacre nommé Baſile, prit le tome de Proclus, les memoires des Armeniens, & quelques autres qu'il y joignit, vint à Alexandrie, & les preſenta à ſaint Cyrille : qui voyant que l'on abuſoit de ſa diſcretion, & que l'on ſoutenoit les erreurs de Theodore de Mopſueſte, ſe crut obligé d'écrire contre lui, & de le traiter ouvertement d'heretique. Le diacre Baſile étant revenu à C. P. compoſa des memoires, qu'il preſenta à Proclus, y joignant tout ce qu'il avoit preſenté à ſaint Cyrille ; & voyant que Proclus avoit déja envoyé aux Armeniens ſon tome ; il écrivit un petit livre, où il diſoit qu'il faloit rejetter les livres de Theodore, comme ceux d'Arius & d'Eunomius. A cette occaſion quelques moines d'Armenie vinrent à C. P. portant des articles, qu'ils diſoient avoir extraits des livres de Theodore de Mopſueſte, & d'autres peres, qui avoient écrit du même tems contre Apollinaire. Ils en parlerent à beaucoup de gens, & exciterent du trouble à C. P. voulant obtenir un ordre de l'empereur, pour les faire anathematiſer. Enſuite ils parcoururent les villes & les monaſteres d'Orient : diſant, qu'il faloit condamner ces articles avec leurs auteurs, parce que le ſens en étoit Neſtorien. Etant protegés par quelques perſonnes puiſſantes, ils intimidoient par leurs menaces le clergé & le peuple, & troubloient le repos des moines.

Facund. lib. III. c. 3. to. 5 Conc. p. 487. B.

Facund. lib. III. p. 136. A.

XXXVIII. Concile d'Antioche pour Theodore.

Sur cela le concile de toutes les provinces d'Orient aſſemblé à Antioche avec Jean, écrivit trois

AN. 436. lettres synodales à l'empereur, à Proclus, à saint Cyrille. La lettre à saint Cyrille porte, qu'ils ont approuvé le tome de Proclus aux Armeniens. Mais, ajoutent-ils, il étoit inutile; puisque tous, graces à Dieu, sont dans les mêmes sentimens; & quelquefois ce qui semble necessaire cause du trouble, quand il n'est pas fait à propos. On nous a aussi presenté un autre tome, contenant des extraits de Theodore jadis évêque de Mopsueste, que l'on vouloit faire anathematiser. En ces extraits nous confessons, qu'il y a des passages douteux, & qui peuvent s'entendre autrement qu'ils ne sont écrits, mais il y en a plusieurs de clairs. Quand à ceux qui semblent obscurs, nous en trouvons de semblables dans les anciens, à qui la condamnation de ceux-cy porteroit préjudice. Et à qu'elle confusion n'ouvre-t-on point la porte, si l'on permet de combattre ce qu'ont dit les peres qui sont morts? Autre chose est, de ne pas approuver quelqu'un de leurs sentimens, autre chose de les anathematiser; quand on n'étendroit pas l'anathême sur les personnes. Quel avantage ne donne-t-on point aux Nestoriens, si l'on condamne avec eux de tels évêques? Ne sait-on pas ce qui a obligé Theodore à parler ainsi, pour combattre les heretiques, à qui il s'opposoit, comme le défenseur commun de tout l'Orient?

Coll. Baluz. c. 943. Facund. VIII. c. 4.

La lettre à Proclus commence par l'approbation & les loüanges de son tome aux Armeniens. Ensuite les Orientaux se plaignent de ceux qui troublent l'église, qui quittent leurs païs, & vont à C. P. calomnier leurs propres évêques. Ils ajoutent: ils ne se contentent pas de nous calomnier, nous qui som-

mes vivants : ils attaquent le bienheureux Theodore aprés sa mort, lui qui a enseigné avec gloire pendant quarante-cinq ans, qui a combattu toutes les heresies, qui n'a jamais en sa vie reçû aucun reproche des catholiques, & a été approuvé des évêques, des empereurs, & des peuples. Et ensuite : Nous avons trouvé dans les anciens docteurs de l'église, mille choses semblables, à ce que l'on a malicieusement extrait des livres de Theodore, pour vous le presenter. Ils citent le martyr saint Ignace, saint Eustathe d'Antioche, saint Athanase, saint Basile, les deux saints Gregoires de Nazianze & de Nysse, Flavien, Diodore, saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Amphiloque, Atticus ; & concluent : Ce n'est donc pas à nous à juger ceux qui sont morts avec honneur : cela n'apartient qu'au juge des vivants & des morts. La lettre à l'empereur contient à peu prés les mêmes choses ; c'est-à-dire les loüanges de Theodore de Mopsueste : qui a été estimé, non seulement des évêques, mais encore, disent-ils, de vôtre ayeul l'empereur Theodose, qui desira de le voir, de l'entendre precher, & de l'entretenir ; & en fut charmé. Il a été, ajoutent-ils, disciple de Flavien évêque d'Antioche, & compagnon de Jean de C. P. dont vous avez ressuscité la memoire à la gloire de vôtre regne. C'est ce que Nestorius avoit fait au commencement de son pontificat.

Fac. II. c. 2.

Sup. liv. XXIV. n. 14.

S. Cyrille répondit à Jean, & au concile d'Antioche, loüant le tome de Proclus aux Armeniens. Mais, ajoute-t-il, quant aux opinions décriées de Diodore de Theodore & de quelques autres, qui se sont portés

Conc. Eph. 3. p. c. 44. p. 1207. C.

à pleins voiles contre la gloire de Jesus-Christ : que personne, je vous prie, ne les attribue aux saints peres Athanase, Basile, Gregoire, Theophile, & aux autres : de peur de donner occasion de scandale. Nous souhaittons, que chacun s'aplique à ses affaires particulieres : sans exciter de nouveau dans les églises les troubles, qui viennent d'être apaisés, par la grace de Jesus-Christ, & la vigilance de tous les évêques. Ceux qui ont renoncé aux erreurs de Nestorius, doivent être reçûs : sans leur reprocher le passé, de peur de rebuter les autres, qui voudroient se convertir. Exhortez vos clercs, à ne rien dire dans les églises, qui ne soit conforme à la foi, & à ne point parler de ces matieres sans necessité. Que si l'on

p. 1210.

accuse quelques clercs, ou quelques moines, d'être retournés aux erreurs de Nestorius, aprés être entrés dans la communion de l'église ; jugez les plûtôt dans l'église, que de permettre qu'on les accuse devant les tribunaux seculiers.

Facund. VIII. c. 2. &c. 5. p. 345.

Proclus répondit à Jean & au concile d'Antioche, qu'il n'avoit point parlé d'anathematiser Theodore, ni aucun autre aprés sa mort ; & n'avoit point donné de tels ordres à son diacre Theodore. L'empereur fit aussi réponse à Jean & à son concile, les exhortant à maintenir la paix, sans avoir égard à ceux qui vouloient la troubler ; & à tenir pour regle avec toute l'église, qu'on ne doit rien attenter contre ceux qui sont morts dans sa communion.

XXXIX. Jurisdiction du pape sur l'Illyrie.

to. 4. Conc. p. 1711. Conc. Rom. III. n. 25.

Le pape Sixte soutenoit cependant sa jurisdiction sur l'Illyrie, comme il paroît par trois de ses lettres: deux à des conciles d'Illyrie, une à Proclus. La premiere

premiere est du huitiéme des ides de Juillet, sous le quinziéme consulat de Theodose, & le quatriéme de Valentinien; c'est-à-dire du huitiéme de Juillet 435. elle est addressée au concile, qui devoit s'assembler à Thessalonique, & exhorte les évêques à s'attacher plus aux loix ecclesiastiques, qu'à celles des princes. Il entend sans doute la loi de Theodose, du quatorziéme de Juillet 421. dont le pape Boniface avoit obtenu la revocation. Il donne à Anastase évêque de Thessalonique la même autorité, que les papes precedens avoient donnée à ses predecesseurs. C'est à-dire, que chaque metropolitain fera les ordinations dans sa province, mais du consentement de l'évêque de Thessalonique : qu'il ne s'en fera aucune sans sa participation, & qu'il examinera ceux qui seront appellez à l'épiscopat; que les causes majeures lui seront rapportées; qu'il choisira d'entre les évêques ceux qui jugeront avec lui, ou qu'il députera pour juger sans lui. L'évêque de Corinthe est averti en particulier, de ne point prétendre d'independance. Le pape se remet du surplus, à ceux qu'il envoye pour assister à ce concile.

AN. 437.

Sup. liv. XXIV. n. 38.

La seconde lettre adressée aussi à un concile d'Illyrie, & envoyée par le prêtre Artemius, est du quinziéme des calendes de Janvier, sous le consulat d'Aetius & de Sigisvulte, c'est-à-dire du dix-huitiéme de Decembre 437. Elle porte que tout ce que font les évêques d'Illyrie, chacun en particulier, doit être rapporté à l'évêque de Thessalonique : qu'il assemblera le concile, quand il jugera necessaire; & que sur sa relation, le siege apostolique confirmera ce

n. 7.

qui aura été fait. Ne croyez pas, ajoute-t-il, être obligez à ce que le concile d'Orient a voulu ordonner contre nôtre volonté, outre ce qu'il avoit jugé sur la foi de nôtre consentement. Il entend le troisiéme canon du concile de C. P. en 381. qui donne le second rang à l'évêque de C. P. Il declare Anastase vicaire du siege apostolique, comme Rufus son predecesseur, & exhorte à la paix & à l'union. La troisiéme lettre de même date du dix-huitiéme Decembre 437. est adressée à Proclus, pour l'exhorter à maintenir les droits de l'évêque de Thessalonique, & ne recevoir aucun des évêques de sa dépendance, sans ses lettres formées, comme le pape l'observoit lui-même. Cette lettre est pleine de témoignages, d'estime & de confiance pour Proclus. Le pape lui marque, qu'il a depuis peu confirmé son jugement touchant Idduas. On croit que c'est l'évêque de Smyrne, qui avoit assisté au concile d'Ephese; & que Proclus l'ayant jugé, il en appella au pape. Car les évêques d'Asie avoient peine à reconnoître la jurisdiction de l'évêque de C. P.

Sup. liv. XVIII. n. 7.

n. 11.

V. Not. Holstein.

XL.
Translation des reliques de saint Chrysostome.

Au commencement de l'année suivante, Proclus fit rapporter à C. P. les reliques de saint Jean Chrysostome, dont la memoire avoit été déja retablie neuf ans auparavant, c'est-à-dire en 428. Comme Proclus faisoit à l'ordinaire son panegyrique, le jour de sa fête, qui étoit le vingt-sixiéme de Septembre, le peuple l'interrompit par des acclamations, demandant qu'on leur rendit l'évêque Jean. Proclus jugea aussi, que c'étoit le moyen de réünir à l'église ceux qui s'étoient separez à l'occasion de saint Chry-

Ap. Bar. an. 438. init.

Socr. VII. c. 45. Marcell. chr. hoc. an.

An. 438.

sostome, & qui tenoient encore à part leurs assemblées. Il en parla donc à l'empereur, & lui persuada de faire rapporter le corps du saint évêque, de Comane dans le Pont, où il avoit été enterré. Cela fut executé : le peuple alla au devant ; la mer du Bosphore fut couverte de barques & éclairée de flambeaux, comme quand il fut rappellé de son premier exil. L'empereur appliqua ses yeux & son visage sur la chasse, demandant pardon pour son pere & sa mere, qui avoient offensé le saint, ne sachant pas ce qu'ils faisoient. Les reliques furent transferées à C. P. publiquement, avec grand honneur, & déposées dans l'église des apôtres. Ce qui acheva de réünir tous ceux qui étoient separez à l'occasion de saint Chrysostome. Cette translation se fit trente-cinq ans aprés sa premiere déposition, le vingt-septiéme jour de Janvier, sous le seiziéme consulat de Theodose : c'est-à-dire l'an 438. & c'est le jour où l'église latine honore la memoire de saint Chrysostome. Cette même année 438. le quinziéme de Fevrier, fut publié le Code Theodosien : c'est-à-dire, le recueil des constitutions des empereurs chrêtiens, composé par l'ordre de Theodose le jeune : dont le dernier livre ne contient que les loix qui regardent la religion.

Sup. liv. XXII. n. 15.

Theod. V. hist. c. 36. Sup. liv. XXI. n. 24.

Theod. lib. inf.

XLI. Autres translations.

Ce fut aussi sous le pontificat de Proclus, que l'on découvrit à C. P. des reliques des quarante martyrs, qui avoient souffert sous Licinius à Sebaste en Armenie. Sainte Pulquerie en eut revelation par le martyr saint Thyrse, qui lui apparut trois fois, & lui ordonna de transferer auprés de lui ces reliques, qui étoient cachées sous terre : les quarante mar-

Sozom. IX. c. 2.

Sup. liv. X. n. 22.

An. 438. tyrs parurent eux-mêmes, revêtus de manteaux blancs. On trouva en effet leurs reliques sous l'ambon ou pupitre de l'église de saint Thyrse: une table de marbre couvroit le cercueil, & il y avoit une petite ouverture, qui répondoit à l'endroit où étoient les reliques, dans deux vases d'argent, environnez de quantité de parfums. Cette ouverture servoit à descendre des linges, pour faire toucher aux reliques. L'imperatrice sainte Pulquerie fit mettre les reliques des quarante martyrs dans une chasse tres-précieuse, auprés de celles de saint Thyrse, & cette translation fut faite avec grande solemnité, comme une fête publique; ainsi que le raconte l'historien Sozomene, qui étoit present. L'empereur Theodose voulant reconnoître les graces qu'il avoit reçûës de Dieu, accomplit des vœux qu'il avoit faits; & envoya l'imperatrice Eudocia son épouse à Jerusalem, suivant le vœu qu'elle avoit fait elle-même, si elle voyoit sa fille mariée. Or sa fille Eudocia, épousa l'empereur Valentinien, qui vint exprés à C. P. le vingt-uniéme d'Octobre 437. sous le consulat d'Aetius & de Sigisvulte. Eudocia fit ce voyage l'année suivante 438. & offrit de grands presens aux églises de Jerusalem, & de toutes les villes d'Orient, tant en allant qu'en venant. Elle bâtit en Palestine des monasteres & des laures, & rétablit les murailles de Jerusalem: d'où elle revint sous le dix-septiéme consulat de Theodose avec Festus, c'est-à-dire l'an 439. rapportant à C. P. des reliques de saint Estienne, qui furent mises dans l'église de saint Laurent, avec des reliques de ce saint, & de sainte Agnes.

Soc. VII. c. 47.

Id. c. 44. chr. Prosp. eod. Chr. Marcel. eod. chr. Pasch. eod. Evagr. II. c. 20. 21. 22.

Chr. Marcell.

Theod. lect. in fine.

La même année 439. le dernier de Janvier, Theodose publia une loi contre les Juifs & les Samaritains, qui leur défend d'exercer aucune charge publique, même de geolier : de bâtir aucune nouvelle Synagogue, & de pervertir aucun Chrêtien. La même loi défend aux payens, sous peine de la vie, de faire des sacrifices ; & renouvelle toutes les peines portées contre les Manichéens, & les autres anciens heretiques. AN. 439.

XLII. Prise de Carthage par les Vandales. *Prosp. chr.* *Salu. lib 7. p 164. 165.* *Evagr. I. c. 19.* *Suid. Cyr.* *Niceph liv. XIV. c. 46.*

Il y avoit encore des payens à la tête des armées Romaines. Littorius qui commandoit en Gaule les Huns auxiliaires, s'étant fié aux promesses des aruspices & aux oracles des demons, fut battu par les Goths, qui se confioient en Dieu, & dont le Roy avant le combat, prioit couché sur un cilice. Cette défaite arriva cette même année 439. En Afrique, Cyrus qui étoit payen, étoit maître de la milice : ayant gagné les bonnes graces de l'imperatrice Eudocia, parce qu'il faisoit bien des vers ; & il fut consul l'an 441. prefet du prétoire, prefet de C. P. & patrice : mais pendant qu'Eudocia étoit à Jerusalem, les artifices de ses ennemis ayant prévalu, il tomba en disgrace. Il en profita pour se faire Chrêtien, & fut même évêque. Du tems qu'il commandoit en Afrique, Carthage fut prise par les Vandales. Les Romains avoient fait la paix avec eux dés le quinziéme consulat de Theodose, & le quatorziéme de Valentinien, c'est-à-dire l'an 435. en leur accordant une partie de l'Afrique, pour l'habiter. Mais deux ans aprés en 437. leur roy Genseric voulant établir l'Arianisme & ruiner la religion catholique dans les terres de son obéïssance : persecu- *Prosp. chr. ibid.* *Idem.*

ta, plusieurs évêques, dont les plus illustres étoient Possidius, Novat & Severien. Il leur ôta les églises, & les chassa même des villes; parce qu'ils resistoient à ses menaces avec une constance invincible. Il voulut aussi pervertir quatre Espagnols, qui étoient en grand honneur auprés de lui, & que leur capacité & leur fidelité lui avoient rendus fort chers: leurs noms étoient, Arcade, Probus, Paschase & Eutychien. Il leur ordonna d'embrasser l'Arianisme, ils le refuserent tres-constamment; & Genseric, furieusement irrité, les proscrivit, puis les envoya en exil: ensuite il leur fit souffrir de tres-cruels tourmens; enfin il les fit mourir diversement, & ainsi ils remporterent la couronne du martyre. Eutychien & Paschase avoient un jeune frere nommé Paulillus, qui étoit fort agréable au Roy, à cause de sa beauté & de son esprit. N'ayant pû le détourner de la religion catholique, par aucunes menaces, il le fit battre long-tems à coups de bâtons, & le condamna à la servitude la plus basse: ne voulant pas, à ce que l'on crut le faire mourir, de peur de paroître vaincu par la constance d'un enfant.

Prosp. ibid.

Il se fit plusieurs écrits, pour soutenir les catholiques pendant cette persecution. Nous avons une lettre d'Antonin Honorat évêque de Constantine à Arcade, un de ces quatre martyrs, pour le consoler & l'encourager pendant son exil. Il l'exhorte à mépriser ses richesses, & ne se point laisser tenter par l'amitié du Roy, ni attendrir par l'amour de sa femme. Victor, évêque de Cartenne en Mauritanie, composa un grand livre contre les Arriens, qu'il fit presenter à Genseric même. On trouve un abregé

Gennad. de script.
Ap. Bar. an. 437.
Ap. Ruin. hist. pers. p. 433.
Gennad. c. 77. edit. à Sirm. an. 1630.

de la foi contre les Arriens, écrit vers ce tems-là, par un auteur qui n'est pas connu. Une explication des passages touchant la Trinité, contre Varimade, diacre Arrien, dont l'auteur étoit à Naples. Cerealis, évêque de Castelle en Mauritanie. Voconius, évêque de Castallane dans la même province, & un autre évêque Afriquain, nommé Asclepius, écrivirent aussi contre les Arriens.

An. 439.

Ap. Vigil. Thaps. p. 357.

Gennade. 93.

Id. c. 78.

Id. c. 72.

Genseric voyant les Romains occupez ailleurs, & particulierement Aëtius, le principal de leurs chefs, appliqué aux affaires de Gaule : surprit Carthage au milieu de la paix, qui empêchoit de se défier de lui ; & y entra le quatorziéme des calendes de Novembre, sous le dix-septiéme consulat de Theodose, c'est-à-dire le dix-neuviéme d'Octobre 439. Il en pilla toutes les richesses, faisant souffrir plusieurs tourmens aux citoyens pour les découvrir. Il dépoüilla les églises & y logea ses gens, aprés en avoir chassé les prêtres & enlevé les vases sacrez. Il traita cruellement tout le peuple ; mais il se declara principalement ennemi de la noblesse & des ecclesiastiques ; & voulant introduire l'Arrianisme par toute l'Affrique : il chassa les évêques de leurs églises, & fit plusieurs martyrs.

Prosp. an. 439. Victor. Vitens. lib. 1 c. 4.

Isid. hist. Vand. Cara 467

XLIII.
Ecrits de Salvien.

Salvien prêtre de Marseille, auteur du tems rapporte cette prise de Carthage, comme un illustre exemple de la justice divine. Car cette grande ville étoit plongée en toutes sortes de vices. Il sembloit que le peuple y fut hors de son bon sens : ce n'étoit qu'yvrognes couronnez de fleurs & parfumez, toutes les ruës étoient pleines de lieux infames & de pieges contre la pudeur : rien n'étoit plus commun,

Salv. de gubern. l. 7. p. 173 edit. Baluz. 1663.

que les adulteres & les impuretez les plus abominables, qui se produisoient en public, avec la derniere impudence. On voyoit des hommes fardez & vêtus en femmes se promener dans les ruës. Les orfelins & les veuves étoient opprimez : les pauvres tourmentez & reduits au desespoir prioient Dieu de livrer la ville aux barbares. Les blasphêmes & l'impieté y regnoient : plusieurs, quoique chrêtiens à l'exterieur, étoient payens dans l'ame ; adoroient la déesse Celeste, se devoüoient à elle : & au sortir des sacrifices payens, alloient à l'église & s'approchoient du saint autel. C'étoit principalement les plus grands & les plus puissans, qui commettoient ces impietez. Mais tout le peuple avoit un mépris & une aversion extrême des moines, quelques saints qu'ils fussent. Dans toutes les villes d'Afrique, & particulierement à Carthage, quand ils voyoient un homme pâle, les cheveux coupez jusqu'à la racine, vêtu d'un manteau monacal, ils ne pouvoient retenir les injures & les maledictions. Si un moine d'Egypte & de Jerusalem venoit à Carthage, pour quelque œuvre de pieté ; si-tôt qu'il paroissoit en public, on s'éclatoit de rire, on le sifloit, on le chargeoit de reproches. Les Vandales firent cesser ces desordres, & firent marier toutes les femmes débauchées ; car ils avoient horreur des impudicitez si communes chez les Romains : & il en étoit de même des Goths.

Ide. lib. 8. p. 190.

Ide. lib. 8. p. 293. &c.

Bibl. p. p. 181. &c.

L'ouvrage où Salvien parle ainsi, est addressé à l'évêque Salonius son disciple, fils de saint Eucher. Le sujet est de justifier la providence & lever le scandale, que plusieurs prenoient de la misere des chrêtiens

n. 160.

chrêtiens dans cette chute de l'empire Romain, & de la prosperité des barbares payens ou heretiques. *Lib. 3. p. 34.* C'est ce qui l'oblige à s'étendre sur les vices des *Lib. 4. p. 84.* Romains: & à montrer qu'il y avoit encore bien des restes d'idolâtrie, & que la plûpart n'étoient chrê- *p. 59.* *Lib 4. p. 87.* tiens que de nom, & pires que les barbares; dont *lib. 5. p. 108.* il marque ainsi les vices. Les Saxons, dit-il, sont farouches, les Francs & les Goths infideles, les Gepides inhumains, les Huns & les Alains impudi- *p. 897.* ques. Mais il louë les Francs de leur hospitalité; les Goths, les Vandales & les Saxons de leur chasteté. Il declame principalement contre l'impureté *Lib. 7. p. 172.* & la passion des spectacles, au milieu des horreurs de la guerre & des calamitez publiques. Il insiste *Lib. 7. p. 157.* *lib. 6. p. 124.* sur l'injustice des puissans & des riches, & l'oppres- *&c.* *lib. 7. p 153.* sion des pauvres: qui faisoit préferer la domina- *lib. 4. p. 70. &c.* tion des barbares à celle des Romains. Salvien fit un autre ouvrage, divisé en quatre livres, & adressé à l'église catholique, sous le nom de Timothée, où il combat l'avarice des chrêtiens. Il se plaint dans *p. 275. &c.* le troisiéme livre, que les parens ne laissoient rien à leurs enfans, qui s'étoient consacrez à Dieu; & leur ôtoient ainsi le merite de la pauvreté volontaire. Il avoit composé d'autres écrits, que nous n'avons plus: & il étoit en telle reputation, que Gen- *In Catal. c. 6* nade auteur du tems, l'appelle le maître des évêques.

XLIV. Concile de Riés.

Cette année 439. il se tint un concile à Riés en Provence à cette occasion. L'évêque d'Embrum étant mort, le siege demeura vacant pendant vingt mois: *An. 439.* par la violence de quelques laïques, qui empêcherent l'élection canonique, que le clergé desiroit.

AN. 439. roit. Enfin deux évêques y étant venus d'eux-mêmes, sans avoir l'autorité du metropolitain, ni les lettres des comprovinciaux, y ordonnerent un jeune homme nommé Armentarius : qui avoit été élevé dans la crainte de Dieu, mais qui ceda à cette tentation. Il ordonna ensuite quelques clercs, même des excommuniez. Comme son ordination étoit entierement irreguliere, les évêques voisins s'assemblerent à Riés le troisiéme des calendes de Decembre, sous le dix-septiéme consulat de Theodose, c'est-à-dire le vingt-neuviéme de Novembre 439. Saint Hilaire d'Arles presida à ce concile, & il fut accompagné d'onze autres évêques ; les uns de la partie de la province de Vienne, la plus voisine de celle d'Arles, les autres de la seconde province Narbonoise & de celle des Alpes maritimes : dont Embrun étoit la capitale ; mais elle n'étoit pas encore metropole ecclesiastique. Entre ces évêques on connoît Auspicius de Vaison, Valerien de Cemele, & Maxime de Riés. Outre les douze évêques, il y eut un prêtre nommé Vincent, qui souscrivit au nom de Constantin évêque de Gap, absent.

V. not. posthum. Sirm.

Can. 2. c. 1.

Conc. Taur. c. 3. to. 2. conc. p. 1156. D.

Ce concile déclara nulle l'ordination d'Armentarius, & ordonna, qu'il seroit procedé à une élection canonique. Pour punir les deux évêques, qui avoient commis cet attentat, il leur défendit suivant le concile de Turin d'assister à aucune ordination, ni à aucun concile ordinaire pendant toute leur vie. Il usa d'indulgence à l'égard d'Armentarius ; & permit à celui des évêques à qui la charité l'inspireroit, de lui attribuer une église de son diocese, en laquelle il eût le nom de corévêque, ou seulement la com-

Conc. Reg. cap. 3.

munion étrangere. Ce qu'il faut entendre au cas que cette église ne lui fût pas donnée en titre. Le concile de Riés dit, qu'il suit en cela ce que le concile de Nicée avoit ordonné à l'égard de quelques schismatiques : c'est le huitiéme canon de Nicée touchant les Novatiens. Mais le concile de Riés restraint cette grace, à l'égard d'Armentarius en plusieurs manieres. Il ne pourra être reçû dans la province des Alpes maritimes, où il s'étoit intrus. On ne lui accordera qu'une église de campagne, & non d'aucune ville : il ne pourra jamais offrir le sacrifice dans les villes, pas même en l'absence des évêques: dans son église il ne pourra ordonner, même les moindres clercs : il ne fera autre fonction épiscopale, que de confirmer les Neophytes, offrir avant les prêtres, consacrer des vierges, & benir le peuple dans l'église : il ne pourra avoir le gouvernement que d'une église, ni passer à une autre, sans renoncer à la premiere ; c'est-à-dire, qu'on lui donne plûtôt le titre de corévêque, que le pouvoir ; & qu'il sera plus que prêtre, & moins qu'évêque. Quant aux clercs qu'il a ordonnez : ceux qui étoient excommuniez auparavant seront déposez : ceux qui sont sans reproche, l'évêque d'Embrun poura à son choix les retenir dans son église, ou les envoyer à Armentarius.

AN. 439.

Sup. liv. XI. n. 22.

c. 3.

c. 4.

Le concile ajoute à cette occasion quelques reglemens generaux. Tout prêtre peut donner la benediction dans les familles, à la campagne & dans les maisons particulieres, mais non pas dans l'église : en Orient ils benissoient même en public. Quand un évêque sera mort, personne ne viendra à l'église vacante, que l'évêque voisin pendant le tems des

c. 5.

c. 6. V. Sirm. hic

AN. 439. funerailles. Il y fera la fonction de visiteur ; & durant ce tems, c'est-à-dire jusqu'au septiéme jour de la mort, il fera l'inventaire des biens de l'église : puis il retournera chez lui, attendre comme les autres évêques, le mandement du metropolitain : sans lequel personne ne viendra à l'église vacante, de peur qu'il ne fasse semblant d'être forcé par le peuple. Il y aura deux conciles par an, suivant l'ancienne constitution, si les tems sont paisibles ; ce que le concile ajoute, à cause des guerres & des calamitez publiques, qui empêchoient souvent la tenuë des conciles.

c. 8.
Nic. can. 8.

XLVIII.
Mort de saint Sixte ; S. Leon pape.
Prosp. chr. an. 439.

Julien d'Eclane ce fameux Pelagien souhaitant avec passion de recouvrer son siege, s'efforça de rentrer dans la communion de l'église, feignant d'être converti, & employant divers artifices pour le persuader au pape saint Sixte : mais le pape s'en défendit habilement par les bons avis de saint Leon son archidiacre, ce qui donna une grande joye à tous les catholiques. Le pape saint Sixte mourut peu de tems aprés, le cinquiéme des calendes d'Avril, sous le cinquiéme consulat de Valentinien avec Anatolius ; c'est-à-dire le vingt-huitiéme de Mars 440. aprés avoir tenu le saint siege prés de huit ans. Il fit des ordinations à Rome au mois de Decembre, & ordonna vingt-huit prêtres, douze diacres, & cinquante-deux évêques en divers lieux.

An. 440.
Sup. n. 15.
Lib. Pontific.

Il retablit la basilique de sainte Marie, anciennement nommée de Libere, & y offrit un autel d'argent du poids de 300. livres : j'entens la table sacrée, & y donna plusieurs autres vases d'argent du poids de 1165. livres, un vase d'or de cinquante livres, & 24.

chandeliers de cuivre de quinze livres chacun. Il y donna en terres & en maisons, le revenu de 729. sous d'or. Il donna au baptistere de sainte Marie, tous les vases necessaires d'argent : entr'autres un cerf pour verser l'eau, du poids de 30. livres. Il mit à la confession de saint Pierre un ornement d'argent du poids de 400. livres. Il orna aussi la confession de saint Laurent de colomnes de porphyre & d'argent : il y donna un autel de 50. livres, une balustrade de 300. livres, & au dessus l'abside, ou tour de la voute, avec la statuë de saint Laurent du poids de 200. livres. Il fit toute la basilique de ce saint, & y offrit grand nombre de vases d'argent, & un vase d'or orné de perles du poids de dix livres. Tout l'argent que le pape saint Sixte donna à ces deux églises, & dont le poids est exprimé, monte à deux mille six cens onze livres Romaines, faisant plus de trois mille marcs. AN. 440.

De plus, l'empereur Valentinien offrit à sa priere sur la confession de saint Pierre une image d'or, avec douze portes, les douze apôtres & le Sauveur ; le tout orné de pierres précieuses. A la basilique de Latran, l'empereur mit un fronton d'argent à la place de celui que les barbares avoient enlevé, du poids de 511. livres. Il orna la confession de saint Paul d'or tres-pur du poids de 200. livres. Le pape saint Sixte fit aussi orner le baptistere de Latran de colomnes de porphyre, qu'il y fit dresser avec une architrave de marbre, où il fit graver des vers, qui marquoient la vertu du baptême & la foi du peché originel contre les Pelagiens. Il fut enseveli sur le chemin de Tibur prés du corps de saint Laurent. Ap. Bar. an. 440.

AN. 440. Saint Leon archidiacre de l'église Romaine fut élû pour lui succeder. Il étoit absent, ayant été envoyé en Gaule, pour reconcilier Aëtius & Albin, chefs des armées Romaines. On envoya vers lui une députation publique, & en attendant son arrivée, l'église Romaine demeura plus de quarante jours sans pasteur, avec une paix & une patience merveilleuse. Il étoit originaire de Toscane, fils de Quintien; & apparemment né à Rome, qu'il nomme toûjours sa patrie. On croit que c'est lui, qui étant acolyte, fut envoyé en Afrique en 418. & porta à l'évêque Aurelius une lettre de saint Sixte, alors prêtre & depuis pape, à qui il fut toûjours fort attaché. Etant diacre, il servit utilement le pape saint Celestin, & excita Cassien à écrire contre Nestorius.

Lib. Pontif.

Sup. liv. XXIII. n. 50.

XLIX.
Mort de Jean. Domnus évêque d'Antioche.

Chronol. Niceph.
Sup. liv. XXIV. n. 54.
Vita S. Euthy. Analecta. Gr. t. 31. t. 41.

La même année 440. mourut Jean évêque d'Antioche, aprés avoir rempli ce siege pendant dix-huit ans. Son successeur fut Domnus son neveu fils de sa sœur. Il avoit été moine sous la conduite de saint Euthymius, & fut ordonné diacre par Juvenal évêque de Jerusalem l'an 428. à la dedicace de la Laure. Aprés le concile d'Ephese, ayant appris que son oncle Jean tenoit le party de Nestorius, il en fut affligé, & pria saint Euthymius de le laisser aller à Antioche pour le ramener. Saint Euthymius lui dit: N'y allez pas mon fils, il ne vous est pas avantageux: car encore que les mechans l'ayent entraîné pour un peu de tems, Dieu qui connoît sa droiture, ne permettra pas qu'il se perde. Pour vous, si vous demeurez au lieu où vous avez été appellé, sans vous livrer aux pensées, qui tendent à vous tirer du desert,

p. 42.

vous avancerez, & serez honnoré selon Dieu. Si vous ne m'écoutez pas, vous succederez à la chaire de vôtre oncle : mais vous en serez privé par les méchans, qui vous auront auparavant entraîné malgré vous. Ainsi parla saint Euthymius. Domnus ne le crut pas : & sans avoir reçû sa benediction, il s'en alla à Antioche, où tout lui arriva comme le saint lui avoit predît.

L'année precedente, Firmus évêque de Cesarée en Capadoce étant mort, les Cesariens vinrent à C. P. demander un évêque à Proclus. Comme il examinoit qui il leur pourroit donner, tous les senateurs vinrent le voir à l'église un Samedy. Entre eux étoit Thalassius, qui avoit été prefet du prétoire d'Illyrie ; & on disoit qu'il l'alloit être d'Orient. Proclus mit la main sur lui, & le declara évêque de Cesarée. C'est ici que Socrate finit son histoire ecclesiastique, distribuée en sept livres ; & contenant, dit-il, l'espace de cent quarante ans, depuis le commencement du regne de Constantin jusqu'au dix-septiéme consulat de Theodose le jeune ; c'est-à-dire depuis l'an 306. jusqu'en 439. ce qui ne fait toutefois que 133. ans. Sozomene avoit aussi conduit son histoire à la même année 439. depuis le troisiéme consulat de Cripse & de Constantin le jeune, c'est-à-dire, depuis l'an 314. mais nous en avons perdu la fin. Ces deux historiens doivent être suspects en ce qui regarde les Novatiens, ausquels ils paroissent favorables.

Socr. c. ult.

Sozom. præfat.

L.
Coutumes des églises.
Socr. V. c. 22.
Sozom. VII. c. 19.

Il faut aussi prendre avec précaution ce qu'ils rapportent l'un & l'autre des differentes coutumes des églises. Ils disent que le jeûne du carême étoit de

ſix ſemaines avant pâques en Illyrie, en Grece, à Alexandrie par toute l'Egypte, l'Afrique, & la Paleſtine. A C. P. & dans toutes les provinces d'alentour juſques en Phenicie, on commençoit le carême ſept ſemaines avant pâques; mais il y en avoit qui de ces ſix ou ſept ſemaines, n'en jeûnoient que trois par intervalles, & cinq jours ſeulement chaque ſemaine. Quelques-uns jeûnoient trois ſemaines de ſuite, comme à Rome, excepté le ſamedy & le Dimanche. En quoy il y a apparence que Socrate ſe trompe, puiſqu'à Rome on jeûnoit le Samedy toute l'année. Tous nommoient également carême ou Quarantaine le tems de ce jeûne. Il y avoit encore diverſité dans la maniere de jeûner. Les uns s'abſtenoient de toutes ſortes d'animaux: d'autres mangeoient du poiſſon: d'autres y joignoient la volaille: d'autres s'abſtenoient des fruits & des œufs: quelques-uns ne mangeoient que du pain ſec: d'autres pas même du pain. Quelques-uns ne jeûnoient que juſqu'à none, & mangeoient enſuite de tout indifferemment.

Les jours & la forme des aſſemblées eccleſiaſtiques étoient differens. Par tout on celebroit les ſaints myſteres le ſamedy comme le dimanche, hors à Rome & à Alexandrie. En quelques lieux d'Egypte on offroit les myſteres le ſamedy, mais au ſoir; & on communioit aprés avoir mangé, contre la coutume univerſelle. A Alexandrie, on s'aſſembloit le mecredy & le Vendredy: mais ſeulement pour lire & expliquer les écritures, & faire les prieres, ſans celebrer les myſteres. On y faiſoit lecteurs & chantres des catecumenes, au lieu que par tout ailleurs on n'ordonnoit

n'ordonnoit que des fidelles. A Cesarée de Capadoce & dans l'isle de Chypre, le samedy & le dimanche au soir, aprés les lampes allumées; c'est-à-dire, à l'office des vêpres, les prêtres & les évêques expliquoient toûjours les écritures. A Alexandrie les prêtres ne prêchoient point; mais l'évêque seul : ce qui avoit été introduit depuis Arius. L'évêque ne se levoit point pendant la lecture de l'évangile, comme il faisoit par tout ailleurs. C'étoit l'archidiacre seul qui lisoit l'évangile : ailleurs les diacres; en plusieurs églises les prêtres, & l'évêque aux jours solemnels, comme à C. P. le jour de pâques. A Rome, ni l'évêque, ni aucun autre n'enseignoit dans les églises. Sozomene le dit, mais cela n'est aucunement vraisemblable; & il est bien plus croyable que Sozomene, qui étoit à C. P. a été mal informé de ce qui se passoit à Rome. A Antioche, l'autel étoit tourné à l'Occident, non à l'Orient, comme dans les autres églises. A Rome il n'y avoit que sept diacres, ailleurs le nombre n'en étoit point déterminé. En Scythie, quoy qu'il y eût plusieurs villes, il n'y avoit qu'un évêque : chez les autres peuples on consacroit des évêques, même pour des villages, comme en Arabie & en Chypre. Enfin les usages & les ceremonies avoient une varieté infinie selon les lieux, chaque église gardant religieusement ses ancienes coûtumes.

V. Quesn. in S. Leon Diss. 1. an. 440.

II. Persecution en Afrique.

Victor. Vitens. lib. 1. c. 4.

Genseric ayant pris Carthage, partagea ainsi les provinces d'Afrique. Il se reserva la Byzacene, l'Abaritaine, la Getulie, & une partie de la Numidie : & distribua à son armée la Zeugitane & la Proconsulaire. L'empereur Valentinien défendoit

encore les autres provinces, mais toutes desolées. Genseric manda aux Vandales de chasser de leurs églises les évêques, aprés les avoir dépoüillez de tout; ou s'ils refusoient de sortir, de les reduire en servitude perpetuelle; ce qui fut executé à l'égard de plusieurs évêques & de plusieurs laïques nobles & considerables par leur dignité. Quodvultdeus évêque de Carthage & un grand nombre de clercs, furent ainsi chassés & embarqués sur des vaisseaux rompus; & toutefois ils arriverent heureusement à Naples. Gaudiose évêque d'Abitine qui étoit du nombre, y fonda un monastere, où il mourut, aussi-bien que Quodvultdeus: on conserve encore à Naples les reliques de l'un & de l'autre dans ce monastere, qui est à present occupé par des religieuses. L'église honore saint Quodvultdeus le 16. d'Octobre, & saint Gaudiose le 28. On compte encore onze autres évêques ou clercs, dont les plus fameux sont, Priscus & Castrensis, qui aprés avoir souffert divers tourmens en Afrique, furent embarqués sur un vieux bâtiment, soit dans le même voyage, ou dans un autre; & aborderent en Campanie, où ils gouvernerent diverses églises. On en fait memoire le premier jour de Septembre.

c. 5.

Martyr. R. & ibi Baron.

Martyr. R. & ibi Baron. v. Ruin ad Victor. c. 9.

Genseric ayant chassé l'évêque de Carthage avec son clergé, donna à ceux de sa religion, c'est-à-dire aux Ariens, l'église nommée Restitute, où les évêques demeuroient toûjours; & ôta aux catholiques, toutes celles qui étoient dans l'enceinte des murailles avec leurs richesses. Il s'empara aussi hors la ville de toutes les églises qu'il voulut, & princi-

Vict. l. c. 5.

palement de deux grandes & magnifiques de saint Cyprien : l'une au lieu où il répandit son sang, l'autre au lieu où son corps étoit enseveli, nommé Mappalia. Il commanda aux catholiques d'enterrer leurs morts en silence, sans chanter à l'ordinaire ; & envoya en exil la partie des clercs qui étoit restée.

Les évêques & les autres personnes considerables, qui étoient demeurez dans les provinces distribuées aux Vandales, vinrent trouver Genseric, comme il se promenoit sur le bord de la mer prés de Maxule, dans la province Proconsulaire ; & le suplierent qu'aprés avoir perdu leurs églises & leurs biens, il leur fût au moins permis de demeurer pour la consolation du peuple de Dieu, dans les païs dont les Vandales étoient déja les maîtres. Il leur fit dire : J'ay resolu de ne laisser personne de vôtre nom & de vôtre nation ; & vous osez me faire de telles demandes ? Il vouloit sur le champ les faire jetter dans la mer : si les siens ne l'en eussent empêché à force de prieres. Ces pauvres catholiques se retirerent penetrés de douleur ; & n'ayant plus d'églises, commencerent à celebrer les saints mysteres comme ils pouvoient.

Le comte Sebastien, gendre du comte Boniface, maltraitté comme lui par les Romains, s'étoit enfin refugié en Afrique. Genseric ne pouvoit se passer de ses conseils, & toutefois il le craignoit : ensorte que voulant le faire mourir, il en cherchoit un prétexte dans la religion. Il lui dit donc un jour en presence de ses évêques & de ses domestiques : Je say que vous avez juré de vous attacher fidelement

Marcell. chr. an. 435. Prosp. an. 441. Victor Vit. lib. 1. c. 6.

à moi, & vos travaux sont voir la sincerité de vôtre serment : mais afin que nôtre amitié soit perpetuelle : je veux que vous embrassiez ma religion. Sebastien, trouvant une invention convenable pour le frapper, demanda que l'on apportât un pain blanc : puis le prenant entre ses mains, il dit : Pour rendre ce pain digne de la table du Roi, on a premierement separé le son de la farine, & la pâte a passé par l'eau & par le feu. Ainsi dans l'église catholique, j'ai passé par la meule & par le crible ; j'ai été arrosé de l'eau du baptême, & perfectionné par le feu du saint Esprit. Qu'on rompe ce pain ; qu'on le trempe dans l'eau ; qu'on le repaîtrisse & qu'on le remette au four, s'il en devient meilleur, je ferai ce que vous voulez. Il vouloit par cette parabole, montrer l'inutilité d'un second baptême. Genseric l'entendit bien, & ne sut qu'y répondre. C'est pourquoi il chercha ensuite un autre prétexte pour faire mourir le comte Sebastien ; & il se trouve en quelques martyrologes honoré comme martyr.

Boll. 17. mart.

LII. Lettres de S. Leon aux évêques de Mauritanie.

V. not. Quesn.

Epist. 1. al. 87.

On rapporte à cette desolation de l'Afrique deux lettres de saint Leon, qui sont sans date : la premiere aux évêques de la Mauritanie Cesariene, la seconde à Rustique de Narbone. Saint Leon ayant été souvent averti par ceux qui venoient de Mauritanie, qu'il s'y faisoit des ordinations irregulieres, donna commission à l'évêque Potentius, qui alloit de Rome en cette province, de s'en informer ; & le chargea d'une lettre aux évêques de la province, que nous n'avons plus. Potentius envoya au pape une ample relation de l'état de ces églises : ce qui

l'obligea d'écrire la lettre que nous avons. Saint Leon y marque d'abord, que les troubles du tems ont donné occasion à ces desordres, qu'il explique en particulier. Plusieurs évêques avoient été élûs par brigue ou par tumulte populaire. On avoit élû des bigames, des laïques, des heretiques convertis: quoi qu'il soit necessaire d'éprouver dans les ordres inferieurs ceux qui doivent être évêques : afin de s'assurer non seulement de leur capacité, mais de leur humilité. Il decide, que les bigames doivent être déposés & exclus, non seulement de l'épiscopat, mais de la prêtrise & du diaconat ; & il compte pour bigames, ceux qui ont épousé des veuves. A plus forte raison, ajoute-t-il, on doit déposer celui, qui, comme on nous a rapporté, a deux femmes à la fois : ou qui en a épousé une autre, aprés que la siene l'a quitté. Quant à ceux qui ont été ordonnés étant simples laïques, le pape leur permet de demeurer évêques ; sans que cette dispense puisse être tirée à consequence, au préjudice des decrets du saint siege, & des siens en particulier. Ce qui marque, que cette decretale n'est pas la premiere de saint Leon : mais les autres peuvent avoir éte perduës. Il conserve dans son siege Donat de Salicine, qui s'étoit converti avec son peuple de l'heresie des Novatiens ; & Maxime Donatiste converti, quoi qu'il eût été ordonné laïque : mais à la charge, que l'un & l'autre donnera sa profession de foi par écrit. Quant à Aggar & Tiberien, qui avoient été ordonnés avec des seditions violentes, étant simples laïques : il en laisse le jugement aux évêques des lieux, se reservant toutefois à decider sur leur raport ; il y

c. 4.
c. 5.
c. 6.
c. 7.

c. 8. avoit eu des religieuses violées par les barbares. Saint Leon les juge innocentes, & leur conseille toutefois de s'humilier, & ne se pas comparer aux autres vierges.

LIII. Lettre à S. Rustique de Narbone.

Inscript. in not. Q. p. 784.

Hier. ep. 4. c. 2.

Rustique évêque de Narbone étoit fils d'un évêque nommé Bonose: sa mere sœur d'un autre évêque nommé Arator, & veuve tres vertueuse, prit grand soin de son éducation: & aprés qu'il eût étudié en Gaule, où il y avoit d'excellentes écoles, elle l'envoya à Rome, pour achever de se former dans l'éloquence ; sans y rien épargner. Etant revenu auprés d'elle, il embrassa la vie monastique ; & reçut en ce tems-là des instructions sur la maniere dont il devoit s'y conduire, par une lettre fameuse de saint Jerôme, qui le renvoye à saint Proclus évêque de Marseille, pour s'instruire de vive voix. Aprés que Rustique eût demeuré quelque tems dans le monastere, il fut ordonné prêtre de l'église de Marseille, qui semble avoir été sa patrie; & enfin évêque de Narbone l'an 427.

c. 10.

v. not. Q. p. 785.

Leon. ep. 2. al. 92.

Saint Leon étant arrivé au Pontificat, Rustique envoya son archidiacre Hermes le consulter sur divers points de discipline: témoignant par ses lettres un grand desir de quitter son siege, pour vivre dans le repos & la retraite. Saint Leon ne lui conseille pas, & lui represente que la patience n'est pas moins necessaire contre les tentations ordinaires de la vie, que contre les persecutions pour la foi: que ceux qui sont chargés du gouvernement de l'église, doivent garder courageusement leur poste, & se confier au secours de celui qui a promis de ne la point abandonner. Quant aux questions proposées par

saint Rustique, Saint Leon y répond ainsi: Le prêtre, ou le diacre qui s'est faussement dit évêque, ne doit point passer pour tel: puisqu'on ne peut compter entre les évêques, ceux qui n'ont été ni choisis par le clergé, ni demandés par le peuple, ni consacrés par les évêques de la province, du consentement du metropolitain. Les ordinations faites par ces faux évêques, sont nulles: si elles n'ont été faites du consentement de ceux qui gouvernoient les églises, ausquelles ces clercs appartenoient. Cette restriction est difficile à entendre: à moins que l'on ne suppose, que ces faux évêques avoient effectivement le caractere épiscopal; mais qu'ils l'avoient reçû par une ordination illegitime: comme Armentarius d'Embrun déposé au concile de Riés. Si un prêtre ou un diacre demande d'être mis en penitence, il la doit faire en particulier; parce qu'il est contre la coutume de l'Eglise, de leur imposer la penitence publique.

Inquis. 1.

V. not. Quesn.

Sup. n. 47.

Inquis. 2.

La loi de la continence, est la même pour les ministres de l'autel, que pour les évêques & les prêtres. Ils ont pû étant laïques ou lecteurs, se marier & avoir des enfans. Etant élevez à un degré superieur, ils ne doivent pas quitter leurs femmes, mais vivre avec elles, comme s'ils ne les avoient point. Par les ministres de l'autel obligés à la continence, saint Leon entend, même les soûdiacres, comme il paroît par sa lettre à Anastase de Thessalonique. Il faut distinguer la concubine de la femme legitime: ainsi celui qui quitte sa concubine pour se marier, fait bien; & celle qui épouse un homme, qui avoit une concubine, ne fait point mal, puis-

Inquis. 3.

Epist. 12. al. 84. c. 4.

Inquis. 4. 5. 6.

qu'il n'étoit point marié. Saint Leon ne parle ici que des concubines esclaves ; & non de celles qui étoient en effet des femmes legitimes, mais sans en porter le titre, suivant les loix.

Sup. liv. XX n. 48. Conc. Tol. I. c. 17.

Ceux qui reçoivent la penitence en maladie, & ne veulent pas l'accomplir étant revenus en santé, ne doivent pas être abandonnés : il faut les exhorter souvent, & ne desesperer du salut de personne, tant qu'il est en cette vie. Il faut user de la même patience à l'égard de ceux, qui pressés de mal, demandent la penitence, & la refusent quand le prêtre est venu ; si le mal leur donne quelque relâche : s'ils demandent ensuite la penitence, on ne leur doit pas refuser. Ceux qui reçoivent la penitence à l'extremité, & meurent avant que d'avoir reçû la communion ; c'est-à-dire la reconciliation, doivent être laissés au jugement de Dieu, qui pouvoit differer leur mort. Mais on ne prie point pour eux, comme morts hors la communion de l'église. En d'autres églises, on ne laissoit pas de prier pour eux. Les penitens doivent s'abstenir même de plusieurs choses permises. Ils ne doivent point plaider, s'il est possible, & s'adresser plûtôt au juge ecclesiastique qu'au seculier : ils doivent perdre plûtôt que de s'engager au negoce, toûjours dangereux : il ne leur est point permis de rentrer dans la milice seculiere : ni de se marier, si ce n'est que le penitent soit jeune, & en peril de tomber dans la débauche ; encore ne lui accorde-t-on que par indulgence.

Inquis. 7. — Inq. 9. — Inq. 8. — V. Quesn. — Inq. 10. — 11. — 12. — Inq. 13.

Le moine qui aprés son vœu se marie, ou embrasse la milice seculiere, doit être mis en penitence publique,

Inq. 14.

publique. Les filles, qui aprés avoir pris l'habit de vierge se sont mariées, quoiqu'elles n'eussent pas été consacrées, ne laissent pas d'être coupables. C'est qu'il y avoit deux sortes de vierges: celles qui ne s'étoient engagées que par le vœu; ou solemnel, en entrant dans un monastere; ou simple, en prenant l'habit, & demeurant chez leurs Parens: celles qui avoient reçû la consecration, qui ne se donnoit qu'à l'âge de quarante ans, comme saint Leon même l'ordonne, & par l'évêque un jour de fête solemnelle. 15. V. Quesn.

Ceux qui ont été abandonnés jeunes par leurs parens, qui étoient Chrêtiens; en sorte qu'on ne trouve aucune preuve de leur baptême: doivent être baptisés, sans craindre de réïterer le sacrement. Ceux qui ont été pris si jeunes par les ennemis, qu'ils ne savent s'ils ont été babtisez, quoiqu'ils se souviennent que leurs parens les ont menez à l'église: il faut leur demander, s'ils ont reçû ce que l'on donnoit à leurs parens; c'est-à-dire l'eucharistie: s'ils ne s'en souviennent pas, il faut les baptiser sans scrupule. Il étoit venu en Gaule des gens d'Afrique & de Mauritanie, qui savoient bien qu'ils avoient été baptisez, mais ils ne savoient dans quelle secte. Saint Leon répond, qu'il ne faut pas les baptiser, puisqu'ils ont reçû la forme du baptême, de quelque maniere que ce soit: il faut seulement les réünir à l'église catholique, par l'imposition des mains, avec l'invocation du saint Esprit; c'est-à-dire la confirmation. D'autres ayant été baptisés en enfance, & pris par les payens, avoient vécu comme eux; & étoient venus encore jeunes

Inq. 16. 17. 18. Inq. 19.

AN. 441. en terre des Romains. Saint Rustique demandoit ce qu'on devoit faire, s'ils demandoient la communion. Saint Leon répond: S'ils ont seulement mangé des viandes immolées, ils peuvent être purifiés par le jeûne & l'imposition des mains: s'ils ont adoré les idoles, ou commis des homicides, ou des fornications, il faut les mettre en penitence publique. On voit ici une imposition des mains differente de la confirmation & de la penitence publique. Au reste ces derniers articles font rapporter cette decretale au tems de l'incursion des Vandales.

LIV. Premier concile d'Orange.

To. 3. Conc. p. 1446.

Vers le même tems, les évêques de Gaule tinrent un concile dans l'église de Justiniene, au territoire d'Orange le sixiéme des ides de Novembre, sous le consulat de Cyrus; c'est-à-dire le huitiéme de Novembre 441. Saint Hilaire d'Arles y presidoit; & on y voit les souscriptions de seize autres évêques: dont les plus connus sont: Constantin de Gap, Auspicius de Vaison, Maxime de Riés, & saint Eucher de Lyon: qui déclare, qu'il attendra le consentement de ses comprovinciaux. Saint Eucher avoit été Moine dans l'isle de Lero, ami de saint Honorat & de Cassien qui leur adressa une de ses conferences. Il avoit été marié, & ses fils Veran & Salone furent par tous deux évêques. Nous avons de lui quelques écrits de pieté. En ce concile d'Orange, furent faits trente canons de discipline. Le premier porte: Que les heretiques, qui étant en danger de mort desireront se convertir, pourront recevoir des prêtres l'onction du crême & la benediction, au défaut de l'évêque: ce que quelques-uns entendent de la confirmation. Le second canon & le plus

Praef. coll. XI.

Genn. illustr. c. 63. Marc. chr. an. 436.

Sirmond not. post.

fameux, est conçû en ces termes : Aucun des ministres qui peuvent baptiser, ne doit aller nulle part sans avoir le crême, parce qu'il a été resolu entre nous de n'en faire l'onction qu'une fois. Si quelqu'un ne l'a pas reçûë dans le baptême, par quelque necessité, on en avertira l'évêque à la confirmation. Car il n'y a qu'une seule benediction du crême : non que l'onction reïterée porte quelque prejudice ; mais afin qu'on ne la croye pas necessaire. D'autres exemplaires ôtent la negation, & portent : Afin qu'on la croye necessaire. Il est difficile de voir le sens de ces paroles ; & encore plus difficile de croire que l'on ait quelquefois donné la confirmation sans onction ; comme semble dire ce canon avec la negation. On ne peut le prouver par aucune autre autorité, la pratique de toute l'église y resiste, & la doctrine commune des theologiens, est que l'onction est essentielle à la confirmation. AN. 441.

Le concile d'Orange dit encore : On lira desormais l'évangile aux catecumenes : on ne doit jamais les laisser entrer dans le baptistere : il faut les separer autant qu'il est possible de la benediction des fideles, même dans les prieres domestiques ; & ils doivent se presenter, pour être benits à part. Les catecumenes possedez, ou énergumenes, doivent être baptisés en cas de necessité, ou quand on jugera à propos. Les énergumenes baptisez, qui font ce qu'ils peuvent pour être délivrés, doivent communier : pour être fortifiés, ou même délivrés, par la vertu du sacrement. Ceux qui ont été une fois agitez du demon publiquement, ne doivent point être admis dans le clergé : ou s'ils le sont, ils ne feront

c. 18.
c. 19.
c. 20.
c. 15.
c. 14.
c. 16.

AN. 441. aucune fonction. On doit donner aux insensés tout ce que la pieté demande. Celui qui perd tout
c. 13. d'un coup la parole, peut recevoir le baptême ou la
c. 12. penitence, s'il témoigne par signe, qu'il le veut; ou si d'autres témoignent qu'il l'a voulu. Ceux qui meurent pendant le cours de leur penitence, doivent
c. 3. recevoir la communion, sans l'imposition des mains établie pour la reconciliation. Ce qui suffit pour la consolation des mourans, suivant les decrets des peres, qui ont nommé viatique cette communion. Si ils survivent, ils demeureront dans l'ordre des penitens; pour recevoir, aprés avoir accompli leur penitence, l'imposition des mains & la communion legitime. Ce canon doit être expliqué par le treiziéme de Nicée: qui accorde aux mourans la communion même de l'eucharistie; à la charge d'achever leur penitence, s'ils reviennent en santé. On ne doit pas refuser aux clercs la penitence, quand ils la demandent. On peut l'entendre de la pénitence secrete, comme dans la lettre de saint Leon à Rustique.

Sup. XI. n. 21. V. Sirm. not. c. 4. n. 2. c. 11. c. 5.

Un évêque qui communique avec celui qu'un autre évêque a excommunié; est coupable, & l'on examinera la justice de l'excommunication, dans le prochain concile. Si un évêque veut bâtir une église dans le diocese d'un autre: il doit obtenir sa permission, lui laisser la consecration, lui faire ordonner les clercs qu'il desire y avoir; & lui laisser tout le gouvernement de la nouvelle église. Si un seculier ayant bâti une église, la fait dédier par un évêque étranger; cet évêque & tous les autres, qui auront assisté à cette consecration, seront exclus de

l'assemblée. On voit icy les commencemens du droit de patronage : en ce que l'évêque fondateur, peut presenter au diocesain les clercs qu'il demande pour son église. Si un évêque par infirmité perd l'usage de la parole, il apellera un évêque pour faire les fonctions épiscopales, & ne les fera pas exercer par des prêtres. AN. 441. c. 30.

Si un évêque veut ordonner un clerc, qui demeure ailleurs, il doit auparavant se resoudre à le faire demeurer avec lui : mais il doit consulter l'évêque avec qui il demeuroit auparavant ; qui a peut-être eu ses raisons, pour ne le pas ordonner. On n'ordonnera point de diaconesses. Si deux évêques en ont ordonné un par force ; celui-cy aura l'église de l'un des deux, & on en ordonnera un à la place de l'autre : s'il a reçû l'ordination volontairement, ils seront tous trois condamnez. On n'ordonnera point à l'avenir de diacre marié, s'il ne promet de garder la continence, sous peine d'être déposé : s'il a été ordonné devant, il ne sera point promû à un ordre superieur, suivant le concile de Turin. Les bigames pourront recevoir le soudiaconat & les ordres inferieurs. Les veuves feront profession devant l'évêque dans la sale secrete, & recevront de lui l'habit. On mettra en penitence les personnes de l'un & de l'autre sexe, qui auront manqué au voeu de continence. On ne doit pas livrer ceux qui se refugient à l'église ; mais les défendre par la reverence du lieu. Si quelqu'un prend les serfs de l'église, au lieu des siens, qui s'y seront refugiés, il sera condamné tres-severement par toutes les églises. On reprimera aussi par censure ecclesiastique, celui qui voudra c. 2. c. 26. c. 21. c. 22. c. 23. c. 24. Conc. Taur. c. 8. 10. 2. Conc. p. 1157. c. 27. c. 28. c. 5. c. 6. c. 7.

AN. 442. reduire en servitude ceux qui auront été affranchis dans l'église, ou recommandés à l'église par testa-
c. 19. ment. A la fin des canons on ordonne: qu'aucun concile ne se separera sans indiquer le suivant; & l'on marque celui de l'année prochaine 442. à Luciene dans le même diocese d'Orange.

LV. Concile de Vaison. Nous avons de cette année 442. sous le consulat de Dioscore le jour des ides; c'est-à-dire le treizié-
To. 3. Conc. p. 1456. me de Novembre, un concile tenu à Vaison, sous l'évêque Auspicius. On y fit neuf ou dix canons,
Can. 1. qui portent: Que les évêques Gaulois, passant d'une province à l'autre, n'auront point besoin de témoignage, pourvû qu'ils ne soient point excommu-
V. Sirm. niés: parce que le voisinage les fait assés connoître; c'est-à-dire, que les lettres formées n'étoient que
c. 3. pour les étrangers. Les prêtres recevront tous les ans le saint crême de leur propre évêque, prés de la pâque. Ils l'iront querir en personne, ou du moins par
c. 2. un soûdiacre. On priera pour ceux qui meurent subitement dans le cours de leur penitence, qu'ils ac-
c. 4. complissoient fidelement. Ceux qui retiennent les oblations des défunts, ou different de les donner à l'église, seront excommuniés, comme sacrileges &
c. 6. meurtrier des pauvres. On doit éviter, non seulement ceux que l'évêque a excommuniés nommement, mais encore ceux dont il témoigne sans le
c. 7. dire, n'être pas satisfait. Les évêques ne doivent pas accuser ou excommunier legerement. Pour les fautes legeres, ils doivent aisément se laisser fléchir par l'intercession des autres: pour les crimes, ils
c. 8. doivent se porter pour accusateurs en forme. Si quelqu'un a commis un crime, que l'évêque seul connoisse,

il peut l'obliger à ne se pas presenter devant lui dans l'assemblée publique; mais il demeure dans la communion de tous les autres, tant qu'il n'y a point de preuve contre lui. AN. 442. Conc. Cart. VI. can. 132.

Pour reprimer la mauvaise coûtume qu'avoient les payens, d'exposer leurs enfans; Constantin avoit ordonné en 331. qu'ils apartiendroient à ceux qui les auroient nourris & élevés, en qualité de leurs enfans, ou de leurs esclaves à leur choix: sans que les peres ou les maîtres eussent aucun droit de les repeter. Honorius avoit ajouté en 412. que celui qui leveroit l'enfant, prendroit pour sa seureté une attestation de témoins, avec la souscription de l'évêque. On ne laissoit pas d'inquieter ceux qui avoient levé des enfans exposés; ce qui faisoit que personne n'osoit s'en charger. C'est pourquoi le concile de Vaison ordonne: que ces loix seront observées; & de plus, que le dimanche le diacre annoncera à l'autel, qu'on a levé un enfant exposé, afin que si quelqu'un prétend le reconnoître, il ait à le declarer dans dix jours; autrement celui qui le redemandera, sera frapé de censure ecclesiastique, comme homicide. L. 1. C. Th. de expos. lib. V. L. 2. eod. c. 9. c. 10.

Peu de tems aprés la prise de Carthage, c'est-à-dire l'an 440. sous le consulat de l'empereur Valentinien, avec Anatolius, Genseric passa en Sicile, la ravagea & assiegea Palerme, qui soutint long-tems le siege. Maximin chef des Ariens en Sicile condammé par les évêques catholiques, l'excita à les persecuter, pour les obliger à embrasser l'Arianisme; & il y en eut quelques-uns, qui souffrirent le martyre. En cette calamité de la Sicile, saint Leon LVI. Lettre de S. Leon. Chr. Idac. an. 16. Valent. Prosp. an. 440. Cassiod. an. eod.

AN. 443. envoya du secours à Paschasin évêque de Lilybée ; par Silanus diacre de l'église de Palerme, avec des lettres de consolation ; & en même tems il le consulta sur le jour de pâque de l'année suivante 444. comme il avoit déja consulté saint Cyrille d'Alexandrie. Paschasin répondit au pape : Qu'aprés avoir bien examiné la question, & calculé exactement : il avoit trouvé comme saint Cyrille, que le jour de pâque de l'année suivante, devoit être le dimanche neuviéme des calendes de May ; c'est-à-dire le vingt-troisiéme d'Avril : dont il explique les raisons. Il y fait mention du miracle d'un baptistere de Sicile, arrivé l'an 417. sous le pontificat de Zosime.

Ap. Quesn. post. ep. 2.

Sup. liv. XXIII. n. 35.

La même année 443. saint Leon écrivit aux évêques de Campanie, de Picenum, de Toscane & de toutes les provinces suburbicaires, une lettre decretale. Picenum est aujourd'hui une grande partie de la marche d'Ancone. Trois évêques, Innocent, Legitime & Segece, furent chargés de porter dans les provinces cette decretale : qui aparemment étoit le resultat d'un concile. Elle reprend divers abus. Que l'on élevoit au plus haut rang du sacerdoce des gens de condition servile, ou engagés à des devoirs incompatibles avec le service de l'église ; & quelquefois malgré leurs maîtres : que l'on ordonnoit des bigames : qu'il y avoit des clercs, qui prêtoient à usure, ou sous leur nom, ou sous des noms empruntés ; quoique l'usure fut défenduë même aux laïques. Le pape ordonne, que tous ces abus soient retranchés, sous peine aux évêques contrevenans, d'être interdits & privés de sa communion ; & il

Epist. 3. al. 1.

& il leur recommande d'obſerver les decrets de ſaint Innocent & de ſes autres predeceſſeurs. La date eſt du ſixiéme des ides d'Octobre, ſous le conſulat de Maxime & de Paterne ; c'eſt-à-dire du dixiéme d'Octobre 443. AN. 443.

LVII. Manichéens découverts à Rome.

Entre ceux que la deſolation de l'Afrique & la crainte des Vandales, fit paſſer en Italie, il y eut grand nombre de Manichéens, qui ſe refugierent à Rome, & s'y cacherent quelque tems. Mais ſaint Leon les découvrit, & en avertit ſon peuple en pluſieurs de ſes ſermons : les exhortant à les dénoncer par tout à leurs prêtres ; c'eſt-à-dire, à ceux qui étoient diſtribuez dans les titres des differens quartiers. Il donne ces deux marques, pour les conoître : qu'ils jeûnent le dimanche en l'honneur du ſoleil, & au mépris de la reſurrection de Jeſus-Chriſt, & le lundy en l'honneur de la lune ; & que recevant la communion avec les fidelles, ils ne prennent que le corps de Nôtre-Seigneur, & non point le ſang ; parce qu'ils abhorent le vin. Il reprend auſſi une ſuperſtition, qui ſemble être venuë d'eux ; que pluſieurs fidelles entrant dans la baſilique de ſaint Pierre, aprés avoir monté les degrés, ſe retournoient pour ſaluer le ſoleil levant.

Proſp. chr. an. 443.
Serm. IV. de coll. c. 3.
Serm. IV. de Quadr. c. 5.
Serm. VII. Nativ. c. 4.

Saint Leon ayant donc par ſes diligences découvert grand nombre de Manichéens, il y en eut qui abjurerent dans l'égliſe publiquement & par écrit, & furent reçûs à penitence. D'autres, qui demeurerent opiniâtres, furent condamnez par les juges ſeculiers au baniſſement perpetuel : ſuivant les loix des empereurs. Mais pour faire mieux connoître au peuple leurs erreurs & leurs infamies : le pape

Epiſt. 8. al. 2.

AN. 443.

Serm. V. de jejun dec. c 4. Epist. 15. ad Turib. c. 16.

saint Leon en fit une information juridique. Il assembla plusieurs évêques & plusieurs prêtres, avec un grand nombre de citoyens, des personnes illustres, & une partie du senat. En cette assemblée il fit amener leurs élûs & leurs élûës : on leur fit découvrir plusieurs choses de leurs dogmes & des ceremonies de leurs fêtes ; & on prouva clairement l'infamie de leurs mysteres, pour ne laisser rien de douteux aux moins credules, ni aux calomniateurs. Toutes les personnes qui avoient commis cette abomination étoient presentes. Une jeune fille de dix ans ; deux femmes qui l'avoient nourrie & preparée au crime ; un jeune homme qui l'avoit corrompuë, & l'évêque Manichéen, qui avoit presidé à la ceremonie. Toutes leurs confessions furent conformes ; & si detestables, que les oreilles des assistans avoient peine à les souffrir. On en dressa des actes autentiques.

D. serm. V.

Incontinent aprés, saint Leon rendit compte à son peuple de cette procedure, dans un sermon du jeûne du dixiéme mois ; c'est-à-dire des quatre-tems de Decembre en 443. Exhortant particulierement les femmes à fuïr ces heretiques, sans même leur parler ; de peur de se laisser surprendre, par la curiosité d'écouter leurs fables. Il exhorte tout le monde à les dénoncer, & à déclarer où ils logent, où ils enseignent, & ceux qu'ils frequentent ; afin que l'on continuë à les découvrir. Il en parla encore le jour de l'Epiphanie sixiéme de Janvier 444. avertissant le peuple de ne se pas laisser surprendre à leur exterieur, à leurs abstinences superstitieuses, à la pauvreté de leurs habits, & à la pâleur de leurs visages. On apprit par les confessions de ceux qui

Serm. IV. Epiph. c. 5. Prosp. chr. an. 443.

furent pris à Rome, qui étoient leurs docteurs, leurs évêques, leurs prêtres; en quelles provinces & en quelles villes ils demeuroient.

Plusieurs s'enfuirent de Rome, principalement des plus coupables; ce qui obligea le pape d'écrire à tous les évêques d'Italie, de peur qu'ils n'en reçûssent quelques-uns sans les connoître, qui infectassent leurs églises. Il les instruit donc de ce qui s'étoit passé à Rome, & leur envoye les actes de leur conviction: les exhortant à les rechercher soigneusement & se tenir sur leurs gardes. La lettre est circulaire, datée du troisiéme des calendes de Février, sous le dix-huitiéme consulat de Theodose avec Albin; c'est-à-dire, du trentiéme de Janvier 444. Plusieurs évêques d'Orient imiterent sur ce point la vigilance de saint Leon.

Epist. 8. al. 2.

LVIII. Pelagiens recherchez.

Il poursuivit aussi dans le même tems les Pelagiens, & principalement Julien d'Eclane, qui étoit alors leur chef. Car encore que plusieurs eussent abjuré leur heresie, ils recommençoient à la semer. Septimius évêque d'Altinum en Venetie en écrivit à saint Leon, & l'avertit, que dans cette province on avoit reçû à la communion catholique des prêtres, des diacres, & d'autres clercs de divers ordres, qui avoient été engagés dans l'heresie de Pelage: sans avoir exigé d'eux la condamnation de leur erreur; & que l'on souffroit même, qu'ils passassent en divers lieux, pour exercer leurs fonctions: au mépris des canons, qui ordonnoient la stabilité des clercs, dans les églises où ils avoient été ordonnés. Sur cet avis, saint Leon écrivit à l'évêque d'Aquilée, métropolitain de la province; lui ordonnant d'assembler son concile: pour y obliger tous ces clercs suspects de Pelagianisme, à

Auct. de promiss. c. 6.

Phot. bibl. cod. 54.

Leo epist. 6. al. 86.

D. epist. 6.

AN. 444. condamner ouvertement & par écrit cette herefie ; & approuver tous les decrets des conciles, confirmés par le faint fiege ; en termes fi clairs, qu'il ne leur reftât aucun pretexte de les éluder. Le pape recommande auffi le maintien des canons, pour la ftabilité des clercs ; fous peine de dépofition & d'excommunication : parce que les caufes ordinaires de paffer d'églife en églife, ne font que l'ambition & l'interêt.

LIX. Vicariat de Theffalonique. Epift. 4.

Anaftafe évêque de Theffalonique envoya demander à faint Leon l'autorité de fon vicaire dans l'Illyrie, comme l'avoient euë fes predeceffeurs ; & faint Leon la lui accorda volontiers, par fa lettre datée de la veille des ides de Janvier, fous le confulat de Theodofe pour la dix-huitiéme fois avec Albin ; c'eft-à-dire du 12. de Janvier 444. Saint Leon dit : Qu'il ne fait que fuivre l'exemple de faint Sirice, qui donna le même pouvoir à Anyfius : mais qu'il ne doit fervir qu'à la confervation des canons. Il recommande principalement les ordinations des évêques : où l'on ne doit regarder que le merite de la perfonne, & le fervice qu'elle a rendu à l'églife, fans aucune vûë de faveur ni d'interêt. *c. 4.* Perfonne, dit-il, ne doit être ordonné évêque dans ces églifes, fans vous confulter ; car on les choifira avec un jugement plus meur, quand on craindra vôtre examen ; & nous ne tiendrons point pour évêques, ceux que le metropolitain aura ordonnez fans vôtre participation. Comme les metropolitains ont le droit d'ordonner les évêques de leurs provinces : nous voulons, que vous ordonniez les métropolitains, & que vous les choififfiez avec un plus grand foin ; comme devant gouverner les autres. Que *c. 5.* perfonne ne manque au concile quand il y fera appel-

lé. Rien n'eſt plus utile, que les frequentes aſſemblées des évêques, pour corriger les fautes & conſerver la charité. Vous nous renvoyerez ſuivant l'ancienne tradition les cauſes majeures, qui ne pourront être terminées ſur les lieux, & les appellations. Il ſe plaint, que contre les canons, on faiſoit tous les jours indifferemment les ordinations des prêtres & des diacres; & veut que l'on ne les faſſe que le dimanche, comme celles des évêques: ce qu'il faut entendre de la nuit du ſamedi au dimanche. Saint Leon écrivit aux metropolitains de l'Illyrie une lettre de même date: pour les avertir du pouvoir, qu'il avoit donné à Anaſtaſe de Theſſalonique, & les exhorter à s'y ſoumettre & à obſerver les canons.

AN. 444.

c. 6.

Epiſt. 51

Cette année 444. pâque étant le vingt-troiſiéme d'Avril, le vendredi-ſaint ſe rencontra le vingt-un qui étoit le jour de la fondation de Rome, où l'on avoit accoutumé de faire des jeux du cirque: mais on les omit, pour le reſpect du ſaint jour de la paſſion.

Proſp. chr. integ. an. 444.



AN. 444.

LIVRE VINGT-SEPTIE'ME.

I.
Mort de S. Cyrille, ses écrits.
Gr. menol. 9. Jun. Conc. Chalc. Act. 3. p. 406. D. Sup. XXII. n. 46. Gennad. script. n. 56.

SAint Cyrille mourut la même année 444. le neuviéme de Juin, aprés avoir gouverné trente-deux ans l'église d'Alexandrie, depuis l'an 412. Il laissa un grand nombre d'écrits : entre autres des homelies, que les évêques Grecs apprenoient par cœur, pour les prononcer. Les plus utiles pour l'histoire, sont les homelies paschales : ou le premier jour de carême, le premier de la semaine sainte, c'est-à-dire le lundi : le samedi & le jour de pâques sont marqués, par les jours des mois Egyptiens, qu'il est facile de reduire aux Romains : ainsi ce sont des caracteres certains des années. Nous en avons vingt-neuf, pour autant d'années tout de suite, dont la premiere est 414 où pâque fut le vingt-sixiéme de Phamenoth, c'est-à-dire le vingt-deuxiéme Mars ; & la derniere est 442. où pâque fut le dix-septiéme de Pharmouthi, c'est-à-dire le douziéme d'Avril.

Les autres écrits de saint Cyrille que nous avons, sont les dix-sept livres de l'adoration en esprit & en verité ; écrits en forme de dialogue, entre lui & un nommé Pallade : pour montrer l'utilité de l'ancienne loi, même aprés la publication de l'évangile, par les sens spirituels qu'elle enferme. C'est à peu prés le même dessein des douze livres des Glaphyres, qui sont un commentaire sur le pentateuque. *Glaphyron*, signifie profond ou élegant ; & l'un & l'autre convient à cet ouvrage, qui dévelope les mysteres de la loi. Nous avons aussi cinq livres de commentaires sur Isaïe : un commentaire sur les douze petits pro-

phetes, dix livres de commentaires ſur ſaint Jean, qui reſtent de douze ; car il n'y a que les fragmens du ſeptiéme & du huitiéme : un traité de la Trinité, nommé le treſor : neuf dialogues ſur la Trinité & l'incarnation, pluſieurs autres traités ſur l'incarnation, contre Neſtorius, dont il a été parlé en ſon lieu : dix livres contre l'empereur Julien, pour la défenſe de la religion Chrêtienne, adreſſés à l'empereur Theodoſe. Le dernier des ouvrages de ſaint Cyrille, est un livre contre les Anthropomorphites, dont il marque le ſujet dans la lettre, qui eſt à la tête adreſſée à Caloſyrius en ces termes. *Sup. liv. XV. n. 45.*

Quelques perſonnes étant venuës du mont Calamon, je leur ai demandé comment vivoient les moines de ce lieu-là. Ils m'ont dit : que pluſieurs ſe diſtinguoient dans les exercices de pieté : mais que quelques-uns alloient & venoient, troublant le repos des autres par leur ignorance, & diſant : que puiſque l'écriture dit, que l'homme eſt fait à l'image de Dieu ; il faut croire, que Dieu a une forme humaine. Saint Cyrille montre l'abſurdité de cette imagination, qui fait Dieu corporel & borné ; puis il ajoûte : J'apprens qu'ils diſent, que l'eulogie myſtique, c'eſt-à-dire, l'euchariſtie, ne ſert de rien pour la ſanctification, quand elle eſt gardée du jour au lendemain. Mais c'eſt une extravagance. Jeſus-Chriſt n'eſt pas alteré, ni ſon ſaint corps changé : la force de la benediction, & la grace vivifiante y demeure toûjours. D'autres diſent, qu'il ne faut s'appliquer qu'à l'oraiſon, ſans travailler. Mais qu'ils nous diſent, s'ils valent mieux que les apôtres ; qui prenoient du tems pour travailler, quoiqu'ils fuſſent

occupés à la parole de Dieu ? L'église n'admet point cette conduite. Si tous en usoient ainsi, qui les nourriroit ? ce n'est qu'un prétexte d'oisiveté & de gourmandise. Enfin il avertit Calosyrius de ne pas permettre, que les catholiques eussent commerce avec les Meleciens schismatiques, qui restoient encore en Egypte. Le traité qui suit cette lettre contient les réponses à plusieurs questions subtiles de ces moines, sur la creation de l'homme. Calosyrius étoit évêque d'Arsinoé, & assista au faux concile d'Ephese en 449. & ensuite au concile de Calcedoine.

To. 4. Conc. p. 119. A. p. 522. A.

Dans l'homelie de la cene mystique, saint Cyrille parle ainsi contre les Nestoriens : Qu'ils nous disent, quel corps est la pâture des troupeaux de l'église, & quel breuvage les rafraîchit ? Si c'est le corps d'un Dieu, Jesus-Christ est donc vrai Dieu, & non pas un pur homme. Si c'est le sang d'un Dieu, le Fils de Dieu n'est donc pas seulement Dieu, mais Verbe incarné. Que si c'est la chair de Jesus-Christ qui est nourriture, & son sang breuvage ; c'est-à-dire selon eux un pur homme ; comment enseigne-t-on qu'il sert à la vie éternelle ; comment est-il distribué ici & par tout, sans être diminué ? Un simple corps n'est point source de vie à ceux qui le prennent. Et dans le commentaire sur saint Jean ; il dit, que par la reception de l'eucharistie, nôtre chair est unie à celle de Jesus-Christ, comme deux morceaux de cire fondus ensemble : afin que cette union nous unisse à sa personne divine, qui a pris chair ; & que la personne du Verbe nous unisse au pere, auquel il est consubstantiel : ensorte que par ces

To. 5. p. 2. pag. 378. B.

Lib. IV. c. 2. p. 365.

Lib. X. c. 2. p. 863.

Lib. XI. c. 12. p. 1001. 1002.

ces trois mysteres, de la Trinité, de l'incarnation, & de l'eucharistie: nous sommes élevez à une union étroite avec Dieu.

Nous avons deux lettres de saint Cyrille à Domnus évêque d'Antioche, qui ne peuvent être que des derniers tems de sa vie, puisqu'il ne survécut que quatre ans à l'élection de Domnus. L'une est en faveur d'Athanase évêque de Perrha, qui fut depuis lûë au concile de Calcedoine: l'autre en faveur d'un évêque nommé Pierre, avancé en âge, qui se plaignoit d'avoir été condamné sans être oüi, & chassé de son siege, sous pretexte d'une renonciation extorquée, & dépoüillé de ses biens. Le sujet de l'accusation étoit d'avoir abusé des revenus de son église, sur quoi saint Cyrille dit: que Pierre ne doit point en rendre compte, & que tous les évêques du monde sont affligez d'une telle pretention: parce qu'encore qu'ils doivent conserver à l'église ses immeubles & ses meubles precieux, ils ont la libre administration des revenus. Enfin on ne doit avoir aucun égard aux actes de renonciation, donnez par crainte, contre les loix de l'église. Si un évêque est digne du ministere, qu'il y demeure: s'il en est indigne, qu'il soit déposé juridiquement.

II. Lettres canoniques.

Ibid. p. 209.

Sur la plainte des abbés de la Thebaïde, touchant quelques ordinations irregulieres: saint Cyrille écrivit aux évêques de la Lybie & de la Pentapole, pour leur enjoindre, de s'informer exactement de la vie des ordinans; s'ils étoient mariez ou non, & depuis quand: s'ils avoient été chassés par quelque évêque, ou de quelque monastere: afin de n'ordonner que des personnes libres & sans reproche.

Ibid. p. 211.

AN. 445.

III. Lettres de S. Leon à Dioscore.

Theod. epist. 60. Liberat. c. 10.

Le successeur de saint Cyrille dans le siege d'Alexandrie, fut Dioscore son archidiacre, qui étoit en grande reputation de vertu, particulierement de modestie & d'humilité. Il n'avoit point été marié, & gagna d'abord l'affection du peuple d'Alexandrie, en prêtant de l'argent sans interêt aux boulangers & aux cabaretiers : afin qu'ils fournissent au peuple du pain blanc & d'excellent vin à bon marché. Mais on prétendoit que pour trouver le fond de cette dépense, il avoit exigé de grandes sommes des heritiers de saint Cyrille, les chargeant de calomnies. Il envoya à Rome le prêtre Possidonius, donner part de son ordination au pape saint Leon, qui fit réponse par une lettre datée du vingt-uniéme de Juin 445. Il y donne à Dioscore quelques instructions, pour l'uniformité de la discipline : ne doutant pas que saint Marc n'eût enseigné à son église les mêmes regles que saint Pierre, dont il étoit disciple. Saint Leon veut donc que l'on observe à Alexandrie comme à Rome, de ne faire les ordinations des prêtres & des diacres, que le dimanche : que ceux qui donnent l'ordre & ceux qui le reçoivent, soient à jeun. Il veut aussi que dans les grandes fêtes, quand le peuple vient à l'église en si grand nombre qu'il ne peut y tenir ensemble, on ne fasse point difficulté de réiterer le sacrifice, autant de fois que l'église, dans laquelle on le doit faire, sera remplie de peuple : declarant que c'est la coûtume de l'église Romaine. On voit ici qu'à Rome & à Alexandrie, on n'offroit encore le saint sacrifice, que dans une seule église, même aux plus grandes solemnités. Saint Leon dit : que le prêtre Possidonius

Epist. 11. al. 81.

Sup. liv. XXVI. n. 50. epist. 4. ad Anast. c. 6.

Sup. liv. XXV. n. 14.

étoit parfaitement instruit des usages de Rome, par les frequens voyages qu'il y avoit faits; ce qui fait croire que c'est le même qui avoit été envoyé par saint Cyrille au pape saint Celestin. AN. 445.

IV. Plaintes contre saint Hilaire d'Arles.

Leo epist. 10. al. 89. vita S. Hilar. Arel. c. 16. 17.

Cependant Celidonius évêque Gaulois vint à Rome se plaindre de saint Hilaire d'Arles, qui l'avoit déposé dans un concile. Saint Hilaire faisant sa visite avec saint Germain d'Auxerre arriva à la ville, dont Celidonius étoit évêque: apparemment dans la province de Vienne. Les nobles & le peuple vinrent aussi-tôt à eux, accusant Celidonius d'avoir épousé une veuve, & d'avoir condamné des gens à mort, pendant qu'il étoit magistrat. Saint Hilaire & saint Germain ordonnerent qu'on préparât les témoins. Plusieurs autres évêques d'un grand merite s'assemblerent avec eux. On examina l'affaire avec toute la maturité possible: l'accusation fut prononcée; & on jugea suivant les regles de l'écriture, que Celidonius devoit de lui-même renoncer à l'épiscopat. C'est de ce jugement qu'il vint se plaindre au pape saint Leon, vers la fin de l'an 444. Saint Hilaire l'ayant appris, passa les Alpes nonobstant la rigueur de l'hyver, & vint à Rome à pied: car il faisoit ainsi tous ses voyages par amour pour la pauvreté. Aprés avoir visité les églises des apôtres & des martyrs, il vint se presenter à saint Leon, avec toute sorte de respect: le suppliant de maintenir à son ordinaire la discipline des églises, & se plaignant que l'on admettoit à Rome aux saints autels des évêques condamnés dans les Gaules, par sentence du magistrat. Il le conjura, si sa remontrance lui est agreable, de faire corriger secretement ces

abus. Je suis venu, ajoûta-t-il seulement, pour vous rendre mes devoirs, & non pour plaider ma cause; & je vous instruis de ce qui s'est passé, non par forme d'accusation, mais par simple recit: si vous êtes d'un autre sentiment, je ne vous importunerai pas davantage.

Saint Leon assembla un concile, pour juger cette affaire; & saint Hilaire y prit seance, comme les autres évêques. Le concile ne fut pas content de ses réponses, & saint Leon y trouva trop de hauteur. Il parut par les dépositions des témoins, que Celidonius étoit innocent de l'irregularité pour laquelle il avoit été condamné; c'est-à-dire, d'avoir épousé une veuve. Il fut donc absous & rétabli dans son siege. Saint Hilaire demeura ferme dans son sentiment; & quelque menace qu'on lui fît, encore même qu'il crût sa vie en peril: il ne voulut jamais communiquer avec celui qu'il avoit condamné. Voyant qu'il ne pouvoit persuader le pape & son concile, il se retira; & nonobstant les gardes qu'on lui avoit donnés, & l'hyver qui duroit encore; il revint à son église.

Epist. 10. c. 4. Saint Leon examina ensuite avec son concile les plaintes de l'évêque Projectus, & d'un grand nombre de citoyens de sa ville, que l'on croit avoir été dans la premiere Narbonoise. Projectus se plaignoit, que saint Hilaire étoit venu pendant qu'il étoit malade, ordonner un autre évêque à sa place, comme si elle eût été vacante: quoique ce fût dans une province étrangere à son égard; & où avant Patrocle aucun de ses predecesseurs ne s'étoit attribué aucun droit. Que cette ordination s'étoit faite

sans attendre le choix du clergé, ni les suffrages du peuple: avec une telle precipitation qu'Hilaire étoit venu & parti, sans que personne en sçût rien. Il ne paroît pas qu'il y eût d'autre preuve de ces faits, que les lettres de Projectus & de ses citoyens. Mais saint Hilaire s'étoit rendu odieux au concile Romain, par la hardiesse avec laquelle il s'étoit défendu dans l'affaire de Celidonius; & encore plus par sa retraite. Ainsi l'ordination qu'il avoit faite fut cassée, & Projectus rétabli dans son siege. On accusoit encore saint Hilaire, de s'attribuer l'autorité de regler toutes les églises des Gaules: c'est-à-dire, comme l'on croit, de ce qui avoit autrefois composé la province Narbonoise. On l'accusoit d'aller par les provinces, accompagné d'une troupe de gens armés, pour donner des évêques aux églises vacantes: d'indiquer des conciles, & de troubler les droits des metropolitains. Peut-être étoit-il obligé de prendre quelque escorte, dans les païs occupés par les barbares, & troublés par la guerre.

c. 2.

c. 4.

c. 7.

V.
Lettres de S. Leon contre S. Hilaire.

Le concile de Rome lui défendit d'entreprendre sur les droits d'autrui: le priva même de l'autorité qu'il avoit sur la province de Vienne: lui défendit de se trouver à aucune ordination, le déclara retranché de la communion du saint siege; & prétendit lui faire grace, de le laisser dans son église, & ne le pas déposer. Tout cela paroît par la lettre de saint Leon aux évêques de la province de Vienne: où il releve d'abord la primauté de saint Pirere & l'autorité de l'église Romaine; & rapporte les plaintes contre Hilaire, qu'il traite de perturbateur de l'union des églises, de presomptueux & d'entre-

ep. 10.

prenant. Il donne ces regles touchant les ordinations: qu'elles doivent être reservées aux metropolitains: qu'elles doivent être paisibles & tranquilles: que l'on doit avoir la souscription des clercs, le témoignage des magistrats, le consentement du senat & du peuple: & qu'il faut les celebrer le Dimanche. Il ajoûte: que chaque province doit se contenter de son concile, & que personne ne doit être excommunié legerement. Il déclare aux évêques des Gaules, qu'il ne veut point s'attribuer le gouvernement de leurs provinces: mais conserver à chacun ses droits & ses privileges, & les maintenir dans l'union. Enfin il leur propose, de leur donner pour primat, s'ils le veulent bien, l'évêque Leonce, recommandable par son merite & par son grand âge: sans prejudice des droits des metropolitains. On croit que ce Leonce étoit l'évêque de Frejus; & que saint Leon vouloit introduire en Gaule la discipline d'Afrique: d'attribuer la primatie au plus ancien évêque, & non à un certain siege. Mais les Gaulois n'accepterent pas cette proposition.

c. 5. *c. 7.* *c. 8.* *c. 9.* *V. not. Quesn.*

Saint Leon voulut appuyer son jugement de l'autorité de l'empereur Valentinien, qui étoit alors à Rome; & obtint un rescrit adressé au Patrice Aëtius, qui commandoit les troupes des Gaules. Il contient les mêmes plaintes en general contre saint Hilaire, qu'il traite d'entreprenant & de seditieux: qui a offensé la majesté de l'empire & le respect du saint siege. C'est pourquoi, ajoûte l'empereur, nous défendons qu'à l'avenir Hilaire, ni aucun autre, n'employe les armes pour les affaires ecclesiastiques; ni que les évêques des Gaules, ou des autres provinces

Int. Nov. Theod. tit. 14.

entreprenent rien contre l'ancienne coûtume, sans l'autorité du pape: qu'ils tiennent pour loi ce qu'il aura ordonné; & que tout évêque qui étant appellé à son jugement aura negligé d'y venir, y soit contraint par le gouverneur de la province. Ce rescrit est daté du huitiéme des ides de Juin, sous le sixiéme consulat de Valentinien; c'est-à-dire du sixiéme de Juin 445. AN. 445.

Le dix-neuviéme du même mois, autrement le treiziéme des calendes de Juillet, l'empereur Valentinien donna un autre édit contre les Manichéens, si bien convaincus à Rome, environ dix-huit mois auparavant. Il est adressé à Albin prefet du pretoire, & renouvelle contre eux toutes les anciennes peines: ordonnant de les poursuivre par tout où ils seront découverts, & permettant à toute personne de les accuser. L'empereur étoit à Ravenne l'année precedente, lorsque les Manichéens furent convaincus; & apparemment le pape prit occasion de son sejour à Rome, pour obtenir cet édit.

Nov. Valent. Lib. 2. tit. 2.

Nov. 1. eod. lib.

Deux ans aprés l'empereur Valentinien étant encore à Rome, fit une loi pour renouveller les anciennes peines contre ceux qui foüilloient dans les sepulcres, pour en tirer des marbres ou d'autres choses plus precieuses. On accusoit de ce crime même des clercs; & l'empereur les juge dignes d'une peine plus rigoureuse que les autres. Il veut qu'ils perdent aussi-tôt le nom de clercs, qu'ils soient proscrits & bannis à perpetuité; & il ne veut pas que l'on épargne les évêques même. La loi est adressée à Albin prefet du pretoire, & patrice, & datée du troisiéme des ides de Mars, sous le consulat de

Nov. Valent. tit. 5.

Callypius, c'est-à-dire, du treiziéme de Mars 447.

IV. Vertus de S. Hilaire d'Arles. *Vita Hilar. c.* 17.

Saint Hilaire étant de retour à Arles, s'appliqua tout entier à appaiser saint Leon, & écrivit plusieurs lettres sur ce sujet. Il envoya premierement le prêtre Ravennius, qui fut son successeur, puis les évêques Nectaire & Constantius. Auxiliaris préfet des Gaules, qui se trouvoit alors à Rome, les reçût avec grand respect; & s'entretint souvent avec eux des vertus de saint Hilaire, de sa fermeté, & de son mépris des choses humaines. Il parla aussi au pape saint Leon: comme il témoigne écrivant à saint Hilaire; & il ajoûte: Les hommes ont peine à souffrir, que nous parlions avec la hardiesse qu'inspire une bonne conscience; & les oreilles des Romains, sont d'une extrême delicatesse. Si vous vous y accommodiez un peu, vous gagneriez beaucoup sans rien perdre. Accordez-moi cela, & dissipez ces petits nuages, par un petit changement. Aprés cette réponse, saint Hilaire reprit ses

c. 18.

fonctions pastorales & ses exercices de pieté, comme s'il n'eût fait que commencer, & s'y donna tout entier, pendant trois ou quatre années qu'il survécut jusques en 449.

c. 8. *Sup. liv.* XXIV. *n.* 57.

Dés le commencement de son épiscopat, il continua de pratiquer la pauvreté & la mortification, comme il avoit fait étant moine; ne portant qu'une

c. 14.

tunique été & hyver, encore étoit-ce un cilice: marchant toûjours nuds pieds, & travaillant de ses mains.

c. 11.

On lui mettoit une table devant lui avec un livre & des filets: un notaire prêt à écrire étoit prés de lui. Il lisoit & dictoit de tems en tems: remuant toûjours les mains cependant, pour noüer ses cordes

& faire

& faire ses filets. Il travailloit aussi à la terre au-delà de ses forces : ayant été élevé suivant la noblesse de sa race. On lisoit toûjours pendant son repas, & il en introduisit la coûtume dans les villes. Le dimanche il se levoit à minuit, faisoit à pied trente mille, qui sont dix lieuës, assistoit à l'office, où il prêchoit, ce qui duroit jusqu'à la septiéme heure, c'est-à-dire une heure aprés midy. Il vivoit dans une maison commune avec ses clercs, n'ayant que sa cellule comme un autre. Il aimoit tellement les pauvres, que pour racheter les captifs, il fit vendre tout ce qu'il y avoit d'argent dans les églises, jusques aux vaisseaux sacrés ; & se reduisit à des patenes & des calices de verre. Gennad. c. 68.

Il étoit fort éloquent selon le tems, & nous avons un échantillon de son stile dans l'éloge de saint Honorat son predecesseur. Les jours de jeûne il entretenoit le peuple par ses discours, depuis midy jusques à quatre heures. S'il n'avoit pour auditeurs, que des gens rustiques, il s'accommodoit à leur portée par un stile simple : mais il le relevoit, s'il survenoit des gens plus instruits, tant il étoit maître de son discours. Il avoit plusieurs fois averti en particulier le prefet de ce tems-là, des injustices qu'il commettoit dans les jugemens, sans qu'il se fût corrigé. Un jour il vint à l'église accompagné de ses officiers, pendant que saint Hilaire prêchoit. Le saint évêque interrompit son sermon ; disant que le préfet n'étoit pas digne de recevoir la nourriture celeste, aprés avoir méprisé les avis qu'il lui avoit donnés pour son salut. Le préfet se retira chargé de confusion, & saint Hilaire continua de parler. c. 14. c. 10.

Tel étoit ce saint évêque : mais il s'épuisa tellement par ses jeûnes & ses travaux, qu'il mourut à quarante-huit ans. Sa vie a été écrite par Honorat évêque de Marseille son disciple : qui témoigne qu'on avoit de lui des homelies sur toutes les fêtes de l'année, une exposition du symbole, & grand nombre de lettres.

Gennad. c. ult. Vita to. 1. S. Leon.

Martyr. R. 5. Mai. v. ibi Baron.

VII. Second voyage de S. Germain en Bretagne.

Vita S. Germ. par Const. c. 29.

Il fut lié d'amitié avec saint Germain d'Auxerre, qu'il nommoit son pere, & le respectoit comme un apôtre. Car saint Germain fut obligé d'aller à Arles, solliciter Auxiliaris préfet des Gaules, pour sa ville d'Auxerre : qu'il trouva chargée d'impositions extraordinaires, à son retour de la grande Bretagne. Par tout où il passa dans ce voyage, le peuple alloit au devant en foule, pour recevoir sa benediction, avec les femmes & les enfans. A Alise, Nectariola femme d'un prêtre nommé Senateur, garda de la paille dont elle avoit garni le lit du saint évêque ; & un possedé en étant lié fut delivré. En arrivant à Arles, le prefet Auxiliaris alla contre l'ordinaire bien loin au devant de lui. Il admira sa bonne mine, la politesse & l'autorité de son discours, & le trouva au dessus de sa reputation. Il lui fit de grands presens, lui demanda la guerison de sa femme, depuis long-tems affligée de la fiévre quarte. Il l'obtint ; & accorda aussi à saint Germain la décharge qu'il demandoit pour son peuple.

c. 18.

c. 34.

Saint Germain étant de retour chez lui, fut apellé une seconde fois dans la grande Bretagne : pour secourir l'église contre l'heresie Pelagienne, qui recommençoit à s'y étendre. Saint Germain prit pour l'accompagner en ce voyage, saint Severe évêque de

Const. lib. II. c. 1.

c. 2.

Treves, disciple de saint Loup de Troyes. Ils partirent l'an 446. En passant à Paris, saint Germain demanda des nouvelles de sainte Geneviéve, & apprit que sa reputation étoit violemment attaquée par divers reproches. Lui qui la connoissoit parfaitement, alla à son logis, & la salua si humblement, que tout le monde en fut surpris. Il parla au peuple pour sa justification; & pour preuve de sa vertu, montra à l'endroit où elle couchoit, la terre arrosée de ses larmes. Ayant persuadé tout le monde de son innocence, il continua son voyage, & passa heureusement en Bretagne. AN. 446. *Sup. liv. XXV. n. 16.*

Les malins esprits publierent son arrivée par toute l'isle: en sorte qu'un nommé Elaphius, le premier du païs, sans autre avis vint au devant des saints évêques: avec son fils, encore dans la fleur de sa jeunesse, qui avoit le jaret retiré & la jambe séche. Un grand peuple les suivit; & S. Germain sachant qu'ils avoient conservé la foi catholique pour la plûpart; & que l'heresie étoit enseignée par peu de personnes: les chercha, les trouva & les condamna. Cependant Elaphius lui presenta son fils: saint Germain le fit asseoir, & lui maniant le jaret & la jambe, le guerit en presence de tout le monde. Le miracle ayant affermi le peuple dans la foi catholique, saint Germain les exhorta à bannir l'erreur d'entr'eux. Tous furent d'avis de chasser les heretiques de toute l'église; on les amena aux deux évêques, pour les faire passer en Gaule bien avant; ainsi la Bretagne en fut délivrée, & conserva la pureté de la foi. *Const. n. c. 3.* *c. 4.*

A peine saint Germain étoit de retour chez lui, *c. 5.*

qu'il fut appellé par une députation dans la côte Armorique, qui est aujourd'hui la Bretagne. Aëtius qui commandoit alors en Gaule, voulant punir ces peuples rebelles, y avoit envoyé pour les soumettre, Eocharich, roi des Allemans, idolâtre & feroce. Saint Germain y marcha aussi-tôt: & trouva déja dans le païs ce roi barbare, avec quantité de cavalerie. Il avança jusques à ce qu'il le rencontrât, & lui parlant par interprete, le supplia humblement de s'arrêter. Comme il refusoit, il lui fit des reproches; & enfin prit la bride de son cheval; l'arrêta, & avec lui toute l'armée. Le barbare, étonné de sa hardiesse, écouta des propositions de paix; retourna à son poste, & convint de ne point ravager la province: pourvû qu'elle obtînt son pardon de l'empereur ou d'Aëtius.

VIII. Fin de S. Germain d'Auxerre.

Pour l'obtenir saint Germain entreprit le voyage d'Italie, & alla trouver l'empereur à Ravenne. En passant chez son ami le Prêtre Senateur, il guerit une fille muette depuis vingt ans; & dit à Senateur, qu'ils ne se reverroient plus en ce monde. A Austun, il guerit une fille, qui avoit une main retirée & les ongles enfoncés dans la chair. Il arriva à Milan un jour que plusieurs évêques étoient assemblez, pour celebrer la fête de quelques saints: & entra dans l'église pendant la messe, sans être attendu, ni connu de personne. Mais un possedé s'écria du milieu du peuple: Germain pourquoi nous viens-tu chercher en Italie: qu'il te suffise de nous avoir chassés de Gaule, & d'avoir vaincu l'Ocean avec nous par ta priere. Le peuple étonné, demandoit qui étoit ce Germain. Enfin malgré la pauvreté de son habit,

c. 6.

c. 19.

on le reconnut à la majesté de son visage. Il avoüa qui il étoit, les évèques le saluerent avec respect, & le prierent de délivrer le possedé: il obéït, le tira à part dans la sacristie, & le ramena gueri.

Il fit plusieurs autres miracles pendant le reste du voyage: ensorte que tout le monde parloit de lui à Ravenne, où étoit la Cour, & l'attendoit avec impatience. Il y entra de nuit, pour ne point faire d'éclat: mais le peuple étoit sur ses gardes. Il fut reçû avec grande joye par l'évêque saint Pierre Chrysologue, par le jeune empereur Valentinien & sa mere Placide. Elle envoya à son logis un grand vase d'argent, rempli de mets delicats, sans aucun mélange de chair; saint Germain lui envoya de son côté un pain d'orge sur une assiette de bois. L'imperatrice la fit depuis enchasser dans de l'or; & garda le pain, qui opera plusieurs guerisons miraculeuses. Le saint en fit plusieurs à Ravenne, où six évêques l'accompagnoient continuellement. Le fils de Volusien chancelier, c'est-à-dire Secretaire du patrice Sigisvulte, étoit malade à l'extremité d'une grosse fievre. Le saint y alla à la priere des parens & des évêques. On vint au devant dire, qu'ils prenoient une peine inutile, & que le jeune homme étoit mort. Les évêques le prierent de ne pas laisser d'y aller. Ils le trouverent mort & froid; & aprés avoir prié pour le repos de son ame, ils s'en retournoient. Aussi-tôt le peuple se mit à crier, & on pressa le saint de demander à Dieu la vie du jeune homme, il ceda avec peine; & ayant fait sortir tout le monde, il se prosterna prés du mort, & pria avec larmes. Le mort commença à se mouvoir: il ouvrit les

c. 12.
c. 13. 14.
c. 15. 16.
c. 17.

yeux, il remua les doigts: Saint Germain le releva, il s'assit & revint peu à peu en parfaite santé.
c. 18. Saint Germain eût facilement obtenu le pardon des peuples de l'Armorique, qui étoit le sujet de son voyage: s'ils ne l'eussent empêché eux mêmes par une nouvelle revolte.

c. 19. Un jour aprés l'office du matin, comme il parloit avec les évêques de matieres de religion; il leur dit: Mes chers freres, je vous recommande mon passage. J'ai cru voir cette nuit Nôtre-Seigneur, qui me donnoit la provision pour un voyage, & il m'a dit que c'étoit pour aller dans ma patrie, & recevoir le repos éternel. Peu de jours aprés il tomba malade. Toute la ville en fut allarmée: l'imperatrice
c. 20. l'alla voir, & il lui demanda en grace de renvoyer son corps dans son païs; ce qu'elle lui accorda à regret. Il mourut donc à Ravenne le septiéme jour de sa maladie, qui étoit le dernier de Juillet. Saint
c. 21. Pierre Chrysologue prit sa cuculle & son cilice: les six autres évêques, partagerent entr'eux le reste de
c. 22. ses habits. L'eunuque Acholius prefet de la chambre de l'empereur, dont il avoit gueri un domestique, fit embaumer le corps: l'imperatrice le revêtit d'habits precieux, & donna un coffre de ciprés pour le porter: l'empereur fournit les voitures, les frais du voyage, & les officiers pour l'accompagner: les
c. 24. évêques eurent soin qu'on lui rendît les devoirs de la religion à Ravenne, & pendant tout le voyage. Ainsi le convoi fut magnifique: le luminaire étoit si grand, qu'il brilloit même en plein jour. Par tout où il passoit, le peuple venoit au devant & rendoit toutes sortes de services. Les uns appla-

Hist. episc. Autiss. c. 7.

nissoient les chemins, ou reparoient les ponts: les autres portoient le corps, ou du moins chantoient des pseaumes. Le prêtre Saturne disciple du saint, étoit demeuré par son ordre à Auxerre, où il apprit sa mort par revelation, & la déclara au peuple. Il partit avec une grande multitude, pour aller au devant du corps jusques au passage des Alpes. A Vienne le corps fut déposé dans l'église de saint Etienne, qui venoit d'être bâtie à la porte de la ville, par les soins du prêtre Severe, à la place d'un temple, où les payens adoroient cent dieux. Severe étoit Indien de nation, & fameux par ses miracles. Saint Germain lui avoit promis en passant de venir à la dedicace de son église; & en effet le corps arriva le jour même de la dedicace, avant que l'office commençât. Il arriva à Auxerre cinquante jours aprés sa mort; & ayant été exposé dix jours à la veneration publique, il fut enterré le premier d'Octobre dans l'oratoire de saint Maurice, qu'il avoit fondé, où est à present l'abbaye celebre de son nom. Saint Germain tint le siege d'Auxerre pendant trente ans & vingt-cinq jours: par consequent il mourut en 448. Le siege fut vacant pendant quatre ans, apparemment à cause de la desolation des Gaules par les barbares.

Adon. Chr. Act. 6.

Heric. 1. c. 25.

Sup. liv. XXI. l. n. 46.

IX. Priscillianistes en Espagne.

Idac. fast. an. 11. Valent. Olymp. 306. epist. Tur. post 15. Leon.

Il y avoit toûjours des Priscillianistes en Espagne. Saint Turibius évêque d'Astorga en Galice, en ayant decouvert dans sa ville, les convainquit juridiquement avec l'évêque Idace; & ils en envoyerent les actes à Antonin évêque de Merida. Saint Turibius en écrivit au même Idace & à Ceponius; qui semblent avoir été les deux principaux

évêques de Galice. Et voici comme il parle dans cette lettre: J'ai voyagé en beaucoup de provinces, & j'ai trouvé par tout une même foi: mais étant revenu dans mon païs, j'ai reconnu avec douleur les erreurs que l'église catholique a condamnées il y a long-tems, & que je croyois abolies, pulluller encore tous les jours: par le malheur de nôtre tems, qui a fait cesser les conciles. Ainsi on s'assemble au même autel, avec une créance bien differente: car quand on presse ces heretiques, ils nient leurs erreurs, & les cachent de mauvaise foi. Ils ont plusieurs livres apocryphes, qu'ils preferent aux écritures canoniques: mais ils enseignent encore des choses qui ne sont point dans ceux que j'ai pu lire, soit qu'ils les tirent par interpretation, soit qu'elles soient écrites dans d'autres livres plus secrets. Dans les actes qui portent le nom de saint Thomas, il est dit qu'il ne baptisoit pas avec l'eau, mais seulement avec l'huile: ce que toutefois nos heretiques ne font pas, mais les Manichéens le font. Ils ont encore de prétendus actes de saint André, ceux de saint Jean composez par Leucius; & le livre intitulé la memoire des Apôtres, où entr'autres blasphêmes ils font parler Nôtre-Seigneur contre l'ancien testament. Il n'y a pas de doute que les apôtres ont pu faire les miracles contenus dans ces livres: mais il est constant que les discours ont été inserés par les heretiques. J'en ai tiré divers passages remplis de blasphemes, que j'ai rangez sous certains titres, & j'y ai répondu selon ma capacité. J'ai crû vous en devoir avertir, afin que personne ne garde, ou ne lise ces livres, sous prétexte de ne les

Sup. liv. VIII. n. 12.

pas

pas connoître. C'est à vous à tout examiner & à condamner avec vos confréres, ce que vous trouverez contraire à la foi. Cette lettre étoit accompagnée d'un memoire que nous n'avons plus. AN. 447.

X. Lettre de Saint Leon à S. Turibius.

Leo epist 15. al. 93.

Saint Turibius envoya à saint Leon une lettre & un memoire semblable, par un diacre de son église, nommé Pervincus; & saint Leon lui répondit par une grande lettre du douziéme des calendes d'Août, sous le consulat de Calipius & d'Ardabure; c'est-à-dire, du vingt-uniéme de Juillet 447. Il y marque la punition des premiers Priscillianistes, & ajoûte: Encore que l'église rejette les executions sanglantes, elle ne laisse pas d'être aidée par les loix des princes Chrêtiens; & la crainte du supplice corporel, fait quelquefois recourir au remede spirituel. Mais depuis que les incursions des ennemis ont empêché l'execution des loix; & que la difficulté des chemins a rendu les conciles rares: l'erreur cachée a trouvé liberté au milieu des calamités publiques. On peut juger de la quantité du peuple, qui en est infecté; puisqu'il y a même des évêques qui l'enseignent.

Sup. liv. XVIII. n. 30.

Saint Leon répond ensuite aux seize articles que S. Turibius lui avoit envoyés, & qui contiennent les mêmes erreurs, que j'ai rapportées en rapportant l'origine de cette heresie. Saint Leon répond sur chaque article précisement & theologiquement, opposant à ces erreurs les autorités formelles de l'écriture. Outre les livres apocryphes, dont les Priscillianistes se servoient, ils corrompoient encore les livres canoniques. C'est pourquoi saint Leon ordonne, que l'on ne fasse aucun usage de ces exemplaires falsifiés; &

Sup. liv. XVII. n. 56.

c. 15.

A.N. 447. que les écritures apocryphes soient entierement supprimées. Parce qu'encore qu'elles eussent quelque apparence de pieté, elles attiroient dans l'erreur, par les merveilles fabuleuses qu'elles racontoient. Et
c. 16. comme quelques-uns gardoient des sermons de Dictynnius, quoique pleins de ces erreurs; sous prétexte qu'il étoit mort dans la communion de l'église: saint Leon les défend comme les autres. Dictynnius avoit été évêque d'Astorga avant saint Turibius, & avoit abjuré le Priscillianisme au concile de Tolede tenu
Sup. XX. n. 48. l'an 400.

Saint Leon marque dans sa lettre la conformité des Priscillianistes avec les Manichéens; & envoye à
Sup. liv. XXVI. n. 57 saint Turibius les actes de la procedure qu'il avoit faite à Rome contr'eux. Il conclut en ordonnant, que l'on tienne un concile, où l'on examine s'il y a quelques évêques infectés de cette heresie; & qu'on les separe de la communion, s'ils ne la condamnent. Il souhaitoit que le concile fût general, des provinces de Tarracone, de Carthage, de Lusitanie & de Galice: mais s'il s'y trouve quelque obstacle, il veut du moins que les évêques de Galice s'assemblent à la diligence d'Idace, de Ceponius & de Turibius. Ces lettres de saint Leon, tant à saint
Idac. Chr. an. 23. Valent. Turibius, qu'aux autres évêques d'Espagne y furent portées par le diacre Petvincus; & quelques-uns en Galice se soumirent à ses decisions, mais en apparence seulement.

Il arriva comme saint Leon l'avoit prévû, que les évêques d'Espagne ne purent s'assembler en concile general. Les provinces étoient trop divisées: Rechila, roi des Sueves étoit maître de la Galice:

le reste étoit sous la domination des Goths. Toutefois il se tint deux conciles: l'un en Galice, l'autre des quatre provinces de Tarracone, de Carthage, de Lusitanie, & de Betique: saint Leon écrivit au concile de Galice, par un notaire de l'église Romaine, nommé aussi Turibius; & le concile des quatre provinces dressa une confession de foi contre les Priscillianistes, & l'envoya à Balconius évêque de Brague, alors metropole de Galice. Nous avons cette confession de foi, suivie de dix-huit articles d'anathême; & c'est à peu prés la même, qui se trouve sous le nom de saint Augustin, dans un ancien code de canons de l'église Romaine. L'église honore la memoire du saint évêque Turibius le seiziéme d'Avril.

AN. 447.

Con. Bracc. II. to. 5. p. 837. A.

To. 2 Conc. p. 1228.

V. Quesn. dissert. 14.

Martyr. R. 16. Apr.

X I.

Lettre aux évêques de Sicile.

Les évêques de Sicile baptisoient non-seulement à pâque & à la pentecôte, mais encore à l'epiphanie: pour honorer le jour auquel ils croyoient que Jesus-Christ avoit reçû le baptême. Saint Leon l'ayant appris, leur écrivit pour corriger cet abus: les exhortant à suivre la discipline du saint siege, d'où ils recevoient la consecration episcopale. Ce qui fait voir que dans les provinces suburbicaires, c'est-à-dire, la partie meridionale d'Italie & la Sicile, il n'y avoit que le pape qui consacrât les évêques. Toute la vie de Jesus-Christ, dit saint Leon, a été une suite de miracles & de mysteres: mais l'église ne pouvant les honorer tous à la fois, en a distribué la memoire à divers jours. Or c'est principalement de sa mort & de sa resurrection, que le baptême a tiré sa vertu: & c'est le sacrement qui represente plus expressément l'une & l'autre. Sa mort y est

Epist. 16. al. 4. V. not. 1. Quesn.

AN. 447. exprimée, par l'abolition du peché; les trois jours de sa sepulture, par les trois immersions: sa resurrection, par la sortie hors de l'eau. On y ajoûte le jour de la pentecôte, en faveur de ceux qui n'ont pû être baptisés à pâque; soit parce qu'ils étoient malades, ou en voyage, soit par quelque autre empêchement; parce que la descente du saint Esprit est la suite de la resurrection du Sauveur. Aussi voit-on, que saint Pierre baptisa trois mille personnes le jour de la pentecôte. Il ne faut donc baptiser qu'en ces deux jours; & encore ceux que l'on aura choisis, aprés les avoir exorcisés, examinés, sanctifiés par les jeûnes, & préparés par de frequentes instructions. Ces deux jours sont les seuls legitimes, pour ceux qui sont en santé & en liberté: mais on peut baptiser en tout tems en cas de necessité; comme en peril de mort, pendant un siege dans la persecution, dans la crainte du naufrage.

Act. II. 37.

c. 6.

c. 5.

Quant à la raison tirée du baptême de Jesus-Christ: saint Leon marque premierement, qu'il n'est pas certain qu'il l'ait reçû le jour de l'épiphanie; en disant seulement, que quelques-uns le pensent. De plus Jesus-Christ n'a reçû que le baptême de saint Jean; & cela pour accomplir toute justice, & montrer l'exemple: comme il a été circoncis, & a pratiqué les ceremonies legales. Mais il a institué le sacrement du baptême à sa mort, par l'eau qui coula de son côté avec le sang. Pour mieux conserver l'uniformité de la discipline: saint Leon ordonne, que tous les ans trois évêques de Sicile se trouvent à Rome le 29. de Septembre, pour assister à l'un des deux conciles, qui se doivent tenir tous les ans

c. 4.

ſuivant les canons. Cette lettre fut envoyée par les évêques Bacillus & Paſcaſin, qui devoient faire rapport au pape de l'execution de ſes ordres. La date eſt du douziéme des calendes de Novembre, ſous le conſulat d'Alipius & Calipius & d'Ardabure ; c'eſt-à-dire, du ving-uniéme d'Octobre 447. AN. 447.

Au commencement de l'année précedente, il avoit écrit à Senecion, & aux autres metropolitains d'Achaïe, qui étoient au nombre de ſix, pour les maintenir dans la ſoumiſſion à l'évêque de Theſſalonique. Ils avoient témoigné être fort contens de ce que ſaint Leon avoit établi Anaſtaſe de Theſſalonique ſon vicaire pour l'Illyrie. Toutefois un de ces metropolitains avoit ſouvent fait des ordinations illicites, & de plus il avoit donné à la ville de Theſpie un évêque, qui y étoit entierement inconnu. Saint Leon les exhorte tous à venir au concile general d'Illyrie, quand ils y ſeront appellés, c'eſt-à-dire, y envoyer deux ou trois évêques de chaque province ; & il déclare que le metropolitain n'a pas le pouvoir d'ordonner un évêque à ſon choix, ſans le conſentement du clergé & du peuple. Cette lettre eſt du huitiéme des ides de Janvier, ſous le conſulat d'Aëtius & de Symmaque ; c'eſt-à-dire du ſixiéme de Janvier 446.

Leo epiſt. 13.

XII. Mort de Proclus. Flavien évêque de C. P.

Menol. Gr. Niceph. Chr Sup. XXVI. n. 30.

Niceph. hiſt. XIV, 47. V. Garn. Diſſ. de lib Theod. ad epiſt. 11.

Proclus mourut le vingt-quatriéme d'Octobre 447. aprés avoir tenu le ſiege de C. P. treize ans & trois mois : & ſon ſucceſſeur fut Flavien prêtre & treſorier de la même égliſe. Cette ordination fut deſagreable à l'eunuque Chryſaphius préfet de la chambre, prevenu contre Flavien. Il excita l'empereur de demander à Flavien des eulogies, pour ſon ordi-

nation. Flavien lui envoya des pains blancs, comme un ſigne de benediction. Chryſaphius, qui prétendoit autre choſe, lui fit dire qu'il devoit envoyer de l'or. L'évêque répondit qu'il n'en avoit point, ſi ce n'étoit les vaſes ſacrés; mais que les biens de l'égliſe étoient à Dieu & deſtinés aux pauvres. Dés lors Chryſaphius reſolut de mettre tout en œuvre, pour faire dépoſer Flavien: mais comme il étoit ſoutenu par Pulquerie, qui avoit toute l'autorité, il voulut commencer par l'éloigner elle-même des affaires. Chryſaphius perſuada donc à l'empereur par le moyen de ſa femme Eudocia, de demander à Flavien, qu'il ordonnât Pulcherie Diaconeſſe. L'empereur l'envoya querir, & lui fit cette propoſition en ſecret. Flavien en fut affligé; mais ſans le témoigner à l'empereur, il écrivit ſecretement à Pulquerie, qu'elle ne ſe trouvât point en ſa preſence: de peur qu'il ne fût obligé de faire quelque choſe, qui ne fût agreable, ni à elle, ni à lui. Elle comprit de quoi il s'agiſſoit, & ſe retira à l'Hebdomon. L'empereur Theodoſe & l'imperatrice Eudocia furent fort irrités contre Flavien de ce qu'il avoit decouvert leur ſecret; & tel fut le commencement de ſa diſgrace.

XLII. Theodoret relegué. Theodoret ayant appris l'ordination de Flavien, lui écrivit une lettre de compliment, eſperant trouver en lui un protecteur: car il y avoit déja deux

Epiſt. 11.

ans, qu'il avoit reçû ordre de l'empereur de ſe retirer à ſon dioceſe de Cyr, avec défenſe d'en ſortir.

Epiſt. 81. Le tems paroît par la lettre au conſul Nomus, dont le conſulat tombe en l'année 445. Le ſujet fut un ſermon, qu'on l'accuſa d'avoir fait à Antioche, aprés

la mort de saint Cyrille, en presence de Domnus: où l'on prétendoit, qu'il avoit dit: On n'oblige plus personne de blasphemer. Où sont ceux qui disent, que c'est un Dieu qui a été crucifié? Ce n'est pas Dieu, qui a été crucifié, c'est Jesus-Christ homme. Il n'y a plus de dispute, l'Orient & l'Egypte sont unis: l'envie est morte, & l'heresie ensevelie avec elle. On l'accusoit encore d'avoir ordonné évêque de Tyr le comte Irenée: qui étoit bigame, & qui avoit agi au concile d'Ephese avec tant de chaleur, pour le parti de Nestorius. Enfin on accusoit Theodoret de troubler l'église, par les conciles qu'il assembloit continuellement à Antioche; & c'est la seule cause, que portoit la lettre de l'empereur. Il obéït & sortit d'Antioche sans dire adieu, à cause de ceux qui l'y vouloient retenir. Conc. V. coll. 5. to 5. p. 508. D. Ep. 80. 79.

Mais il se plaignit à diverses personnes, d'être ainsi noté & condamné sans connoissance de cause. Il en écrivit au patrice Anatolius, au préfet Eutrechius, au consul Nomus, à Eusebe évêque d'Ancyre. Ce n'est pas, disoit-il, que le sejour de Cyr me déplaise: je le dis en verité, je l'aime mieux que les villes les plus celebres, parce que Dieu me l'a donné en partage: mais il me paroît insupportable d'yêtre attaché par necessité. Cette conduite enhardit les méchans, & les rend plus indociles. Et ailleurs: Toutes les villes sont ouvertes aux heretiques, aux payens, aux Juifs; & moi qui combats pour la doctrine de l'évangile, on me chasse de toutes les villes. Mais on dit que j'ai de mauvais sentimens. Que l'on assemble donc un concile: que je m'explique en presence des évêques & des magistrats; & que les Juges Ep. 79. 80. 81. 82. Ep. 79. Ep. 81.

disent ce qui s'accorde à la doctrine des apôtres. Et ensuite : Je ne suis jamais venu de moi-même à Antioche, ni sous Theodote, ni sous Jean, ni sous Domnus : mais j'ay obeï à peine, étant appellé cinq ou six fois, cedant aux menaces des canons contre ceux qui ne viennent pas aux conciles. Il marque dans ces deux lettres, qu'il est évêque depuis vingt-cinq ans : que pendant tout ce tems, personne ne l'a accusé, & il n'a accusé personne ; & qu'aucun de ses clercs ne s'est presenté devant les tribunaux. Il raporte aussi pour sa justification les biens spirituels & temporels qu'il a faits à son diocese.

Sup. XXV. n. 30.

Dans la lettre à Eusebe d'Ancyre, il dit : Ceux qui renouvellent l'heresie de Marcion & des autres Docites, irrités de ce que je les refute ouvertement, ont essayé de surprendre l'empereur : en me traitant d'heretique, & m'imposant de diviser en deux Nôtre-Seigneur Jesus-Christ. Mais ils n'y ont pas réüssi : puisque l'ordre qui a été donné contre moi, ne contient aucune accusation d'heresie. Ensuite : Je suis si éloigné de cette detestable opinion, que je suis fâché d'avoir trouvé quelques-uns des peres du concile de Nicée, qui en écrivant contre les Ariens ont poussé trop loin la division de l'humanité & de la divinité. Et afin qu'on ne croye pas que la crainte me fasse parler ainsi maintenant : on peut lire ce que j'ay écrit devant le concile d'Ephese, & aprés, il y a douze ans. Car par la grace de Dieu, j'ay expliqué tous les prophetes, les pseaumes, & saint Paul. J'ay écrit il y a long-tems contre les Ariens, les Macedoniens, les Apollinaristes & les Marcionites. J'ai composé un livre mystique, un autre de la providence,

Ep. 82.

dence, un autre ſur les queſtions des Mages, la vie des ſaints, & pluſieurs autres. Je défie mes accuſateurs & mes juges d'y trouver aucune opinion, que je n'aye priſe dans la ſainte écriture. AN. 447.

XIV. Ecrits de Theodoret.

Des ouvrages dont Theodoret fait ici mention, nous n'avons plus les premiers contre les heretiques: ſi ce n'eſt qu'ils ſoient cachés ſous le nom de quelque autre auteur. Nous n'avons point non plus le livre myſtique, ni les réponſes aux Mages. Mais nous avons les commentaires ſur les prophetes, ſur les pſeaumes & ſur ſaint Paul. La vie des ſaints eſt le Philothée, autrement l'hiſtoire religieuſe, qui comprend la vie de trente ſolitaires, que Theodoret avoit connus: commençant à ſaint Jacques de Niſibe, & finiſſant à ſainte Domnine. Mais outre les ouvrages qu'il nomme dans la lettre à Euſebe, il avoit compoſé dés-lors un grand traité des maladies des Grecs; c'eſt-à-dire des erreurs des payens, diviſé en douze livres, & rempli d'une grande érudition. Il y cite plus de cent auteurs anciens. Il avoit auſſi compoſé un commentaire ſur le cantique.

V. Differt. Garn. p. 259.
To. 1. 2. 3.
To. 3.
To. 4.
To. 1.

On croit que ce fut pendant cette retraite forcée, qu'il écrivit ſon Eraniſte, ou Polymorphe: ainſi nommé, parce qu'il prétend que l'erreur qu'il y attaque, eſt un ramas de pluſieurs anciennes hereſies. C'étoit l'opinion de ceux qui prétendoient, qu'il n'y avoit qu'une nature en Jeſus-Chriſt: par un zele exceſſif contre les Neſtoriens, qui les portoit dans l'hereſie oppoſée. Cet ouvrage eſt diviſé en trois dialogues: le premier intitulé Immuable; parce que l'auteur y montre, que le Verbe ſe faiſant chair n'a point été changé: le ſecond inconfuſible, où

To. 4.
Præfat. in Eraniſt.

AN. 447. il montre, que l'incarnation s'est faite sans confusion des deux natures: le troisiéme Impassible. Il cite entre les peres orthodoxes, Theophile d'Alexandrie & saint Cyrille; & il cite les peres Latins aussi-bien que les Grecs. A la fin il ajoûte divers syllogismes, pour demontrer ces trois mêmes verités; que le Verbe est immuable, incapable de mélange, & impassible.

Dial. 2. p. 101. 110.
Dialog. 3. p. 167.

XV. Lettre de Theodoret à Dioscore.

Epist. 87.

Epist. 83. ad Diosc.

Ceux qu'il attaque en cet ouvrage, étoient, comme il dit, des gens obscurs, qui ne pouvoient se rendre celebres que par leurs crimes: ce qui convient à certains moines Orientaux; ou comme il dit ailleurs, certains clercs d'Osroëne, qui étant venus à Alexandrie, accuserent Theodoret de diviser Jesus-Christ en deux Fils, dans les discours qu'il faisoit à Antioche: & ils attribuoient la même erreur aux évêques de Cilicie. Dioscore d'Alexandrie en écrivit à Domnus d'Antioche, se plaignant particulierement de Theodoret. Celui-ci lui écrivit pour se justifier, prenant à témoins les milliers d'auditeurs qu'il avoit eus à Antioche: au lieu que ses accusateurs, n'étoient que quinze tout au plus. J'ay enseigné, dit-il, six ans sous Theodote d'heureuse memoire: treize ans sous le bien-heureux Jean, qui prenoit tant de plaisir à m'entendre, que souvent il se levoit & battoit des mains. C'est la septiéme année du saint évêque Domnus; & jusques ici aucun évêque, ni aucun clerc n'a rien repris en mes discours. La septiéme année de Domnus tombe dans l'année 447.

Sup. liv. XXVI. n. 46.

Theodoret proteste ensuite, qu'il veut suivre les traces des peres, & conserver la foi de Nicée. Il

explique sa creance sur l'incarnation qui est la creance catholique. Il cite ses livres, où il a employé les autoritez de Theophile & de saint Cyrille, ce qui marque l'Eraniste. Puis il ajoûte : Je croi que vous savez bien que Cyrille d'heureuse memoire m'a plusieurs fois écrit. Et quand il envoya à Antioche ses livres contre Julien, & le traité du bouc émissaire : il pria le bien-heureux Jean d'Antioche, de les montrer aux Docteurs les plus celebres d'Orient. Jean me les envoya : je les lûs avec admiration : j'en écrivis à Cyrille : il me fit réponse, rendant témoignage à mon exactitude & à mon affection : je garde ces lettres. Il finit par cette profession de foi : Si quelqu'un ne dit pas que la sainte Vierge est mere de Dieu, ou s'il dit que Nôtre-Seigneur Jesus-Christ est un pur homme, ou s'il divise en deux le Fils unique, & premier né de toute creature : qu'il soit déchû de l'esperance en Jesus-Christ. AN. 447.

Theodoret écrivit en même tems une lettre circulaire aux évêques des deux Cilicies : où il les avertit, que l'occasion de la calomnie répanduë contre eux, vient à ce qu'on dit de quelques-uns en petit nombre, qui divisent en deux personnes le Verbe incarné. Il rapporte les passages de l'écriture les plus formels, pour l'unité de personne. Ces deux de saint Paul : Il y a un seul Seigneur Jesus-Christ : & encore : un Seigneur, une foi, un baptême ; & de l'évangile : Personne n'est monté au ciel, que celui qui en est descendu, le Fils de l'homme qui est au ciel. Et encore : Si donc vous voyez le Fils de l'homme monter où il étoit auparavant. Theodoret exhorte les

Epist. 84. ep. 85.

1. Cor. VIII. 6. Eph. IV 5. Joan. III. 13. VI. 63.

évêques, à reprimer ceux qui combattent cette doctrine, par ignorance, ou par esprit de contention. S'il est vrai, dit-il, qu'il y en ait quelques-uns; & que ce ne soit pas une calomnie.

XVI. Lettre de Theodoret à Flavien. Ep. 8. 6.

Dioscore n'eut aucun égard à la lettre de Theodoret: au contraire il souffrit, que ses accusateurs prononçassent publiquement anathême contre lui, dans l'église d'Alexandrie; & lui-même se leva de son siege, & cria comme eux anathême. Il fit plus; & il envoya des évêques à C. P. pour accuser Theodoret & les Orientaux. Theodoret s'en plaignit à Flavien de C. P. J'ai envoyé, dit-il, à Dioscore un de nos Prêtres, avec des lettres synodales, pour lui apprendre, que nous nous en tenons à l'accord fait sous Cyrille d'heureuse memoire: que nous approuvons sa lettre, & que nous recevons avec respect celle de saint Athanase à Epictete & la foi de Nicée. Et les clercs qu'il avoit envoyés, ont reconnu eux-mêmes par experience, qu'aucun des évêques d'Orient n'a d'opinion contraire à la doctrine apostolique. Il montre ensuite l'injustice de l'anathême prononcé contre lui: parce que le concile de C. P. conformément à celui de Nicée, a separé la jurisdiction des provinces: ensorte que l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte. Il vante incessamment, dit-il, la chaire de saint Marc: mais il sait bien qu'Antioche a la chaire de saint Pierre, qui étoit le maître de saint Marc, le premier & le chef des apôtres. Et ensuite: Sachez, Seigneur, que son chagrin contre nous, vient de ce que nous avons consenti à la lettre synodale, que vous fites sous Proclus d'heureuse memoire, conformément aux

canons. Il s'en est plaint jusques à deux fois, comme si nous avions abandonné les droits de l'Eglise d'Antioche & de celle d'Alexandrie. On croit que cette lettre synodale de Proclus, est celle qui fut depuis rapportée au concile de Calcedoine touchant Athanase évêque de Perrha en Syrie. Dioscore pretendoit, que les Orientaux en recevant cette lettre, avoient reconnu la jurisdiction de l'évêque de C. P. sur celui d'Antioche: qui jusques là avoit été le troisiéme évêque du monde, n'ayant devant lui, que Rome & Alexandrie.

AN. 447.

V. Garn. ad epist. Theod. 86.

Inf. liv. XXVIII. n. 28.

XVII. Députation de Syrie à C. P.

Pour défendre Theodoret & tous les évêques Orientaux, contre les calomnies des clercs d'Osroëne & des autres, que Dioscore avoit écoutés: Domnus évêque d'Antioche, envoya de son côté des évêques à C. P. comme Dioscore en avoit envoyé du sien. Les évêques de Syrie partirent au fond de l'hyver, c'est-à-dire à la fin de l'an 447. & Theodoret les chargea de plusieurs lettres. Nous en avons jusqu'à vingt-deux; sçavoir à treize grands officiers, dont la plûpart avoient été consuls, à quelques-uns du clergé de C. P. & à trois évêques. Flavien de C. P. à qui Theodoret écrivit une seconde lettre par les évêques députez: Bazile de Seleucie, qui étoit alors à C. P. & Eusebe d'Ancyre, chez qui les députés devoient passer. Dans la lettre à Flavien, Theodoret s'explique sur le dogme, & marque les differentes heresies sur l'incarnation. Simon, Basilide, Valentin, Bardesane, Marcion & Manes, ne reconnoissent Jesus-Christ que Dieu, & ne lui attribuënt l'humanité qu'en apparence : les Ariens disent, que le Verbe n'a pris qu'un corps, auquel il

Ep. 94. 101.

107. 108. 105. 106. 100. 101. Ep. 88. 89. &c.

104.

102.

Ep 109.

opposés : car Rabbula fut toûjours attaché à saint Cyrille & au concile d'Ephese ; au lieu qu'Ibas fut du parti de Nestorius & des Orientaux, jusques à la réünion procurée par Paul d'Emese. le clergé d'Edesse étoit divisé, & plusieurs étoient opposés à Ibas : entr'autres quatre prêtres, qui furent encore excités par Uranius évêque d'Imerie dans l'Osroëne, d'intelligence avec Eutychés abbé de C. P. tres-zelé contre les Nestoriens. Ces quatre prêtres étoient Samuel, Cyrus, Euloge & Maras : qui donnerent des libelles contre Ibas à Domnus évêque d'Antioche, & il lui manda de venir se presenter. Mais comme c'étoit en carême, apparemment de l'an 446. Domnus remit l'assignation aprés la fête, & manda cependant à Ibas de lever l'excommunication, qu'il avoit prononcée contre ces prêtres. Ibas s'en rapporta au jugement de Domnus, qui à cause de la fête, les déchargea de l'excommunication : à condition qu'ils ne sortiroient point d'Antioche, jusques à ce que l'affaire fût reglée, sous peine de déposition. Toutefois Samuel & Cyrus se retirerent, avant qu'Ibas vînt à Antioche, & s'en allerent à C. P. il n'y eut que Maras & Euloge qui demeurerent.

Sup. liv. XXVI. n. 19.

Conc. Calch. act. 9. p. 625. E.

Act. 10. p. 640 E.

Domnus assembla un concile nombreux à Antioche, où se trouva Uranius d'Imerie. On y fit lire les libelles contre Ibas. Comme ils portoient les noms des quatre accusateurs, & qu'il n'en paroissoit que deux : le concile leur demanda où étoient les autres. Ils répondirent, qu'ils s'étoient retirés ; & ajouterent : Nous avons oüi dire qu'ils sont allés à C. P. Le concile déclara, qu'ils étoient défaillans, & que comme tels ils avoient encouru la peine de déposition,

p. 643. C.

p. 642. E.

tion. L'évêque Uranius avec les prêtres Euloge & Maras, & les autres accusateurs d'Ibas allerent à C. P. joindre Samuel & Cyrus: & presenterent requête à l'empereur, pour avoir d'autres juges que Domnus, qui leur étoit suspect. Ils obtinrent en effet des lettres, par lesquelles Uranius lui-même étoit commis avec Photius évêque de Tyr, & Eustathe évêque de Beryte: pour prendre connoissance de l'accusation intentée contre Ibas, par Samuel, Cyrus, Maras & Euloge. Le porteur de cet ordre étoit Damascius, tribun & notaire de l'empereur, dont la commission particuliere étoit datée du septiéme des calendes de Novembre à C. P. c'est-à-dire du vingt-sixiéme Octobre; & ce doit être l'an 447. Il mena avec lui l'évêque Uranius, un diacre de C. P. nommé Euloge, envoyé par l'évêque Flavien & les accusateurs d'Ibas, savoir les quatre prêtres de Mesopotamie & quelques moines.

AN. 448.

Conc. Calced. act. 9. p. 628. C.

p. 637.

XX. Arbitrage de Tyr.

Quand ils furent arrivés à Tyr, Photius & Eustathe accepterent la commission de l'empereur; & les adversaires d'Ibas proposerent plusieurs chefs d'accusations; mais la plus capitale étoit contre la foi. Car ils soutenoient qu'Ibas étoit Nestorien, & qu'il avoit dit publiquement dans l'église: Je n'envie point à Jesus-Christ, d'être devenu Dieu. Ibas le nioit avec serment, & protestoit qu'il étoit catholique. Les accusateurs ne produisoient contre lui, que trois témoins, qu'il recusoit, parce qu'ils demeuroient avec eux. Comme ils faisoient grand bruit, & remplissoient la ville de Tyr de trouble & de scandale: Photius les en fit sortir; & ne voyant rien de solide dans leurs accusations, lui & Eustathe quitterent le per-

AN. 448. sonnage de juges, pour prendre celui d'arbitres; & firent convenir les parties d'un traité; dont l'acte fut dressé le cinquiéme des calendes de Mars, sous le consulat de Zenon & de Postumien, indiction premiere, selon les Macedoniens l'an 574. d'Alexandre le dixiéme de Perithius; c'est-à-dire, le vingt-cinquiéme de Février 448.

p. 628. Ce traité porte qu'Ibas a donné par écrit sa confession de foi, à laquelle il a promis de se conformer en préchant dans son église; & d'anathematiser clairement Nestorius, & ceux qui se servent de ses discours ou de ses livres. Il a déclaré que sa creance est conforme aux lettres d'union entre Jean d'Antioche & saint Cyrille, dont Paul d'Emese a été le mediateur. Qu'il reçoit tous les decrets du concile d'Ephese, comme d'un concile inspiré par le saint Esprit; & le tient égal au concile de Nicée, sans aucune difference. En consequence, il a promis d'oublier tout le passé, & de tenir ses accusateurs pour ses enfans: comme aussi eux de leur côté ont promis de s'assembler dans l'église avec Ibas; le reconnoissant pour leur pere, & lui témoignant toute sorte d'affection. Que s'il croit avoir quelque sujet à l'avenir de se plaindre de Samuel, Cyrus, Maras ou Euloge: il ne les punira pas de son autorité particuliere, mais de l'avis de l'archevêque Domnus. Et parce qu'on accusoit Ibas, d'abuser des revenus & des offrandes de l'église: il convint de suivre l'usage de l'église d'Antioche; & que les biens de son église seroient administrés par des économes, qu'il prendroit dans le clergé. Aprés cet accord, Ibas & les quatre prêtres communierent

ensemble aux sacrés dons, dans la cathedrale de Tyr. AN. 448. p. 637. A.

Nonobstant cette reconciliation, les mêmes prêtres recommencerent à poursuivre Ibas: & de plus ils accuserent avec lui Daniel évêque de Charres son neveu, & Jean évêque de Batne. Aux quatre prêtres se joignirent cinq nouveaux accusateurs, Albanius, Jean, Anatolius, Caïumas & Abib, tous clercs. Ils vinrent à C. P. & s'adresserent à l'empereur Theodose & à l'évêque Flavien: qui renvoya le jugement aux mêmes évêques, à qui il avoit été renvoyé la premiere fois: c'est-à-dire à Photius de Tyr, à Eustathe de Beryte & à Uranius d'Himerie, comme le témoignoient ses lettres, dont il chargea Euloge diacre de C. P. L'empereur donna aussi ses lettres au même effet; & chargea le tribun Damascius de l'execution, comme la premiere fois.

XXI. Jugement à Beryte. Conc. Calch. act. 10. p 637. E.

Mais cette seconde fois, l'assemblée se tint à Beryte le premier jour de Septembre de la même année 448. Les trois juges y étoient: le tribun Damascius, les trois évêques accusés & les neuf accusateurs. Les juges voulant établir d'abord les qualités des parties, demanderent à Ibas, ce qui s'étoit passé au concile d'Antioche. Alors Samuel, un des accusateurs dit: Nous prions que ce que l'on dit soit expliqué en Syriaque à l'évêque Uranius: car il sait parfaitement ce qui a été écrit à l'archevêque Flavien, par l'archevêque Domnus à nôtre sujet. Il étoit à C. P. On lui donna un interprete nommé Maras. C'est que l'on parloit Grec, & Uranius qui étoit de Mesopotamie ne l'entendoit pas. Ibas répondant à la requisition des juges, raconta ce qui s'étoit passé à

AN. 448. Antioche; & comme deux de ſes accuſateurs s'étoient abſentés, on lut les actes du concile qu'il avoit en main.

Enſuite on fit lire le libelle d'accuſation preſenté le jour precedent; & les accuſateurs interrogés, declarerent qu'ils perſiſtoient. On lut les chefs d'accuſation au nombre de dix-huit; qui ſe reduiſoient
Art. 11. à trois principaux contre Ibas. Qu'il étoit Neſto-
45. rien, & traitoit ſaint Cyrille d'heretique. Qu'il avoit
6. ordonné pluſieurs perſonnes indignes: entr'autres ſon neveu Daniel; l'ayant fait évêque dans une ville de payens, qui avoit beſoin d'un paſteur d'un grand exemple; quoique ce fût un jeune homme inquiet
3. & débauché. Qu'il étoit intereſſé, prenant de l'ar-
1. 2. 7. 8. 9 gent des ordinations, détournant les revenus de
13. l'égliſe, & les donations qu'on lui faiſoit, pour enrichir ſon neveu & ſes parens. Contre Daniel, on
6. diſoit: Qu'il aimoit une femme mariée de la ville d'Edeſſe nommée Challoa, & la menoit avec lui
15. en divers lieux: qu'il l'avoit enrichie aux dépens de l'égliſe; enſorte qu'elle, qui n'avoit rien auparavant, prêtoit des 200. & 300. ſous d'or; & que Daniel par
14. ſon teſtament, lui laiſſoit à elle & à ſes enfans les
16. grands biens qu'il avoit: qu'il lui avoit auſſi don-
18. né la ſucceſſion d'un riche diacre, & des bois appartenans à l'égliſe. On accuſoit auſſi Daniel d'ordon-
17. ner des complices de ſes débauches; & de prendre des preſens pour abſoudre du crime d'idolatrie.

Les juges dirent: qu'il falloit commencer par
p. 653. D. l'accuſation contre la foi, comme la plus capitale; & Maras dit en parlant d'Ibas: Il a dit dans un diſcours: Je n'envie point à Jeſus-Chriſt d'être

devenu Dieu; car je le ſuis devenu comme lui. Les évêques demanderent à Ibas, s'il l'avoit dit. Il répondit: Anathème à qui l'a dit, & à l'auteur de la calomnie: pour moi je ne l'ai point dit: à Dieu ne plaiſe. Samuel dit: Nous en avons ici les témoins: nous vous prions de les faire appeller, & qu'ils dépoſent de leur propre bouche, s'ils ne lui ont pas oüi dire. Ibas dit: J'aimerois mieux être mort mil fois, que de dire cette parole. Dieu me garde d'en avoir ſeulement la penſée. Les évêques dirent: Pretendez-vous qu'Ibas l'ait dit dans l'égliſe. Samuel dit: La coûtume de l'égliſe eſt, que le jour de pâque ou la veille, l'évêque donne de ſa main quelques preſens aux clercs. Il parle auparavant. C'eſt en cette occaſion, qu'il a tenu ce diſcours, en preſence de tous les clercs. Nous le prouvons par quelques-uns d'entr'eux, qui ſont ici, & qui le lui ont oüi dire. Les évêques dirent: Combien y a-t-il à ce que vous prétendez, qu'Ibas l'a dit? Samuel répondit: Il y a plus de trois ans. Il a dit encore d'autres choſes, que nous prouverons ſi vous l'ordonnez.

Les évêques dirent: Qui ſont vos témoins? Samuel répondit: Nous en avons ici trois; mais ſi vous l'ordonnez, nous donnerons les noms des autres & nous les ferons venir. Ibas dit: Nôtre clergé eſt de deux cent perſonnes, plus ou moins. Ils ont tous rendu témoignage, ſi je ſuis heretique ou orthodoxe; & en ont envoyé des déclarations par écrit à l'archevêque Domnus & à vôtre pieté. C'eſt à vous à examiner ſi leur témoignage eſt conforme à celui de ces trois, qui ſont venus avec mes accuſateurs à C. P. & ſont encore avec eux. Samuel dit: C'eſt à

AN. 448. nous à prouver, & non pas à l'évêque Ibas: on ne prouve point une negative. Les évêques dirent: Nommez vos témoins. Samuel dit: Il y a David diacre, qui a été tresorier; Maras diacre, qui recite les écrits de saint Ephrem, homme tres-savant entre les Syriens. Ibas dit: Maras étoit avec eux à Antioche: il a donné les libelles avec eux: il est allé avec eux à C. P. Dans le vrai, il est excommunié, non par moi; mais par son archidiacre, pour avoir insulté à un prêtre; & l'ayant trouvé irrité, ils l'ont pris pour m'accuser avec eux. Les évêques re-

p. 655. presenterent, que le blasphême dont on accusoit Ibas ayant été dit, à ce que l'on pretendoit, dans la sale de l'évêché en presence de tout le clergé, on ne devoit pas manquer de témoins. A quoi Maras répondit, que la plûpart n'osoient déposer par la crainte d'Ibas. Mais les évêques ne furent pas contens de cette réponse, & dirent: Nous ne recevons pas la deposition des trois témoins que vous produisez: veu principalement qu'ils sont suspects à l'évêque Ibas.

p. 657. E. Ensuite ils lui demanderent encore, si effectivement il avoit dit ce qu'on lui reprochoit. Ibas répondit: Je ne l'ai point dit; & j'anathematise quiconque l'a dit. Je ne crois pas qu'un demon puisse

p. 640. parler ainsi. Maras dit: n'avez-vous pas appellé heretique le bienheureux Cyrille. En verité dit Ibas, je ne m'en souviens pas. Si je l'ai appellé, c'est quand le concile d'Orient l'a anathematisé, comme heretique. J'ai suivi mon patriarche. Maras ajouta: N'avez-vous pas dit, que s'il n'eût anathematisé ses articles, vous ne l'auriez pas reçû. Ibas répondit: J'ai

dit: que s'il ne se fût expliqué, le concile d'Orient ne l'eût pas reçû, ni moi non plus. Les évêques dirent aux accusateurs: Déclarez si vous pouvez montrer qu'il ait nommé Cyrille heretique, aprés la réünion avec Jean. Ibas dit: Tant s'en faut, que je l'aye anathematisé depuis qu'il a expliqué ses articles; qu'au contraire, j'ai reçû des lettres de lui, & lui ai envoyé les mienes; & nous avons été en communion. Les évêques dirent: Montrez si depuis la mort du bienheureux Cyrille, l'évêque Ibas l'a nommé heretique. Maras dit: Nous le montrons; & fit lire une lettre d'Ibas à un Perse Chêtien nommé Maris.

AN. 448.

XXII. Lettre d'Ibas à Maris.

Elle contenoit toute l'histoire de la division arrivée entre Nestorius & saint Cyrille. Ibas y accusoit saint Cyrille, d'être tombé dans l'heresie d'Apollinaire, & disoit que ses douze articles étoient pleins de toute sorte d'impieté. Ensuite il rapportoit ce qui s'étoit passé au concile d'Ephese, prenant toûjours le parti des Orientaux contre saint Cyrille. Il s'emportoit contre Rabbula son predecesseur, quoique sans le nommer, le traitant de tyran: & l'accusant d'avoir persecuté, non seulement les vivans, mais les morts: particulierement Theodore de Mopsueste, qu'il avoit anathematisé publiquement dans l'église. Enfin il rapportoit la reconciliation de Jean d'Antioche avec saint Cyrille, par le moyen de Paul d'Emese, dont il envoyoit les actes à Maris; & il ajoutoit: La dispute a cessé, il n'y a plus de schisme, l'église est en paix comme auparavant. Vous le verrez par ces actes, & vous pourrez apprendre à tous cette bonne nouvelle. La muraille de division est ôtée:

ceux qui attaquoient insolemment les vivans & les morts, sont confondus; étant obligés à se défendre eux-mêmes, & à enseigner le contraire de leur doctrine précedente: car personne n'ose plus dire, qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité: mais on confesse que le temple & celui qui y habite, est un seul Fils Jesus-Christ. Telle est la fameuse lettre d'Ibas à Maris.

Ibas de son côté, demanda qu'on fît lire une lettre écrite en sa faveur au nom de tout le clergé d'Edesse, & adressée aux deux évêques juges, Photius & Eustathe. Elle marquoit le blasphême dont il étoit accusé, & protestoit que jamais ils n'avoient rien oüi dire de semblable, ni à lui, ni à aucun autre. Elle finissoit ainsi: Nous vous supplions de nous renvoyer au plûtôt nôtre évêque, principalement à cause de la fête de pâque qui approche, où sa presence est necessaire, pour les catecheses & le baptême. On voit par-là, que cette lettre avoit été écrite pour l'assemblée de Tyr. Elle étoit souscrite par soixante-un clercs; sçavoir, treize prêtres, trente-six diacres, onze sousdiacres, & un lecteur. Il est marqué de plusieurs, que leur souscription étoit en Syriaque. Ce qui montre que les deux langues, la Greque & la Syriaque, étoient en usage dans cette église. Sur cette déclaration jointe à tout le reste, Ibas fut renvoyé absous à Beryte; mais nous n'avons pas la fin des actes de cette assemblée.

p. 668.

XXIII. Commencemens d'Eutychés.

Eutychés, qui agissoit de concert avec Uranius dans ses poursuites contre Ibas, fut lui-même le chef d'une heresie, opposée à celle de Nestorius. Il étoit prêtre & abbé d'un monastere de 300. moines, prés

de C. P.

de C. P. Il avoit été un des plus zelés adversaires de Nestorius, & les amis de S. Cyrille le comptoient entre ceux, qui pouvoient agir utilement pour la défense de la foi. Cette année même, le pape S. Leon ayant reçû de lui une lettre, par laquelle il lui mandoit, que le Nestorianisme reprenoit de nouvelles forces; lui écrivit pour approuver son zele & l'encourager. La lettre de saint Leon est du premier de Juin, sous le consulat de Postumien & de Zenon, c'est-à-dire, l'an 448. Mais les Nestoriens dont Eutychés se plaignoit, étoient en effet les catholiques: comme il paroît par une lettre synodale de Domnus d'Antioche à l'empereur Theodose. Il y accuse Eutychés de renouveller l'heresie d'Apollinaire: en disant, que la divinité du Fils de Dieu & son humanité ne sont qu'une nature, & attribuant les souffrances à la divinité; & se plaint qu'il anathematisoit Diodore de Tarse & Theodore de Mopsueste, qui avoient défendu la foi contre Apollinaire.

AN. 448.

Liber. brev. c. 11

Coll. Lup. c. 103. sup. XXVI. n. 20.

Leo epist 19. al. 6.

Facund. V. II c. 5.

Eusebe évêque de Dorylée en Phrygie, avoit aussi été un des plus zelés adversaires de Nestorius. C'est le même, qui publia une protestation contre lui à C. P. n'étant encore que laïque & avocat en 429. La conformité de sentimens l'avoit lié d'une étroite amitié avec Eutychés: mais enfin il reconnut par ses conversations, qu'il outroit la matiere, & donnoit dans l'heresie opposée. Il essaya long-tems de le ramener, & le trouvant opiniâtre; non seulement il renonça à son amitié; mais il se rendit son accusateur. Il prit occasion d'un concile de trente évêques, qui se trouvant à C. P. s'y étoient assemblés pour terminer un differend entre Florentius évêque

Sup. XXV. n. 2.

AN. 448. de Sardes, metropolitain de Lydie, & deux évêques de sa même province.

XXIV. Concile de C. P. premiere & seconde session. *Conc. Calch. act. 1. p. 150.*

Donc le sixiéme des ides de Novembre, sous le consulat de Zenon & de Postumien, c'est-à-dire le huitiéme de Novembre 448. le concile étant assemblé dans la sale du conseil de l'église cathedrale de C. P. & Flavien y presidant, aprés que l'affaire de Lydie fut terminée : Eusebe de Dorylée l'un des évêques assistans, se leva & presenta un libelle au concile, conjurant les peres qu'il fût lû & inseré aux actes. Flavien le fit lire par Asterius prêtre & notaire. Il portoit qu'Eutychés ne cessoit de proferer des blasphêmes contre Jesus-Christ ; qu'il parloit des clercs avec mépris, & accusoit Eusebe lui-même d'être heretique : c'est pourquoi il prioit le concile de faire venir Eutychés, pour répondre à son accusation. Flavien dit : Je suis surpris d'une telle plainte contre Eutychés : prenez la peine de le voir & de l'entretenir, & si vous trouvez en effet, qu'il n'ait pas de bons sentimens ; alors le concile le fera appeller pour se défendre. Eusebe répondit : J'étois son ami auparavant, & je lui ay parlé sur ce sujet : non par une ou deux fois, mais plusieurs : depuis qu'il s'est perverti. Je l'ai averti, je l'ai instruit ; il a perseveré à dire des choses contre la foi. Je le puis prouver par plusieurs témoins, qui étoient presens & qui l'ont oüi. Je vous conjure donc de le faire venir : car il corrompt beaucoup de gens. Flavien dit : Donnez-vous encore la peine d'aller à son monastere & de lui parler, de peur qu'il ne s'excite quelque nouveau trouble dans l'église. Eusebe dit : Aprés y avoir été tant de fois, sans le persua-

der; il m'eſt impoſſible d'y retourner davantage, & d'entendre ſes blaſphêmes. Le concile voyant qu'il perſeveroit, ordonna que ſon libelle ſeroit reçû & inſeré aux actes; qu'Eutychés ſeroit appellé par Jean prêtre & défenſeur, accompagné d'André diacre, qui lui feroient lecture du libelle, & l'avertiroient de venir au concile ſe défendre. AN. 448.

Six jours aprés & le douziéme de Novembre, ſur la requiſition d'Euſebe de Dorylée, on fit lire les deux lettres principales de ſaint Cyrille ſur l'incarnation: la premiere à Neſtorius, approuvée au concile d'Epheſe; la ſeconde à Jean d'Antioche, ſur la réünion. Aprés cette lecture, Euſebe declara, que c'étoit-là ſa creance, & ſur quoi il prétendoit convaincre ſes adverſaires: priant le concile de faire la même déclaration. Flavien dit, que telle étoit ſa foi; que Jeſus-Chriſt eſt Dieu parfait, & homme parfait, compoſé d'une ame raiſonnable & d'un corps: conſubſtantiel à ſon pere ſelon la divinité, & à ſa mere ſelon l'humanité; & que des deux natures unies en une hypoſtaſe, & une perſonne, il reſulte aprés l'incarnation un ſeul Jeſus-Chriſt. Il invita enſuite chacun des évêques à dire ſon avis; & ils le firent tous dans le même ſens, quoiqu'en diverſes paroles: ſavoir Baſile de Seleucie en Iſaurie, Seleucus d'Amaſie dans le Pont, Saturnin de Marcianople en Meſie, tous trois metropolitains: Julien évêque de Co, député du pape ſaint Leon, pour les affaires de l'égliſe Romaine à C. P. & les autres au nombre de dix-ſept en tout. Enſuite Euſebe de Dorylée dit: Quelques-uns des évêques qui ſont en cette ville ne ſont pas ici, ou parce qu'ils ſont malades, p. 155. p. 175. B. p. 182. p. 185. p. 187. p. 190. D.

ou parce qu'ils n'ont pas ſeu la convocation du concile : c'eſt pourquoi je demande qu'ils ſoient avertis. L'archevêque Flavien l'ordonna ainſi.

p. 191. A.

XXV. Troiſiéme ſeſſion, citations contre Eutychés.

La troiſiéme ſeance fut tenuë au même lieu le lundi quinziéme de Novembre. Euſebe de Dorylée demanda, que ceux qu'on avoit envoyés à Eutychés rendiſſent réponſe. Flavien ordonna aux notaires de dire ceux qui avoient été envoyés. Les notaires dirent, que c'étoit Jean prêtre & défenſeur & André Diacre, & qu'ils étoient preſens. On les fit approcher, & le prêtre Jean dit : Etant arrivés chez l'Abbé Eutychés en ſon monaſtere, nous lui avons lû le libelle, & lui en avons donné copie : nous lui avons déclaré l'accuſateur, & dénoncé la citation pardevant vous, pour ſe défendre : mais il l'a refuſé, diſant, que dés le commencement il s'eſt fait une loi de ne point ſortir, & de demeurer dans ſon monaſtere, en quelque façon comme dans un ſepulcre. Mais il nous a priez de vous déclarer, que l'évêque Euſebe eſt ſon ennemi depuis long-tems, & n'a intenté ſon accuſation, que pour lui faire injure. Que pour lui, il eſt prêt de ſouſcrire aux expoſitions de foi des peres de Nicée & d'Epheſe : mais que s'ils ſe ſont trompez en quelque expreſſion il ne veut ni la reprendre, ni la recevoir ; & n'étudie que les écritures, comme plus ſeures que l'expoſition des peres. Qu'aprés l'incarnation il adore une ſeule nature de Dieu incarné. Et ayant tiré un memoire ſemblable, il le liſoit. Il a ajoûté : on m'a calomnié, en me faiſant dire que le Verbe a apporté ſa chair du ciel : J'en ſuis innocent. Mais que Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt ſoit fait de deux natures

unies selon l'hypostase: je ne l'ai point appris dans les expositions des peres, & je ne le reçois point, quand même on me liroit quelque chose de semblable; parce que les saintes écritures valent mieux que la doctrine des peres. Cependant je confesse, que celui qui est né de la vierge Marie, est Dieu parfait & homme parfait; mais non pas qu'il ait une chair consubstantielle à la nôtre. Le diacre André déclara aussi, qu'il avoit oüi tout cela. Et comme le prêtre Jean dit, que le diacre de Basile de Seleucie, s'étoit trouvé present à cette conversation. Flavien l'interrogea aussi, & il déposa qu'il avoit oüi la même chose.

AN. 448.

p. 191. B.

Eusebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût appellé encore une fois. Flavien dit: Dieu veüille qu'il vienne, & qu'il reconnoisse sa faute. C'est pourquoi les prêtres Mamas & Theophile iront encore l'avertir, & lui donneront nôtre lettre de citation. Elle fut lûë, & marquoit que c'étoit la seconde. En attendant le retour des deux prêtres envoyés, le concile faisoit lire les expositions des peres sur la foi. Alors Eusebe de Dorylée se leva & dit: Je sai qu'Eutychés a envoyé un tome par les monasteres; pour exciter les moines à sedition: je demande que le prêtre de l'Hebdomon, qui est ici present, déclare ce qui en est. Flavien le fit avancer, & lui demanda: Comment vous nommez-vous? Abraham, dit-il. Quel rang tenez-vous? Je suis prêtre dans l'Hebdomon sous vôtre sainteté. Avez-vous oüi ce que l'évêque Eusebe a déposé. Oüi, dit Abraham: Manuel prêtre & abbé, m'a envoyé vers le prêtre Asterius, pour donner avis à vôtre sainteté,

p. 192.

AN. 448. qu'Eutychés lui a envoyé un tome touchant la foi, pour le lui faire signer. Eusebe de Dorylée demanda qu'on envoyât aux autres monasteres, pour savoir si Eutychés y avoit envoyé son tome. Flavien

p. 199. l'accorda, & dit: Le prêtre Pierre & le diacre Patrice iront aux monasteres de la ville: le prêtre Retorius & le diacre Eutrope, à ceux de Sycai: les

Cang. C. P. t. 21. p. 67. prêtres Paul & Jean à ceux de Calcedoine. Sycai étoit le fauxbourg de C. P. aujourd'hui nommé Pera, qui portoit alors ce nom à cause des figuiers.

Tandis que Flavien parloit, Aëtius diacre & notaire, dit que les Prêtres Mamas & Theophile étoient de retour. Flavien leur ordonna de faire leur rapport, & Mamas dit: Etant arrivés au monastere d'Eutychés, nous avons trouvé des moines devant la porte, avec lesquels nous sommes entrés, & leur avons dit: Avertissez l'archimandrite, il faut que nous lui parlions de la part de l'archevêque & de tout le concile. Ils nous ont dit: L'archimandrite est malade, & ne peut vous voir: que vous plaît-il? dites-le-nous. Nous leur avons dit: Nous sommes envoyés à lui-même, avec une citation par écrit, que nous avons en main. Ils sont entrés & ressortis amenant avec eux un moine nommé Eleusinius, & disant: L'archimandrite l'a envoyé à sa place; afin que vous lui disiez vos ordres. Nous avons dit: S'il ne veut pas nous recevoir, dites-le-nous. Nous les avons vûs troublés se parlant à l'oreille, & murmurant, de ce que la citation étoit par écrit. Nous leur avons dit: De quoi vous troublez-vous? nous vous dirons ce que porte la citation. Le concile l'avertit pour la seconde fois de venir répondre

à l'accusation de l'évêque Eusebe. AN. 448.

Alors ils sont entrés, & nous ont fait entrer. Nous avons donné à Eutychés la citation: il l'a fait lire devant nous, puis il a dit: je me suis fait une loi de ne point sortir du monastere, si la mort ne m'y *p. 201.* contraint: l'archevêque & le concile voyent que je suis vieux & cassé. Ils peuvent faire ce qui leur plaira: je les prie seulement que personne ne se donne la peine de venir pour une troisiéme citation; je la tiens pour faite. Il nous a pressés de nous charger d'un papier; mais nous l'avons refusé, en disant: Si vous avez quelque chose à dire, venez le dire vous même. Nous n'avons pas même voulu en entendre la lecture. Il l'a souscrit; & comme nous sortions, il nous a dit qu'il l'envoyoit au concile. Le prêtre Theophile confirma le rapport de Mamas; & le concile ordonna qu'Eutychés seroit cité pour la troisiéme fois, par Memnon prêtre & tresorier, Epiphane & Germain diacres, chargés d'une citation par écrit, *p. 203.* pour le quatriéme jour aprés, c'est-à-dire le dix-septiéme de Novembre.

XXVI. Quatriéme & cinquiéme session.

Le jour suivant de la troisiéme session, c'est-à-dire, le seiziéme Novembre, fut tenuë la quatriéme. Asclepiade diacre & notaire dit: Quelques moines d'Eutychés & l'archimandrite Abraham demandent à entrer: Flavien dit: Qu'ils entrent: & comme il leur demanda le sujet de leur venuë, Abraham dit: qu'Eutychés les avoit envoyés parce qu'il étoit malade; & ajoûta: En verité il n'a point dormi toute la nuit, & n'a fait que gemir. Je n'ai point dormi non plus; car il m'avoit envoyé querir dés hier au soir: & il m'a dit quelque chose pour vous dire.

Flavien dit : Nous ne le pressons pas : c'est à Dieu de donner la santé, & à nous d'attendre, qu'il se porte mieux ; nous ne sommes pas cruels. Dieu nous
p. 206. a établis pour exercer l'humanité. Abraham dit : Il m'a chargé de quelque autre chose, que je dirai si vous m'interrogez.

Flavien dit : Comment se peut-il faire, je vous prie, qu'un homme étant accusé, un autre parle pour lui ? nous ne le pressons pas : s'il vient ici, il trouvera des peres & des freres : il ne nous est pas inconnu, nous conservons encore de l'amitié pour lui. S'il est venu autrefois soûtenir la verité contre Nestorius, combien plûtôt, doit-il venir la défendre pour lui-même ? Nous sommes hommes : plusieurs grands personnages se sont trompés. Il n'y a point de honte à se repentir, mais à demeurer dans son peché. Qu'il vienne ici, & qu'il confesse sa faute, nous lui pardonnons le passé : & qu'il nous assure pour l'avenir, de se conformer aux expositions des Peres, & de ne plus dogmatiser. Il le faut : je le connois avant que vous le connussiez. Et aprés qu'on se fût levé, Flavien ajouta : Vous connoissez le zele de l'accusateur : le feu même lui paroît froid. Dieu sait combien je l'ai prié de se moderer. Je ne l'ai pas persuadé : que puis-je faire ? Veux-je vôtre perte ? Dieu m'en garde.

Le lendemain dix-septiéme de Novembre, se tint la cinquiéme session. Le prêtre Memnon deputé pour la troisiéme citation, fit ainsi son rapport. Eu-
p. 207. tychés a dit : J'ai envoyé l'archimandrite Abraham, pour consentir en mon nom à tout ce qui a été déclaré par les peres de Nicée & d'Ephese, &

par

par le bienheureux Cyrille. Eusebe de Dorylée craignant de passer pour calomniateur, si le concile se contentoit de cette declaration, interrompit le rapport du prêtre Memnon, & dit: il vient maintenant consentir? Je ne l'ai pas accusé de l'avenir, mais du passé. Si on lui donne maintenant une exposition, qu'on lui fasse souscrire par necessité; ai-je pour cela perdu ma cause? Flavien dit: Personne ne vous permet de vous desister de l'accusation, ni à lui de ne se pas défendre du passé. Eusebe dit: Je vous prie que cette parole ne me fasse point de préjudice; j'ai de bons témoins. Autrement dites aux voleurs qui sont en prison: Ne volez plus desormais, ils le promettront tous. Memnon continua son rapport, & dit: qu'Eutychés avoit demandé un delai du reste de la semaine, promettant de se presenter au concile le lundi suivant.

Ensuite on fit venir ceux qui avoient été envoyés aux monasteres, s'informer du tome d'Eutychés; & le prêtre Pierre dit: Nous avons été au monastere de Martin prêtre & archimandrite; & l'ayant interrogé, il nous a dit: Vendredi dernier douziéme de ce mois de Novembre, Eutychés envoya son tome par un diacre nommé Constantin, me priant d'y souscrire. Je le refusai, disant, que ce n'est pas à moi à souscrire, mais seulement aux évêques. Il insista, disant: Si vous ne conspirez maintenant avec moi, l'évêque m'accablera & viendra enfin fondre sur vous. De-là nous avons été trouver le prêtre & archimandrite Fauste. Flavien interrompant le rapport, demanda: Que disoit l'abbé Martin du contenu de ce tome, qu'il n'a pas voulu souscrire? Pierre

AN. 448. dit: Il disoit que c'étoit la doctrine du concile d'Ephese & de saint Cyrille, qu'il y avoit une souscription : mais qu'on la cachoit. L'abbé Fauste a dit de même, qu'on lui avoit envoyé le tome par Constantin & Eleusinius pour le souscrire. Il demanda ce qu'il contenoit. On lui dit que c'étoit *p. 212.* l'exposition de Nicée & d'Ephese. Il dit: Nous en avons autant : laissez-le moi considerer, de peur qu'il n'y ait quelque addition. Ils ne voulurent pas, mais se retirerent. Fauste ajoûta: Nous sommes enfans de l'église, & aprés Dieu nous n'avons point d'autre pere que l'archevêque. Job nous a dit: Il ne nous a point envoyé de tome: mais on nous a dit: l'archevêque doit vous envoyer ces jours-ci un tome à souscrire: ne le faites pas. Nous avons été à Manuel, & il nous a dit, qu'on ne lui avoit point envoyé. Abraham nous a fait la même réponse. Aprés ce rapport Eusebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût jugé suivant les canons: prétendant qu'il y avoit assez de preuves contre lui. Flavien en convint, & toutefois pour plus grande seureté, il accorda à Eutychés le delai qu'il avoit demandé jusques au lundi suivant, vingt-deuxiéme de Novembre.

XXVII. Sixiéme session.

La sixiéme session fut tenuë le samedi vingtiéme: Eusebe de Dorylée demanda que l'on appellât pour *p. 214.* le lundi suivant, certaines personnes qui lui étoient necessaires, pour la poursuite de son accusation; savoir, Narses prêtre & syncelle d'Eutychés, Maxime archimandrite son ami, Constantin diacre son apocrisiaire, Eleusinius autre diacre de son monastere. Flavien ordonna qu'ils fussent appellés. Ensuite

Eusebe dit: J'ai appris que les prêtres Mamas & Theophile, qui ont été envoyés à Eutychés, pour la seconde citation, lui ont oüi dire quelque chose qu'ils n'ont pas déposé, & qui peut servir à faire connoître ses sentimens. Je demande, qu'ils le déclarent devant les saints évangiles. Mamas étoit absent. Theophile se trouva present, & étant interrogé, il dit: Eutychés nous dit au prêtre Mamas & à moi, en presence du prêtre Narses, de l'abbé Maxime, & de quelques autres moines: En quelle écriture trouve-t-on deux natures? & ensuite. Qui des saints peres a dit: que le Verbe ait deux natures? Nous lui répondîmes: Montrez-nous aussi, en quelle écriture on trouve le consubstantiel. Eutychés répondit: Il n'est pas dans l'écriture, mais dans l'exposition des peres. Mamas répondit: Il en est de même des deux natures. J'ajoutai, dit Theophile: Le Verbe est-il Dieu parfait, ou non? Eutychés dit: Il est parfait. J'ajoûtai: Etant incarné, est-il homme parfait, ou non? Il dit: Il est parfait. Je repris: Donc si ces deux parfaits, le Dieu parfait & l'homme parfait, composent un seul Fils, qui nous empêche de dire, qu'il est de deux natures? Eutychés dit: Dieu me garde de dire, que Jesus-Christ est de deux natures, ou de raisonnner de la nature de mon Dieu: qu'ils fassent contre moi ce qu'ils voudront, je veux mourir dans la foi que j'ai reçûë. Flavien dit à Theophile: Pourquoi n'avez-vous pas dit cela la premiere fois? Theophile répondit: Nous n'avions été envoyés, que pour citer Eutychés; & nous avons crû inutile, de parler d'autre chose que de nôtre commission.

p. 215.

Mamas étant venu, on lui fit lire la déposition que Theophile venoit de faire, aprés quoi il dit: Quand nous fûmes envoyés à Eutychés, nous ne voulions lui parler de rien; mais il entra en dispute, parlant de son dogme. Nous le reprenions doucement. Il disoit que le Verbe incarné est venu relever la nature humaine, qui étoit tombée. Je repris aussi-tôt: Quelle nature. Il repeta: La nature humaine. Je lui dis: Et par quelle nature a-t-elle été relevée? Il dit: Je n'ai point appris dans l'écriture, qu'il y ait deux natures. Je repris: Nous n'avons point non plus appris dans l'écriture le consubstantiel; mais des saints peres, qui les ont bien entenduës & fidelement expliquées. Il dit: Je ne raisonne point sur la nature de la divinité, & je ne dis point deux natures, Dieu m'en garde. Me voici, si je suis déposé, le monastere sera mon tombeau.

p. 118.

XXVIII. Sixiéme session. Comparution d'Eutychés.

Le jour marqué lundi vingt-deuxiéme de Novembre, fut tenuë la septiéme & derniere session. Le concile étant assemblé, Asterius prêtre & notaire dit, que l'évêque Eusebe étoit à la porte. Flavien dit: Qu'il entre. Et ensuite: Que les diacres Philadelphius & Berille cherchent autour de l'église, si l'abbé Eutychés est venu suivant sa promesse. Ils revinrent incontinent, & dirent; qu'ils l'avoient cherché par toute l'église, & ne l'avoient point trouvé, ni lui, ni aucun des siens. Flavien l'envoya encore chercher par des diacres, Crispin & Jobien. Quand ils furent revenus, ils dirent, qu'ils ne l'avoient point trouvé; mais qu'ils avoient appris, qu'il alloit venir avec une grande escorte. Le concile attendit, & Jean prêtre & défenseur vint dire: Eutychés

est arrivé avec une grosse troupe de soldats, de moines & d'officiers du prefet du pretoire. Ils ne veulent pas le laisser entrer au concile, si nous ne promettons de le rendre. Le silenciaire Magnus, est aussi à la porte, & demande à entrer, comme envoyé par l'empereur. Flavien dit: Qu'ils entrent. Quand ils furent entrés, le silenciaire presenta & lut un ordre de l'empereur, portant qu'il vouloit que le patrice Florentius assistât au concile, pour la conservation de la foi. Aprés cette lecture, le concile fit quelques acclamations d'actions de graces & de vœux, pour la longue vie de l'Empereur. Ce qui montre, que ces sortes d'acclamations étoient de ceremonie. Car il est évident que cet ordre ne pouvoit leur être agreable. Ils agréerent toutefois, que Florentius fût present, du consentement d'Eutychés ; & Flavien l'envoya querir par le silenciaire.

An. 448.

p. 219.

Quand Florentius fut arrivé, on fit venir au milieu du concile l'accusateur & l'accusé, tous deux debout ; & on fit lire par Aëtius diacre & notaire les actes de ce qui avoit été fait jusques-là. Quand il fut venu à l'endroit de la lettre de saint Cyrille aux Orientaux, où il marque la distinction des deux natures, Eusebe de Dorylée interrompit la lecture, & dit : celui-ci n'en convient pas, il enseigne le contraire. Le patrice Florentius dit ; S'il plaît à vôtre sainteté, que l'on demande au pape Eutychés, s'il en demeure d'accord. Eusebe dit : Permettez qu'on lise tous les actes: ils me suffisent pour le convaincre. Quand il en conviendroit à present, cela ne doit pas me porter préjudice. Je crains ses artifices. Je suis pauvre ; il me menace d'exil : il est riche, il me

p. 221.

AN. 448. ne me permettois pas de raisonner sur sa nature : mais puisque vôtre sainteté me le permet & me l'enseigne, je le dis. Flavien dit : Nous n'innovons rien : nous suivons seulement la foi de nos peres. Le patrice Florentius dit : Dites-vous que nôtre Seigneur est de deux natures aprés l'incarnation, ou non ? Eutychés répondit : Je confesse qu'il a été de deux natures avant l'union : mais aprés l'union je ne confesse qu'une nature.

p. 227. C. Le concile dit : Il faut que vous fassiez une confession claire, & que vous anathematisiez tout ce qui est contraire à la doctrine qui vient d'être lûë. Eutychés dit : Je vous ai dit, que je ne le disois point auparavant ; maintenant puisque vous l'enseignez, je le dis, & je suis mes peres. Mais je n'ai point trouvé cela clairement dans l'écriture, & les peres ne l'ont pas tous dit. Si je prononce cet anathême, malheur à moi ; car j'anathematise mes peres. Tout le concile se leva & s'écria, en disant : Qu'il soit anathême. Flavien dit : Que le saint concile dise, ce que merite cet homme, qui ne veut ni confesser clairement la vraye foi, ni se rendre aux sentimens du concile. Seleucus évêque d'Amasée dit : Il merite d'être déposé, mais vous pouvez lui faire grace. Flavien dit : S'il avoüoit sa faute & anathematisoit son erreur, on pourroit lui pardonner. Florentius dit : Dites-vous qu'il y a deux natures, & que Jesus-Christ nous est consubstantiel ? dites. Eutychés répondit : J'ai lû dans saint Cyrille & saint Athanase, qu'il est de deux natures avant l'union : mais aprés l'union & l'incarnation, ils ne disent plus deux natures, mais une. Florentius dit : Confessez-

vous

vous deux natures aprés l'union ? dites. Eutychés répondit: Faites lire saint Athanase, vous verrez qu'il ne dit rien de semblable. Basile de Seleucie dit: Si vous ne dites deux natures aprés l'union, vous admettez un mélange & une confusion. Florentius dit: Qui ne dit pas de deux natures, & deux natures ne croit pas bien. Tout le concile se leva & s'écria: La foi n'est point forcée. Longues années aux empereurs, longue sannées. Nôtre foi est toûjours victorieuse. Il ne se rend pas, pourquoi l'exhortez-vous?

AN. 448.

p. 230.

XXIX. Condamnation d'Eutychés.

Flavien prononça la sentence en ces termes: Eutychés, jadis prêtre & archimandrite, est pleinement convaincu, & par ses actions passées & par ses déclarations presentes, d'être dans l'erreur de Valentin & d'Apollinaire, & de suivre opiniâtrement leurs blasphêmes: d'autant plus qu'il n'a pas même eu d'égard à nos avis & à nos instructions, pour recevoir la saine doctrine. C'est pourquoi, pleurant & gemissant sur sa perte totale: nous declarons de la part de Jesus-Christ, qu'il a blasphêmé: qu'il est privé de tout rang sacerdotal, de nôtre communion, & du gouvernement de son monastere. Faisant savoir à tous ceux qui lui parleront, ou le frequenteront ci-aprés; qu'ils seront eux-mêmes soumis à l'excommunication. Cette sentence fut souscrite, par trente-deux évêques & vingt-trois abbés, dont dix-huit étoient prêtres, un diacre & quatre laïques. Les plus connus, sont André, Fauste, qui semble être le fils de saint Dalmace: Martin, Job, Manuel, Abraham, Marcel abbé des Acemetes. Les évêques les plus considerables étoient, Flavien de

C. P. Saturnin de Marcianople, Basile de Seleucie, Seleucus d'Amasée, Ethericus de Smyrne, Julien de Co député de saint Leon. Le concile étant fini; Eutychés dit tout bas au patrice Florentius, qu'il en appelloit au concile de Rome, d'Egypte & de Jerusalem; & Florentius le dit aussi-tôt à Flavien, comme il montoit à son appartement. Ce mot dit à la dérobée, ne laissa pas de servir à Eutychés de prétexte, pour se vanter d'avoir appellé au pape, à qui en effet il écrivit.

Ap. Conc. Calch. act. 1. p. 244. C. D.

Leo epist. 20. al. 8.

XXX. S. Marcel abbé des Acemetes.

Vita ap. Sur. 29 Decemb.

Saint Marcel abbé des Acemetes, étoit natif d'Apamée en Syrie, d'une famille considerable. Etant à la fleur de son âge, il perdit ses parens, qui lui laisserent de grands biens: mais loin de s'abandonner au plaisir, il alla à Antioche, & s'occupa à l'étude & à la pieté. Ensuite il donna son bien aux pauvres, & alla à Ephese, où il y avoit alors plusieurs personnes distinguées par leur vertu. Comme il écrivoit fort bien, il s'occupoit à transcrire des livres; & y gagnoit de quoi subsister & faire l'aumône: passant deslors presque toute la nuit en prieres. La reputation de saint Alexandre fondateur des Acemetes, l'attira à C. P. & il entra dans cette communauté. Il y fit un grand progrés dans la perfection: ensorte que prevoyant qu'on l'éliroit abbé aprés la mort de saint Alexandre: il sortit & alla visiter les autres monasteres, pour profiter de ce que chacun avoit de meilleur, & ne revint au sien qu'aprés l'élection de l'abbé Jean; qui toutefois lui fit part des soins du gouvernement.

c. 1. *c. 2. 3.* *c. 4. 5.*

c. 7. On donna à l'abbé Jean une terre en Bithynie, nommée Gomon à demie lieuë de C. P. où il trans-

fera sa communauté, & y fonda une maison, qui fut depuis nommée le grand monastere des Acemetes; & ils le nommerent aussi *Irenaion*; c'est-à-dire en Grec, paisible: à cause de la tranquillité & de la liberté qu'ils y trouverent, plus grande qu'à C. P. où la nouveauté de leur institut leur avoit attiré des contradictions & du trouble. L'abbé Jean fut ordonné prêtre, & Marcel diacre en même jour. Il étoit estimé & respecté des plus sages de la communauté, c. 9. 10.
mais quelques autres l'accusoient de vaine gloire. Pour les détromper, l'abbé Jean le chargea du soin des ânes: ce que Marcel accepta en presence de toute la communauté, & s'y engagea même par écrit, pour le reste de sa vie. Mais ces envieux détrompez le conjurerent de reprendre ses premiers emplois.

Peu de tems aprés, l'abbé Jean étant mort, Mar- c. 11.
cel fut élû en sa place; & il lui vint un si grand nombre de disciples, qu'il fallut augmenter considerablement les bâtimens du monastere. La providence y mit ordre: un homme tres-riche nommé Pharetrius, se vint donner à lui, avec ses enfans encore fort jeunes & tous ses biens. Alors Marcel fit c. 12.
une plus grande église, une infirmerie, & un logement pour les hôtes; & repara les anciens bâtimens, qui tomboient en ruine. Il étoit toutefois fort desinteressé. Son frere, qui avoit de grands biens, l'ayant c. 30.
institué heritier, il distribua toute sa succession à d'autres monasteres d'hommes & de filles, dont il connoissoit les besoins: sans en rien garder pour le sien. On raconte de lui plusieurs miracles, & entr'autres celui-ci. un moine nommé Paul étant c. 27.

malade, envoya prier Marcel de le venir voir. Marcel étoit alors dans son monastere, occupé à parler des dogmes de la foi, avec l'évêque de Calcedoine. Si-tôt que la conversation fut finie, il alla trouver Paul; mais il étoit déja mort, & on se disposoit à l'enterrer. Marcel sensiblement affligé, se mit en prieres & toucha le mort, qui se leva aussitôt & commença à parler. Marcel pria les assistans de n'en rien dire; mais ils ne purent s'empêcher de publier ce miracle. On tira du monastere de Marcel quantité d'excellens sujets; & ceux qui bâtissoient des églises ou des monasteres, lui demandoient de ses disciples. Aprés avoir donné à la priere la nuit & une grande partie du jour, il donnoit le reste à la charité du prochain. Il recevoit premierement ceux qui avoient des peines d'esprit, & leur donnoit des conseils, tirés de l'écriture & de son experience. Ensuite il donnoit audiance à ceux qui se plaignoient d'avoir reçû quelque tort: & leur donnoit des lettres de recommandation, pour les juges & les magistrats; & quelquefois pour l'empereur même. En troisiéme lieu, il alloit visiter les malades, pour leur procurer toutes sortes de secours. Il acceptoit souvent des arbitrages, pour terminer des differends & reconcilier des ennemis. Tel étoit saint Marcel abbé des Acemetes, qui assista au concile de Constantinople, & souscrivit à la condamnation d'Eutychés.

c. 33. c. 35.

XXXI. Lettre d'Eutychés à S. Leon. Collect. Lup. c. 222.

Celui-ci se voyant condamné, écrivit au pape saint Leon une grande lettre, où il se plaint de l'accusation d'Eusebe de Dorylée. Je n'ai pas laissé, dit-il, de me presenter au concile, quoiqu'accablé

de maladie & de vieillesse, & quoique je n'ignorasse pas la conjuration formée contre moi. J'ai presenté une requête, qui contenoit ma profession de foi : mais l'évêque Flavien, n'a voulu ni la recevoir, ni la faire lire. J'ai déclaré en propres termes, que je suivois la foi du concile de Nicée, confirmée à Ephese. On vouloit me faire confesser deux natures & anathematiser ceux qui le nient : pour moi je craignois la défense du concile, de rien ajoûter à la foi de Nicée : sachant que nos saints peres Jule, Felix, Athanase & Gregoire ont rejetté le mot de deux natures ; & je n'osois raisonner sur la nature du verbe divin, ni anathematiser ces peres : c'est pourquoi, je priois que l'on en fit rapport à vôtre sainteté, protestant de suivre en tout vôtre jugement. Mais sans m'écouter, le concile étant rompu, on a publié contre moi une sentence de déposition ; & ma vie même étoit en danger, si on ne m'eût délivré à main armée. Alors ils ont contraint les superieurs des autres monasteres, de souscrire ma déposition : ce qui ne s'est jamais fait contre les heretiques déclarés, ni contre Nestorius même : jusques-là, que comme je proposois en public ma confession de foi, pour me justifier devant le peuple : ils empêchoient qu'on ne l'écoutât, & en arrachoient les affiches. J'ai donc recours à vous, qui êtes les défenseurs de la religion ; puisque je n'innove rien contre la foi. Mais j'anathematise Apollinaire, Valentin, Manes, Nestorius & ceux qui disent que la chair de Nôtre-Seigneur est descenduë du ciel ; & toutes les heresies, jusqu'à Simon le magicien. Je vous prie, que sans avoir égard à ce qui a été fait

AN. 449. contre moi par cabale, vous prononciez sur la foi, ce que vous jugerez à propos ; & ne souffriez pas que l'on chasse d'entre les catholiques celui qui a vêcu soixante-dix ans dans la continence & les exercices de pieté. J'ai joint à cette lettre l'une & l'autre requête: celle que mon accusateur a presentée au concile, & celle que j'y ai portée, & qu'on n'a pas voulu recevoir ; & ce que nos peres ont decidé touchant les deux natures. On trouve ensuite de cette lettre une pretenduë lettre du pape Jules à un évêque Denis ; où combattant l'erreur de Paul de Samosate, il dit, qu'il ne faut reconnoître en Jesus-Christ, qu'une nature : comme l'homme est une seule nature, quoique composé de corps & d'ame, qui sont de nature differente. Mais on doute que cette lettre du pape Jules soit veritable. En même tems l'empereur Theodose écrivit aussi à saint Leon, sur le trouble qui étoit arrivé dans l'eglise de C. P. sans expliquer l'affaire, l'exhortant seulement à y remettre la paix ; & on ne peut douter qu'Eutychés n'eût obtenu cette lettre, par le credit de l'eunuque Chrysaphius son protecteur.

p. 224.

Leo ep. 20.

Saint Leon ayant reçû ces lettres écrivit ainsi à Flavien : Je m'étonne, que vous ne m'ayez rien écrit de ce scandale, & que vous n'ayez pas été le premier à m'en instruire. Sur l'exposé d'Eutychés, nous ne voyons pas avec quelle justice il a été separé de la communion de l'église. mais comme nous desirons de la maturité dans les jugemens des évêques, nous ne pouvons rien decider, sans connoissance de cause. Envoyez-nous donc par quelque personne convenable, une ample relation de tout ce qui s'est

passé, & nous apprenez quelle nouvelle erreur s'est élevée contre la foi; afin que nous puissions, suivant l'intention de l'empereur, éteindre la division. Il ne sera pas difficile: puisque le prêtre Eutychés a déclaré dans son libelle, que s'il se trouve en lui quelque chose de reprehensible, il est prêt à le corriger. Cette lettre est datée du douziéme des calendes de Mars sous le consulat d'Asterius & de Protogene; c'est-à-dire le dix-huitiéme de Févrièr 449. La réponse à l'empereur est du premier de Mars. *Epist. 21. al. 7.*

XXXII. Lettre de Flavien à S. Leon. *Post epist. 21. S. Leon. Conc. Calch. 1. p. c. 4.*

La lettre du pape à Flavien, lui ayant été renduë par le comte Pansophius; il lui fit reponse par une lettre, qui porte en substance: Eutychés veut renouveller les heresies d'Apollinaire & de Valentin: soutenant qu'avant l'incarnation de Jesus-Christ, il y a deux natures, la divine, & l'humaine: mais qu'aprés l'union, il n'y a qu'une nature; & que son corps pris de Marie, n'est pas de nôtre substance, ni consubstantiel à sa mere, quoi qu'il l'appelle un corps humain. Nous l'avons condamné sur l'accusation de l'évêque Eusebe, & sur les réponses qu'il a faites dans le concile, découvrant son heresie de sa propre bouche: comme vous apprendrés par les actes, que nous vous envoyons avec ces lettres. Il est juste que vous en soyez instruit: car Eutychés au lieu de faire penitence, pour appaiser Dieu, & nous consoler dans la douleur que nous sentons de sa perte, s'empresse à troubler nôtre église: en affichant publiquement des libelles remplis d'injures, & presentant à l'empereur des requêtes insolentes. Nous voyons aussi par vos letttres, qu'il vous a envoyé des libelles pleins d'impostures: en disant

AN. 449. qu'au tems du jugement, il nous a donné des libelles d'appellation à vôtre sainteté : ce qui n'est pas vrai ; mais il a pretendu vous surprendre, par ce mensonge. Tout cela doit vous exciter, tres-saint pere, à employer ici vôtre vigueur ordinaire. Faites vôtre propre cause de la cause commune : autorisez par vos écrits la condamnation prononcée regulierement, & fortifiez la foi de l'empereur. Cette affaire n'a besoin que de vôtre secours ; c'est-à-dire de vôtre consentement ; pour procurer la paix & empêcher le concile, dont on a fait courir le bruit, & qui troubleroit toutes les églises du monde. Ce concile dont le bruit couroit en Orient, étoit un concile écumenique, qui fut en effet convoqué à Ephese.

XXXIII. Revision de la condamnation d'Eutychés.

Liber. brev. c. 11.

Conc. Calch. p. 241.

Ibid. p. 236. D.

p. 229. bis B.

Les requêtes d'Eutychés à l'empereur, dont parle Flavien, tendoient à une revision des actes du concile de C. P. qu'il pretendoit n'avoir pas été fidelement redigés : ce que l'empereur lui accorda. On tint pour cet effet par son ordre une assemblée à C. P. dans le baptistere de l'église : le sixiéme des ides d'Avril, sous le consulat de Protogene, c'est-à-dire le huitiéme d'Avril 449. composée d'environ trente évêques, dont il y en avoit dix ou douze du concile precedent, & Thalassius de Cesarée y presidoit. Mais le patrice Florentius regloit toute l'action, & Macedonius tribun & notaire faisoit l'instruction. On avoit reçû à C. P. les letres du pape saint Leon, quelques jours avant cette assemblée. Eutychés n'y vint pas en personne, mais il envoya les moines Constantin, Eleusinius & Constantius. Eusebe de Dorylée s'opposa à leur entrée, disant : Si

Eutychés

Eutychés se défend par Procureur, je n'ai qu'à me retirer. Meliphtongue évêque de Juliopolis soutint la même chose ; & que le concile écumenique étant ordonné, toutes les affaires lui devoient être reservées ; mais l'ordre de l'empereur l'emporta, & l'on fit entrer les procureurs d'Eutychés.

On voulut encore faire jurer les évêques sur la verité des actes en question : mais Basile de Seleucie dit : Jusques ici nous ne savons point que le serment ait été deferé aux évêques ; & le Patrice n'insista pas. Flavien representa ses notaires, qui avoient redigé les actes du concile. Le patrice leur commanda de les apporter. Aëtius l'un d'entre eux, fit plusieurs remontrances, pour s'en défendre : attendu que les actes ne pouvoient être suspects, sans que le soupçon retombât sur les notaires. Enfin par ordre du concile, il representa les actes originaux, & Constantius de la part d'Eutychés en rapporta une copie. On commença la lecture, & il n'y eut aucune difficulté sur les deux premieres sessions. On fit ensuite diverses chicanes sur les réponses d'Eutychés, rapportées par ceux qui avoient été envoyés pour le citer ; & sur celles qu'il avoit faites de sa bouche dans le concile. On pretendit aussi, que tout le concile n'avoit pas prononcé anathême contre lui. Sur quoi Aëtius dit : Il arrive souvent dans les conciles ; qu'un des évêques dit quelque chose, qui est écrit & entendu comme dit par tout le concile : on en a ainsi usé de tout tems. Les souscriptions approuvent tout. Et à une autre occasion, il dit : souvent les évêques disent plusieurs choses dans les conciles, comme en conference

p. 440. D.
p. 245. B.
p. 148. B.
p. 169.
p. 233. B.
p. 240. C.

commune & par maniere de conseil, qu'ils ne permettent pas d'écrire.

p. 244. B. Constantin un des procureurs d'Eutychés dit ensuite : Quand on lut la sentence de deposition : il appella aux conciles des tres-saints Evêques de Rome, d'Alexandrie, de Jerusalem & de Thessalonique ; & cela n'est point dans les actes. Le patrice dit : Comme on faisoit du bruit aprés le concile fini, il me dit tout bas, qu'il appelloit au concile de Rome, à celui d'Alexandrie & à celui de Jerusalem, je ne crus par raisonnable que Flavien l'ignorât, & je lui allai dire. Basile de Seleucie dit : Je le dis en verité, le concile étant encore assemblé : comme on lui proposoit de reconnoître les deux natures sans mélange ni confusion, il dit : Si les peres me le commandent, celui de Rome & celui d'Alexandrie, je le dirai. Il ne le dit pas en appellant, mais en disant : Je n'ose le dire à cause des peres. Flavien dit : Je ne lui ai point oüi dire, mais au tres-magnifique Patrice comme je m'en allois à mon appartement haut, aprés la fin du concile. Le patrice dit : Que les autres évêques disent, s'ils ont connoissance qu'Eutychés ait appellé. Ils déclarerent qu'ils n'en avoient rien oüi.

p. 256. Eutychés presenta encore une requête à l'empereur, pour faire entendre le silenciaire Magnus, sur quelques particularitez du concile : ce qui lui fut accordé. Magnus comparut le cinquiéme des calendes de Mai, c'est-à-dire le vingt-septiéme d'Avril
p. 245. la même année 449. pardevant Ariobinde maître des Offices, & déclara qu'on lui avoit montré la sentence de condamnation d'Eutychés toute écrite

avant le concile. Macedonius tribun & notaire, déclara aussi qu'Asterius prêtre & notaire l'avoit averti que les autres notaires avoient falsifié les actes. Cette procedure fut encore faite à la poursuite de Constantin procureur d'Eutychés. AN. 449.

On obligea ensuite Flavien à donner sa confession de foi, par ordre de l'empereur. Il y déclare, qu'il suit les conciles de Nicée, de C. P. & d'Ephese, & qu'il reconnoît en Jesus-Christ deux natures aprés l'incarnation en une hypostase & une personne: qu'il ne refuse pas même de dire une nature du Verbe divin, pourvû que l'on ajoûte incarnée & humanisée. Il anathematise tous ceux qui divisent Jesus-Christ en deux, & particulierement Nestorius.

Liber. brev. c. 11.
Conc. Calch. p. 1. c. 5.

XXXIV. Couvocation d'un concile à Ephese.

Niceph. lib. XIV. c. 47.

Cependant l'eunuque Chrysaphius protecteur d'Eutychés écrivit à Dioscore évêque d'Alexandrie, lui promettant de favoriser tous ses desseins, s'il vouloit prendre la défense d'Eutychés, & attaquer Flavien & Eusebe de Dorylée. Il excita aussi l'imperatrice Eudocia à embrasser le même parti, principalement pour chagriner Pulquerie. Eutychés de son côté, pria Dioscore de prendre connoissance de l'affaire, & d'examiner ce qui avoit été fait contre lui. Dioscore écrivit à l'empereur, qu'il falloit assembler un concile universel; & il l'obtint facilement par les sollicitations d'Eudocia & de Chrysaphius. Nous avons la lettre de convocation adressée à Dioscore, donnée à C. P. le troisiéme des calendes d'Avril, aprés le consulat de Postumien & de Zenon, c'est-à-dire le trentiéme de Mars 449. Elle porte: que s'étant élevé quelques doutes sur la foi,

Liber. l. v. c. 12.

Conc. Calch. act. 1. p. 99.

AN. 449. qui troublent les ames, l'empereur a ordonné aux évêques de s'assembler. Vous donc aussi, dit-il à Dioscore, vous prendrez avec vous dix metropolitains de vôtre dépendance, & dix autres évêques pour vous trouver à Ephese le premier jour d'Août prochain. Il ne s'y trouvera point d'autres évêques, de peur d'embarasser le concile ; & si quelqu'un y manque, sa conscience en sera chargée. Quant à Theodoret évêque de Cyr, à qui nous avons déja ordonné de ne s'occuper que de son église ; nous lui défendons de venir au concile, jusques à ce que le concile assemblé le trouve à propos. L'empereur écrivit en la même forme aux autres évêques, c'est-à-dire, que chaque patriarche ou exarque devoit amener pareil nombre d'évêques de sa province.

Le quinziéme de Mai suivant, fut donnée une autre lettre de l'empereur adressée à Dioscore, portant : Nous avons appris que plusieurs archimandrites d'Orient, & les peuples catholiques disputent avec chaleur contre quelques évêques, qui passent pour Nestoriens : c'est pourquoi nous ordonnons, que le tres-pieux prêtre & archimandrite Barsumas se trouvera à Ephese, pour tenir la place de tous les archimandrites d'Orient, y prendre seance avec vôtre sainteté, & avec tous les peres. L'empereur écrivit aussi à Barsumas, lui attribuant d'avoir souffert de grands travaux pour la foi, & lui donnant seance & voix dans le concile. c'étoit Eutychés & Dioscore qui lui procuroient cet honneur, pour exclure du concile les autres abbés qui ne leur étoient pas favorables.

p. 10. D.

p. 106. A.

Il y eut aussi deux laïques destinés, pour assister

au concile, comme commissaires de l'empereur; AN. 449.
savoir Elpide comte du consistoire, c'est-à-dire conseiller d'Etat, & Euloge tribun & notaire. Leur commission les charge d'empêcher, qu'il n'arrive de tu- *Ibid. D.*
multe dans le concile; & si quelqu'un y en excitoit de le mettre en lieu de seureté & en avertir l'empereur. Ceux qui ont condamné Eutychés doivent assister au concile, non en qualité de juges, mais de parties. Il ne sera permis d'agiter aucune autre affaire, avant celle de la foi. Proclus proconsul d'Asie eut un ordre *p. 107. e.*
particulier de prêter main forte aux deux commissaires, pour empêcher le desordre dans le concile. Il y eut encore une lettre generale de l'empereur au concile, pour en marquer le sujet; qui est de termi- *Ibid. E.*
ner la question de foi, émûë entre Flavien & Eutychés, & chasser des églises tous ceux qui tiennent ou favorisent l'erreur de Nestorius. Enfin il y eut une derniere lettre à Dioscore, par laquelle l'empereur *p. 110. c.*
lui donne la presidence du concile: sachant bien, ajoûte-t-il, que les saints archevêques Juvenal de Jerusalem, Thalassius & tous les zelez catholiques seront d'accord avec vôtre sainteté. Il écrivit en même forme à Juvenal de Jerusalem.

Le pape saint Leon fut aussi invité au concile avec les évêques d'Occident; mais il ne reçut la *Leo. epist. 28. al. 13. c. 4.*
lettre de l'empereur, que le troisiéme des ides de Mai, c'est-à-dire le treiziéme. Il ne restoit plus que deux mois & demi, jusques au premier d'Août, où devoit commencer le concile; & la plus grande partie de ce tems se seroit passée à préparer le voyage des évêques: puisqu'il s'alloit tenir un concile à Rome, y nommer des députés, & leur donner leurs

instructions. Saint Leon se contenta donc d'écrire diverses lettres, pour empêcher, s'il pouvoit, ce concile: ou du moins faire ensorte, que la foi y fût conservée. Il écrivit premierement à l'empereur Theodose le vingt-cinquiéme de Mai: lui déclarant son attachement pour la foi de Nicée; mais que comme il condamne Nestorius, il ne condamne pas moins ceux qui nient que Jesus-Christ ait pris la verité de nôtre chair, c'est-à-dire Eutychés. C'est pourquoi il supplie l'empereur de faire assembler un concile en Italie. Toutefois voyant qu'il ne pouvoit empêcher que le concile ne se tînt à Ephese: il destina, pour y envoyer Jules évêque de Pouzole, René prêtre du titre de saint Clement, Hilarius diacre & Dulcitius notaire, & les chargea de plusieurs lettres.

Epist. 23. al. 9.

V. Quesn. not. 19. ad epist. 24.

XXXV. Lettre de saint Leon à Flavien.

La plus importante est la lettre à Flavien évêque de C. P. où saint Leon explique à fond ce qu'il faut croire sur le mystere de l'incarnation. Il y marque d'abord l'ignorance d'Eutychés, qui est tombé dans l'erreur, faute d'avoir étudié l'écriture, & d'avoir même fait attention aux termes du symbole, que savent tous les fideles; car ils y disent qu'ils croyent en Dieu le pere tout puissant, & en Jesus-Christ son fils unique nôtre-Seigneur, qui est né du saint Esprit & de la vierge Marie. Ces trois articles, ajoute saint Leon, suffisent pour ruiner presque toutes les machines des heretiques; car en croyant, que Dieu tout-puissant & éternel est pere, on montre que son fils lui est coéternel, consubstantiel & entierement semblable. C'est le même fils éternel du pere éternel, qui est né du saint Esprit & de la vierge

Epist. 24. al. 10.

V. 2.

Marie. Cette generation temporelle n'a rien ôté, ni rien ajouté à la generation éternelle; mais elle a été employée toute entiere à la reparation de l'homme, pour vaincre la mort & le demon: car nous n'aurions pû surmonter l'auteur du peché & de la mort, si celui-là n'avoit pris nôtre nature, & ne l'avoit fait sienne, qui ne pouvoit être infecté par le peché, ni retenu par la mort. Il a donc été conçû du saint Esprit dans le sein de la vierge sa mere: qui l'a enfanté, comme elle l'avoit conçû, sans préjudice de sa virginité. Saint Leon passe ensuite aux preuves de l'écriture, & montre que le Verbe a pris une veritable chair: par l'évangile, qui le nomme fils de David & d'Abraham; par saint Paul, qui dit qu'il à été fait du sang de David selon la chair: par la promesse faite à Abraham, de benir toutes les nations pas son Fils, expliquée par saint Paul, & appliquée à Jesus-Christ: par les propheties d'Isaïe, touchant l'Emmanuel fils d'une vierge, & l'enfant qui est né pour nous. D'où il conclut que Jesus-Christ n'a pas eu seulement la forme d'un homme, mais un corps veritable tiré de sa mere. L'operation du saint Esprit n'a pas empêché, que la chair du fils ne fût de même nature que celle de la mere, elle a seulenent donné la fecondité à une vierge.

AN. 449.

Matth. I. 1. *Rom. I. 1.* *Gen. XII. 3.* *Gal. III. 8.* *Isai. VII. 14. IX. 6.*

Donc l'une & l'autre nature demeurant en son entier, a été unie à une personne: afin que le même mediateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel & impassible. Il a tout ce qui est en nous, tout ce qu'il y a mis en nous creant, & qu'il s'est chargé de reparer: mais il n'a point ce que le trompeur y a

c. 3.

AN. 449. mis : Il a pris la forme d'esclave, sans la soüilleure du peché. Une nature n'est point alterée par l'autre: le même qui est vrai Dieu est vrai homme; il n'y a point de mensonge dans cette union: Dieu ne change point par la grace qu'il nous fait; l'homme n'est point consumé par la dignité qu'il reçoit: le verbe & la chair gardent les operations qui leur sont propres. L'écriture prouve également la verité des deux natures.

c. 4.

Il est Dieu, puisqu'il est dit: Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit en Dieu. Il est homme, puisqu'il est dit: Le Verbe a été fait chair & a habité avec nous. Il est Dieu: Toutes choses ont été faites par lui, & sans lui rien n'a été fait. Il est homme, né d'une femme, soumis à la loi. La naissance de la chair montre la nature humaine: l'enfantement d'une vierge montre la puissance divine. C'est un enfant dans le berceau, & le tres-haut loüé par les anges: Herode veut le tuer, mais les mages viennent l'adorer. Il vient au baptême de saint Jean, & en même tems la voix du pere le declare son fils bien-aimé. Comme homme, il est tenté par le demon: comme Dieu, il est servi par les anges. La faim, la soif, la lassitude, le sommeil, sont évidemment d'un homme: mais il est certainement d'un Dieu, de rassasier cinq mille hommes de cinq pains, de donner à la Samaritaine l'eau vive, de marcher sur la mer, & d'appaiser la tempête. Il n'est pas d'une même nature de pleurer son ami mort, & de le ressusciter, d'être attaché à la croix, & de changer le jour en nuit, faire trembler les élemens, & ouvrir au larron les portes du ciel. Comme Dieu,

Gal. IV. 4.

il dit:

il dit : Le pere & moi nous ne sommes qu'un. Comme homme : Le pere est plus grand que moi : car encore qu'en Jesus-Christ il n'y ait qu'une personne de Dieu & de l'homme ; toutefois autre est le sujet de la souffrance commune à l'un & à l'autre, & autre le sujet de la gloire commune. AN. 449.

C'est cette unité de personne, qui fait dire que le fils de l'homme est descendu du ciel, & que le fils de Dieu a pris chair de la vierge : que le fils de Dieu a été crucifié & enseveli, comme nous disons dans le symbole, quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine. L'apôtre dit : S'ils avoient connu le Seigneur de majesté, jamais ils ne l'auroient crucifié. Jesus-Christ demande à ses apôtres : Et vous, qui dites-vous que je suis ? moi qui suis le fils de l'homme, & que vous voyez avec une veritable chair. Saint Pierre répond ? Vous êtes le Christ fils du Dieu vivant ; le reconnoissant également Dieu & homme. Aprés sa resurrection il montroit son corps sensible & palpable, avec les trous de ses playes : il parloit, mangeoit & habitoit avec ses disciples ; & en même tems, il entroit les portes fermées, leur donnoit le saint Esprit & l'intelligence des écritures : montrant ainsi en lui les deux natures distinctes & unies. c 5. 1. Cor. II. 8. Matth. XVI. 16.

Eutichés niant que nôtre nature est dans le fils de Dieu, doit craindre ce que dit saint Jean : Tout esprit qui confesse que Jesus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu ; & tout esprit qui divise Jesus-Christ, n'est pas de Dieu ; & c'est l'Ante-christ. Car qu'est-ce que diviser Jesus-Christ, si ce n'est en separer la nature humaine ? L'erreur touchant la na- 1. Joan. IV. 2.

ture du corps de Jesus-Christ, aneantit par necessité sa passion, & l'efficace de son sang. Et quand Euty-
C. 6. chés vous a répondu : Je confesse que nôtre Seigneur étoit de deux natures avant l'union ; mais aprés l'union, je ne reconnois qu'une nature : je m'étonne que vous n'ayez point relevé un si grand blasphême : puisqu'il n'y a pas moins d'impieté à dire que le fils de Dieu étoit de deux natures avant l'incarnation, que de n'en reconnoître qu'une en lui aprés l'incarnation. Ne manquez pas de lui faire retracter cette erreur, si Dieu lui fait la grace de se convertir. Mais en ce cas, vous pourrez user envers lui de toute sorte d'indulgence ; car quand l'erreur est condamnée, même par ses sectateurs, c'est alors que la foi est le plus utilement défenduë. Telle est la fameuse lettre de saint Leon à Flavien, destinée à être lûë dans le concile, comme un témoignage de la foi de l'église Romaine.

XXXVI. Autres lettres de saint Leon. Epist. 25. al. 11.

Saint Leon s'explique aussi en écrivant à Julien évêque de Co son legat à C. P. afin qu'il eût dequoi soutenir la verité contre les heretiques, conjointement avec Flavien. Co ou Coos est une petite isle prés de Gnide, aujourd'hui nommée Lango ou Stanchio. Dans cette lettre, il dit, qu'Eutychés accusoit les catholiques de Nestorianisme ; mais que son heresie niant la verité de l'incarnation, détruisoit toutes les suites de ce mystere & toute l'esperance des Chrêtiens. Il faut donc croire que
C. 2. le Verbe ne s'est point changé en chair, ni en ame, puisque la divinité est immuable ; & que la chair ne s'est point changée au Verbe ; & il ne doit point

paroître impossible, que le Verbe avec la chair & l'ame fasse un seul Jesus-Christ, puisqu'en chaque homme la chair & l'ame, qui sont de natures si differentes, font une seule personne. Quand Eutychés a dit, qu'avant l'incarnation il y avoit deux natures, il faut qu'il ait crû que l'ame du Sauveur avoit demeuré dans le ciel, avant que d'être unie au Verbe dans le sein de la Vierge. Ce qui est contre la foi catholique; car il n'a pas pris une humanité déja creée, mais il l'a creée en la prenant; & c'est retomber dans l'opinion condamnée d'Origene, que les ames ayent vêcu & agi avant que d'être mises dans les corps. L'ame de Jesus-Christ n'est pas distinguée des nôtres, par la diversité du genre: mais par la sublimité de la vertu. Sa chair ne produisoit point de desirs contraires à l'esprit, il n'y avoit point en lui de combat; mais seulement des affections soumises à la divinité.

AN. 449.

c. 3.

Saint Leon écrivit en même tems à l'empereur Theodose: lui déclarant les legats qu'il envoyoit, pour tenir sa place au concile, & pour y porter l'esprit de justice & de misericorde: afin, dit-il, que l'erreur soit condamnée, puisqu'on ne peut douter quelle est la foi chrêtienne; & que l'on pardonne à Eutychés, s'il se repent, comme il m'a promis dans le libelle qu'il m'a envoyé. Il écrivit à sainte Pulquerie, loüant son zele contre tous les heretiques de son tems. Il parle d'Eutychés avec compassion, comme y croyant plus d'ignorance que de malice, & esperant sa correction: Mais, ajoute-t-il, s'il persiste dans son erreur, personne ne pourra revoquer la sentence, que les évêques ont prononcé contre lui.

Epist. 26 al. 11.

Epist. 27. al. 13.

c. 3.

AN. 449. Il rend raison pourquoi il ne va pas au concile en personne ; premierement parce qu'il n'y en a point encore d'exemple ; puis à cause de l'état present des affaires, qui ne lui permet pas de quitter Rome sans mettre le peuple au desespoir. On étoit continuellement en alarmes dans cette décadence de l'empire; & on craignoit alors principalement les Huns, qui entrerent en Italie trois ans aprés.

Saint Leon écrivit aussi à Fauste, à Martin & aux *Epist. 28. al. 14.* autres abbés de C. P. qui avoient souscrit à la condamnation d'Eutychés, pour les encourager à la défense de la foi, les renvoyant à sa lettre à Flavien; Où je pense ; dit-il, avoir suffisamment expliqué nôtre doctrine, afin que vous la receviez par le ministere de vôtre prelat. Enfin il écrivit une lettre au *Epist 29. al. 15.* concile d'Ephese, qui est comme la commission de *Conc. Calch. p. 1. c. 13.* ses legats; Il y reconnoît que l'empereur a convoqué le concile, afin que l'erreur fût abolie par un jugement plus autentique : & il donne pouvoir à ses legats, d'ordonner en commun avec le concile, ce qui sera agreable à Dieu. C'est-à-dire, premierement de condamner l'erreur, ensuite de rétablir Eutychés, s'il se retracte & s'il condamne son heresie. Dans toutes ces lettres, il renvoye à la lettre à Flavien ; & elles sont toutes six de même date, des ides de Juin, sous le consulat d'Asterius & de Protogene ; c'est-à-dire du treiziéme de Juin 449. Par *Epist. 33. al. 17.* une autre lettre à l'empereur Theodose, il s'excuse d'aller au concile, comme dans la lettre à Pulquerie, & ajoute ; La foi est si évidente en cette affaire, qu'il eût été plus raisonnable de ne point indiquer de concile : car ce n'est pas une

question sur laquelle on puisse douter.

Flavien écrivit une seconde lettre à saint Leon, où il lui explique de nouveau les erreurs d'Eutychés & sa condamnation : Dont je vous ai, dit-il, envoyé les actes il y a long-tems, afin que vous fassiez connoître son impieté à tous les évêques de vôtre dépendance : & que personne, ignorant ses erreurs, ne communique avec lui, par lettres ou autrement. On voit ici que Flavien ne demande pas au pape un nouveau jugement, mais seulement l'execution du sien, dans le patriarcat d'Occident. Et ce n'étoit pas sans sujet, qu'il craignoit qu'Eutychés n'y cherchât de la protection. Il s'adressa à saint Pierre Chrysologue évêque de Ravenne, sejour ordinaire de l'empereur Valentinien : mais la réponse qu'il en reçût ne lui étoit pas avantageuse. Elle commence ainsi :

Post epist. 33 Leon Conc. Calched. part. I. c. 6.

XXXVII. Lettre de S. Pierre Chrysologue à Eutychés.

Post Epist. 23. Leon Conc Calched. part. I. c. 15.

J'ai lû tristement vos tristes lettres ; car comme la paix des églises nous donne une joye celeste ; ainsi la division nous afflige, principalement quand elle a de telles causes. Les loix humaines éteignent par trente ans les differends des hommes, & aprés tant de siecles on dispute sur la generation de Jesus-Christ, que la loi divine nous propose, comme inexplicable. Vous n'ignorez pas comme Origene s'est égaré, en recherchant les principes, & Nestorius en discourant des natures. Il rapporte ensuite quelques passages de l'écriture, sur le mystere de l'incarnation ; & ajoute : Je vous ferois une plus ample réponse, si nôtre frere Flavien m'avoit écrit sur cette affaire. Car puisque vous vous plaignez vous même de n'avoir pas été entendu, comment pouvons-nous juger de ce que nous n'avons, ni vû, ni appris de

AN. 449. reux évêque Leon, pour aſſiſter au ſaint concile, & ſa ſainteté l'auroit fait s'il y en avoit quelque exemple. Mais vous ſavez que le pape n'a aſſiſté, ni au concile de Nicée, ni à celui d'Epheſe; ni à aucun autre ſemblable: c'eſt pourquoi il nous a envoyez ici pour le repreſenter, & nous a chargés de lettres pour vous, que nous vous prions de faire lire. Dioſcore dit: que l'on reçoive les lettres écrites au ſaint concile écumenique, par nôtre tres-ſaint frere Leon. Mais au lieu de les lire, le prêtre Jean propoſa de lire une autre lettre de l'empereur à Dioſcore; & Juvenal de Jeruſalem en ordonna la lecture. C'étoit
p. 126. A. la lettre qui ordonnoit, que Barſumas aſſiſteroit au concile. Juvenal dit: J'ai reçû un pareil ordre touchant Barſumas; c'eſt pourquoi il eſt raiſonnable qu'il aſſiſte au concile. Enſuite le comte Elpide lût la commiſſion de l'empereur, pour lui & pour le tribun Euloge, & fit faire la lecture de la
p. 127. A. lettre de l'empereur au concile, qui accuſoit Flavien d'avoir émû des diſputes ſur la foi contre Eutychés.

Alors Thalaſſius évêque de Ceſarée dit: que ſuivant l'intention de l'empereur marquée dans cette lettre, il falloit commencer par la queſtion de la foi, toute autre affaire ceſſante. L'évêque Jules legat du pape en convint. Dioſcore dit: Nous ne ſommes pas aſſemblés pour expoſer la foi que nos peres ont déja expoſée, mais pour examiner ſi les nouvelles opinions conviennent aux deciſions des peres. Il faut donc commencer par cet examen. Voudriez-vous changer la foi des peres? Le concile dit: Si quelqu'un la change qu'il ſoit anathéme: Si quelqu'un

qu'un y ajoute, qu'il soit anathême. Gardons la foi de nos peres. Ils firent encore quelques acclamations à la loüange de Dioscore. Alors le comte Elpide dit : Puisque vous êtes d'accord sur la foi, ordonnez que l'on fasse entrer l'archimandrite Eutychés, qui est le sujet de cette action ; & qu'il vous explique ses sentimens. Le concile y consentit ; & quand il fut entré, Thalassius de Cesarée l'invita à expliquer ses défenses. *p. 131. E.*

XXXIX. Requête d'Eutychés.

Eutychés dit : Je me recommande au Pere, & au Fils, & au saint Esprit, & à vôtre justice. Vous étes témoins de ma foi, pour laquelle j'ai combattu avec vous dans le premier concile assemblé ici. J'ai entre les mains un libelle de ma foi : faites-le lire. On le lût : Il contenoit le symbole de Nicée, avec une protestation de vivre & mourir suivant cette foi, & d'anathematiser Manes, Valentin, Apollinaire, Nestorius & tous les heretiques, jusques à Simon le Magicien ; & ceux qui disent, que la chair de Jesus-Christ est descenduë du ciel. Ensuite il ajoutoit : Vivant suivant cette foi, j'ai été accusé par Eusebe évêque de Dorylée, qui a donné contre moi des libelles, où il me nommoit heretique, sans specifier aucune heresie : afin qu'étant surpris & troublé dans l'examen de ma cause, il m'échapât de dire quelque nouveauté. L'évêque Flavien m'ordonna de comparoître, lui qui étoit presque toûjours avec mon accusateur ; croyant parce que j'avois accoûtumé de ne point sortir du monastere, que je ne me presenterois pas, & qu'il me déposeroit comme défaillant. En effet lorsque je venois du monastere à C. P. le silentiaire Magnus, que *p. 134. A.* *p. 135 E.* *p. 142. A.*

AN. 449. l'empereur m'avoit donné pour ma sureté, me dit: que ma presence étoit desormais inutile, & que j'étois déja condamné, avant que d'être oüi. Sa déposition le fait voir. Quand je me fus presenté à l'assemblée, on refusa de recevoir, ni de faire lire ma confession de foi: & quand j'eus déclaré de vive voix, que ma creance étoit conforme à la décision de Nicée, confirmée à Ephese, on voulut m'y faire ajouter quelques paroles. Moi, craignant de contrevenir à l'ordonnance du premier concile d'Ephese, & du concile de Nicée: je demandai que vôtre saint concile en fut informé, étant prêt de me soumettre à ce que vous approuveriez. Comme je parlois ainsi, on fit lire la sentence de déposition, que Flavien avoit dressée contre moi, longtems auparavant, comme il avoit voulu; & l'on changea plusieurs choses aux actes, comme il a été verifié depuis à ma requête, par ordre de l'empereur. Car l'évêque Flavien n'a eu aucun égard à mon appel interjetté vers vous, ni aucun respect pour mes cheveux blancs, & les combats que j'ai soutenus contre les heretiques: mais il m'a condamné d'autorité absoluë. Il m'a livré pour être mis en pieces comme heretique, par la multitude amassée exprés dans la cathedrale & dans la place, si la providence ne m'avoit conservé. Il a fait lire en diverses églises la sentence prononcée contre moi, & a fait souscrire les monasteres: ce qui ne s'est jamais fait, comme vous savez, même contre les heretiques. Il l'a envoyée en Orient, & l'a fait souscrire en plusieurs endroits par les évêques & les moines, qui n'avoient point été juges: quoiqu'il eût dû commencer par

Sup. n. 33.
p. 143.
Sup. n. 33.

l'envoyer aux évêques, à qui j'avois appellé. C'est ce qui m'a obligé d'avoir recours à vous & à l'empereur : afin que vous soyez juges du jugement rendu contre moi. AN. 449.

Aprés cette lecture, Flavien de C. P. dit : Son accusateur étoit Eusebe ; ordonnez qu'il entre. Le comte Elpide dit : L'empereur a ordonné, que ceux p. 146. D. qui ont été juges, soient maintenant parties. Je répons donc à l'archevêque Flavien, que l'accusateur a rempli sa fonction, il prétend avoir gagné sa cause : ainsi le juge a fait passer en sa personne la qualité d'accusateur, comme il s'observe dans les tribunaux seculiers. Vous êtes maintenant assemblez pour juger les juges, non pour recevoir encore l'accusateur, & recommencer un nouveau procés. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'on lise tout le reste des actes de la cause. Dioscore ne manqua pas d'être de cet avis, & les autres évêques le suivirent. Ainsi Eusebe de Dorylée n'entra point dans le concile, quoiqu'Eutychés y fût admis. Aprés que tous p. 150. les évêques eurent opiné pour la lecture des actes, Dioscore demanda aussi l'avis à Jules legat du pape, qui dit : Nous voulons que l'on lise les actes, à condition que l'on lise auparavant les lettres du pape. Le diacre Hilarus ajouta : D'autant plus que le tres-saint évêque de Rome n'a écrit ses lettres, qu'aprés s'être fait lire les actes, dont vous demandez la lecture. Eutychés dit : Les envoyés du tres-saint archevêque de Rome Leon me sont devenus suspects ; car ils logent chés l'évêque Flavien, ils ont dîné chés lui, & il leur a rendu toutes sortes de services. Je vous prie donc, que ce qu'ils pourroient

AN. 449. faire contre moi, ne me porte aucun préjudice. Dioscore dit : Il est dans l'ordre de lire premierement les actes de la cause, puis les lettres du tres-pieux évêque de Rome. On éluda ainsi pour la seconde fois la lecture de la lettre du pape ; & on lût les actes du concile, tenu à C. P. le huitiéme de Novembre 448. & les jours suivans ; dont Flavien & Eutychés avoient fourni chacun un exemplaire.

Sup. n. 24. 25. &c.

XI. Lecture des actes de C. P. &c.

En lisant le libelle d'Eusebe de Dorylée contre Eutychés, comme on nomme saint Cyrille, le Concile d'Ephese s'écria : La memoire de Cyrille est éternelle. Dioscore & Cyrille n'ont qu'une foi. Maudit qui y ajoute, maudit qui en ôte. Jules legat du pape dit : Le siege apostolique croit ainsi. Aprés qu'on eut lû la lettre de saint Cyrille à Jean d'Antioche, pour la réunion où il insiste sur la distinction des deux natures : Eustathe évêque de Beryte dit : que saint Cyrille s'étoit encore expliqué dans plusieurs autres écrits, comme dans les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone & à Successus de Diocesarée, où il dit entre autres ces paroles : Il ne faut donc pas entendre deux natures, mais une seule nature du Verbe incarné ; & confirme cette expression par le témoignage de saint Athanase.

p. 151. E.

p. 174. B.

Quand ce vint à la derniere session, à l'endroit où Eusebe de Dorylée pressoit Eutychés de confesser deux natures aprés l'incarnation, & que Jesus-Christ nous est consubstantiel selon la chair : le concile d'Ephese s'écria : Otés, brûlés Eusebe. Qu'il soit brûlé vif : qu'il soit mis en deux : comme il a divisé ; qu'on le divise. Dioscore dit : Pouvez-vous souf-

p. 223. A.

frir ce discours, qu'on dise deux natures aprés l'incarnation. Le concile dit : Anathême à qui le soutient. Dioscore dit : J'ai besoin de vos voix & de vos mains : si quelqu'un ne peut crier, qu'il étende la main. Le concile dit : Si quelqu'un dit deux natures, anathême. Et aprés qu'on eut lû la déclaration d'Eutychés, Dioscore dit : Quelle profession de foi approuvez-vous ? celle d'Eutychés, dit le concile. Eusebe est un impie : faisant allusion à son nom, qui signifie pieux. Aprés les actes du concile de C. P. on lût aussi ceux de l'assemblée tenuë le huitiéme d'Avril 449. pour la revision de ces actes, & l'information du vingt-septiéme d'Avril.

Ibid. E. *p. 236. D.* *Sup. n. 35. p. 245. C.*

Toutes ces lectures étant faites, les évêques dirent leurs avis, y étant invités par Dioscore. Juvenal de Jerusalem commença, & dit : Eutychés ayant toûjours déclaré, qu'il suit l'exposition de foi de Nicée, & ce qui a été fait au premier concile d'Ephese : je l'ai trouvé tres-orthodoxe, & j'ordonne qu'il demeure dans son monastere & dans son rang. Le concile dit : Ce jugement est juste. Domnus d'Antioche dit : Sur la lettre qui m'avoit été écrite par le concile de C. P. au sujet d'Eutychés, j'ai souscrit à sa condamnation : mais sur le libelle qu'il vient de donner au concile, où il confesse la foi de Nicée & du premier concile d'Ephese, je suis d'avis comme vous, qu'il reprenne la dignité de prêtre, & la conduite de sa communauté. Etienne d'Ephese, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, & tous les autres évêques opinerent de même : excepté les legats du pape, dont il n'est point fait mention. Barsumas opina aprés tous les évêques ; & comme il

p. 254. D. *p. 276. A.*

AN. 449. étoit Syrien, & ne parloit pas Grec, le moine Eusebe lui servit d'interprete. Enfin Dioscore comme president, donna son suffrage le dernier en faveur d'Eutychés.

Ensuite le prêtre Jean fit la lecture d'une requête, presentée par les moines de la communauté d'Eutychés en ces termes. Touchez des promesses de Dieu, nous avons quitté nos biens, nos dignités, nos charges & nos esperances : pour former une communauté de moines jusques au nombre de trois cent, sous la conduite du tres-pieux archimandrite Eutychés ; & nous y vivons la plûpart depuis plus de trente ans. Mais le reverendissime évêque Flavien, au lieu de nous encourager & nous proteger, a opprimé nôtre pasteur par des calomnies ; & l'ayant déposé, nous a fait dire par le prêtre Theodose accompagné de quelques autres clercs, de nous separer de lui, & ne pas même lui parler ; & de conserver à Flavien les biens du monastere au nom des pauvres, car c'étoit là à quoi il tendoit : autrement que nous serions privés des divins mysteres, avec nôtre abbé.

p. 277.

En effet le saint autel, que Flavien lui-même avoit dressé six mois avant cette entreprise, est sans sacrifice; nous sommes demeurez liés de cette injuste censure, jusques à vôtre saint concile ; & quelques-uns de nos freres sont morts en cet état. Nous avons passé dans cette affliction la fête de la Nativité de nôtre Seigneur, celle de l'Epiphanie & celle de la Resurrection, où les évêques donnent l'absolution à la plûpart des pecheurs, & où les princes font grace aux criminels. Il y a neuf mois que nous souffrons cette rigueur,

observant en tout le reste les exercices ordinaires de la regle monastique. C'est pourquoi nous vous supplions d'avoir compassion de nous, de nous rendre l'usage des sacremens, & d'imposer à celui qui nous a ainsi traités la peine de son injustice. Cette requête étoit souscrite par le prêtre Narses, dix diacres, trois sous-diacres & seize autres moines, trente-cinq en tout. Dioscore leur demanda leur confession de foi ; & ils déclarerent qu'elle étoit conforme à celle d'Eutychés ; surquoi de l'avis de Juvenal de Jerusalem & de tout le concile, ils furent déclarés absous & rétablis dans la communion de l'église & les fonctions de leurs ordres. An. 449. *p. 280. E.*

XLI. Condamnation de Flavien, &c.

Ensuite Dioscore proposa de faire lire ce qui avoit été decidé sur la foi dans le premier concile d'Ephese ; & les autres évêques l'ayant approuvé, on lût les actes de la sixiéme session, tenuë le vingt-deuxiéme de Juillet 431. contenant le symbole de Nicée, les passages des peres sur l'incarnation, la requête de Charisius avec la fausse confession de foi de Theodore de Mopsueste, & les extraits des livres de Nestorius. Aprés cette lecture, Dioscore dit : Je croi que vous approuvez tous l'exposition des peres de Nicée, confirmée par le concile precedent tenu ici ; & nous avons oüi qu'il ordonne : que si quelqu'un dit, ou pense quelque autre chose, ou fait quelque autre question, il doit être condamné. Que vous en semble ? Que chacun dise son avis par écrit. Thalassius de Cesarée déclara, qu'il s'en tenoit aux conciles de Nicée & d'Ephese, & qu'il detestoit tous ceux qui pensoient quelque chose de contraire. Les autres évêques opinerent de même : *p. 281. D.* *p. 284. &c. Sup liv. XXVI. n. 56. p. 292.* *p. 296.* *p. 300. E.*

AN. 449. Jules legat du pape déclara, que c'étoit le sentiment du siege apostolique. Mais le diacre Hilarus
p. 301. D. p. 304. B. ajouta : Cela est conforme aux lettres que le siege apostolique vous a écrites ; & si vous les faites lire, vous verrez, qu'elles sont conformes à la verité. Toutefois on n'eût point d'égard à sa remontrance.

Au contraire Dioscore ayant posé son principe, en tira la consequence qu'il prétendoit, & dit : Le saint concile de Nicée, & le saint concile d'Ephese ont exposé la foi, & ordonné, que quiconque diroit autre chose seroit condamné. Vous voyez d'ailleurs, que Flavien ci-devant évêque de C. P. & Eusebe de Dorylée ont tout renversé, & causé du scandale dans toutes les églises. Il est donc clair, qu'ils se sont eux-mêmes soumis aux peines ordonnées par nos peres. C'est pourquoi en confirmant leurs décisions ;
p. 309. nous avons jugé, que les susdits Flavien & Eusebe seront privés de toute dignité sacerdotale & épiscopale. Dites tous vôtre avis, pour être inseré aux actes ; & sachés, que les empereurs seront informés de tout ce qui se fait aujourd'hui. Flavien dit : Je vous recuse. Hilarus diacre de l'église Romaine dit : *Contradicitur* ; c'est-à-dire : On s'y oppose. Et ce mot latin fut inseré dans les actes grecs.

Toutefois Juvenal de Jerusalem prononça, ainsi que Dioscore, la déposition de Flavien & d'Eusebe, comme ayant alteré la foi de Nicée & d'Ephese ; & il fut suivi de Domnus d'Antioche, de Thalassius de Cesarée, d'Eusebe d'Ancyre, d'Etienne d'Ephese & de tous les autres. Barsumas même prononça comme juge, aprés tous les évêques. Ensuite ils souscrivirent tous, excepté les legats du pape. C'est

ce que

ce que portent les actes du concile d'Ephese, mais les choses ne s'y passerent pas si doucement.

Quand Dioscore commença à prononcer sa sentence contre Flavien, Onesiphore évêque d'Icone se leva avec plusieurs autres; & prit les genoux de Dioscore en le suppliant de n'en rien faire. Dioscore se leva de son siege & debout sur son marchepied, il dit: Quand on me couperoit la langue je ne dirai pas autre chose; & comme les évêques continuoient de le prier en lui tenant les genoux, il s'écria: Où sont les comtes? On fit entrer le proconsul avec une grande multitude de soldats, armés d'épées & de bâtons, & avec des chaines. Ainsi la plûpart des évêques souscrivirent par force sur un papier blanc: ayant été retenus jusques au soir enfermés dans l'église, sans leur donner de repos. Ceux qui demeurerent unis à Flavien, & qui ne voulurent pas souscrire, furent envoyés en exil. Le diacre Hilarus s'échapa à grande peine, & vint à Rome par des chemins détournés. Il y eut quelques autres évêques déposés dans ce concile, dont les actes que nous avons ne font point de mention; savoir, Ibas d'Edesse & Daniel de Carres son neveu, Aquilin de Byblus & Savinien de Perre. Theodoret y fut aussi déposé, quoi qu'absent; & même Domnus d'Antioche, pour avoir retracté sa souscription forcée à la condamnation de Flavien; ce qui se passa ainsi par l'artifice de Dioscore. Trois jours aprés la seance, où Flavien avoit été déposé, Dioscore produisit dans le concile des lettres, que Domnus lui avoit écrites, contre les douze articles de saint Cyrille: les accusant d'obscurité, & le fit

Conc. Calched. act. I. p. 253.

Ibid. p. 130. D.

Epist. Pulch. part. I. Conc. Calch. c. 35.

Evagr. I. c. 10.

Niceph. XIV. c. 47.

Brevic. hist. Eutych to 4. Conc. p. 1080. B.

AN. 449. déposer comme suspect de Nestorianisme, quoi-
Evagr. 1. c. 10. qu'il fût absent & malade. On ne sait ce que devint Domnus depuis ce tems-là : mais on conjecture qu'il retourna au monastere de saint Euthymius, & qu'il y mourut quelque tems aprés. Ainsi finit ce concile, plus connu sous le nom du brigandage d'Ephese.

Flavien & Eusebe furent mis en prison : mais Flavien outre sa protestation dans le concile, donna aux legats du pape un libelle, par lequel il appelloit au siege apostolique. Aprés le concile Dioscore se retira aussi-tôt, & prononça une excommunication contre le pape saint Leon, qu'il fit souscrire par environ dix évêques, qui étoient sortis d'Egypte avec lui. On envoya Flavien en exil : mais au bout de quelques jours il mourut à Hypepe en Lydie, des coups de pieds & des autres mauvais traitemens qu'il avoit reçûs, principalement de Barsumas & de ses moines. L'église honore sa memoire le dix-huitiéme de Février. A sa place, & apparemment aprés sa mort, on ordonna évêque de C. P. Anatolius diacre d'Alexandrie, qui étoit à C. P. apocrisiaire de Dioscore. Ainsi il y eut un schisme dans l'église : les évêques d'Egypte, de Thrace, & de Palestine suivoient Dioscore ; ceux du Pont & d'Asie suivoient ceux de la communion de Flavien ; & ce schisme dura jusques à la mort de l'empereur Theodose. Ce prince publia même un édit, portant approbation du second concile d'Ephese, & défense d'ordonner aucun évêque qui soutienne l'heresie de Nestorius & de Flavien, car il suppose que c'est la même doctrine ; & de garder les écrits de Theodoret,

Libell. Theod. Conc. Calch. act. 3. p. 397. B.
Prosp. Chr. int Marc. Chr. an. 449.
Conc. Calch act. 4. p. 524. E.
Martyr. R. 18. Febr. lib. brev. c. 12.
Conc. Calched. part 3. c. 10.

qu'il met au rang de ceux de Nestorius. AN. 449.

Cependant saint Leon étoit fort en peine de ce qui se passoit en Orient ; & s'étonnoit de n'en point recevoir de nouvelles ; c'est pourquoi trouvant l'occasion d'un homme considerable nommé Eupsychius, il écrivit à Flavien, pour lui témoigner son inquietude : la lettre est de l'onziéme d'Août 449. Mais il fut pleinement instruit de tout, quelque tems aprés par le retour de son archidiacre Hilarus. *Epist. 35. al. 11.*

XLII. Ravennius évêque d'Arles.

Tandis que saint Leon étoit dans cette attente, il reçût une lettre des évêques de la province de Vienne, qui lui faisoient savoir l'élection de Ravennius dans le siege d'Arles, à la place de saint Hilaire. La réponse de saint Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle est adressée. Nous confirmons, dit-il, par nôtre jugement la bonne œuvre que vous avez faite, en consacrant dans la ville d'Arles, aprés la mort d'Hilaire de sainte memoire, un homme que nous n'estimons pas moins, nôtre frere Ravennius ; & cela d'un consentement unanime selon les desirs du clergé, des magistrats & du peuple. On voit ici, qu'encore que l'on donnât part au pape de l'élection d'un évêque, pour un siege si important : on n'attendoit pas son consentement pour le consacrer. On peut encore remarquer les termes honorables, dont use le pape saint Leon, en parlant de saint Hilaire d'Arles nonobstant tout ce qui s'étoit passé entr'eux. Cette lettre est datée du vingt-deuxiéme d'Août 449. Il écrivit aussi à Ravennius, qu'il connoissoit déja, parce qu'il avoit été à Rome pour l'affaire de saint *Ep. 36. al. 106.* *Sup. n. 4.* *Epist. 37. al. 90.*

Hilaire : l'exhortant à cultiver toutes les vertus épiscopales, & à lui donner souvent des nouvelles de ce qu'il feroit dans la conduite de son troupeau.

Ep. 38. al. 107. Peu de jours aprés, c'est-à-dire, le vingt-sixiéme d'Août : il lui écrivit encore, pour l'avertir de se donner de garde d'un vagabond nommé Petronien, qui couroit par les provinces de Gaule, se disant diacre de l'église Romaine. Avertissez, dit saint Leon, les évêques de le rejetter de la communion de toutes les églises.

XLIII. Concile de Rome contre celui d'Ephese.

Epist. Leon. 16. al 4. c ult.

Epist. Hilari ap. Leon. p. 530.

Epist. 40. al. 25. Conc. Calch p. 1. c. 19.

Le diacre Hilarus arriva à Rome vers la fin de Septembre ; & comme on y tenoit tous les ans un concile au commencement d'Octobre : il se trouva assemblé tout à propos, pour déliberer sur ce qui s'étoit passé à Ephese : qui y fut condamné tout d'une voix ; & on écrivit plusieurs lettres au nom de saint Leon & du concile. La premiere à l'empereur Theodose, où il se plaint de la violence de Dioscore & de l'irregularité du concile d'Ephese. Nous avons appris, dit-il, que tous ceux qui étoient venus au concile, n'ont pas assisté au jugement. On a rejetté les uns, & introduit les autres, qui ont livré leurs mains captives, pour faire au gré de Dioscore ces souscriptions impies : sachant qu'ils perdroient leur dignité, s'ils n'obéïssoient. Nos legats y ont resisté constamment ; parce qu'en effet tout le mystere de la foi chrêtienne est détruit, si on n'éface pas ce crime, qui surpasse tous les sacrileges. Nous vous conjurons donc mes confreres & moi, de peur que nôtre silence ne nous rende coupables devant le tribunal de Jesus-Christ ; nous vous conjurons devant l'inseparable Trinité, & devant les saints

anges, d'ordonner que toutes choses demeurent au même état, où elles étoient avant tous ces jugemens : jusques à ce que l'on assemble de tout le monde un plus grand nombre d'évêques. AN. 449.

Et ensuite : Toutes les églises de nos quartiers & tous les évêques, vous supplient avec larmes ; puisque les nôtres ont fidellement reclamé, & que l'évêque Flavien leur a donné un libelle d'appellation, que vous ordonniez la celebration d'un concile general en Italie : pour ôter tous les doutes sur la foi, & toutes les divisions qui blessent la charité. Que les évêques des provinces Orientales y viennent aussi ; afin que ceux qui se sont écartés par foiblesse, puissent être rétablis. Vous verrez par les canons de Nicée joints à cette lettre, combien nôtre demande est necessaire, aprés un appel interjetté. On ne doute pas, que ces canons de Nicée ne fussent ceux de Sardique ; & l'application qu'en fait saint Leon est remarquable. Car encore qu'ils semblent déferer au pape seul le jugement des appellations interjettées par les évêques : saint Leon le défere au concile universel, & conclut la necessité de s'assembler, tant de la disposition de ces canons, que de l'appellation interjettée par Flavien. La seconde lettre synodale de saint Leon & du concile de Rome est à sainte Pulquerie. Il s'y plaint, comme dans la précedente, que sa lettre à Flavien n'a point été lûë à Ephese : il déclare, que tous les évêques d'Occident conservent la communion avec Flavien, & prie la princesse d'appuyer auprés de l'empereur la demande d'un concile universel. La troisiéme lettre est au clergé, aux magistrats & au peuple de C. P. pour

Sup. liv. XII. n. 39 & liv. XXIV n. 6.

V. Quesn. Dissert. 8.

Epist. 41. al. 26.

Epist. 45 al. 22.

AN. 449. les consoler & les exhorter à demeurer fermes dans la foi & dans l'obéissance de leur évêque. Car dit saint Leon, quiconque osera usurper le siege de Flavien de son vivant, ne sera jamais dans nôtre communion, ni au nombre des évêques. La quatriéme lettre est à Fauste, Martin, Pierre, Magnus, Elie & Emmanuel, tous prêtres & abbés de C. P. & tend à même fin de les consoler & les affermir dans la foi & l'union avec l'évêque Flavien. Les quatre lettres synodales sont de même date du jour des ides d'Octobre, sous le consulat d'Asterius & de Protogene, c'est-à-dire, du quinziéme d'Octobre 449.

Epist. 47. al. 28.

Saint Leon écrivit encore d'autres lettres en son pariculier. Premierement à saint Flavien, pour le consoler & l'encourager : car il n'avoit pas encore appris sa mort. A Anastase de Thessalonique, pour le feliciter de ne s'être point trouvé à Ephese, & l'exhorter à demeurer ferme dans la foi & la communion de Flavien, & à soutenir les autres. A Julien de Co, tout de même, pour l'encourager. Au clergé, aux magistrats & au peuple de C. P. pour les instruire plus au long de la foi de l'incarnation, qu'ils doivent conserver. Cette derniere semble avoir été écrite plus tard que les autres : car saint Leon y parle des acclamations du peuple, dont on lui avoit envoyé copie ; & qui devoient être celles, par lesquelles ils avoient desaprouvé publiquement la déposition de Flavien. Saint Leon dans cette lettre, apporte entr'autres preuves de l'incarnation le sacrement de l'eucharistie : où les enfans même, dit-il, reconnoissent de leur bouche la verité du

Epist. 42. al. 27.
Epist. 43. al. 29.
Epist. 44. al. 30.
Epist. 46. al. 23.

corps & du sang de Jesus-Christ. C'est qu'alors les enfans les recevoient & répondoient, *amen*, comme les autres. Le diacre Hilarus écrivit en son particulier à sainte Pulquerie, pour lui faire excuse de ce qu'il n'avoit pas été à C. P. lui rendre les lettres du pape, dont il étoit chargé pour elle. Il lui marque comme les choses s'étoient passées à Ephese, la peine qu'il avoit euë à se sauver, & les violences de Dioscore, condamnées par le pape & par tout le concile d'Occident.

AN. 449.

Conc. Calcb. p. 1. c. 24.

XLIV. Theodoret écrit à S. Leon.

Epist. 113. ap. S. Leon. p. 531.

Theodoret ayant aussi appris ce qui s'étoit passé à Ephese, écrivit au pape saint Leon une grande lettre, où il reconnoît d'abord, que le saint siege tient en tout le premier rang. Il s'étend ensuite sur les loüanges de Rome & de saint Leon en particulier. Il releve son zele contre les Manichéens, & sa lettre à Flavien, qu'il dit, avoir lûë & admirée comme le langage du saint Esprit. Puis venant à sa cause, il se plaint de l'injustice de Dioscore, qui l'a condamné sans l'appeller & sans l'attendre, absent & éloigné de trente-cinq journées. Il represente ses travaux pour l'église. Il y a vingt-six ans, dit-il, que je suis évêque, sans avoir reçû aucun reproche, ni sous Theodote, ni sous les évêques d'Antioche ses successeurs. J'ai ramené à l'église plus de mille Marcionites, & quantité d'Ariens & d'Eunomiens : il ne reste pas un heretique dans les huit cent paroisses que je gouverne. Dieu sait combien j'ai reçû de coups de pierres, & quels combats j'ai soutenus contre les payens & les Juifs. J'ai écrit plusieurs ouvrages depuis vingt ans, il en fait le dénombrement. On y peut voir aisément, si j'ai gardé la

c. 2.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

regle de la foi, où si je m'en suis écarté.

Ne rejettez pas je vous supplie ma tres-humble priere, & ne méprisés pas ma vieillesse, chargée d'opprobres aprés tant de travaux. Avant toutes
c. 6. choses, je desire savoir de vous, si je dois acquiescer à cette injuste déposition. J'attens vôtre decision. Si vous m'ordonnez de m'en tenir à ce qui a été jugé, je le ferai, je n'importunerai plus personne, & j'attendrai le jugement de Dieu. Il m'est témoin, que je ne suis pas en peine de mon honneur, mais du scandale; & de ce que plusieurs d'entre les simples, principalement d'entre les heretiques convertis, peuvent me regarder comme heretique : voyant l'autorité de ceux qui m'ont condamné, & n'étant pas capables de discerner la doctrine : ni de considerer, que depuis tant d'années d'épiscopat, je n'ai acquis, ni maison, ni terre, ni sepulcre, ni pas même une obole : mais j'ai embrassé la pauvreté volontaire,
c. 7. ayant distribué mon patrimoine aussi-tôt aprés la mort de mes parens, comme sait tout l'Orient. Je vous écris ceci par les prêtres Hypatius & Abraham corévêque, & Alypius exarque des moines, qui sont chez nous : ne pouvant aller moi-même vers vous, à cause des ordres de l'empereur, qui me retiennent comme les autres.

Il chargea les mêmes députés de trois autres let-
Epist. 116. tres. A René prêtre de l'église Romaine & un des legats, pour le concile d'Ephese, dont Theodoret ne savoit pas la mort : au contraire il suppose qu'il a assisté au concile. Il y reconnoît la primauté du saint siege sur toutes les églises du monde, principalement par la pureté de la foi, qui n'a jamais été

infectée

infectée d'aucune herefie. La feconde lettre eft à *ep. 118.*
l'archidiacre de Rome, c'eft-à-dire à Hilarus, à qui toutefois Theodoret parle, comme ne fachant pas qu'il eut été à Ephefe. La troifiéme, à un évêque *ep. 117.*
nommé Florentius : mais dans la lettre il parle en plurier, comme aux évêques d'Occident, qui devoient avec faint Leon prendre connoiffance de fa caufe. En même tems il écrivit au patrice Anatolius, *ep. 119.*
le priant d'obtenir pour lui de l'empereur la liberté d'aller en Occident, pour être jugé par les évêques du païs : ou du moins de fe retirer à fon monaftere, diftant de Cyr de cent vingt milles, d'Antioche, de foixante & quinze, & à trois milles d'Apamée ; & cela, fur ce qu'il avoit appris, qu'on vouloit auffi le chaffer de Cyr. Quoique nous n'ayons point les réponfes de faint Leon & des autres Occidentaux à Theodoret : nous voyons par la fuite, que fa députation fut bien reçûë, & que le pape le rétablit dans l'épifcopat, fans avoir égard au jugement de Diof- *Conc. Calched. act. 1. p. 102. B. D.*
core. L'empereur lui permit auffi de fe retirer à fon monaftere : où l'on croit qu'il compofa fon hiftoire ecclefiaftique ; & il y écrivit plufieurs lettres pour fa *ep. 122. 123. &c.*
juftification & la confolation de fes amis.

Saint Leon reçût cependant une réponfe de la princeffe Pulquerie, témoignant fon affection pour *epist. 48. al. 31.*
la foi catholique ; dont il la remercia, la priant toûjours de foutenir la demande, qu'il faifoit d'un concile : car, dit-il, les chofes humaines ne peuvent être en fureté, fi la foi n'eft foutenuë par l'autorité royale & facerdotale. Sa réponfe eft du feiziéme des calendes d'Avril, fous le feptiéme confulat de Valentinien avec Avienus, c'eft-à-dire du

AN. 450. dix-septiéme Mars 450. Le même jour il écrivit à Martin & à Fauste abbés de C. P. pour répondre à une lettre, qu'ils lui avoient écrite en même tems qu'il leur écrivoit avec le concile de Rome. Il les exhorte à maintenir le peuple dans la foi catholique.

ep. 49. al. 32.

XLV. Reglement entre Arles & Vienne.

Post. epist 49. S. Leon.

Vers le même tems, il reçût deux deputations de Gaule : la premiere, de l'évêque de Vienne, qui se plaignoit, que l'évêque d'Arles s'étoit attribué l'ordination de celui de Vaison : la seconde deputation, étoit des évêques de la province d'Arles, qui avoient envoyé un prêtre nommé Petrone & un diacre nommé Regulus, chargés d'une requête au nom d'eux tous, où ils parlent ainsi : Il est notoire à toutes les Gaules, & n'est pas inconnu à Rome, que la cité d'Arles a été la premiere, qui a reçû un évêque ; savoir, saint Trophime envoyé par l'apôtre saint Pierre : que d'elle la foi s'est répanduë dans le reste des Gaules, & par consequent qu'elle a eu un évêque avant la cité de Vienne, qui veut maintenant usurper la primauté. Il n'est pas necessaire de prendre ici le nom de Gaules dans toute son étenduë : il suffit de l'entendre de la province Narbonoise entiere, c'est-à-dire de l'ancienne province Romaine, & ce qui est dit de la mission de saint Trophime par saint Pierre, signifie seulement qu'il fut envoyé par le saint siege. La requête continuë : Aussi nos predecesseurs ont toûjours honoré l'église d'Arles, comme leur mere ; nos villes lui ont toûjours demandé des évêques, & son évêque nous a toûjours consacrés nos predecesseurs & nous. Vos predecesseurs ont confirmé par leurs lettres les privileges de

cette église : comme nous ne doutons pas qu'il ne se trouve dans les archives du saint siege. Ils ont voulu qu'elle eût l'autorité dans les Gaules, comme l'église Romaine a la primauté dans tout le monde. Ils ajoutent les avantages temporels de la ville d'Arles. Constantin lui a donné son nom : Valentinien & Honorius l'ont nommée la mere de toutes les Gaules. De leur tems on y a donné & reçû le consulat : le préfet du pretoire y fait sa residence. De-là vient, que cette église a toûjours eu le gouvernement, non seulement de la province de Vienne, mais des trois provinces, & par commission du saint siege de toutes les Gaules. AN. 450.

La réponse de saint Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle est adressée, & marque que l'évêque de Vienne les avoit prevenus par ses lettres & ses députés. Les uns & les autres representerent leurs interêts, il parut que Vienne & Arles avoient joüi tantôt l'une, tantôt l'autre de divers avantages. C'est pourquoi saint Leon confirma l'autorité, qu'il avoit déja attribuée à l'évêque de Vienne, contre la prétention de saint Hilaire d'Arles, & ordonna, que l'évêque de Vienne presideroit aux quatre villes voisines, Valence, Tarantaise, Geneve & Grenoble, & que les autres villes de la même province seroient sous la conduite de l'évêque d'Arles. Cette lettre est datée du troisiéme des nones de Mai, sous le consulat de Valentinien & d'Avienus, c'est-à-dire, du cinquiéme Mai 450. Le même jour il écrivit à Ravennius d'Arles, pour le charger de faire connoître à tous les évêques des Gaules sa lettre à Flavien, qu'il lui envoyoit avec celle de saint Cyrille. Il dit, qu'il a

Ep. 50. al. 109.

Ep. 51. al. 110.

AN. 450.

retenu longtems les députés de l'église d'Arles, voulant qu'ils fussent témoins de tout ce qui se faisoit au sujet de la nouvelle heresie contre l'incarnation : ce qui semble marquer qu'ils assisterent au concile de Rome du mois d'Octobre precedent ; & il renvoye à eux pour apprendre de leur bouche, ce qui ne devoit pas être confié à des lettres.

XLVI.
Lettre de Valentinien à Theodose.

Conc. Calch. p. 1. c. 25. 26. & post epist. S. Leon. 47.

L'empereur Valentinien vint de Ravenne à Rome, pour la fête de saint Pierre, c'est-à-dire comme l'on croit à la fin de Juin de cette année 450. sa mere Galla Placidia & sa femme Licinia Eudoxia l'accompagnerent en ce voyage de pieté. Le lendemain de leur arrivée, ils allerent à l'église de saint Pierre, & quand la nuit de la vigile fut passée, c'est-à dire le jour de la fête, le pape saint Leon se presenta à l'empereur avec plusieurs évêques des diverses provinces d'Italie ; car il leur étoit ordinaire de s'assembler à Rome pour cette solemnité. Aprés la priere, étant encore à l'autel, ils se presenterent à l'empereur & aux imperatrices, les conjurant avec larmes d'être touchés du peril où la foi étoit exposée : & leur representant le desordre arrivé en Orient, & l'injuste déposition de Flavien, par la passion de Dioscore. Ils supplioient donc l'empereur & les imperatrices par la sainteté du lieu où ils étoient d'en écrire à l'empereur Theodose, & de le prier d'assembler en Italie un concile general de tout le monde, pour reparer ces desordres. Il y eut des actes dressés de cette action contenant les prieres & les acclamations, qui s'étoient faites en cette rencontre.

L'empereur Valentinien écrivit donc à Theodo-

se, le priant de conserver la dignité de saint Pierre, & la primauté accordée à l'évêque de Rome par l'antiquité, au dessus de toutes les églises : ensorte qu'il ait la liberté de juger de la foi & des évêques. Car c'est pour cela, ajoute-t-il, que suivant les conciles, l'évêque de C. P. a appellé à lui. Je vous prie donc, que tous les autres évêques du monde étant assemblés en Italie, le pape prenne avec eux connoissance de toute la cause, & en porte un jugement conforme à la foi & à la religion. Les deux imperatrices écrivirent dans le même sens. Placidie écrivit en son particulier à Pulquerie, pour l'obliger à conspirer au même dessein. AN. 450.

Saint Leon avoit reçû réponse de l'empereur Theodose sur la lettre Synodale du mois d'Octobre 449. Theodose disoit, que le concile de Nicée étoit suffisant, sans qu'il fût besoin d'en assembler de nouveau; & demandoit, que le pape approuvât l'ordination d'Anatolius évêque de C. P. à la place de Flavien. Saint Leon suspend son jugement à cet égard, jusques à ce qu'il soit mieux informé de la foi d'Anatolius : & demande, qu'il la déclare devant tout le clergé & le peuple, & envoye sa profession de foi au saint siege, pour être publiée par toutes les églises. Qu'elle soit conforme à la lettre de S. Cyrille à Nestorius, & à celle de S. Leon écrite par lui-même à Flavien ; & qu'il rejette de sa communion ceux qui croyent autrement sur l'incarnation. J'envoye, ajoute-t-il, mes freres les évêques Abundius & Asterius, & les prêtres Basile & Senateur : afin que si l'évêque de C. P. confesse la même foi, nous nous réjoüissions de la paix de l'église ; & si Ep. 52. al. 33.

AN. 450. quelques-uns s'en éloignent, que vôtre clemence accorde un concile universel en Italie, comme le synode assemblé pour ce sujet à Rome l'a demandé avec moi.

Ep. 55. al. 34. Il écrivit en même tems à Fauste, à Martin & aux autres abbés de C. P. au nombre de seize ? les priant de se joindre à ses legats, pour solliciter la profession de foi d'Anatolius. Ces lettres à l'empereur & aux abbés, sont de même date du seiziéme des calendes d'Août, sous le consulat de Valentinien & d'Avienus, c'est-à-dire du dix-septiéme de Juillet 450. Trois jours aprés, il écrivit à l'imperatrice Pulquerie à même fin.

Ep. 54. al. 35.

Conc. Calch. p. 1. c. 29. 30. 31. La réponse de Theodose à l'empereur Valentinien & aux deux imperatrices Placidia & Eudoxia, ne contenoit que des discours generaux d'honêteté pour eux ; & d'attachement à la Religion. Il les renvoye à ce qu'il a écrit au pape sur ce sujet ; & soutenir le jugement du concile d'Ephese, & la condamnation de Flavien.

XLVII. Mort de Theodose Marcien empereur.

Marcell. Chrift. an. 450. Niceph. XIV. c. 49. Prosp. integ. h. an. Marc. Chr 450. Chr. Pasch. p. 319. Mac. Chr. Olymp. 30. Evagr. I. c. 21. 22. Niceph. XIV. c. 6.

L'eunuque Chrysaphius, qui entretenoit l'empereur dans cet attachement au schisme de Dioscore, & qui étoit fort décrié par son avarice, fut disgracié bien-tôt aprés, envoyé dans une isle & mis à mort, par le conseil de Pulquerie. L'empereur Theodose mourut cette même année 450. le vingt-neuviéme de Juillet âgé de quarante-neuf ans : dont il avoit regné quarante-un. L'imperatrice Eudoxia son épouse, quitta C. P. & sous pretexte d'un vœu, retourna à Jerusalem, où elle acheva ses jours, & d'où elle envoya à Pulquerie l'image de la Vierge, qui passoit pour avoir été faite par saint Luc. Ainsi

Pulquerie sœur du défunt empereur, demeura maîtresse de l'Orient. Elle fit élire empereur Marcien natif d'Illyrie & grand capitaine. Il fut reconnu par le suffrage du Senat, de l'armée & de tous les ordres. Mais on n'attendit pas le consentement de l'empereur Valentinien, qui commandoit en Occident ; & qui toutefois agrea ensuite cette élection. Pulquerie épousa Marcien, pour lui donner plus d'autorité, & pour regner avec lui : mais à condition de demeurer vierge : aussi avoit-elle cinquante-un an, & il étoit avancé en âge. D'un premier mariage il avoit une fille nommée Euphemie, qui épousa Anthemius, depuis empereur d'Occident. Marcien étoit fort zelé pour la religion catholique, & fort liberal envers les pauvres. Il fut proclamé empereur à l'Hebdomon le jeudi vingt-quatriéme d'Août 450.

AN. 450.
Theod. lect. c. 1. 2.
Evagr. II. hist. c. 1.
Evagr. II. c. 16. III. c. 26.
Chr. Pasch. p. 319.

Dés le commencement de son regne, il fit une loi, pour condamner à toutes les peines des heretiques, les clercs & les moines qui auroient abandonné la religion catholique, pour suivre l'heresie d'Apollinaire ou d'Eutychés. Le douziéme de Novembre de l'année suivante 451. il fit une loi tres severe contre l'idolatrie. Elle porte défenses d'ouvrir les temples fermés depuis longtems : d'en orner les portes de festons, d'allumer du feu sur les autels, d'y bruler de l'encens, d'offrir des libations, ou d'immoler des victimes : le tout sous peine du dernier supplice, avec confiscation de biens.

l. ult. C. de apost.
l. 7. C. de pag.

XLVIII.
Concile de C. P. sous Anatolius.

Les legats du pape saint Leon étant partis de Rome à la fin du mois de Juillet 450. n'arriverent à C. P. qu'aprés la mort de l'empereur Theodose, &

AN. 450. furent reçûs favorablement par Marcien & Pulquerie. Anatolius évêque de C. P. assembla un concile des évêques, qui se trouvoient presens, avec les abbés, les prêtres & les diacres. Abundus évêque de Come l'un des legats presenta la lettre de saint Leon à Flavien. Elle fut lûë publiquement, & trouvée conforme aux autorités des peres Latins & Grecs, & à la foi catholique. Ainsi Anatolius le premier y donna son consentement & y souscrivit, disant, anathême à Eutychés & à Nestorius, à leur dogme & à leurs sectateurs. Tous les assistans, évêques, prêtres, abbés & diacres en firent autant.

Acta S. Abund. ap. Bar. an. 405. p. 120.

Ensuite les quatre legats du pape Abundius & Asterius évêques, Basile & Senateur prêtres, rendirent graces à Dieu de ce consentement, & dirent aussi anathême à Eutychés, & à tous ceux qui suivant son erreur, disoient, qu'il y a eu deux natures avant l'incarnation, & une seule nature aprés. Ils dirent aussi anathême à Nestorius & à ses sectateurs. On ordonna dans ce même concile, que les évêques qui auroient souscrit par crainte à la condamnation de Flavien, ne communiqueroient qu'avec leurs églises.

Epist. Pulchr. I. p. Conc. Calch. c. 35.

L'empereur Marcien fit rapporter à C. P. le corps de saint Flavien, qui fut enterré avec honneur dans la basilique des apôtres, avec ses predecesseurs. Il donna aussi un ordre particulier de faire revenir les évêques, qui avoient été exilés, pour avoir maintenu la foi catholique avec saint Flavien : entr'autres Theodoret, comme il paroît par ses lettres de remerciement aux personnes puissantes, qui avoient procuré son rappel, les patrices Anatolius & Vincomale.

Ep. 138. 139.

male. Il les prie de procurer la celebration d'un concile, où l'empereur & l'imperatrice assistent en personne, pour empêcher le desordre. Il écrivit aussi à Abundius legat du pape une lettre, où il témoigne, qu'il a souscrit à la lettre de saint Leon à Flavien, & qu'Ibas d'Edesse & Aquilin de Byblus en ont fait autant. *Ap. Bar. an. 450. p. 121.*

L'empereur Marcien incontinent aprés son élection, écrivit au pape saint Leon, comme au chef de la religion : pour se recommander à ses prieres, & lui proposer en general la celebration d'un concile. L'imperatrice Pulquerie lui manda ce qui s'étoit passé à C. P. la souscription d'Anatolius, la translation du corps de S. Flavien, & le rappel des exilés ; le priant de contribuer de sa part à la convocation d'un concile. Enfin Anatolius de C P. écrivit lui-même à saint Leon, pour rendre témoignage de sa foi, & lui envoya trois députés, Casterius prêtre, Patrice, & Asclepiade diacres : qui apporterent les actes du concile de C. P. la relation des legats du pape, de ce qui s'y étoit passé, & les lettres de Marcien & de Pulquerie. *Conc Calch. p. 1. c. 33.* *C. 35.*

XLIX. Lettres de saint Leon à Marcien, &c.

Le pape saint Leon renvoya les députés d'Anatolius aprés la fête de pâque, qui en 451. fut le huitiéme d'Avril ; & les chargea des réponses à toutes ces lettres, écrites en même jour, aux ides d'Avril, sous le consulat d'Adelphius, c'est-à-dire le treiziéme d'Avril 451. Il rend témoignage à Pulquerie des services, qu'elle avoit rendus à l'église contre l'heresie de Nestorius, aussi-bien que contre celle d'Eutychés. Il lui recommande Eusebe de Dorylée, qui étoit à Rome, & à qui on avoit donné un succes- *Ep. 58. 59. 60. al. 38. 39. 40.* *Ep. 59.*

AN. 451. seur : car étant chassé de son siege, & un autre évêque mis à sa place, il étoit allé trouver le pape ; & pour dissiper la calomnie du Nestorianisme, dont ses ennemis le chargeoient, il fit sa profession de foi en presence des députés de C. P. declarant qu'il recevoit les decrets des trois conciles generaux de Nicée, de C. P. & d'Ephese. Saint Leon recommande encore à Pulquerie, Julien de Co, qui étoit toûjours à C. P. & les clercs de C. P. qui étoient demeurés fideles à S. Flavien. Il felicite Anatolius de la pureté de sa foi, & de la paix de l'église de C. P. Quant aux évêques qui avoient souscrit par foiblesse à la condamnation de S. Flavien, S. Leon approuve ce qui avoit été reglé au concile de C. P. qu'ils fussent reduits par provision à la communion de leurs églises: mais, ajoute-t-il, vous ordonnerez avec la participation de nos legats, que ceux qui condamnent entierement ce qui a été mal fait, soient reçûs à nôtre communion. Quant à ne point reciter à l'autel les noms de Dioscore, de Juvenal & d'Eustathe : vous observerez ce qui ne repugnera point à l'honneur de Flavien, & n'alienera pas de vous les esprits du peuple. Il recommande aussi à Anatolius, Julien de Co, les clercs fideles à Flavien, & l'église de Dorylée en l'absence d'Eusebe. Enfin il veut que cette lettre soit renduë publique.

Ep. 60.

Tatien prefet de Rome, rendit à saint Leon une seconde lettre de l'empereur Marcien, du vingt-deuxiéme Novembre de l'année precedente 450. par laquelle il lui témoignoit avoir reçû favorablement ses legats, & l'invitoit à venir en Orient, pour y tenir le concile. Que si ce n'est pas vôtre commodité,

Conc. Calch. 1. p. c. 34.

ajoutoit-il, faites-le nous savoir par vos lettres : afin que nous envoyions les nôtres par tout l'Orient, la Thrace & l'Illyrie, pour convoquer tous les évêques en un lieu certain, tel qu'il nous plaira ; & regler ce qui regarde la paix de l'église & la foi catholique, comme vous avez défini suivant les canons. Saint Leon répondit le vingt-troisiéme d'Avril. Il prie l'empereur de ne pas permettre que l'on examine le mystere du salut, comme si l'on doutoit de ce que l'on doit croire. Il n'est pas permis, dit-il, de s'éloigner par le moindre mot de la doctrine des évangelistes & des apôtres : ni d'entendre autrement les divines écritures, que nos peres l'ont appris & enseigné : ni par consequent de remuer encore des questions impies, que le saint Esprit a autrefois éteintes, si-tot que le demon les a excitées. Il seroit trop injuste, que quelque peu d'insensés fissent revoquer en doute, si Eutychés a eu des sentimens impies, ou si Dioscore a mal jugé. Il n'est point question quelle foi on doit tenir ; mais à qui on doit pardonner, de ceux qui reconnoissent leur faute. Il remet à s'expliquer touchant le concile, par les legats qu'il doit envoyer.

AN. 451.

Ep. 62. al. 42.

En effet aprés le retour des premiers legats, il en envoya deux autres à C. P. Lucentius évêque d'Ascoli & Basile prêtre, pour travailler avec Anatolius à la réunion de ceux qui témoigneroient un sincere repentir de s'être laissés entraîner à la faction de Dioscore, & ne les recevoir qu'avec un judicieux examen : sans toutefois les remettre trop longtems, ni user de trop de rigueur. Il chargea ses deux legats de trois lettres de même date du septiéme de

Ep. 63 al. 44

AN. 451. Juin 451. la premiere à l'empereur Marcien, la seconde à Pulquerie, la troisiéme à Anatolius. Dans la lettre à l'empereur, il dit : Quant au concile, vôtre clemence se peut souvenir, que je l'ai demandé moi-même : mais l'état present des affaires, ne permet en aucune façon d'assembler les évêques de toutes les provinces ; parce que celles dont on doit principalement les appeller, il veut dire celles d'Occident, sont tellement troublées par les guerres, qu'ils ne peuvent quitter leurs églises. Remettez-le donc à un tems plus propre, quand par la misericorde de Dieu, la sureté publique sera mieux retablie. Il prie l'imperatrice Pulquerie de faire transferer Eutychés loin de C. P. dont son monastere étoit trop proche, & d'y mettre à sa place un abbé catholique. Il recommande à Anatolius, de ne rien decider encore touchant les chefs du parti, qui ont presidé au faux concile, quand même ils témoigneroient du repentir ; mais sans refuser leur satisfaction, la reserver à être meurement examinée par le saint siege ; & cependant ne point reciter leurs noms à l'autel dans l'église de C. P.

Ep. 63. c. 2.

Ep. 64. al. 45. c. 3.

Ep. 65. al. 46. c. 2.

L. Ravages d'Attila en Gaule.

Jornand. Cassiod. Chr. Prosp. Chr. Marcell. &c.

Les guerres qui troubloient alors l'empire Romain, & que saint Leon regardoit comme un obstacle au concile, étoient causées principalement par l'invasion des Huns. Ayant autrefois passé les Palus Meotides, ils s'étoient étendus jusques au Danube, & avoient obligé les empereurs d'Orient à leur payer tribut. Sous Theodose le jeune, ils avoient pillé la Thrace & l'Illyrie, & ensuite l'Achaïe & le reste de la Grece. Enfin leur roi Attila ayant soumis à sa puissance plusieurs autres rois

barbares, & assemblé jusques à cinq cent mille hommes : passa cette année 451. de la Pannonie dans la Gaule, sous pretexte de faire la guerre à Theodoric roi des Visigots. Ayant passé le Rein, il arriva à Mets la veille de pâques, & y mit le feu ; tout le peuple fut égorgé, & les prêtres massacrés jusques au pied des autels : il n'y demeura d'entier, que l'oratoire de saint Etienne. Attila ravagea ensuite Reims, Cambrai, Besançon, Langres, Auxerre. AN. 451.

Greg. Tur. II. hist. c. 6.

A Paris l'allarme fut si grande, que les habitans songeoient à se retirer dans des places plus fortes, avec leurs femmes & leurs enfans. Mais sainte Geneviéve exhorta les femmes à se confier en Dieu, & à s'appliquer avec leurs maris aux jeûnes & aux prieres. Plusieurs femmes vertueuses crurent son conseil, & passerent quelques jours à veiller & à prier dans le baptistere. La sainte exhortoit aussi les maris à ne point transporter leurs biens ailleurs : les assurant que les villes où ils se vouloient refugier seroient maltraitées, & que Paris n'auroit aucun mal. A cette occasion quelques citoyens commencerent à conspirer contre elle, & à tenir des assemblées, où ils déliberoient s'ils falloit la lapider ou la noyer dans la riviere. Cependant l'archidiacre d'Auxerre vint à Paris, qui ayant découvert ce complot, leur dit : Gardez-vous bien de prendre une resolution si criminelle. J'ai oüi souvent le saint évêque Germain loüer cette fille & publier ses vertus. En effet les Huns n'approcherent pas de Paris.

Vita S. Genov. ap. Boll. 3. Jan.

Mais Orleans fut assiegé & battu de béliers avec grand effort. Saint Agnan, qui en étoit alors évêque, voyant la ville menacée par les Huns, alla à

Greg. Tur. II. hist. c. 7. vita S. Aniani ap. Sur. 17. Nov.

AN. 451. Arles trouver le patrice Aëtius, & l'excita à venir au secours; puis il rentra dans la ville, & exhorta son peuple à avoir recours à Dieu. Aëtius vint en effet avec Theodoric roi des Visigots, & ils firent lever le siege, lorsque les ennemis étoient déja dedans & prêts à piller la ville. Saint Agnan mourut deux ans aprés. Il étoit natif de Vienne & de noble race; & ayant quitté le monde dés sa jeunesse, il bâtit une cellule hors la ville, où il servit Dieu plusieurs années. Ensuite la reputation de saint Euverte ou Evurtius l'attira à Orleans, où il fut son successeur. Attila se retira dans les plaines de Champagne, où Aëtius avec le secours des Goths & des Francs, lui donna une grande bataille : il fut défait & obligé de quitter les Gaules. La ville de Troye exposée dans ces vastes plaines, sans armes & sans murailles, craignoit l'approche des barbares : mais saint Loup, qui en étoit évêque, seut tellement se faire respecter par Attila, que ce barbare l'obligea à venir avec lui jusques au Rein, pour la conservation de sa personne & de son armée : lui promettant de le renvoyer en seureté, comme il fit, & se recommanda encore à ses prieres.

Sidon VIII. ep. 15.

Greg. II. hist. c. 7.

Vita S. Lupi ap. Sur. 29. Jul.

LI. Preliminaires du concile de Calcedoine.

Conc. Calch. p. 1. c. 36. 37.

L'empereur Marcien persista dans la resolution de convoquer incessamment un concile en Orient : les lettres furent adressées à Anatolius & aux autres évêques des grands sieges : pour se trouver à Nicée en Bithynie, avec le nombre des évêques de leur dépendance, qu'ils jugeroient à propos, dans le premier jour de Septembre. L'empereur promet de s'y trouver en personne. La date est de C. P. le seiziéme des calendes de Juin, sous le consulat de Marcien,

c'est-à-dire le dix-septiéme de Mai 451. AN. 451.

Saint Leon ayant appris cette convocation, choisit deux nouveaux legats, pour envoyer au concile : Pascasin évêque de Lilibée en Sicile, & Boniface prêtre de l'église Romaine. Celui-ci fut envoyé de Rome, & Pascasin de Sicile, d'où il pouvoit arriver plûtôt à C. P. car le terme du concile étoit court. D'ailleurs cette province étoit la plus paisible de l'Occident, & la moins exposée aux ravages des barbares. Saint Leon commença par envoyer à Pascasin sa lettre à Flavien, avec quelques passages choisis des peres sur le mystere de l'incarnation, dont ses premiers legats s'étoient déja servis à C. P. & par la lettre qui accompagnoit ces pieces, en date du vingt-quatriéme Juin 451. il lui mande les nouvelles d'Orient. Sachez, dit-il, que toute l'église de C. P. a donné son consentement, & a anathematisé par ses souscriptions Nestorius & Eutychés avec leurs dogmes. Sachez aussi, que je viens de recevoir une lettre de l'évêque de C. P. qui porte, que l'évêque d'Antioche a envoyé des lettres circulaires à tous les évêques, consentant à ma lettre, & condamnant Nestorius & Eutychés, par une semblable souscription. Enfin saint Leon charge Pascasin de faire calculer par des gens habiles, le jour de pâque de l'année 455. parce qu'il se trouvoit difficulté au calcul de Theophile d'Alexandrie, dont toute l'église usoit alors. Ep. 68.

Le prêtre Boniface fut chargé des lettres de la legation, comme celui qui partoit seul de Rome. Elles sont datées du sixiéme des calendes de Juillet, sous le consulat d'Adelphius, c'est-à-dire du vingt-

AN. 451. sixiéme Juin 451. Il y en a deux à l'empereur Marcien, une à Anatolius, une au concile. Saint Leon fait entendre dans ses lettres, qu'il eût mieux aimé que le concile eût été differé à un tems plus commode, & qu'il eût été tenu en Italie : que toutefois, il se conforme à la volonté de l'empereur, & qu'encore que le terme soit fort court, il envoye l'évêque Pascasin & le prêtre Boniface, pour presider en son nom au concile, avec Lucentius & Basile, qu'il avoit envoyés un peu devant ; & Julien de Co, qui étoit parfaitement instruit de toute l'affaire, comme étant depuis longtems en Orient, & ayant assisté au concile d'Ephese. Saint Leon lui écrivit aussi en particulier. Il soutient encore dans ces lettres, qu'il ne faut point disputer sur la foi, qui est certaine ; & demande le retablissement des évêques chassés de leurs sieges, pour avoir soutenu la foi catholique : sans préjudice du premier concile d'Ephese, & de la condamnation de Nestorius. Ce qu'il ajoute, à cause que les adversaires les plus zelés d'Eutychés étoient accusés de Nestorianisme.

Ep. 69. al. 49. 73. al. 43. 70. 72. al. 47.

Epist. 71.

Dans d'autres lettres à Marcien & à Pulquerie du dix-neuviéme & du vingtiéme de Juillet, il dit, qu'il n'avoit desiré le concile en Italie, qu'afin que tous les évêques d'Occident pussent s'y trouver. Qu'il est d'avis d'user d'indulgence envers ceux qui reviennent de bonne foi, & qu'il l'a montré par les effets, puisqu'un grand nombre ont été déja reçûs : que les chefs du parti, quoique notés, sont encore dans leurs sieges jusqu'au jugement du concile. En un mot, dit-il, vous verrez que tout nôtre but est, d'éteindre l'heresie que nous detestons, & de procurer

Ep. 74. 75. al. 50. 51.

Epist. 75.

curer la conversion des heretiques. AN. 451.

Les évêques s'étant assemblés à Nicée suivant l'ordre de l'empereur, ce prince leur écrivit une premiere fois, pour les prier de l'attendre. Quelque tems aprés, ils lui firent savoir, que plusieurs étoient incommodés d'un si long séjour, tant par maladies qu'autrement. Il leur répondit : Les legats du pape Leon jugent ma presence si necessaire au concile, qu'ils ne veulent point s'y trouver en mon absence. C'est pourquoi je vous prie de passer à Calcedoine, parce qu'il me sera plus facile d'y venir de C. P. où la necessité des affaires publiques me retient. Les évêques lui envoyerent de Nicée Atticus Archidiacre de C. P. pour lui representer, que Calcedoine en étant si proche, ils craignoient que quelques partisans d'Eutychés ne voulussent y exciter du trouble. L'empereur leur écrivit une troisiéme fois de ne rien craindre, & de venir incessamment à Calcedoine, de peur de retarder la tenuë du concile : attendu que les affaires d'Illyrie, ne lui permettoient pas de s'éloigner. C'étoit les mouvemens des Huns, qui aprés leur défaite des Gaules avoient voulu rentrer en Illyrie ; mais l'empereur les en empêcha.

Conc Calch. I. p. c. 58.

c. 41.

c. 42.

Au reste, il avoit donné des ordres contre les seditieux, qui voudroient troubler le concile. Premierement, par une loi datée de cette année le troisiéme des ides, c'est-à-dire le treiziéme de Juillet, portant défense d'exciter du tumulte dans les églises, par des acclamations, ou par un concours affecté ; & generalement de faire des assemblées & des conventicules à C. P. ou ailleurs, sous peine

L. 5. C. de his qui ad eccles. conf.

AN. 451.

Conc. Calch. p. 1. c. 39.

du dernier supplice contre les seditieux. L'imperatrice Pulquerie écrivit aussi à Strategius consulaire de Bithynie, depuis que les évêques furent assemblés à Nicée, lui ordonnant d'en chasser tous les clercs, les moines & les laïques, qui y étoient venus pour exciter du tumulte, sans y avoir été appellés, ni avoir la permission de leurs évêques.



LIVRE VINGT-HUITIE'ME.

LEs évêques ayant passé de Nicée à Calcedoine, & les grands officiers de l'empereur s'y étant aussi rendus de C. P. le concile s'assembla dans l'église de sainte Euphemie martyre : située hors de la ville au bord de la mer, à deux stades seulement du Bosphore, c'est-à-dire à deux cent cinquante pas. Le terrain étoit en pente douce, on y montoit insensiblement, & la vûë en étoit délicieuse. Au dessous de belles prairies, de belles moissons, des arbres de toutes sortes : au dessus, des montagnes revêtuës de bois : la mer calme en quelques endroits, en d'autres agitée : en face, la ville de C. P. qui seule étoit un spectacle magnifique.

I. Ouverture du concile de Calcedoine.

Evagr. II. c. 3.

D'abord on entroit dans une grande cour, ornée de colomnes de tous côtés, c'est-à-dire un peristyle : ensuite dans la basilique, presque aussi grande & de même ornée de colomnes. De-là on entroit dans un dome soutenu de colomnes, avec une tribune, qui regnoit tout au tour, & d'où l'on pouvoit prier & entendre l'office : sous ce dôme à l'Orient, étoit le tombeau de la sainte, dont les reliques étoient dans une chasse d'argent. On y sentoit continuellement une odeur excellente : on tenoit qu'il s'y faisoit beaucoup de miracles ; & quelquefois l'évêque de C. P. y venoit avec l'empereur, les magistrats & tout le peuple. Alors l'évêque entroit dans le sanctuaire, & par une petite ouverture, qui étoit au côté gauche du sepulchre, il y faisoit entrer

AN. 451. 8. Octob. une verge de fer avec une éponge, qu'il retiroit pleine de sang, & le distribuoit à tout le peuple, ensorte que l'on en portoit des goutes par tout le monde. Prés le tombeau de la sainte, étoit une peinture sur une toille, où toutes les circonstances de son martyre étoient representées par un excellent peintre; & dont saint Astere d'Amasée nous a conservé la description. Telle étoit l'église de sainte Euphemie prés de Calcedoine.

Le concile s'y assembla pour la premiere fois le huitiéme des ides d'Octobre, sous le consulat de Marcien, indiction quatriéme : c'est-à-dire le huitiéme jour d'Octobre 451. Il y avoit dix-neuf des premiers officiers de l'empire, savoir Anatolius maître de la milice, qui avoit été consul en 440. Pallade préfet du prétoire, Tatien préfet de C. P. Vincomale maître des offices, Sporatius comte des domestiques, ou capitaine des gardes, qui fut consul l'année suivante 452. & plusieurs autres, qui avoient exercé les plus grandes charges, & n'étoient plus que senateurs. Les évêques nommés dans les actes, sont au nombre de trois cent soixante : dont les premiers sont les legats du pape Pascasin & Lucentius, avec le prêtre Boniface : ensuite Anatolius évêque de C. P. Dioscore d'Alexandrie, Maxime d'Antioche, & Juvenal de Jerusalem. L'ordre de la séance étoit tel. Les magistrats & les senateurs étoient au milieu devant la balustrade de l'autel : à leur gauche les legats du pape, puis Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Thalassius de Cesarée, Etienne d'Ephese, & les autres évêques des dioceses d'Orient, de Pont, d'Asie & de Thrace. A la droite, étoient assis Dioscore d'A-

Act. 1. p. 94.

lexandrie, Juvenal de Jerusalem, Quintillus d'Heraclée en Macedoine, tenant la place d'Anastase de Thessalonique, Pierre de Corinthe, & les autres évêques de la diocese d'Egypte & de l'Illyrie, avec ceux de Palestine : ainsi tout le party de Dioscore étoit de ce côté, qui étoit le moins honorable : l'évangile étoit au milieu. AN. 451.

II. Dioscore accusé.

L'évêque Pascasin legat du pape parla le premier, & s'adressant aux magistrats, il dit : Nous avons des ordres du bienheureux évêque de Rome, chef de toutes les églises, portant que Dioscore ne doit point s'asseoir dans le concile : donc s'il plaît à vôtre grandeur, qu'il sorte, ou nous sortons. Pascasin parla ainsi en Latin, & son discours fut expliqué en Grec, par Beronicien secretaire du consistoire de l'empereur. Les magistrats & les senateurs dirent : Quelle plainte particuliere y a-t-il, contre le reverendissime évêque Dioscore ? Lucentius l'autre évêque legat dit : Il doit rendre raison de son jugement : car il a usurpé l'autorité de juge, & osé tenir un concile, sans l'autorité du saint siege : ce qui ne s'est jamais fait, & n'est pas permis. Pascasin ajouta : Nous ne pouvons contrevenir aux ordres du pape, ni aux canons de l'église. Dioscore quitta donc sa place par ordre des magistrats, & s'assit au milieu de l'assemblée.

Alors Eusebe évêque de Dorylée s'avança au milieu, & dit : Je vous conjure par la vie des maîtres du monde : faites lire ma requête. J'ai été maltraité par Dioscore, la foi a été blessée, l'évêque Flavien a été tué : il nous a deposés ensemble injustement : faites lire ma requête. Les magistrats l'ordon-

AN. 451. nerent, & firent asseoir Eusebe au milieu avec Dioscore. Le secretaire Beronicien lût la requête adressée à l'empereur Marcien par Eusebe, tant pour lui, que pour la foi catholique, & pour la memoire de Flavien. Elle chargeoit Dioscore d'avoir violé la foi, pour établir l'heresie d'Eutychés, & d'avoir condamné Eusebe injustement : & pour le faire voir, il demandoit la lecture des actes du faux concile d'Ephese. Les magistrats ayant ordonné à Dioscore de se défendre, il demanda aussi la lecture des actes; mais quand les magistrats l'eurent ordonnée, il changea d'avis, & demanda que l'on traitât premierement la question de la foi. Les magistrats dirent : Il faut auparavant, que vous répondiez à l'accusation. Souffrez donc que l'on fasse la lecture des actes, que vous avez demandée vous-même. Constantin secretaire du consistoire commença la lecture par la lettre de Theodose le jeune à Dioscore, pour la convocation du concile d'Ephese. Comme elle portoit nommement défense à Theodoret d'y assister; les magistrats dirent : Que le reverendissime évêque Theodoret entre aussi, pour avoir part au concile : puisque le tres-saint archevêque Leon l'a rétabli dans l'épiscopat, & que le tres-pieux empereur a ordonné, qu'il assisteroit au saint concile.

p. 98. D.

p. 99. Sup. liv. XXVII n. 34.

p. 102. B.

III. Theodoret admis au concile.

Theodoret entra donc : mais si-tôt qu'il parut, les évêques d'Egypte, d'Illyrie & de Palestine, s'écrierent : Misericorde : la foi est perduë : les canons le chassent : mettez-le dehors. Les évêques d'Orient, de Pont, d'Asie & de Thrace s'écrierent, au contraire : Nous avons souscrit en blanc ; on nous

a fait souscrire à coups de bâton : chassez les Manichéens : chassez les ennemis de Flavien : chassez les ennemis de la foi. Dioscore dit : Pourquoi chasse-t-on Cyrille, que celui-ci a anathematisé ? Il vouloit dire, qu'en recevant Theodoret, on condamnoit la memoire de saint Cyrille. Les Orientaux & ceux de leur côté s'écrierent : Chassez le meurtrier Dioscore : qui ne sait les actions de Dioscore ? Les Egyptiens crierent : L'imperatrice a chassé Nestorius : longues années à la princesse orthodoxe : le concile ne reçoit point Theodoret : voulant dire, qu'il étoit Nestorien. AN. 451.

Theodoret s'avança au milieu, & dit : J'ai presenté requête à l'empereur : j'ai exposé les cruautés que j'ai souffertes : je demande qu'on l'examine. Les magistrats dirent : L'évêque Theodoret ayant reçû son rang de l'archevêque de Rome, est entré maintenant en qualité d'accusateur : souffrez donc, pour ne pas faire de confusion, que l'on acheve ce qui a été commencé. La presence de Theodoret ne portera préjudice à personne : tous les droits, que vous pourriez avoir contre lui & lui contre vous seront conservés ; vû principalement, que l'évêque d'Antioche rend témoignage, qu'il est orthodoxe. Ils firent donc asseoir Theodoret au milieu, comme Eusebe de Dorylée.

Alors les Orientaux, s'écrierent : Il en est digne : p. 1014
Les Egyptiens crierent : Ne le nommez pas évêque : il n'est pas évêque : chassez l'ennemi de Dieu : chassez le Juif. Les Orientaux, crierent : L'orthodoxe dans le concile : chassez les seditieux, chassez les meurtriers, Ils continuerent quelque tems à crier ainsi de part &

AN. 451. 8. Octob.

d'autre : enfin les magistrats dirent : Ces cris populaires ne conviennent point à des évêques, & ne servent de rien aux parties : souffrez donc que l'on fasse la lecture de tout. Les Egyptiens crierent : Chassez ce seul homme, & nous écoutons tous : nous crions pour la foi catholique. Les magistrats dirent : Ecoutez plûtôt, & permettez qu'on lise tout par ordre.

IV. Plaintes contre Dioscore.

Les secretaires Constantin & Beronicien continuerent de lire les lettres, concernant la convocation du concile d'Ephese, & Beronicien ayant dit, que l'empereur Theodose avoit écrit à Juvenal de Jerusalem, comme à Dioscore d'Alexandrie, Dioscore dit : Vous voyez, que ce n'est pas à moi seul, que l'empereur a commis ce jugement : il a donné aussi à l'évêque Juvenal, & à l'évêque Thalassius l'autorité dans le concile. Nous avons jugé ce qui est jugé, & tout le concile l'a approuvé de vive voix & par écrit. On en a fait le raport à l'empereur Theodose d'heureuse memoire ; & il l'a confirmé par une loi generale.

p. 111.

Alors les Orientaux s'écrierent : Personne n'y a consenti : on nous a forcés : on nous a frapés. Nous avons souscrit un papier blanc. On nous a menacés d'exil : des soldats nous ont pressés avec des bâtons & des épées : Quel concile, avec des épées & des bâtons ? Dioscore avoit pris exprés des soldats. Chassez le meurtrier. Les soldats ont déposé Flavien. Les Egyptiens crierent : Ils ont souscrit les premiers. Pourquoi laisse-t-on crier des clercs. Mettez dehors les gens inutiles : que ceux qui ont souscrit s'avancent, Nous avons souscrit aprés vous.

Estienne

Etienne évêque d'Ephese dit : Quand j'eus reçû à ma communion l'évêque Eusebe & quelques autres, comme Elpide, Euloge : les soldats & les moines d'Eutychés vinrent à l'évêché au nombre d'environ trois cens personnes, & me vouloient tuer, en disant : Vous avez reçû les ennemis de l'empereur, vous êtes son ennemi. Je leur dis : J'exerce l'hospitalité, je ne prens point de part à l'affaire : je n'ay pû refuser la communion à ceux qui n'en sont point exclus. Ainsi tout s'est passé par force & par violence. Les magistrats dirent : Dioscore vous a-t-il fait violence ? Etienne évêque d'Ephese répondit : On ne m'a pas laissé sortir de l'Eglise, que je n'eusse souscrit à la sentence de Dioscore, de Juvenal, de Thalassius & des autres évêques, à qui les lettres de l'empereur étoient adressées. AN. 451. p. 114.

Thalassius évêque de Cesarée dit : Il est vrai que j'ai été compris dans la lettre de l'empereur, je ne say comment : toutefois quand on a fait quelque chose, j'ai voulu l'empêcher & faire surseoir : j'en ai des témoins. Theodore évêque de Claudiopolis en Isaurie dit : Dioscore, Juvenal, & tous ceux qui ont souscrit les premiers, qui avoient commission de l'empereur, pour decider de la foi, aprés avoir malicieusement concerté entr'eux, nous ont engagés à juger, nous qui étions assis simplement, sans connoissance de l'affaire. On lisoit les actes : on loüoit Flavien d'heureuse memoire, nous ne disions mot, trouvant que la chose alloit bien. Aprés cela, pour nous épouvanter, ils s'écrierent : Coupés en deux ceux qui parlent de deux natures : divisés ceux qui divisent, ôtés, chassés, nous taxant de Nesto-

AN. 451. rianisme. Chacun de nous craignit d'être chassé, comme heretique, & de perdre ceux qu'il avoit baptisés. Ne falloit-il pas nous taire? Ils firent encore autre chose. L'empereur avoit ordonné le concile, pour juger premierement l'affaire de Flavien: Ces gens-cy, s'étant assemblés plusieurs fois sans rien souscrire, ni écrire leurs resolutions, ni les avoir lûës à personne, sans que personne en seût rien; nous presenterent des papiers blancs, je dis, Dioscore & Juvenal, accompagnés d'une foule de gens inconnus, qui troubloient le concile par leurs cris & leur tumulte. Nous étions en tout cent trente-cinq. Il y en eut quarante-deux que l'on fit taire: les autres étoient Dioscore, Juvenal & cette multitude. Nous étions quinze de reste: que pouvions-nous faire? Ils se sont joüés de nôtre sang, ces heretiques. Ils crioient tous d'une voix: ils nous épouvantoient, nous traitant d'heretiques; & nous ont chassés comme tels.

Les Orientaux s'écrierent: Nous disons tous la même chose. Les Egyptiens s'écrierent: Un Chrêtien ne craint personne: qu'on apporte du feu, & nous le verrons. Il n'y auroit point eu de martyrs, s'ils avoient craint les hommes. Dioscore dit: Puis qu'ils soutiennent qu'ils n'ont pas seu ce qui avoit été jugé, & qu'ils ont souscrit à un papier blanc: premierement ils ne devoient pas souscrire, sans être bien informez de ce qu'avoit fait le concile, puis qu'il s'agissoit de la foi: mais qui a dressé leurs declarations? ordonnez-leur, je vous prie, de le dire.
p. 115. Les Magistrats ayant ordonné de continuer la lecture des actes, le secretaire Constantin commença de

lire ceux du concile d'Ephese, sur l'exemplaire fourni par Aëtius archidiacre de C. P. AN. 451

Comme il nomma Jules legat du pape, les Orientaux s'écrierent: on l'a chassé: on n'a point reçû le nom de Leon. Ensuite sous le nom de Flavien, ils s'écrierent: Flavien est entré, comme condamné. C'est une oppression manifeste. Pourquoi Flavien n'a-t'il pas pris sa place? pourquoi ont-ils mis l'évêque de C. P. le cinquiéme? Le legat Pascasin dit: Vous voyez, graces à Dieu, que nous mettons le Seigneur Anatolius le premier; & ils ont mis au cinquiéme rang le bienheureux Flavien. Diogene évêque de Cizyque, dit: C'est que vous savez les canons. Les Egyptiens s'écrierent: De grace, mettez dehors les gens inutiles: l'empereur a appellé les évêques: les évêques font le concile: pourquoi laisse-t-on crier des gens inutiles? Theodore de Claudiopolis dit: Les notaires de Dioscore crient. Dioscore dit: je n'ai que deux notaires, deux hommes font-ils du tumulte?

V. Autres plaintes.

On vint à l'endroit des actes, où il étoit dit, que les legats du pape saint Leon, presenterent sa lettre au concile d'Ephese, & que Dioscore ordonna de la recevoir: mais qu'aussi-tôt le prêtre Jean promoteur du concile proposa de lire une lettre de l'empereur, & que Juvenal l'ordonna. Comme on lisoit cet endroit à Calcedoine, Aëtius archidiacre de C. P. dit: La lettre du tres-saint archevêque Leon, n'a été ni lûë, ni reçûë. Les Orientaux s'écrierent: On ne nous l'a point lûë, on l'eût inserée aux actes. Eusebe de Dorylée dit, parlant de Dioscore: il a retenu la lettre synodale, sans la faire lire. L'archi-

p. 122. Sup. XXVII. n. 38.

AN. 451. diacre Aëtius ajouta : Il a juré ſept fois devant tout le monde de la faire lire, & il s'eſt parjuré. Theodore de Claudiopolis, dit : Nous ſavons tous qu'il a juré, & nous declarons tous que la lettre n'a point été lûë.

Les magiſtrats dirent : Les évêques à qui l'empereur avoit donné autorité en cette affaire, doivent dire pourquoi la lettre du tres-ſaint archevêque Leon n'a point été lûe, vû principalement qu'il avoit été ainſi ordonné. Dioſcore dit : les actes font voir, que j'ai ordonné deux fois d'en faire la lecture. Les magiſtrats dirent : Pourquoi donc ne l'a-t-on pas fait ? Dioſcore dit : Qu'on le demande aux autres commiſſaires. Les magiſtrats dirent : Dites clairement, qui vous voulez qu'on interroge ? Juvenal & Thalaſſius, dit Dioſcore. Répondez le premier, dirent les magiſtrats : on les interrogera enſuite. Dioſcore répondit : Je l'ai déja dit : j'ai ordonné deux fois cette lecture. Euſebe de Dorylée dit : Il ment. Les magiſtrats interrogerent Juvenal, qui répondit : Jean prêtre & primicier des notaires dit auſſi-tôt, qu'il avoit entre les mains une lettre de l'empereur, & je répondis qu'on la lût. Les magiſtrats dirent : Aprés donc la lettre de l'empereur, a-t-on auſſi lû celle de l'archevêque Leon ? Juvenal dit : Ni le primicier des notaires, ni perſonne n'a plus dit, qu'il eût en main la lettre de l'archevêque de Rome. Les magiſtrats interrogerent auſſi Thalaſſius, qui dit : Je ne ſai qu'une choſe ; c'eſt que je ne l'ai pas empêché, & que je n'avois pas aſſez d'autorité, pour ordonner ſeul cette lecture.

Sur un autre endroit des actes, les Orientaux

s'écrierent : Nous n'avons point dit cela. Theodore de Claudiopolis dit, parlant de Dioſcore : Qu'il faſſe venir ſes notaires ; car il a chaſſé tous les autres, & a fait écrire par les ſiens. Les magiſtrats dirent : De quelle main ſont écrits les actes ? Dioſcore dit : Chacun a fait écrire par ſes notaires, les miens pour moi, ceux de Juvenal pour lui, ceux de Thalaſſius pour lui : il y avoit des Notaires de pluſieurs autres Evêques, qui écrivoient. Juvenal dit : J'avois un Notaire, qui écrivoit avec les autres. Thalaſſius dit : J'en avois auſſi un. Dioſcore dit : Vous voyez que les miens n'étoient pas ſeuls. Euſebe de Dorylée dit : Je demande qu'Etienne évêque d'Epheſe ſoit interrogé, comment ſes notaires ont été traités par ceux de Dioſcore. Etienne interrogé par les magiſtrats, dit : Mes notaires écrivoient : ſavoir, Julien, maintenant évêque de Lebede, & Criſpin diacre. Les notaires de Dioſcore vinrent, effacerent leurs tables, & penſerent leur rompre les doigts, en leur voulant arracher leurs écritoires. Je n'ai point eu de copie des actes, & je ne ſai ce qu'ils ſont devenus. De plus, le même jour que l'on fit l'examen, nous ſouſcrivimes un papier, & les évêques qui n'avoient pas ſouſcrit, ſouſcrivirent le lendemain ſur ma parole. Euſebe demanda qu'Etienne declarât ſur quel papier ils avoient ſouſcrit. Etienne dit : ſur un papier blanc : car à la même heure que la condamnation fut faite : on fit auſſi la ſouſcription. Acace Evêque d'Ariarathie ajoûta : Nous avons ſouſcrit un papier blanc forcés & violentés, & aprés avoir ſouffert mille maux. On nous retint juſqu'au ſoir enfermés dans l'égliſe. Mala-

AN. 451.

p. 127. E.

p. 130.

An. 451. des que nous étions, on ne nous laissoit pas respirer: on fit venir des moines & des soldats avec des bâtons & des épées.

VI. Erreur d'Eutychés.

Sur la confession de foi d'Eutychés, inserée dans le concile d'Ephese, il y eut plusieurs interruptions, entr'autres celles-cy. Eutichés anathematisoit tous les heretiques, qui disoient que la chair de Jesus-Christ étoit descenduë du ciel. Sur quoi Eusebe de p. 138. Dorylée dit: Il a bien évité de dire, qu'elle est venuë du ciel; mais il n'a pas ajouté d'où elle est venuë. Diogene de Cyzique dit: Par vôtre grandeur nous l'avons interpellé en disant: Seigneur Eutychés, d'où vient-elle donc? dites; & il n'a pas voulu répondre. Basile de Seleucie dit: Nous l'avons interpellé de dire la maniere de l'incarnation: si le Verbe est devenu homme par une chair qu'il ait prise; & ils nous dirent de ne pas rechercher cela, & ne reçûrent point nôtre sommation. Dioscore dit: Si Eutychés a d'autres sentimens, que ceux de l'église, il est digne du feu. Je ne me soucie que de la foi catholique, & non d'aucun homme: je p. 139. B. ne regarde que Dieu & mon ame. Basile de Seleucie ajouta ensuite: Eutychés interrogé par l'évêque Eusebe, s'il reconnoissoit deux natures en Jesus-Christ, dit: qu'il reconnoissoit deux natures avant l'union, mais une seule aprés l'union. Alors je lui dis: Si vous n'admettez aprés l'union deux natures, ni separées, ni confuses, vous admettez confusion & mélange. Mais si au lieu de dire simplement une nature, vous ajoûtez incarnée & humanisée; vous pensez comme saint Cyrille, & vous dites la même chose que nous: car il est clair, que sa divinité,

qu'il tient de son pere, est autre chose que son humanité, qu'il tient de sa mere. AN. 451.

Les magistrats dirent : Aprés avoir soûtenu une doctrine si orthodoxe, pourquoi avez-vous souscrit à la déposition de Flavien ? Basile de Seleucie répondit : J'étois livré au jugement de cent vingt ou trente évêques ; il a bien fallu suivre leur decision. Et comme Dioscore lui faisoit des reproches, il ajoûta : Si c'eût été devant des magistrats, j'aurois souffert le martyr : mais un fils jugé par son pere, n'a point de défense. Les Orientaux & les évêques de leur côté s'écrierent : Nous avons tous failli, nous demandons tous pardon : ce qu'ils repeterent p. 142. trois fois.

Eusebe de Dorylée se plaignit ensuite, qu'on ne p. 146. l'avoit point fait entrer au concile d'Ephese, quoique Flavien l'eût demandé. Les magistrats en demanderent la raison. Dioscore & Juvenal s'excuserent sur le Comte Elpide, qui l'avoit empêché par ordre de l'empereur. Les magistrats dirent : Ce n'est pas là une excuse, quand il s'agit de la foi. Dioscore dit : Puisque vous m'accusez d'avoir violé les canons ; comment les a-t'on observés maintenant en faisant entrer Theodoret ? Les magistrats dirent : L'évêque Theodoret est entré comme accusateur, vous l'avez oüi de sa bouche. Pourquoi donc, dit Dioscore, est-il assis au rang d'évêque ? Les magistrats dirent : L'évêque Eusebe & l'évêque Theodoret sont assis au rang d'accusateurs, comme vous êtes assis au rang d'accusé. Qu'on lise le reste. On lût les actes du concile de C. P. sous Flavien, inse- p. 150. B rés en celui d'Ephese.

An. 451.

VII. Doctrine de S. Cyrille.

Quand on vint à la lecture de la lettre de saint Cyrille à Jean d'Antioche, les évêques d'Illyrie s'écrierent : Nous croyons comme Cyrille. La memoire de Cyrille est éternelle. Theodoret dit : Anathême à qui reconnoît deux fils. Nous n'en adorons qu'un, nôtre Seigneur Jesus-Christ le fils unique. Tous les évêques s'écrierent : Nous croions comme Cyrille : anathême à qui ne croit pas ainsi. Les Orientaux s'écrierent : Flavien croyoit ainsi : c'est ce qu'il a défendu : c'est pour cela qu'il a été déposé. Eusebe a déposé Nestorius. Dioscore a blessé la foi. Il vouloit dire qu'Eusebe avoit été le premier accusateur de Nestorius. Les Egyptiens crierent : Dieu a déposé Nestorius. Les Orientaux crierent : Leon croit ainsi, Anatolius croit ainsi. Les Egyptiens crierent : Nous croyons tous ainsi. Et aprés plusieurs acclamations semblables de part & d'autre, les magistrats dirent : Et comment donc avez-vous reçû Eutychés qui disoit le contraire, & déposé Flavien & Eusebe, qui soûtenoient cette verité. Dioscore dit : Les actes le feront voir.

p. 171. B.

p. 174.

On lût la remontrance d'Eustathe évêque de Berite, qui pour montrer, que saint Cyrille s'étoit expliqué lui-même dans d'autres écrits, cita les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone, & à Successus de Diocesarée en Isaurie, où il dit qu'en Jesus-Christ, il n'y a qu'une nature du Verbe incarnée. A cette lecture, les évêques Orientaux s'écrierent : C'est ce que dit Eutychés, c'est ce que dit Dioscore. Voulant dire qu'Eutychés & Dioscore attribuoient leurs erreurs à saint Cyrille. Dioscore dit : Nous ne disons ni confusion, ni division,

ni changement : anathême à qui dit confusion, ou changement, ou mélange. Les magistrats dirent : Que le saint concile dise, si la remontrance d'Eustathe s'accorde aux lettres canoniques de Cyrille. AN. 451.

Mais avant que le concile répondit, Eustathe s'avança dans le milieu, & jettant un livre, dit : Si j'ai mal dit, voila le livre de Cyrille ; qu'on l'anathematise & moi aussi. Les Egyptiens s'écrierent : Eustathe a bien dit : il est orthodoxe. Eustathe recita par cœur ce passage de saint Cyrille : Il ne faut donc pas entendre deux natures ; mais une nature du Verbe incarnée. Puis il ajouta : Anathême p. 175. à qui dit une nature, pour nier que la chair de Jesus-Christ nous soit consubstantielle ; & anathême à qui dit deux natures : pour diviser le fils de Dieu. Je veux aussi parler pour le bienheureux Flavien. Il prit ces paroles toutes seules, & les presenta à l'empereur. Faites lire l'écrit de sa main, afin que tout le concile voye qu'on a eu raison de le recevoir. Les magistrats dirent : Pourquoi donc avez-vous déposé Flavien ? Eustathe répondit : J'ai failli.

VIII. Flavien justifié.

On lût la declaration que Flavien avoit faite dans le concile de C. P. de sa foi touchant l'incarnation. Sur quoi les magistrats dirent : Que disent les évêques du present concile ? Flavien exposant ainsi la foi, conservoit-il la religion Catholique, ou se trompoit-il ? Le legat Paschasin dit : Il a exposé la foi purement & entierement ; & cette expo- p. 178. sition s'accorde à la lettre de l'évêque de Rome. Anatolius de C. P. en dit autant ; puis Lucensius, l'autre évêque legat ; puis Maxime d'Antioche, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Eustathe

AN. 451. de Beryte : tous declarerent la doctrine de Flavien orthodoxe & conforme à celle de saint Cyrille. Alors les Orientaux s'écrierent : Le martyr Flavien a bien expliqué la foi. Dioscore dit : Qu'on lise le reste de ses paroles, & alors je répondray. On verra qu'il se contredit, & qu'il dit deux natures aprés l'union. Juvenal de Jerusalem dit : Flavien a parlé conformement à Cyrille. Nous demandons qu'on lise le reste, pour voir plus clairement sa pensée. Les évêques de Palestine dirent le même. Alors Juvenal se leva avec eux, & passa de l'autre côté : declarant ainsi, qu'il abandonnoit le party de Dioscore. Les Orientaux s'écrierent : Dieu vous a bien amené évêque orthodoxe : soyez le bien venu.

Pierre Evêque de Corinthe dit : Je n'ay pas assisté au concile d'Ephese ; car je n'étois pas encore ordonné évêque : mais par ce qu'on vient de lire, je trouve la doctrine de Flavien conforme à celle de Cyrille. Ensuite il se leva, & passa du côté des Orientaux,
p. 179. qui s'écrierent : Pierre croit comme Pierre : vous êtes bien venu évêque orthodoxe. Irenée évêque de Naupacte avec les évêques d'Hellade. Quintillus Sozon, & les autres évêques de Macedoine & de Crete, & plusieurs autres Evêques, entre lesquels il y avoit même des Egyptiens, se declarerent pour la memoire de Flavien, & passerent du côté des Orientaux. Dioscore se voyant ainsi abandonné,
p. 181. dit : Il est clair que Flavien a été déposé, pour avoir soûtenu deux natures aprés l'union. J'ay des passages des peres, d'Athanase, de Gregoire, de Cyrille : qui disent qu'il ne faut pas dire aprés l'union deux natures, mais une nature incarnée du

Verbe. On me chasse avec les peres. AN. 451.

On continua de lire les actes du concile de C. P. & ceux de la revision faite à la poursuite d'Eutychés : puis on continua les actes du faux concile d'Ephese, où ceux de C. P. étoient inserés. On y lût la declaration de Basile de Seleucie, contre ceux qui aprés l'union admettent deux natures ; où il se retractoit de ce qu'il les avoit admises au concile de C. P. Comme on lisoit ces paroles à Calcedoine, il dit : Je ne veux point d'autres témoins. J'ay prié l'évêque Jean de faire corriger ma declaration, par la crainte que j'ai euë de vous, reverendissime Dioscore ; car vous nous fites alors une grande violence. Des soldats entrerent en courant dans l'église avec des armes, les moines avec Barsumas, les parabolans & beaucoup d'autres. Qu'on prenne à serment tous les évêques : qu'on interroge Auxone l'Egyptien : qu'on interroge Athanase, s'ils ne vous disoient pas : Non, Seigneur, n'abolissez pas la creance de toute la terre. Dioscore dit : Moi, je vous ay forcé. Basile répondit : Oüi, vous nous avez forcés à cette abomination, par les menaces de cette grande multitude, aprés la déposition du bienheureux Flavien. Jugez de quelle violence il usoit alors, étant maître des affaires : puisque maintenant il trouble tout le concile, quoiqu'il ne lui reste que six personnes ? Je demande que tous les metropolitains de Lycaonie, de Phrygie, de Perge, & les autres declarent sur les saints évangiles, s'il n'est pas vrai qu'aprés la déposition de Flavien, comme nous étions tous consternés & n'osions ouvrir la bouche, que quelques-uns même s'enfuyoient : il se dressa sur ses

IX. Violences de Dioscore.

Sup. XXVII. n. 33
Conc. Calch. p. 233.
p. 249. E.
p. 252.

AN. 451. pieds & dit : Voyez-vous si quelqu'un ne veut pas souscrire, il a affaire à moi. Qu'on prenne à serment Eusebe, s'il n'a pas couru hazard d'être déposé, ayant un peu differé de parler.

Onesiphore évêque d'Icone dit : Aprés ce qui vient d'être lû, on lût un canon, portant que personne ne fît plus aucune question touchant la foi, sous peine de déposition ou d'excommunication.
p. 253. Je dis aux évêques qui étoient assis auprés de moi: On ne lit ce canon, que pour déposer Flavien. Epiphane de Perge me dit : A Dieu ne plaise, s'il y a quelque chagrin, il tombera sur Eusebe. Aprés la lecture du canon, Dioscore dit aussi-tôt : Faites venir les notaires. On apporta la condamnation de Flavien & on la lût. Je me levai prenant avec moi d'autres évêques, & j'embrassay ses genoux, en disant : Non, je vous conjure : il n'a point merité d'être déposé. Dioscore se leva de son siege ; & étant debout sur le marchepied, il dit : Vous vous revoltez contre moi ? ça les comtes. Ainsi nous souscrivimes par force.

Dioscore dit : il ment : j'en demande justice : donnez des témoins. Et comme Marien évêque de Synnade se leva. Dioscore lui dit : Ay-je dit en menaçant : Faites venir les comtes ? Marien dit : Comme il alloit prononcer, je me levai avec Onesiphore & Nunnechius de Laodicée & d'autres : Nous lui tenions les pieds en disant : vous avez aussi des prêtres, il ne faut pas déposer l'évêque pour un prêtre. Alors il dit : Quand on me couperoit la langue, je ne dirai pas autre chose. La multitude survint. Nous demeurions attachés à ses genoux,

le supliant. Il lâcha cette parole: Où sont les comtes? les comtes entrerent, & amenerent le proconsul avec des chaînes & une grande multitude. Alors chacun de nous souscrivit. Dioscore dit: Il n'y avoit pas pour dix, vingt, trente ou cent personnes: je produiray des témoins pour montrer qu'il n'y a pas un mot de vrai en ce qu'il vient de dire. Mais vôtre grandeur est fatiguée; faites remettre s'il vous plaît.

Les magistrats, sans avoir égard à cette remontrance interessée de Dioscore, firent continuer la lecture, pendant laquelle on fut obligé d'allumer des flambeaux: ce qui montre qu'il étoit environ six heures du soir: car à Calcedoine le huitiéme jour d'Octobre le soleil se couche à cinq heures trente-huit minutes. Quand on vint à la condamnation de Flavien: les Orientaux s'écrierent: Anathême à Dioscore. Il l'a déposé alors, qu'il le soit maintenant lui-même. Seigneur vangez-vous. Longues années à Leon: longues années au patriarche. Aprés la lecture de tous les actes du concile d'Ephese & des souscriptions, les magistrats dirent: On examinera la foi plus amplement dans la prochaine assemblée. Mais puisque par la lecture des actes & la confession de quelques-uns des chefs du concile, il paroît que Flavien de sainte memoire, & le tres-pieux évêque Eusebe ont été injustement condamnés: nous estimons juste sous le bon plaisir de Dieu & de l'empereur, que l'évêque d'Alexandrie, Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Eustathe de Berythe, & Basile de Seleucie, qui presidoient au concile, subissent la même peine, &

p. 300. B.

p. 305. B.

p. 321. B.

AN 451. soient privés par le saint concile de la dignité épis-
10 Octob. copale selon les canons. A la charge que tout ce qui s'est passé, sera rapporté à l'empereur. Les Orientaux s'écrierent : Ce jugement est juste. Les Illyriens dirent : Nous avons tous failli : nous demandons tous pardon. Les magistrats avertirent tous les évêques de dresser leur confession de foi par écrit en toute liberté. Ainsi finit la premiere action ou session du concile de Calcedoine.

X. Seconde action. p. 325. p. 337.

La seconde fut tenuë le sixiéme des ides d'Octobre, c'est-à-dire le dixiéme du même mois. Les magistrats dirent : Dans la session precedente on a examiné la déposition de Flavien & d'Eusebe, & on a montré, qu'ils avoient été cruellement & irregulierement déposés. Maintenant il faut établir la veritable foi, pour laquelle ce concile est principalement assemblé. Appliquez-vous donc à l'exposer purement, sans crainte & sans complaisance, comme devant rendre compte à Dieu de vos ames & des nôtres : ensorte que ceux qui semblent avoir des sentimens particuliers reviennnent à l'unité. Car vous devez savoir, que l'empereur & nous, suivons la foi, qui a été enseignée par les trois cens dix-huit peres de Nicée, par les cent cinquante de C. P. & par tous les autres peres. Les évêques s'écrierent : Personne ne fait d'autre exposition : nous n'osons expliquer la foi : les peres nous l'ont enseignée : nous avons leurs expositions par écrit : nous ne pouvons rien dire au de-là.

Cecropius évêque de Sebastopolis dit : L'affaire d'Eutychés est survenuë : l'archevêque de Rome l'a decidée, nous le suivons, & nous avons tous souscrit

à sa lettre. Les évêques s'écrierent: Nous en disons tous autant: ce qui est exposé suffit, il ne faut point d'autre exposition. Les magistrats dirent : Si vous le trouvez bon, chaque patriarche choisira un ou deux évêques de sa dépendance : ils s'avanceront au milieu de l'assemblée, & aprés avoir consulté sur la foi, ils la declareront à tout le monde. Si tous s'y accordent, comme nous l'esperons, il n'y aura plus de difficulté; si quelques-uns ont d'autres sentimens, on les verra clairement. Florentius de Sardes dit : Nous ne pouvons dicter sur le champ une exposition de foi; c'est pourquoi nous vous suplions de nous donner un terme, pour le faire avec reflexion, quoique nous n'ayons pas besoin d'être redressés: nous principalement qui avons souscrit la lettre de Leon. Cecropius de Sebastopolis dit : La foi a été bien expliquée par les trois cent dix-huit peres, & par les saints peres Athanase, Cyrille, Celestin, Hilaire, Basile & Gregoire, & maintenant par le tres-saint Leon ; c'est pourquoi nous demandons qu'on lise leurs écrits. Les magistrats l'ordonnerent.

AN. 451.

p. 340.

Eunomius évêque de Nicomedie lût dans un livre le symbole de Nicée avec cette date en tête. Sous le consulat de Paulin & de Julien, l'an 636. d'Alexandre, le dix-neuviéme du mois Desius, le treiziéme des calendes de Juillet, c'est-à-dire le dix-neuviéme de Juin 325. Ensuite Aëtius archidiacre de C. P. lût dans un livre le symbole du concile de C. P. second œcumenique. Puis il lût la lettre de saint Cyrille à Nestorius & celle de Jean d'Antioche. A chacune de ces lectures, les évêques decla-

p. 341.

AN. 451. rerent par leurs cris, qu'ils croyoient ainsi. Enfin le secretaire Beronicien lût dans un livre qu'Aëtius lui presenta la lettre de saint Leon à Flavien traduite en Grec.

XI. Approbation de la lettre de S. Leon.

Pendant cette lecture les évêques d'Illyrie & de Palestine firent quelques difficultez, sur trois endroits, où la distinction des deux natures est fortement exprimée : mais sur les deux premiers, l'archidiacre Aëtius leur fit voir des passages tout semblables de saint Cyrille; & Theodoret en fit autant sur le troisiéme. Aprés la lecture achevée, les évêques s'écrierent : C'est la foi des peres : c'est la foi des apôtres : nous croyons tous ainsi : les orthodoxes croyent ainsi : anathême à qui ne le croit pas. Pierre a parlé ainsi par Leon : les apôtres ont ainsi enseigné. La doctrine de Leon est sainte & vraye : Cyrille a ainsi enseigné : memoire éternelle à Cyrille. Leon & Cyrille ont enseigné de même. Pourquoi n'a-t'on pas lû cela à Ephese? Voila ce que Dioscore a caché. Aprés la lettre de saint Leon, on lût les passages des peres, qu'il avoit choisis; savoir de saint Hilaire, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome, de saint Augnstin & de saint Cyrille.

p. 368. C. p. 369. p. 368. B. p. 357. C. p. 361.

Les magistrats demanderent : Aprés cela quelqu'un doute-t-il encore? Les évêques s'écrierent : Personne ne doute. Atticus de Nicopolis demanda quelques jours pour examiner plus tranquillement les passages des peres : particulierement la lettre de saint Cyrille, qui contient les douze anathêmes. Tous les évêques appuyerent cette demande. Les magistrats dirent : L'audience sera differée jusqu'à cinq

p. 364. 365. p. 369. B.

cinq jours. Cependant vous vous assemblerez chez Anatolius, pour consulter en commun sur la foi, & instruire ceux qui doutent. Tous les évêques s'écrierent : Nous croyons ainsi : personne ne doute : nous avons déja souscrit. Les magistrats dirent : Il n'est pas necessaire de vous assembler tous : mais parce qu'il faut éclaircir tous ceux qui doutent : l'archevêque Anatolius choisira entre les évêques qui ont souscrit, ceux qu'il croira propres à les instruire. Les évêques s'écrierent : Nous prions pour nos peres : rendez les peres au concile : portez nos prieres à l'empereur : nos prieres à l'imperatrice. Nous avons tous peché, qu'on pardonne à tous. C'étoit apparemment ceux du party de Dioscore, qui parloient ainsi, pour le faire rentrer au concile avec Juvenal & les autres presidens du faux concile d'Ephese. Les clercs de C. P. s'écrierent : Ils sont peu qui crient : ce n'est pas le concile. Les Orientaux s'écrierent : Banissez l'Egyptien. Les Illyriens crierent : Nous avons tous failly : qu'on pardonne à tous. Rendez Dioscore au concile : rendez-le aux églises. Aprés quelques cris semblables, les magistrats dirent : Ce qui a été prononcé sera executé. Ainsi finit la seconde action.

An. 451.

p. 340.

XII. Troisiéme action : Dioscore cité.

La troisiéme fut tenuë trois jours aprés, savoir le troisiéme des ides, c'est-à-dire le treiziéme jour d'Octobre. Les magistrats n'y assisterent point, & on y jugea canoniquement Dioscore. Aëtius archidiacre de C. P. & primicier des notaires y fit fonction de promoteur, & remontra qu'Eusebe de Dorylée avoit presenté une requête au concile, outre celle qu'il avoit presentée à l'empereur, lûë dans la

p. 372. p. 377. E. p. 380.

AN. 451. 13. Octob. premiere action. Paschasin Evêque de Lylibée, presidant au concile à la place de saint Leon en ordonna la lecture. Elle tendoit à ce que tout ce qui avoit été fait contre Eusebe & contre Flavien fût cassé, l'heresie d'Eutychés anathematisée; & Dioscore puni, ensorte qu'il servit d'exemple.

p. 381. C.

Ensuite Eusebe dit : Je demande que mon adversaire soit appellé en ma presence. Aëtius dit: Avant cette assemblée, les diacres Domnus & Cyriaque suivant vôtre ordre, ont déja averti Dioscore de s'y trouver comme les autres évêques; & il a déclaré qu'il l'auroit bien voulu, mais que ses gardes ne lui permettoient pas. Pascasin ordonna que l'on cherchât s'il n'étoit point à la porte du concile. Epiphane & Elpide prêtres en furent chargés; & étant rentrés & interrogés par Anatolius, ils declarerent qu'ils avoient fait le tour de l'église, & ne l'avoient point trouvé. On députa trois évêques pour aller à son logis; savoir, Constantin metropolitain de Bostre en Arabie, Acace d'Ariarathie, & Atticus de Zele, avec Hymetius lecteur & notaire.

p. 384.

Quand ils furent arrivez, Constantin dit à Dioscore : Le saint concile vous prie de le venir trouver en l'église de sainte Euphemie où il est assemblé. Dioscore répondit : Je suis gardé : que les magistriens disent s'il m'est permis d'aller. Acace évêque d'Ariarathie dit : Nous ne sommes pas envoyés aux magistriens, mais à vous. Dioscore persista dans la même défaite. Mais aprés que les députés s'en furent allés, il les fit rappeller, & leur dit : J'ay fait reflexion, que dans l'assemblée precedente, les magistrats ont prononcé quelque chose, que le concile

p. 385.

veut revoquer en m'appellant maintenant. Je demande donc que les magiſtrats & les ſenateurs aſſiſtent encore au concile. Acace d'Ariarathie lui declara, que le concile n'avoit point intention de revoquer ce que les magiſtrats avoient ordonné. Mais Dioſcore repliqua: Vous m'avez dit qu'Euſebe a donné une requête contre moi : je demande qu'elle ſoit examinée devant les magiſtrats & le ſenat. Conſtantin lui dit : Vous nous avez dit d'abord, que ſi vos gardes le permettoient, vous viendriez au concile: maintenant l'aide du maître des offices vous l'a permis. Répondez là-deſſus, s'il vous plaît. Dioſcore dit : Je viens d'apprendre que les magiſtrats n'y ſont pas : c'eſt pourquoi je répons ainſi. Le lecteur Hymerius dreſſa un acte de tout ce qui s'étoit paſſé à cette action ; & au retour des députés, il le lût dans le concile. — AN. 451. — p. 386.

On députa pour la ſeconde fois trois autres évêques, Pergamius metropolitain d'Antioche de Piſidie, Cecropius de Sebaſtopolis, & Rufin de Samoſate, avec Hypatius lecteur & notaire, & on les chargea d'une citation par écrit. Quand ils furent arrivés, & que Pergamius eut ſignifié la citation, Dioſcore dit : Je vous ay déja declaré que je ſuis retenu par maladie, & je demande que les magiſtrats aſſiſtent à cette audience ; & comme ma maladie eſt augmentée, c'eſt ce qui m'a fait differer. Cecropius lui dit : Un peu auparavant vous ne parliez point de maladie, vous demandiez ſeulement la preſence des magiſtrats : agiſſez comme il eſt digne de vous, & obeïſſez au concile. Dioſcore étant encore preſſé par Rufin, demanda ſi Juvenal, Thalaſſius, Euſebe, — p. 389. D.

AN. 451. Basile & Eustathe étoient au concile. C'étoit ceux que l'on avoit exclus avec lui. Pergamius lui répondit : Le concile ne nous a point chargés de répondre sur cette question. Dioscore dit : J'ay prié l'empereur, que les magistrats, qui ont déja assisté au concile, fussent presens à l'examen de ma cause, & les évêques avec lesquels elle m'est commune. Cecropius dit : Eusebe n'accuse que vous seul ; & quand on examine une affaire selon les canons, on n'a besoin de la presence des magistrats, ni d'aucun autre laïque. Mais Dioscore ne voulut jamais répondre autre chose. Le lecteur Hypatius dressa le procés verbal de cette seconde citation ; & aprés qu'il eut été lû dans le concile, Eusebe declara qu'il n'accusoit que Dioscore seul, & demanda qu'il fût cité pour la troisiéme fois.

p. 393.

XIII. Requêtes contre Dioscore.

Cependant l'archidiacre Aëtius dit, qu'il y avoit à la porte du concile des clercs & des laïques venus d'Alexandrie, qui avoient donné des requêtes contre Dioscore, & demandoient à entrer. Le concile ordonna qu'ils entrassent. C'étoit Athanase prêtre, Ischyrion & Theodore diacres, & un laïque nommé Sophronius. Le legat Lucentius ordonna à Aëtius de lire leurs requêtes ; qui étoient toutes adressées à saint Leon & au concile de Calcedoine : on commença par celle de Theodore, qui disoit en substance : J'ai servi prés de vingt-deux ans dans la compagnie des magistriens : j'ai été député prés de Cyrille d'heureuse memoire, principalement dans le tems du concile d'Ephese. Content de mes services, il m'a mis dans le clergé d'Alexandrie, où j'ay demeuré quinze ans, préferant le service de l'église

p. 398.

aux avantages, que j'avois lieu d'esperer de ma charge. Mais Dioscore lui ayant succedé, m'a aussi-tôt chassé du clergé, sans qu'il y eût contre moi, ni accusation, ni plainte : seulement à cause que j'avois eu l'affection de Cyrille. Car il a pris à tâche de chasser de la ville, & même de faire perir, non seulement ses parens, mais ses amis ; comme étant ennemis de sa doctrine. Car il est heretique Origeniste, & parle mal de la sainte Trinité. Il a commis des homicides, coupé des arbres, brûlé & abatu des maisons. Il a toûjours mené une vie infame : ce que je suis prêt de prouver. Enfin étant à Nicée, il a osé prononcer une excommunication contre le saint siege de Rome, avec les évêques qui l'avoient suivi d'Egypte, au nombre environ de dix qu'il a forcés d'y souscrire. Theodore dans sa requête nomme cinq témoins, & demande qu'ils soient mis en seureté. | An. 451. | p. 397.

La requête d'Ischyrion contenoit les mêmes accusations generales ; & venant au particulier, il disoit : Les empereurs fournissent du blé aux églises de la Lybie, où il n'en croît point : premierement pour le sacrifice non sanglant ; puis pour les étrangers & pour les pauvres du païs. Dioscore n'a pas permis aux évêques de le recevoir : il l'a acheté, pour le revendre bien cher en tems de disette. Ensorte que depuis ce tems, on n'a point celebré le terrible sacrifice, ni soulagé les pauvres du païs, ou les étrangers. Peristerie d'illustre memoire avoit laissé par son testament une grande quantité d'or, pour être distribué aux monasteres, aux hôpitaux, & aux autres pauvres d'Egypte. Dioscore se l'est | p. 400. | p. 401.

AN. 451. fait donner, & l'a distribué à des danseuses, & à d'autres gens de theatre. Son incontinence n'est ignorée de personne dans le païs. On voit les femmes deshonnêtes frequenter continuellement dans l'évêché & dans son bain : principalement la fameuse Pansophie, surnommée la montagnarde ; & le peuple d'Alexandrie a souvent parlé d'elle & de son amant. Il est même arrivé des meurtres à cause de lui.

Quant à moi, j'ay été honoré de la clericature, pour avoir long-tems servi l'église d'Alexandrie, & j'ai été employé par saint Cyrille à plusieurs voyages, particulierement à C. P. mais aussi-tôt aprés sa mort, en haine de la bienveillance qu'il avoit pour moi, celui-ci m'a empêché de servir aux saints mysteres. Il a envoyé des moines & d'autres personnes dans mes petits heritages, d'où je tirois ma subsistance ; il a fait brûler les bâtimens, couper tous les arbres fruitiers, & rendu la terre inutile, me reduisant à la mendicité. Non content de cela, p. 404. il a envoyé contre moi une bande d'ecclesiastiques, ou plûtôt de voleurs, avec Pierre diacre, Harpocration & Menas prêtres, pour me tuer, & lui apporter mon corps mort. Et comme je m'étois sauvé à Alexandrie, il m'a fait prendre par Harpocration, & enfermer dans un hôpital d'estropiés ; il y a envoyé pour me tuer, comme tous ceux de l'hôpital savent, m'en ayant délivré eux-mêmes ; & il ne m'a tiré de cette injuste prison, qu'aprés que j'ay promis de sortir d'Alexandrie, tout infirme que je suis. Ischyrion nomme six témoins, même des domestiques de Dioscore.

Le prêtre Athanase disoit dans sa requête : Mon frere Paul & moi, nous étions neveux de saint Cyrille fils de sa sœur Isidora. Par son testament il laissa à son successeur, quel qu'il fût, plusieurs legs considerables, le conjurant par les saints mysteres, de proteger sa famille, & ne lui faire aucune peine. Toutefois Dioscore dés le commencement de son épiscopat, nous menaça de mort mon frere & moi, & nous fit quitter Alexandrie pour venir à C. P. où nous esperions trouver de la protection : mais il écrivit à Crysaphius & à Nomus, qui gouvernoit tout alors, de nous faire perir. Nous fumes mis en prison, & maltraités en diverses manieres : jusqu'à ce que nous eussions donné tout ce que nous avions en meubles ; & nous fûmes même obligés d'emprunter plusieurs sommes à grosses usures. Mon frere est mort de ces mauvais traitemens : je suis demeuré avec sa femme, ses enfans & nos tantes, chargés de ses dettes, n'osant nous montrer. Cependant afin qu'il ne nous restât pas de retraitte, Dioscore a fait convertir nos maisons en églises : il y a même enfermé la mienne, qui est à quatre Stades, & dont la situation ne convient point.

AN. 451.

p. 405. D.

p. 408.

Non content de cela, il m'a déposé de la prêtrise, sans aucun sujet ; & depuis sept ans nous sommes errans ; poursuivis, tant par nos creanciers, que par Dioscore : n'ayant pas même la liberté de demeurer dans des églises ou des monasteres. Je m'étois refugié dans celui de la Metanée à Canope, qui a de tout tems été un azile ; mais il a défendu que je pusse user de bain public, ni acheter du pain, ou aucune autre nourriture, me voulant faire perir :

Sup. liv. XIX. n. 31. Conc. Calch.

p. 409.

AN. 451. ensorte que je suis reduit à mandier avec deux ou trois esclaves qui me restent. Les sommes qui ont été exigées de nous, tant de nôtre bien, que des emprunts que nous avons faits, montent environ à quatorze cent livres d'or. Ces sommes ont été données à Nomus & à Crysaphius : qui n'a pas laissé de se mettre en possession de mon bien, & d'exiger de nos tantes, sœurs de saint Cyrille, quatre-vingt-cinq livres d'or, & quarante livres de la veuve de mon frere & de ses enfans orphelins.

p. 412. D. La derniere requête étoit celle de Sophronius laïque, où il disoit : J'avois obtenu des ordres de la cour contre un officier d'Alexandrie nommé Macaire, qui m'avoit enlevé ma femme. Dioscore en p. 413. C. a empêché l'execution : disant, qu'il étoit plus maître du païs que les empereurs ; & a envoyé un diacre nommé Isidore, avec une troupe de païsans, qui m'ont ôté tout ce que j'avois en habits & en autres choses, pour vivre avec mes enfans : ensorte que j'ai été obligé de m'enfuir. Je soutiens de plus que Dioscore a souvent dit des blasphêmes contre la sainte Trinité : qu'il a commis des adulteres & des entreprises contre le service de l'empereur, p. 416. prétendant être maître de l'Egypte : comme prouvent les actes faits devant plusieurs magistrats. Plusieurs autres personnes ont éprouvé sa fureur : mais la pauvreté, ou la crainte les ont empêchés de porter leurs plaintes devant vous. Je demande qu'Agoraste son syncelle, qui est ici, soit representé. Ces quatre requêtes ayant été lûës & avoüées par les parties presentes, furent inserées dans les actes.

Ensuite le concile ordonna, que Dioscore seroit cité

cité, pour la troisiéme fois, & députa pour cet effet Francion évêque de Philippopolis, Lucien de Bizze, & Jean de Germanicie avec Pallade diacre & notaire. Ils portoient une citation par écrit : où le concile déclaroit à Dioscore, qu'il ne recevoit point ses excuses, & qu'il eût à venir se défendre, sous peine d'être jugé par contumace. Dioscore répondit : Qu'il n'avoit rien à ajouter à ce qu'il avoit déja dit ; & quoiqu'on lui pût representer, il persista dans cette réponse, qu'il repeta jusques à sept fois. Aprés que le rapport en eût été fait au concile. Pascasin demanda plusieurs fois ce qu'il y avoit à faire, & si le concile trouvoit à propos de le juger, suivant la rigueur des canons : tout le concile declara qu'il y consentoit. Alors les trois legats, Pascasin, Lucentius & Boniface, prononcerent la sentence en ces termes : Les excés commis contre les canons, par Dioscore ci-devant évêque d'Alexandrie, sont manifestes, tant par la séance precedente, que par celle-ci. Il a reçû à sa communion Eutychés, condamné par son évêque. Il persiste à soutenir ce qu'il a fait à Ephese, dont il devroit demander pardon, comme les autres. Il n'a pas permis de lire la lettre du pape Leon à Flavien. Il a même excommunié le pape. On a presenté contre lui plusieurs plaintes au concile. Il a été cité jusqu'à trois fois, & n'a pas voulu obéir. C'est pourquoi le tres-saint archevêque de Rome Leon, par nous & par le present concile, avec l'apôtre saint Pierre, qui est la pierre & la base de l'église catholique & de la foi orthodoxe, l'a dépoüillé de la dignité épiscopale & de tout ministere sacerdotal. Que le concile

AN. 451.

XIV. Condamnation de Dioscore.

p. 416. D.

p. 417.

p. 420. C.

p. 421.

p. 424. D.

p. 425.

An 451. ordonne donc de lui suivant les canons. Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Etienne d'Ephese, & tous les autres évêques opinerent l'un aprés l'autre: déclarant en paroles differentes la même chose, c'est-à-dire leur consentement & leur jugement, pour confirmer la sentence des legats, & la déposition de Dioscore: & il y en a cent quatre-vingt-onze, dont les avis sont rapportés. Puis ils souscrivirent tous dans le même ordre, les trois legats les premiers, même le prêtre Boniface avant Anatolius. Il y eut un évêque qui souscrivit en Persien.

p. 448. &c.

p. 459. C.

Le concile signifia à Dioscore sa sentence, lui declarant par écrit, qu'il avoit été déposé pour sa contumace le treiziéme du mois d'Octobre. Il la signifia aussi à Charmosyne prêtre & économe, à Euthalius archidiacre, & aux autres clercs d'Alexandrie, qui se trouvoient à Calcedoine: les avertissant de conserver les biens de l'église, pour le futur successeur. Le concile publia son jugement par une affiche adressée à tout le peuple de C. P. & de Calcedoine: déclarant qu'il ne devoit rester à Dioscore aucune esperance d'être rétabli, comme il le disoit faussement. Le concile en écrivit aux empereurs Valentinien & Marcien, & à l'imperatrice Pulquerie. Et telle fut la troisiéme action.

p. 462.

XV. Quatriéme action. La Lettre de S. Leon encore aprouvée

p. 467. E.

p. 470. D.

La quatriéme fut tenuë quatre jours aprés, savoir le seiziéme des calendes de Novembre, qui est le dix-septiéme d'Octobre, & les magistrats y assisterent. Ils firent relire ce qu'ils avoient prononcé à la fin de la premiere action & au commencement de la seconde, pour differer de cinq jours l'examen de la question de foi. Ensuite ils prierent les legats de

declarer ce que le concile avoit resolu sur cette matiere ; & Pascasin dit : Le saint concile suit la definition du concile de Nicée & celle du concile de C. P. sous le grand Theodose, avec l'exposition donnée à Ephese par saint Cyrille. De plus les écrits envoyés par le pape Leon, contre l'heresie de Nestorius & d'Eutychés ont exposé la vraie foi, que le saint concile reçoit ; & on n'y peut ôter, ni ajouter. Cette declaration de Pascasin ayant été expliquée en Grec, les évêques s'écrierent : Nous croyons tous ainsi : c'est ainsi que nous avons été baptisés, que nous baptisons, que nous avons cru, & que nous croyons. Les magistrats dirent : En presence des saints évangiles, nous desirons que chacun de vous declare, si l'exposition des trois cent dix-huit peres de Nicée, & celle des cent cinquante de C. P. s'accorde à la lettre du reverendissime archevêque Leon.

AN. 451. 17. Octobre. p. 471.

Anatolius archevêque de C. P. dit : La lettre du tres-saint archevêque Leon s'accorde au symbole de Nicée, à celui de C. P. & à ce qui s'est fait au concile d'Ephese, sous saint Cyrille, quand Nestorius a été déposé. C'est pourquoi, j'y ai consenti, & l'ai volontiers souscrite. Pascasin dit, au nom de tous les legats : Il est clair que la foi du pape Leon est la même, que celle des peres de Nicée & de C. P. & la definition du concile d'Ephese sous saint Cyrille, & qu'il n'y a aucune difference. C'est pourquoi la lettre du pape, qui a renouvellé cette foi à cause de l'heresie d'Eutychés, a été reçûë, comme étant du même esprit. Maxime d'Antioche dit : La lettre du tres-saint archevêque Leon, s'accorde à l'exposition

p. 474.

AN. 451. de Nicée, à celle de C. P. & à celle d'Ephese; & j'y ai souscrit. Etienne d'Ephese, Diogene de Cyzique, Cyrus d'Anazarbe, Constantin de Bostre, & tous les autres évêques, au nombre de cent soixante ou environ, approuverent de même la lettre de saint Leon; & témoignerent qu'ils y avoient souscrit, parce qu'ils l'avoient trouvée conforme à la foi des peres.

p. 490. Les évêques d'Epire, de Macedoine, de Thessalie, de Grece & de Crete, c'est-à-dire de toute l'Illyrie Orientale, firent leur declaration par écrit, qui p. 491. C. fut dictée au nom de tous, par Sozon évêque de Philippes en ces termes: Nous gardons la foi des trois cent dix-huit peres, qui est nôtre salut, & nous souhaittons d'y mourir. Celle des cent cinquante n'en differe en rien: nous observons aussi en tout ce qui a été défini au concile d'Ephese, où ont présidé le bien-heureux Celestin & le bien-heureux Cyrille; & nous sommes persuadés, que le tres-saint archevêque Leon est tres-orthodoxe; nous avons été éclaircis touchant sa lettre, par Pascasin & Lucentius ses legats; & ils nous ont expliqué ce que l'expression sembloit avoir de different. Car nous étant rendus par vôtre ordre chez l'archevêque Anatolius, dans l'assemblée qui s'y est tenuë: ils ont anathematisé quiconque separe de la divinité la chair de nôtre Seigneur Jesus-Christ, tirée de la sainte Vierge; & qui ne lui attribuë pas ce qui lui convient, comme Dieu & comme homme: sans confusion, ni changement, ni division. C'est pourquoi étant persuadés, que la lettre s'accorde parfaitement à la doctrine des peres, nous y avons consenti & souscrit. Tous les évêques d'Illyrie confirmerent de

vive voix cette déclaration. Les évêques de Palestine firent de même par écrit une déclaration commune : où ils avoüerent, qu'ils avoient cru trouver dans la lettre de saint Leon quelques mots, qui marquoient division & separation : mais que les legats les avoient satisfaits.

AN. 451.

p. 494. C.

XVI. Retablissement des cinq évêques.

p. 507. C.

Aprés que ces cent soixante évêques eurent opiné, les magistrats dirent : Si tous les autres évêques, qui n'ont pas fait leur déclaration particuliere, sont du même avis, qu'ils le declarent de leur bouche. Tous les évêques s'écrierent : Nous avons tous consenti : nous sommes tous du même avis : nous croyons tous ainsi. Rendés les peres au concile : ils sont catholiques : ils ont souscrit. Longues années aux empereurs, longues années à l'imperatrice. Les cinq ont souscrit la foi : Ils pensent comme Leon. Ces cinq dont ils demandoient le retour, étoient Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Basile de Seleucie, & Eustathe de Berythe, qui avoient presidé au faux concile d'Ephese avec Dioscore ; & avoient été declarés comme lui dignes de déposition, à la premiere action de Calcedoine.

Sur ces cris des évêques, les magistrats dirent : Nous en avons fait nôtre rapport à l'empereur, & nous attendons sa réponse. Au reste, vous rendrez compte à Dieu, d'avoir déposé Dioscore à l'insceu de l'empereur & de nous ; de ces cinq que vous demandez maintenant, & de tout ce qui s'est passé dans le concile. Tous les évêques s'écrierent : Dieu a déposé Dioscore : Dioscore a été deposé justement : Jesus-Christ a deposé Dioscore. On attendit

AN. 451. pendant quelques heures la réponse de l'empereur; puis les magistrats dirent : Nôtre tres-pieux empereur a laissé à vôtre jugement ce qui regarde les évêques Juvenal, Thalassius, Eusebe, Basile & Eustathe. Voyez donc ce que vous avez à faire, sachant
p. 510. que vous en rendrez compte à Dieu. Anatolius dit : Nous demandons qu'ils entrent. Tous les évêques s'écrierent : Nous prions qu'ils entrent. Rendez au concile ceux qui sont de même sentiment, qui ont souscrit la lettre de Leon. Les magistrats dirent : Qu'ils entrent. Quand les cinq évêques furent entrés & se furent assis, tous les autres s'écrierent : C'est Dieu qui l'a fait : longues années à l'empereur : longues années aux magistrats : longues années au senat. Voila l'union parfaite : voila la paix des églises.

XVII. Remontrances des Egyptiens.

Ensuite les magistrats firent entrer quelques évêques d'Egypte, qui avoient presenté requête à l'empereur. Ils étoient au nombre de treize, & ils s'assirent du consentement de tous. Leur requête étoit au nom de tous les évêques d'Egypte; & ne contenoit autre chose, sinon, qu'ils suivoient la foi catho-
p. 511. lique & condamnoient tous les heretiques, particulierement ceux qui disent, que la chair de nôtre-Seigneur est venuë du ciel, & non de la sainte Vierge Marie. Les évêques s'écrierent : Pourquoi n'ont-ils pas anathematisé le dogme d'Eutychés ? Ils ont donné cette requête par surprise. Qu'ils souscrivent la lettre de Leon. Ils veulent se moquer de nous, & se retirer. Diogene de Cyzique dit : Le concile est assemblé pour Eutychés : y a-t-il un autre sujet : l'archevêque de Rome a écrit à cause de lui. Nous

avons tous consenti à sa lettre, qui est conforme aux expositions des peres : qu'ils y consentent aussi. Les legats dirent par la bouche de Pascasin : Qu'ils disent s'ils consentent à la lettre du siege apostolique, & s'ils anathematisent Eutychés. AN. 451.

Les évêques Egyptiens dirent par la bouche d'Hierace, le premier d'entr'eux : Si quelqu'un a d'autres sentimens, que ce qui est porté dans nôtre requête, soit Eutychés, soit un autre, qu'il soit anathême : quant à la lettre du tres-saint archevêque Leon, tous les évêques savent qu'en toutes choses, nous attendons l'avis de nôtre tres-saint archevêque. Le concile de Nicée l'a ordonné, que toute p. 514. l'Egypte suive la conduite de l'archevêque d'Alexandrie, & qu'aucun évêque ne fasse rien sans lui. Eusebe de Dorylée dit : Ils mentent. Florentius de Sardes dit : Qu'ils montrent ce qu'ils disent. Tous s'écrierent : Anathematisés nettement le dogme d'Eutychés. Quiconque ne souscrit pas à la lettre que le concile a approuvée est heretique. Anathême à Dioscore & à ceux qui l'aiment. S'ils ne sont pas orthodoxes, comment ordonneront-ils un évêque ? Pascasin dit : Des évêques de cet âge, qui ont vieilli dans leurs églises, ne savent pas encore la creance catholique, & attendent le sentiment d'un autre.

Les Egyptiens crierent : Anathême à Eutychés & à ceux qui le croyent. Mais on continua de les presser de souscrire la lettre de saint Leon, sous peine d'excommunication. Hierace dit : Les évêques de nôtre province sont en grand nombre : nous sommes trop peu, pour nous faire forts de tous. Nous p. 515. supplions vôtre grandeur & le saint concile d'avoir

AN. 451. pitié de nous : car si nous faisons quelque chose sans nôtre archevêque, tous les évêques d'Egypte s'éleveront contre nous, comme ayant violé les canons. Ayez pitié de nôtre vieillesse. Alors les treize évêques Egyptiens se jetterent par terre en disant : Ayez pitié de nous, ayez de l'humanité. Cecropius de Sebastopolis dit : Le concile écumenique est plus digne de foi, que celui d'Egypte : il n'est pas juste d'écouter dix heretiques, au mépris de douze cent évêques. Nous ne leur demandons pas de declarer leur foi pour d'autres, mais pour eux personnellement. On peut croire, que Cecroprius par ces douze cent évêques, entend tous les évêques du monde. Les Egyptiens s'écrierent : Nous ne pourrons plus demeurer dans la province : ayez pitié de nous. Eusebe de Dorylée dit : Ils sont députés de tous les Egyptiens, il faut qu'ils s'accordent au concile écumenique. Le legat Lucentius dit aux magistrats : Apprenez-leur, s'ils ne le savent, que dix hommes ne peuvent faire un préjugé contre un concile de six cent évêques.

Les Egyptiens s'écrierent : On nous tuëra : ayez pitié de nous. Tous les autres évêques s'écrierent : Voyez quel témoignage ils rendent à leurs évêques. Les Egyptiens dirent : On nous fera mourir : ayez pitié de nous. Faites-nous plûtôt mourir ici. Que l'on nous donne ici un archevêque. Anatolius sait la coûtume d'Egypte. Nous ne desobéissons pas au concile : mais on nous tuera dans nôtre païs : ayez pitié de nous. Vous avez la puissance. Nous aimons mieux mourir ici, par ordre de l'empereur & de vous & du concile. Pour Dieu ayez pitié de ces cheveux

blancs :

blancs : épargnez dix hommes : vous êtes maîtres de AN. 451.
nôtre vie. Si l'on veut nos sieges, qu'on les prenne : nous ne voulons plus être évêques : seulement que p. 518.
nous ne mourions pas. Donnez-nous un archevêque, & si nous resistons, punissez-nous. Choisissez un archevèque : nous attendrons ici jusques à ce qu'il soit ordonné.

Les magistrats dirent : Il nous paroît raisonnable, que les évêques d'Egypte demeurent en l'état où ils sont à C. P. jusques à ce qu'on ordonne un évêque d'Alexandrie. Pascasin dit : Qu'ils donnent donc caution de ne point sortir de cette ville, jusqu'à ce qu'Alexandrie ait un évêque. Les magistrats ordonnerent qu'ils donneroient caution, du moins par leur serment.

XVIII. Requête des abbés schismatiques.

Ensuite par ordre des magistrats & du concile, on fit entrer Fauste, Martin, Pierre, Manuel, & plusieurs autres prêtres & abbés catholiques au nombre de dix-huit en tout. Aprés qu'ils furent entrés & assis, les magistrats firent lire les noms de dix-huit autres pretendus abbés, qui avoient présenté requête à l'empereur, dont les premiers étoient Carose & Dorothée : afin que les abbés catholiques declarassent, s'ils les connoissoient tous pour abbés. Ils declarerent par la bouche de Fauste, que Carose & Dorothée l'étoient : que d'autres n'étoient que de simples gardiens d'églises de martyrs : que quelques-uns avoient seulement avec eux trois ou quatre p. 522.
personnes ; & que plusieurs leur étoient entierement inconnus. Nous prions, ajouterent-ils, que le concile envoye visiter leurs monasteres, pour savoir s'ils en ont, ou s'ils joüent le personnage d'abbés : & quant

AN. 451. à ceux qui se disent moines, & qui sont inconnus : qu'ils sortent de la ville, comme des imposteurs, qui ne font que du scandale.

Les magistrats ne laisserent pas de faire entrer Carose & Dorothée avec toute leur suite : entre lesquels étoient Barsumas le Syrien, & l'eunuque Calopodius. On leur fit reconnoître leur requête, & on en ordonna la lecture. Mais Anatolius dit : Les prêtres Calopodius & Geronce, qui sont avec eux, sont déposés il y a long-tems, & il ne leur est pas permis d'entrer. Personne ne nous l'a dit jusqu'ici, répondirent-ils. L'archidiacre Aëtius s'approcha de Calopodius, & lui dit : L'archevêque vous dit par ma bouche que vous étes déposé : sortés. Pour quelle raison dit Calopodius ? Comme heretique, répondit l'archidiacre. On lût la requête donnée

p. 524. au nom de dix-huit, qui se disoient abbés : & de tous leurs consorts, tant clercs que moines & laïques. Elle tendoit à demander à l'empereur sa protection contre la persecution des clercs, qui vouloient exiger d'eux des souscriptions forcées, & les chassoient de leurs monasteres & des autres églises où ils demeuroient.

Alors Diogene évêque de Cyzique dit : Barsumas qui est entré avec eux a tué le bienheureux Flavien. Il y étoit, & disoit : Tuë. Il n'est point compris dans la requête. Pourquoi est-il entré ? Tous les évêques s'écrierent : Barsumas a ruiné tou-

p. 525. te la Syrie : il nous a amené mille moines. Les magistrats dirent aux moines : L'empereur a fait assembler le concile, comme vous avez demandé, & vous y a fait entrer. Souffrez donc que le concile vous

instruise de ce qu'il a reglé touchant la foi. Carose, Dorothée, & les autres moines dirent : Nous demandons qu'on lise nôtre requête. C'en étoit une autre adressée au concile. Les évêques s'écrierent : Chassés le meurtrier Barsumas : envoyés-le à l'amphiteatre : anathême à Barsumas : Barsumas en exil. Ils demandent qu'on l'envoye à l'amphiteatre, pour être exposé aux bêtes. On lût la requête adressée au concile au nom des abbés & de tous leurs freres en Jesus-Christ, qui demandoient que Dioscore & les évêques qui étoient avec lui, fussent presens au concile. — AN. 451.

Comme on eut lû ces paroles, tous les évêques s'écrierent : Anathême à Dioscore : Jesus-Christ l'a déposé : chassez ces gens ci : ôtez l'opprobre du concile. Fauste & les abbés catholiques dirent : Otez l'opprobre des monasteres. Les magistrats firent continuer la lecture de la requête, qui rouloit tout sur le retablissement de Dioscore, comme conservateur de la foi de Nicée ; avec protestation si on le refusoit, de renoncer à la communion du concile. Alors l'archidiacre Aëtius lût dans un livre le canon cinquiéme d'Antioche, portant que le prêtre ou diacre qui se separe de la communion de son évêque, pour tenir à part des assemblées, doit être déposé ; & s'il persiste dans son schisme, doit être chassé comme seditieux par la puissance seculiere. Les évêques s'écrierent : Ce canon est juste : c'est le canon des saints peres. Les magistrats demanderent aux moines schismatiques, s'ils consentoient aux decisions du concile. Carose dit : Je connois la foi de Nicée, dans laquelle j'ai été baptisé : je n'en connois point d'au-

p. 528. *Sup. liv. XII. n. 21.* *p. 529.*

AN. 451. tre. Ils sont évêques, ils peuvent nous chasser & nous déposer. Quand saint Theotime me baptisa à Tomi, il me défendit de croire autre chose. Dorothée dit : Je m'en tiens à la foi de Nicée : dans laquelle j'ai été baptisé, & à la définition du concile d'Ephese contre Nestorius : je ne connois d'autre foi. Barsumas dit par interprete, parce qu'il parloit Syriaque : Je croi comme les trois cent dix-huit peres, j'ai été ainsi baptisé, au nom du Pere & du Fils & du saint Esprit ; comme le Seigneur a enseigné aux apôtres mêmes. Les autres en dirent autant.

L'archidiacre Aëtius s'approcha d'eux, & leur dit : Le saint concile croit comme les peres de Nicée. Mais parce que depuis, on a émeu des questions, les saints peres Cyrille & Celestin, & maintenant le tres-saint pape Leon ont publié des lettres, pour expliquer le symbole, que le concile écumenique reçoit avec respect. Obéissez-vous au jugement du concile, & anathematisez-vous Nestorius & Eutychés ? Carose répondit : J'ai assez anathematisé Nestorius. Aëtius lui dit : Anathematisez-vous aussi Eutychés, comme le saint concile, ou non ? Carose dit : N'est-il pas écrit : Ne jugez pas & vous ne serez point jugé ? Les évêques sont assis ; pourquoi parlez-vous ? Aëtius dit : Répondez à ce que le concile vous demande par ma bouche : obeïssez-vous au saint concile écumenique, ou non ? Carose en revint au concile de Nicée, & conclut : Si Eutychés ne croit pas comme l'église catholique, qu'il soit anathême.

Matth. VII.

p. 131.

Les magistrats firent lire la requête presentée à

l'empereur par Fauste & les autres abbés catholiques contre les disciples d'Eutychés, qui refusoient de souscrire à la confession de foi, quoique plusieurs fois avertis par Anatolius & par d'autres. Ils concluoient à ce que ces rebelles fussent châtiés selon la regle monastique, & chassés du lieu où ils tenoient leurs assemblées. Dorothée voulut soutenir qu'Eutychés étoit catholique, & qu'il suffisoit de dire, que celui qui a souffert est de la Trinité. Tous les évêques dirent : Souscrivez-vous à la lettre, ou non ? Ils entendoient celle de saint Leon. Dorothée dit : Je croi au baptême : mais je ne souscris point à la lettre. Les magistrats dirent : Quand l'empereur vous a envoyé des officiers, vous avez promis d'obéir aux décisions du concile ; pourquoi donc n'y consentez-vous pas à present? Dorothée répondit : Nous avons demandé à l'empereur, que le concile confirmât la foi de Nicée. Les magistrats prierent le concile de leur accorder un delai de deux ou trois jours ; mais Carose & Dorothée témoignerent qu'ils ne changeroient point de sentimens. Ici finit la quatriéme action du concile de Calcedoine, suivant les plus anciens exemplaires. Les modernes y ajoutent la suite de l'affaire de Carose & Dorothée, & celle de Photius de Tyr, avec Eustathe de Beryte ; & nous les rapporterons ici.

AN. 451.

p. 533.

Alexandre prêtre & visiteur envoyé par le concile à l'empereur, pour l'affaire des moines schismatiques, fit son rapport en ces termes : J'ai dit à l'empereur que Dorothée & Carose pretendoient qu'il avoit promis d'assembler les monasteres & nous avec eux, & de nous entendre les uns & les autres en pre- p. 536.

AN. 451. sence du saint évangile. L'empereur nous a chargés le decurion Jean & moi de leur dire : Si j'avois voulu vous entendre moi-même, je n'aurois pas donné la peine au concile écumenique de s'assembler ici. Mais les évêques étant assemblés pour cela, je vous ai dit de les aller trouver, & d'apprendre d'eux ce que vous ignorez ; car afin que vous le sachiez, tout ce que le concile écumenique aura decidé & m'aura donné par écrit, je le suis, je l'embrasse, & je le croi. Tenez-vous en là, vous n'aurez point de moi d'autre réponse.

Aprés ce rapport, le concile s'écria : Longues années à l'empereur, longues années à l'imperatrice : puis on relût la requête que Carose & ses sectateurs avoient donné a l'empereur, pour demander le rétablissement de Dioscore. Ensuite l'archidiacre Aëtius demanda qu'on lût les canons contre les schismatiques ; & par ordre du concile, il lût dans un livre les canons 83. & 84. qui sont le quatre & le cinquiéme du concile d'Antioche. Ainsi l'on voit que l'église se servoit deslors du recuëil intitulé code des canons de l'église universelle, tel que nous l'avons encore. Aprés la lecture des canons le concile approuvant la bonté de l'empereur & des magistrats envers les moines rebelles, leur accorda un delay de trente jours : depuis le quinziéme d'Octobre jusques au quinziéme de Novembre. Ce jour-là, dit le concile, on leur envoyera des clercs, pour les avertir de se soumettre aux decrets du concile : sinon, ils seront déchûs de tout degré, de toute dignité, de la conduite des monasteres, & même de la communion. S'ils prétendent s'enfuir, ils encour-

p. 537.

V. Bibl. Justel. to. 1. p. 44.

p. 540.

ront la même peine ; & ils seront contraints à obéir AN. 451.
même par la puissance seculiere, suivant les canons. Le terme depuis le quinziéme d'Octobre, remonte deux jours avant la quatriéme action du concile, où ils avoient été entendus ; & cette action particuliere est datée de trois jours aprés, c'est-à-dire du vingtiéme d'Octobre.

XIX. Jugement entre Photius de Tyr & Eustathe de Beryte.

Voici le sujet du differend entre Photius de Tyr & Eustathe de Beryte. Photius pretendoit être seul metropolitain de la premiere Phenicie, & se plaignoit qu'Eustathe, par le credit qu'il avoit eu sous Theodose le jeune: avoit fait ériger Beryte en metropole, & s'attribuoit la jurisdiction & les ordinations sur les six églises de Byblus, Botrys, Tripoli, p. 544. Orthosiade, Arcas & Antarade. Eustathe vouloit p. 545. D. éloigner le jugement, en representant, que l'on devoit avant toutes choses souscrire la definition de foi: mais les magistrats ne laisserent pas de faire lire la requête de Photius. Puis ils déclarerent que l'empereur ne vouloit point que les affaires des évêques fussent reglées suivant les lettres imperiales, ou les pragmatiques, mais suivant les canons. Ils demanderent au concile comment il vouloit que l'affaire presente fut jugée, selon les canons, ou selon les loix? Le concile dit : Selon les canons. Les pragmatiques n'auront point de vigueur : les canons doivent l'emporter.

Eustathe alleguoit en sa faveur un concile de p. 540. D. C. P. surquoi les magistrats demanderent si on devoit appeller concile l'assemblée des évêques qui se trouvoient à C. P. Tryphon évêque de Chio dit : On l'appelle concile, & on y rend justice à ceux qui

AN. 451. y portent leurs plaintes. Anatolius de C. P. dit : La
p. 548. coutume est établie depuis long-tems, que les évêques qui séjournent à C. P. s'assemblent quand l'occasion le demande, pour les affaires ecclesiastiques qui surviennent : qu'ils les decident & répondent à ce qu'on leur demande. Cette espece de concile s'appelloit en Grec : *Synodos endemousa*, c'est-à-dire le concile séjournant.

On lût le quatriéme canon du concile de Nicée, qui attribuë les ordinations au metropolitain avec les évêques de la province. Surquoi les magistrats demanderent, s'il pouvoit y avoir deux metropolitains dans une même province : Le concile dit,
p. 549. qu'il n'y en pouvoit avoir qu'un. Les magistrats dirent : Suivant les canons de Nicée & le jugement du concile, Photius de Tyr aura tout le pouvoir d'ordonner dans toutes les villes de la premiere Phenicie; & l'évêque Eustathe n'aura rien en vertu de la pragmatique imperiale, au dessus des autres évêques de la province. Que le concile declare s'il y consent. Le concile dit : Ce jugement est juste : ce jugement est de Dieu : vive l'empereur, vive l'imperatrice, vivent les magistrats.

Les magistrats demanderent ce que le concile ordonnoit touchant les évêques ordonnés par Photius, déposés par Eustathe, & reduits au rang des prêtres. Le concile dit : Nous voulons qu'ils soient évêques : il est juste qu'ils rentrent dans les villes où ils ont été ordonnés par leur metropolitain. Les legats du pape dirent : C'est un sacrilege de reduire un évêque au rang de prêtre : mais s'il y a cause legitime de le priver des fonctions de l'épiscopat; il ne doit

pas

pas même avoir le rang de prêtre. Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Juvenal de Jerusalem : & tous les autres furent de même avis. Cecropius de Sebastopolis demanda que cette regle fût renduë generale à toutes les provinces; que les pragmatiques n'eussent point de lieu au préjudice des canons; & il fut ainsi ordonné de l'avis du concile. Ces deux actions particulieres sont datées du vingtiéme Octobre.

AN 451.

22. Octob.

XX.
Cinquiéme action. Définition de foi rejettée.
p. 556.

La cinquiéme action du concile de Calcedoine se tint l'onziéme des calendes de Novembre, c'est à dire le vingt-deuxiéme d'Octobre. Les magistrats dirent : Faites-nous connoître ce qui a été decidé touchant la foi. Asclepiade diacre de C. P. lût une definition, qu'on ne jugea pas à propos d'inserer aux actes. Quelques-uns proposerent des difficultez, & Jean évêque de Germanicie dit : Cette définition n'est pas bien, il en faut faire une autre. Anatolius de C. P. dit au concile : La définition vous plaît-elle ? Tous les évêques, excepté les Romains, & quelques Orientaux s'écrierent : La définition plaît à tout le monde : c'est la foi des peres : celui qui pense autrement est heretique : anathême à qui pense autrement : chassez les Nestoriens. Anatolius dit : Hier la définition de foi plût-elle pas à tout le monde ? Les évêques dirent : Elle plût à tout le monde : nous ne croyons point autrement; c'est la foi des peres : qu'il soit écrit que sainte Marie est mere de Dieu; qu'on l'ajoute au symbole.

Les legats du pape dirent : Si on ne consent pas à la lettre du bienheureux évêque Leon, faites-nous donner un rescrit pour nous en retourner, &

AN. 451. que le concile ſoit celebré en Occident. Les magiſtrats dirent : Si vous le trouvez bon, aſſemblons-nous avec ſix évêques d'Orient, trois d'Aſie, trois de Pont ; trois d'Illyrie & trois de Thrace, l'archevêque Anatolius & les Romains, dans l'oratoire de l'égliſe ; & quand tout aura été bien examiné, on vous declarera ce qui ſera arrêté touchant la foi. Les

p. 557. évêques s'écrierent : La définition a plû à tout le monde ; & voyant Jean de Germanicie qui s'approchoit des magiſtrats, ils s'écrierent : Chaſſez les Neſtoriens : chaſſez les ennemis de Dieu. La définition plut hier à tout le monde : faites-la ſouſcrire : qui n'y ſouſcrit pas eſt heretique : le ſaint Eſprit l'a dictée : qu'on y ſouſcrive tout à l'heure.

Aprés pluſieurs cris ſemblables, les magiſtrats dirent : Dioſcore diſoit : J'ai dépoſé Flavien, parce qu'il ſoutenoit, qu'il y a deux natures : la définition porte deux natures. Anatolius dit : Dioſcore n'a point été dépoſé pour la foi : mais parce qu'il a excommunié l'archevêque Leon ; & qu'ayant été cité trois fois, il n'eſt pas venu. Les magiſtrats dirent : Recevez-vous la lettre de l'archevêque Leon ? Les évêques crierent : Oüi nous l'avons reçûë, & nous y avons ſouſcrit. Donc reprirent les magiſtrats, que l'on mette dans la définition ce qu'elle contient. Les évêques s'écrierent : Il ne faut point d'autre définition : il n'y manque rien : elle confirme la lettre, l'archevêque Leon croit comme nous. Il a parlé comme Cyrille. Celeſtin & Sixte ont confirmé ce qu'a dit Cyrille, que la définition ſoit ſans fraude. Les magiſtrats dirent : Vos acclamations ſeront portées à l'empereur, & ils envoyerent au palais le ſecretaire Beronicien.

Il revint peu de tems aprés, & dit: L'empereur ordonne, que suivant l'avis des magistrats, six évêques d'Orient, trois de Pont, trois d'Asie, trois de Thrace & trois d'Illyrie avec l'archevêque Anatolius & les Romains s'assemblent dans l'oratoire de l'église, & reglent la foi: ensorte que tout le monde en convienne. Ou si vous n'en êtes pas d'avis, que chacun declare sa foi par son metropolitain; & si vous ne le voulez pas encore, vous devez savoir, que le concile se tiendra en Occident; puisque vous ne voulez pas convenir ici de la foi. Il y eut encore quelque resistance; mais enfin tous les évêques consentirent que la chose fût traitée par commissaires. Ainsi les magistrats entrerent dans l'oratoire de sainte Euphemie avec Anatolius de C. P. les quatre legats Pascasin, Lucentius, Boniface, & Julien de Co; Maxime d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Quintillus, Atticus, & Sozon évêques d'Illyrie, Diogene de Cyzique, Leonce de Magnesie, Florentius de Sardes, Eusebe de Dorylée, Theodore de Tarse, Cyrus d'Anazarbe, Constantin de Bostre, Theodore de Claudiopolis en Isaurie, Francion, Sebastien & Basile évêques de Thrace, ils étoient en tout vingt-deux.

AN. 451. 27. Octob. p. 560. p. 561.

XXI. Définition de foi approuvée.

Aprés qu'ils eurent examiné la foi, ils sortirent de l'oratoire, & quand tous furent assis, les magistrats dirent: Le saint concile écoutera s'il lui plaît en silence ce qui a été défini en nôtre presence. Aëtius archidiacre de C. P. lût la définition de foi, dressée au nom du concile. On y rapporte tout au long le symbole de Nicée, & celui de C. P. puis on ajoute: Ce symbole suffisoit pour la connoissance

p. 564. p. 565.

AN. 451. parfaite de la religion. Mais les ennemis de la verité ont inventé de nouvelles expressions ; les uns voulant aneantir le mystere de l'incarnation ; & refusant à la Vierge le titre de mere de Dieu ; les autres introduisant une confusion & un melange, & forgeant une opinion insensée & monstrueuse, qu'il n'y a qu'une nature de la chair & de la divinité, & que la nature divine du Fils de Dieu est passible. C'est pourquoi le saint concile écumenique voulant obvier à toutes leurs entreprises, & montrer que la doctrine de l'église est toûjours inébranlable, a défini : Premierement, que la foi des trois cent dix-huit peres demeurera inviolable. De plus, il confirme la doctrine que les cent cinquante peres assemblés à C. P. ont enseignée touchant la substance du saint Esprit, à cause de ceux qui l'attaquoient : non qu'ils crussent que quelque chose manquât à l'exposition precedente. Et à cause de ceux qui veulent détruire le mystere de l'incarnation, le concile reçoit les lettres synodales du bienheureux Cyrille, tant à Nestorius qu'aux Orientaux : comme propres à refuter l'erreur de Nestorius, & à expliquer les sens du symbole. Le concile y joint avec raison la lettre du tres-saint archevêque Leon à Flavien, contre l'erreur d'Eutychés : comme conforme à la confession de saint Pierre, & également propre à détruire les erreurs & à affermir la verité.

p. 568. Suivant donc les saints peres, nous declarons tout d'une voix, que l'on doit confesser un seul & même Jesus-Christ nôtre Seigneur, le même parfait dans la divinité, & parfait dans l'humanité, vraiment Dieu & vraiment homme : le même composé

d'une ame raisonnable & d'un corps; consubstantiel AN. 451.
au pere selon la divinité, & consubstantiel à nous selon l'humanité : en tout semblable à nous, hormis le peché : engendré du pere avant les siecles selon la divinité, & dans les derniers tems, né de la vierge Marie mere de Dieu selon l'humanité, pour nous & pour nôtre salut : un seul & même Jesus-Christ fils unique, Seigneur en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans separation ; sans que l'union ôte la difference des natures ; au contraire la proprieté de chacune est conservée, & concourt en une seule personne & une seule hypostase : ensorte qu'il n'est pas divisé, ou separé en deux personnes; mais que c'est un seul & même fils unique, Dieu Verbe nôtre Seigneur Jesus-Christ. Le concile défend à qui que ce soit, d'enseigner, ou penser autrement, sous peine aux évêques & aux clercs d'être déposés; aux moines & aux laïques d'être anathematisés.

V. Evagr. II. hist. c. 5. in fine.

Aprés la lecture de cette définition de foi, tous les évêques s'écrierent : C'est la foi des peres : que les metropolitains souscrivent tout à l'heure : qu'ils souscrivent en presence des magistrats : ce qui a été bien défini, ne souffre point de délai : c'est la foi des apôtres: nous la suivons tous. Les magistrats dirent : Ce que les peres ont ordonné, & dont tout le monde est content, sera rapporté à l'empereur. Ainsi finit la cinquiéme action.

XXII. Sixiéme action. Marcien present.

p. 573.

La sixiéme fut tenuë trois jours aprés, le huitiéme des calendes de Novembre, c'est-à-dire le vingt-cinquiéme d'Octobre. Les évêques étant assemblés en grand nombre, l'empereur Marcien vint au

AN. 451. concile en personne, accompagné des magistrats, qui avoient accoutumé d'y assister, & de quelques autres, jusqu'au nombre de trente-quatre. Il fit une harangue qu'il prononça en Latin, comme la langue de l'empire, & qui fut expliquée en Grec. Il y marquoit l'intention qu'il avoit euë en convoquant le concile, de conserver la pureté de la foi, alterée depuis quelque tems par l'avarice & la passion de quelques personnes : il marquoit sans doute Chrysaphius. Il dit, que l'on ne doit tenir autre creance sur le mystere de l'incarnation, que ce qu'ont enseigné les peres de Nicée, & saint Leon dans sa lettre à Flavien. Il declare qu'à l'exemple de Constantin, il n'a voulu assister au concile que pour confirmer la foi, & non pour exercer sa puissance; & il exhorte les peres à expliquer sincerement la foi, suivant qu'ils l'ont reçûë par tradition. Tous les évêques s'écrient: Longues années à l'empereur, longues années à l'imperatrice, longues années aux princes catholiques. Ensuite l'archidiacre Aëtius dit, qu'il avoit entre les mains la définition de foi faite par le concile, & la lût par ordre de l'empereur. C'étoit celle du jour precedent, qui fut souscrite par tous les évêques, au nombre de trois cent cinquante-six, commençant par les legats. Diogene metropolitain de Cyzique, souscrivit pour lui & pour six évêques ses suffragans absens: ainsi Theodore de Tarse & & douze autres metropolitains.

25. Octob.

p. 576.

p. 580.

p. 601. E.

p. 605. D.

L'empereur demanda si tout le concile étoit d'accord de cette confession de foi. Tous les évêques s'écrierent : Nous croyons tous ainsi: nous avons tous souscrit volontairement: nous sommes tous orthodo-

xes : ce qu'ils accompagnerent de plusieurs autres acclamations de loüanges & de vœux pour l'empereur & l'imperatrice : le nommant nouveau Constantin & elle nouvelle Helene. AN. 451.

L'empereur dit : La foi catholique ayant été declarée, nous estimons juste & utile d'ôter à l'avenir tout pretexte de division. Donc quiconque fera du tumulte en public, parlant de la foi : si c'est un particulier, il sera chassé de la ville imperiale ; si c'est un officier, il sera cassé ; si c'est un clerc, il sera déposé & soumis à d'autres peines. Tous les évêques s'écrient : Vive l'empereur, vive le prince pieux : vous avez redressé les églises, vous avez affermi la foi : vive l'imperatrice. Dieu conserve vôtre empire : vous avez chassé les heretiques. Anathême à Nestorius, à Eutychés & à Dioscore. p. 608. D. p. 609.

L'empereur dit : Il y a quelques articles que nous vous avons reservez par honneur, estimant convenable, qu'ils soient ordonnez canoniquement dans le concile, plûtôt que commandez par nos loix. Le secretaire Beronicien les lût par ordre de l'empereur : il y en avoit trois, dont le premier étoit conçû en ces termes : Nous honorons comme ils meritent ceux qui embrassent sincerement la vie monastique : mais parce que quelques-uns sous ce pretexte, troublent l'église & l'état, il est ordonné que personne ne bâtisse un monastere, sans le consentement de l'évêque de la ville, & du proprietaire de la terre, & que les moines, tant des villes que de la campagne, soient soumis à l'évêque, & vivent en repos : ne s'appliquant qu'au jeûne & à la priere, sans s'embarasser d'affaires ecclesiastiques ou seculieres, s'ils n'en sont chargés

AN. 451. par l'évêque, pour quelque neceſſité. Ils ne pourront auſſi recevoir dans leurs monaſteres des eſclaves ſans la volonté des maîtres.

Le ſecond article porte : Parce que quelques clercs & quelques moines, s'engagent par avarice en des affaires ſeculieres : le concile a ordonné qu'aucun clerc ne prenne des terres à ferme, ou ne ſe charge d'une intendance, ſi ce n'eſt que ſon évêque lui commette le ſoin des terres de l'égliſe. Si contre cette défenſe, quelqu'un oſe ſe rendre fermier par lui-même ou par autrui, il ſera ſujet à une peine eccleſiaſtique ; & s'il perſevere opiniâtrement, il ſera dépoüillé de ſa dignité. Le troiſiéme porte : Les clercs qui ſervent une égliſe, ne peuvent être deſtinez à l'égliſe d'une autre ville : mais ils doivent ſe contenter de celle à laquelle ils ont été premierement deſtinés : excepté ceux, qui étant chaſſés de leurs païs, ont paſſé dans une autre égliſe par neceſſité. Si quelqu'un contre cette ordonnance reçoit le clerc, qui appartient à un autre évêque ; l'un & l'autre ſera excommunié & l'évêque & le clerc qu'il a reçû ; juſqu'à ce qu'il retourne à ſon égliſe. Ces
p. 612. trois articles ayant été lûs, l'empereur les donna à l'évêque Anatolius ; & aprés quelques acclamations, il dit :

Pour l'honneur de ſainte Euphemie, & de votre ſainteté, nous ordonnons que la ville de Calcedoine, en laquelle le ſaint concile a été aſſemblé, ait les privileges de metropole : mais pour le nom ſeulement, ſauf la dignité de la metropole de Nicomedie. Le concile l'approuva par ſes acclamations, ajoutant à la fin : Nous vous ſupplions de nous renvoyer

renvoyer. L'empereur répondit : Je ſay que vous êtes fatigués d'un ſi long ſejour : toutefois patientés encore trois ou quatre jours, & pourſuivez les affaires que vous voudrez en preſence des magiſtrats : étant aſſurés d'avoir le ſecours neceſſaire ; & que perſonne de vous ne ſe retire avant que tout ſoit terminé. Ainſi finit la ſixiéme action. AN. 451.

Les dernieres paroles des évêques qui demandoient leur congé, font voir qu'ils tenoient le concile pour fini : parce qu'ils étoient convenus de la definition de foi, & l'avoient autoriſée par leurs ſouſcriptions. Ils avoient même approuvé les trois canons propoſez par l'empereur : ainſi ils ne voyoient plus rien à faire, pour l'interêt general de l'égliſe. Auſſi paroît-il par la réponſe de l'empereur, qu'il ne les retint à Calcedoine, que pour des affaires particulieres. C'eſt pourquoi les anciens faiſoient grande difference entre ces ſix premieres actions, & les ſuivantes, où il n'étoit plus queſtion de la foi. C'eſt ainſi qu'en parloit depuis le pape Pelage II. écrivant aux évêques d'Iſtrie vers l'an 586. Et l'hiſtorien Evagre, qui écrivoit à peu prés en même tems, rapportant un extrait du concile de Calcedoine, s'étend beaucoup ſur les ſix premieres actions, & tranche ſommairement les ſuivantes. L'un & l'autre met à la ſeptiéme action les vingt-ſept canons, que nous trouvons aujourd'hui placez à la quinziéme, à la fin du concile : mais il ſe trouve encore d'anciens exemplaires, qui les mettent à la fin de la ſixiéme : & le pape Pelage dit, qu'à bien conſiderer, ils en font partie, puiſqu'ils n'ont point de date particuliere, & que les noms des évêques preſens n'y ſont

Epiſt. 3. to. 5. Conc. p. 629. D.

Evagr. II. hiſt. c. ult.

Ap. Baluz. Nova coll. p. 1282. tom. 5. Conc. p. 630. B.

AN. 451. point exprimés. Aprés cette observation, dont on
26. Octob. verra l'importance dans la suite, je continuërai de rapporter les actions du concile de Calcedoine, suivant les éditions ordinaires.

XXIII. Septiéme action. Accord entre Maxime & Juvenal.

Il y en a trois datées du vingt-sixiéme d'Octobre, que l'on compte pour la septiéme, la huitiéme & la neuviéme. Dans la septiéme action, les
p. 613. magistrats disent : L'empereur à la priere des Evêques Maxime & Juvenal, nous a ordonné de prendre connoissance de leurs differends. Ils se sont assemblés, & ont fait quelques conventions de vive voix, qu'ils nous ont communiquées, & qui nous paroissent raisonnables. Nous avons crû necessaire, qu'ils en instruisent le concile, afin que le tout soit confirmé par vôtre consentement. Maxime d'Antioche dit : Le reverendissime évêque Juvenal & moi, nous sommes convenus aprés une longue contestation, que le siege de saint Pierre d'Antioche aura les deux Phenicies & l'Arabie, & celui de Jerusalem, les trois Palestines. Nous prions, que cette convention, soit confirmée par écrit, par le decret de vôtre grandeur & du saint concile. Juvenal de Jerusalem dit : J'en suis aussi d'accord, que la sainte Resurrection de Jesus-Christ ait les trois Palestines, & le siege d'Antioche, les deux Phenicies & l'Arabie : & j'en demande la confirmation. Les legats, Ana-
p. 616. tolius de C. P. & sept autres métropolitains opinerent pour la confirmation de ce concordat, tous les
p. 617. autres évêques y consentirent par acclamation ; & les magistrats y joignirent leur autorité. Le fon-
sup. XXV. n. 52. dement de cette contestation étoit l'entreprise de Juvenal au concile d'Ephese, à laquelle saint

Cyrille s'opposa, comme il a été dit. AN 451.

La huitiéme action fut au sujet de Theodoret. XXIV. Les évêques s'écrierent : Que Theodoret anathematise tout à l'heure Nestorius. Theodoret dit : J'ai donné une requête à l'empereur, & des libelles aux legats de l'archevêque Leon : on vous les lira s'il vous plaît, & vous verrez ce que je pense. Les évêques s'écrierent : Nous ne voulons point qu'on lise rien : anathematisés Nestorius. Theodoret dit : J'ai Dieu merci été nourri par des catholiques, j'ai été instruit de la doctrine catholique, je l'ai prêchée : je rejette non seulement Nestorius & Eutychés, mais quiconque a de mauvais sentimens. Les évêques l'interrompirent en criant : Dites nettement : Anathême à Nestorius & à sa doctrine : anathême à Nestorius & à ceux qui l'aiment. Theodoret dit : En verité je ne dis, que ce que j'estime agreable à Dieu. Persuadez-vous premierement, que je ne me soucie, ni de rentrer dans ma ville, ni de recouvrer ma dignité, je ne suis point venu pour cela : mais ayant été calomnié, je suis venu vous persuader que je suis orthodoxe, & que j'anathematise Nestorius, Eutychés, & quiconque dit qu'il y a deux fils. Les évêques l'interrompirent encore en criant : Dites nettement : Anathême à Nestorius, & à ceux qui suivent ses sentimens. Theodoret dit ; je ne le dirai point, que je n'aye expliqué ma creance. Je croy .... Les évêques l'interrompirent encore en criant : Il est heretique : il est Nestorien : chassez l'heretique. Theodoret dit : Anathême à Nestorius, à quiconque ne dit pas que la vierge Marie est mere de Dieu, & à quiconque divise en deux le fils unique.

Huitiéme action. Theodoret rétabli.

p. 620.

p. 621.

AN. 451. Pour moi, j'ai souscrit à la definition de foi, & à la lettre du tres-saint archevêque Leon, & je crois ainsi. Et aprés tout cela, Dieu vous benisse.

Les magistrats dirent : Il n'y a plus de difficulté sur Theodoret. Il a anathématisé Nestorius devant vous, il a été reconnu par l'archevêque Leon, il a reçû volontiers vôtre definition de foi : enfin il a souscrit à la lettre de Leon. Il ne manque plus, sinon que vous ordonniez qu'il rentre dans son église, comme Leon l'a jugé. Tous les évêques s'écrierent : Theodoret est digne de son siege : qu'on le rende à son église : qu'elle reçoive son pasteur, son docteur orthodoxe. Vive l'archevêque Leon. Ensuite les legats opinerent à ce que Theodoret rentrât dans son église, comme pleinement justifié. p. 624. Anatolius de C. P. en dit autant. Maxime d'Antioche, ajoûta : Il y a longtems que je savois qu'il est catholique, ayant oüi souvent ses instructions dans l'église. Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Photius de Tyr & Constantin de Bostre furent du même avis. Puis tous les évêques s'écrierent ; Ce jugement est juste : c'est le jugement de Jesus-Christ : nous l'approuvons tous. Les magistrats dirent : Suivant le jugement du concile, Theodoret reprendra l'église de Cyr. Le concile obligea encore trois autres évêques d'anathematiser Nestorius ; savoir, Sophrone de Constantienne, Jean de Germanicie, & Amphiloque de Side ; Ainsi finit la huitiéme action.

XXV. Neuviéme & dixiéme action. Affaire d'Ibas.

En la neuviéme, datée du même jour vingt-sixiéme d'Octobre. Ibas évêque d'Edesse, entra dans le p. 625. concile, & dit : Ayant été persecuté par Eutychés

& déposé, quoiqu'absent de quarante journées: AN. 451.
je me suis adressé à l'empereur, qui a ordonné, que vôtre grandeur avec le saint concile examineroit ma cause. Je vous prie donc de faire lire ce qui a été jugé par les évêques Photius & Eustathe. Car Uranius évêque d'Himerie étant dévoüé à Eutychés, m'a fait accuser par quelques clercs, & s'est fait envoyer lui-même, pour me juger, avec les évêques que j'ai nommés; mais j'ai été trouvé innocent. Cassez donc p. 628.
tout ce qui a été fait à Ephese en mon absence, & me rendez mon église. Les magistrats ayant demandé l'avis au concile, les legats du pape ordonnerent la lecture des actes, par lesquels Ibas prétendoit avoir été justifié.

On lut donc premierement la sentence arbitrale de Photius de Tyr, & d'Eustathe de Berythe, donnée à Tyr le vingt-cinquiéme de Fevrier 448. par laquelle il paroissoit qu'Ibas avoit declaré sa foi, & reçû en grace les clercs ses accusateurs. Aprés cette lecture, les Juges remirent l'affaire au lendemain: ap- p. 632.
paremment, parce qu'ils virent, qu'il y avoit beaucoup de pieces à lire, & qu'il étoit déja tard. Sup. liv. XXVII. n. 20.

Le lendemain donc, sixiéme des calendes de No- p. 633.
vembre, c'est-à-dire le vingt-septiéme d'Octobre, fut tenuë la dixiéme action, pour achever l'affaire d'Ibas. Il se presenta, & renouvella ses plaintes contre Eutychés, qui l'avoit traduit par quarante journées de chemin, & fait changer de vingt prisons, comme deposé au concile d'Ephese, quoi qu'absent & sans connoissance de cause. Les magistrats ayant demandé l'avis aux évêques, ils s'écrierent: On ne condamne point un absent. Ibas dit: De grace; je

AN. 451. n'y étois point : je n'ai point été défendu : on ne m'a pas laissé parler. Les évêques s'écrierent : Ils ont mal fait de l'avoir condamné contre les canons. Ce qui est fait contre un absent est mal ; nous le disons tous. Patrice évêque de Thiane dit : On lut hier la sentence des arbitres, qui l'ont reconnu évêque. Nous l'approuvons tous. Les Orientaux s'écrierent : Ce jugement est juste. Mais quelques évêques crierent : On s'y oppose. Il y a des gens qui veulent accuser l'évêque Ibas.

On les fit entrer. Ils étoient quatre : Theophile diacre, Euphrasius, Antiochus & Abraham. Theophile dit : Nous demandons qu'on lise ce qui a été fait à Berythe contre Ibas, afin que vous voyez qu'il a été justement deposé. Aprés quelques contestations, les magistrats ordonnerent la lecture. On lût premierement la commission de l'empereur Theodose au tribun Damascius, puis les actes du jugement rendu à Berythe le premier jour de Septembre 448. où Ibas avoit été renvoyé absous. Aprés cette lecture, les magistrats vouloient qu'on lût aussi la procedure faite contre Ibas au faux concile d'Ephese ; mais les legats s'y opposerent, en disant : qu'on ne devoit avoir aucun égard à ce qui avoit été fait en ce concile ; & qu'il falloit demander à l'empereur une loi, qui défendit même de lui donner le nom de concile. Ils declarerent toutefois, que Maxime évêque d'Antioche en devoit être excepté, c'est-à-dire que son ordination n'avoit rien de commun avec ce faux concile. Anatolius de C.P. opina de même contre le concile d'Ephese, à l'exception de ce qui regardoit Maxime : D'autant plus,

p. 687.

Sup. XXVII. n. 21. p. 673.

dit-il, que le tres-saint évêque Leon l'ayant reçû à sa communion, a jugé qu'il devoit gouverner l'église d'Antioche. C'est qu'encore que l'ordination de Maxime eût été faite hors du concile, elle étoit fondée sur la deposition de Domnus, qui y avoit été faite. Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, & onze autres metropolitains opinerent de même; & tous les évêques s'écrierent: Nous disons la même chose. AN. 451. p. 676.

Donc sans faire lecture des actes d'Ephese, les magistrats inviterent le concile à opiner sur l'affaire d'Ibas. Les legats dirent par la bouche de Pascasin: Suivant les pieces qui ont été lûës; nous connoissons qu'il est orthodoxe: c'est pourquoi, nous jugeons, qu'il doit recouvrer l'honneur de l'épiscopat, & son église, dont il a été chassé injustement. Quant à l'évêque Nonnus, qui depuis peu a été mis en sa place: c'est à l'évêque d'Antioche à examiner ce qu'il en faut ordonner. Anatolius de C. P. opina de même, & declara Ibas exempt de tout soupçon, parce qu'il avoit souscrit la lettre de saint Leon. Maxime d'Antioche declara la lettre d'Ibas orthodoxe, & dit touchant Nonnus: Il demeurera dans la dignité épiscopale, jusqu'à ce que j'examine son affaire avec les évêques de la province. Tous les autres évêques opinerent de même, demandant seulement qu'Ibas anathematisât Nestorius & Eutychés. Ibas dit: J'ai déja anathematisé par écrit, Nestorius & sa doctrine; & maintenant je l'anathematise mille fois. Car on n'a point de peine à faire mille fois ce dont on est une fois persuadé. Anathême donc à Nestorius, à Eutychés, & à quiconque p. 677. p. 681. B.

AN. 451.

dit une seule nature: j'anathematise aussi, quiconque ne croit pas comme ce saint concile. Les magistrats dirent: Ce que le saint concile a jugé touchant Ibas sera executé. Ainsi finit la dixiéme action.

p. 681.

On met ensuite une action touchant Domnus, que les anciens exemplaires mettent à la septiéme action; & qui ne se trouve plus qu'en Latin. Maxime d'Antioche demande aux magistrats & au concile, la constitution d'une pension sur les revenus de l'église d'Antioche, au profit de Domnus son predecesseur; ce qui lui est accordé: laissant à sa discretion la quantité de la pension. On ne sait quelle en fut l'execution; car Domnus avoit renoncé à l'épiscopat, & s'étoit retiré dans son monastere auprés de saint Euthymius; & ne parut point, ni personne de sa part au concile de Calcedoine.

V. Quesn. dissert. 9. in S. Leon. & Baluz. pref. in Conc. Calch. c. 32.

XXVI. Onziéme & douziéme action. Affaire de Bassien & Etienne d'Ephese.

p. 684. p. 685. p. 688.

L'onziéme action fut tenuë le vingt-neuviéme d'Octobre. Bassien qui avoit été évêque d'Ephese, entra dans le concile, accompagné de Cassien prêtre, & demanda qu'on lût la requête qu'il avoit presentée à l'empereur, & que l'empereur avoit renvoyée au concile. Elle contenoit des plaintes d'avoir été depossedé de son siege par violence. Les magistrats demanderent à Bassien les noms de ceux dont il se plaignoit. Il répondit: Ils sont plusieurs; mais leur chef est Etienne, maintenant évêque d'Ephese: il retient mon siege & mon bien. Les magistrats ordonnerent à Etienne de répondre; & il dit: Les évêques de la province d'Asie sont ici: qu'ils viennent & je me défendrai. Les magistrats dirent: En attendant, répondez vous même. Etienne dit: Celui-ci n'a point été ordonné à Ephese: mais l'église étant vacante

vacante, il a assemblé une troupe de gladiateurs, & d'autres gens armez, il y est entré & s'y est assis. Aprés qu'il a été rejetté selon les canons, & chassé comme il meritoit : quarante évêques d'Asie m'ont ordoné par le suffrage des nobles du peuple, du clergé & de la ville. Il y a aujourd'hui cinquante ans, que je suis dans le Clergé d'Ephese. AN. 451. 29. Octob.

Bassien répondit : Dés ma jeunesse j'ai pris soin des pauvres, j'ai fait un hôpital; où j'ai mis soixante-dix lits : j'y recevois tous les malades & les blessez. L'évêque Memnon en fut jaloux; parce que j'étois aimé de tout le monde; & fit tout ce qu'il put, pour me chasser de la ville. Il m'imposa les mains, & m'ordonna évêque d'Evase : je ne le voulois point. Il me tint devant l'autel depuis l'heure de tierce jusqu'à midi, & me maltraita : de sorte que l'évangile & l'autel furent remplis de sang. Je n'allai point à Evase, & ne l'ai jamais vûë. Memnon mourut, Basile fut ordonné. Ayant assemblé le concile de la province & appris la violence que j'avois soufferte : il ordonna un autre évêque pour Evase, & me rendit la communion, avec le rang d'évêque. Il mourut aussi : je fus mis dans le siege d'Ephese malgré moi & avec une grande violence; par le peuple, le clergé & les évêques : dont un, savoir Olympius est ici present. L'empereur confirma mon élection. Je vins à C. P. je communiquai avec Proclus, & il m'envoya depuis ses lettres synodiques. Je suis demeuré ainsi quatre ans; ensorte que j'ai ordonné dix évêques & plusieurs clercs. L'empereur ayant envoyé un silentiaire avec des lettres, pour la paix des églises, le lendemain au sortir de p. 619.

AN. 451. la liturgie, ils mirent les mains ſur moi, m'enfermerent, m'arracherent l'habit ſacerdotal, & tout ce que j'avois : prirent un d'entr'eux, ſavoir Etienne que voila, & le firent évêque.

Etienne dit : Les évêques ſont ici ; qu'ils viennent depoſer la verité. Il eſt entré dans l'égliſe avec des gladiateurs, des épées & des flambeaux, & s'eſt aſſis dans le ſiege : c'eſt pour cela qu'il a été chaſſé par le tres-ſaint évêque de Rome Leon, par le bienheureux Flavien de C. P. par l'évêque d'Alexandrie, & par celui d'Antioche. C'eſt pour cela que l'empereur Theodoſe envoya Euſtathe primitier des ſilentiaires, pour juger entre lui & les pauvres qu'il avoit maltraitez. Euſtathe vint à Epheſe, & y demeura trois mois à inſtruire l'affaire.

p. 692. Les magiſtrats dirent : Que Baſſien montre s'il a été établi évêque d'Epheſe par le concile des évêques, & aprés le terme ordinaire pour l'ordination. Baſſien dit : Je n'ai jamais été évêque d'Evaſe, & n'y ſuis point allé, on m'en a donné le nom par force. Etienne demanda la lecture des canons contre les tranſlations : les magiſtrats l'ordonnerent, & Leonce évêque de Magneſie lût le canon quatre-vingt-quinziéme & le quatre-vingt-ſeiziéme, qui ſont le ſeiziéme & le dix-ſeptiéme du concile d'Antioche. Le premier défend à un évêque vacant, de s'ingerer à une autre égliſe vacante, quand même il pretendroit y être forcé ; le ſecond declare excommunié l'évêque, qui ne va pas à une égliſe, pour laquelle il eſt ordonné.

Sup. liv. X. n. 12.

Les magiſtrats dirent : Que Baſſien montre qui l'a établi évêque. Il ne pût nommer qu'Olympius

évêque de Theodosiopolis. Olympius étant interrogé, dit : Aprés la mort de l'évêque Basile, j'étois chez moi : le clergé d'Ephese me manda, pour ordonner un évêque : j'y allai, croyant que les autres évêques avoient été appellez. Aprés que j'eus attendu trois jours dans mon logis, quelques-uns des clercs me vinrent dire : Les autres évêques ne sont point ici : que faut-il faire ? Je leur dis : Il est contre les canons, qu'un seul évêque dispose d'une église, principalement d'une si grande metropole. Comme je parlois ainsi, une multitude infinie environna mon logis ; je ne savois où j'étois, ils m'emporterent & me menerent à l'église : entr'autres un officier nommé Holosericus, qui mit l'épée à la main. Ainsi deux ou trois cent hommes m'emmenerent au siege épiscopal avec Bassien ; & il y fut placé. Bassien dit : Il a menti. Les magistrats demanderent au Clergé de C. P. si Proclus avoit communiqué avec Bassien, comme évêque d'Ephese. Ils dirent tous qu'oüi : qu'il lui avoit donné des lettres synodiques, & avoit mis son nom dans les diptyques.

AN. 451.

p. 693.

Les magistrats demanderent ensuite à Etienne, comment Bassien avoit été deposé, & si lui-même avoit été ordonné par le concile ? Il repeta ce qu'il avoit dit, que Bassien avoit été deposé par l'autorité de l'empereur Theodose & du Pape Leon ; s'excusant au reste, de n'avoir pas en main les preuves de son ordination : sur ce qu'il ne prévoyoit pas que l'on dût parler de cette affaire, la croyant finie. Lucien évêque de Byse, & Meliphtongue évêque d'Heliopolis s'avancerent ; & dirent au nom de tous les évêques leurs voisins ; que Bassien avoit été

p. 696.

AN. 451. chassé contre les canons, sans avoir été jugé, ni accusé, aprés quatre ans de paisible possession. Etienne repeta encore, que le pape Leon l'avoit condamné: & comme il avoit aussi allegué auparavant, qu'il avoit été condamné par Flavien, Cecropius évêque de Sebastopolis lui dit: Seigneur tienne, que Flavien est puissant, même aprés sa mort? Voulant lui reprocher de l'avoir condamné à Ephese. Tous les évêques & les clercs de C. P. dirent: Il est vrai. Eternelle memoire à Flavien. Voila la vengeance, voila la verité. Flavien vit aprés sa mort: le martyr prie pour nous.

p. 697.

p. 689. C.

Les magistrats demanderent l'avis au concile; & les évêques s'écrierent: La justice demande Bassien: que les canons soient observez. Les magistrats dirent: Pour nous il nous semble, que ni Bassien n'est digne d'être évêque d'Ephese, puisqu'il est intrus par violence: ni Etienne qui y est entré par conjuration & par artifice; & qu'il faut élire un autre évêque: mais nous laissons le tout au jugement du concile. Le concile revenant à l'avis des magistrats, s'écria: Ce jugement est juste, c'est le jugement de Dieu. Vous gardez les canons & les loix.

p. 700.

Les évêques d'Asie se prosternerent devant le concile, & dirent: Ayez pitié de nous, & de nos enfans. Si on ordonne ici un évêque, on fera mourir nos enfans, & la ville est perduë. Il faut entendre que la plûpart de ces évêques avoient été mariez; & qu'ils craignoient une sedition à Ephese, si on y envoyoit un évêque élû à Calcedoine. Les magistrats demanderent où l'évêque d'Ephese devoit être ordonné selon les canons. Les évêques dirent;

AN. 451.

Dans la province, Diogene de Cyzique dit : L'usage est, que ce soit ici : si l'évêque avoit été ordonné à C. P. ces maux ne seroient pas arrivez. On ordonne là des gens de neant : c'est la cause du desordre. Il compte Calcedoine & C. P. pour le même lieu, à cause de la proximité. Leonce évêque de Magnesie dit : Depuis saint Thimothée jusqu'à present, il y a eu vingt-sept évêques qui ont été ordonnez à Ephese, Basile seul fut ordonné ici par violence ; & il y eut des meurtres. Philippe prêtre de C. P. dit : Le saint évêque Jean deposa quinze évêques quand il alla en Asie, & en ordonna d'autres à leur place. Memnon fut confirmé ici : Heraclide & d'autres furent ordonnez du consentement de nôtre archevêque : le bienheureux Proclus ordonna de même Basile. Les magistrats voyant que cette affaire avoit besoin d'examen, la remirent au lendemain.

Sup. liv. XXI. n. 6.

On tint donc la douziéme action le lendemain trentiéme d'Octobre, pour terminer l'affaire d'Ephese. Les magistrats dirent : Nôtre assiduité au concile, porte prejudice aux affaires publiques ; c'est pourquoi cherchant à finir promptement, nous vous prions de dire s'il vous est venu quelque nouvelle lumiere sur l'affaire d'Ephese. Anatolius dit : Je suis d'avis, que ni l'un, ni l'autre, ne soit évêque de cette ville : mais qu'on en élise un troisiéme, parce qu'ils se sont intrus contre les canons. Ils garderont toutefois la dignité d'évêque, & seront nourris aux dépens de l'église. Les legats opinerent de même. Les magistrats firent apporter l'évangile ; conjurant les évêques de juger cette affaire en leur

p. 771.

AN. 451. 30. Octob. p. 774. conſcience. Anatolius de C. P. repeta le même avis, & les legats auſſi, puis Maxime d'Antioche, Juvenal, Thalaſſius, & huit autres évêques en particulier, & tous les ſuivirent par des acclamations generales. p. 705. Enſuite les magiſtrats prononcerent, ſuivant l'avis du concile, que Baſſien & Etienne ſeroient ôtez du ſiege d'Epheſe : gardant toutefois la dignité d'évêque, & recevant du revenu de la même égliſe pour nourriture & entretien deux cent ſols d'or par an, qui font environ ſeize cent livres de nôtre monnoye ; & que l'on ordonneroit un autre évêque ſelon les canons.

XXVII. Treiziéme action. Reglement entre Nicomedie & Nicée.

Le même jour trentiéme d'Octobre, fut tenuë la treiziéme action. On fit lire la requête d'Eunomius de Nicomedie, où il ſe plaignoit qu'Anaſtaſe de p. 701. Nicée entreprenoit ſur les droits de ſa metropole ; & p. 709. D. qu'il avoit excommunié des clercs de l'égliſe de Baſilinople. Anaſtaſe nioit l'un & l'autre ; & diſoit : Baſilinople étoit une bourgade ſoumiſe à Nicée, comme pluſieurs autres. Un empereur, ſoit Julien, Sup. liv. XI. n. 43. Conc. Calch. p. 712. ou un autre en fit une cité, & y mit des magiſtrats tirez de Nicée. C'étoit en effet l'empereur Julien, qui avoit voulu honorer cette ville, à cauſe de ſa mere Baſiline. Anaſtaſe continua : Depuis ce tems, l'évêque de Nicée y a ordonné des évêques par deux fois. Il y a des lettres du bienheureux Jean évêque de C. P. à l'évêque de Nicée, pour aller regler cette égliſe, comme lui appartenant. J'ai des lettres à Proclus. Eunomius répondit : Il ſe peut faire que l'égliſe de Nicomedie n'avoit point alors d'évêque, & qu'il fallut avoir recours à celui de Nicée. Pour moi, je puis montrer, que pluſieurs ont été ordonnez

par l'évêque de Nicomedie : je puis montrer des decrets du peuple de Basilinople, par lesquels ils le prient de leur donner un évêque. AN. 451.

Les magistrats firent lire les canons. On lut le quatriéme de Nicée, qui porte, que les ordinations de chaque province se devoient faire par l'autorité du metropolitain. Anastase voulut montrer qu'il l'étoit, par une loi de l'empereur Valens, qui attribuoit à Nicée le droit de metropole ; supposant qu'elle l'avoit eu auparavant : mais avec la clause, sauf le droit d'autrui. Eunomius de son côté fit lire une loi de Valentinien, posterieure à la precedente, portant que le titre de metropole, donné par honneur à Nicée, ne doit faire aucun prejudice aux privileges de Nicomedie. Aprés ces lectures, les magistrats dirent : Ces loix ne parlent point des évêques ; mais seulement de l'honneur des villes : celle de Valens, en donnant à Nicée le droit de metropole, declare nommement, qu'elle n'ôte rien aux autres villes : le canon ordonne qu'il n'y aura qu'un metropolitain en chaque province: qu'ordonne le concile sur tout cela ? Le concile s'écria : Que les canons soient observez.

p. 913.
p. 916.

Les évêques de Pont dirent : Les canons ne connoissent qu'un metropolitain : il est clair, que les ordinations appartiennent à l'évêque de Nicomedie : les loix ne donnent à Nicée, que le nom de metropolitain ; & à son évêque le premier rang entre ceux de la province. L'archidiacre Aëtius demanda que cette procedure ne fit aucun prejudice au siege de C. P. pretendant qu'il faisoit par lui-même, ou par autrui, les ordinations en Bithynie. Les magistrats

AN. 451. prononcerent : L'évêque de Nicomedie aura l'autorité de metropolitain dans les églises de Bithynie & l'évêque de Nicée en aura seulement l'honneur, & sera soumis à celui de Nicomedie, comme les autres évêques de la province ; c'est l'avis du concile. Quant au droit du siege de C. P. pour ordonner dans les provinces, il sera examiné en son tems.

p. 717.

31. Octob. XVVIII. Quatorziéme action. Jugement entre Sabinien & Anastase de Perrha.

La quatorziéme action, fut le lendemain trente-uniéme d'Octobre. On lut une requête presentée à l'empereur par Sabinien évêque de Perrha en Syrie, où il disoit : J'étois dés l'enfance dans un monastere nombreux, où j'avois la charge d'économe : ne pensant à rien moins qu'à l'épiscopat. Tout d'un coup le metropolitain accompagné des évêques de la province, me prit, & m'ordonna évêque de Perrha à la place d'Anastase deposé pour ses crimes. Au concile d'Ephese, l'évêque d'Alexandrie l'a renvoyé à mon église; on m'a chassé : les habitans de la ville étant en pleurs & en gemissemens à ma sortie. Je vous demande justice. On lût aussi une requête adressée aux archevêques Leon, Anatolius & Maxime, & à tout le concile, tendant aux mêmes fins.

p. 720. G.

p. 721.

Anastase dit, que sa cause avoit été jugée par saint Cyrlile & Proclus ; & qu'aprés la mort de saint Cyriile, Domnus d'Antioche avoit voulu renouveller la poursuite. On lût deux lettres synodiques à Domnus, l'une de saint Cyrille, l'autre de Proclus, qui contenoient en substance la même chose : qu'Anastase s'étoit plaint à un concile de C. P. de quelques-uns de ses clercs, qui vouloient mettre les économes de l'église à leur choix ; & ôter son nom des sacrez diptyques. Saint Cyrille & Proclus prioient

p. 724.

Domnus

Domnus de donner des commissaires, pour juger Athanase sur les lieux, si sa ville étoit loin d'Antioche : attendu que son metropolitain lui étoit suspect. Ils n'usoient que de simple recommandation ; n'ayant point de jurisdiction dans le patriarcat d'Antioche ; & reconnoissoient que le metropolitain étant recusé, la connoissance de la cause étoit dévoluë au patriarche : mais qu'en cas d'éloignement, il devoit déleguer sur les lieux. An. 451.

Sabinien de son côté, demanda la lecture des actes d'un concile d'Antioche, où vingt-huit évêques, dont Domnus étoit le premier, avoient jugé la cause d'Athanase. Il paroissoit par ces actes, que Domnus avoit renvoyé la cause d'Athanase à Panolbius, alors évêque d'Hierapolis, son metropolitain ; devant lequel il n'avoit osé la soutenir, quoiqu'il le reconnut pour son ami ; mais il avoit renoncé devant lui à l'évêché, par un acte dont on rapportoit l'original ; & s'étoit retiré chez lui au territoire de Samosate. Surquoi les évêques du concile d'Antioche declarerent, qu'il avoit exposé faux à Proclus & à Cyrille. On lût les plaintes formées contre lui, remplies de faits scandaleux ; & les pieces qui prouvoient, qu'ayant été cité trois fois par le concile, il n'avoit point voulu venir se défendre. C'est pourquoi il fut declaré déchû du sacerdoce ; & enjoint à Jean évêque d'Hierapolis, d'ordonner au plûtôt un évêque de Perrha. p. 728. D. p. 729. p. 730.

Ces actes du concile d'Antioche ayant été lûs à Calcedoine, les magistrats dirent : Si quelques-uns de ceux qui ont deposé Athanase avec Domnus sont presens au concile, qu'ils s'avancent au milieu.

AN. 451. Theodore de Damas, & six autres s'avancerent. Les magistrats leur demanderent pour quelle cause ils
p. 752. avoient deposé Athanase. Theodore dit : Des clercs de l'église de Perrha avoient donné des plaintes contre lui. Etant appellé il ne se presenta point; disant qu'il avoit des ennemis. Il fut appellé une seconde fois, & ne vint point. Aprés une troisiéme citation, ne s'étant point presenté, on a prononcé contre lui la sentence de déposition, suivant les canons. Les six autres évêques en dirent autant. Les magistrats demanderent à Athanase, pourquoi il ne s'étoit pas presenté au concile d'Antioche. Parce,
p. 753. dit-il, que l'évêque d'Antioche, qui y presidoit, étoit mon ennemi.

Les magistrats dirent : Sabinien doit demeurer, à nôtre avis, dans l'évêché de Perrha, puisqu'il a été ordonné par le concile de la province, aprés la déposition d'Athanase : car il ne doit souffrir aucun préjudice de la déposition prononcée contre lui, sans avoir été entendu, ni appellé. Au contraire Athanase, qui étant deposé pour sa contumace a été retabli par defaut, par ordre de Dioscore : doit quant à present demeurer en repos. Maxime évêque d'Antioche avec son concile, prendra connoissance du procés intenté contre lui ; ensorte qu'il soit terminé dans huit mois. S'il se trouve convaincu de tout ce dont il est chargé par les actes, soit pour le criminel, soit pour le civil, ou d'un seul chef digne de deposition : non seulement il sera dechû de l'épiscopat, mais soumis aux peines des loix. Si dans ce terme il n'est pas poursuivi, ou convaincu ; il sera retabli dans son siege par Maxime d'Antioche ;

& Sabinien aura la dignité épiscopale, & sera coadjuteur, avec une pension que Maxime reglera, selon les facultés de l'église de Perrha. Maxime avec tout le concile suivit ce jugement, proposé par les magistrats. AN. 451. 31. Octobre.

XXIX. Quinziéme action. Canons. p. 796 C.

La quinziéme action, fut le même jour dernier d'Octobre ; mais ni les magistrats, ni les legats n'y assisterent. Car aprés que l'on eût reglé la foi, & les affaires particulieres, portées au concile ; les clercs de C. P. prierent les legats de traiter avec eux une affaire, qui regardoit leur église. Les legats le refuserent : disant, qu'ils n'en avoient point reçû la commission. Les clercs de C. P. proposerent la même chose aux magistrats, qui en renvoyerent la connoissance au concile. Aprés donc qu'ils se furent retirés, & les legats aussi, le reste du concile fit un canon touchant les prerogatives de l'église de C. P. que l'on compte pour le vingt-huitiéme ; & auquel les Grecs ont joint depuis tous les autres canons, que le même concile avoit faits ; & que les anciens exemplaires mettoient ensuite de la sixiéme action. Je les rapporterai tous ici, comme ils sont dans les éditions ordinaires.

Le premier porte confirmation des canons faits jusques alors dans les conciles. Le second, est contre la simonie en ces termes : Si quelque évêque a fait une ordination pour de l'argent, & mis en commerce la grace, qui n'est point venale : pour ordonner un évêque, un corévêque, un prêtre, un diacre, ou quelqu'autre clerc : ou s'il a établi pour de l'argent, un économe, un défenseur, un concierge, ou quelqu'autre de ceux qui sont dans le p. 798.

AN. 451. canon : l'ordinateur sera en danger de perdre son rang, & celui qui sera ordonné, ou pourvû, ne profitera point de la place qu'il aura voulu acheter ; & l'entremeteur de cet infame trafic, s'il est clerc sera deposé, s'il est laïque ou moine, sera anathematisé. Par le troisiéme canon, le concile défend à aucun évêque, clerc ou moine, de prendre à ferme des terres, ou se charger d'affaires temporelles : si ce n'est que les loix les appellent à une tutelle, dont ils ne puissent s'excuser ; ou que l'évêque les charge du soin des affaires de l'église, ou des personnes miserables. C'est à peu prés le second article des trois, qui avoient été lûs dans la sixiéme action en presence de l'empereur. Le quatriéme canon est le premier de ces articles, pour soumettre entierement les moines aux évêques ; & leur défendre de se mêler d'aucune affaire ecclesiastique, ou seculiere.

Sup. n. 22.

Can. 24. Les monasteres une fois consacrés par l'autorité de l'évêque, demeureront monasteres à perpetuité ; leurs biens leur seront conservés, & il ne sera plus permis d'en faire les habitations seculieres. Chaque église cathedrale aura un économe du corps de son clergé, pour administrer ses biens suivant la volonté de l'évêque, afin qu'on voye clair en cette administration, & que les biens de l'église ne soient pas dissipez, ni le sacerdoce decrié. Il est défendu aux clercs, sous peine de deposition, suivant les anciens canons, de piller les biens de leur évêque aprés sa mort.

Can. 26.

Can. 22.

Can. 25. Les ordinations des évêques, doivent se faire dans trois mois ; s'il n'y a une necessité absoluë, qui oblige le metropolitain à differer ; & le revenu de

l'église vacante, sera conservé par l'économe. Il est défendu aux évêques, sous peine de deposition, de s'adresser aux puissances, & d'obtenir des lettres du prince, pour diviser une province en deux, & y faire deux metropolitains. Quant aux villes, qui ont déja été honorées du nom de metropoles : elles ne joüiront que de l'honneur, sans préjudice des droits de la veritable metropole. Il est aisé de voir, que ce canon est fait à l'occasion des differends, entre les évêques de Tyr & de Beryte, de Nicomedie & de Nicée.

AN. 451.
Can. 12.
Sup. n. 19. n. 27.

Comme la tenuë des conciles étoit negligée au préjudice des affaires ecclesiastiques ; le concile ordonne suivant les canons, qu'en chaque province les évêques s'assembleront deux fois l'année, au lieu choisi par le metropolitain ; & que les évêques qui n'y viendront pas, étant dans leur ville en santé, & sans empêchement necessaire, seront admonestez fraternellement. On n'admettra pas indifferemment les clercs, ou les laïques à accuser des évêques, ou des clercs, sans avoir examiné leur reputation. Les paroisses de la campagne demeureront aux évêques, qui en sont en possession paisible depuis trente ans. S'il y a quelque differend sur ce sujet : il pourra être poursuivi au concile de la province. Et si quelqu'un se plaint de l'injustice de son metropolitain, il sera jugé par l'exarque de la diocese, ou par le siege de C. P. Si quelque nouvelle cité est établie par la puissance de l'empereur, l'ordre des paroisses ecclesiastiques suivra la forme du gouvernement politique.

Can. 19.
Can. 21.
Can. 17.

Si un clerc a une affaire contre un autre clerc ; Can. 9.

AN. 451. il ne doit pas quitter ſon évêque, pour s'adreſſer aux tribunaux ſeculiers : mais il pourſuivra ſa cauſe, premierement devant ſon évêque, ou par ſon ordre devant celui dont les parties ſeront convenuës. Le tout ſous les peines canoniques. Si un clerc a un affaire contre ſon évêque, ou un autre il ſera jugé par le concile de la province. Mais ſi un évêque ou un clerc a un differend avec le metropolitain, il s'adreſſera à l'exarque de la dioceſe, ou au ſiege de C. P.

Can. 6. Perſonne ne ſera ordonné abſolument, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre eccleſiaſtique : mais il ſera deſtiné à une égliſe de la ville, ou de la campagne, ou à un monaſtere. Les ordinations abſoluës ſeront nulles, & ceux qui les auront reçûës, ne pourront faire aucune fonction, à la honte de ceux qui les auront ordonnez. Un clerc ne peut en même tems, être compté dans le clergé de deux villes ; ſavoir, de celle où il a été ordonné d'abord, & de celle où il a paſſé, comme plus grande, par ambition. Ceux qui l'auront fait, ſeront rendus à la premiere égliſe. Que ſi quelqu'un eſt déja transferé à une autre égliſe ; il n'aura plus aucune part aux affaires de la premiere, ou des oratoires, & des hôpitaux qui en dependent. Le tout ſous peine de depoſition. Les anciens canons ſeront obſervez à l'égard des évêques & des clercs, qui paſſent de ville en ville : ici on inſere le troiſiéme article lû à la ſixiéme action, qui eſt preſque le même, que le precedent.

Can. 10.

Can. 5.

Can. 20.

Sup. n. 20.

Can. 7. Ceux qui ſont une fois entrez dans le clergé, ou dans la profeſſion monaſtique, ne peuvent plus venir à la milice, ou à une dignité ſeculiere, ſous

peine d'anathême. Nous avons appris, que quelques AN. 451.
clercs & quelques moines sans avoir de commission Can. 23.
de leur évêque ; quelquefois même aprés qu'il les a excommuniez, viennent à C. P. & y demeurent longtems ; excitant du tumulte, troublant le repos de l'église & des maisons particulieres : c'est pourquoi le concile a ordonné, qu'ils soient premierement avertis par le défenseur de l'église de C. P. de sortir de la ville ; & s'ils continuent à poursuivre insolemment les mêmes affaires, qu'il les en chasse par force, & les renvoye chacun chez eux. Tous ces canons contre les moines vagabons & seditieux, sont faits à l'occasion de Barsumas, de Carose, & des autres sectateurs d'Eutychés & de Dioscore.

On y peut rapporter les suivans : Les clercs étran- Can. 13.
gers & inconnus, n'exerceront aucune fonction dans une autre ville, sans lettre de recommandation de leur évêque. Les pauvres qui ont besoin Can. 11.
de secours, ne doivent voyager qu'avec de simples lettres ecclesiastiques pacifiques, accordées en connoissance de cause : non avec des lettres de recommandation, qui ne sont que pour les personnes considerables. La conjuration & la cabale étant un cri- Can. 18.
me défendu par les loix seculieres, doit encore bien plus l'être dans l'église. Si donc on trouve des clercs & des moines, qui ayent conspiré contre leurs évêques, ou leurs confreres, ils seront deposez. Les clercs des hôpitaux & des monasteres, demeureront Can. 8.
sous la puissance de l'évêque en chaque ville, suivant la tradition des peres, sans se revolter contre lui, ni renverser cet ordre, en quelque maniere que ce soit ; sous peine de correction canonique, pour

AN. 451. les clercs, & d'excommunication, pour les moines & les laiques.

Can. 14. Puisqu'en quelques provinces, il est permis aux lecteurs & aux chantres, de se marier : le concile leur défend de prendre des femmes, qui ne soient pas catholiques, ou de baptiser leurs enfans chez les heretiques. Ils ne pourront non plus les marier à des heretiques, des juifs, ou des payens; s'ils ne promettent de se convertir. Il est remarquable, que le mariage des lecteurs, n'étoit pas permis dans toutes les provinces, comme il l'est à present. Can. 15. On n'ordonnera point de diaconesse, qu'à l'âge de quarante ans, & aprés un rigoureux examen. Que si aprés avoir reçû l'imposition des mains, & passé quelque tems dans le service, elle se marie au mépris de la grace de Dieu, elle sera anathematisée avec son mari. Can. 16. Une vierge qui s'est consacrée à Dieu, ou un moine, ne peut contracter mariage. S'ils le font, ils seront excommuniez : mais l'évêque pourra user envers eux d'indulgence. Can. 27. Ceux qui enlevent des femmes, même sous pretexte de mariage, leurs complices & leurs fauteurs, seront deposez, s'ils sont clercs, & anathematisez, s'ils sont laïques. Voila les vingt-sept canons du concile de Calcedoine, reçûs par toute l'église.

XXX. Prerogatives de C. P.

Le vingt-huitiéme, qui fit depuis tant de bruit, donne le second rang à l'église de C. P. en ces termes : Can. 28. Les peres ont eu raison d'accorder au siege de l'ancienne Rome ses privileges, parce qu'elle étoit la ville regnante ; & par le même motif, les cent cinquante Conc. C. P. Can. 3. évêques, ont jugé que la nouvelle Rome, qui est Sup. liv. XVIII. n. 7. honorée de l'empire & du senat, doit avoir les

mêmes

mêmes avantages dans l'ordre ecclesiastique, & être la seconde aprés elle. Ensorte que les metropolitains des dioceses de Pont, de Thrace, & d'Asie seulement, & les évêques de ces dioceses, qui sont chez les barbares, soient ordonnez par le siege de C. P. sur le rapport, qui lui sera fait des élections canoniques. Bien entendu, que chaque metropolitain de ces dioceses, ordonnera les évêques de sa province, avec les évêques comprovinciaux, selon les canons. Je prens ici le nom de diocese dans sa signification la plus étenduë, où il comprend plusieurs provinces. AN. 451. Sup. XVIII. n. 7.

Le vingt-neuviéme canon, porte qu'un évêque ne doit jamais être reduit au rang de prêtre : comme les legats du pape & Anatolius de C. P. avoient dit dans la quatriéme action, à l'occasion des évêques, ordonnez par Photius de Tyr, & deposez par Eustathe de Berythe. Le dernier canon accorde aux évêques d'Egypte un délai pour souscrire à la lettre de saint Leon, jusqu'à l'élection d'un évêque d'Alexandrie : comme il avoit été reglé dans l'action quatriéme. Ce sont les trente canons attribuez au concile de Calcedoine. Sup. n. 19. Can. 30. Sup. n. 17.

La seiziéme & derniere action, se tint le lendemain, premier jour de Novembre. Les legats du pape s'adressant aux magistrats firent cette remontrance par la bouche de Pascasin : Hier aprés que vous vous fûtes retirez, & nous aussi ; on dit qu'il se fit quelque chose, que nous croyons être contre les canons. Nous vous prions de le faire lire ; afin que tous nos freres voyent, s'il est juste ou non. Les magistrats en ordonnerent la lecture : mais aupa- p. 795. p. 796.

AN. 451. ravant, Aëtius archidiacre de C. P. dit : On demeure
1. Novembre. d'accord, que ce qui regarde la foi, a été terminé : mais c'est la coutume des conciles, aprés que les matieres les plus importantes ont été decidées, d'en examiner & en regler aussi d'autres, qui sont necessaires. Nous ; c'est-à-dire l'église de C. P. avions certaines choses à traiter. Nous avons prié les évêques venus de Rome d'y prendre part : ils l'ont refusé, disant, qu'ils n'en avoient point d'ordre : vous avez ordonné au concile d'examiner cette affaire. Aprés que vous avez été sortis, les évêques se sont levez, & ont demandé qu'on en traitât comme d'un affaire commune. Nous en avons l'acte qui n'est point fait en cachette, ni à la derobée ; mais canoniquement & dans l'ordre. Les magistrats en ordonnerent la lecture : Aëtius presenta la piece, & le secretaire Beronicien la lût. C'étoit le vingt-huitiéme canon, qui vient d'être rapporté, avec les souscriptions de cent quatre-vingt-quatre évêques.

p. 809. C. Alors Lucentius, un des legats dit : Remarquez premierement, que les évêques ont été surpris, & contraints à souscrire, avant qu'on eût écrit les canons, dont il est fait mention. Les évêques s'écrierent : Personne n'a été contraint. Lucentius dit : De plus, ils ont laissé les canons des trois cent dix-huit peres, & n'ont fait mention, que de ceux des cent cinquante, qui ne sont point entre les canons des conciles ; & sont faits, dit-on, il y a environ quatre-vingt ans. S'ils ont joüi de cet avantage pendant un si long-tems ; que demandent-ils maintenant ? s'ils n'en ont jamais joüi ; pourquoi le demandent-ils ? L'archidiacre Aëtius dit, parlant des legats :

S'ils ont reçû quelqu'ordre sur cet article, qu'ils le montrent. Le prêtre Boniface lût dans un papier cet ordre du pape saint Leon : Ne souffrez point, que l'ordonnance des peres soit enfrainte, ou diminuée par aucune entreprise : gardez en tout la dignité de nôtre personne, que vous representez ; & si quelques-uns se confiant en la splendeur de leurs villes, veulent s'attribuer quelque chose, repoussez-les avec la fermeté convenable. Les magistrats dirent : Qu'on propose les canons de part & d'autre. AN. 451.

Pascasin lût le sixiéme canon de Nicée, commençant par ces mots : L'église Romaine a toûjours eu la primauté, qui ne sont point dans le Grec ; & toutefois, il n'y eut point de contestation sur ce sujet. Il lût donc le sixiéme canon, qui conserve les privileges de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche, & les droits des metropolitains ; & tout de suite le septiéme, qui conserve à l'évêque de Jerusalem un rang d'honneur, sans aucune jurisdiction. Le secretaire Constantin lût aussi le sixiéme canon de Nicée, dans un livre qui lui fut presenté par l'archidiacre Aëtius, & ne lût point le septiéme. Mais il lût ensuite le decret du concile de C. P. sous Nectarius : contenant premierement la définition de foi ; puis le canon touchant la hierarchie, qui confirme la jurisdiction des évêques d'Alexandrie & d'Antioche, & des conciles des trois grandes dioceses, d'Asie, de Pont & de Thrace ; & ajoute à la fin, que l'évêque de C. P. aura la prerogative d'honneur aprés l'évêque de Rome.

p. 811. sup. XI. n. 20. sup. XVIII. n. 6. n. 7. p. 812.

Les magistrats dirent : Que les évêques des dioceses d'Asie & de Pont, qui ont souscrit à ce qui

AN. 451. vient d'être lû ; declarent, si c'est de leur bon gré, ou par contrainte. Ils s'avancerent au milieu ; & Diogene de Cyzique dit : J'ai souscrit de bon gré, je le dis, comme devant Dieu. Florentius de Sardes, & plusieurs autres, au nombre de treize en tout, firent en particulier la même declaration : disant, que ce canon étoit conforme à la coutume. Quelques-uns d'entr'eux reconnurent, qu'ils avoient été ordonnez par l'évêque de C. P. Eusebe de Dorylée dit : J'ai souscrit volontairement, puisqu'étant à Rome, j'ai lû ce canon au pape, en presence des clercs de C. P. & il l'a reçû. Il parle du canon du concile de C. P. Tous les autres évêques s'écrierent : Nous avons souscrit volontairement. Les magistrats demanderent ensuite, ce que disoient ceux qui n'avoient pas souscrit. Eusebe d'Ancyre declara, qu'il ne vouloit point se mêler des ordinations, quoiqu'il eut droit d'ordonner les évêques de Galatie : mais il demanda, que l'on ne paya rien pour les ordinations. Philippe prêtre de C. P. dit : Le canon a ôté cet abus, voulant parler du second canon de Calcedoine. Eusebe d'Ancyre répondit : Dieu mercy la reputation de l'archevêque Anatolius, est sans tache ; mais personne n'est immortel.

p. 816. B.

p. 817.

Les magistrats dirent : De ce qui a été fait & dit ; nous voyons premierement, que la primauté & la prerogative d'honneur, doit être conservée, selon les canons, à l'archevêque de l'ancienne Rome : mais que celui de C. P. doit avoir les mêmes avantages ; & qu'il a droit d'ordonner les metropolitains dans les dioceses d'Asie, de Pont, & de Thrace, en cette maniere. Dans chaque metropole ; les clercs, les

possesseurs de terres & les hommes constituez en dignité, avec tous les évêques de la province, ou la plus grande partie, feront un decret, par lequel ils choisiront celui qu'ils jugeront digne d'être évêque de la metropole. Ils en feront tous le rapport à l'archevêque de C. P. & il sera à son choix de faire venir l'élû, pour l'ordonner ici, ou de donner permission, pour le faire ordonner dans la province. Quant aux évêques des villes particulieres, ils seront ordonnez par tous ceux de la province, ou par la plus grande partie, de l'autorité du metropolitain, selon les canons : sans que l'archevêque de C. P. y prenne part. Tel est nôtre avis : que le concile dise le sien. Les évêques s'écrierent : Cet avis est juste ; nous disons tous de même : nous en sommes tous d'accord : de grace renvoyez-nous ; & firent plusieurs acclamations semblables. Le legat Lucentius dit : Le siege apostolique ne doit pas être abaissé en nôtre presence : c'est pourquoi nous vous prions de faire revoquer tout ce qui fut fait hier, au préjudice des canons : sinon, que nôtre opposition soit inserée dans les actes : afin que nous sçachions ce que nous devons rapporter au pape ; & qu'il puisse porter son jugement sur le mépris de son siege, & le renversement des canons. Les magistrats dirent : Tout le concile a approuvé ce que nous avons dit. Telle fut la derniere action du concile de Calcedoine.

AN. 451.

p. 820.

XXXI.
Fin du Concile de Calcedoine.

Evag. II. hist. c. ult. V. Baluz. praef. in Conc. Calc.

Le recueïl que nous en avons aujourd'hui, & que j'ai suivi dans ce recit, est un peu different de celui qu'avoit l'historien Evagre, & qui se voit encore en quelques anciens exemplaires. L'ordre y est tel.

AN. 451. La premiere action, est comme dans les nôtres : la seconde, est la condamnation de Dioscore : la troisiéme, celle que nous mettons la seconde, où furent lûës les lettres de saint Cyrille & de saint Leon. La quatriéme, est la même que la nôtre, & comprend l'examen de la definition de foi. Dans la sixiéme elle est relûë & souscrite, en presence de l'empereur Marcien, & trois canons approuvez. La septiéme action, dans ces anciens exemplaires, contient les autres canons. La huitiéme, est l'approbation du concordat entre Maxime & Juvenal, que nous comptons pour la septiéme. La neuviéme, est la justification de Theodoret. La dixiéme & l'onziéme, celle d'Ibas ; & ainsi des autres : c'est-à-dire, que la douziéme & la treiziéme, contiennent l'affaire d'Ephese : la quatorziéme, l'affaire de Basilinople : la quinziéme, l'affaire de Sabinien de Perrha : la seiziéme & derniere, contient la contestation, touchant les prerogatives de C. P.

Cette diversité d'exemplaires, vient de ce que dans les conciles generaux, les évêques des grands sieges, avoient chacun leurs notaires : par lesquels ils faisoient rediger, ou copier les actes, suivant le besoin qu'ils en avoient. Tous étoient soigneux d'emporter avec eux, & de publier dans leurs provinces, ce qui regardoit toute l'église ; c'est-à-dire, les definitions de foi, & les canons. Mais pour les actes touchant les affaires particulieres, ceux qui n'y étoient pas interessez, n'en prenoient pas le même soin : les uns les negligeoient tout à fait, d'autres en recueilloient une partie, & laissoient l'autre ; & ceux qui les recueilloient, les plaçoient diffe-

remment, suivant ou l'ordre des dates, ou le merite des matieres. An. 451.

Les évêques demeurerent quelque tems à Calcedoine, ou à C. P. avant que de se séparer, & adresserent une harangue à l'empereur Marcien, par laquelle, ils remercient Dieu de son zele & de celui du pape, dont ils loüent la doctrine & la pieté. Ils témoignent, que l'on a suivi dans ce concile, la conduite des precedens : en refutant les nouvelles erreurs par de nouvelles définitions, sans rien innover dans la foi. Ils expliquent au long le mystere de l'incarnation. Ils justifient la lettre de saint Leon à Flavien de toute nouveauté, & montrent sa conformité avec l'écriture sainte, le symbole de Nicée, & les peres dont ils mettent ensuite plusieurs passages choisis.

Conc. Calch. 3. part c. 1.

p. 828. E.

Le concile écrivit aussi à saint Leon une lettre synodale, où ils le reconnoissent pour l'interprete de saint Pierre, pour leur chef & leur guide, qui leur a donné dans sa lettre la nourriture spirituelle. Ils marquent leur nombre de cinq cent vingt ; & que personne n'a été retranché de l'église que Dioscore, dont ils relevent les crimes & l'impenitence. Puis ils ajoutent : Nous vous faisons aussi savoir, que nous avons ordonné quelques autres choses, pour le bon ordre des affaires & la fermeté des loix ecclesiastiques ; persuadez, que vôtre sainteté en étant instruite, voudra bien les approuver & les confirmer. C'est que nous avons autorisé par sentence synodale, l'anciene coutume de la sainte église de C. P. pour ordonner les metropolitains des dioceses d'Asie, de Pont, & de Thrace. Non tant pour l'avantage du siege de

p. 3. c. 2.

p. 836.

p. 837.

AN. 451. C. P. que pour le repos des metropoles ; où il est souvent arrivé du tumulte, aprés la mort des évêques, le peuple & le clergé n'ayant point de chef, ce que vôtre sainteté même n'ignore pas ; en ayant été souvent importunée, principalement pour l'église d'Ephese.

Nous avons aussi confirmé le canon des cent cinquante peres assemblez à C. P. sous le grand Theodose, qui ordonne, que l'évêque de C. P. aura la prerogative aprés vôtre saint siege ; persuadez, que comme vous communiquez sans envie vos biens à vos freres, vous continuerez de prendre soin du siege de C. P. & d'y étendre la splendeur de vôtre puissance apostolique. Il est vrai que vos legats ont vigoureusement resisté à ce decret, mais ils ont voulu sans doute, vous en laisser l'honneur ; afin que l'on vous attribuë la conservation de la paix, comme de la foi. Nous avons en cela deferé au desir de l'empereur, du senat & de toute la ville imperiale. Nous vous prions donc d'honorer nôtre jugement par vôtre suffrage ; & d'accomplir les justes desirs de vos enfans, qui se sont conformez à vous, pour le bien. Vous ferez plaisir aux empereurs, qui ont confirmé vôtre jugement comme une loi ; & le siege de C. P. vous en témoignera une reconnoissance éternelle en toute occasion, par son union & par son zele. Saint Gregoire témoigne, que le concile de Calcedoine, offrit même au pape le titre d'évêque écumenique ou universel.

Lib. IV. ep. 36. VII. ep. 30.

XXXII. Lettres de saint Leon aux évêques de Gaule.

Avant que saint Leon reçût cette lettre, il en reçût de plusieurs évêques des Gaules ; la premiere de Ceretius, Salonius & Veran, que l'on croit avoir

été

été évêques dans la province des Alpes maritimes : la seconde, de Ravennius d'Arles & de quarante-trois autres. Salonius & Veran étoient freres, fils de saint Eucher, depuis évêque de Lion ; & Veran étoit évêque de Vence. Ces trois évêques remercient le pape, de l'instruction qu'il leur a donnée par sa lettre à Flavien ; & lui envoyent la copie qu'ils en avoient, le priant de la corriger ; afin qu'elle puisse être communiquée, non seulement aux évêques des Gaules, mais encore aux laïques, qui desiroient la lire & la copier.

AN. 451.

V. Quesn. ad ep. ceteras.

Les quarante-quatre évêques, qui écrivirent à saint Leon de leur concile, étoient comme l'on croit des sept provinces des Gaules. Le premier est Ravennius d'Arles, puis Rustique de Narbonne, Venerius de Marseille, Maxime de Riés, qui avoit été abbé de Lerins, Nectaire évêque de Digne, Constantius d'Uzés, Ursus de Senés, Ingenuus d'Embrun, qui fut le porteur de cette lettre. On ne connoît pas si bien les autres. Ils s'excusent de n'avoir pû remercier plûtôt saint Leon de sa lettre à Flavien. Nous l'avons lûë, disent-ils, avec une extrême joye, que nous avons communiquée à tous ceux qui sont dans les Gaules. Plusieurs y ont reconnu la foi qu'ils ont reçûë de leurs peres : quelques-uns y ont trouvé l'instruction & l'autorité dont ils avoient besoin, pour soutenir leurs sentimens. Nous aurions souhaité d'écrire même à l'empereur, pour lui témoigner l'inquietude où nous étions : mais les nouvelles que nous avons reçûës d'Orient, nous ont fait croire, que cela n'étoit point necessaire, & que l'erreur étoit découverte & dissipée.

V. not. Quesn.

AN. 452. Le reste de la lettre, sont des loüanges de saint Leon.

Epist. 77. al. 52. Il louë de son côté dans sa réponse, la foi & la doctrine des évêques Gaulois. J'aurois souhaité, dit-il, de recevoir vos lettres dans le tems que vous aviez promis; afin que nos freres, que nous avons envoyez au concile, y eussent aussi porté vôtre declaration. Il marque, qu'il n'est plus permis d'alleguer aucun pretexte d'ignorance, ou d'obscurité sur la foi de l'incarnation, aprés la decision d'un concile d'environ six cent évêques; & ne laisse pas d'expliquer en peu de mots cette doctrine, contre les erreurs de Nestorius & d'Eutychés. Nos freres les legats, dit-il, ont si bien fait; que non seulement les évêques, mais encore les princes & les puissances, les clercs, le peuple, tous les ordres ont été pleinement persuadez, que c'est la foi apostolique que nous prêchons, comme nous l'avons reçûë; & que nous soutenons, ayant maintenant pour nous, le consentement de tout le monde. Rendez donc graces à Dieu, & priez que nos freres reviennent au plûtôt; & que nous puissions vous instruire pleinement de tout ce qui s'est passé. Nous n'avons pas voulu retenir nôtre frere Ingenuus, pour les attendre: de peur que vous n'ignorassiez plus longtems une si agreable nouvelle, dont nous vous prions même de faire part à nos freres les évêques d'Espagne. Cette lettre est du premier Février, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire l'an 452. On voit que le pape savoit en gros, ce qui s'étoit passé au concile de Calcedoine, mais qu'il n'en avoit pas encore les actes, que ses legats devoient apporter.

Quand ils furent arrivez, saint Leon écrivit encore à Rustique, à Ravennius, à Venerius & aux autres évêques des Gaules, une lettre courte, où il leur mande, que la verité a triomphé, que l'heresie a été condamnée tout d'une voix avec ses auteurs ; & leur envoye copie de la sentence des legats contre Dioscore. AN. 451. *Epist. 82. al. 94.*

Il avoit écrit de même aux évêques de la province de Milan, comme il paroît par leur réponse, qui est une lettre synodale. Ils y declarent, qu'ils ont lû dans leur concile la lettre de saint Leon à Flavien : qu'ils l'ont trouvée conforme aux saintes écritures, à la doctrine de saint Ambroise, & à toute la tradition : c'est pourquoi, ils s'y sont conformez pour condamner les mêmes erreurs contre l'incarnation. Cette lettre est souscrite par Eusebe évêque de Milan, grec de naissance, que l'église honore entre les saints le vingt-deuxiéme d'Août : par saint Maxime de Turin, honoré le vingt-cinquiéme de Juin, dont nous avons des Homelies, & par dix autres évêques. *Post epist. 77.* *Ennod. epigr. 84 Martyr. R. 22. Aug. 25. Jun.*

XXXIII. Lettres contre la pretention d'Anatolius.

Lucien évêque & Basile diacre vinrent ensuite à Rome avec des lettres de l'empereur Marcien, de l'imperatrice Pulquerie, d'Anatolius de C. P. & de Julien de Co : toutes tendantes à persuader au pape d'approuver le canon du concile de Calcedoine, touchant les prerogatives de l'évêque de C. P. On le voit, par les réponses, & par la lettre de l'empereur, qui nous reste, en date du cinquiéme des calendes de Janvier, sous son cousulat, c'est-à-dire du vingt-huitiéme Decembre 451. Lucien & Basile s'acquitterent fidelement de leur commission, & firent tous *Post. epist. 77. ex collect. Holst.*

AN. 452. leurs efforts, pour persuader à saint Leon d'autoriser la pretention d'Anatolius : mais inutilement, comme on voit par ses réponses, toutes datées du même jour onziéme des calendes de Juin, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire du vingt-deuxiéme de Mai 452.

Ep. 78. al. 54. c. 2. 5. Rpist 80. al. 53. c. 2. Anatolius, dit-il, devroit se contenter de ce que j'ai plus écouté la bonté, que la justice, en approuvant son ordination mal fondée, & dissimulant l'entreprise par laquelle il avoit ordonné l'évêque d'Antioche. C'est qu'Anatolius avoit été ordonné évêque de C. P. par Dioscore, aprés l'injuste déposition de Flavien ; & avoit lui-même ordonné Maxime pour Antioche, à la place de Domnus, aussi injustement deposé & saint Leon avoit approuvé l'une & l'autre ordination, pour le bien de la paix. Cette indulgence, continuë saint Leon ; devoit le rendre modeste plûtôt qu'ambitieux. Il devroit imiter l'humilité de Flavien son predecesseur ; & ne pas se prévaloir du consentement qu'il a extorqué de quelques-uns de ses confreres, & qui ne peut servir de rien contre les canons : principalement contre ceux de Nicée, dont l'autorité est éternelle & inviolable, & qui ne peuvent être abrogez par aucun autre concile, quelque nombreux qu'il soit.

Epist. 79. al 55. c. 3. c. 2. Epist 80. c. 2. 4.

Epist. 78. c. 3. La ville de C. P. a ses avantages, mais ils ne sont que temporels : elle est ville royale, mais elle ne peut devenir siege apostolique. On ne peut donner atteinte aux privileges des églises établis par les canons ; ni blesser l'autorité de tant de metropolitains, pour contenter l'ambition d'un seul homme. Alexandrie ne doit pas perdre le second rang, pour

Ep. 79.

de crime particulier de Dioſcore ; ni Antioche le troiſiéme. Il y a environ ſoixante ans, que cette entrepriſe eſt tolerée : mais les évêques de C. P. n'ont jamais envoyé au ſaint ſiege le pretendu canon, que l'on allegue. Par toutes ces raiſons, le pape exhorte l'empereur & l'imperatrice à reprimer l'ambition d'Anatolius ; & l'exhorte lui-même à s'exercer à l'humilité & à la charité : declarant qu'il ne conſentira jamais à une telle entrepriſe ; & que ſi Anatolius y perſiſte, il ſe ſeparera de la paix de l'égliſe univerſelle. Mais le pape n'executa pas cette menace, & n'en vint pas à l'excommunication. Quant à Julien de Co, il lui dit : Vous devez aimer l'état de l'égliſe univerſelle, plus qu'aucun homme particulier, & ne me pas demander ce qui nous rendroit tous deux coupables, moi en l'accordant, vous en l'obtenant.

An. 452.

Ep. 80. c. 5.

Ep. 81. al. 105.

XXXIV.
Loix pour le concile.

Le concile de Calcedoine ne fut pas reçû ſi paiſiblement en Orient, qu'en Occident. L'empereur fit bien de ſa part tout ce qu'il pût, pour le faire executer ; mais il ne fut pas obéï en Egypte & en Paleſtine. Il y eut premierement un édit donné à C. P. le ſeptiéme de Février, ſous le conſulat de Sporatius, c'eſt-à-dire en 452. par lequel il eſt défendu de diſputer publiquement ſur la religion : ſous peine aux clercs de depoſition, aux officiers, de privation de leurs charges ; aux autres, d'être chaſſez de C. P. & punis ſelon leur merite. C'eſt, dit l'empereur, une impieté & un ſacrilege, de ſe permettre d'examiner quelque choſe par ſon ſens particulier, aprés la deciſion de tant d'évêques. Et enſuite : C'eſt faire injure au jugement du concile, de vouloir encore diſputer, ſur ce qui a été jugé. Cet édit eſt

Conc. Calch. p. 3 c. 3. l. 3. Cod. de Sum. Trin.

AN. 452. adressé aux citoyens de C. P. Mais comme il n'arrêta pas les esprits inquiets, & que plusieurs continuoient de disputer publiquement des mysteres, en presence

Conc. Calch. p. 3. c. 4. même des juifs & des payens : il y eut une iterative défense conforme à la premiere, avec un ordre de se soumettre au concile de Calcedoine : par un second édit du treiziéme de Mars de la même année, publié aussi à C. P. & adressé au prefet du pretoire d'Orient, à celui d'Illirie, au prefet de C. P. & au maître des offices.

C. 11. p. 865. Le sixiéme de Juillet de la même année, l'empereur Marcien adressa aux mêmes Officiers un rescrit,

Sup. l. XXVII. n. 41. pour revoquer la loi, que Theodose le jeune, surpris par Chrysaphius, avoit donnée contre Flavien ; en faveur d'Eutychés, & en confirmation du faux concile d'Ephese. Celle-ci justifie la memoire de

C. 12. p. 868. Flavien, & les personnes d'Eusebe de Dorylée & de Theodoret. Le vingt-huitiéme du même mois de Juillet, fut donnée une autre loi, par laquelle l'empereur Marcien ordonne l'observation du concile de Calcedoine : veut que les sectateurs d'Eutychés soient punis comme les Apollinaristes, dont il a suivi les erreurs ; qu'ils ne puissent avoir, ni prêtres, ni clercs : qu'Eutychés lui-même, ne soit plus reconnu

p. 869. pour prêtre, que si au préjudice de cette loi, ils ordonnent des évêques, des prêtres & d'autres clercs : les ordinateurs & les ordonnez soient bannis, avec confiscation de biens. Il leur est défendu de s'assembler, ou de bâtir un monastere : sous peine de confiscation des lieux, & de punition des proprietaires ou locataires. Ils ne pourront rien recevoir par testament, exercer aucune charge, ni demeurer à C. P.

ou dans aucune metropole. En particulier, les clercs & les moines du monastere d'Eutychés seront pris & chassez hors des terres de l'empire. Les livres de cette secte seront brûlez, ceux qui l'enseigneront, punis du dernier suplice, les disciples payeront dix livres d'or.

AN. 452.

p. 872.

XXXV. Proterius évêque d'Alexandrie.

Liber. c. 14.

Dioscore fut relegué à Gangres en Paphlagonie; & quatre évêques, qui étoient venus avec lui, retournerent en Egypte, aprés avoir assisté au concile de Calcedoine, anathematisé Eutychés, condamné Dioscore, & souscrit à la lettre de saint Leon. Ils portoient des lettres de l'empereur, adressées à Theodore gouverneur d'Egypte, pour proceder à l'élection d'un évêque d'Alexandrie: mais elle ne fut pas sans difficulté, parce que la plûpart des citoyens, ne vouloient point d'autre évêque du vivant de Dioscore. Enfin on choisit Proterius, que Dioscore avoit fait archiprêtre, & lui avoit confié le soin de l'église. Il fut donc ordonné & inthronisé en presence de ces quatre évêques, Athanase de Busiris, Nestorius de Phagone, Auxone de Sebennyte, & Macaire de Chabasene.

Evagr. II. c. 5.

Alors le peuple d'Alexandrie se divisa: plusieurs demandoient Dioscore, plusieurs soutenoient Proterius. Les partisans de Dioscore attaquerent les magistrats, & poursuivirent à coups de pierre les soldats, qui vouloient appaiser la sedition. Ils les mirent en fuite; & comme ils s'étoient retirez à l'ancien temple de Serapis, ils les y assiegerent & les brûlerent tous vifs. L'empereur l'ayant appris, envoya deux mille hommes de nouvelles troupes, qui eurent le vent si favorable, qu'ils arriverent le sixiéme jour à Alexandrie: mais ces nouveaux soldats

AN. 452. traiterent insolemment les femmes & les filles des habitans, ce qui causa de plus grands desordres. Pour punir ce peuple, on lui ôta la distribution ordinaire de bled, l'usage des bains, & les spectacles. Mais Florus, qui avoit le commandement civil & militaire, leur rendit tout quelque tems aprés, à la persuasion du reteur Priscus, & appaisa ainsi la sedition pour quelque tems. Toutefois Proterius étoit toûjours en peril: ensorte que la plûpart du tems de son pontificat, il fut obligé d'avoir une garde de soldats.

Liber. c. 15.

XXXVI. Theodose faux évêque de Jerusalem.

Vita S. Eutym. p. 54.

Il y eut aussi une grande division en Palestine. Etienne évêque de Jamnie, & Jean évêque des Sarrasins tous deux disciples de saint Euthymius, avoient assisté au concile de Calcedoine. Pierre évêque des Sarrasins étoit mort, & son successeur Auxolaüs avoit assisté au faux concile d'Ephese, & adheré à Dioscore. C'est pourquoi il mourut dans la disgrace de saint Euthymius, & Jean lui succeda. Donc aprés le concile de Calcedoine, Etienne & Jean revinrent en diligence en porter la definition à saint Euthymius craignant d'encourir son indignation, comme Auxolaüs. Saint Eutymius ayant lû la definition de foi du concile de Calcedoine, l'approuva, & la reçût comme catholique.

Evagr. II. hist. c. 5.

Coteler. Mon. Gr. to. I. p. 415.

Le bruit s'en étant répandu, tous les moines de Palestine alloient recevoir le concile de Calcedoine, n'eût été l'opposition de Theodose. C'étoit un moine, qui étant convaincu de crime par son évêque, avoit été chassé de son monastere. Etant venu à Alexandrie, il attaqua Dioscore: il fut foüetté comme seditieux, & promené par la ville sur un chameau. Il alla

alla au concile de Calcedoine, apparemment avec Barsumas, & revint promptement en Palestine, criant avec d'autres, que le concile avoit trahi la foi; & composa des lettres, où il disoit, que le concile avoit declaré, qu'il y avoit deux fils, deux Christs, & deux personnes, qu'il falloit adorer; c'est-à-dire, qu'il avoit autorisé l'heresie de Nestorius. Il répandit aussi une mauvaise traduction de la lettre de saint Leon à Flavien. Il seduisit ainsi beaucoup de moines & d'autres personnes simples; mais sur tout l'imperatrice Eudocie veuve de Theodose, qui s'étoit retirée à Jerusalem, & qui gagnée par Chrysaphius, avoit toûjours favorisé Eutychés. Elle attira la plûpart des moines & du peuple dans le parti de Theodose. Juvenal évêque de Jerusalem étant revenu du concile, ils le voulurent obliger à se retracter, & à anathematiser la doctrine catholique, qu'il avoit souscrite; ils envoyerent même un assassin, pour le tuer: & comme il manqua son coup, il s'en vengea sur Severien évêque de Scythopolis, & le tua. Juvenal s'enfuit à C. P. Alors les schismatiques s'assemblerent dans l'église de la Resurrection, & ordonnerent Theodose évêque de Jerusalem.

AN. 452.

Conc. Calch p. 3. c. 15. p. 877. D.

Leo. ep. 97. al 83.

Il ordonna des évêques pour plusieurs villes de Palestine, particulierement à la place de ceux qui n'étoient pas encore revenus du concile. Il excita une grande persecution à Jerusalem, contre ceux qui n'embrasserent pas sa communion. On foüetta les uns, on ôta les biens à d'autres, ou on brûla leurs maisons. On ouvrit les prisons, & on mit en liberté les criminels. On maltraita des femmes de qualité. On obligeoit à anathematiser de vive voix &

Niceph. XV. c. 9.

Tom. 4. Conc. p. 801. B. 897. B.

AN. 452 par écrit le concile de Calcedoine, & le pape saint Leon. Un diacre nommé Athanase, dit un jour à Theodose au milieu de l'église, comme il étoit assis dans le trône : Cesse de faire la guerre à Jesus-Christ, & de dissiper son troupeau ; & connois enfin l'affection que nous portons à nôtre vrai pasteur. Nous ne saurions entendre la voix de l'étranger. Comme il parloit ainsi, il fut tiré dehors par les satellites de Theodose ; & aprés lui avoir fait souffrir toutes sortes de tourmens, on lui coupa la tête, son corps fut traîné par un pied dans toute la ville, & donné à manger aux chiens. L'église honore sa memoire, comme martyr le cinquiéme de Juillet.

Martyr R. 5. Jul.

Dorothée gouverneur de Palestine, étoit alors occupé contre les barbares dans le pays des Moabites. Ayant appris ce qui s'étoit passé à Jerusalem, il revint en diligence avec de bonnes troupes, pour y mettre ordre : mais les gens de Theodose & d'Eudocie lui fermerent les portes, & ne le laisserent point entrer, qu'il n'eût promis d'adherer au schisme, comme tous les moines & toute la ville. Theodose occupa ainsi pendant vingt mois le siege de Jerusalem.

XXXVII. Saint Euthymius resiste à Theodose.

Vita S. Euthim p. 56.

Il s'efforça même d'attirer à son party saint Euthymius. Premierement, il le manda : mais le saint homme ne voulut pas venir à Jerusalem. Theodose lui envoya deux abbés, Elpide disciple & successeur de saint Passarion, & Geronce, qui gouvernoit le monastere de sainte Melanie. Saint Euthymius leur dit : Dieu me garde de prendre part aux crimes de Theodose, ou à son erreur. Elpide & Geronce répondirent : Il faut donc que nous recevions le dogme

de Nestorius, autorisé par le concile de Calcedoine: en disant, que l'on reconnoît Jesus-Christ en deux natures. Saint Euthymius repliqua : Je n'ai pas lû tous les actes du concile : mais pour la definition de foi, je n'y trouve rien à reprendre. Il leur expliqua ensuite, comme le concile reconnoissoit les deux natures en Jesus-Christ, sans aucune division de personnes, suivant la doctrine de saint Cyrille. Elpide approuva son discours, & reconnut qu'il étoit conforme à la foi catholique : toutefois il ne quitta pas si-tôt la communion de Theodose : mais Geronce demeura opiniâtre dans l'erreur; & ils retournerent ainsi divisez. Theodose ne se rebuta pas, & envoya encore differentes personnes, pour tâcher de gagner saint Euthymius; qui voyant son impudence, avertit les abbez de ne point communiquer au schisme, & se retira dans le fond du desert. Plusieurs anacoretes l'ayant appris, l'y suivirent; & saint Euthymius y demeura jusqu'à ce que l'on eût chassé Theodose. AN. 452. p. 59.

Il y avoit un fameux anacorete nommé Gerasime, qui aprés avoir pratiqué long-tems la vie monastique en son pays, qui étoit la Lycie, étoit venu depuis peu s'établir dans le desert prés du Jourdain. Il avoit été entraîné avec les autres anacoretes dans l'erreur de Theodose: mais ayant oüi parler des vertus de saint Euthymius, il vint le trouver à Rouba, & ayant demeuré assez long-tems avec lui, il consentit à la définition du concile de Calcedoine, & renonça à la communion de Theodose, avec quatre autres anacoretes, Pierre surnommé Tournit, Marc, Jullon & Silvain. Gerasime bâtit à un quart

An. 452. de lieuë du Jourdain, une laure & un monastere. La laure étoit composée de soixante-dix cellules, éloignées les unes des autres: le monastere étoit au milieu, destiné pour les novices & les jeunes gens. Les cellules de la laure étoient pour les moines plus avancez dans la perfection. Ils y demeuroient seuls pendant cinq jours de la semaine, depuis le lundi jusqu'au vendredi; & quand ils en sortoient, ils laissoient la porte ouverte, pour montrer qu'ils n'avoient rien, dont les autres ne se pussent servir, s'ils vouloient. Le samedi & le dimanche, ils venoient communier au monastere. Saint Gerasime mourut l'an 474. le cinquiéme de Mars: jour auquel l'église honore sa memoire.

Vita S. Cypriaci, p. 107. Martyr. R. 5. Mart.

XXXIII. L'abbé Gelase resiste à Theodose.

Cotel. Mon. Gr. to. 1. p. 415.

L'abbé Gelase soutint aussi le concile de Calcedoine contre Theodose. Celui-ci dés le commencement de son schisme, l'alla trouver dans son monastere, & lui parla contre le concile, comme ayant autorisé le dogme de Nestorius. Gelas connoissant le personnage, amena un jeune enfant de ses disciples, qu'il avoit ressuscité, étant mort par accident, & dit à Theodose: Si vous voulez disputer sur la foi, voici qui vous répondra; car je n'ai pas le loisir de vous entendre. Ainsi Theodose s'en alla confus. Ensuite quand il eut usurpé le siege de Jerusalem, il envoya querir l'abbé Gelase, & usant de caresses & de menaces, il le fit entrer dans le sanctuaire, & lui dit: Anathematisez Juvenal. Gelase lui dit sans s'étonner: Je ne connois point d'autre évêque de Jerusalem que Juvenal. Theodose craignant que son exemple n'en attirât d'autres, le fit chasser de l'église. Les schismatiques le prirent, & mirent

p. 416.

du bois autour de lui, menaçant de le brûler : mais quand ils virent qu'il ne s'étonnoit point, ils craignirent le soulevement du peuple, à cause de sa grande reputation, & le laisserent aller. AN. 452.

On connoît le desinteressement de l'abbé Gelase par cet exemple. Il avoit un livre écrit en parchemin contenant l'ancien & le nouveau testament, qui valoit dix-huit sols d'or, c'est-à-dire 144. livres. Il l'avoit mis dans l'église, afin que tous les freres le pussent lire. Un moine étranger le deroba, & le saint vieillard ne le poursuivit point, quoiqu'il s'en fût apperçû. L'autre étant allé dans la ville, chercha à le vendre, & en demanda seize sols d'or. Celui qui vouloit l'acheter, lui demanda permission de l'examiner, & le porta pour cet effet à l'abbé Gelase; qui lui dit : Achetez-le, il est beau, & vaut bien ce prix. L'acheteur dit au vendeur : Je l'ai montré à l'abbé Gelase, & il m'a dit que c'est trop cher, & qu'il ne vaut pas le prix que vous dites. Le vendeur lui dit : Ne vous a-t-il rien dit de plus: Non, répondit l'autre. Alors il répondit : Je ne le veux plus vendre; & touché de repentir, il vint trouver Gelase; & lui voulut rendre son livre; mais il refusa de le reprendre. Le moine lui dit: Si vous ne le reprenez, je n'aurai point de repos. Il le reprit donc; & le moine étranger converti par cette action, demeura avec lui jusqu'à sa mort. *Ibid. p. 410.*

XXXIX. S. Leon arrête Attila.

L'Occident cependant étoit troublé par les ravages d'Attila, qui ayant reparé ses pertes de l'année precedente, entra en italie par la Pannonie, & courut librement plusieurs provinces. On craignoit pour Rome, & il pensoit à l'attaquer : mais les siens *Chr. Prosp. Duchesn. to. 1. an. 452 Chr. Cassiod. eod. an.*

AN. 452. l'en détournerent, par l'exemple d'Alaric, qui n'avoit pas vêcu long-tems aprés l'avoir pillée. L'empereur Valentinien & Aëtius même songeoient à abandonner l'italie: mais auparavant, on jugea à propos de tenter des propositions de paix. On envoya à Attila le pape saint Leon avec Avienus consulaire & Trygetius, qui avoit été prefet: Ils le trouverent dans la Venetie, en un lieu nommé Ambuleium au passage du Menzo. Outre la reputation de ses cruautez, sa figure seule étoit terrible. Il étoit de petite taille, mais il avoit la démarche fiere, la poitrine large, la tête grosse, les yeux petits, vifs, & toûjours en mouvement, le nez plat, la barbe claire, les cheveux gris, le teint brun: marquant son origine & tel que sont encore les Tartares. Quoiqu'il fût fort brave, il combattoit plus de la tête que de la main : étant tres habile pour les conseils. Il se laissoit flechir à ceux qui se soumettoient; & traitoit bien ceux à qui il avoit une fois donné sa parole. Comme il hesitoit s'il iroit à Rome, cette ambassade le détermina. Il eut tant de joie d'avoir vû saint Leon, qu'il écouta favorablement ses propositions : il arrêta les actes d'hostilité, & se retira au de-là du Danube, avec promesse de faire la paix.

Jornand. p. 475. c. 42.

Id. p. 471.

Novel. Valent. tit. 12.

L'empereur Valentinien étoit à Rome, où il fit une loi le dix-septiéme des calendes de Mai, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire le quinziéme d'Avril de cette année 452. qui restraint la jurisdiction ecclesiastique, & les privileges des clercs. Elle porte, que l'on se plaint souvent des jugemens des évêques; & pour y remedier, elle declare, que l'évêque n'a pouvoir de juger, même les clercs, que

de leur consentement ; & en vertu d'un compromis. AN. 452.
Parce qu'il est certain, que les évêques & les prêtres n'ont point de tribunal par les loix, & ne peuvent connoître que des causes de religion, suivant les ordonnances d'Arcade & d'Honorius, inserées dans le code Theodosien. Les clercs sont obligez à répondre devant les juges, soit pour le civil, soit pour le criminel : seulement les évêques & les prêtres auront le privilege de se défendre par procureur en matiere criminelle. Aucun esclave ou serf de quelque qualité que ce soit, ne pourra embrasser la clericature, ou la vie monastique, pour s'exempter des charges de sa condition. Les clercs ne pourront exercer aucun trafic, s'ils veulent joüir de leurs privileges, & ne se mêleront que des fonctions ecclesiastiques.

XL. Aëtius archidiacre de C. P. maltraité.

Leo epist. 86. al. 56.

Julien de Co, qui residoit pour le pape à C. P. lui écrivit une lettre, où il témoignoit compâtir à ses peines & aux maux, qu'avoit souffert l'Italie par l'incursion des barbares. En même tems, il lui donne avis d'une nouvelle entreprise d'Anatolius : qui avoit ôté de sa place l'archidiacre Aëtius, toûjours catholique & opposé aux Nestoriens & aux Eutychiens, & l'avoit ordonné prêtre d'une église d'un cimetiere, pour faire archidiacre un nommé André ami d'Eutychés, & accusateur de Flavien. Saint Leon en écrivit à Marcien & à Pulquerie : se plaignant qu'Anatolius avoit degradé Aëtius, sous pretexte de lui faire honneur. Car n'ayant rien à lui reprocher, pour la foi, ni pour les mœurs : il lui avoit ôté la fonction d'archidiacre, qui donnoit une grande autorité, parce qu'elle comprenoit l'administration de toutes les affaires de l'église : pour le condamner à une espece

Epist. 84. 85. al. 57. 58.

AN. 452. d'exil, en l'attachant à un cimetiere hors de la ville ; & en un lieu écarté ; & cela parce qu'Aëtius avoit toûjours été attaché à saint Flavien, & à la foi catholique. Ainsi Anatolius se rendoit suspect, de n'avoir pas renoncé de bon cœur aux erreurs d'Eutychés. Il avoit même violé la tradition apostolique, en faisant cette ordination un vendredi, au lieu de la faire la nuit du samedi au dimanche.

Sup. liv. XXVII. n. 33.

Saint Leon prie l'empereur & l'imperatrice de l'obliger à changer de conduite ; & en même tems il leur recommande Julien de Co, qu'il declare avoir établi son legat : pour poursuivre à leur tour tout ce qui regardera la foi & la paix de l'église, contre les heretiques du tems. C'est le commencement des legats du pape, residans à C. P. que l'on nomma depuis apocrisiaires ou correspondans, comme on nommoit déja ceux que les évêques d'Alexandrie & d'Antioche y tenoient, pour les affaires de leurs églises. Mais ceux du pape y étoient pour les affaires generales, pour maintenir la foi & la discipline, observer de prés les évêques de C. P. & empêcher qu'eux, ni les autres patriarches d'Orient n'entreprissent rien au prejudice de l'église universelle. Ces lettres sont du dixiéme & de l'onziéme de Mars, sous le consulat d'Opilion ; c'est-à-dire en 453.

V. Quesn. not. 6. ad epist. 84.

Epist. 86. c. 3. Saint Leon écrivit en même tems à Julien sur le même sujet : le priant aussi de l'instruire de ce qui avoit excité les moines de Palestine à faire du desordre. Si c'étoit pour le parti d'Eutychés, ou par un zele indiscret contre Juvenal de Jerusalem, qui l'avoit favorisé. Il lui demande aussi des nouvelles des moines d'Egypte, & de l'église d'Alexandrie ;

marquant

marquant qu'il avoit écrit au nouvel évêque. Il lui recommande de lui envoyer les actes du concile de Calcedoine, exactement traduits en latin, & recueïllis en un volume.

XLI. Lettre de Marcien aux moines de Palestine.

Il apprit peu de jours aprés, le sujet du tumulte de Palestine, & ce que l'empereur avoit fait pour le reprimer. Les abbez & les moines de Jerusalem, & des environs adresserent une requête à l'imperatrice Pulquerie, *Epist.* 88. *Conc. Calch.* *p.* 3. *c.* 9. pretendant justifier leur conduite, & rejetter les excés, qui avoient été commis sur les habitans de Jerusalem & sur des étrangers. Par le conseil de l'évêque Juvenal, qui étoit à C. P. l'empereur Marcien leur écrivit une lettre, où il dit : qu'ils devoient se tenir en repos, & demeurer soumis aux évêques, sans s'ingerer à enseigner. Il marque ensuite, qu'il a *p.* 857. été bien informé, par des actes autentiques, de tout ce qui s'est passé à Jerusalem ; & aprés avoir raconté leurs violences : Vous n'avez pas fait cela, dit-il, pour la défense de la foi, mais pour usurper les prélatures, dont vous êtes tout-à-fait indignes. Au reste nous nous étonnons comment vous anathematisez Eutychés, vous livrant à Theodose son sectateur & auteur de tous ces desordres. Vous rendrez compte de vôtre impieté & de vos crimes à Jesus-Christ nôtre maître & nôtre sauveur, qui ne les laissera pas impunis : mais pour nous, nous ne voulons point exercer de punition sur des moines. Nous avons seulement donné ordre, de contenir la ville de Jerusalem : de la pacifier, & de punir ceux qui se trouveront coupables de meurtres ou d'incendies : & parce que l'expression des deux natures vous *p.* 860. a troublez, comme si c'étoit une nouveauté : sachez

que vous ne deviez point examiner ces questions, dont vous n'êtes pas capables. Pour nous, suivant la doctrine des peres, nous croyons que nôtre Seigneur Jesus-Christ est vrai Dieu & vrai homme. Il explique ensuite la foi de l'incarnation, particulierement contre l'erreur de Nestorius, que l'on imputoit au concile de Calcedoine; & il le justifie pleinement, puis il ajoute: Nous n'avons ordonné de forcer personne à souscrire, ou à consentir, s'il ne veut: car nous ne voulons pas attirer au chemin de la verité, par les menaces ou la violence.

p. 861.

Et parce que vous vous êtes plaints que les Samaritains ont insulté les églises, & commis des meurtres & d'autres crimes: sachez que nous avons ordonné au Comte Dorothée d'en informer exactement, de faire restituer aux églises, & aux particuliers, ce qui leur a été enlevé, & de punir les coupables: mais cela ne vous regarde point. Nous avons aussi ordonné au Comte Dorothée de delivrer vos monasteres des logemens des hommes & des chevaux destinez à la garde de Jerusalem. Vivez donc en paix, sans vous separer de la foi catholique, ni tenir des assemblées particulieres; sachant que les princes Chrétiens nos predecesseurs, l'ont défendu sous de grosses peines. Nous avons bien voulu vous écrire ceci, à la priere de l'évêque Juvenal, & vous accorder des marques de nôtre clemence, esperant que vous changerez de conduite.

p. 864.

XLII. Mort de sainte Pulquerie.

Conc. Calch. p. 3. 6. 14.

L'imperatrice Pulquerie écrivit aux mêmes moines une lettre, dont la substance est la même, & qui tend principalement à justifier sa foi, & celle du concile de Calcedoine, contre les calomnies des

schismatiques. Elle écrivit en particulier à Bassa, qui gouvernoit un monastere de filles à Jerusalem; & qui fonda aussi un monastere d'hommes, en l'honneur de sainte Mene, où elle mit pour abbé André tiré de la laure de saint Euthymius. Pulquerie écrivit donc à Bassa quelque tems aprés: pour l'avertir que si quelques religieuses par simplicité s'étoient laissé surprendre aux calomnies de Theodose, elles devoient se détromper & reconnoître la sincerité de sa foi, & la pureté du concile de Calcedoine.

AN. 453. *Ibid. c. 11.* *Vita S. Euthym. p. 67.*

L'imperatrice Pulquerie mourut cette année 453. sous le consulat de Vincomal & d'Opilion, âgée de cinquante-quatre ans. L'église honore sa memoire, comme d'une vierge sainte, le dixiéme de Septembre. Un peu avant sa mort, elle avoit achevé la cour de l'église de S. Laurent à C. P. dans son palais, d'un ouvrage merveilleux. Elle bâtit plusieurs autres églises: celle de Blaquerne, celle de Chalcoprate, & celle d'Hodege: toutes trois en l'honneur de la sainte Vierge. En la derniere; elle mit l'image que l'imperatrice Eudocia lui avoit envoyée de Jerusalem; & que l'on disoit avoir été peinte par saint Luc. Elle fonda plusieurs hôpitaux & plusieurs monasteres, ausquels elle assigna des revenus. Elle laissa tous ses biens aux pauvres par son testament, que Marcien executa fidellement.

Marcell. Chr. Chr. Pasch. *Martyr. R. 10. sept.* *Cang. C. P. lib. IV. c. 5. n. 57. c. 2.* *Theod. lect. lib. I. init. & p. 552. C.* *Sozom. IX. c. 1.*

XLIII. Invention du chef S. Jean à Emese.

Ceette même année 453. le chef de saint Jean-baptiste fut trouvé à Emese en Phenicie, où depuis long-tems il étoit caché sous terre, dans une caverne, prés de laquelle des moines avoient établi leur demeure. Le superieur de ce monastere, du tems

Marcell. Chr. Chr. Pascha.

AN. 453. de l'empereur Marcien, étoit le prêtre Marcel, homme d'une vie irreprochable, à qui saint Jean baptiste apparut deux fois en songe, vers le commencement de Février; & un de ses moines nommé Isaac apperçût du feu à la porte de la caverne. Marcel fut encore averti, & conduit par une étoile de feu, jusques à une voute qui étoit dans la caverne, & sous laquelle il trouva l'urne où étoit le chef de saint Jean, ayant encore ses cheveux. Il alluma une lampe, brûla de l'encens, & adora Dieu, avec une joye mêlée de crainte. Puis il se joignit avec deux abbez de son voisinage, Gennade & Cyriaque; & tous trois ensemble, ils allerent trouver Uranius évêque d'Emese, & lui rapporterent ce qu'ils avoient vû. Il leur recommanda le secret; & le lendemain il vint à la grotte avec les prêtres & les diacres. Il leva l'urne avec le chef, qui étoit dedans; & l'apporta dans la sacristie de l'église: en attendant qu'on en eût bâti une nouvelle pour cette relique. Cette translation se fit le mardi vingt-quatriéme Février 453. On bâtit ensuite une église au monastere de la caverne, & le chef saint Jean y fut transferé en procession le vingt-sixiéme d'Octobre de la même année. Depuis ce tems on n'a plus parlé de la translation du chef saint Jean à C. P. sous le grand Theodose, soit que l'on ait reconnu, que ce n'étoit pas le chef de saint Jean-baptiste, ou par quelque autre raison.

Marcell. dans du Cang. Differt. du chef S. Jean.

Sup. XIX. n. 49.

XLIV. Juvenal rétabli à Jerusalem.

Niceph. XV. 6. 9.

L'empereur Marcien ne se contenta pas de la douce correction qu'il avoit faite aux moines seduits de Palestine: il donna ordre au gouverneur Dorothée de prendre le faux évêque Theodose,

pour le punir : mais il échapa, & s'enfuit au mont Sina. Plusieurs de ses complices, non-seulement des seculiers, mais des moines, furent châtiez de punition corporelle. Theodose étant chassé, Juvenal rentra dans son siege au bout de vingt mois, c'est-à-dire au plûtôt en Juillet 453. Il déposa aussitôt tous ceux que Theodose avoit ordonnez; & tint un concile, d'où il écrivit une lettre synodale, adressée à tous les abbez & les moines de Palestine: pour leur declarer que le concile de Calcedoine n'avoit fait que confirmer la foi de Nicée, & les rassurer contre les calomnies des schismatiques. Cette lettre fut souscrite par Juvenal de Jerusalem, Irenée de Cesarée, Paul de Parale, & tous les évêques des trois Palestines. L'empereur Marcien écrivit à ce concile, pour declarer encore sa foi; & exhorter les évêques à ramener les peuples, & particulierement les moines seduits par les calomnies de Theodose. Il marque qu'il écrit à l'évêque Macaire, aux abbez & aux moines du mont Sina, où il s'étoit retiré pour leur decouvrir ses crimes, & les precautionner contre ses artifices.

AN. 453.

Conc. Calch. p. 3. c. 20.

Ibid. c. 15.

XLV.
Lettre de S. Leon aux évêques du concile.

Leo. ep. 88. 89. 90.

Les schismatiques publioient que saint Leon n'approuvoit pas le concile de Calcedoine : sous pretexte, qu'il n'avoit pas voulu recevoir le canon, fait en faveur de l'évêque de C. P. Il est vrai que la lettre de saint Leon à Anatolius, auroit pû les desabuser facilement : mais Anatolius n'avoit garde de la publier; & on l'accuse même d'avoir répandu cette calomnie. Elle fit tant d'impression, que l'empereur Marcien exhorta saint Leon à s'en expliquer nettement. Il croyoit l'avoir assez fait, avant le

AN. 453.

concile, par sa lettre à Flavien; & depuis, par celles qu'il avoit écrites à l'empereur, à l'imperatrice, & à Anatolius. Toutefois pour satisfaire l'empereur, il écrivit encore une lettre adressée à tous les évê-

Epist. 87. al. 61

ques, qui avoient assisté au concile de Calcedoine; par laquelle il declare qu'il approuve tout ce qui s'y est fait touchant la foi; & que quiconque osera soutenir l'erreur de Nestorius, ou d'Eutychés & de Dioscore, doit être retranché de l'église. Mais il proteste en même tems d'observer inviolablement les canons de Nicée, & de resister à l'ambition, quelque concile qu'elle puisse alleguer en sa faveur: comme il paroît par son opposition aux entreprises de l'évêque de C. P. Cette lettre est datée du douziéme des calendes d'Avril, sous le consulat d'Opilion, c'est-à-dire du vingt-uniéme de Mars 453.

Epist. 89. 90. al. 50. 60.

Saint Leon écrivit en même tems à l'empereur Marcien & à l'imperatrice Pulquerie, qui vivoit encore: pour les remercier du soin qu'ils avoient pris, de ramener doucement les moines de Palestine. Il

Epist. 88.

écrivit aussi à Julien de Co sur le même sujet. Il lui dit, en parlant de l'injure faite au prêtre Aëtius: Il faut souffrir cela, quant à present, de peur qu'il ne semble que j'excede les bornes de la gravité.

c. 5.

Anatolius persiste tellement dans sa pretention, qu'il a voulu y faire souscrire les évêques d'Illyrie. Je ne lui écris point, quoique vous en fussiez d'avis, parce que je vois bien qu'il ne veut pas se cor-

c. 3.

riger.

Epist. 96. al. 68.

Dans la même lettre, il marque qu'il a reçû un ordre secret de l'empereur, pour écrire à l'imperatrice Eudocia, comme il fit en effet le vingt-cin-

quiéme de Juin, l'exhortant à ramener les moines égarez de Palestine & à leur faire entendre, que la foi catholique condamne également les erreurs de Nestorius & d'Eutychés. Il écrivit aussi à ces moines: attribuant l'occasion de leur erreur à la mauvaise traduction de sa lettre à Flavien. Il s'étend sur la matiere; & aprés avoir instruit ces moines, qui la plûpart étoient fort ignorans, il leur reproche fortement leurs excés, & les exhorte à en revenir. Cette lettre est une des plus éloquentes de saint Leon.

AN. 453.

Epist. 97. al. 83.

c. 8. 9.

Il marque dans deux autres lettres de la même année, que la predication ne convient point aux moines. Il dit à Julien de Co: Comme il est de la puissance imperiale, de reprimer severement les tumultes & les seditions; aussi est-il de l'autorité sacerdotale, de ne laisser aux moines aucune liberté de prêcher contre la foi; & d'empêcher qu'ils ne s'attribuent ce qui appartient aux évêques. Et à Maxime d'Antioche: Vous devez aussi prendre garde, qu'excepté ceux qui sont dans le sacerdoce, personne n'ait la hardiesse de s'attribuer le droit d'enseigner: soit un moine, soit un laïque, qui se flatte de quelque reputation de science. Tout doit être ordonné dans l'église; & chacun de ses membres doit être content de sa fonction. Il repete la même chose dans la lettre à Theodoret. Tout cela à l'occasion des moines partisans d'Eutychés; & en particulier, d'un certain George, qui se donnoit l'autorité d'écrire & de prêcher, avec la permission de Thalassius évêque de Cesarée en Cappadoce.

Epist. 91. al. 82.

Epist. 92. al. 62. c. 6.

Epist. 93. al. 63. c. 6.

Ep. 91.

XLVI. Lettres à Maxime d'Antioche & à Theodoret.

Maxime d'Antioche avoit écrit à saint Leon, par

AN. 453. le prêtre Marien & le diacre Olympius, par lesquels il avoit appris, qu'il y avoit encore en Orient grand nombre de Nestoriens & d'Eutychiens, qui s'anathematisoient reciproquement. Saint Leon exhorte Maxime à tenir ferme dans la foi de saint Pierre, à qui nous avons, dit-il, succedé l'un & l'autre. Ne souffrez point que l'on donne atteinte à cette foi dans les églises d'Orient, principalement dans celles que les canons de Nicée ont attribuées au siege d'Antioche. J'ai un tel respect pour ces canons, que je ne permettrai jamais qu'on les viole par aucune nouveauté. Conservez soigneusement les privileges du troisiéme siege; & si vous avez quelque chose à poursuivre sur ce sujet, expliquez-le par vos lettres, afin que je puisse vous répondre plus precisément. L'ambition prend souvent l'occasion de se glisser dans les conciles generaux. Comme dans le concile d'Ephese, Juvenal crut pouvoir usurper la primauté de la Palestine, & établir sa pretention par des écrits supposez. Saint Cyrille s'y opposa, & écrivit ici pour faire connoître cette entreprise, & empêcher qu'elle ne fût autorisée. Nous avons trouvé dans nos archives l'original de sa lettre, dont vous nous avez envoyé copie. Que si mes freres envoyez au concile, qui ne regardoit que la foi, ont fait quelqu'autre chose, il n'aura aucune force : puisqu'ils auront excedé leur pouvoir. Vous verrez nôtre attachement au concile de Nicée, par les copies de la lettre que nous avons envoyée à l'évêque de C. P. pour reprimer son ambition, & que vous ferez venir à la connoissance de tous nos collegues.

Sup. liv. XXV. n. 59.

Ep. 92. al. 63

La lettre de ſaint Leon à Theodoret, tend à le conſoler & le confirmer dans le bon parti qu'il avoit pris. D'abord ces paroles ſont remarquables. Nous nous glorifions en nôtre ſeigneur, de ce qu'il n'a permis que nous perdions aucun de nos freres; mais ce qu'il avoit auparavant défini par nôtre miniſtere, il l'a confirmé par le conſentement irrevocable de toute la fraternité; & a montré que ce que le premier de tous les ſieges avoit decidé, a été reçû par le jugement de toute la Chretienté. Car de peur que le conſentement des autres ſieges, ne parût une flatterie, ou qu'on pût former quelqu'autre ſoupçon facheux, il s'en eſt trouvé qui ont diſputé ſur nôtre jugement. Et enſuite : La verité paroît plus clairement, & s'imprime plus fortement, quand ce que la foi avoit enſeigné auparavant, eſt enſuite confirmé par l'examen. Car le miniſtere ſacerdotal éclate manifeſtement, quand les premiers gardent l'autorité, ſans diminuer la liberté des inferieurs; & l'examen tourne à une plus grande gloire de Dieu. On voit ici que la deciſion de foi, prononcée par le pape, eſt examinée par les autres évêques en toute liberté; & qu'aprés qu'ils l'ont confirmée par leur conſentement, il n'eſt plus permis d'y toucher. S. Leon dit enſuite à Theodoret : Quoique vous n'ayez pas beſoin d'inſtruction, nous croyons vous devoir avertir dans l'occaſion preſente, qu'en combattant les ennemis de l'égliſe, nous devons meſurer nos diſcours avec une extrême precaution. Il ne faut plus diſputer, comme de choſes douteuſes; mais établir avec une entiere autorité, ce qui eſt défini dans le concile de Calcedoine. Il ne faut laiſſer aux ennemis de

AN 453.

c. 5.

AN. 453. l'église aucune occasion de calomnie: comme si en combattant les Nestoriens & les Eutychiens, nous avions cedé aux uns ou aux autres. Il faut les condamner également, & les fraper d'anathême, sans hesiter, toutes les fois que l'utilité des auditeurs le demande. Vous venez encore de l'apprendre par experience. Mais beni soit Dieu, dont la verité invincible, vous a montré net de toute tache d'heresie, suivant le jugement du siege apostolique. Il le charge ensuite de l'avertir des progrez que fera la saine doctrine en Orient. Quiconque fera reflexion sur la conduite passée de Theodoret, verra aisément l'utilité de ces avis.

XLVII. Fin de Theodoret.

On croit que Theodoret vêcut encore quatre ou cinq ans, & jusques vers l'an 458. On rapporte à ces derniers tems son traité des fables heretiques, composé aprés le concile de Calcedoine : puisqu'il y parle de l'heresie d'Eutychés, comme absolument condamnée. Il écrivit cet ouvrage à la priere de Sporace, un des commissaires du concile, & consul l'année 452. & il le loüe de ce qu'au milieu de la cour & de ses grands emplois, il fait son principal soin de la connoissance des choses divines, & de l'étude de la verité. L'ouvrage est divisé en cinq livres : le premier comprend les heresies qui établissoient deux principes, & disoient que Dieu ne s'étoit incarné qu'en apparence, commençant à Simon le Magicien, & finissant à Manés. Le second livre est de ceux qui disoient, que Jesus-Christ n'étoit qu'un pur homme, depuis Ebion jusqu'à Photin. Le troisiéme contient diverses heresies, entr'autres des Montanistes & des Novatiens. Le quatriéme les he-

Lib. IV. c. ult.

Præfat. in fi.

resies plus nouvelles, depuis Arius jusqu'à son tems. AN. 453.
Il finit par Nestorius & Eutychés, & parle si fortement contre Nestorius, que ce chapitre est suspect. *c. 12.*
Le cinquiéme livre est une exposition de la doctrine catholique, pour servir de refutation aux heresies. Ce fut aussi dans ces derniers tems de sa vie, *Id hist. Theod. c. 13. n. 5.* qu'il écrivit à la priere d'Hypatius son corévêque les questions sur l'octateuque, c'est-à-dire sur les huit premiers livres de l'écriture, savoir les cinq de Moïse, Josué, les Juges & Ruth. Il en écrivit aussi sur les Rois & les Paralipomenes. Ainsi il finit sa *V. Garn. Diss. 2. c. 3.* vie saintement, comme il l'avoit commencée, dans la paix & la communion de l'église. Il reste de lui prés de cent cinquante lettres.

XLVIII. Conciles de Gaule.

Cette même année 453. sous le consulat d'Opilion, il se tint un concile à Angers le quatriéme d'Octobre, où assisterent sept évêques; savoir Leon de *Tom. 4. Conc. p. 1020.* Bourges, Cariton, Rumoride, Viventius du Mans, Thalassius nouvel évêque d'Angers, dont l'élection fut l'occasion de ce concile. On y fit douze canons, dont quelques-uns ordonnent conformement au concile de Calcedoine, que les clercs ne plaident point *Conc. Calch. c. 5. 9. 13. 7. 4.* devant les juges seculiers, sans le consentement de leurs évêques: qu'ils ne voyagent point, sans leur per- *Conc. Andeg. c. 1. 7. 8.* mission & leurs lettres : qu'il ne leur soit pas permis de porter les armes, ou d'exercer des charges seculieres : que les moines vagabons soient excommuniez. On y défend les violences & les mutilations de *c. 3. 4.* membres, on declare excommuniez ceux qui auront livré des villes. Tout cela marque les desordres causez par les incursions des barbares, qui ravageoient alors les Gaules. Ce fut apparemment dans ces com-

AN. 453. mencemens de son épiscopat, que Thalassius consulta saint Loüp de Troyes & saint Euphrone d'Autun sur quelques points de discipline. Nous avons leur réponse, où ils marquent la maniere de celebrer la veille de Noël, celle de pâques & de l'Epiphanie. Que l'on souffroit des portiers bigames, mais non pas des exorcistes ou des soudiacres.

To. 4. Conc. p. 1048.

On rapporte à peu prés au même tems, le second Concile d'Arles, dont on ne sait ni l'année, ni les évêques qui y ont assisté : on ne convient pas mêmes du nombre des canons, qui est tout ce qui nous en reste. On en compte jusqu'à cinquante-six; mais on croit que quelques-uns sont tirez d'autres conciles. Les plus remarquables sont : le dixiéme, qui porte, que ceux qui sont tombez dans la persecution, & qui ont renoncé volontairement à la foi, feront sept ans de penitence, suivant le concile de Nicée : c'est-à-dire, suivant que Rufin l'avoit rapporté dans son histoire. Car le concile même dans l'onziéme canon, leur imposoit douze ans de penitence. Au reste, il ne paroît pas qu'il y eût alors d'autre persecution que celle des barbares infideles, qui ravageoient l'empire. Le vingt-troisiéme canon regarde les restes d'idolatries qui se trouvoient encore chez les Gaulois. Il porte que si dans le territoire de quelque évêque, les infideles allument des flambeaux, ou reverent des arbres, des fontaines, ou des pierres, l'évêque qui neglige d'abolir cet abus, est coupable de sacrilege. Si le maître ou celui qui le fait faire ne se corrige, il sera excommunié. Le vingt-deuxiéme porte, qu'on ne peut donner la penitence aux gens mariez, que de leur consente-

To. 4. Conc. p. 1010. V. not. Sirm. ibid. & p. 1812.

Lib. 1. c. 5. can. 12.

Sup. liv. XI n. 21.

ment, c'est-à-dire à l'un des deux, du consentement de l'autre, parce que l'état de penitent engageoit à la continence, comme il paroît par le canon precedent. An. 454.

XLIX. Lettres de S. Leon à Proterius, &c.

An. 454. Epist. 99.

Saint Leon ayant appris le retablissement de Juvenal à Jerusalem, en rendit graces à l'empereur Marcien par une lettre du neuviéme de Janvier, sous le consulat d'Aëtius & de Studius, c'est-à-dire, l'an 454. En même tems il en écrivit à Julien de Co, par qui il avoit appris cette agreable nouvelle : lui marquant aussi qu'il avoit reçû des lettres de Proterius d'Alexandrie, qui rendoient un témoignage suffisant de sa foi. Or il y avoit lieu de s'en défier, parce qu'il étoit disciple de Dioscore. Mais saint Leon se plaint de ce qu'en lisant publiquement à C. P. sa lettre au concile de Calcedoine en presence des évêques & des prêtres, on n'en a lû que la premiere partie, qui regardoit la foi, & non la seconde, touchant l'entreprise d'Anatolius.

Epist. 100. al. 68.

Epist. 103.

Il écrivit quelque tems aprés à Proterius, qui lui avoit écrit & declaré qu'il recevoit sa lettre à Flavien. Il exhorte à maintenir la pureté de la foi, & à ramener les sectateurs d'Eutychés, en leur faisant voir combien la doctrine catholique est éloignée de celle de Nestorius. Montrez-leur, dit-il, que vous ne leur enseignez, que ce qu'ont enseigné leurs peres, particulierement Athanase, Theophile & Cyrille : dont vous leur lirez premierement les ouvrages, & ensuite ma lettre à Flavien ; afin qu'ils en voyent la conformité. Il l'exhorte aussi à maintenir la discipline, à conserver la dignité de son église, & contenit sous son autorité tous les évêques d'E-

AN. 454. gypte : declarant de son côté, qu'il n'a pas moins à cœur la conservation des canons, que de la foi. Ce qui regarde la pretention de l'évêque de C. P. Cette lettre est datée du dixiéme de Mars 454. Comme l'empereur Marcien rendoit témoignage à la foi de Proterius: saint Leon lui écrivit en même tems ; & le pria d'envoyer à Alexandrie, par une personne seure, & sous le sceau imperial, sa lettre à Flavien, fidellement traduite en Grec, par les soins de Julien de Co ; & de l'adresser aux Juges d'Alexandrie, qui la fassent lire publiquement.

Epist. 104. al. 69.

Epist. 102.

L. Question de la pâque pour 455.

Saint Leon étoit en peine du jour auquel l'on devoit celebrer la pâque l'année suivante 455. indiction huitiéme. Selon le calcul de Theophile d'Alexandrie, ce devoit être le huitiéme des calendes de May, c'est-à-dire le vingt-quatriéme d'Avril, qui sembloit un terme trop reculé ; car on avoit crû jusques là, que le jour de pâques ne devoit être, ni plûtôt que le vingt-deuxiéme de Mars, ni plus tard, que le vingt-uniéme d'Avril. Dés l'année precedente 453. le pape saint Leon en avoit écrit à l'empereur Marcien : le priant de faire examiner cette question par les plus habiles gens ; afin que la pâque fût celebrée en même jour par toutes les églises. Il avoit aussi chargé Julien de Co, de solliciter cette affaire ; & l'on voit par la quantité de lettres, où il en parle, combien il l'estimoit importante. L'empereur envoya à Alexandrie un de ses agens avec une lettre à Proterius : qui pour satisfaire saint Leon, lui écrivit une grande lettre, où il traite la question à fonds.

Epist. 94. al. 64.

Epist. 95. al. 65.
Ep. 100. al 68.
Ep. 102.
Ep. 105. c. 3. al 70.
Post epist. 103.

Il montre que la pâque doit être celebrée par les

Chrétiens, non le quatorziéme de la lune du premier mois, comme chez les Juifs; mais le dimanche suivant; par consequent quand le quatorziéme arrive un dimanche, il faut reculer la pâque jusqu'au dimanche suivant, qui est le vingt-uniéme. Et il ne faut pas craindre pour cela de celebrer la pâque dans le second mois; car on ne compte pas ce mois, du jour de l'équinoxe, qui est toûjours le vingt uniéme de Mars; mais du jour de la nouvelle lune d'aprés l'équinoxe. Proterius soutient cette doctrine par plusieurs exemples; & conclut, que le calcul de Theophile est bon, & que la pâque de l'indiction huitiéme, c'est-à-dire de l'an 455. doit être celebrée le vingt-neuviéme jour de Pharmouthi, huitiéme des calendes de May, c'est-à-dire le vingt-quatriéme d'Avril. Saint Leon se rendit à l'autorité de saint Proterius, plûtôt qu'à ses raisons; voulant éviter la diversité en la celebration de la fête; & il écrivit une lettre à tous les évêques de Gaule & d'Espagne, datée du cinquiéme des calendes d'Août, aprés le consulat d'Opilion, c'est-à-dire du vingt-huitiéme de Juillet 454. par laquelle il les avertit, que la pâque prochaine sera le huitiéme des calendes de Mai, & non le quinziéme, comme quelques-uns pensoient, c'est-à-dire le vingt-quatriéme d'Avril, & non le dix-septiéme. Et telle fut la fin de cette question.

AN. 454.

Epist. 108.

Epist. 109. al. 95.

LI. Canon pascal de Victorius.

Mais pour prévenir de telles difficultez, & n'être pas obligé de suivre aveuglément l'autorité des Alexandrins: saint Leon fit travailler à un nouveau canon pascal. Au moins est-il vrai-semblable, que Victorius ne composa le sien que par son ordre. Ce

que nous voyons; c'est qu'Hilarus alors archidiacre de Rome, & depuis pape, enjoignit à Victorius d'examiner à loisir la raison de la diversité d'opinions, qui se trouvoit sur cette matiere entre les Grecs & les Latins; & de montrer à quoi l'on s'en devoit tenir. Victorius étoit un Gaulois d'Aquitaine, apparemment retiré à Rome à cause des Goths. Il accepta la commission, & entreprit pour travailler plus seurement, de reprendre toute la suite des lunaisons & des jours, c'est-à-dire des feries, depuis le commencement du monde, suivant la cronique d'Eusebe. Il trouva que le cycle lunaire des dix-neuf ans, dont se servoient les Grecs, étoit plus seur que ceux des Latins; & le multipliant par le cycle solaire de vingt-huit ans, il en fit un canon pascal de 532. ans; plus ample que tous ceux que l'on avoit faits jusqu'alors: commençant selon lui au consulat des deux Geminus, qu'il mettoit pour l'année de la passion; & finissant à l'an 559. de l'incarnation, suivant nôtre Ere vulgaire. Victorius publia ce canon pascal sous le consulat de Constantin & de Rufus l'an 457. & il fut depuis le plus suivi par les Letins. L'auteur se trouve aussi nommé Victorin, ou Victor.

Epist. Hilari apud Bucher de Doct. temp.

Gennad. illustr. c. 88.
Epist. Vict. ap. Buch.

XVI.
Satisfaction d'Anatolius.

Epist. 101.

Anatolius de C. P. pressé par l'empereur, offrit de satisfaire saint Leon, se plaignant de ce qu'il avoit cessé de lui écrire. Je n'ai cessé, dit saint Leon, que quand j'ai vû qu'il ne me répondoit rien, qui témoignât du repentir de sa pretention ambitieuse: principalement aprés ce qui s'est passé touchant Aëtius & André: mais je n'ai jamais cessé de desirer sincerement sa correction. Aprés plusieurs

Post. ep. 105.

lettres

lettres de l'empereur, Anatolius écrivit lui-même à saint Leon, que le prêtre Aëtius avoit été rétabli dans l'église en son premier rang d'honneur: ce qui ne signifie pas, qu'il eut repris la place d'archidiacre : il ne le pouvoit étant prêtre ; mais seulement qu'on l'avoit tiré du cimetiere, où il étoit comme relegué, pour le remettre dans le clergé de la cathedrale. Anatolius ajoûte : André qui avoit été honoré de la dignité d'archidiacre a été separé de l'église, avec ceux qui étoient contre saint Flavien, & du parti d'Eutychés : quoiqu'ils parussent avoir satisfait en souscrivant à la lettre de vôtre sainteté ; & ils demeureront ainsi, jusqu'à ce que vous en ayez ordonné. Quant à ce qui a été decidé en faveur du siege de C. P. au concile de Calcedoine, soyez sûr qu'il n'y a point de ma faute : j'ai toute ma vie aimé le repos, & à me tenir dans ma bassesse. Mais le clergé de C. P. l'a desiré, & les évêques de ces quartiers en ont été d'accord, vous le verrez par les actes. AN. 454.

Anatolius ayant ainsi satisfait ; saint Leon lui écrivit. Il approuve le rétablissement d'Aëtius, & la deposition d'André, & ajoute : Si André & Eufratas, que j'apprens avoir insolemment accusé Flavien de sainte memoire, condamnent par écrit aûtentiquement l'erreur d'Eutychés, aussi-bien que celle de Nestorius ; vous les ordonnerez prêtres, aprés avoir choisi pour archidiacre un homme qui n'ait jamais été soupçonné de ces heresies. Les autres qui étoient dans la même faute, seront rétablis, s'ils satisfont de même : mais il ne faut mettre aux premieres places, que ceux qui constamment n'auront Ep. 106. al. 71.

AN. 454. jamais été engagez dans aucune erreur. Quant à la pretention ambitieuse d'Anatolius, le pape ne paroît pas persuadé de sa sincerité sur ce point. Cette lettre est du vingt-neuviéme de Mai 454.

LIII. Autres Lettres de S. Leon. Epist. 107.

En même tems saint Leon écrivit à l'empereur sur le même sujet; & pour le prier de reprimer le moine Carose, qu'il qualifie tres-ignorant & tres-corrompu; & qui pervertissoit beaucoup de gens: soutenant l'heresie, & meprisant l'autorité du concile. L'empereur eut égard à cette priere, & ôta de leurs monasteres Carose & Dorothée, les mettant en lieu, où ils ne pouvoient nuire à personne. Peu de tems auparavant, saint Leon avoit prié l'empereur d'envoyer Eutychés plus loin: ayant appris par Julien de Co, que dans le lieu de son exil, il s'efforçoit de tromper, & blasphemoit contre la doctrine catholique, avec l'impudence d'un homme desesperé. Dioscore mourut la même année à Gangre, où il étoit relegué; & saint Leon l'ayant appris, espera que ceux qui s'étoient égarez, reviendroient plus facilement.

Epist. 112. c. 2. ep 113. c. 1. Ep'st. 101. al 70. c. 2.

Epist 111.

Juvenal de Jerusalem écrivit à saint Leon, pour lui faire part de son retablissement. Je m'en rejoüis, dit saint Leon; mais en faisant reflexion sur le passé, je vois que vous vous êtes attiré vos malheurs; & que vous avez perdu l'autorité, pour resister aux heretiques, quand vous avez témoigné approuver leur erreur, en condamnant Flavien, & recevant Eutychés au faux concile d'Ephese. Personne, ajoute-t-il, n'est plus inexcusable en cette matiere, que ceux qui demeurent à Jerusalem, & qui n'ont pas besoin de lecture, pour connoître la verité

Epist. 110. al. 72.

de l'évangile : voyant de leurs yeux les lieux où se sont accomplis les mysteres. Il conclut par ces deux mots, qui suffisent pour détruire l'heresie d'Eutychés : *La divinité ne peut être passible en son essence ; & la verité n'a pû nous tromper, en feignant de prendre nôtre nature.* La lettre est du quatriéme de Septembre 454. Dans une lettre de cette année, saint Leon se plaint à l'empereur Marcien, que les économes de l'église de C. P. rendoient leurs comptes devant les juges seculiers : ce qu'il dit être sans exemple, & contre l'usage, suivant lequel les comptes des églises se rendoient devant les évêques.

AN. 454.

Epist. 108. *c.* 2.

LIV. Loix de Marcien pour l'église.

Theodose le faux évêque de Jerusalem, s'étoit retiré au mont Sina, dont les monasteres ayant tiré leur origine d'Egypte y conservoient une grande relation. C'est pourquoi l'empereur Marcien envoya en Egypte le decurion Jean, avec une lettre adressée aux moines du païs, pour les instruire des crimes de Theodose. Il les exhorte à le chercher dans ses cachetes, & à le livrer avec ses complices au gouverneur de la province, non pour le punir comme il meritoit, mais pour l'empêcher de seduire encore les simples. L'empereur ne manque pas dans cette lettre, de declarer la pureté de sa foi, pour dissiper les calomnies des heretiques.

Epist. Leon. 113. *c.* 1.
Conc. Calch. p. 3. *c.* 8.

Le decurion Jean fut peut-être aussi chargé de publier en Egypte une loi de l'empereur Marcien contre les heretiques, particulierement contre les Eutychiens, qui les declare Apollinaristes, & les soumet aux mêmes peines ; leur ôtant la faculté de donner ou recevoir par testament : leur défendant d'ordonner des évêques & des clercs, sous peine

Ibid. c. 19. *L.* 8. *cod. de haret.*

AN. 455.

d'exil & de confiscation de biens: ni de tenir des assemblées, ou de parler contre le concile de Calcedoine. La loi est datée du premier d'Août, sous le huitiéme consulat de Valentinien, avec Anthemius, c'est-à-dire l'an 455. adressée au prefet Pallade, avec ordre de la faire executer, particulierement à C. P. & à Alexandrie. La même année 455. l'empereur Marcien abrogea la loi de Valentinien, du trentiéme Juillet 370. par laquelle il étoit défendu aux clercs & aux moines de rien recevoir des testamens des femmes. Marcien permit aux vierges & aux femmes consacrées à Dieu, de donner aux églises, aux clercs, aux moines, ou aux autres pauvres, tout ce qu'elles voudroient, soit par donation, ou par testament.

Nov. ult. Martis 5.

L. 20. C. Th. de episc.
Sup liv. XVI. n. 41.

On trouve une loi de l'année precedente 454. adressée à Pallade prefet du pretoire d'Orient, qui confirme les privileges des églises & les pensions accordées en diverses especes, pour la nourriture des pauvres. Elle revoque toutes les pragmatiques accordées par surprise au prejudice des canons. Ce qui semble être ordonné en execution du concile de Calcedoine. En 456. l'empereur Marcien fit une loi en faveur des clercs: portant qu'ils ne doivent être appellez en jugement que devant l'évêque. Toutefois à C. P. on peut les poursuivre devant le prefet du pretoire. Leur caution en cas de besoin, sera l'économe, ou le défenseur de l'église de C. P. jusqu'à cinquante livres d'or. Les salaires des appariteurs, & les autres frais de justice seront taxez plus moderément contre les clercs.

L. 12. C de sacros. Eccles.

Sup. n. 19

L. 25. C. de episc.

An. 455.

Rome cependant étoit agitée de grands troubles.

L'empereur Valentinien se broüilla avec le patrice Aëtius; ils en vinrent à une rupture ouverte, par les artifices du patrice Maxime & de l'eunuque Heraclius, qui gouvernoit l'empereur; & la chose alla si loin, que l'empereur resolut de le prevenir. Comme donc Aëtius demandoit avec chaleur ce qui lui avoit été promis : Valentinien le tua de sa main dans son palais. Mais il avoit irrité cruellement Maxime, en abusant par force de sa femme. Ainsi Maxime se servit contre Valentinien des gens d'Aëtius, qu'il avoit eu l'imprudence de garder auprés de sa personne; & comme il se promenoit à Rome dans le champ de Mars, deux d'entr'eux le surprirent & le tuerent, sans que personne se mît en devoir de le défendre. C'étoit le dix-septiéme de Mars 455. Telle fut la fin de l'empereur Valentinien III. le dernier de la race du grand Theodose. Il étoit âgé de trente-six ans, & en avoit regné prés de trente.

AN. 455.

LV.
Mort de Valentinien III.
Maxime & Avitius empereurs.

Chr. Prosp. Idac. Marcell. Chr. Pasch.

Cassiod. Victor. Evagr. II. c. 7.

Procop. I. Vadal. c. 4.

Idac. Chr.

Maxime fut aussi-tôt reconnu empereur. Il étoit patrice, avoit été deux fois consul; & descendoit de Maxime, qui usurpa l'empire du tems du grand Theodose. Comme sa femme étoit morte, il contraignit Eudoxia veuve de l'empereur Valentinien de l'épouser. Mais quand elle eut decouvert, qu'il étoit l'auteur de la mort de Valentinien : elle en eut un tel depit, qu'elle envoya en Afrique à Genseric roi des Vandales de grands presens : l'invitant à venir à Rome, dont il se rendroit aisément le maître. Genseric n'y manqua pas; & sur le bruit de sa venuë, plusieurs des nobles & du peuple se retirerent de Rome. Maxime songeoit à en sortir lui-même,

An. 455. permettant à tout le monde d'en faire autant : mais sa lâcheté le rendant meprisable, des serviteurs de l'empereur Valentinien le tuerent, le mirent en pieces, & jetterent ses membres dans le Tybre, le soixante-dix-septiéme jour de son regne, douziéme de Juin 455.

Prosp. Chr. Genseric arriva trois jours aprés, & trouva Rome sans défense. Le pape saint Leon alla au devant, hors des portes de la ville ; & obtint par ses prieres, qu'il se contentât de pillage, & s'abstint des incendies, des meurtres & des supplices. Rome fut donc pillée en pleine liberté pendant quatorze jours. Entre les richesses immenses, qui furent enlevées de Rome, étoient les vases sacrez, que Titus avoit autrefois apportez de Jerusalem. On emmena plusieurs milliers de captifs : l'imperatrice Eudoxie, qui avoit appellé Genseric, fut conduite à Carthage avec ses deux filles Eudocie & Placidie : Genseric maria Eudocie à son fils Huneric, & renvoya quelque tems aprés Placidie à C. P. avec l'imperatrice sa mere.

Procop. 1. Vand. c 5.

Victor. Chr. Deux mois & demi aprés le pillage de Rome, Avitus fut élû empereur en Gaule, où il étoit prefet du pretoire ; & avoit été declaré maître de la milice par Maxime. Mais l'année suivante 456. sous le consulat de Jean & de Varane : Avitus étant venu en Italie fut vaincu par Ricimer, & ordonné évêque de Plaisance : il mourut peu de tems aprés.

LVI. Fin de saint Prosper.

C'est à cette revolution & au pillage de Rome, que saint Prosper finit sa chronique, sous le huitiéme consulat de Valentinien avec Anthemius, c'est-à-dire l'an 455. & il mourut peu de tems aprés, avant l'an 457. Outre les ouvrages dont il a été parlé,

Victor. praef. in Cycl.

il avoit composé sur la matiere de la grace un poëme intitulé, des ingrats, plusieurs épigrames, & un recueil de sentences tirées de saint Augustin. Car il avoit fait sa principale étude des œuvres de ce pere. Sa chronique commence à la creation du monde, & est divisée en deux parties : la premiere finit à l'an 378. où finit la chronique de saint Jerôme, & la seconde commence à l'an 379. & finit en 455. Il avoit aussi fait un cycle pascal. Comme il avoit été secretaire du pape saint Leon ; quelques anciens lui ont attribué les lettres de saint Leon contre l'erreur d'Eutychés.

Sup. XXVI. n. 24.

Ado. Vien. 6. ætat. Gennad. illustr. c. 83. Marc. Chr. an. 463.

On lui attribuë d'ordinaire le traité de la vocation des Gentils : que d'autres pretendent être de S. Leon, à cause de la conformité du stile & des sentimens ; & croyent, qu'il l'a composé avant que d'être pape. L'auteur y traite cette question. Comment il est possible, que Dieu veüille que tous les hommes soient sauvez, puisqu'il fait tout ce qu'il veut, & qu'il est certain, que plusieurs perissent ? Les Pelagiens disoient que le libre arbitre en étoit cause : attirant la grace à ceux qui en usoient bien. Mais par là ils detruisoient la grace, en l'attribuant aux merites. L'auteur établit donc premierement la necessité de la grace ; puis il ajoute, qu'il ne faut pas obscurcir les veritez claires par l'opiniâtreté à chercher celles qui nous sont cachées. Or telle est la raison du choix que Dieu fait entre les hommes, pour en sauver effectivement quelques-uns. Nous ne devons pas être plus curieux que l'apôtre, qui ne nous en a pas dit ce qu'il falloit croire : mais nous a montré ce qu'il ne falloit pas rechercher. Il y a donc trois veritez

Quesn. Diss. 2. in S. Leon.

Lib. I. c. 1.

c. 6. 7. 8.

c. 8.

c. 21.

Lib. II. c. 1. 30. 1. Tim. II. 4.

certaines en cette matiere. La premiere : Dieu veut que tous les hommes soient sauvez, & viennent à la connoissance de la verité. La seconde : Personne n'arrive par son merite à la connoissance de la verité & au salut, mais par les secours de la grace. La troisiéme : La profondeur des jugemens de Dieu est impenetrable à l'intelligence des hommes ; & il ne faut point rechercher, pourquoi il ne sauve pas effectivement tous les hommes, qu'il veut être sauvez. Ainsi en ne cherchant point ce que l'on ne peut savoir, on ne trouvera point d'opposition entre les deux premieres veritez.

LVII. Charité de l'évêque de Carthage.

Victor. Vit. lib. 1. c. 8.

Les captifs amenez de Rome à Carthage furent charitablement secourus par Deogratias, qui y avoit été ordonné évêque en 454. à la priere de l'empereur Valentinien aprés une longue vacance. Les Vandales & les Maures partageant entr'eux ces pauvres esclaves, separoient les maris d'avec les femmes, & les enfans d'avec leurs parens. Le saint évêque voulant empêcher ce desordre, entreprit de les racheter & de les mettre en liberté ; & pour cet effet il vendit tous les vases d'or & d'argent, qui servoient aux églises. Et parce qu'il n'y avoit point de lieux assez spacieux, pour contenir cette multitude, il y destina deux grandes églises : celle de Fauste & la Neuve, qu'il fit garnir de lits & de paille ; ordonnant chaque jour ce dont chacun avoit besoin. Il y avoit entr'eux un grand nombre de malades ; soit de la mer, à laquelle ils n'étoient pas accoutumez, soit des mauvais traitemens de l'esclavage. Le saint évêque les visitoit à tous momens avec des medecins ; suivant l'avis desquels il leur faisoit distribuer

la

la nourriture en sa presence.* La nuit même il parcouroit les lits, demandant à chacun comment il se portoit : car il se donnoit tout entier à ce travail, nonobstant sa foiblesse & sa vieillesse decrepite. Les Ariens envieux de sa vertu, voulurent le faire perir par divers artifices, dont Dieu le délivra : mais il mourut peu de tems aprés, n'ayant tenu le siege de Carthage que trois ans. On l'enterra secrettement, pendant que l'on étoit occupé aux prieres accoutumées, de peur que le peuple n'enlevât son corps, tant il étoit aimé ; & les captifs Romains croyoient à sa mort être de nouveau retombez en servitude. L'église honore sa memoire le vingt-deuxiéme de Mars. Aprés sa mort le roi Genseric défendit d'ordonner des évêques dans la province proconsulaire & dans la Zeugitane, où il y en avoit soixante-quatre. Ainsi manquant peu à peu, au bout de trente ans ils étoient reduits à trois. *Martyr. R. 22. Mart.*

LVIII. * Genseric persecute les Catoliques.

Il y eut alors plusieurs confesseurs & plusieurs martyrs. Quatre freres Martinien, Saturien, & deux autres étoient esclaves d'un Vandale, avec une fille nommée Maxima d'une rare beauté. Martinien étoit armurier, & fort aimé de son maître, Maxima gouvernoit toute la maison. Le Vandale voulut les marier, pour se les attacher davantage. Martinien en étoit bien aise, mais Maxima étoit déja consacrée à Dieu ; ainsi quand on les eut mis ensemble, elle persuada à Martinien de garder la continence. Il gagna aussi ses freres, & tous cinq ensemble, ils sortirent de nuit, & allerent à Tabraque, où les quatre freres entrerent dans un monastere, dont l'abbé se nommoit André. Maxima se

mit dans une communauté de filles, qui étoit proche. Le Vandale chercha tant qu'il les trouva; & les ayant repris, il les mit aux fers, & leur fit souffrir divers tourmens : voulant non-seulement que Martinien & Maxima vêcussent ensemble comme mary & femme, mais encore qu'ils fussent rebaptisez.

Le Roi Genseric en étant informé, ordonna au maître de les tourmenter jusqu'à ce qu'ils obeïssent. Il les fit battre avec de gros bâtons taillez en forme de sies, qui les mettoient tout en sang, & les déchiroient jusqu'à découvrir leurs entrailles; & toutefois le lendemain on les trouvoit gueris: ce qui arriva plusieurs fois. Ensuite on les mit dans une rude prison avec des entraves aux pieds: mais elles se rompirent en presence d'un grand nombre de fideles, qui venoient les visiter: ce qui parut un miracle. La vengeance divine s'étendit sur la maison du Vandale. Il mourut lui & ses enfans, & ce qu'il y avoit de meilleur dans ses esclaves & ses bestiaux. Sa veuve donna les serviteurs de Dieu à un parent du roi nommé Sersaon; mais le demon tourmenta ses enfans & ses domestiques. Il raconta la chose au roi, qui ordonna que l'on envoyât les quatre freres liez à un roi Maure payen nommé Capsur. Pour Maxima, il la laissa en liberté; & elle vivoit encore trente ans aprés superieure de plusieurs vierges.

Les confesseurs étant arrivez dans le desert où demeuroit ce Roi Maure, & y voyant quantité de sacrifices profanes, commencerent par leurs discours & par leur maniere de vivre à attirer les barbares à

la connoissance de Dieu, & en gagnerent une grande multitude, dans un païs où le nom de Jesus-Christ n'avoit point encore été porté. Alors ils penserent comment ils feroient pour y établir l'évangile, & y faire administrer le baptême. Ils envoyerent des deputez, qui ayant traversé le desert, arriverent à une ville Romaine, c'est-à-dire des terres de l'empire. On pria l'évêque d'envoyer des prêtres & des ministres à ce peuple converti. L'évêque le fit avec joye : on bâtit une église, & on baptisa une grande multitude de barbares. Genseric l'ayant appris par la relation de Capsur ; fit attacher les serviteurs de Dieu par les pieds derriere des chariots, qui courant dans des lieux pleins de ronces & de bois, les mirent en pieces. Les Maures se lamentoient ; & les martyrs se regardoient l'un l'autre en passant, & se disoient : Mon frere priez pour moi : Dieu a rempli nôtre desir : c'est ainsi qu'on arrive au royaume des cieux. Il se fit de grands miracles à leur tombeau.

Aprés cela Genseric s'échauffa encore plus contre les catholiques. Il envoya dans la province Zeugitane un nommé Proculus, pour contraindre tous les évêques à livrer les vases sacrez & les livres, comme pour les désarmer. Les évêques declarent qu'ils ne pouvoient les livrer ; & les Vandales les prirent de force, & pillerent tout : jusqu'à se faire des chemises & des calleçons avec des napes d'autel. Proculus executeur de cette violence, mourut bientôt aprés, se coupant la langue par morceaux avec les dents. Alors Valerien évêque d'Abbenze, âgé de plus de quatre-vingt ans, refusant hardiment

LIX. Suite de la persecution. c. 12.

de livrer les choses sacrées, fut chassé seul hors de la ville, avec défenses à personne de le loger dans aucune maison, ni à la ville, ni à la campagne. Ainsi ce saint vieillard demeura long-tems étendu nud sur le grand chemin, exposé aux injures de l'air. L'église en fait memoire le quinziéme de Decembre.

Martyr. R. 15. dec.

c. 13.

En un lieu nommé Regia, les catholiques ouvrirent une église fermée, pour y celebrer la fête de pâque. Les Ariens le seurent, & un de leurs prêtres nommé Adduit, ayant assemblé des gens armez, vint attaquer les catholiques. Ils entrent l'épée à la main, d'autres montent sur les toits voisins, & tirent des fleches dans les fenêtres de l'église. Un lecteur monté sur la tribune, chantoit *Alleluia*, quand il reçut un coup de fleche dans la gorge: le livre lui échapa des mains, & il tomba mort. Plusieurs furent tuez à coup de fleches & de dards sur le marchepied de l'autel. Ceux qui ne moururent pas sur le champ, furent tourmentez ensuite, & presque tous mis à mort par ordre du roi: principalement les grandes personnes. L'église fait memoire de ces martyrs le cinquiéme d'Avril. A Tinuzude & en d'autres lieux, les Ariens entrant avec fureur dans le tems que l'on donnoit au peuple la communion, répandirent sur le pavé le corps & le sang de Jesus-Christ, & le foulerent aux pieds.

Martyr. R. 5. Apr.

Genseric avoit ordonné à la persuasion de ses évêques, qu'il n'y eut que des Ariens, qui servissent dans sa maison & dans celles de ses enfans. On trouva un catholique nommé Arbogaste au service de Theodoric fils du roi. Il fut souvent tourmenté

avec des cordes de boyaux, dont on lui serroit les jambes & le front. Aprés avoir fait le signe de la croix, il regardoit le ciel, & les cordes se rompoient. On y employa des cordes plus fortes & de chanvre: mais elles se rompoient, si-tôt qu'il invoquoit le nom de Jesus-Christ. Etant même pendu par un pied la tête en bas, on le voyoit dormir comme sur un lit de plume. Theodoric son maître lui vouloit faire couper la tête; mais Jocondus prêtre Arien, qui étoit à lui, l'en détourna, disant: Vous pouvez le faire mourir par divers supplices: mais si vous lui faites couper la tête, les Romains commenceront à le reconnoître pour martyr. Par tout l'empire les barbares nommoient Romains, les anciens habitans des provinces. Theodoric envoya donc Armogaste dans la province Byzacene travailler à creuser la terre. Puis pour lui faire plus de honte, il le fit venir auprés de Cartage & garder des vaches. Le confesseur ayant eu revelation, que sa mort étoit proche, dit à un catholique nommé Felix intendant du prince: Je vous prie de m'enterrer sous ce chesne: sinon vous en rendrez compte à Dieu. Felix qui le regardoit comme un apôtre, répondit: Dieu m'en garde. Je vous enterrerai dans une église avec l'honneur que vous meritez. Armogaste insista, & Felix le promit pour ne le pas contrister. Le saint confesseur mourut peu de jours aprés. Felix commença à creuser au pied de l'arbre: mais la dureté de la terre & des racines l'arrêtoient. Enfin les ayant coupées, & foüillant plus avant, il trouva un cercüeil d'un marbre tres-fin, qui sembloit être mis exprés.

Un nommé Archinimus de la ville de Mascula fut attaqué par divers artifices, pour renoncer à la foi catholique. le roi lui-même le flattoit, & lui promettoit de le combler de richesses. Enfin il le condamna à perdre la tête; mais voulant le priver de la gloire du martyr, il donna un ordre secret: que si au moment de l'execution il témoignoit de la crainte, on le fit mourir; s'il demeuroit ferme, on l'épargnât. Le confesseur témoigna une constance inebranlable, & on le laissa en vie.

Satur intendant de la maison d'Huneric, parloit souvent avec liberté contre l'Arianisme. Un diacre Arien nommé Marivade, ou Varimade, l'ayant denoncé, Huneric le pressa de se faire Arien: le menaçant, s'il n'obeïssoit, de lui ôter sa maison, ses biens, ses esclaves, ses enfans, sa femme même: & la faire épouser en sa presence à un gardeur de chameaux. Satur se soumit à tout; mais sa femme à son insçû demanda du tems. Elle vint le trouver en un lieu, où il prioit à l'écart; elle avoit les habits dechirez, les cheveux éparts, ses enfans l'accompagnoient, & elle tenoit entre ses bras une petite fille qui tetoit encore. Elle la jetta aux pieds de son mari, sans qu'il s'en apperçût, & lui embrassant les genoux, lui dit: Ayez pitié de vous, de moi & de nos enfans, ne les reduisez pas à la servitude: nous sommes d'une race noble; ne m'exposez pas moi-même à un mariage infame de vôtre vivant. Dieu voit bien que vous ferez ceci par force. Il lui répondit, par les paroles de Job: Vous parlez comme une femme insensée. Si vous m'aimiez, vous ne me pousseriez pas à une seconde mort. Que l'on fasse ce que l'on

Job. II. 10.

voudra, je me souviendrai toûjours des paroles du Seigneur: Quiconque ne quitte pas sa femme, ses enfans, ses terres, sa maison, ne peut être mon disciple. On le dépoüilla de tout, & on le reduisit à la mendicité, avec défense même de sortir. L'église honore ces trois martyrs le vingt-neuviéme de Mars.

Luc. XIV. 26.

Martyr. R. 29. Mart.

Ensuite Genseric fit fermer l'église de Carthage, & bannit en divers lieux les prêtres & les ministres; car il n'y avoit point d'évêque. Ce qui dura jusqu'au tems de l'empereur Zenon. Genseric fit même beaucoup de maux aux catholiques de plusieurs provinces hors l'Afrique, en Espagne, en Italie, particulierement dans la partie meridionale, en Sicile, en Sardaigne, en Grece, en Epire, en Dalmatie, & jusques dans la Venetie. Car s'étant fortifié par le secours des Maures; aprés la mort de Valentinien: il envoyoit tous les ans au printems des vaisseaux faire des descentes, tantôt en Italie, tantôt en Sicile, tantôt aux provinces de l'empire d'Orient: pillant par tout, emmenant un grand nombre de captifs, & ruinant des villes entieres.

Procop. 1. Vandal. c. 5.

LX.
Eudocie quitte le schisme.

Vita S. Euthym. p. 64.

L'imperatrice Eudocie veuve de Theodose, qui étoit à Jerusalem, apprit avec une sensible douleur tout ce qui s'étoit passé à Rome, la mort violente de l'empereur Valentinien son gendre, l'irruption des Vandales, la captivité de sa fille Eudoxia, & de ses petites filles emmenées à Carthage. D'ailleurs son frere Valere & Olybrius gendre de sa fille, lui écrivoient souvent de se separer des Eutychiens, & de rentrer dans la communion de l'église catholique. Elle étoit dans une grande peine d'esprit: ne voulant pas agir contre sa conscience, & preferer l'affec-

tion de ses parens à ce qu'elle croyoit la vraie foi. Elle resolut donc de consulter les solitaires les plus renommez. Elle envoya Anastase corévêque de Jerusalem à Antioche vers saint Simeon Stylite, qui étoit alors une grande lumiere de l'église : lui écrivit l'état de son ame, & lui demanda conseil. Il répondit : Sachez que le demon voyant la richesse de vos vertus, a voulu vous cribler comme le froment ; & le pernicieux Theodose, lui servant d'instrument, a rempli vôtre ame de tenebres & de trouble. Mais courage : vôtre foi n'a pas manqué. Au reste je m'étonne fort, qu'étant si prés de la source, vous veniez chercher un ruisseau si loin. Vous avez le divin Euthymius : suivez ses instructions, vous serez sauvée.

Eudocie ayant reçû cette réponse, & sachant que saint Euthymius n'entroit point dans les villes, fit bâtir une tour au plus haut du desert d'Orient à trente stades de sa Laure, vers le midy ; afin de pouvoir l'y entretenir souvent. Elle l'envoya chercher par Cosme gardien de la croix, avec le corévêque Anastase. Ils ne le trouverent point à sa laure : parce que sur cette nouvelle il s'étoit retiré à Rouban : ils prirent avec eux Theoctiste son disciple, & l'ayant trouvé aprés beaucoup de prieres, ils lui persuaderent à grande peine de venir à la tour, que l'on venoit de bâtir ; & où l'on fit depuis un monastere. L'imperatrice fut ravie de voir le saint, & se jettant à ses pieds, elle dit : Je vois maintenant que Dieu m'a visitée par vôtre presence. Le saint p. 62. vieillard aprés lui avoir donné sa benediction, lui dit : Ma fille, prenez garde à vous desormais. Ces

malheurs.

malheurs si funestes vous sont arrivez en Italie, parce que vous vous êtes laissée seduire à la malice de Theodose. Quittez donc cette opiniâtreté deraisonnable; & outre les trois conciles écumeniques de Nicée contre Arius, de C. P. contre Macedonius, d'Ephese contre Nestorius, recevez aussi la definition de celui de Calcedoine : retirez-vous de la communion de Dioscore, & embrassez celle de Juvenal. Ayant ainsi parlé, il lui donna sa benediction, prit congé d'elle & se retira.

Eudocie admirant sa vertu, executa ce qu'il avoit dit, comme si Dieu lui eût parlé de sa bouche. Elle retourna aussi-tôt à Jerusalem ; & par le moyen des prêtres Cosme & Anastase, elle se réunit à l'archevêque Juvenal & à l'église catholique. Son exemple attira une grande multitude de laïques & de moines, que Theodose avoit seduits. L'abbé Elpide se réunit; mais Geronce demeura dans le schisme avec un grand p. 67. peuple, qu'il entraîna: même deux moines Marcien & Romain, qui quitterent l'abbé Elpide, & fonderent ensuite des monasteres, l'un à Bethlehem, l'autre à Thecué.



AN. 457.

LIVRE VINGT-NEUVIE'ME.

I.
Mort de Marcien, Leon empereur.

An. 457.
Theod. lect. lib. I.

L'EMPEREUR Marcien se preparant à la guerre contre les Vandales, faisoit des processions auprés de C. P. où il assistoit à pied, & qu'il accompagnoit d'aumônes. Il s'en fit une entre autres le vingt-sixiéme de Janvier 457. sous le consulat de Constantin & de Rufus; & l'empereur mourut peu de tems aprés; âgé de soixante-cinq ans, en ayant regné six & demi. Sa memoire est en benediction, pour ses vertus & pour les services, qu'il rendit à la religion.

Chr. Pasch. Marcell. Chr.

Son successeur fut Leon natif de Thrace surnommé Magnus, ou Macela, tribun & gouverneur de Selymbrie. Il fut élû le septiéme de Février 457. sous le consulat de Rufus & de Constantin, indiction dixiéme, & couronné par l'évêque Anatolius. Il regna prés de dix-sept ans.

Chr. Pasch. Theoph. p. 95.

II.
Thimothée Elure intrus à Alexandrie.

Epist. Aegypt. Conc. Calch. p. 3. c. 22. c. 23.
Theod. lect. lib. I.

Dés le commencement de son regne, le parti d'Eutychés se releva en Egypte. Il y avoit un moine nommé Thimothée, surnommé Elure, qui étoit prêtre, & s'étoit separé des catholiques aussi-tôt aprés le concile de Calcedoine. Il étoit joint à quatre ou cinq évêques & à quelques moines infectez de la même erreur; & pour ce sujet, condamnez par Proterius & par le concile d'Egypte, & exilez par ordre de l'empereur Marcien. Ce Timothée alloit de nuit par les cellules des moines; & leur parlant au travers d'une canne creuse, les appelloit par leur nom, & leur disoit qu'il étoit un ange envoyé du ciel, pour les avertir de fuïr la communion

Niceph. XV. c. 16. Evagr II. c. 8.

de Proterius, & d'élire pour archevêque Timothée; qui étoit lui-même. Peut-être cette maniere d'aller de nuit, lui fit-elle donner le surnom d'*Ailouros*, qui en grec signifie un chat. La mort de l'empereur Marcien l'enhardit : il commença à parler plus haut contre le concile de Calcedoine : il assembla quelques moines de sa faction, qui demeuroient dans le voisinage d'Alexandrie ; & remplit la ville d'un si grand tumulte, que les catholiques n'osoient se montrer. Ensuite il ramassa une troupe de seditieux, gagnez par argent ; & prenant occasion de l'absence de Denis, qui commandoit les troupes de la province, & qui étoit alors occupé dans la haute Egypte : il s'empara de la grande église d'Alexandrie, nommée la Cesariene ; & se fit ordonner évêque, par deux de ces évêques condamnez & exilez, savoir Eusebe de Peluse & Pierre de Majume. Timothée ainsi ordonné, celebra le baptême, & fit toutes les fonctions d'évêque.

AN. 457.

To. 4. Conc. p. 898. D.

Le duc Denis étant de retour à Alexandrie, & ayant trouvé que Timothée en étoit dehors, l'empêcha d'y rentrer : ce qui mit en fureur ceux de son parti. Ils chercherent l'évêque Proterius, qui se retira dans le baptistere, croyant se garantir par la sainteté du lieu & du tems ; car c'étoit le vendredi-saint, vingt-neuviéme de Mars cette même année 457. mais les schismatiques n'y eurent point d'égard, non plus qu'à sa vieillesse & ses cheveux blancs ; ils entrerent à main armée dans le baptistere, & comme Proterius étoit en priere, il fut tué d'un coup d'épée dans le ventre, & percé de plusieurs autres coups : puis on attacha son corps à une corde, on l'exposa

Hist. Chr. p. 899. C.

AN. 457. à la vûë de tout le peuple, au lieu nommé Tetrapyle ou Quatre-portes : lui insultant & criant avec de grandes huées, que c'étoit Proterius. Ensuite on traina ce cadavre par toute la ville ; on le mit en pieces, on le dechira de mille coups : quelques-uns même n'eurent pas horreur de gouter de ses entrailles. On brûla les restes de ses membres, & on jetta les cendres au vent. Six autres furent tuez avec l'évêque.

p. 894. D. Aprés cela Timothée exerça librement à Alexandrie toutes les fonctions du sacerdoce. Il disposoit à son gré des biens de cette église, & les distribuoit aux gens de sa faction, au prejudice des pau-
p. 899. D. vres, qui en devoient vivre. Il anathematisa le concile de Calcedoine, & tous ceux qui le recevoient : c'est-à-dire le pape saint Leon, Anatolius de C. P. Basile d'Antioche, car Maxime étoit mort ; & tous les évêques catholiques. Il ôta des sacrez diptyques le nom de Proterius, & y mit le sien & celui de Dioscore. Il persecuta les parens de Proterius, & pilla les biens de son patrimoine. Des
p. 901. B. quatre ou cinq évêques de son parti, il en retenoit les uns auprés de lui, & envoyoit les autres par les villes d'Egypte, pour persecuter les évêques catholiques & leur clergé. Il chassoit des vieillards ordonnez par Theophile & par saint Cyrille, & faisoit ordonner à leur place des heretiques : il faisoit rom-
p. 900. B. pre & brûler les chaires pontificales, où Proterius s'étoit assis, & laver d'eau de mer les autels dressez & consacrez dans les églises. Il troubloit les monasteres d'hommes & de filles, y mettant des clercs
p. 895. A. de sa faction ; & défendant de recevoir la com-

munion des évêques & des clercs catholiques, ni de les tenir pour clercs. Ainsi ils étoient reduits à s'enfuïr & se cacher. AN. 457.

III. Lettres de saint Leon au sujet de Timothée.

Ces nouvelles étant venuës à C. P. Anatolius en avertit saint Leon ; & que les heretiques demandoient hautement un nouveau concile, pour casser les decrets de celui de Calcedoine : mais que l'empereur avoit rejetté de lui-même cette proposition. Que toutefois, il étoit à propos que le pape lui écrivît, pour le soutenir dans ses bons sentimens, & le prier de remedier à ces maux. Le pape saint Leon écrivit donc à l'empereur Leon, à qui il avoit déja écrit pour le feliciter sur son avenement à l'empire. Par cette seconde lettre, il le prie de tenir ferme pour l'autorité inébranlable du concile de Calcedoine ; & de procurer la paix de l'église d'Alexandrie, en y faisant ordonner un évêque par les catholiques. La lettre est du neuviéme de Juin, sous le consulat de Constantin & de Rufus, c'est-à-dire en 457.

Epist. Leon. 118.

Epist. 115. al. 75.

Saint Leon crut aussi devoir exciter les évêques des grands sieges, à soutenir la bonne cause, par un consentement unanime. Il écrivit donc à Basile d'Antioche une lettre, qui commence ainsi : Nous devions avoir appris vôtre ordination, suivant la coutume de l'église, par vous, ou par nos freres les évêques de la province : mais vous ne manquez pas de raisons qui peuvent vous en avoir empêché : l'empereur Marcien, de sainte memoire, nous a fait savoir par ses lettres vôtre consecration : & d'ailleurs nous vous connoissons assez, pour ne pouvoir douter de vôtre merite. Il l'exhorte ensuite à resister aux

Epist. 118.

AN. 457. entreprises criminelles des Eutychiens, & à ne pas souffrir, que l'on donne atteinte au concile de Calcedoine : car on ne l'attaque, dit-il, que pour aneantir le mystere de l'incarnation. Je suis assuré, que l'empereur, le patrice, & tous les magistrats n'accorderont rien aux heretiques, au préjudice de l'église : s'ils voyent que le courage des pasteurs n'est point ébranlé. Il charge Basile de donner part de cet avis à tous les évêques, c'est-à-dire à ceux de sa province. Epist. 119. La même lettre fut envoyée à Juvenal de Jerusalem, & à Euxithée de Thessalonique. Elle est du vingt-troisiéme d'Août 457.

Ensuite S. Leon trouvant l'occasion d'un nommé Geronce, qui retournoit à C. P. écrivit trois lettres Epist. 120. le premier jour de Septembre : l'une à Julien de Co, pour le charger de faire tenir les lettres qu'il avoit écrites aux métropolitains, & se plaindre de ce que quelques-uns accusoient d'obscurité sa lettre à Flavien ; pretendant qu'elle devoit être mieux expliquée. La seconde lettre est au prêtre Aëtius, à qui il dit qu'il a écrit au patrice Aspar, à Sporatius, & à d'autres personnes. Je vous envoye aussi, dit-il, des copies des lettres, que les évêques de Gaule & d'Italie nous ont envoyées ; afin que vous voyez combien nous sommes unis avec eux, par la même foi. La Ep. 122. al. 74. troisiéme lettre est à l'empereur Leon, pour le fortifier de plus en plus dans la protection du concile de Calcedoine. Marcell. Chr. Idac. Majorien regnoit alors en Occident, ayant été declaré empereur à Ravenne, du consentement de l'empereur Leon.

IV. Evêques d'Egypte à C. P.

Cependant plusieurs évêques d'Egypte s'étant sauvez de la persecution de Timothée, vinrent

à C. P. & raconterent à l'évêque Anatolius tout ce qui leur étoit arrivé. Ils presenterent à l'empereur Leon une requête au nom de tous les évêques d'Egypte & des clercs d'Alexandrie : où ils disoient, que dés le commencement de son regne il avoit écrit aux metropolitains, pour la foi catholique, en confirmant les ordonnances de tous ses predecesseurs, & particulierement de l'empereur Marcien. Ils racontoient ensuite l'intrusion de Timothée, le massacre de Proterius, & la persecution que souffroient les catholiques ; puis ils ajoutoient : Nous vous supplions donc d'écrire au tres-saint archevêque de Rome, à ceux d'Antioche, de Jerusalem, de Thessalonique, d'Ephese, & aux autres que vous jugerez à propos ; afin qu'ils vous rapportent ce qui est reglé par les canons, & que vous ordonniez, que l'usurpateur soit chassé de l'église d'Alexandrie, & punis comme il merite. Ensuite que suivant les canons & l'ancienne coutume, le concile orthodoxe de toute la diocese d'Egypte, élise un personnage digne de remplir le siege de saint Marc. Que si aprés cela, il est encore besoin d'un concile, ce que nous ne croyons pas, nous y viendrons hardiment ; non pour la cause de la foi, dont nous ne doutons point, mais pour les entreprises de Timothée. Nous vous supplions aussi de lui défendre de faire aucune ordination d'évêques, ou de clercs, de celebrer l'office, ni de rien innover dans nos églises : & d'ordonner que les biens de celle d'Alexandrie, soient administrez par le conseil des anciens du clergé : & que tous les clercs catholiques soient maintenus en paix dans leurs églises ; & pour cet effet d'adresser vos lettres

Conc. Calch. p. 3. c. 22.

p. 896.

p. 897. au tres-magnifique duc Denis, & aux juges de chaque province. Cette lettre étoit souscrite par quatorze évêques, par quatre prêtres, dont deux étoient économes de l'église d'Alexandrie, & par deux diacres.

Timothée envoya aussi de son côté à C. P. & ses deputez presenterent à l'empereur des lettres de sa part : mais avant que d'y répondre, il leur ordonna de declarer leur foi, & ce qu'ils croyoient des conciles. Ils donnerent donc un libelle, par lequel ils declarent, qu'ils tiennent la foi de Nicée, sans y rien ajouter : qu'ils reçoivent les conciles d'Ephese, c'est-à-dire, tant le faux concile de Dioscore, que le legitime de saint Cyrille. Mais ils rejetterent le concile de C. P. & celui de Calcedoine ; & demanderent à l'empereur, de faire réponse à leur archevêque Timothée. Cette requête étoit sans souscription : de peur que l'on ne vît le petit nombre des schismatiques ; car il n'y avoit que quatre évêques pour Timothée. Il écrivit aussi à l'empereur un memoire fort artificieux, où il pretendoit montrer, que S. Leon, le concile de Calcedoine, & tous les évêques Orientaux étoient Nestoriens.

Conc. Calch. p. 3. c. 24.

Leo epist. 125. al. 75. c. 4. ep. 126. a. 2. Genn. de scrip. n. 71.

V. L'empereur Leon consulte les évêques.

Conc. Calch. p. 3. c. 21.

L'empereur Leon renvoya ces requêtes à Anatolius évêque de C. P. lui declarant, que le peuple d'Alexandrie, les magistrats, & les gens de mer demandoient que Timothée demeurât leur évêque. Apparemment il y avoit aussi des requêtes de leur part. L'empereur ordonne donc à Anatolius d'assembler son clergé, avec les évêques catholiques, qui se trouvoient alors à C. P. pour donner leur avis, tant sur l'ordination de Timothée, que sur le concile

cile

cile de Calcedoine. Car les schismatiques pretendoient, que sans y avoir égard, on devoit en assembler un autre, & examiner la foi de nouveau.

Anatolius tint un concile à C. P. suivant cet ordre de l'empereur; comme on voit par la requête des évêques d'Egypte, concluant à ce qu'il écrivit des lettres synodales au pape saint Leon, aux évêques d'Antioche, de Jerusalem, de Thessalonique, d'Ephese, & aux autres qu'il lui plairoit; afin que tous declarassent à l'empereur, ce qu'il devoit faire selon les canons, pour reprimer ces desordres. Le resultat de ce concile de C. P. fut apparemment la lettre que nous avons d'Anatolius à l'empereur Leon, où il marque, qu'il a écrit au pape saint Leon & à tous les metropolitains; & repondant à la consultation de l'empereur, il declare que l'ordination de Timothée est nulle, & contre les canons: que le concile de Calcedoine n'a rien defini que de conforme à la foi; & que vouloir y donner atteinte, c'est chercher à troubler la paix des églises.

Conc. Calch. p. 3. c. 23. p. 900. D.

Conc. Calch. p. 3. c. 26.

L'empereur Leon considera la difficulté d'assembler un concile universel, & l'incommodité qu'en souffriroient tant d'évêques, à qui leur grand âge, leur foible santé, ou leur pauvreté rendroit le voyage tres-penible. Il se contenta donc d'écrire aux évêques des grands sieges, leur envoyant la même lettre, qu'il avoit adressée à Anatolius: mais au lieu qu'il lui ordonnoit d'assembler les évêques qui se trouveroient à C. P. il ordonnoit aux autres d'assembler ceux de leur province. Nous avons les noms des évêques, à qui fut envoyée cette lettre circulaire au nombre d'environ soixante, dont les premiers

Liber. Breviar. c. 15.

To. 4. conc. p. 890 891. Baluz. Nova. coll. p. 1422.

ſont ; le pape ſaint Leon, Baſile d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, Epiphane d'Apamée metropole de la ſeconde Syrie, Dorothée de Tyr, Jean de Damas, Pelage de Tarſe, Oreſte d'Anazarbe, Etienne d'Hierape, Ibas d'Edeſſe. Toutes ces lettres de l'empereur furent envoyées par des magiſtriens ; & Anatolius envoya auſſi Aſclepiade ſon diacre. L'empereur conſulta encore ſur cette queſtion trois fameux ſolitaires ; ſaint Simeon Stylite, ſaint Jacques & ſaint Baradat. Il faut dire qui étoient ces ſaints que l'on conſultoit avec les plus grands évêques.

VI. Saint Jacques le Syrien & S. Baradat.

Theod. Philoth. c. 21.

Le plus vieux des trois, étoit ſaint Jacques, ſurnommé le Syrien, & diſciple de ſaint Maron. Il demeuroit ſur une montagne à trente ſtades, c'eſt-à-dire à une lieuë & demie, de la ville de Cyr ; & il étoit connu particulierement de Theodoret. Il vivoit à découvert, ſans avoir ni toit, ni clôture, expoſé continuellement à toutes les injures de l'air, & à la vûë de ceux qui le venoient voir : quelquefois il étoit brûlé du ſoleil, quelquefois on le trouvoit enſeveli ſous la neige. Par deſſous ſon habit, il portoit de peſantes chaînes de fer ; & ne ſe ſervoit point de feu, pas même pour faire cuire ſa nourriture ; qui ne conſiſtoit qu'en des lentilles trempées dans l'eau. Il faiſoit quantité de miracles : gueriſſant des fievres & d'autres maladies, & chaſſant les demons : l'eau qu'il avoit benite étoit un remede à pluſieurs maux. Il reſſuſcita un enfant de quatre ans, que Theodoret dit avoir vû, & avoir oüi raconter le miracle au pere. Quand le ſaint étoit malade, le peuple s'aſſembloit autour de lui, pour enlever ſon corps aprés ſa mort. On avoit bâti une

église pour le mettre ; & Theodoret lui avoit preparé un cercueil dans l'église des apôtres : mais le saint anacorete, lui fit promettre de l'enterrer sur sa montagne ; & le cercueil y ayant été transporté, il y fit mettre des reliques des prophetes, des apôtres & des martyrs, qu'il avoit ramassées de tous côtez, afin que l'on ne dit pas que c'étoit son sepulcre ; & voulut être mis dans un autre cercueil auprés de ces saints.

Saint Baradat logeoit du commencement dans une cabane, où il étoit enfermé : puis il monta sur une roche, & se mit dans une espece de cofre si petit, qu'il y étoit tout courbé ; & si mal joint, que c'étoit comme une cage où il étoit exposé, & à la pluye, & au soleil. Aprés y avoir demeuré long-tems, il en sortit par le conseil de Theodote évêque d'Antioche : & demeura en plein air, ayant continuellement les mains étenduës au ciel, & tout couvert d'une tunique de peau ; ensorte qu'il n'avoit de libre que le nez & la bouche, pour respirer. Il repondoit trespertinement aux questions qu'on lui faisoit ; & raisonnoit mieux, dit Theodoret, que ceux qui ont étudié les labyrinthes d'Aristote : avec cela il étoit d'une humilité profonde. *Ibid. c. 27.*

VII. Commencement de S. Simeon Stylite.

Saint Simeon étoit né en un bourg de Cilicie, nommé Sisan, sur la frontiere de Syrie, & dés l'âge de treize ans il garda les brebis de son pere. Un jour que le troupeau ne pouvoit sortir à cause de la neige, il alla à l'église avec ses parens, & y entendit lire l'évangile, qui dit : que ceux qui pleurent sont heureux, & ceux qui rient malheureux ; & qu'il faut avoir le cœur pur. Il demanda à un vieillard

c. 26. V.ta per Anton. ap Rosvuei. p. 170. Theod. Philoth. c. 26. Luc. VI. 21. 25.

comment on pouvoit acquerir ce bonheur : il lui dit, par le jeûne, la priere, l'humilité & la pauvreté, & lui conseilla d'aller à un monastere. Le jeune Simeon entra dans un monastere voisin, où il demeura deux ans. Mais le desir d'une vie plus parfaite, le fit aller à Thelede, bourgade située au pied du mont Coryphe, entre Berée & Antioche. Il y avoit là deux monasteres, dont l'un étoit gouverné par Heliodore, & composé de quatre-vingt moines. Simeon y demeura dix ans, & surpassa en austerité tous ces confreres : car au lieu qu'ils mangeoient de deux jours l'un, il ne mangeoit que deux fois la semaine ; & quoique les superieurs l'en reprissent, comme d'une desobéissance, ils ne pouvoient le persuader.

Philoth. c. 4.

Un jour il prit une corde à puits faite de palmier, tres-rude, même pour les mains ; & s'en entoura le corps depuis la ceinture en haut, ensorte qu'elle lui entra dans la chair : l'ayant ainsi portée plus de dix jours, on s'en apperçût enfin à l'odeur & au sang qui en degoutoit. On la lui ôta à peine, & le voyant si excessif dans ses mortifications, on le fit sortir du monastere. Il se retira dans le plus desert de la montagne, & descendit dans une citerne seiche, où il continuoit à loüer Dieu. Au bout de cinq jours, les superieurs du monastere se repentirent de l'avoir chassé : ils l'envoyerent chercher, on le trouva, & on le retira avec une corde. Peu de tems aprés, il s'en alla à Telanisse, bourgade située au pied d'une montagne prés d'Antioche. Il y trouva une petite loge, où il s'enferma pendant trois ans.

Alors il voulut imiter le jeûne de Moyse & d'Elie, & passer quarante jours sans manger. L'abbé Bassus étoit superieur d'un monastere voisin, & avoit l'inspection des prêtres de la campagne. Simeon le pria de murer sa porte avec de la terre, sans lui rien laisser dans sa cellule. Bassus lui dit: Que se donner la mort n'étoit pas une vertu, mais le plus grand de tous les crimes. Simeon lui dit: Mon pere mettez-là dix pains, & un vase plein d'eau: si j'ai besoin de nourriture j'en prendrai. Ainsi fut fait. Au bout des quarante jours, Bassus revint: il ôta la terre dont la porte étoit bouchée, & étant entré il trouva tous les pains en leur entier, le vase encore plein d'eau, & Simeon prosterné sans voix, sans mouvement, sans respiration. Il demanda une éponge, dont il lui humecta la bouche, & lui donna les divins mysteres. En étant fortifié, il se leva & prit un peu de nourriture, c'est-à-dire des laituës, de la chicorée, & des herbes semblables, qu'il machoit & avaloit peu à peu. Bassus ravi de joye retourna à son monastere, composé de plus de deux cent moines, & leur raconta cette merveille. Depuis ce tems, Simeon continua de jeûner ainsi tous les ans, quarante jours de suite; & il avoit déja passé vingt-huit ans de la sorte, quand Theodoret l'écrivoit. Il demeuroit debout les premiers jours, ensuite il s'asseïoit continuant de prier, puis il demeuroit étendu & demi mort.

Aprés avoir passé trois ans dans cette cellule prés de Thelanisse, il monta au haut de la montagne, & fit faire une enceinte de murailles, dans laquelle il s'enferma, ayant une chaine de fer de vingt

coudées de long, attachée par un bout à une grosse pierre, & par l'autre à son pied droit: afin que quand il eût voulu, il ne pût sortir de cette espace. Là il s'occupoit à la meditation des choses celestes. Melece alors corévêque d'Antioche lui conseilla d'ôter cette chaine: lui representant que la volonté suffisoit, pour tenir le corps par des liens raisonnables. Simeon se rendit & fit venir un forgeron, qui détacha la chaine. Ce Melece semble être le même, qui fut depuis évêque de Mopsueste, ami particulier de Theodoret.

La reputation de Simeon se repandant de tous côtez; on venoit à lui, non seulement du voisinage, mais de plusieurs journées de chemin. On lui amenoit des paralytiques, on le prioit de guerir diverses maladies, ou d'obtenir la fecondité aux personnes steriles. Ceux qui avoient reçû ce qu'ils demandoient, s'en retournoient avec joye, & publioient ses bienfaits: ce qui en attiroit encore un plus grand nombre. Toutes sortes de nations y venoient en foule, des Ismaëlites, des Perses, des Armeniens, des Iberiens, des Omerites & des Arabes plus reculez. On y venoit des extremitez d'Occident, d'Italie, de Gaule, d'Espagne, de la grande Bretagne. Sa reputation s'étendoit jusques aux Ethiopiens & aux Scythes errans. A Rome elle étoit si grande, que les artisans avoient mis de petites images du saint à l'entrée de toutes les boutiques, pour attirer sa protection. Theodoret témoigne l'avoir oüi dire.

VIII. S. Simeon sur la colomne. Simeon se sentoit importuné de cette foule innombrable, qui s'empressoit autour de lui pour le

toucher, & tirer quelque benediction des peaux dont il étoit vêtu. Il lui paroissoit impertinent de souffrir ces honneurs excessifs, & penible d'être toûjours ainsi pressé : c'est ce qui le fit aviser de se tenir debout sur une colomne. Il en fit faire une d'abord de six coudées ; puis de douze, puis de vingt-deux, & enfin de trente-six ; & de là lui vint le nom de Stylite : car *Stylé* en grec signifie une colomne. Plusieurs blâmerent une maniere de vie si extraordinaire, & quelques-uns s'en moquoient : mais Theodoret croyoit que c'étoit l'effet d'une providence particuliere de Dieu, pour frapper les hommes d'un tel spectacle ; & les miracles, que Simeon fit devant & aprés, donnent bien sujet de le croire.

Les moines du desert lui envoyerent demander, quelle étoit cette maniere de vie si étrange : lui ordonnant de la quitter, & de suivre le chemin battu de leurs peres. Ils avoient dit à leur envoyé : S'il obéit volontiers, laissez-le vivre à sa maniere : s'il resiste, & se montre esclave de sa propre volonté, tirez-le de la colomne par force. L'envoyé étant arrivé, & ayant declaré à Simeon l'ordre des peres, aussi-tôt il avança un pied pour descendre. L'envoyé lui dit de demeurer & de prendre courage, & que son état venoit de Dieu. Les moines d'Egypte scandalisez aussi de cette nouveauté, lui envoyerent dénoncer l'excommunication. Mais étant mieux informez de son merite, ils rentrerent dans sa communion. Domnus évêque d'Antioche le vint voir, admira sa maniere de vie, & lui donna les sacremens.

Evagr. I. hist. c. 13.

Theod. lect. II. p. 565.

Depuis que Simeon fut sur la colomne, il con-

Theod. p. 883. vertit un grand nombre d'infidelles : d'Iberiens, d'Armeniens, de Perses, & particulierement d'Arabes Ismaëlites. Ils venoient le voir en grandes troupes de deux ou trois cent, quelquefois de mille : renonçoient à haute voix aux erreurs de leurs ancêtres, particulierement au culte de Venus, & brisoient leurs idoles en sa presence : ils recevoient le baptême, & apprenoient de sa bouche les loix suivant lesquelles ils devoient vivre. Theodoret en parle, comme témoin oculaire ; & pensa une fois être écrasé par ces barbares, qui par ordre du saint, s'empressoient à recevoir sa benediction. Il rend aussi *p. 885.* témoignage, que Simeon avoit le don de prophetie : qu'il prédit deux ans devant une secheresse & une famine, & une autrefois une grande multitude de chenilles.

IX. Occupations de S. Simeon.

Son occupation ordinaire étoit la priere : tantôt debout, tantôt incliné ; & il s'inclinoit si bas, qu'il *p. 887.* touchoit du front aux doigts de ses pieds : car ses jeûnes continuels lui avoient rendu le ventre creux. Il faisoit des inclinations si frequentes, qu'on en compta une fois jusqu'à douze cent quarante-quatre. Aux grandes solemnitez, il passoit les nuits *p. 888.* debout les mains étenduës. Aprés avoir prié toute la nuit & tout le jour jusqu'à none, il commençoit à instruire les assistans ; puis il écoutoit leurs demandes, guerissoit des malades, & terminoit des differends. Vers le coucher du soleil, il recommençoit à prier. Il ne mangeoit qu'une fois la semaine, & point du tout pendant le carême. Les femmes n'entroient point dans l'enceinte de sa colomne : il ne permit pas même à sa mere de le voir : mais étant

morte sur le lieu, il pria à haute voix pour le repos de son ame. Il étoit vêtu d'un habit de peau, qui le couvroit jusqu'aux pieds; il avoit la tête couverte d'une tiare, c'est-à-dire d'un bonnet à la maniere du païs, & portoit la barbe longue. Au haut de la colomne étoit une petite enceinte, comme à nos chaires, sur laquelle il s'appuyoit.

Anton. vita ap. Rosvuei.
Evagr. l. c. 14.

Il ne negligeoit pas les affaires generales de l'église, mais il combattoit contre les payens, les Juifs & les heretiques. Quelquefois il en écrivoit à l'empereur; comme à Theodose, à l'occasion d'une synagogue d'Antioche: quelquefois il excitoit le zele des magistrats, & exhortoit les évêques mêmes à prendre plus de soin de leurs troupeaux. L'empereur Marcien se déguisa pour l'aller voir, comme un particulier, & l'admira. Le roi de Perse l'honnoroit beaucoup; & comme des ambassadeurs lui en parloient, il s'informoit curieusement de sa maniere de vie & de ses miracles. La reine son épouse demanda de l'huile qu'il eût benite, & la reçût comme un grand present. Tous les courtisans, malgré les calomnies des mages, prenoient soin de s'en instruire, & le nommoient un homme divin. Au milieu de cette gloire il étoit si humble, qu'il se croyoit le dernier des hommes. Il étoit de facile accés, doux & agreable: repondant à tout le monde, fût-ce un artisan, un païsan, ou un mendiant. Il disoit à ceux qu'il avoit délivrez de leurs maladies: Si quelqu'un vous demande, qui vous a gueri, dites que c'est Dieu: gardez-vous de parler de Simeon: autrement je vous avertis que vous retomberez dans le même mal. Theodoret, qui l'avoit vû

Evagr. l. c. 13.
Theod. lect. p. 555.
Philoth. p. 886. B.
p. 887. D.

Philo:h. p. 877. A. & entretenu plusieurs fois, & qui a écrit de son vivant l'abregé de sa vie, voyoit bien la peine qu'on auroit à croire ces merveilles ; c'est pourquoi il en parle ainsi : Encore que j'aye pour témoins, s'il faut ainsi dire, tous les hommes vivans, je crains que mon recit ne paroisse à la posterité une fable entierement destituée de verité Car ce qui se passe ici est au dessus de l'humanité ; cependant les hommes ont accoutumé de mesurer ce qu'on leur dit par les forces de la nature, & si quelque chose en passe les bornes, il paroît un mensonge à ceux qui ne connoissent pas les choses divines.

Tel étoit donc le grand Simeon Stylite, que l'empereur Leon consulta sur le concile de Calcedoine. Nous n'avons point la réponse qu'il fit à l'empereur : mais seulement la lettre qu'il écrivit à Basile évêque d'Antioche, où il dit : Ayant reçû vos lettres, j'ai admiré le zele de l'empereur, sa pieté & son affection pour la foi des peres. Ce don n'est pas de nous, comme dit l'apôtre ; mais de Dieu, qui lui a donné cette bonne volonté par vos prieres. Et un peu aprés : C'est pourquoi tout vil & méprisable que je suis, & l'avorton des moines : j'ai aussi declaré à sa majesté mon sentiment, touchant la foi des six cent trente peres, qui se sont assemblez à Calcedoine : m'arrêtant & m'affermissant sur cette foi revelée par le saint Esprit. Car si le sauveur est present au milieu de deux ou trois personnes assemblées en son nom ; comment se pourroit-il faire, que le saint Esprit ne fût pas entre tant de saints évêques ? Soyez donc ferme & courageux pour la vraye religion, comme Josué pour le peuple d'Israël. Je vous prie de vou-

Evagr. II. hist. c. 10.

loit bien ſaluer de ma part tout vôtre pieux clergé & vôtre peuple fidele. An. 458.

X. Lettres de ſaint Leon à C. P.

Le pape ſaint Leon ayant appris, que les évêques catholiques d'Egypte, s'étoient refugiez à C. P. leur écrivit pluſieurs lettres, pour les conſoler & les encourager. Dans la derniere, qui eſt du vingt-uniéme de Mars 458. il les nomme juſqu'au nombre de quinze, dont les premiers ſont Neſtorius, Athanaſe, Paul, Pierre & Theonas. Cependant il écrivoit auſſi à Anatolius de C. P. & à l'empereur Leon. Il ſe plaint à Anatolius; que quelques-uns de ſes clercs, favoriſoient les heretiques, & l'exhorte à les retrancher de l'égliſe, s'il ne peut les corriger. Et comme Anatolius n'y avoit point donné ordre, il l'en avertit encore plus fortement par une ſeconde lettre: marquant en particulier le prêtre Atticus, qui avoit prêché dans l'égliſe contre la foi catholique & le concile de Calcedoine. Il demande qu'il ſe retracte publiquement, en condamnant la doctrine d'Eutychés. Anatolius ne trouva pas bon ce ſoin, que ſaint Leon prenoit de ſon clergé. Le prêtre Atticus envoya auſſi pour ſa juſtification un écrit, où il proteſtoit qu'Eutychés lui avoit été odieux; ſurquoi ſaint Leon répondit à Anatolius: Vous ne devez point trouver mauvais, que je vous aye renvoyé l'examen de ce que l'on diſoit contre vos clercs: je n'ai point en cela bleſſé vôtre dignité; mais j'ai pris ſoin de vôtre reputation, qui m'eſt auſſi chere que la mienne. Quant au prêtre Atticus, l'ambiguité de ſon écrit confirme ce qui nous en a été rapporté. Car autre choſe eſt l'inimitié, qui ſe trouve même entre les catholiques: autre choſe

Ep. 114. al. 76.

Epiſt. 116.

Ep. 128. al. 77.

AN. 458. l'erreur que la foi condamne. Il faut donc qu'il montre évidemment ce qu'il condamne en Eutychés, & qu'il promette de garder la definition du concile de Calcedoine. Cette lettre est du mois de Mars 458. S. Leon écrivit en même tems au clergé de C. P. pour les confirmer dans la foi, & dans l'éloignement des heretiques, & pour faire déposer Atticus & André, que l'on accusoit de la même erreur, s'ils ne la condamnoient publiquement.

Epist. 131.

L'empereur avoit invité le pape à venir à C. P. sur quoi le pape lui répondit dés le premier de Novembre 457. qu'il n'y avoit point de raison d'examiner de nouveau ce qui avoit été decidé au concile de Calcedoine. Autrement, dit-il, les troubles des églises n'auroient point de fin, si on renouvelloit toûjours les disputes au gré des heretiques. Il l'exhorte à ne les point écouter, & à les chasser au contraire du siege d'Alexandrie, qu'ils ont si indignement usurpé. Il remarque la difference des requêtes, dont l'empereur lui avoit envoyé copie : les catholiques avoient souscrit la leur, & y avoient mis hardiment leurs noms & leurs qualitez ; les heretiques n'avoient point souscrit, de peur qu'on ne vît leur petit nombre & l'indignité de leurs personnes. Ayant perdu l'esperance d'un concile écumenique, ils demandoient au moins une conference, où ils pussent dire leurs raisons : mais saint Leon tint ferme à soutenir, qu'il ne falloit entrer avec eux en aucun examen de doctrine. Il promit toutefois d'envoyer des legats en Orient, suivant l'ordre de l'empereur : non pour disputer contre les ennemis de la foi, mais pour instruire ceux qui voudront simple-

Ep. 125. al. 75.

Ep. 132. al. 78.

ment être éclairez. Car nous n'osons, dit-il, aucunement mettre en question ce qui a été decidé à Nicée & Calcedoine. Cette lettre est du vingt-deuxiéme de Mars 458. AN. 458.

Il envoya en effet quatre mois aprés deux deputez, Domitien & Geminien évêques; mais seulement pour solliciter auprés de l'empereur la paix de l'église, comme il paroît par sa lettre du dix-septiéme Août 458. où parlant des crimes de Timothée Elure, il dit : Nous ne desirons point la vengeance ; mais nous ne pouvons avoir aucune societé avec les ministres du demon. Que si nous les voyons venir à penitence, nous pouvons prier même pour eux, afin qu'ils ne perissent pas éternellement. Incontinent aprés, c'est-à-dire le vingtiéme d'Août, il envoya à l'empereur une instruction plus ample, qu'il lui avoit promise touchant la foi : où il traite le mystere de l'incarnation & de la redemption, & refute les erreurs de Nestorius & d'Eutychés, à peu prés comme il avoit fait dans la lettre à Flavien : insistant principalement sur la necessité de croire, que Jesus-Christ a eu une vraye chair comme la nôtre. Il joint à cette lettre des extraits des peres Latins & Grecs : savoir de saint Hilaire, saint Athanase, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, Theophile d'Alexandrie, saint Gregoire de Nazianze, saint Basile, saint Cyrille d'Alexandrie.

Epist. 133.

c. 4.

Ep. 134. *al.* 97.

XI. Decretales à Nicetas & à Neonas.

La ville d'Aquilée une des plus puissantes d'Italie, avoit été prise & pillée par Attila, quand il ravagea le païs. On avoit emmené plusieurs captifs, dont quelques-uns avoient mangé des viandes immolées, ou souffert d'être rebaptisez : quelques-uns

AN. 458. à leur retour avoient trouvé leurs femmes mariées. Nicetas évêque d'Aquilée consulta saint Leon sur *Ep. 129. al 79.* tous ces cas, & saint Leon lui repondit par une decretale datée du vingt-uniéme de Mars, sous le consulat de Majorien, c'est-à-dire en 458. A l'égard des femmes qui se sont remariées, croyant que leurs maris avoient été tuez, ou qu'ils ne reviendroient jamais: Saint Leon decide, que quand ils reviennent, elles doivent retourner avec eux, sous peine d'excommunication: parce que le premier mariage subsiste toûjours, quoique les seconds maris soient ex- *Cap. 5.* cusables. Ceux que la crainte ou la faim a obligez à manger des viandes immolées, doivent faire penitence: mais on la mesurera plus par la vehemence de la douleur, que par la longueur du tems. Ceux *c. 7.* qui se sont fait rebaptizer, par crainte ou par erreur, ne sachant pas qu'il fut défendu: doivent être mis en penitence, & reconciliez par l'imposition des mains de l'évêque: mais on abregera la penitence, si la vieillesse, la maladie, ou quelqu'autre peril les presse. Ceux qui n'ont été baptisez qu'une seule fois, mais par les heretiques; doivent être seulement confirmez par l'imposition des mains avec l'invocation du saint Esprit: pour recevoir la sanctification, que les heretiques ne donnent point. Saint Leon ordonne à Nicetas, de communiquer cette lettre à tous ses comprovinciaux, afin qu'ils observent la même discipline.

On doit rapporter à la même année, & au consu- *Ep. 135. al. 37. V. Quesn. not.* lat de Majorien la decretale de saint Leon à Neonas évêque de Ravenne, qui est le resultat d'un concile; & où le pape decide suivant l'avis commun, que

ceux qui ont été emmenez en captivité avant l'âge de raison, & n'ont aucune memoire d'avoir été baptisez : doivent être examinez soigneusement, pour voir si on ne découvrira point par eux ou par d'autres, quelque preuve de leur baptême. Mais enfin si on n'en trouve rien, on doit les baptiser hardiment, sans craindre le peril de les rebaptiser, de peur de les laisser perir par un vain scrupule. Il n'étoit pas encore mention de baptiser sous condition. AN. 458.

On trouve que saint Leon ordonna, que les Vierges ne recevroient point la benediction solemnelle avec le voile, qu'elles n'eussent été éprouvées jusqu'à quarante ans : ce qui fait croire que ce fut de son avis, que l'empereur Majorien fit une loi contre les parens qui forçoient leurs filles à se consacrer à Dieu : défendant que les filles ainsi offertes par leurs parens reçûssent le voile avant l'âge de quarante ans ; & leur donnant liberté de se marier jusqu'à cet âge. La même loi reprime severement les veuves, qui n'ayant point d'enfans renonçoient aux secondes noces, par libertinage & non par vertu. Cette loi est datée de Ravenne le vingt-sixiéme d'Octobre 458.

Lib. Pontif.

Nov. Maior. tit. 8.

XII. Réponses des metropolitains.

Les metropolitains d'Orient, que l'empereur Leon avoit consultez sur l'autorité du concile de Calcedoine, & l'ordination de Timothée Elure, lui firent tous des réponses conformes. Il nous en reste jusqu'à trente-six, en comptant les deux que j'ai rapportées ; savoir la lettre du pape saint Leon en date du premier de Novembre 457. où il parloit pour tout l'Occident, & celle d'Anatolius de C. P. Ces lettres sont synodales, & la plûpart portent la

Marc. Chr. an. 458 to. 4. Concil. pag. 902. ad 975. Conc Calch. p. 3. c. 25. ad c. 60. Baluz. Encycl.

Ep. 125 al 75.

An. 458. souscription de plusieurs évêques. Julien évêque de Co repondit aussi en son particulier ; & il paroît par la liste des évêques qui avoient été consultez, qu'il y en avoit plus de soixante. Tous approuvent le Concile de Calcedoine, le tenant pour écumenique, & le mettant au rang de ceux de Nicée, de C. P. & d'Ephese. Tous rejettent l'ordination de Timothée, & le nomment tyran & usurpateur ; declarant qu'ils tiennent Proterius pour martyr, & qu'ils communiquent avec ceux de sa communion. Le seul Amphiloque évêque de Side, bien qu'il condamnât l'ordination de Timothée, déclara qu'il ne recevoit pas le concile de Calcedoine. Aussi n'a-t on pas conservé sa lettre.

c. 46.

To. 4. Conc. p. 890. 891.

Evagr. II. hist. c. 10.

Mais nous avons celle du saint moine Baradat, en date du vingt-septiéme d'Août, la seconde année de l'empereur Leon indiction dixiéme, c'est-à-dire l'an 458. Il explique doctement le mystere de l'incarnation, & parle clairement de l'eucharistie. On fit un recueil de toutes ces lettres, que l'on nomma en grec *Encyclia* : comme qui diroit les lettres circulaires, & qui fut traduit environ cinquante ans aprés par Epiphane le scholastique. Ainsi les deux questions, pour lesquelles les heretiques demandoient un nouveau concile, demeurerent resoluës, sans autre concile écumenique : les lettres des conciles particuliers, firent le même effet ; & l'on vit clairement par cet exemple, que la force des decisions de l'église ne consiste pas dans l'assemblée des évêques, mais dans leur consentement unanime, de quelque maniere qu'il soit declaré.

To. 4. Conc. p. 977. E.

Brev. lib. c. 15.

Baluz. praf. in cod. Encycl.

Basile d'Antioche mourut cette année 458. aprés avoir

avoir tenu le siege deux ans, & eut pour successeur Acace, sous qui arriva un grand tremblement de terre, qui renversa presque toute la ville d'Antioche. Ce fut le quatorziéme de Septembre, la seconde année de l'empereur Leon. Isaac prêtre de la même église fit un poëme, pour deplorer cet accident; & écrivit plusieurs ouvrages en syriaque, principalement contre les Nestoriens & les Eutychiens. Acace ne tint qu'un an le siege d'Antioche, & Martyrius lui succeda en 459.

AN. 458.

Chronogr. Niceph.

Evagr. II. c. 12.

Marcell. Chr. an. 459.

Chr. Niceph.

Juvenal évêque de Jerusalem mourut aussi en 458. aprés quarante ans d'épiscopat. Anastase lui succeda, & fut élu par le suffrage de tout le peuple au commencement de Juillet, suivant la prophetie de saint Euthymius. Car quelques années auparavant, Anastase disciple de l'abbé Passarion étant tresorier de l'église du saint sepulcre & corévêque, desira de voir saint Euthymius; & y vint avec Fidus évêque de Joppé & Cosme Staurophylax, c'est-à-dire gardien de la croix. Ils menoient avec eux Fidus, jeune lecteur de l'église du saint sepulchre, petit fils de l'évêque Fidus. Comme ils approchoient de la Laure, saint Euthymius dit à Chrysippe, qui en étoit économe: Preparez-vous, voila le patriarche qui vient avec vôtre frere. Car Cosme & Chrysippe étoient freres. Quand ils furent arrivez, S. Euthymius parla à Anastase, comme étant patriarche de Jerusalem:les assistans s'en étonnoient,& Chrysippe s'approchant du saint vieillard, lui dit en particulier: Mon reverend pere le patriarche n'est pas ici. C'est Anastase le tresorier: voyez qu'il a des habits de couleur, qu'un patriarche de Jerusalem ne peut

Vita S. Euthym. p. 70. & vita S. Cyr. p. 103.

Vita S. Euthy. p. 44.

porter. Saint Euthymius tout étonné, lui dit : Croyez moi mon fils, jusqu'à ce que vous m'ayez parlé, je l'ai vû vêtu de blanc. Puis il dit tout haut : Assurement je ne me suis pas trompé. Ce que Dieu a prevû & préordonné il l'accomplira sans doute : car ses graces sont sans repentir.

Rom. XI. 29.

p. 70. Anastase étant évêque de Jerusalem, se souvint de cette prophetie ; & ayant ordonné diacre du saint sepulcre Fidus, qui en avoit été témoin étant lecteur ; il l'envoya à saint Euthymius avec le gardien de la croix, le priant de trouver bon qu'il vint le voir. Euthymius répondit : J'aurois un grand desir de joüir toûjours de vôtre presence ; mais je ne puis plus vous recevoir sans embarras, comme auparavant. Je vous supplie donc de ne point prendre la peine de venir. Si vous le voulez, je vous recevrai avec joye ; mais si je vous reçoi, je recevrai tous ceux qui viendront, & il ne me sera plus permis de demeurer ici. L'archevêque Anastase ayant oüi cette réponse, dit : Si je l'incommode, je ne veux plus y aller.

p. 71.

Niceph. Chr. Sup. XXVII. n. 41. Theod. lect. I. p. 553.

Anatolius évêque de C. P. mourut vers le même tems, aprés huit ans & huit mois d'épiscopat. Son successeur fut Gennade prêtre de C. P. qui tint le siege treize ans & deux mois. Il établit économe Marcien, qui avoit été de la secte des Cathares ou Novatiens ; & qui aussi-tôt qu'il fut en cette charge, ordonna que les clercs de chaque église particuliere en prendroient les offrandes : au lieu que la grande église les prenoit toutes auparavant. On raconte plusieurs miracles de Marcien, aussi-bien que de Gennade.

Vita Marc. ap. Boll. 10. Januar. p. 609.

L'empereur Leon ayant reçû les réponses des metropolitains, écrivit à Styla duc d'Alexandrie de chasser Timothée Elure, ce qui fut executé. Mais à la sollicitation de quelques ennemis de la foi, il eut permission de venir à C. P. & faisant semblant d'être catholique, il demanda à rentrer dans son siege, comme n'en ayant été chassé qu'à cause de la doctrine. Le pape saint Leon l'ayant appris, en écrivit à l'empereur Leon. Il le remercie d'abord au nom de toutes les églises, d'avoir chassé l'usurpateur, & le prie de faire élire un évêque d'Alexandrie, qui n'ait jamais été soupçonné de l'heresie dont il s'agit. Quant à Timothée, il dit, que quand même sa profession de foi seroit sincere, l'horreur de ses crimes suffit pour l'exclure à jamais de l'épiscopat : puisque dans un évêque, & principalement d'un si grand siege, le son des paroles ne suffit pas, à moins qu'on ne soit assuré de sa religion par ses bonnes œuvres. La lettre est datée du dix-septiéme de Juin 460.

AN. 460.

XIV. Thimothée Solof. évêque d'Alexandrie.

Liber brev. c. 15. 16.

Epist. 137. *al.* 99.

Epist. 138. *al.* 100.

Saint Leon apprit environ deux mois aprés, que Timothée Elure avoit été relegué dans la Chersonese, sous bonne garde, & qu'un autre Timothée surnommé Solofaciole, ou le Blanc, avoit été élû évêque d'Alexandrie, du commun consentement du clergé & du peuple. Il en reçut ses lettres d'avis, avec celles de dix évêques d'Egypte & du clergé d'Alexandrie. Saint Leon leur répondit par trois lettres, où il les felicite de cette élection, les exhorte à la concorde, & ramener avec douceur les heretiques. Il prie Timothée en particulier de lui écrire souvent, pour l'instruire du progrez que la paix

Epist. 139. 140 141. *al.* 101. 102 103.

AN. 460.

fera dans son église. Ces lettres sont du dix-huitiéme d'Août 460. & les dernieres qui nous restent de Saint Leon, suivant l'ordre des tems.

XV. Autres decretales de saint Leon. Epist. 118. al. 5.

Mais il y en a quelques-unes que je n'ai pas rapportées selon leurs dates, parce qu'elles ne sont que de discipline. La premiere adressée à Dorus évêque de Benevent est du quinziéme de Mars 448. saint Leon le reprend vigoureusement, d'avoir troublé l'ordre qui devoit être entre les prêtres de son église. Il avoit ordonné un nommé Epicarpe, & l'avoit mis à la tête de tous ses prêtres, du consentement & même à la priere des deux premiers. Un autre prêtre nommé Paul s'en plaignit au pape, qui ordonna que chacun d'eux garderoit le rang de son ordination : excepté ces deux premiers qui avoient cedé leur rang par une lâche flatterie, & par collusion avec l'évêque. Il veut que ces deux demeurent aprés celui à qui ils ont cedé, c'est-à-dire les derniers de tous. Encore saint Leon pretend leur faire grace, & qu'ils meritoient d'être deposez. Il commet l'execution de ses ordres à un évêque nommé Jules.

Epist. 83. al 9.

La seconde de ces decretales est adressée à Theodore évêque de Frejus, & regarde la penitence. La date est du dixiéme de Juin 452. Le pape saint Leon reprend d'abord Theodore de ne s'être pas adressé premierement à son metropolitain, pour l'instruire de ce qu'il ignoroit. Puis il marque tout l'ordre de l'administration de la penitence : la confession, la satisfaction, & la reconciliation, qui fait rentrer dans la participation des sacremens. Il dit que la penitence s'accomplit par le ministere des

pasteurs; mais par la puissance de Jesus-Christ & le don du saint esprit. Ce remede n'est que pour les vivans, & ne peut plus être appliqué aux morts, qui l'ont negligé pendant leur vie: mais tant que la vie dure; nous ne pouvons mettre de bornes à la misericorde de Dieu; & nous devons accorder la satisfaction & la reconciliation à tous ceux qui la demandent, même dans le peril & à l'extremité de la vie; pourvû que la conversion soit veritable. Nous ne devons pas être difficiles dans la dispensation des dons de Dieu, ni mepriser les larmes de ceux qui s'accusent: au contraire nous devons croire, que c'est Dieu qui leur inspire la penitence. Quand ils auroient perdu la parole, il suffit qu'ils donnent des marques d'une connoissance entiere: ou que des personnes dignes de foi, témoignent qu'ils ont demandé la penitence. Le pape recommande à Theodore de faire connoître cette réponse à son metropolitain, pour l'instruction des autres évêques.

La troisiéme decretale est adressée à tous les évêques de la Campanie, & des deux provinces voisines, nommées Samnium & Picenum, & datée du sixiéme de Mars 459. Saint Leon y reprend fortement ces évêques, de ce qu'ils administroient le baptême sans necessité hors les deux jours solemnels de pâque & de la pentecôte; & qu'ils les donnoient sans les preparations necessaires: l'instruction, les exorcismes, l'imposition des mains & les jeûnes. Il leur reproche de mepriser ainsi les regles, par un motif d'interêt; & exprime les cas de necessité, où l'on doit administrer le baptême en tout tems:

Epist. 136. al. 80.

ſavoir une maladie deſeſperée, une incurſion d'ennemis, la crainte du naufrage. Il reprend auſſi ces évêques, de ce qu'ils faiſoient reciter publiquement la confeſſion des penitens. Cette abondance de foi, dit-il, eſt loüable, qui fait que l'on craint Dieu, juſqu'à ne pas craindre de rougir devant les hommes : mais tous les pechez ne ſont pas de telle nature, que ceux qui demandent le penitence ne craignent point de les publier; & pluſieurs s'en éloigneroient, ou par la honte, ou par la crainte de leurs ennemis, qui pourroient les pourſuivre en vertu des loix. Il ſuffit donc que les pechez ſoient confeſſez, premierement à Dieu, & enſuite au prêtre, par une confeſſion ſecrete.

XVI. Mort de ſaint Leon. Hilarus pape.

Les écrits qui nous reſtent du pape ſaint Leon, ſont quatre-vingt-ſeize ſermons ſur les principales fêtes de l'année, & cent quarante-une lettres. C'eſt le premier de tous les papes, dont nous ayons un corps d'ouvrages. Son ſtile eſt noble & élegant : marquant la ſolidité de ſon jugement, la beauté de ſon eſprit, & la grandeur de ſon courage.

Lib. pontif.

Aprés le ravage des Vandales, il renouvella l'argenterie par toutes les égliſes de Rome : ayant fondu pour cet effet ſix grands vaſes de cent livres chacun, donnez autrefois par Conſtantin. Il repara la baſilique de ſaint Pierre, & y fit une voute qu'il orna. Il rebâtit auſſi la baſilique de ſaint Paul frappée du tonnere, & y fit une voute; où il fit peindre en moſaïque nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt, accompagné des vingt-quatre vieillards : avec une inſcription, qui marque que cette égliſe avoit été commencée par Theodoſe, achevée par Honorius, &

Hadrian. ep. ad Car. M. to. 7. Conc. p. 955. D. ap. Grut.

ornée par Placidie & par saint Leon. Il fit aussi une basilique en l'honneur du pape saint Corneille, prés le cimetiere de Calliste en la voye Appienne. Il établit aux sepulcres des saints apôtres des gardiens, que l'on appelloit chambriers, & depuis chapelains, parce qu'on nommoit alors chambres les chapelles. Il fit quatre ordinations à Rome au mois de decembre, & ordonna quatre-vingt-un prêtres, trente-un diacres, & cent quatre-vingt-cinq évêques en divers lieux. Il tint le saint siege vingt-un an, & mourut en 461. comme l'on croit l'onziéme d'Avril, jour auquel l'église honore à present sa memoire.

An. 461.

V. Quesn. diss. 1. n. 3 4. & c.

Son successeur fut Hilarus son archidiacre, qui étant envoyé au concile d'Ephese trente ans auparavant, y avoit si bien soutenu les interêts de l'église. Il fut élû le douziéme de Novembre de la même année, sous le consulat de Severin & de Dagalaïse. Il étoit de Sardaigne fils de Crispin, & tint le saint siege six ans. On dit qu'il écrivit une lettre touchant la foi catholique, & qu'il l'envoya par tout l'Orient, approuvant les trois conciles de Nicée, d'Ephese & de Calcedoine, avec la lettre de S. Leon, & condamnant Eutychés & Nestorius; mais nous n'avons plus cette lettre.

Marcell. Chr. an. 461.

Mar. Scot. hoc an.

Lib. pontif.

La même année 461. le patrice Ricimer obligea l'empereur Majorien à quitter l'empire à Tortone le second jour d'Août, & le septiéme il le fit tuer; aprés un regne de quatre ans & quatre mois. Le dix-neuvieme de Novembre, Severe fut proclamé empereur à Ravenne, sans attendre le consentement de l'empereur Leon.

Chr. Idac. Marcell. Cassiod. Jornand.

En Orient l'imperatrice Eudocie veuve de Theo-

AN. 461.

XVII. Mort de l'imperatrice Eudocie.

Vita S. Euthy. p. 64.

p. 72.

Evagr. lib. I. c. 21 22. Niceph. XIV. c. 50.

Num. XXIV. 5.

p. 73.

Niceph. XIV. c. 50.

dose le jeune mourut, le vingtiéme d'Octobre de la même année 461. indiction quatorziéme, âgée de soixante-sept ans. Depuis sa retraite en Palestine, elle bâtit un grand nombre d'églises, de monasteres & d'hôpitaux : entr'autres une église de saint Pierre vis-àvis le monastere de saint Euthymius, environ à une lieuë. Elle y vint pendant le tems pascal, voir une grande citerne, qu'elle y faisoit faire ; & regardant la laure de saint Euthymius, avec ses cellules répanduës dans le desert, elle en fut touchée, pensant à ce passage de l'écriture : Que vos maisons sont belles, Jacob, & vos tabernacles, Israël ! Elle envoya Gabriel abbé de saint Etienne prier saint Euthymius de la venir voir : mais il lui fit dire : Ma fille ne vous attendez plus à me voir en cette vie. Et pourquoi vous dissipez-vous à tant de choses ! je crois que vous passerez au Seigneur avant l'hyver. Songez donc à vous recueïllir pendant cet été, & à vous preparer à ce passage ; & ne faites plus mention de moi en cette vie, ni par écrit, ni de vive voix : je veux dire, pour donner ou recevoir. Mais quand vous serez allée au Seigneur, souvenez-vous de moi, afin que par sa misericorde, il me prenne quand il voudra & comme il voudra.

L'imperatrice ayant reçû cette réponse, fut fort affligée, principalement de ce que le saint avoit dit : Ne faites plus mention de moi par écrit : car elle vouloit lui laisser par son testament un grand revenu. Elle alla en diligence à Jerusalem, dit à l'archevêque le discours de saint Euthymius ; & fit dédier le quinziéme de Juin l'église de saint Etienne, qu'elle faisoit bâtir au lieu de son martyre à

une

une stade de Jerusalem, & qui n'étoit pas encore achevée. Elle étoit si grande qu'il y pouvoit tenir dix mille personnes : on y mit le corps de saint Etienne ; & ce fut aussi le lieu de la sepulture d'Eudocie, qui y donna de grands revenus, dont elle laissa l'administration à l'abbé Gabriel ; car il y avoit un monastere joint à cette église. Gabriel gouverna ce monastere vingt-quatre ans, & mourut à quatre-vingt ans, aprés avoir fait des miracles. Il étoit homme de lettres, & écrivoit en latin, en grec, & en syriaque. Ils étoient trois freres, Gabriel, Cosme, & Chrysippe, tous trois disciples de saint Euthymius. Cosme fut gardien de la croix, puis pendant trente ans évêque de Scythopolis metropole de la seconde Palestine. Chrysippe lui succeda à la garde de la croix, & en eut la charge pendant douze ans. Il étoit prêtre, & avoit écrit quelques ouvrages. Eudocie fit aussi dedier avant sa mort les autres églises qu'elle avoit bâties, & donna à chacune des revenus suffisans. Toutes ses donations aux églises, aux hôpitaux & aux monasteres, montoient à vingt mille quatre cent quatre-vingt livres d'or : sans compter les vases sacrez. Un jour de pâque, étant venuë à l'église du saint sepulcre, elle y donna pour le luminaire dix mille septiers d'huile, chacun du poids d'environ une livre Romaine. Elle rebâtit de fond en comble la maison épiscopale, étendit & renouvella les murs de Jerusalem.

AN. 461.

Conc. Nic. II. act. I. to. 7. p. 92. B.

Vita S. Euthy. p. 76. 77.

Phot cod. 171 p. 383.

Niceph. XIV. c. 50.

L'imperatrice Eudocie avoit aussi employé son bel esprit au service de la religion. Elle mit en vers heroïques grecs les huit premiers livres de l'écriture. C'étoit une simple traduction nette & élegante,

Phot. cod. 183. p. 414.

An. 461. qui rendoit fidelement le texte, sans aucun ornement poëtique. Elle avoit traduit de même les prophetes Zacharie & Daniel, & composé en trois livres du même style l'histoire de saint Cyprien & de sainte Justine. Nous n'avons aucuns de ses ouvrages : mais seulement les centons d'Homere, c'est-à-dire la vie de Jesus-Christ, toutes par vers d'Homere, rapportées de ses differens ouvrages. D'autres les attribuent au patrice Pelage. Il y a aussi des centons de Virgile, attribuez à Proba Faltonia femme d'Anicius Probus.

Cod. 184.

Sup. XIX. n. 60.

XVIII. Mort de saint Simeon Stylite.

Vita per Anton. c. 16. al. 9.

Saint Simeon Stylite mourut vers le même tems. S'étant incliné pour prier, il demeura trois jours en cette posture, c'est-à-dire le vendredi, le samedi, & le dimanche. Antoine son disciple épouvanté de cette merveille monta à lui, & lui dit : Levez-vous seigneur, benissez-nous. Il y a trois jours & trois nuits que le peuple attend vôtre benediction. Comme il ne repondoit point Antoine ajoûta : Pourquoi m'affligez-vous ? donnez-moi la main : nous auriez-vous déja quittez ? Voyant qu'il ne parloit point, il resolut de n'en rien dire ; & n'osant le toucher, il approcha l'oreille & ne l'entendit point respirer ; mais il sentit une odeur excellente, qui sortoit de son corps. Il comprit qu'il étoit mort : lui baisa les yeux & la barbe, & dit : A qui me laissez-vous seigneur ? où chercherai-je vôtre doctrine angelique : qui pourra regarder vôtre colomne sans vous & retenir ses larmes ? que répondrai-je aux malades qui viendront vous chercher ? Il s'endormit de tristesse : le saint lui apparut & lui dit : Je n'abandonnerai point cette colomne,

ce lieu, ni cette montagne. Faites ſavoir ſecretement cette nouvelle à Antioche, de peur qu'il n'y eût du tumulte ; & ne ceſſez point de ſervir en ce lieu.

Antoine étant éveillé envoya un frere fidele à Antioche avertir l'évêque Martyrius. Il vint auſſitôt avec trois autres évêques ; & Ardabure maître de la milice en Orient avec ſes troupes pour garder le ſaint corps, de peur que le peuple aſſemblé des villes voiſines ne l'enlevât. On le porta à Antioche en chantant des hymnes & des pſeaumes : mais tout le peuple du païs étoit dans une grande triſteſſe, de ce qu'on leur ôtoit une telle protection, & de ce que l'évêque d'Antioche avoit défendu que perſonne n'y touchât. On le portoit ſur des mulets à cauſe de la longueur du chemin ; car il y avoit trois cent ſtades, c'eſt-à-dire quinze lieuës : un homme qui en punition d'un grand peché étoit ſourd & muet depuis onze ans, ſe jetta devant le cercueil, en criant : Vous êtes le bien venu ſerviteur de Dieu, vous me guerirez & je vous ſervirai toute ma vie. Il ſe releva, prit un des mulets, & dés ce moment ſe trouva gueri.

c. 17. *Evagr. I. c. 13.* *Anton. c. 17.* *c. 20.*

Tous les habitans d'Antioche vinrent au devant des précieuſes reliques ; & en chantant & portant pluſieurs flambeaux, ils les mirent dans la grande égliſe, & de-là dans une autre, qu'on appelloit la Penitence. Il ſe fit plus de miracles à ſon tombeau, qu'il n'en avoit fait pendant ſa vie ; & l'homme qui avoit été gueri demeura le reſte de ſes jours à ſervir l'égliſe. Tout ceci eſt tiré du recit d'Antoine diſciple du ſaint. Saint Simeon vêcut environ

Evagr. l. hist. c. 13. soixante-neuf ans. Il en avoit treize quand il embrassa la vie monastique ; & il la pratiqua cinquante-six ans, dont il en passa neuf dans les premiers monasteres, & quarante-sept dans la mandre : car on nommoit ainsi le lieu de sa demeure. Ce mot signifie proprement troupeau ; & de-là vient archimandrite, pour dire abbé. Saint Simeon demeura dix ans dans la petite enceinte & trente-sept sur les colomnes de diverses hauteurs. Ainsi il devoit être né vers l'an 390.

L'empereur Leon demanda aux habitans d'Antioche le corps de saint Simeon ; mais ils le prierent de leur laisser, pour servir de sauve-garde à leur ville, dont les murs étoient tombez par le tremblement de terre ; & l'empereur le leur accorda. On montroit la tête du saint, que l'historien Evagre dit avoir vûë avec ses cheveux, & la chaine de fer qu'il portoit au cou. *c. 14.* On bâtit depuis à la mandre une église en forme de croix, dont les quatre côtez étoient ornez de galeries soutenuës de colomnes : le milieu de la croisée étoit une cour découverte, ornée avec grand art, où étoit la colomne de quarante coudées sur laquelle le saint avoit vêcu : les galeries avoient des fenêtres par où on la voyoit ; mais les femmes ne la voyoient que par les portes ; car elles n'entroient point dans cette église.

XIX. Troisiéme concile d'Arles.

En Gaule le monastere de Lerins eut pour abbé aprés saint Honorat saint Maxime, depuis évêque de Riés : qui fit plusieurs miracles, & dont l'église *Martyr. R. 27 Nov.* honore la memoire le vingt-septiéme de Novembre. Fauste lui succeda dans l'une & dans l'autre place. Tandis qu'il étoit abbé de Lerins, il eut un differend

avec Theodore évêque de Frejus ; car Lerins dépendoit alors de ce diocese. Pour y remedier Ravennius évêque d'Arles convoqua un concile de treize évêques, lui compris avec Rustique de Narbonne, & les évêques de la province. L'abbé & les moines de Lerins y assisterent. Il y fut resolu premierement, que Theodore évêque de Frejus seroit prié, pour terminer le scandale, de recevoir la satisfaction de Fauste abbé de Lerins, d'oublier tout le passé, lui rendre son amitié, & le renvoyer à son monastere. Qu'il continueroit à lui donner les secours qu'il avoit promis ; & ne s'attribueroit sur ce monastere, que ce que Leonce son predecesseur s'étoit attribué : c'est-à-dire, que les clercs & les ministres de l'autel ne seroient ordonnez que par lui, ou par celui à qui il en auroit donné la commission : que lui seul donneroit le saint chrême & confirmeroit les Neophytes, s'il y en avoit : que les clercs étrangers ne seroient point reçûs sans son ordre. Mais il fut dit, que toute la multitude laïque du monastere, seroit sous la conduite de l'abbé, qu'elle auroit élû : sans que l'évêque s'y attribuât aucun droit, ni qu'il pût en ordonner aucun pour clerc, si-non à la priere de l'abbé.

AN. 462.

Ep. to. 4 Conc. p. 1023. E.

On voit ici les droits des évêques sur les monasteres, & le commencement des exemptions : fondé sur ce que le corps de la communauté étoit composé de laïques, qui se choisissoient un superieur. On compte ce concile pour le troisiéme d'Arles ; & il ne peut avoir été tenu plus tard qu'en 461. car au commencement de l'année suivante, Leonce étoit archevêque d'Arles aprés Ravennius. On le voit par les

V. not. Sirm. p. 1025.

AN. 462. lettres du pape Hilarus, qui lui écrivit le vingt-cinquiéme de Janvier 462. ſous le conſulat de l'empereur Severe : pour lui faire part ſuivant la coutume de ſon élection, & le prier de la notifier à tous les évêques de ſa dépendance.

Hilar. ep. 5. to. 4. Conc. p. 1039.

XX. Concile de Tours.

Peu de tems auparavant il y eut un concile à Tours le quatorziéme des calendes de Decembre, ſous le conſulat de Severin, c'eſt-à-dire le dixhuitiéme de Novembre 461. Il étoit composé de huit évêques, à la tête deſquels étoit ſaint Perpetuus, que l'on compte pour le ſixiéme évêque de Tours, & le troiſiéme depuis ſaint Martin. A ſaint Martin ſucceda ſaint Brice : puis Euſtochius de race de Senateurs, puis Perpetuus parent d'Euſtochius. Comme il ſe faiſoit continuellement des miracles au tombeau de ſaint Martin ; Perpetuus trouva trop petite l'égliſe que ſaint Brice y avoit bâtie ; & fit élever à cinq cent pas de la ville une grande égliſe, longue de cent cinquante-cinq pieds, large de ſoixante, haute de quarante-cinq ; ſoutenu de ſix-vingt colomnes, avec huit portes, & cinquante-deux fenêtres. Elle fut dediée le même jour que le corps de ſaint Martin y fut transferé, qui étoit le jour de ſon ordination troiſiéme de Juillet. Perpetuus demanda à pluſieurs poëtes du tems des inſcriptions pour ſa nouvelle égliſe : mais la principale fut celle de Sidonius, que lui-même nous a conſervée.

Greg. X. hist. c. 31.
Sup. XX. n 99.
Greg II. hist. c. 14
Id. I. Mirac. S. Mart. c 6.
Sid. IV. epist. 18.

Le ſecond évêque du concile de Tours étoit Victorius évêque du Mans ; compté auſſi entre les ſaints le premier de Septembre, & ſucceſſeur de ſaint Liboire. Le troiſiéme étoit Leon évêque de Bourges. Ces évêques s'étant aſſemblez à Tours

Inf. n 42.
Martyr. R. 1. Sept.

pour la solemnité de saint Martin, y tinrent ce concile le jour de l'octave, & y dresserent treize canons.

La continence y est particulierement recommandée. c. 1. On renouvelle les anciens défenses aux prêtres c. 2. & aux diacres mariez d'avoir commerce avec leurs femmes : mais on modere la rigueur des anciens canons, qui les privoit en ce cas de la communion ; & on les exhorte à éviter les excés de vin, & la frequentation des femmes étrangeres, comme c. 3. des sources d'incontinence. Les clercs inferieurs, à c. 4. qui le mariage est permis, ne doivent point épouser des veuves. On excommunie les clercs, qui quittent c. 5. leurs fonctions pour embrasser la milice, ou retourner à la vie des laïques, & tous ceux qui abandonnent c. 11. leurs églises sans permission de leur évêque. c. 13. On leur défend l'usure, comme contraire aux commandemens de Dieu. On reprime les entreprises des c. 9. 10. évêques sur leurs confreres. On défend de communiquer avec les homicides, les corrupteurs des vierges c. 7. 6. sacrées & les religieux apostats, jusques à ce qu'ils fassent penitence. De même avec les penitens de c. 8. serteurs, c'est-à-dire ceux qui aprés avoir reçû la penitence, en abandonnent les exercices. Il est à croire, que les guerres & les incursions des barbares donnoient occasion aux desordres que reprime ce concile. Il est souscrit par les huit évêques qui y sont nommez, par un prêtre, pour un évêque aveugle ; & par Thalassius évêque d'Angers, qui souscrivit chez lui.

XXI. Concile de Vennes.

Quelques années aprés, le même Perpetuus tint un concile à Vennes, à l'occasion de l'ordination

de Paterne évêque de la ville. Il s'y trouva encore quatre autres évêques, Athenius de Renes, Nunechius de Nantes, successeur d'Eusebe, Albin & Liberalis. On y fit treize canons semblables pour la
c. 6. plûpart à ceux de Tours. On étend aux moines la défense faite aux clercs, de voyager sans lettres de recommandation de leur évêque ; & on les soumet à la punition corporelle, si les paroles ne suffisent.
c. 7. On leur défend d'avoir des cellules particulieres, sinon dans l'enclos du monastere, & par permission de l'abbé ; & à un abbé d'avoir plusieurs monasteres,
c. 8. ou diverses demeures ; si ce n'est des retraites dans les villes, pour les incursions des ennemis. Il est dé-
c. 9. fendu aux clercs, sous peine d'excommunication, de s'adresser aux tribunaux seculiers ; sans permission de leur évêque : mais si l'évêque leur est suspect, ou si c'est contre lui-même qu'ils ont affaire, ils doivent s'adresser aux autres évêques. Les clercs, à qui le mariage est interdit, c'est-à-dire les soudiacres,
c. 11. & au dessus, ne doivent point assister aux festins de noces : ni aux assemblées dans lesquelles on chante des chansons amoureuses, où l'on fait des danses deshonêtes : pour ne pas salir leurs yeux & leurs oreilles, destinez aux sacrez mysteres. Ils doivent aussi
c. 12. éviter de manger avec les Juifs, puisqu'ils ne mangent pas de toutes les viandes que nous croyons permises. Celui qui se sera enyvré, sera separé de
c. 13. la communion pendant trente jours, ou puni corporellement.

c. 14. Un clerc, qui étant dans la ville aura manqué d'assister aux prieres du matin sans excuse necessaire, sera separé de la communion pendant sept jours.

jours. L'ordre des ſacrées ceremonies, & l'uſage de la pſalmodie ſera le même dans toute la province. Il eſt défendu aux clercs, ſous peine d'excommunication, d'exercer la divination, que l'on appelle le ſort des ſaints, ou de pretendre connoître l'avenir, par l'inſpection de quelques écritures que ce ſoit. Il a déja été parlé de cette ſuperſtition ; & elle a duré long-tems aprés. A la tête de ces canons eſt une lettre, pour les adreſſer aux deux évêques de la province, qui n'avoient pas aſſiſté au concile de Vennes ; ſavoir Victorius du Mans & Thalaſſius d'Angers.

AN. 462.

c. 15.

c. 16.

Sup.

XXII. Concile de Rome.

Un nommé Hermés ayant été ordonné évêque de Beziers, les habitans ne voulurent pas le recevoir, parce qu'en effet, ſa vie paſſée le rendoit indigne de l'épiſcopat. Irrité de ce refus, il fit enſorte de s'emparer de l'égliſe de Narbonne. Enſuite lui & l'évêque de Beziers porterent leurs plaintes à Rome au pape ſaint Leon & au pape Hilarus : qui en etant encore inſtruit par un diacre nommé Jean, écrivit premierement à Leonce d'Arles : l'exhortant à lui envoyer une relation du fait, ſouſcrite de lui & des autres évêques, ſur laquelle il pût interpoſer ſon jugement. Cette lettre eſt du troiſiéme de Novembre 462. On envoya des deputez de part & d'autre ; & deux évêques de Gaule Fauſte & Auxanius étant venus à Rome, aſſiſterent au concile que le pape tint dans le même mois de Novembre avec les évêques, qui s'étoient aſſemblez en grand nombre, & de diverſes provinces, pour l'anniverſaire de ſon ordination. L'affaire d'Hermés y fut jugée, & le pape écrivit la deciſion du concile aux

Hil. epiſt. 7. to. 4. Conc. p. 1040.

AN. 462. évêques des provinces de Vienne, de Lion, de Narbone & des Alpes Pennines. La lettre est du troisiéme de Decembre, sous le consulat de l'empereur Severe, la même année 462.

Epist. 8.

Elle porte que pour le bien de la paix & par indulgence Hermés demeurera évêque de Narbonne: mais à condition qu'il n'aura point le pouvoir d'ordonner les évêques, qui est transferé à Constantius évêque d'Uzés, comme le plus ancien de la province; mais aprés la mort d'Hermés, le droit des ordinations reviendra à l'évêque de Narbonne. Pour éviter de pareils inconveniens, on recommande aux évêques de Gaule, de tenir tous les ans un concile des provinces, dont on pourra l'assembler: apparemment à cause des hostilitez, qui ne permettoient pas de les tenir par tout regulierement. Leonce évêque d'Arles doit marquer le lieu & le tems du concile, par ses lettres aux metropolitains; mais on doit consulter le saint siege dans les affaires plus importantes, qui ne pourront être terminées au concile de la province. Les évêques ne doivent point sortir de leur province, sans avoir des lettres de leur metropolitain; & en cas de refus ils s'adresseront à l'évêque d'Arles. Ils ne peuvent aliener les terres de l'église, que par l'autorité du concile. Leonce s'étoit adressé au pape, pour redemander quelques paroisses de l'église d'Arles, aliénées par saint Hilaire son predecesseur: mais le pape en renvoye la connoissance aux évêques des Gaules.

c. 2.

c. 3.

c. 5.

c. 4.

XXIII. Lettres d'Hilarus contre S. Mamert de Vienne.

On rapporta au pape Hilarus, que Mamert évêque de Vienne avoit ordonné un évêque à Die malgré le peuple & par violence; & il trouva par les

archives de l'église Romaine, que cette église n'étoit pas du nombre de celles qui dépendoient de Vienne. Car suivant le reglement de saint Leon, elle n'en avoit que quatre sous sa jurisdiction : Valence, Tarantaise, Geneve & Grenoble. Le pape Hilarus se plaignit à Leonce d'Arles, de ne l'avoir pas averti de cette entreprise. Examinez, dit-il, cette affaire dans le concile, qui selon nos ordonnances doit s'assembler tous les ans, & où vous devez presider : faites-y rendre compte à Mamert de sa conduite, & nous en instruisez par une lettre commune. Cette lettre est du dixiéme d'Octobre 463. sous le consulat de Basile. Le pape en écrivit aussi aux évêques des provinces de Vienne, de Lion, de Narbonne & des Alpes, par un évêque nommé Antoine : les exhortant à reprimer cette entreprise & les autres semblables ; & à tenir plus exactement les conciles.

AN. 463.

Sup. XXVII. n. 49 Leo. ep. 50. al. 109.

Epist. 9. to. 4. Conc. p. 1043.

Epist. 10.

Antoine rapporta la réponse du concile de Gaule, composé de vingt évêques : comme il paroît par la lettre, que le pape leur écrivit le vingt-quatriéme de Février de l'année suivante 464. Il dit que l'évêque de Vienne devoit être deposé, avec celui de Die, qu'il avoit ordonné contre les regles : toutefois il en use plus moderément, pour conserver la paix des églises ; & charge l'évêque Veran, l'un d'entre eux, comme delegué du saint siege, d'aller trouver Mamert de Vienne, pour l'admonester de ne plus faire de telle entreprise, sous peine d'être privé de sa jurisdiction sur les quatre églises de sa province, qui seront attribuées à l'évêque d'Arles. Il ordonne aussi, que l'ordination de l'évêque de Die, soit

Epist. 11.

AN. 465. confirmée par Leonce évêque d'Arles, s'il le juge à propos.

XXIV. Autre Concile de Rome.

Epist. 1. Tarr. to. 4. Conc. p. 1033.

Ascagne évêque de Tarragone, avec tous ses suffragans écrivirent au pape Hilarus : pour se plaindre de Silvain évêque de Calahorre, à l'extremité de la même province, qui avoit ordonné un évêque que le peuple ne demandoit point ; & avoit pris un prêtre d'un autre évêque, pour le faire évêque malgré lui. L'évêque de Saragosse s'en étoit plaint, & avoit averti tous les évêques voisins, de se separer de ce schismatique. Les évêques de la province de Tarragone, prioient donc le pape de leur prescrire, ce qu'ils en devoient ordonner dans leur concile. Ils lui écrivirent ensuite sur une autre affaire. Nundinaire évêque de Barcelone, avoit declaré en mourant, qu'il desiroit avoir pour successeur Irenée, déja évêque d'une autre ville, dépendant originairement de la même église, à qui il laissoit le peu de bien qu'il avoit. Les évêques de la province ayant égard a la volonté du défunt, & au consentement du clergé & du peuple de Barcelone, & des plus considerables de la province, consentirent à la translation d'Irenée. Ils en demanderent au pape la confirmation.

Epist. 2.

Ces affaires furent examinées dans un concile tenu à Rome, sous le consulat de Basilisque & d'Hermeneric le quinziéme des calendes de Decembre, c'est-à-dire le dix-septiéme de Novembre 465. dans la basilique de sainte Marie, à l'occasion de l'anniversaire de l'ordination du pape. Il s'y trouva quarante-huit évêques en comptant le pape & deux Afriquains. Aprés le pape, saint Maxime de Turin

To. 4. Conc. p. 1060.

est nommé le premier : aussi étoit-il en reputation dés le tems de l'empereur Honorius. Il nous reste de lui plusieurs sermons. L'évêque de Porto n'est nommé que le cinquiéme ; & il paroît que l'on suivoit l'ordre de l'ordination. On fit en ce concile cinq canons, que le pape prononça, & que les autres évêques approuverent par leurs acclamations, sans dire leur avis en particulier. Le quatriéme canon porte, qu'un évêque doit condamner de lui-même, ce que lui ou ses predecesseurs ont fait contre les régles : mais que s'il ne le fait, il en sera châtié. Le cinquiéme est contre les évêques, qui designent en mourant leurs successeurs : prevenant ainsi & empêchant les élections legitimes. AN. 465.

Comme le pape proposoit ce reglement à l'occasion de ce qui étoit arrivé à Barcelone, il fit lire la lettre des évêques d'Espagne sur ce sujet : & la lecture fut deux fois interrompue par les évêques, qui se récrierent contre cet abus, de donner les évêchez comme par testament. On lut aussi l'autre lettre touchant les entreprises de Silvain. Aprés quelques acclamations, le pape demanda leur avis. Saint Maxime de Turin protesta, qu'il ne feroit jamais rien de ce qui étoit défendu par les canons; & que quiconque le feroit, devoit en rendre compte au saint siege. Ingenuus d'Embrun fit la même protestation, & les autres le suivirent. Le pape ordonna que les actes du concile seroient publiez par les notaires, & en écrivit le resultat dans une lettre decretale, adressée à Ascagne & à tous les évêques de la province de Tarragone, & datée du trentiéme de Decembre de la même année 465. Le pape

Epist. 2. to. 4. Conc. p. 1035.

AN. 465. y marque d'abord, qu'il avoit reçû des lettres des magistrats & des principaux citoyens de plusieurs villes d'Espagne, pour excuser la conduite de Silvain : ce qui fait, que vû la necessité des tems, il pardonne le passé, pourvû qu'à l'avenir on observe les canons. Il ordonne donc premierement, que l'on ne consacrera aucun évêque, sans le consentement du metropolitain. Il défend les translations ; veut qu'Irenée retourne à son église, sous peine d'excommunication ; & qu'Ascagne fasse élire du clergé de Barcelone un évêque digne d'en remplir le siege, & le consacre : sans qu'à l'avenir on puisse regarder comme hereditaire l'épiscopat, qui n'est conferé que par la grace de Jesus-Christ. Il n'y aura jamais deux évêques dans une église, l'on n'ordonnera ni bigames, ni penitens, ni mutilez, ni gens sans lettres : quoique le peuple les demande. Le pape permet toutefois, que les évêques ordonnez à l'insçû d'Ascagne demeurent évêques, s'ils n'ont aucuns de ces défauts. La necessité des tems, qui sert de motif pour user d'indulgence, semble signifier l'oppression des barbares, dont l'Espagne étoit remplie.

Ingenuus évêque d'Embrun metropole des Alpes maritimes se plaignit au pape Hilarus, que dans le concile de Rome, tenu en 462. l'évêque Auxanius avoit obtenu par surprise quelque avantage au préjudice de sa metropole. Le pape écrivit aux évêques Leonce, Veran & Victurus, de prendre connoissance de ce differend : déclarant qu'il ne veut rien faire contre les canons, ou contre les privileges des églises, ni favoriser l'ambition des évêques,

Epist. 4.

dont le ministere doit fructifier, non par l'étenduë des païs, mais par l'acquisition des ames. Il confirme ce que saint Leon avoit ordonné, touchant les deux villes de Cemele & de Nice; qui ne doivent avoir qu'un évêque. Il residoit alors à Cemele, qui étoit plus considerable : depuis Cemele ayant été ruinée, on l'a transferé à Nice. AN. 465.

XXV. Commencement de saint Daniel Stylite.

Marc. Chr an. 465. Chr. Pasch.

Vita S. Dan. ap. Sur. 11. Decemb. c. 24.

La même année 465. sous le consulat de Basilisque & d'Hermeneric, il arriva à C. P. une grande incendie, qui consuma huit de ses regions ou quartiers. Saint Daniel Stylite l'avoit predite, & avoit conseillé au patriarche Gennade & à l'empereur Leon, de la prevenir en faisant deux fois la semaine des prieres publiques : mais on ne l'avoit pas cru. L'évenement en fit souvenir, & le peuple courut en grande hâte vers sa colonne. L'un se plaignoit d'avoir perdu sa maison, l'autre ses biens, ses amis, sa femme, ses enfans. Le saint touché de leur affliction fondoit en larmes, & leur conseilloit de s'appliquer à la priere & au jeûne. Il étendit les mains vers le ciel, & pria pour eux; puis il les renvoya, disant que l'incendie finiroit au bout de sept jours, ce qui arriva. Alors l'empereur vint avec l'imperatrice le prier de demander à Dieu de leur pardonner le passé, & de les mettre en seureté pour l'avenir. *c. 27.*

Daniel n'étoit monté sur sa colonne que depuis quatre ou cinq ans, c'est-à-dire depuis la mort de saint Simeon, qu'il se proposa d'imiter. Daniel étoit natif du bourg de Maratha, prés de Samosathe: à l'âge de douze ans, il se retira dans un monastere voisin. Long-tems aprés, son abbé allant à *Vita c. 2.* *c. 6.*

Antioche pour les affaires de l'église le mena avec
lui ; & passant à Telade ou Telanisse, il lui fit voir
saint Simeon Stylite sur sa colonne. Saint Simeon
lui permit de monter auprés de lui, lui donna sa
benediction ; & lui predit qu'il souffriroit beaucoup
pour Jesus-Christ. L'abbé étant mort, on voulut
mettre Daniel à sa place, mais il le refusa. Il re-
tourna voir saint Simeon Stylite, & demeura qua-
torze jours dans la mandre ou monastere, qui étoit
c. 8. auprés de sa colonne. Il entreprit ensuite le voya-
ge de la terre sainte ; mais saint Simeon lui apparut en
chemin, & lui ordonna d'aller à C. P. Il obeït & s'é-
tant arrêté en un lieu nommé Philempore, où l'on
disoit que les malins esprits revenoient, il s'établit
c. 11. dans une église abandonnée. Quelques clercs de
l'église de C. P. voulurent l'inquieter, mais il fut
protegé par l'évêque Anatolius ; & l'ayant gueri
d'une grande maladie, il lui demanda, pour toute
recompense le pardon de ceux qui l'avoient ca-
lomnié.

c. 14. Saint Simeon Stylite avoit envoyé son disciple
Sergius porter à l'empereur son habillement de tête.
N'ayant pû avoir accez auprés du prince, il alla
trouver Daniel, dont il avoit oüi dire de grandes
choses. Il lui apprit la mort de saint Simeon & le
sujet de son voyage ; & Daniel de son côté lui dit
des particularitez de la vie de saint Simeon, que Dieu
lui avoit revelées : ainsi Sergius quitta son premier des-
sein, & laissa à Daniel le present qu'il portoit à l'em-
pereur. Il y avoit neuf ans que Daniel demeuroit à
Philempore, quand il prit la resolution de monter sur
une colonne.

Il la fit bâtir sur une montagne au lieu nommé Anaplus, prés l'embouchure du Pont-Euxin. Il y avoit premierement deux grandes colomnes jointes par des barres de fer, & au dessus une plus petite, sur laquelle étoit attaché une espece de boisseau où il étoit. La situation du païs sujet à de grands vents & des froids tres-rudes, rendoit sa penitence encore plus étonante que celle de saint Simeon. Il y eut un hyver où les vents penserent l'emporter : ils le dépoüillerent de tous ses habits, & il demeura immobile & transi de froid. Ses disciples monterent à la colomne, & avec des éponges lui appliquerent de l'eau chaude pour le dégeler. Il ne quitta point pour cela sa colomne, & ne laissa pas d'y vivre jusqu'à quatre-vingt ans.

Theod. lect. lib. I. p. 554.

Vita Dan. c. 28. c. 32.

Sans en descendre il fut ordonné prêtre par Gennade évêque de C. P. qui ayant fait au bas les prieres, monta à la colomne pour achever la ceremonie & lui donner la communion. Il obtint par ses prieres un fils à l'empereur Leon, qui le visitoit souvent & lui portoit un profond respect. Ce prince fit bâtir prés de la colomne de Daniel un petit monastere pour ses disciples, & un hospice pour ceux qui le venoient voir : avec un oratoire pour mettre des reliques de saint Simeon, que saint Daniel avoit fait venir d'Antioche. Gubas roi des Lazes étant venu renouveller son alliance avec les Romains, l'empereur le mena voir saint Daniel, comme le miracle de son empire. Le roi barbare se prosterna avec larmes devant la colomne ; & le saint homme fut l'arbitre du traité entre ces deux princes. Gubaz étant de retour chez lui, y racontoit cette merveille,

c. 25.

c. 21.

c. 34.

c. 35.

An. 466. & n'envoyoit jamais à C. P. qu'il n'écrivît à saint Daniel, pour se recommander à ses prieres.

XXVI. Loi pour les asiles.

Vita S. Marc. ap. Sur. 29. Decemb.

Sup. XXVII. n. 30.

Le patrice Ardabure le plus puissant de l'empire, étant irrité contre un homme de sa dépendance; celui-ci se refugia dans le monastere des Acemetes, que gouvernoit le saint abbé Marcel. Ardabure l'envoya demander; & comme on refusa de le rendre, il usa de menaces; puis il envoya des soldats qui entourerent le monastere. Saint Marcel leur demanda s'ils vouloient demeurer, & leur offrit des vivres qu'ils accepterent. C'étoit le soir; & la nuit étant venuë, les moines pressoient saint Marcel de donner l'homme qui s'étoit refugié, pour ne les pas exposer tous à perir avec le monastere. Les soldats au dehors menaçoient l'épée à la main, resolus d'attaquer la maison si-tôt qu'il seroit jour. Alors ils virent un feu sur le haut du monastere, qui lançoit vers eux des traits comme de foudre: ils jetterent les armes, se prosternerent & chercherent à appaiser Dieu par leurs prieres. Ardabure lui-même l'ayant appris, pardonna à celui qui s'étoit refugié.

L. 6 Cod. De his qui ad eccl. f.

Sup. liv. XX. n. 36 l. 3 C. Th. De his qui ad eccles.

On croit que ce miracle fut l'occasion d'une grande loi de l'empereur Leon pour les asiles, en date du dernier jour de Février, sous son troisiéme consulat, c'est-à-dire l'an 466. Elle défend de tirer personne des églises, ni d'inquieter les évêques ou les économes, pour les dettes des refugiez; car on les en rendoit responsables, suivant la loi d'Arcade du vingt-septiéme Juillet 398. Celle-ci défend tout cela sous peine capitale. On ne doit point non plus tellement reserrer les refugiez, qu'ils manquent de nourriture, d'habits, ou de repos. S'ils parois-

ſent publiquement dans l'égliſe, on pourra ſans bleſſer la reverence du lieu, leur notifier la ſentence du juge, & recevoir leur réponſe : s'ils ſe cachent dans l'enceinte de l'aſile, l'économe ou le défenſeur ou quelqu'autre commis par l'évêque les fera venir dans l'égliſe. Etant avertis, ils pourront conſtituer procureur pour ſe défendre devant le juge : s'ils le refuſent, on procedera contr'eux par les voyes de droit, & on vendra leurs meubles ou leurs immeubles, ſelon les formes, en execution du jugement. Que s'ils cachent leurs meubles dans l'enceinte de l'égliſe, ou chez quelqu'un des clercs ; ils ſeront repreſentez à la diligence de l'économe, ou du défenſeur ; & ſi quelqu'un eſt ſoupçonné de les receler, il ſera obligé à s'en purger par l'autorité de l'évêque.

Quant aux eſclaves & aux autres domeſtiques, ſitôt que l'économe, ou le défenſeur ſeront avertis par ceux à qui ils appartiennent : ils doivent les renvoyer avec tout ce qu'ils ont apporté, aprés avoir pris ſerment des maîtres, de leur pardonner, ou de les châtier humainement. Car il ne convient pas qu'ils demeurent longtems dans les égliſes : de peur que les maîtres ne ſoient privez de leur ſervice, & qu'ils ne ſoient nouris aux dépens des pauvres. Les économes ou les défenſeurs s'informeront inceſſamment de la qualité des perſonnes & des affaires des refugiez, pour en avertir les juges & les perſonnes intereſſées. Cette loi ne doit point avoir lieu à C. P. mais on doit s'adreſſer à l'empereur, pour regler les cas particuliers. On y voit le legitime uſage des aſiles, pour conſerver le reſpect de la religion, ſans donner atteinte à la juſtice.

AN. 467.

XXVII. Anthemius empereur d'Occident.

Cassiod. & Marcell. Chr.

Il y avoit plus d'un an que Rome étoit sans empereur ; Severe y avoit été empoisonné dans le palais dés le quinziéme d'Août 465. & on en accusoit le patrice Ricimer, qui gouvernoit l'Occident. Enfin il convint que l'empereur Leon envoyeroit d'Orient Anthemius fils de Procope & petit fils d'un autre Anthemius ; que Ricimer épouseroit sa fille, & qu'il seroit reconnu empereur d'Occident. Le senat envoya pour cet effet une députation à C. P. Anthemius vint en Italie & fut reconnu empereur à huit mille prés de Rome au mois d'Août, sous le consulat de Pusée & de Jean l'an 467. & Ricimer devint son gendre.

Idem. Vict. Tun. Chr Pasc p. 313. c Evagr. II. c. 16.

Gelas. epist. 13. to. 4. Conc. p. 1208. C.

Anthemius avoit auprés de lui un nommé Philothée heretique Macedonien, qui appuyé de sa faveur vouloit introduite à Rome de nouvelles assemblées de diverses sectes. Le pape Hilarus s'y opposa, & pria l'empereur Anthemius de l'empêcher ; il lui en parla publiquement & à haute voix dans l'église de saint Pierre, & l'obligea de promettre avec serment qu'il n'en seroit rien.

XXVIII. Mort d'Hilarus Simplicius pape.

Le pape Hilarus mourut la même année 467. le dix-septiéme de Septembre, aprés avoir tenu le saint siege cinq ans & dix mois. Il bâtit plusieurs églises, & donna un tres-grand nombre de vases sacrez ; apparemment pour reparer le pillage des Vandales. Il fit trois oratoires dans le baptistere de la basilique de Constantin : un de saint Jean-baptiste, un de saint Jean l'évangeliste, & un de la sainte Croix : où il mit du bois de la vraye croix, avec une croix d'or, ornée de pierreries du poids de vingt livres. Il y avoit dans le baptistere une cuve de

Lib. Pontific.

porphyre & trois cerfs d'argent qui verſoient de l'eau, chacun du poids de trente livres : un agneau d'or & une colombe d'or. Tous les vaſes qu'il donna montoient à quatre-vingt-quatorze livres d'or & mil deux cent cinquante-deux livres d'argent. Il fit auſſi un oratoire de ſaint Etienne dans le même baptiſtere de Latran ; & mit au même lieu deux bibliotheques, ou plûtôt deux armoires de livres. Il fit des monaſteres auprés de ſaint Laurent, avec un bain & palais. En une ordination au mois de Decembre, il fit vingt-cinq prêtres, ſix diacres, & vingt-deux évêques. Il fut enterré à ſaint Laurent dans une voute prés de ſaint Sixte. Aprés dix jours de vacance, on élût le vingtiéme de Septembre Simplicius de Tibur fils de Caſtin, qui tint le ſaint ſiege quinze ans. AN. 467.

XXIX. Mort d'Aſpar & d'Ardabure.

Niceph. XV. hiſt. c. 27. Procop. I. Vand. c. 6.

L'empereur Leon ne pouvant ſouffrir les inſultes que Genſeric faiſoit tous les jours aux villes de l'empire, envoya contre lui une grande flotte, ſous la conduite de Baſiliſque frere de ſa femme l'imperatrice Verine : mais Baſiliſque étoit d'intelligence avec le patrice Aſpar & ſon fils Ardabure, qui avoient alors la plus grande autorité. Ils étoient Ariens declarez, & par cette raiſon ne pouvoient aſpirer eux-mêmes à l'empire ; car le peuple de C. P. haïſſoit cette hereſie, ſe ſouvenant des perſecutions, que l'égliſe avoit ſouffertes ſous Conſtantius & Valens. C'eſt ce qui avoit obligé Aſpar à procurer l'empire à Leon : mais il s'étoit depuis broüillé avec lui ; & diſoit hautement, qu'il ne falloit pas s'étonner ſi Genſeric proſperoit, puiſque ſa religion étoit la meilleure. Il avoit donc concerté avec ſon

An. 468. fils Ardabure, de faire empereur Basilisque, qui professoit la religion catholique, afin de regner sous son nom & d'établir l'Arianisme. Basilisque étant arrivé en Afrique, fit perir la flotte, d'intelligence avec Genseric, & s'enfuit honteusement. Quand il fut de retour à C. P. il se sauva dans une église, & l'imperatrice sa sœur le fit retirer à Perinthe, chargé de la malediction publique. Ceci arriva sous le consulat d'Anthemius l'an 468.

Vict. Tun. Chr. L'année suivante, sous le consulat de Zenon & de Marcien, l'empereur Leon instruit de la conspiration, & ne se sentant pas assez puissant, pour venir à bout d'Aspar & de ses enfans à force ouverte; feignit de ne se douter de rien, & offrit sa fille Ariane à l'autre fils d'Aspare, nommé Patrice, ou Patriciole avec la dignité de Cesar, qui étoit comme la survivance de l'empire. On pretendoit que Patrice renonceroit à l'Arianisme. Toutefois le peuple de C. P. & tous les gens de bien furent fort alarmez: & ayant à leur tête saint Marcel abbé des Acemetes, & un autre nommé Gelade; ils vinrent dans l'hippodrome: pour détourner l'empereur de cette entreprise, sachant bien qu'il n'avoit pris cet engagement qu'à contre cœur, & par la necessité de ses affaires. Marcel étant entré au lieu où l'empereur étoit assis, lui parla librement; l'exhorta à resister aux ennemis de l'église; & lui fit promettre que le fils d'Aspar ne seroit point Cesar, s'il ne se faisoit instruire de la religion catholique.

Vita S. Marc. ap. Sur. 29 dec. c. 34.

Niceph. XV. c. 27. Le peuple de C. P. ne s'appaisa pas pour cela; & ne pouvant souffrir d'être exposé aprés la mort de Leon à la domination des Ariens, il s'assembla dans

l'hippodrome, & dit beaucoup d'injures à Aſpar & à ſes enfans. Ils eurent peur : ils paſſerent à Calcedoine, & ſe refugierent dans l'égliſe de ſainte Euphemie. L'empereur envoya le patriarche s'excuſant & promettant de leur garder ſa parole, s'ils ſortoient de l'égliſe. Ils répondirent qu'ils n'en ſortiroient point, ſi l'empereur ne venoit lui-même. L'empereur y alla, les fit venir, mangea avec eux, & leur donna toutes les autres marques d'avoir oublié le paſſé. Mais d'ailleurs il donna ordre à Zenon ſon confident de leur couper la tête, quand ils entreroient dans le palais par les bains. Aſpar & Ardabure furent ainſi mis à mort : Patrice l'autre fils fut ſeulement exilé ; & Leon lui ayant ôté ſa fille Ariane, la donna en mariage à Zenon. Il étoit d'Iſaurie, & ſe nommoit auparavant Aricmeſe ou Taraſicodiſe : mais Leon lui changea de nom en le faiſant ſon gendre. Ceci ſe paſſa ſous le quatriéme conſulat de Leon avec Probien, c'eſt-à-dire en 471.

AN. 471.

Marc. Chr. an. 471.

Candid. ap. Ph. Cod. 79. p. 174.

XXX. Loix de Leon pour l'égliſe.

L. 15. C. de ep. aud.

L'empereur Leon fit pendant ces années-là pluſieurs loix en faveur de la religion. Il défendit de faire la fonction d'avocat en aucun tribunal, à quiconque ne ſeroit pas catholique, ſous peine de baniſſement perpetuel. Cette loi eſt du dernier de Juillet 468. Il confirma les loix contre les payens. Il accorda à tous les clercs & les moines le privilege de n'être point traduits en juſtice devant les tribunaux étrangers : ni obligez, pour ſe défendre, à quitter leurs égliſes & leurs monaſteres. Chacun d'eux doit être pourſuivi devant les juges ordinaires des lieux. Ceux qui ſeront trouvez à C P. ne pourront

L. 8 C. de pag.
L. 33. C. de ep.

être poursuivis, que devant le prefet du prétoire. Dans les provinces, ils ne seront tenus de donner autres cautions, que les défenseurs ou économes des églises : à C. P. ils n'en donneront point. Dans les causes ecclesiastiques, on ne doit poursuivre que l'économe. Les frais d'execution sont taxez moderement contre les clercs ; & ceux qui les poursuivent sans juste cause, sont condamnez aux dépens. Cette loi est assez conforme à celle de Marcien du mois d'Avril 456. Par une autre loi du cinquiéme de Janvier 469. Leon confirme tous les privileges des hôpitaux & des monasteres. Le treiziéme de Decembre de la même année, il fit une loi pour l'observation des fêtes, qui défend tout acte judiciaire le dimanche jusques aux simples citations ; & tous les spectacles du theatre du Cirque, ou des combats des bêtes, sous peine aux officiers contrevenans de pertes de leurs charges & de confiscation de biens. Le quinziéme de Mars de la même année 469. il avoit fait une loi contre la simonie : qui veut que les évêques ne soient choisis que pour leur merite ; & que loin de briguer l'épiscopat, ils le fuient. Car, ajoute la loi, l'évêque est certainement indigne du sacerdoce, s'il n'est ordonné malgré lui. Elle veut que ce crime soit poursuivi, comme celui de leze-majesté ; & que quiconque en sera convaincu, soit deposé & noté d'infamie.

L. 25. C. de ep. sup. l. XXVIII. n. 53. L. 35. Cod.

L. ult. C. de fer.

L. 31. siquemq. C. de episc.

Cette loi semble être la suite d'un concile, tenu par les évêques qui se rencontrerent à C. P. sous le patriarche Gennade, sans marque de tems. Il nous en reste une lettre circulaire adressée à tous les metropolitains, qui condamne fortement la simonie, & tous

To. 4. Conc. p. 1025.

& tous les artifices que l'on employe ordinairement pour la déguiser. Elle rapporte le second canon du concile de Calcedoine, & en ordonne l'execution: declarant deposez & excommuniez tous clercs ou laïques, qui auront voulu acheter ou vendre le ministere sacré. Elle marque la Galatie en particulier, où quelques-uns ont été trouvez coupables de ce crime. Enfin on charge chaque metropolitain d'envoyer copie de cette lettre à ses suffragans, aux visiteurs, & à tous les autres. Cette lettre circulaire fut souscrite par plus de quatre-vingt évêques.

Bals. Nova Coll.

XXXI. Pierre le Foulon à Antioche.

Theod. lect. lib. I. p. 554. Niceph. XV. c. 28.

Serm. Alex. ap. Sur. 11. J. n.

L'empereur Leon donna le gouvernement de l'Orient à Zenon son gendre, qui emmena avec lui à Antioche un nommé Pierre prêtre de l'église de sainte Bassa martyre à Calcedoine. Il avoit été moine dans un monastere d'Acemetes, & y avoit exercé le métier de foulon, dont le surnom lui demeura. Mais comme il rejettoit le concile de Calcedoine, & soûtenoit l'heresie d'Eutychés: il fut chassé du monastere, & interdit des fonctions de prêtre, & se retira à C. P. où il s'attacha à faire sa cour aux grands, & particulierement à Zenon; s'insinuant sous pretexte de pieté. Etant arrivé avec lui à Antioche, il resolut de s'en faire évêque, & lui persuada de favoriser son entreprise. Il gagna par argent quelques Apollinaristes, & commença à calomnier l'évêque Martyrius, l'accusant d'être Nestorien. Il ajouta au Trisagion : Vous qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous. Attribuant ainsi la passion, non au Fils seul; mais à toutes les trois personnes de la Trinité; & disant anathême à qui ne vouloit pas parler ainsi.

Ce qui mit la division dans le peuple d'Antioche.

AN. 471.

Martyrius patriarche d'Antioche étoit à C. P. & fut obligé d'y sejourner long-tems, par la necessité des affaires; mais l'empereur le renvoya avec beaucoup d'honneur, par les soins & les sollicitations du patriarche Gennade. On croit que ce voyage de Martyrius fut l'occasion d'une loi du premier de Juin 471. sous le consulat de Leon & de Probien adressée à Zenon, qui porte que ceux qui demeurent dans les monasteres, n'ayent point la liberté d'en sortir, ni de séjourner à Antioche, ou dans les autres villes : excepté les apocrisiaires, c'est-à-dire les procureurs de communauté, & seulement pour les fonctions de leurs charges. Encore ne doivent-ils point disputer de religion, tenir des assemblées, ni exciter aucun trouble. Toutefois Martyrius étant de retour à Antioche, & voyant que le peuple aimoit la division, & que Zenon le favorisoit : aprés avoir en vain essayé de les ramener par ses exhortations, il resolut de se retirer, & dit publiquement dans l'église : Je renonce au clergé peu soumis, au peuple desobeïssant, & à l'église impure, me reservant la dignité du sacerdoce. Alors Pierre le Foulon s'empara du siege vacant, & fut reconnu patriarche d'Antioche. Gennade l'ayant appris, en informa l'empereur, qui ordonna que Pierre fût envoyé en exil dans l'Oasis; mais il fut averti, & prevint l'execution de cet ordre par la fuite. Julien fut élû évêque d'Antioche d'un commun consentement.

Theod. lect.

Brev. hist. Eutych. to. 4. Conc. p. 1082. B.

Gennade mourut quelque tems aprés, ayant tenu le siege de C. P. treize ans. Il avoit l'esprit vif & s'expliquoit nettement. Il commença tout de nouveau

Sup. n. 19. Genn. script. Theod. lect. p. 554.

le prophete Daniel à la lettre, & composa aussi plusieurs homelies; mais il ne nous reste rien de ses écrits. On dit qu'il n'ordonnoit aucun clerc, qui ne sçût par cœur le psautier, & on lui attribuë plusieurs miracles. De son tems, Studius qui avoit été consul en 454. fonda un monastere sous l'invocation de Saint Jean, & y mit des moines de la regle des Acemetes, tirez du grand monastere de Gomon en Bithynie. Ce monastere de Studius étoit à l'extremité de C. P. vers la porte dorée, & devint tres-celebre dans la suite. Gennade eut pour successeur Acace recteur de l'hôpital des orphelins à C. P. Ce fut apparemment Acace qui renouvella du tems du pape Simplicius la pretention des évêques de C. P. pour avoir le premier rang aprés ceux de Rome, en vertu du dernier canon du concile de Calcedoine: mais Probus évêque de Canuse & legat du saint siege s'y opposa en presence même de l'empereur Leon.

An. 473.

Evagr. 2. c. 11. Gelas. epist. 13. to. 4. Conc. p. 1207. E.

XXXII. Mort de saint Euthymius.

Vers ce tems-là moururent en Palestine S. Theoctiste & ensuite saint Euthymius. Saint Theoctiste mourut le troisiéme de Septembre indiction cinquiéme, c'est-à-dire en 467. saint Euthymius qui étoit alors dans sa quatre-vingt-dixiéme année le vint voir dans sa maladie, & prit soin de ses funerailles; & Anastase évêque de Jerusalem profita de cette occasion pour voir saint Euthymius. Il lui baisa les mains, se recommanda à ses prieres, & le pria de lui écrire souvent. A la place de Theoctiste, saint Euthymius établit abbé du monastere Maris oncle de Terebon avancé en âge & en vertu; mais il mourut au bout de deux ans.

Vita S. Euthy. p. 74.

Sup. liv. XXIV. n. 27.

AN. 473. Saint Euthymius l'enterra dans le sepulcre de saint Theoctiste ; & fit abbé Longin, qui eut depuis pour successeur Paul & Therebon le jeune.

Saint Euthymius avoit accoutumé de se retirer dans le grand desert, depuis l'octave de l'Epiphanie jusqu'au dimanche des Rameaux. En 473. ceux qui devoient l'accompagner s'étant assemblez, Martyrius & Elie virent qu'il ne preparoit rien, & lui di-
p. 79. rent : Ne sortirez-vous pas demain mon pere? Il répondit : Je demeurerai cette semaine, & je m'en irai samedi la nuit. Trois jours aprés, il ordonna de faire la vigile de saint Antoine la nuit du seiziéme au dix-septiéme Janvier ; & pendant l'office il prit les prêtres dans la diaconie, & leur dit : Je ne ferai plus d'autre vigile avec vous en cette vie ; car le Seigneur m'a appellé. Envoyez-moi Domitien, & demain matin assemblez tous les peres.

Quand ils furent venus, il leur dit : Mes freres je m'en vais dans la voye de mes peres. Si vous m'aimez, gardez mes commandemens. Il leur recommanda ensuite la charité, l'humilité, la pureté de
p. 80. l'ame & du corps, puis il leur demanda qui ils vouloient pour superieur. Ils choisirent tout d'une voix Domitien. Cela ne se peut, dit saint Euthymius ; car il ne demeurera que sept jours aprés moi en cette vie. Les peres étonnez d'une prophetie si claire, demanderent pour superieur Elie économe du monastere natif de Jerico. Saint Euthymius lui dit devant tous les autres : Tous les peres vous ont choisi pour leur pasteur : prenez garde à vous & à tout vô-
p. 81. tre troupeau ; & sachez premierement, qu'il a plû à Dieu que cette laure devienne un monastere, & dans

peu de tems. Il regla le lieu & la maniere dont il devoit être bâti, l'hospitalité, l'ordre de la psalmodie, le soin des freres, & recommanda que la porte en fût ouverte à tout le monde. An. 473.

Ensuite il congedia tous les assistans, excepté Domitien; & demeura dans la diaconie, où il mourut la nuit du samedy vingtiéme de Janvier indiction onziéme, sous le cinquiéme consulat de Leon, c'est-à-dire l'an 473. Il étoit âgé de quatre-vingt-seize ans, dont il avoit passé soixante-sept dans le desert; toutefois il joüissoit d'une santé parfaite, ayant encore la vûë bonne & toutes ses dents. Sa taille étoit petite, son visage rond, le teint blanc, l'œil gay; les manieres douces & agreables, sa barbe descendoit jusqu'à la ceinture. A la nouvelle de sa mort, il s'assembla une infinité de moines & de laïques de tout le pays d'alentour. Anastase patriarche de Jerusalem y vint accompagné de Chrysippe, de Gabriel, de Fidus, & d'une grande quantité de clercs. On ne put enterrer le corps jusqu'à l'heure de none, encore fallut-il que le patriarche fit écarter le peuple par les soldats. Il chargea le diacre Fidus du soin de bâtir le monastere, & lui envoya de Jerusalem des ouvriers & des materiaux. Fidus changea donc en une belle & grande église la caverne où saint Euthymius s'étoit d'abord retiré. Il mit son sepulcre au milieu, & des deux côtez ceux des prêtres & des abbez. Quand tout fut prêt, le patriarche envoya de Jerusalem la table de marbre, qui devoit couvrir le sepulcre, l'urne d'argent pour mettre dessus, la balustrade pour l'environner, & tous les autres ornemens de l'église. Le septiéme

p. 82. p. 83. p. 84. p. 85.

AN. 474. jour de Mai il vint à la laure, transfera le saint corps de ses propres mains, & l'enferma dans le sepulcre: ensorte qu'on ne pût l'ouvrir, ni rien emporter des reliques. Il s'y fit une infinité de miracles. Le patriarche emmena avec lui Martyrius & Elie, & les fit prêtres du saint Sepulcre. Quant à Domitien, il étoit mort sept jours aprés le saint, suivant sa prophetie : il le servit plus de cinquante ans, & fut son parfait imitateur.

p. 84.

XXXIII. Mort de Leon Zenon empereur.

Chr. Marcell. Evagr. II. hist. c. 17. Theod. lect. p. 555. Chr. Pasch.

L'empereur Leon aprés avoir regné seize ans, mourut à C. P. au mois de Janvier l'année suivante, 474. sous le consulat de son petit fils Leon, fils de sa fille Ariane & de Zenon. Zenon se fit declarer empereur au mois de Fevrier par son fils Leon, qui n'avoit au plus que trois ans, & qui mourut au mois de Novembre : ensorte que Zenon demeura seul empereur. Si-tôt qu'il se vit le maître, il s'abandonna sans reserve à ses mauvaises inclinations : il ne comptoit rien pour honteux ou illegitime, & sembloit persuadé, qu'il y avoit de la bassesse à se cacher pour faire le mal, & qu'il étoit de la dignité d'un empereur de le faire à decouvert. Pendant qu'il menoit ainsi une vie dissoluë, son empire étoit ravagé par les barbares : au levant par les Sarrasins ou Arabes Scenites, au couchant par les Huns, qui avoient passé le Danube sans trouver de resistance, & pilloient la Trace. Zenon plus barbare encore achevoit de ruiner ses peuples, leur ôtant par force ce qui leur restoit. Aussi ne fut-il pas long-tems paisible. Dés l'année suivante 475. en laquelle il étoit seul consul, s'étant broüillé avec sa belle-mere Verine veuve de l'empereur Léon, il craignit qu'elle ne le

Evagr. III. hist. c. 1.

c. 2.

Evagr. III. c. 3. Chr. Marc. Chr. Pasch.

fit assassiner, & s'enfuit en Isaurie sa patrie, où sa femme Ariane le suivit. Basilisque frere de l'imperatrice Verine se fit reconnoître empereur avec son fils Marc, & regna environ deux ans. Il ne valoit pas mieux que Zenon; & sa femme Zenodie l'engagea dans le parti des Eutychiens.

AN. 475.

Theod lect. 1 *p.* 556.
Candid. ap. Phot. Cod. 79. *p.* 175.

XXXIV.
Fin de l'empire d'Occident.

Evagr. II. hist. c. 16.
Chr. Cassiod. Jornand. p. 477.
Marcell. Chr Anonym. Cusp.

L'empire d'Occident étoit encore en un état plus pitoyable. Anthemius aprés avoir regné prés de cinq ans, fut tué à Rome l'onziéme de Juillet, sous le consulat de Festus & de Marcien, c'est-à-dire l'an 472. par ordre de Ricimer son gendre, qui mourut lui-même de maladie le dix-huitiéme d'Août suivant. Anicius Olibrius qui avoit épousé à C. P. Placidie fille de Valentinien III. fut reconnu empereur d'Occident; mais il mourut le vingt-troisiéme d'Octobre. Aprés un interregne de quatre mois, Glycerius prit le titre d'empereur à Ravenne le cinquiéme de Mars 473. mais il ne regna que quinze mois, & fut deposé & ordonné évêque de Salone en Dalmatie. On élut à sa place le vingt-quatriéme de Juin 474. Jules Nepos, qui regna quatorze mois; & fut chassé dans la Dalmatie le vingt-huitiéme d'Août 475. Alors le patrice Oreste que Nepos avoit fait maître de la milice, fit reconnoître empereur son fils Romulus ou Momyle, autrement nommé Augustule, qui fut declaré empereur à Ravenne le dernier jour d'Octobre suivant. Il ne regna que dix mois; car ceux du parti de Nepos appellerent en Italie Odoacre, roi des Turcilingues & des Herules, qui étoit en Pannonie. Il se rendit maître de Rome le vingt-troisiéme d'Août 476. sous le consulat de Basilisque & d'Harmatius

AN. 476 indiction quatorziéme. Il fit mourir Oreste à Plaisance, & envoya le jeune Augustule à une petite ville de la Campanie. Ainsi finit l'empire d'Occident; car Odoacre ne prit ni le titre d'empereur, ni la pourpre & les ornemens imperiaux, mais seulement le nom de roi d'Italie. Le reste de l'Occident obeïssoit à divers rois barbares : l'Afrique aux Vandales, l'Espagne & une grande partie de la Gaule aux Goths, le reste de la Gaule aux Bourguignons & aux Francs, partie de la grande Bretagne aux Anglois Saxons. Les Francs & les Anglois étoient encore idolâtres, tous les autres peuples que j'ai nommé étoient Ariens. Le patrice Ricimer, qui avoit si long-tems gouverné à Rome, étoit aussi Goth & Arien; & il avoit pris l'oratoire de sainte Agathe, pour servir aux assemblées de sa secte. Mais l'église indépendante des revolutions temporelles, se soutenoit au milieu de ces desordres, comme elle avoit fait sous les persecutions des trois premiers siecles.

Inscript. ap. Baron. an. 472. Greg. III. epist. 19. & III. dialog. c. 30.

XXXV.
S. Severin de Norique.

Odoacre allant en Italie visita saint Severin fameux solitaire, qui demeuroit sur le Danube prés de Vienne. Sa cellule étoit si basse qu'Odoacre, qui étoit un jeune homme de fort grande taille, se baissa pour ne pas toucher au toit; & le saint lui predit la gloire qu'il alloit recevoir; car comme il prenoit congé, il lui dit: Allez en Italie : vous portez maintenant de chetives fourures : mais vous ferez bien-tôt de grandes liberalitez. Quand Odoacre se vit établi dans son royaume, il se souvint de la prediction de saint Severin, & lui envoya des lettres, le priant de lui demander tout ce qu'il voudroit. Le saint lui demanda le rappel d'un nommé

Vita S. Sever. Noric. ap. Boll. 8. Janu.

Ambroise

Ambroise qui avoit été exilé, & l'obtint. Il predit devant plusieurs personnes nobles, qu'Odoacre regneroit entre treize & quatorze ans.

Saint Severin est regardé comme l'apôtre du Norique. On ne sait point le lieu de sa naissance, & il prit grand soin de le cacher : mais la pureté de son latin faisoit juger qu'il étoit de Rome, ou de quelqu'autre endroit d'Italie. L'amour de la perfection le porta à se retirer en Orient, où il passa quelque tems dans la solitude. Ensuite il vint dans le Norique, qui est aujourd'hui l'Austriche, alors continuellement exposé aux courses des barbares. Le saint étoit le refuge des peuples dans ces miseres publiques. Souvent il apprenoit par revelation les desseins des barbares, & avertissoit les habitans de leur marche; il les exhortoit à détourner les maux qui les menaçoient, par des prieres & de bonnes œuvres; & à payer exactement les dismes, pour soulager les pauvres. Il rachetoit les captifs, guerissoit les malades, chassoit les sauterelles qui ruinoient le païs. Plusieurs églises le demanderent pour évêque; mais il disoit que c'étoit assez de s'être privé de sa chere solitude, pour venir par ordre de Dieu dans cette province, où il se trouvoit si souvent environné des peuples affligez.

Il établit plusieurs monasteres, dont le plus considerable étoit sur le bord du Danube prés de Vienne. Mais il le quittoit souvent, pour aller à deux lieuës au de-là dans un endroit écarté prier plus tranquillement. Souvent la charité l'obligeoit d'aller en divers lieux consoler les habitans dans leurs allarmes continuelles : car ils se croyoient en

seureté quand il étoit avec eux. Il instruisoit ses disciples par son exemple plus que par ses paroles : & leur recommandoit sur tout l'imitation des anciens & l'éloignement du siecle. Excepté les fêtes, il ne mangeoit qu'aprés le soleil couché, & en carême une fois la semaine. Il dormoit tout vêtu sur un cilice étendu sur le pavé de son oratoire : il marchoit toûjours nuds pieds, même lorsque le Danube étoit gelé. Il predit le jour de sa mort deux ans auparavant, & avertit ses disciples que tout le peuple du païs passeroit dans une province Romaine : leur ordonnant de le suivre & de transporter son corps. Il mourut en 482. le huitiéme de Janvier, jour auquel l'église honore sa memoire.

Mart. 8. Janu.

XXXVI. Sidonius évêque de Clermont.

Sidon. VII. epist. 6. ad Basil.

Greg. Tur. II. hist. c. 23.

Evaric roi des Goths en Espagne, étendoit tant qu'il pouvoit sa frontiere dans les Gaules, & comme Arien passionné, il persecutoit la religion catholique. Il empêchoit d'ordonner des évêques à la place des morts : il en exiloit d'autres, ensorte qu'il n'y en avoit point à Bourdeaux, à Perigueux, à Rodés, à Limoges, à Mende, à Basas, à Cominges, à Auch ; & faute d'évêques, on n'y ordonnoit ni prêtres, ni ministres inferieurs. Les peuples abandonnez étoient au desespoir. Les églises tomboient en ruine, les toits fondoient, les portes n'étoient plus fermées, mais seulement bouchées par les ronces qui y croissoient. Les bestiaux couchoient dans les vestibules des églises, & mangeoient l'herbe qui croissoit autour des autels. Les assemblées devenoient rares, non seulement à la campagne, mais dans les églises même des villes. C'est ainsi qu'en parle Sidonius, qui voyoit ces miseres de ses yeux.

Il étoit de la premiere noblesse des Gaules, où son pere & son ayeul avoient commandé comme prefets du pretoire. Il nâquit à Lion, & fut instruit dans les lettres & les sciences par les meilleurs maîtres, ensorte qu'il devint un des plus fameux de son tems, pour l'éloquence & la poësie. L'empereur Anthemius le fit prefet de Rome & patrice. Il épousa Papianille fille de l'empereur Avitus, & en eut un fils nommé Apollinaire, & deux filles, Roscia & Severiene. Aprés la mort d'Eparchius évêque de Clermont en Auvergne, il fut élû malgré lui pour remplir ce siege étant encore laïque vers l'an 472. Il étoit fort charitable, & même avant son épiscopat il détournoit souvent à l'insçû de sa femme sa vaisselle d'argent, pour la donner aux pauvres. On loüe aussi la charité de son beau-frere le senateur Ecdicius, fils de l'empereur Avitus. Car le royaume des Bourguignons fut alors affligé d'une grande famine, les Goths ayant ravagé le païs & brûlé les bleds; ensorte que le peuple se dispersoit en divers païs, & personne ne faisoit l'aumône. Alors Ecdicius envoya par les villes de son voisinage ses domestiques, avec des chevaux & des chariots pour lui amener les pauvres. Il en retira ainsi plus de quatre mil de l'un & de l'autre sexe, qu'il logea dans ses maisons, & les nourrit pendant tout le tems de la sterilité. Puis l'abondance étant revenuë, il leur fournit encore des voitures & les renvoya chacun chez eux.

Vita Sidon. per Sirm.

VI. epist. 1. & ibi Sirm.

Greg. Tur. II. hist. c. 22.

c. 24.

XXXVII. S Patient évêque de Lion.

Saint Patient évêque de Lion se signala dans la même famine; & non content d'assister son peuple & ceux de sa connoissance, il étendit ses liberalitez jusqu'à l'extremité des Gaules. Il envoya par le Rône

Sidon. VI. epist. 12.

& par la Saone quantité de bleds, qu'il faisoit distribuer gratuitement, & dont on voyoit de grands magasins sur les bords de ces rivieres. Il assista ainsi Arles, Riés, Avignon, Orange, Albi, Valence, & jusqu'à l'Auvergne. Il fit aussi bâtir plusieurs églises, entre autres une à Lion; pour laquelle Sidonius fit

Sidon. II. epist. 10.

une inscription en vers. On y voit que cette église étoit située entre la Saone & le grand chemin, tournée à l'Orient Equinoxial: ornée de lambris dorez, d'incrustations de marbre & de mosaïques. Il y avoit devant une cour environnée de trois galeries, soutenuës de colomnes d'Aquitaine, c'est-à-dire de marbre des Pyrenées, & plus loin encore d'autres galeries & d'autres colomnes. Les évêques s'assemblerent selon la coutume, pour la dedicace de cette église; & Fauste de Riés y prêcha.

Sidon VI. ep 12. & ibi Sirm.

Saint Patient avoit toutes les vertus pastorales, une severité mêlée de douceur, beaucoup de vigilance & d'application à convertir les barbares Photiniens, c'est-à-dire les Bourguignons Ariens, dont il ramenoit un grand nombre. Son abstinence & ses jeûnes le faisoient admirer du roi & de la reine; car Lion étoit le sejour du roi des Bourguignons, qui étoit alors Gondebaud. L'église honore la memoire de saint

Martyr. 11. Sept.

Patient l'onziéme de Septembre.

XXXVIII. Saint Mamert de Vienne. Rogations.

Sup. n 23.

Sigibert Chr.

La Gaule avoit alors plusieurs autres saints évêques, connus principalement par les lettres de Sidonius. Saint Mamert de Vienne est du nombre: nonobstant les plaintes que le pape Hilarus reçût contre lui. Il est principalement illustre par l'institution des rogations, que l'on rapporte à l'an 468. & dont les calamitez publiques furent l'occasion. Il y

avoit ſouvent des tremblemens de terre, des incendies, des bruits pendant la nuit, des bêtes ſauvages, qui paroiſſoient en plein jour dans les plus grandes aſſemblées. La veille de pâque le peuple étant dans l'égliſe de Vienne avec l'évêque Mamert, pour celebrer cette ſainte nuit, le feu prit à la maiſon publique, qui étoit au haut de la ville. Chacun craignant pour la ſienne on abandonna l'égliſe: & l'évêque demeura ſeul devant l'autel priant & repandant des larmes. Le feu étant éteint le peuple revint ; & quand la fête fut paſſée, ſaint Mamert declara le deſſein qu'il avoit formé pendant cette alarme, d'inſtituer une proceſſion ſolemnelle. Tout le peuple & le ſenat même de Vienne y conſentit quoique peu diſpoſé d'ailleurs à recevoir de nouvelles ceremonies. On choiſit les trois jours avant l'Aſcenſion, & ſaint Mamert voulant éprouver la ferveur du peuple, marqua d'abord pour terme de la proceſſion l'égliſe la plus proche de la ville: mais ce chemin parut trop court pour la devotion des fidelles.

S. Avit. homil. de Rogat. Greg. Tur. II. hiſt. c. 34.

Sidon. V. I. epiſt. 1.

Quelques égliſes des Gaules imiterent cet exemple: d'abord elles faiſoient leurs proceſſions à d'autres jours: mais enſuite elles s'accorderent toutes à les faire au même tems. Il ſe faiſoit bien auparavant des proceſſions, mais peu de gens y aſſiſtoient & avec peu de devotion, & elles étoient retardées par des repas: celles-ci étoient accompagnées de jeûnes, de prieres & de larmes. Saint Mamert transfera le corps entier du martyr ſaint Ferreol, & la tête de ſaint Julien de Brioude de l'ancienne égliſe ſur le bord du Rône, en une nouvelle qu'il fit bâtir.

Sid. V. epiſt. 14.

Plusieurs abbez & plusieurs moines s'assemblerent pour cette ceremonie ; & aprés avoir veillé la nuit, quand on eut ouvert la terre, on trouva trois sepulcres. On ne savoit lequel étoit celui de saint Ferreol; mais un des assistans dit, qu'il passoit pour constant que le chef de saint Julien étoit enfermé dans le sepulcre de saint Ferreol ; & on le trouva en effet dans le troisiéme.

XXXIX. Mamert Claudien, ses écrits.

Genn. script. c. 81. Sidon. IV. epist. 11.

Bibl. PP. Paris. to. 4. p. 698.

Saint Mamert avoit un frere nommé aussi Mamert, & surnommé Claudien prêtre de l'église de Vienne : il avoit été moine dans sa jeunesse, & pendant ce tems avoit étudié tous les bons auteurs Grecs & Latins, Chrêtiens & profanes. Il étoit geometre, musicien, poëte, orateur, dialecticien, interprete de l'écriture, exercé à resoudre toutes les questions, & à combattre toutes les erreurs. Il soulageoit son frere dans ses fonctions, prenant tout le travail de l'épiscopat, sans en avoir le titre. Il marqua les leçons pour les differentes fêtes, conduisoit le choeur & le chant ; & n'étoit pas moins recommandable par sa vertu que par ses talens. Il écrivit un traité de l'état, ou plûtôt de la nature de l'ame, pour refuter un petit écrit de Fauste évêque de Riés : par lequel il avoit pretendu montrer que Dieu seul est incorporel, & que toutes les creatures sont corporelles, même l'ame raisonnable. Claudien lui répond par trois livres, où il soutient entre autres choses, que l'ame n'est jamais sans penser, & que la pensée n'est point differente de l'ame ; mais seulement l'objet de la pensée, quand elle ne pense pas à elle-même. Elle pense toute entiere par sa substance ; & c'est une erreur de croire que ses puissances

Ibid. p. 701.

Lib. 1. c. 24. p. 713. B.

soient autre chose qu'elle-même. Il est ainsi de la volonté : l'ame est toute volonté, comme elle est toute pensée, & vouloir est sa substance. Ce qui est accidentel, c'est de penser ou de vouloir tel ou tel objet. L'amour n'est point une partie de l'ame, mais l'ame entiere ; d'où vient qu'il nous est commandé d'aimer Dieu de toute nôtre ame. Il conclut son ouvrage par une recapitulation en dix pro- p. 755. positions, dont les principales sont. Dieu est incor- 1. porel, l'homme est fait à l'image de Dieu, donc son ame est incorporelle. Il est essentiel à l'ame de 3. raisonner : or la raison ne dépend ni du corps, ni du lieu. La volonté n'est point un corps, & toutefois 4. c'est la substance de l'ame. Il n'y a point de corps 9. sans longueur, largeur & profondeur : or l'ame n'a point ces dimensions. Elle n'a ni droit, ni gauche, 10. ni haut, ni bas, ni devant, ni derriere : elle est donc incorporelle.

Claudien dedia cet ouvrage à Sidonius, avant qu'il fut évêque, parce qu'il l'avoit excité à le publier ; & Sidonius témoigna l'estime qu'il en faisoit par deux lettres, l'une à un nommé Nymphidius, l'autre à Claudien même, où il le compare aux meilleurs auteurs profanes & ecclesiastiques. Il y loüe aussi un hymne de Claudien en vers trochaïques, que l'on croit être l'hymne de la passion, qui commence par *Pange lingua*. Nous avons un autre poëme de Claudien contre la poësie profane. Il mourut avant l'évêque son frere, quoiqu'il fut plus jeune ; & Sidonius fit son épitaphe contenant son éloge, qu'il envoya à Petreius fils de leur sœur.

Lib. V. epist. 2. IV. epist. 3.

Bibl. PP. p. 760.

IV. epist. 11.

XL.
Monastere du mont Jura, &c.
V. Hist. de l'Isle B. par le Labour.

Il y avoit déslors des monasteres dans le voisinage de Vienne & de Lion. Le plus ancien étoit celui de l'Isle-Barbe dans la Saone, qui subsistoit dés le commencement de ce cinquiéme siecle. Maxime disciple de saint Martin de Tours s'y retira pour cacher ses vertus : mais étant découvert il revint en son païs, & fonda un monastere dans la ville de Chinon, où il mourut. Sidonius parle aussi des monasteres du mont Jura, dont le premier fondateur fut saint Romain. Il étoit né dans le même païs, nommé alors les Sequaniens, à present la Comté de Bourgogne. A l'âge de trente cinq ans il quitta ses parens, & se retira dans les forêts du mont Jura. Il avoit été quelque tems à Lion auprés de l'abbé Sabin, dont on croit que le monastere étoit celui d'Aîné ; & en avoit apporté les vies des peres & les institutions monastiques, c'est-à-dire les livres de Cassien. Romain s'étant ainsi preparé à la solitude, s'arrêta dans un lieu nommé Condat : où entre trois montagnes pierreuses il y avoit une espace de terre propre à cultiver, & quelques arbres qui lui donnoient des fruits sauvages. Là il s'occupoit à la priere, à la lecture & au travail des mains, pour fournir à sa subsistance.

Greg. de gl. Confess. c. 22.
Sid. IV. ep. 25.
Boll. 28. Febr. p. 741.

Lupicin son frere vint se joindre à lui quelque tems aprés ; puis deux clercs, & ensuite plusieurs autres, attirez par leurs vertus & leurs miracles. Ils bâtirent même d'autres monasteres dans le voisinage & dans tout le païs : mais celui de Condat fut toûjours le plus parfait. Romain & Lupicin le gouvernoient ensemble ; quoique leur genie fût different. Romain étoit plus doux, & Lupicin plus

ſevere. Saint Hilaire d'Arles ſe trouvant dans le païs, à l'occaſion de l'affaire de Celedonius, & ayant oüi parler de ſaint Romain: le fit venir auprés de Beſançon; & aprés l'avoir ordonné prêtre, le renvoya avec honneur à ſon monaſtere. C'étoit en 444. mais ſaint Romain n'en fut pas moins humble dans ſa communauté; & ne ſe diſtinguoit des freres, que pour offrir le ſacrifice aux jours ſolemnels. Le monaſtere de Condat s'accrut tellement, que la ſterilité du lieu ne pouvoit plus ſuffire à un ſi grand nombre de moines & d'hôtes. Ils defricherent donc les bois voiſins dans un endroit plus uni, où ils firent des prairies & des terres labourables. Le lieu ſe nommoit Lauconne, & ils y bâtirent un nouveau monaſtere, que ſaint Lupicin prit particulierement ſous ſa conduite. Ils bâtirent un troiſiéme monaſtere pour leur ſœur, ſur une roche voiſine enfermée de tous côtez; enſorte qu'il n'avoit qu'une iſſuë dans la plaine. On le nomma la Baume, & il y eut juſqu'à cent cinq religieuſes. Elles obſervoient une clôture ſi exacte, qu'elles n'en ſortoient que pour être portées au cimetiere; & encore que quelqu'une eût ſon fils ou ſon frere dans le monaſtere de Lauconne ſi voiſin, elle ne le voyoit, ni n'apprenoit de ſes nouvelles, non plus que s'il étoit mort.

Vita c. 2. Sup. XXVII. n. 4.

Un ancien moine repreſenta une fois à ſaint Romain, qu'il avoit trop de facilité à admettre les poſtulans, & ne les éprouvoit pas aſſez. Pouvez-vous, répondit le ſaint, diſcerner facilement ceux qui doivent reüſſir? Et n'en avez-vous pas vû, qui aprés avoir commencé avec grande ferveur ſe ſont relâchez; &

c. 3.

plusieurs qui aprés être sortis du monastére, sont revenus jusqu'à deux ou trois fois, & sont arrivez à une haute perfection? D'autres sans revenir, ont si bien suivi nôtre institut, qu'ils ont gouverné trés-dignement des monasteres ou des diocéses. Une année l'abondance ayant été grande, les moines de Condat malgré saint Romain, se donnerent plus de nourriture & plus delicate qu'à l'ordinaire. Il appella à son secours saint Lupicin, qui retablit la premiere austerité, se contentant de bouillie, d'orge sans sel & sans huile: & ceux qui ne s'en accommodoient pas se retirerent. Saint Romain mourut vers l'an 460. & fut enterré au monastére de la Baume.

Vita ap Boll. 21. Apr. p. 263. Saint Lupicin lui survêcut environ vingt ans. Il n'étoit pas moins severe pour lui que pour les autres. Le froid du pays l'obligeant à porter de la fourure, il avoit une tunique de peaux de diverses bêtes par esprit de pauvreté, sa chaussure étoit des sabots ou galoches de bois, dont se servoient les moines de Gaule: son lit dans les plus grands froids étoit une écorce en forme de berceau qu'il faisoit un peu chauffer. Dans ces monastéres, particulierement à Condat, on ne mangeoit point de chair, & on ne permettoit qu'aux malades les laitages & les œufs: mais pour lui, il ne souffroit même qu'on mît une goutte d'huile ou de lait dans son potage. Jamais il ne but de vin depuis qu'il eût embrassé la profession monastique. Toutefois il

c. 1. n. 4. blâmoit les austeritez excessives, & prit grand soin de retablir un de ses moines, qui s'étoit ruiné la santé.

Saint Lupicin étant fort âgé, alla trouver Chilperic roi de Bourgogne, qui demeuroit à Geneve, & lui demanda quelque chose pour la subsistance de ses moines, qui manquoient quelquefois du necessaire. Le roi lui voulut donner des terres & des vignes: mais saint Lupicin les refusa : disant, qu'il ne convenoit pas aux moines de s'élever par la possession des biens temporels, & que l'humilité en souffriroit. Il pria donc le roi de leur donner seulement quelques revenus. Le roi leur donna des lettres, en vertu desquelles ils recevroient tous les ans trois cent boisseaux de bled, trois cent mesures de vin, & cent sols d'or pour leurs habits. Saint Lupicin mourut vers l'an 480. & fut enterré à Lauconne, où il laissa cent cinquante moines d'une grande perfection. Il n'y avoit entr'eux ni jalousie, ni proprieté, ils étoient prompts à se secourir dans leurs besoins. S'ils avoient quelque voyage à faire, ils marchoient à pied, sans autre soulagement qu'un bâton.

Greg. Tur vit. PP. c. 1.

V. S. Rom. c. 2. n. 8.

V. S. Lupic. c. 4.

A Vienne saint Leonien fonda deux monasteres vers le même tems. Il étoit de Pannonie, & les barbares l'ayant pris l'amenerent captif dans les Gaules. Il vêcut reclus pendant quarante ans, tant à Autun qu'à Vienne, sans se laisser voir à personne : mais on lui parloit. Il gouverna plusieurs moines assemblez auprés de sa cellule hors de Vienne ; & ce fût le commencement de l'abbaye de saint Pierre. L'autre monastere dedié à saint André & situé dans la ville étoit de filles, & il y en avoit soixante. Dans le même pays au voisinage de Vienne étoient fameux les monasteres de Grigni, dont Sidonius met la

V. S. Eug. n. 5. Act. SS. B. to. 1. p. 571. Ibid. p. 577.

Sidon. VII. epist. 17. ad Vol. us.

regle en paralelle avec celle de Lerins.

XLI. Retractation de Lucidus.

La plûpart des évêques dont Sidonius fait mention, assisterent à un concile où presida Leonce d'Arles; & où Fauste de Riés obligea un prêtre nommé Lucidus à se retracter de quelques erreurs touchant la predestination. Aprés avoir essayé en vain de le ramener de vive voix, il lui écrivit une lettre, où il marqua six articles, qu'il lui demandoit d'anathematiser. 1. L'erreur de Pelage: que l'homme naisse sans peché, qu'il puisse se sauver par son seul travail, & être delivré sans la grace de Dieu. 2. Qu'un fidele & faisant profession de la foi catholique, s'il tombe aprés son baptême, perisse par le peché originel. 3. Que l'homme soit precipité dans la mort, par la prescience de Dieu. 4. Que celui qui perit n'a pas reçu le pouvoir de se sauver: ce qui s'éntend d'un baptisé ou d'un payen, en tel âge, qu'il a pû croire & n'a pas voulu 5. Que le vaisseau d'infamie ne peut s'élever à être vaisseau d'honneur. 6. Que Jesus-Christ n'est pas mort pour tous, & ne veut pas que tous les hommes soient sauvez. L'évêque Fauste pressoit Lucidus de répondre à cette lettre, protestant de prendre son silence pour conviction de ses erreurs. Avec lui onze autres évêques souscrivirent sa lettre: mais il n'y a que Patiens de Lion, dont nous connoissions le siege.

Epist. Fausti to. 4. Conc p. 1042.

Le prêtre Lucidus se rendit & se retracta par un écrit adressé à trente évêques, qui le lui avoient ordonné, étant assemblez en concile à Arles comme l'on croit; car Leonce est à la tête. On voit ensuite Euphronius d'Autun, Mamert de Vienne, Patiens de Lion, Fauste de Riés, Grec de Marseille,

Libell. Luc. to. 4. Conc. p. 1044.

Crocus de Nîmes, Basile d'Aix, Jean de Châlon sur Saone : on ne connoît pas les autres. Lucidus condamne plusieurs propositions, qui ne sont pas precisément les mêmes de la lettre de Fauste ; mais dont la condamnation tend à reconnoître que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes ; que Dieu ne predestine personne à la damnation, que le libre arbitre n'a pas peri en Adam, & que la grace de Dieu n'exclut pas l'effort de l'homme, pour y cooperer. Le même concile chargea Fauste de Riés d'écrire contre cette erreur, de ceux qui outroient la matiere de la predestination. Il le fit par deux livres de la grace & du libre arbitre, qu'il adressa à Leonce d'Arles : mais il donna dans l'excés opposé, relevant trop les forces de la nature. *Prol. Fausti ad lib. de Grat. &c. Bibl. PP. Paris. to. 4. p. 799.*

XLII. Ordinations memorables.

Jean évêque de Châlon sur Saone, qui assista à ce concile, avoit été ordonné en cette maniere. L'évêque Paul son predecesseur étant mort, Patiens de Lion metropolitain, Euphronius d'Autun de la même province, & plusieurs autres évêques s'assemblerent à Châlon. Ils trouverent le peuple divisé par divers interêts particuliers, qui faisoient proposer trois sujets pour l'épiscopat : l'un recommandable seulement par sa noblesse, le second par sa bonne table, le troisiéme par une promesse secrette d'abandonner les terres de l'église à ses partisans. Patiens & Euphronius voyant ce desordre, concerterent secrettement avec les autres évêques ; & sans s'arrêter à l'emportement du peuple, ils jetterent les mains tout d'un coup sur le prêtre Jean, qui ne pensoit à rien moins. Il avoit été lecteur dés son enfance ; puis aprés avoir long-tems servi, il fut *Sidon. IV. epist. 25.*

archidiacre, & long-tems encore aprés il fut ordonné prêtre : il se distinguoit par son humanité & sa douceur. Tous les gens de bien témoignerent par leurs acclamations, qu'ils approuvoient ce choix, & personne n'osa s'y opposer : ainsi il fut consacré évêque.

Sidon. VII epist. 5. Une autre ordination memorable, fut celle de Simplicius de Bourges. Le siege étant vacant, il y eut de grandes factions, & plusieurs demandoient ouvertement l'épiscopat, jusqu'à offrir de l'argent. Sidonius évêque de Clermont dans la même province fut appellé par le decret des citoyens, pour assister à l'élection; & voyant les brigues, le grand nombre & l'impudence des pretendans, il écrivit à Agrecius de Sens metropolitain de la province voisine, le priant de venir à Bourges presider à cette élection avec les évêques ses suffragans; parce que ceux de la province de Bourges, qui étoit la premiere Aquitaine, n'étoient pas en nombre suffisant; car il ne restoit de cette province que la ville de Clermont en Auvergne sous l'obeïssance des Romains. Le peuple de Bourges se rapporta de l'élection, à Sidonius seul. On lui dit tant de bien de Simplicius, qu'il crut le devoir nommer, quoiqu'il ne fût que laïque. Toutefois il consulta auparavant Euphronius évêque d'Autun, promettant de suivre son avis. Enfin Sidonius pour declarer son choix, fit un sermon en presence de toute l'assemblée; & d'Agrecius de Sens qui y presidoit. Il s'excuse d'abord sur ce qu'on l'oblige de parler, quoiqu'il soit novice dans l'épiscopat.

VII. epist 8. VII. post. ep. 9.

Il represente la difficulté des élections, & l'im-

poſſibilité d'en faire une qui ſoit au gré de tout le monde. Si je nomme un moine, dit-il, fût-il auſſi ſaint que les Antoines & les Hilarions, on dira qu'il eſt bon pour être abbé, & non pour être évêque. On défigure toutes les vertus : on appelle l'humilité baſſeſſe, l'élevation orgueil, la ſeverité cruauté, l'indulgence foibleſſe, la ſimplicité bêtiſe. Si je nomme un clerc, ceux qui le ſuivent en ſont jaloux, ceux qui le précedent le mépriſent : ils croyent qu'il ne faut regarder en un évêque, que la longueur du ſervice, & veulent gouverner l'égliſe quand leur vieilleſſe a beſoin d'être gouvernée. Si je nomme un officier militaire, on dit auſſi-tôt : Parce que Sidonius a été tiré de la profeſſion ſeculiere, il ne veut pas prendre ſon metropolitain entre les religieux, il eſt enflé de ſa naiſſance & de ſes dignitez, il mépriſe les pauvres de Jeſus-Chriſt.

Enfin Sidonius nomma pour évêque de Bourges Simplicius, illuſtre par ſes ancêtres, entre leſquels il y avoit des évêques & des gouverneurs de province. Il étoit d'un âge meur, mais encore vigoureux : il avoit de l'eſprit & des lettres, beaucoup d'humanité, d'affabilité & de charité pour les pauvres, beaucoup de fermeté & de modeſtie. Sa ville l'avoit ſouvent député vers les empereurs & vers les rois barbares, qui l'avoient même tenu en priſon. Il avoit bâti une égliſe étant encore jeune & fils de famille. Il étoit fils d'Eulode, & gendre de Pallade, qui avoient été les deux derniers évêques de Bourges ; & on l'avoit déja voulu élire à leur place : ſa femme étoit vertueuſe, & ils élevoient bien leurs enfans. S. Perpetuus évêque de Tours ayant oui parler

VII. epist. 9. de ce sermon le demanda à Sydonius, qui le lui envoya.

XLIII. S. Perpetuus St Loup.

Saint Perpetuus vêcut encore environ quinze ans, c'est-à-dire jusqu'en 491. & toutefois nous avons son testament fait vers ce même tems le premier de May, aprés le consulat du jeune Leon, c'est-à-dire l'an 475. par lequel il affranchit plusieurs esclaves, remet à ses debiteurs tout ce qu'ils lui doivent, & legue à son église plusieurs fonds de terre & ses livres. Il legue à son successeur ses meubles de chambre & de sacristie; & à deux prêtres qu'il avoit deposez, & qu'il défend de retablir, une pension à prendre sur ses biens. Il institue les pauvres ses heritiers. On peut croire qu'il fit depuis un autre testament, dans lequel au rapport de saint Gregoire de Tours, il laissa à chacune des églises bâties de son tems dans le diocese, les biens qu'il avoit dans les mêmes lieux. Car Gregoire marque sous chacun de ses predecesseurs, les bourgades, & les autres lieux où furent fondées de nouvelles églises. Saint Perpetuus regla les jeûnes & les vigiles de toute l'année, & les églises où on devoit les celebrer. Il tint le siege trente ans, & l'église honore sa memoire le huitiéme d'Avril.

Ap. Boll. 8. Apr. to. 9. p. 750.

Greg. X. hist. c. 31.

Martyr. R. 8. Apr.

Saint Loup de Troyes vivoit encore, & Sidonius le nommoit le pere des peres, l'évêque des évêques, & le premier sans difficulté des pontifes Gaulois. Peu aprés que Sidonius eut été ordonné évêque, saint Loup lui écrivit, & Sidonius l'en remercia en des termes, qui font voir en même tems combien il estimoit saint Loup, & combien il se croyoit indigne de l'épiscopat. Il y avoit alors quarante-cinq

VI. epist 1.

Ibid. ep. 9.

ep. 1.

rante-cinq ans que saint Loup étoit évêque, ce qui revient à l'an 472. puisqu'il avoit été ordonné en 427. comme il a été dit. Il vêcut encore sept ans, & mourut en 479. aprés cinquante-deux ans d'épiscopat : l'église honore sa memoire le vingt-neuviéme de Juillet. Il laissa plusieurs disciples : entre autres saint Polycrone évêque de Verdun, saint Severe évêque de Treves l'apôtre de la premiere Germanie ; saint Aubin évêque de Châlons, qui chassa les demons de plusieurs possedez, aussi-bien que saint Polycrone. Le successeur de saint Loup dans le siege de Troyes, fut Camelien imitateur de ses vertus.

Sup. XXV. n. 15.

Martyr. R. 29. Jul.

XLIV. Commencement de saint Remy.

Cependant s'élevoit une autre grande lumiere dans la même partie des Gaules, saint Remy évêque de Reims. Son pere Emilius & sa mere Celinie avoient eu un autre fils en leur jeunesse nommé Principius, qui fut évêque de Soissons, & pere de Loup son successeur. L'église honore saint Principe le vingt-cinquiéme de Septembre. Long-tems aprés sa naissance, Emilius & Celinie étant fort âgez, un solitaire nommé Montan connut par revelation, qu'ils auroient encore un fils qui seroit nommé Remy, & procureroit le salut des peuples. Il le dit à Celinie, & ajoûta pour preuve de sa prediction : Je suis aveugle comme vous voyez, mais en me frottant les yeux de vôtre lait, je recouvrerai la vûë. L'enfant naquit, & au baptême fut nommé Remigius ou Remy, & le solitaire Montan recouvra la vûë par le lait de la mere. Saint Remy naquit vers l'an 450. dans le territoire de Laon. Sa nourrice Balsamie est comptée aussi entre les Saints.

Flodoard. hist l. c. 11.

Hincmar. ap. Sur. 13. Jan.

& connuë à Reims par une église collegiale, qui porte le nom de sainte Nourrice. Elle fut mere de Celsin, depuis disciple de saint Remy, & connu à Laon sous le nom de saint Soussin.

IX. Epist. 7. Saint Remy avoit l'esprit excellent, & fit un tel progrez dans les lettres, qu'il devint au jugement de Sidonius le plus éloquent de son tems. Sa vertu n'étoit pas moindre, & dés sa plus grande jeunesse il joignit la gravité à la pureté des mœurs : ce qui fut cause qu'aprés la mort de Bennage évêque de Reims, il fut élû pour lui succeder, d'un consentement unanime de tout le peuple, malgré sa resistance & sa jeunesse, car il n'avoit que vingt-deux ans. L'évenement fit voir que Dieu avoit conduit cette élection ; & saint Remy gouverna dignement l'église de Reims pendant soixante-quatorze ans. On rapporte son ordination à l'an 471.

Flod. 1. c. 11.

c. 17. Sigebert. Chr.

XLV. Autres saints évêques en Gaule.

Sidonius nous a conservé la memoire de plusieurs autres saints évêques, dont les plus connus sont, Aprunculus de Langres, qui étant chassé de son siege, vint en Auvergne, & fut choisi par Sidonius même pour son successeur en l'évêché de Clermont. Auspicius évêque de Toul, Censurius évêque d'Auxerre, à qui le prêtre Constanius aussi ami de Sidonius adressa la vie de saint Germain. L'église honore la memoire de Censurius le dixiéme de Juin ; & le vingt-neuviéme de Juillet celle de Prosper d'Orleans, qui pour la gloire de saint Agnan son predecesseur avoit voulu engager Sidonius d'écrire la guerre d'Attila, mais il s'en excusa.

Sid. IX. ep. 10. Greg. Tur. II. hist. c. 23. Sid. VII. ep. 10. IV. epist. 10. I. ep. 1. Martyr. 10. Jun. 29. Jul. Sid. VI. I. epist. 15.

IV. epist. 24. Un Officier du palais nommé Maxime avoit prêté une somme d'argent à Turpion, qui avoit été tribun.

Celui-ci malade à la mort, & pressé de payer, pria Sidonius ami commun de lui obtenir du tems. Maxime demeuroit à Toulouse, & Sidonius l'alla trouver à une maison de campagne qu'il avoit auprés. Quand j'arrivai, dit-il, il vint lui-même au devant de moi, mais fort changé. J'avois accoûtumé de lui voir le corps droit, la démarche aisée, la voix libre, le visage ouvert : alors la posture, le pas, la parole, la couleur, la modestie; tout sentoit la religion. Il avoit les cheveux courts, la barbe longue, des selles à trois pieds, des rideaux de grosse étoffe à ses portes : point de plume à son lit : point de pourpre sur sa table. Il faisoit une chere honnête, mais frugale, avec plus de legumes que de viande; & ce qu'il y avoit de meilleur étoit pour ses hôtes, & non pour lui. En nous levant de table, je demandai tout bas aux assistans, lequel des trois genres de vie il avoit embrassé : s'il étoit moine, clerc ou penitent? On me dit qu'il étoit depuis peu chargé du sacerdoce, où l'affection de ses citoyens l'avoit engagé malgré lui.

Sidonius raconte ensuite comme il proposa à Maxime de donner du tems à Turpion, & comme Maxime non-seulement lui accorda un delay d'un an; mais lui remit encore tous les interêts, qui montoient plus haut que le principal : promettant s'il venoit à mourir de ne rien demander aux enfans, que ce qui conviendroit au devoir de sa profession. On ne connoît point d'ailleurs ce Maxime, & comme il ne se trouve point entre les évêques de Toulouse, on peut croire qu'il n'étoit que prêtre : mais cette histoire est remarquable, pour montrer le V. Gal. Chr. 10.1.

changement qu'attiroit la clericature, même dans l'exterieur.

XLVI. Lettre circulaire de Basilisque.

Sup. n. 40.

Evagr. III. c. 4.

Sup. n. 20.

Theod lect. I p. 556. epist. 4. Simpl. pp.

En Orient Basilisque étant reconnu empereur aprés la fuite de Zenon, reçut une deputation de quelques Alexandrins, suivant laquelle il rappella Timothée Elure de l'exil où il étoit depuis dix-huit ans. Timothée vint donc à C. P. & y fut reçû par ceux de sa faction, avec des acclamations, où ils disoient: Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur: mais comme il alloit en procession du palais de Basilisque à l'église, suivi d'une troupe d'Alexandrins, & monté sur un asne: il tomba si rudement, qu'il se rompit le pied. Pierre le Foulon sortit aussi du monastere des Acemetes, où il se tenoit caché; & tous les ennemis du concile de Calcedoine commencerent à paroître, & à l'attaquer librement.

Ap. Evagr.

Timothée persuada même à l'empereur Basilisque de condamner le concile, & la lettre de saint Leon, par une lettre circulaire adressée à tous les évêques: où sous pretexte de confirmer les loix de ses predecesseurs, de procurer l'union de l'église, & de conserver les decrets de Nicée, de C. P. & d'Ephese: il ordonne à tous les évêques d'anathematiser & de mettre au feu le tome de Leon, & tout ce qui a été fait à Calcedoine: tant la definition de foi, que les interpretations & les disputes, comme autant de nouveautez. Il est vrai qu'il condamne ceux qui ne confessent pas, que le fils de Dieu s'est veritablement fait homme, & qui supposent que sa chair est venuë du ciel, ou qu'il ne s'est incarné qu'en apparence. La lettre circulaire ajoute que tous les évêques y souscriront & anathematiseront expressement

ce qui s'est fait à Calcedoine; & ceux qui oseront à l'avenir en faire mention, seront punis comme perturbateurs des églises, & ennemis de Dieu & de l'empereur. Les évêques & les clercs seront deposez, les moines & les laïques banis, avec confiscation de leurs biens. AN. 476.

Timothée Elure fut renvoyé à Alexandrie, & Pierre le Foulon à Antioche : mais avant que de partir de C. P. ils souscrivirent les premiers à la lettre circulaire de Basilisque, & furent suivis d'un grand nombre d'évêques; ensorte qu'on en comptoit environ cinq cent, qui avoient souscrit, en condamnant la lettre de saint Leon & le concile de Calcedoine. Les schismatiques qui restoient au tour de Jerusalem, se prevalurent de l'occasion, & mirent à leur tête en qualité d'archimandrite, Geronce abbé de sainte Melanie, qui ne fit guere moins de mal qu'avoit fait Theodose, vingt-trois ans auparavant. On dit même qu'Anastase patriarche de Jerusalem souscrivit à la lettre circulaire.

Evagr. III. c. 5.

Vita S. Euty. p. 86.

Sup. XXVIII. n. 47.

Acace de C. P. fut le seul des patriarches qui resista à Basilisque, & refusa de souscrire : ayant pour lui les moines & tout le peuple de C. P. qui s'assembla dans l'église contre basilisque. Acace prit des habits noirs, & couvrit de draps noirs la chair & l'autel. Des prêtres, des abbez & des moines zelez de C. P. avoient déja donné avis au pape Simplicius du retour de Timothée Elure, & des troubles qu'il faisoit à C. P. pour se faire rétablir à Alexandrie. Sur quoi le pape écrivit à l'empereur le dixiéme de Janvier 476. l'exhortant à suivre les exemples de Marcien & de Leon, sous lesquels il avoit

Theod. lect. 1.

Simpl. epist. 4. to 4. Concil. p. 1070.

AN. 476. été élevé à maintenir comme eux le concile de Calcedoine & la lettre de saint Leon, où la foi est si clairement expliquée, à retablir dans le siege d'Alexandrie l'évêque catholique, & en chasser bien loin le meurtrier Timothée.

Epist. 5. En même tems il écrivit à Acace, le chargeant, même comme son legat, de se joindre aux prêtres & aux moines qui resistoient à Timothée, & de solliciter avec eux l'empereur, pour l'exclure d'Alexandrie, & empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau concile. Car, dit-il, on n'en a jamais tenu que quand il s'est élevé quelque nouvelle erreur, ou quelque doute dans les dogmes : afin qu'il fût éclairci par la commune deliberation des évêques.

XLVII. S. Daniel Stylite à C. P.

Vita S. Dan. ap. Sur. 11. Dec. c. 41.

Acace de concert avec les moines de C. P. resolut d'appeller saint Daniel Stylite, & lui manda ce que faisoit l'empereur Basilisque : qui de son côté lui envoya des plaintes contre Acace, l'accusant de soulever la ville contre lui, de corrompre les soldats & de le charger d'injures. c. 42. Daniel répondit à l'empereur, que Dieu detruiroit son regne : & ajoûta des reproches si vehemens, que l'envoyé n'osa s'en charger, & pria le saint de les écrire dans une lettre cachetée. Le patriarche de son côté ayant assemblé plusieurs évêques, envoya prier Daniel de venir au secours de l'église ; & comme il ne pouvoit se resoudre à descendre de sa colomne, Acace les renvoya, avec ordre de faire les derniers efforts. Ils témoignerent l'excés de leur affliction par leurs gestes, leurs paroles & leurs larmes ; & lui proposerent c. 43. l'exemple de Jesus-Christ même, qui est descendu du ciel pour nôtre salut. Daniel descendit enfin

& fut reçû par les évêques & le patriarche, avec une joye incroyable. Il se trouva dans les assemblées du peuple, qui s'émut jusqu'à menacer de brûler la ville. Basilisque épouvanté sortit de C. P. ayant ordonné aux Senateurs, de ne point voir Acace. Mais Daniel suivi des moines & de quantité de peuple sortit aussi; & alla à l'Hebdomon, où étoit l'empereur. Comme il y arrivoit, un Goth regardant par la fenêtre, vit qu'on le portoit : car sa maniere de vivre toûjours debout lui avoit tellement enflé les pieds, qu'il ne pouvoit marcher. Ce Goth voyant donc qu'il se faisoit porter, dit en s'en mocquant : Voila un nouveau consul, mais aussi-tôt il tomba mort. Les gardes craignant pour l'empereur même, empêcherent Daniel d'entrer dans le palais. Il secoua la poussiere de ses pieds, suivant l'évangile, ordonna à ceux qui l'accompagnoient d'en faire autant, & retourna à C. P. suivi de plusieurs soldats étonnez de son habit & de sa maniere de vivre. L'empereur l'envoya prier de revenir; mais il le refusa avec indignation : enfin aprés y avoir envoyé plusieurs personnes; l'empereur vint lui-même trouver le saint, & se jetta à ses pieds, lui demandant pardon : mais Daniel lui fit des reproches, & dit aux assistans : Cette feinte humilité n'est qu'un artifice dont il couvre sa cruauté : vous verrez bien-tôt le pouvoir de Dieu, qui abat les puissans. Ayant ainsi predit la chute de Basilisque, & fait plusieurs miracles, il retourna sur sa colomne. Il y eut aussi un moine nommé Olympius, qui parla à l'empereur Basilisque avec grande liberté.

Theod. Lect. p. 556. D.

Matth. x. 14.

XLVIII. Efforts des schismatiques.

Evagr. III. c. 6.

Id. c. 5.

Cependant Timothée Elure allant à Alexandrie, s'arrêta à Ephese, où il tint un concile des évêques Asiatiques de son parti : qui sachant combien l'on pressoit Basilisque à C. P. de revoquer sa lettre circulaire, lui presenterent une requête, où ils se plaignoient que les ennemis de la foi, c'est-à-dire les catholiques, les accusoient faussement d'y avoir souscrit par force ; & l'exhortoient à tenir ferme, pour ne publier rien autre chose. Ce concile schismatique rétablit Paul évêque d'Ephese deposé ; & rendit à l'église d'Ephese le droit patriarcal, que le concile de Calcedoine lui avoit ôté en la soumettant à C. P.

Timothée Elure acheva son voyage, vint à Alexandrie, & continua à obliger ceux qui le venoient trouver à anathematiser le concile de Calcedoine. Plusieurs toutefois de son parti se separerent de lui, entre autres Theodote évêque de Joppé, ordonné par le faux évêque de Jerusalem Theodose. C'est que Timothée, quoiqu'ennemi du concile de Calcedoine, rejettoit l'erreur d'Eutychés. En effet comme il étoit encore à C. P. les moines Eutychiens, croyant que la lettre circulaire de Basilisque leur donnoit gain de cause, coururent vers Timothée ; mais il leur prouva que la chair du Verbe incarné est consubstantielle à la nôtre, & qu'il est consubstantiel au pere suivant la divinité, ce qui les obligea à se retirer. Timothée Solofaciole évêque catholique d'Alexandrie, apprenant l'arrivée d'Elure, se retira dans les monasteres de Canope, dont il avoit pratiqué la regle ; & il étoit si aimé de tout le monde, qu'Elure ne lui put faire de mal.

Theoph. Chr. p. 104. C.

Pierre

Pierre le Foulon retourna aussi à Antioche, par ordre de l'empereur Basilisque, & trouva le siege vacant : car Julien l'évêque catholique mourut d'affliction, voyant ce qui se passoit. Pierre commença à jetter des anathêmes, & à exciter du tumulte à cause de l'addition qu'il avoit faite au Trisagion. Il ordonna évêque d'Apamée un nommé Jean, qui avoit été deposé par un concile : mais le peuple d'Apamée ne voulut point le recevoir ; & Jean revint à Antioche, où il supplanta Pierre lui-même.

Theod. lect. p. 556. C. Theoph. Chr. p. 104. D.

Ces mouvemens des schismatiques donnerent occasion à Gelase de Cyzique, d'écrire l'histoire du concile de Nicée. Il étoit fils d'un prêtre de l'église de Cyzique, & avoit vû chez son pere un ancien livre en parchemin, qui contenoit tout ce qui s'étoit passé en ce concile, & avoit appartenu à Dalmace évêque de la même ville. Gelase avoit lû ce livre en sa jeunesse avec grand plaisir, & ne pouvant tout retenir par cœur il en avoit remarqué plusieurs endroits. Ensuite ces disputes des Eutychiens, qui à la faveur de Basilisque s'élevoient contre le concile de Calcedoine, sous pretexte de soutenir celui de Nicée : lui firent voir qu'ils en ignoroient la doctrine, & en parloient sans savoir ce qu'ils disoient. Il resolut donc d'en écrire l'histoire, & joignant à ses memoires d'anciens cahiers d'un prêtre nommé Jean, & tout ce qu'il put tirer d'ailleurs, principalement d'Eusebe de Cesarée & de Rufin : il écrivit une histoire du concile de Nicée, divisée en trois livres, & tirée en effet pour ce qu'elle contient de plus solide d'Eusebe, de Socrate, de Sozomene & de Theodoret : car tout le

Gelas. præf. to. 2. conc. p. 106.

An. 477. reste est tres-suspect, & ne donne pas une grande opinion du jugement de l'auteur.

XLIX. Retour de l'empereur Zenon.

Evagr. III. c. 7. Theod. Lect. 1.

L'empereur Basilisque épouvanté par l'opposition du patriarche, des moines & du peuple de C. P. qui le traitoient d'heretique, & apprenant que Zenon revenoit d'Isaurie, & marchoit contre lui : vint dans l'église faire publiquement ses excuses ; & se retracta par une ordonnance, où il declare nul ce qu'il avoit fait par surprise sous le nom de lettre circulaire ou autrement : prononce anathême à Nestorius, à Eutychés & à tous les autres heretiques : défend de faire pour ce sujet, ni concile, ni autre recherche. Il ordonne que la foi reçûë dés le commencement dans les églises catholiques, demeure ferme & inébranlable : que l'on rende au patriarche Acace les provinces, où les ordinations appartiennent au siege de C. P. c'est-à-dire, le privilege attribué à ce siege par le concile de Calcedoine, que sa lettre circulaire avoit declaré nul.

Vict. Chron. Chr. Pasch an. 478. Theod. Lect. p. 557.

Zenon revint en effet, & fut reçû à C. P. vingt mois aprés sa retraite, c'est-à-dire en 477. Basilisque vint dans l'église, mit sa couronne sur l'autel, & se refugia dans le baptistere avec sa femme Zenonide, & son fils Marc. Zenon leur promit de ne leur point faire couper la tête : mais il les envoya en Capadoce dans un château, dont il fit murer la porte ; & ils moururent de faim. Zenon arrivant à C. P. vint d'abord à l'église faire ses actions de graces. Il alla remercier saint Daniel Stylite, qui lui avoit prédit son exil, & son retour ; & fit bâtir à Seleucie en Isaurie une église magnifique en l'honneur de sainte Thecle, où il fit de tres-grands

Vita cap. 49. Evagr. III. c. 8.

presens : pretendant qu'elle lui avoit apparu & lui avoit promis son retablissement. Mais il ne changea pas pour cela ses mauvaises mœurs. Il publia une loi, pour casser tout ce qui avoit été fait depuis son départ contre la religion pendant la tyrannie de Basilisque, tant sur la foi que sur les privileges des églises, les ordinations & les depositions des évêques ; confirmant principalement les prerogatives du patriarche de C. P. tant pour la preseance, que pour les ordinations ; ensorte que cette loi semble avoir été dictée par Acace. AN. 477. Lib. 1. 6. C. de Sacr. Eccles.

L'empereur Zenon écrivit au pape Simplicius : qui le congratula de son heureux rétablissement, & l'exhorta à témoigner sa reconnoissance envers Dieu, en protegeant son église. Il le prie avant toutes choses, de délivrer l'église d'Alexandrie de l'usurpateur ; d'y rétablir le pasteur legitime, d'ôter de même ceux que l'usurpateur a ordonnez, pour mettre à leur place des évêques catholiques : enfin de ne souffrir en aucune maniere, que l'on donne atteinte au concile de Calcedoine, ni à la lettre de saint Leon. Cette lettre du pape Simplicius est du huitiéme d'Octobre, aprés le consulat de Basilisque & d'Armatus, c'est-à-dire en 477. Epist. 8. Simpl. to. 4. Conc. p. 1078.

Acace envoya au pape Simplicius le diacre Epiphane, avec une ample relation de tout ce que les heretiques avoient fait contre la foi & les canons ; demandant comment on pourroit secourir les églises ausquelles Timothée Elure avoit fait violence, à la faveur de la tyrannie de Basilisque. Le pape répond : que c'est de l'empereur aprés Dieu, qu'il Ep. ult. p. 1039. Epist. ult.

faut attendre le ſecours de l'égliſe ; qu'il doit publier une ordonnance, pour exiler ceux que Timothée Elure a ordonnez évêques, & rétablir les évêques catholiques. Joignez donc, dit-il, à nos lettres, vos inſtances & celles de tant d'évêques, qui ſont venus à C. P. afin que Timothée & ſes ſectateurs ſoient bannis ſans retour. La même loi doit comprendre Paule d'Epheſe, Pierre d'Antioche, & tous ceux qu'ils pretendent avoir ordonnez évêques. Quant à Jean autrefois prêtre de C. P. que les heretiques ont fait évêque d'Apamée, & qui tournant cette entrepriſe contre ſon auteur, a chaſſé d'Antioche l'uſurpateur Pierre, & uſurpé lui-même cette égliſe : il doit être anathematiſé & retranché de la ſocieté des Chrêtiens, ſans eſperance de retour. Et enſuite : Au reſte il ne convient pas que nos freres les évêques ſejournent long-tems à C. P. maintenant principalement que le peuple de ces égliſes eſt en alarme, à cauſe de la perſecution paſſée : de peur que quelqu'un ne s'imagine, que l'on veüille donner atteinte au concile de Calcedoine. Car on tient par tout le monde pour inviolable, ce qui a été ordonné par tous les évêques.

L. Revolutions à Antioche & à Alexandrie. *Theoph. p. 107.*

L'empereur Zenon executa ce que le pape deſiroit. Il fit dépoſer par un concile d'Orient Pierre le Foulon, qu'il regardoit comme attaché à Baſiliſque. On mit à ſa place Jean évêque d'Apamée : mais il fut auſſi chaſſé trois mois aprés, & Etienne homme pieux ordonné évêque d'Antioche. Il envoya auſſi-tôt des lettres ſynodales à Acace de C. P. pour lui faire part de ſon ordination, & de la condamnation de Pierre & de Jean. Acace aſſembla le

Valeſ. diſſ. de Petr. &c. c. 2.

concile des évêques qui se trouvoient à C. P. condamna Pierre le Foulon, Jean d'Apamée, & Paul d'Ephese; & en écrivit au pape Simplicius, le priant que s'ils avoient recours à lui, il ne daignât pas les voir, ni les recevoir à penitence. Le pape les condamna de son côté, & écrivit à Acace de solliciter l'empereur, pour les faire chasser hors des limites de l'empire.

Paul étant chassé d'Ephese, les évêques d'Asie voulurent appaiser Acace de C. P. ils lui demanderent pardon, & lui envoyerent une retractation, où ils assuroient avec serment, qu'ils n'avoient souscrit que par force à la lettre circulaire de Basilisque, & qu'ils n'avoient jamais eu d'autre foi, que celle du concile de Calcedoine. *Evagr. III. c. 8. c. 9.*

Zenon vouloit aussi chasser d'Alexandrie Timothée Elure: mais on lui representa qu'il étoit si vieux, qu'il ne pouvoit aller loin; & en effet il mourut peu de tems aprés. On dit même qu'il s'empoisonna de peur d'être chassé. Ses disciples disoient qu'il avoit prédit sa mort: ce qui n'étoit pas difficile, s'il est vrai qu'il se la voulut donner lui-même. Ils furent nommez Timothéens, & ils rejettoient le concile de Calcedoine, sans être tout à fait Eutychiens. A sa place les évêques heretiques du païs, élûrent de leur autorité Pierre, qui avoit été archidiacre, surnommé Monge ou Moggos, c'est-à-dire begue; & il fut ordonné de nuit par un seul évêque. L'empereur Zenon l'ayant appris, le trouva fort mauvais, & écrivit à Anthemius gouverneur d'Egypte, de chasser Pierre, punir ceux qui l'avoient ordonné, & rétablir dans le siege d'Alexandrie *Breviar. Liber. c. 16. Genn. script. n. 80.* *Evagr. III. c. 11.*

AN. 478. Timothée Solofaciole : ce qui fut executé. L'empereur écrivit aussi aux évêques, aux cleres, & aux laïques de toute l'Egypte, de retourner dans deux mois à la communion de Timothée, sous peine de privation de leurs honneurs & de leurs églises ; & déclara nulles toutes les ordinations de Timothée Elure & de Pierre Monge.

Felix. ep. 1. ad Acac. p. 1050 C.

Timothée Solofaciole, envoya des ecclesiastiques à C. P. pour remercier l'empereur : entre lesquels étoit Gennade évêque d'Hermopole son parent, & Jean surnommé Talaïa, qui avoit été moine à Canope sous la regle de Tabenne, économe de l'église d'Alexandrie & puis prêtre. Ces deputez ayant executé leur commission, retournerent à Alexandrie : excepté l'évêque Gennade, qui demeura à C. P. comme apocrisiaire du patriarche Timothée. Acace de C. P. donna avis au pape Simplicius de cet heureux changement de l'église d'Alexandrie ; de la mort de Timothée Elure, de la fuite de Pierre Monge, & du rétablissement de Timothée Solofaciole, dont il louë la douceur & la patience. La réponse du pape est du treiziéme de Mars 478. sous le consulat d'Illus. Il se plaint à la fin de la foiblesse de Timothée, qui avoit souffert que l'on recitât à l'autel le nom de Dioscore. Mais Timothée le satisfit peu de tems aprés ; car il lui envoya trois députez avec des lettres solemnelles, pour lui donner part de son rétablissement, & le prier de demander à l'empereur l'éloignement de Pierre Monge, qui demeuroit caché à Alexandrie. Timothée declaroit aussi, qu'il avoit aboli ce qu'il avoit fait par crainte touchant le nom de Dioscore, il en de-

Liberat. ibid. Evagr. III. c. 12.

Epist. Acac. to. 4. conc. p. 1080.

Simpl. epist. 9.

Epist. 11.

mandoit pardon, & envoyoit au pape la copie de l'abjuration de ceux qui avoient été seduits par Timothée Elure & Pierre Monge. Le pape Simplicius écrivit à l'empereur & au patriarche Acace suivant les intentions de Timothée. An. 479. Epist. 10.

Quelque tems aprés le pape Simplicius reçût des lettres de l'empereur Zenon & du patriarche Acace par lesquelles il apprit le desordre arrivé à Antioche. Aprés qu'Etienne en eut rempli le siege environ un an, les heretiques s'éleverent contre lui & le tuerent dans l'église à coups de cannes aiguisées comme des lances, trainerent le corps par la ville, & le jetterent dans l'Oronte. L'église l'honore comme martyr le vingt-cinquiéme d'Avril. L'empereur l'ayant appris, envoya à Antioche, & fit punir les auteurs de la sedition : les citoyens envoyerent des deputez pour demander pardon, & prierent, que pour éviter de pareils desordres on leur ordonnât un évêque à C. P. ce que l'empereur leur accorda. Ainsi Acace, par ordre de l'empereur ordonna évêque d'Antioche un autre Etienne, que l'on nomme Etienne le jeune, recommandable pour sa pieté aussi-bien que son predecesseur. Evagr. III. c. 10. Martyr. 25. Apr.

Cette ordination étant contre les regles, l'empereur & le patriarche en écrivirent au pape : le priant de l'approuver, comme faite par necessité, pour le bien de la paix. Le pape répondit à l'empereur en ces termes : Si l'on avoit suivi ce que j'avois écrit à mon confrere Acace au sujet de Pierre & des autres, on n'auroit pas eu de tels crimes à punir. Car j'avois mandé que l'on vous suppliât de le chasser hors des bornes de vôtre empire, lui & tous ceux qui Simpl. epist. 14.

AN. 479. avoient usurpé les églises à l'occasion de la domination du tyran. C'est pourquoi, s'il s'en trouve quelques restes, faites les chasser dans les païs étrangers. Et parce que vous avez crû ne pouvoir appaiser les seditions d'Antioche, qu'en ordonnant un évêque à C. P. contre l'ordonnance du concile de Nicée, à la charge de reserver à l'avenir au concile d'Orient l'ordination de l'évêque d'Antioche : l'apôtre saint Pierre conserve vôtre promesse & vôtre serment, afin que ce que mon frere Acace a fait par vôtre ordre ne soit pas à l'avenir tiré en coutume. C'est pourquoi nous ne pouvons desapprouver ce que vous avez fait pour le bien de la paix. La lettre est du vingt-deuxiéme de Juin 479. Le pape écrivit à Acace dans le même sens : lui recommandant sur tout que cet exemple ne fut pas tiré à consequence. L'empereur suivit l'avis du pape, & envoya Pierre le Foulon en exile à Pityonte sur la frontiere de l'empire dans le Pont : mais Pierre trompa ses gardes & se retira auprés de saint Theodore des Euchaïtes : que l'on croit être celui que les Grecs nomment Trichinas, à cause du rude cilice qu'il portoit.

Epist. 15.

Theoph. p. 107.

Menol. 20. Apr.

L I.
Martyrius patriarche de Jerusalem.

Vita S. Euthy. p. 86.

p. 69.

Sup. 2.

Anastase patriarche de Jerusalem mourut au commencement de Janvier, cinq ans aprés la mort de l'empereur Leon, c'est-à-dire l'an 479. ayant tenu le siege vingt-ans. Son successeur fut Martyrius natif de Capadoce, qui avoit passé en Egypte, & mené quelque tems à Nitrie la vie d'anacorete. Il en sortit à l'occasion des troubles, qui suivirent le massacre du patriarche Proterius ; & se retira avec un autre anacorette, nommé Elie natif d'Arabie. La reputation de saint Euthymius les attira en Palestine :

ils

ils s'attacherent à lui, & il les aima particulierement, prevoyant qu'ils tiendroient tous deux en leur tems le ſiege de Jeruſalem. Il les prenoit d'ordinaire avec ſaint Geraſime, pour compagnons de la retraite, qu'il faiſoit tous les ans dans le deſert, depuis le quatorziéme de Janvier juſqu'au dimanche des rameaux. Aprés la mort de ſaint Euthymius, le patriarche Anaſtaſe les amena tous deux à Jeruſalem; les ordonna prêtres, & les aggregea au clergé du ſaint Sepulcre.

Martyrius étant donc ordonné patriarche de Jeruſalem écrivit des lettres à l'empereur Zenon, & au patriarche Acace touchant les ſchiſmatiques & leur hereſie. Il en chargea le diacre Fidus, qui s'embarqua à Joppé: mais il fit naufrage la nuit, & ſe soûtint quelque tems ſur une piece de bois, qu'il rencontra par hazard. Alors il invoqua à ſon ſecours ſaint Euthymius, qui lui apparut marchant ſur la mer, & lui dit: Sachez que ce voyage n'eſt point agreable à Dieu, & ne ſera d'aucune utilité à la mere des égliſes, c'eſt-à-dire à Jeruſalem. Retournez à celui qui vous a envoyé, & lui dites de ma part, qu'il ne ſe mette point en peine de la ſeparation des ſchiſmatiques: car l'union ſe fera dans peu ſous vôtre pontificat. Pour vous il faut que vous alliez à ma laure, & que vous en faſſiez un monaſtere. p. 86. p. 87.

Ayant ainſi parlé, il envelopa Fidus de ſon manteau, & Fidus ſe trouva tout d'un coup ſur le rivage, & enſuite à Jeruſalem dans ſa maiſon, ſans ſavoir comment il y étoit venu. Il raconta tout au patriarche Martyrius, qui ſe ſouvint de la prophetie de ſaint Euthymius; ſur le changement de la laure p. 90.

en monastere. Il chargea Fidus de l'executer, & lui promit toute sorte de secours; & en effet Fidus bâtit un grand monastere à la place de la laure & du cimetiere de saint Euthymius : il changea en refectoir l'ancienne église, & en bâtit une nouvelle, dont le patriarche fit la dedicace avec grande solemnité.
p. 93. On celebra la vigile & ensuite la messe, pendant laquelle on mit sous l'autel des reliques des saints martyrs Taraque, Probus & Andronic, le septiéme jour de Mai, la douziéme année aprés la mort de saint Euthymius, par consequent l'an 485. Quelque tems aprés le diacre Fidus fut fait évêque de Dora.

Vita Euthy. ap. Coteler. to 2. monum p. 306. Le patriarche Martyrius ne pensoit plus à la réünion des schismatiques, quand l'abbé Marcien leur chef, comme s'il eut été inspiré de Dieu, les assembla tous en son monastere de Bethléhem, & leur dit : Mes freres & mes peres, jusqu'à quand tiendrons-nous en division le corps de l'église ? Et cela sans savoir si c'est la volonté de Dieu, mais nous appuyant sur nos propres raisonnemens. Suivons l'exemple des apôtres, & tirons au sort pour les évêques & pour les moines. Si le sort tombe sur les moines, nous demeurerons comme nous sommes : s'il tombe
p. 307. sur les évêques, nous communiquerons avec eux. Ils approuverent tous la proposition de Marcien. Le sort fut jetté & tomba sur les évêques ; & aussi-tôt ils communiquerent tous avec eux, croyant que c'étoit l'ordre de Dieu. Le patriarche les reçût à bras ouverts, & fit une grande fête à cette réunion. Il n'y eut que deux abbez, qui demeurerent opiniâtres : Geronce qui gouvernoit depuis quarante-cinq ans

les monasteres de sainte Melanie, & Romain qui conduisoit celui de Thecué. Ils furent chassez pour leurs erreurs, & finirent malheureusement, menant une vie errante. C'est ce qui se passa en Palestine sous le regne de Zenon. An. 482.

LII. Calendion patriarche d'Antioche.

A Antioche Etienne le jeune étant mort, aprés avoir tenu le siege environ trois ans, l'empereur Zenon obligea encore Acace d'ordonner à C. P. un patriarche d'Antioche, qui fut Calendion. Les évêques d'Orient pretendant l'ignorer, ordonnerent de leur côté Jean surnommé Codonat : mais Calendion vint aussi-tôt à Antioche, où il assembla un concile des évêques de la province, & fit premierement approuver son ordination par tous leurs suffrages. Ensuite il envoya une lettre synodale au pape Simplicius, qui le reçût volontiers en sa communion, comme il témoigna à Acace de C. P. par sa lettre du quinziéme de Juillet 482. sous le consulat de Severin.

Theod. lect. lib. II. Vict Chr. an. 491.

Sup liv. XI n. 43.

Calendion obtint de l'empereur Zenon la permission d'apporter à Antioche les reliques de saint Eustathe de la ville de Philipes en Macedoine, où il étoit mort en exil. Cette translation se fit avec grande solemnité : tout le peuple d'Antioche alla au devant jusques à dix-huit milles ; & les Eustathiens, qui bien que catholiques étoient demeurez separez jusqu'alors, se réunirent à l'église ; c'est-à-dire, qu'il en restoit encore quelques-uns, aprés la réunion faite sous Alexandre, soixante & dix ans auparavant.

Sup. liv. XXIII. n. 26.

LIII. Jean Talaïa patriarche d'Alexandrie.

Cependant Timothée Solofaciole patriarche d'Alexandrie étant à l'extremité, envoya tant en son

AN. 482.

Felix epist. 1. to. 4. Conc. p. 1050. C.

Gesta de nom. Acac. p. 1081. D.

Liber. brev. c. 16.

Sup. n. 10.

nom que de tout son clergé une deputation à C. P. prier l'empereur qu'aprés sa mort, ils eussent la liberté de lui choisir un successeur : mais qu'il ne pût être pris qu'entre les clercs catholiques & ordonnez par des catholiques. Jean Talaïa prêtre & économe de l'église d'Alexandrie fut chargé de cette deputation. L'empereur accorda au patriarche d'Alexandrie & à son clergé ce qu'ils demandoient, & donna dans sa réponse de grandes loüanges au prêtre Jean. Ensorte qu'à son retour, tout le peuple d'Alexandrie le regardoit comme designé pour succeder à Timothée ; qui peu de tems aprés mourut en paix la vingt-troisiéme année de son épiscopat, le sixiéme mois, c'est-à-dire, au moins l'an 482. Il étoit si doux, qu'on l'accusoit de foiblesse : car encore que l'empereur lui eût écrit, de ne point souffrir que les heretiques tinssent des assemblées & administrassent le baptême : Il ne leur faisoit point de peine. Ensorte qu'ils crioient dans les places & les églises : Quoique nous ne communiquions pas avec toi, nous ne laissons pas de t'aimer.

Liber. c. 17.

Liber. c. 16.

Aprés sa mort les évêques, les clercs & les moines de sa communion, c'est-à-dire les catholiques, élurent Jean Talaïa : qui aussi-tôt en donna avis par ses lettres synodales au pape Simplicius & à Calendion patriarche d'Antioche : mais il ne prit pas assez de soin d'en donner part à Acace de C. P. Il se fioit à l'amitié d'Illus maître des offices, qu'il avoit cultivée par des presens considerables ; ayant, comme économe, la disposition de tous les biens de l'église d'Alexandrie. Etant donc élû patriarche, il lui adressa les lettres qu'il écrivoit à l'empereur & à

Acace, & les envoya par un magistrien. Celui-ci n'ayant point trouvé Illus à C. P. ne rendit les lettres ni à l'empereur, ni au patriarche Acace ; mais s'en alla droit à Antioche, où étoit Illus.

Acace ayant appris d'ailleurs l'ordination de Jean Talaïa, prit à injure de n'avoir pas reçû ses lettres synodales. Il se joignit à l'évêque Gennade parent de Timothée Solofaciole, qui pretendoit aussi que Jean l'avoit meprisé ; & tous deux se servirent des patrons que Pierre Monge avoit à la cour, pour accuser Jean Talaïa auprés de l'empereur. Soutenant qu'il n'étoit pas digne de l'épiscopat, parce que du vivant de Timothée Solofaciole, il avoit voulu sortir de l'église, & avoit persuadé au même Timothée de recevoir dans les diptyques le nom de Dioscore. De plus, ils accusoient Jean de parjure : pretendant, que lorsqu'il fut deputé à C. P. on avoit découvert qu'il briguoit le siege d'Alexandrie, & qu'on l'avoit fait jurer de n'y jamais pretendre. D'autre côté, Acace representoit à l'empereur, que Pierre Monge étoit agréable au peuple d'Alexandrie ; & qu'en le maintenant dans le siege, on pourroit réunir toute cette église. Il vint aussi des deputez de Pierre, offrant de faire cette réunion. Acace les reçût avec grande joie, & les presenta à l'empereur.

Evagr. III. c. 12.

L'empereur Zenon écrivit donc premierement au pape Simplicius une lettre, où il declaroit Jean indigne du siege d'Alexandrie, comme coupable de parjure ; & jugeoit que pour procurer la réunion des églises d'Egypte, il étoit plus à propos de retablir Pierre dans ce siege. Le pape Simplicius avoit

Simpl. epist. 17.

AN. 482.

déja reçû la lettre ſynodale de Jean, & étoit prêt à confirmer ſon ordination ; mais il s'arrêta tout court ſur la lettre de l'empereur, & lui fit réponſe, qu'il ſuſpendoit la confirmation de l'ordination de Jean : mais que pour le retabliſſement de Pierre, il ne pouvoit y conſentir. Il a été, diſoit-il, complice, & même chef des heretiques, & j'ai demandé pluſieurs fois, qu'il fût chaſſé d'Alexandrie. La promeſſe qu'il fait à preſent de profeſſer la vraye foi, ne peut ſervir tout au plus qu'à le faire rentrer dans la communion de l'égliſe, mais non pas à l'élever à la dignité du ſacerdoce : de peur que ſous pretexte d'une feinte abjuration, il n'ait la liberté d'enſeigner l'erreur. Ce qui eſt d'autant plus à craindre, que l'on dit, qu'il eſt demandé pour paſteur par ceux même avec leſquels il s'eſt autrefois ſeparé de l'égliſe. Le pape écrivit à Acace dans le même ſens le quinziéme de Juin 482.

LIV. Henotique de Zenon.

Geſta de nom. Aca. Liber.

L'empereur Zenon irrité de ce refus, écrivit à Pergamius duc d'Egypte & au gouverneur Appollonius de chaſſer Jean d'Alexandrie, & mettre Pierre en poſſeſſion du ſiege patriarchal. Alors Acace avec le ſecours des patrons de Pierre, perſuada à l'empereur de faire le fameux édit d'union nommé en Grec *Henoticon*, que Pierre devoit ſouſcrire en rentrant dans le ſiege d'Alexandrie. Il eſt adreſſé à tous les évêques & les peuples d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye & de Pentapole, & dit en ſubſtance :

Evagr. III. c. 14. Niceph. XVI. C. Liber. c. 18.

Des abbez & d'autres perſonnes venerables nous ont preſenté des requêtes, pour demander la réunion des égliſes, & faire ceſſer les funeſtes effets de leur diviſion : car pluſieurs perſonnes ont été privées du

baptême, ou de la sainte communion, & il s'est commis une infinité de meurtres. C'est pourquoi nous vous faisons savoir, que nous ne recevons autre symbole que celui des 318. peres de Nicée, confirmé par les 150. peres de C. P. & suivi par ceux d'Ephese, qui ont condamné Nestorius & Eutychés. Nous recevons aussi les douze chapitres de Cyrille d'heureuse memoire; & nous confessons que nôtre-Seigneur Jesus-Christ Dieu, fils unique de Dieu: qui s'est incarné en verité: consubstantiel au pere selon sa divinité, & consubstantiel à nous selon son humanité: le même qui est descendu & s'est incarné du saint Esprit & de la vierge Marie mere de Dieu: est un seul fils & non deux. Nous disons que c'est le même fils de Dieu, qui a fait des miracles, & qui a souffert volontairement en sa chair. Et nous ne recevons aucunement ceux qui divisent ou confondent les natures, ou admettent une simple apparence d'incarnation. Mais nous anathematisons quiconque croit ou a cru autre chose autrefois, à Calcedoine ou en quelque concile que ce soit, principalement Nestorius, Eutychés, & leurs sectateurs. Réunissez-vous donc à l'église nôtre mere spirituelle; étant dans les mêmes sentimens que nous. Tel est l'henotique de Zenon, dont le venin est qu'il ne reçoit pas le concile de Calcedoine comme les trois autres, & qu'il semble au contraire lui attribuer des erreurs.

LV. Variations de Pierre Monge.

Cet édit fut envoyé à Alexandrie avec les lettres de l'empereur, pour le gouverneur & le duc, par l'abbé Ammon & les apocrisiaires de Pierre Monge qui l'accompagnoient. Avant leur départ, Acace *Liber. c. 17.*

communiqua avec eux, & avec les autres Egyptiens qui se trouverent à C. P. & qui reçûrent l'henotique, quoique jusques-là ils eussent été heretiques. Il permit aussi de lire dans les diptyques le nom de Pierre, comme patriarche d'Alexandrie, sur la simple promesse de réunion. Pergamius qui venoit d'être declaré duc d'Egypte, y porta avec les deputez les lettres de l'empereur. Il trouva que Jean Talaïa avoit pris la fuite : mais Pierre Monge reçût l'henotique de Zenon, & le fit recevoir non seulement à ceux de son parti, mais à ceux du parti de Proterius avec lesquels il communiqua ; & prenant l'occasion d'une fête, que l'on celebroit à Alexandrie, il parla au peuple dans l'église, & fit lire l'henotique publiquement.

Evagr. III. c. 13.

Il anathematisa le concile de Calcedoine, & la lettre de saint Leon : il ôta des diptyques les noms de Proterius & de Timothée Solofaciole, & y mit ceux de Dioscore & de Timothée Elure. Il deterra le corps de Timothée Solofaciole, l'ôta de l'église : & le mit hors de la ville dans un lieu desert. Acace de C. P. en fut averti par Calendion d'Antioche & par d'autres ; & embarassé de cette conduite de Pierre Monge, il envoya des gens pour s'en éclaircir : mais Pierre les assura qu'il n'en étoit rien, & écrivit à Acace une lettre, où il approuve expressement le concile de Calcedoine : se plaignant seulement du zele indiscret, & de la legereté de son peuple, qui veut le gouverner plûtôt que de lui obéir.

Victor Tun. Chr. Liber. c. 18. Evagr. III. c. 16. c. 17.

Il écrivit de même au pape Simplicius, qu'il approuvoit le concile de Calcedoine : quoique dans le même tems, il voulut persuader au peuple d'Alexandrie,

Liber. c. 18.

xandrie, qu'il le rejettoit. Cette conduite double & inconſtante, aliena de lui pluſieurs de ſon propre party. Dés le commencement il y en eut qui ſe ſeparerent de lui, parce qu'en recevant l'henotique, il n'anathematiſoit pas nommément le concile de Calcedoine. On les appella Acephales, c'eſt-à-dire, ſans chef, parce qu'ils s'aſſembloient ſeparément, & ne ſuivoient pas leur patriarche. Et quoiqu'enſuite il anathematisât nommément le concile, ils ne voulurent point communiquer avec lui.

Leont. de Sect. act. 5.

Jean Talaïa étant chaſſé d'Alexandrie, alla à Antioche trouver Illus maître des offices, à qui il raconta ce qui s'étoit paſſé; & par ſon conſeil il s'adreſſa à Calendion patriarche d'Antioche. Il prit de lui des lettres ſynodales en ſa faveur, & appella au pape Simplicius, comme avoit fait ſaint Athanaſe. Etant arrivé à Rome, il fut tres-bien reçu du pape, qui écrivit pour lui à Acace de C. P. mais Acace lui répondit, qu'il ne connoiſſoit point Jean pour évêque d'Alexandrie; qu'il avoit reçu Pierre Monge en ſa communion, en vertu de l'henotique de Zenon; & qu'il l'avoit fait, contre l'avis du pape à la verité, mais pour la paix des égliſes & par ordre de l'empereur.

Liber c. 18.

Geſta de nom. Ac.

Le pape mal ſatisfait d'Acace lui répondit, qu'il n'avoit pas dû recevoir à ſa communion un heretique condamné; & qu'il ne ſuffiſoit pas que Pierre Monge embraſſât la communion de l'égliſe catholique, ſuivant l'henotique de Zenon, s'il ne recevoit auſſi le concile de Calcedoine & la lettre de S. Leon.

LVI. Mort du pape Simplicius & ſes decretales.

Tandis qu'Acace déliberoit ſur la réponſe qu'il devoit faire à cette lettre, le pape Simplicius mourut

AN. 483. aprés avoir tenu le saint siege quinze ans & cinq mois. Il fut enterré à saint Pierre le second jour de Mars 483. Il dédia l'église de saint Etienne au mont Celius: celle de saint André au mont Esquilin, à present ruinée: une autre de saint Etienne prés saint Laurent, une autre de sainte Bibienne. Il établit des prêtres semainiers, qui fussent toûjours prés certaines églises, pour administrer le baptême & la penitence en cas de necessité; savoir à saint Paul pour le premier quartier de Rome, à saint Laurent pour le troisiéme, à saint Pierre pour le sixiéme & le septiéme: peut-être que les Goths tenoient les autres quartiers. Simplicius fit trois ordinations au mois de Decembre & de Février, & ordonna cinquante-huit prêtres, onze diacres, trente-six évêques en divers lieux.

Sup. n. 34.

Lib. Pontif.

Outre les lettres dont nous avons parlé, il nous en reste trois. La premiere à Zenon évêque de Seville, par laquelle étant informé de son zele, il le fait son Vicaire en Espagne, pour veiller à la conservation des canons. La seconde à Jean évêque de Ravenne, en date du trentiéme de Mai 482. Il le reprend severement de ce que par envie, il avoit ordonné évêque un nommé Gregoire malgré lui & avec violence. Celui, dit-il, qui abuse de sa puissance, merite de perdre son privilege: c'est pourquoi, mon frere Gregoire gouvernera l'église de Modene; à la charge de n'avoir rien à démêler avec vous. S'il a quelque affaire en demandant ou en défendant, on s'adressera à nous. Et pour le soulager dans la necessité où vous l'avez reduit, il aura prés de Boulogne une terre de trente sols d'or de revenu libre pendant sa vie, la proprieté conservée à l'église de

Epist. 1.

Epist. 2.

Ravenne. Au reste nous vous declarons, que si à l'avenir, vous entreprenez d'ordonner un évêque, un prêtre, ou un diacre malgré eux : vous serez privé des ordinations de l'église de Ravenne, ou de la province d'Emilie.

La troisiéme lettre du pape Simplicius est datée du dix-neuviéme de Novembre 475. & adressée à Florentius Equitius & Severe évêques. Nous avons appris, dit-il, par vôtre relation, que Gaudence évêque d'Aufinium a fait des ordinations illicites : c'est pourquoi nous lui ôtons entierement la puissance d'ordonner : & nous avons écrit à nôtre frere l'évêque Severe, qu'il exerce cette fonction dans cette église, s'il en est besoin. Ensorte que ceux que Gaudence a ordonnez contre les regles, soient privez du ministere ecclesiastique. Il aura seulement la quatriéme partie des revenus de l'église, & des oblations des fideles, dont il ne sait pas user. Deux portions seront employées aux reparations & à l'entretien des étrangers & des pauvres, & administrées par le prêtre Onagre, sous peine de deposition s'il en abuse. La derniere partie sera distribuée aux clercs, selon leur merite. Les vases sacrez, qui ont été alienez, seront retablis à la diligence de Severe, qui fera aussi rendre les trois parts du revenu, que Gaudence s'est appropriées pendant trois ans. Ce partage & cet emploi des revenus ecclesiastiques sont à remarquer.

Aprés la mort du pape Simplicius, le saint siege ne vaqua que six jours : pendant lesquels il se tint à saint Pierre une assemblée du clergé & des magistrats, où Basile prefet du pretoire, & tenant la place du roi Odoacre, parla ainsi : Vous vous souvenez

Lib. Pontif. in Simpl. Conc IV. Rom. to. 4. Conc p. 1334. F.

que nôtre bien-heureux pape Simplicius nous a recommandé, que pour éviter le tumulte, si Dieu le retiroit de ce monde, on ne fit point d'élection sans nous consulter. Ainsi nous nous étonnons, que l'on ait entrepris quelque chose sans nous; & s'il plaît à vôtre grandeur & à vôtre sainteté, nous conserverons en entier tout ce qui regarde l'élection de l'évêque futur; & nous établirons pour nous & nos successeurs la loi suivante.

Qu'aucun heritage de la ville ou de la campagne, ni les ornemens ou les vases sacrez, qui appartiennent à l'église, ou lui appartiendront à l'avenir, ne puissent être alienez à quelque titre, ou sous quelque pretexte que ce soit, par celui qui sera maintenant élu évêque, & par ses successeurs. Autrement que l'alienation soit nulle, & que celui qui l'aura faite; qui y aura consenti, ou reçû la chose, soit anathême. Sans que l'acquereur de l'heritage se puisse prevaloir de la prescription; au contraire il sera obligé à le restituer avec les fruits, lui & ses heritiers. Et chacun des clercs aura la faculté de s'opposer à une telle alienation. Toutefois les meubles peu utiles à l'église, ou de difficile garde, pourront être vendus aprés une juste estimation, pour être employez en œuvres pies.

LVII. Felix pape. *Lib. Pontif.* *Brev. Liber. c. 18. p. 769.* *Gesta de nom. Ac.*

On élut pour pape Felix natif de Rome, fils du prêtre Felix, du titre de Fasciole, qui tint le saint siege prés de neuf ans. Jean Talaïa continua de solliciter auprés de lui son retablissement dans le siege d'Alexandrie; & le pape lui donna l'église de Nole en Campanie, où il demeura plusieurs années, & y mourut en paix. Pendant qu'il étoit à Rome, il fit

connoître au pape plus à fond la conduite d'Acace de C. P. car comme on lui lisoit ce qu'Acace avoit écrit de Pierre le Foulon & de Jean qui s'étoit aussi intrus à Antioche, on vit manifestement les variations d'Acace. Il avoit écrit au pape de ne les point recevoir, s'ils s'adressoient à lui, & ne pas même les voir; & toutefois il avoit envoyé ce même Jean tant de fois condamné, pour gouverner l'église de Tyr. *Sup.*

Le pape Felix voyant donc que les lettres de son predecesseur n'avoient été d'aucun effet, & qu'Acace se joüoit de la discipline de l'église : il tint un concile dans l'église de saint Pierre, où il choisit Vital évêque de Tronto dans le Picenum, Misene évêque de Cume en Campanie, & Felix défenseur de l'église Romaine; & les envoya avec cette instruction. Que Pierre Monge fût chassé de l'église d'Alexandrie: qu'Acace répondît au libelle que Jean Talaïa avoit presenté au pape contre lui; & qu'on lui dénonçât de prononcer anathême contre Pierre Monge. Le pape chargea ses legats de deux lettres, l'une à Acace, l'autre à l'empereur Zenon. *Theopha. Zen. an. 11. p. 113. B. Evagr. III. hist. c. 38.*

LVIII. Lettres à Acace & à Zenon. *Felix ep. 1. to. 4. Conc. p. 1049.*

Dans la lettre à Acace, il se plaint de son silence affecté sur l'affaire d'Alexandrie, aprés avoir été tant de fois pressé de s'expliquer, par les lettres du pape Simplicius. Vous deviez, dit-il, representer à l'empereur tout ce qu'il a écrit contre Pierre d'Alexandrie, & en faveur de Timothée le catholique, d'autant plus que vous y avez eu grande part, comme vous l'avez écrit ici. Vous deviez faire tous vos efforts pour l'empêcher de relever l'heresie, qu'il avoit abattuë: de peur de vous rendre suspect de la

favoriser vous-même. Car on sait assez le credit que vous avez auprés du prince. Où est, mon frere Acace, le travail que vous avez employé contre le tyran heretique? Il veut dire, contre Basilisque. Voulez vous en perdre la recompense? Souffrirez-vous tranquillement que le troupeau du Seigneur soit dechiré? Voulez-vous fuir comme le mercenaire: ou plûtôt, puisque vous n'avez rien à craindre, ne pourra-t-on pas dire que vous exposé le troupeau? Ne craignons rien pour l'église, aprés les promesses de Jesus-Christ; mais craignons de nous perdre nous-mêmes, si nous abandonnons le gouvernail pendant la tempête. C'est pourquoi je vous avertis, je vous conseille, & vous exhorte à corriger le passé; & ne pas souffrir que toute l'église soit remise en peril, par l'audace de ceux qui s'élevent contre le concile. Sans compter qu'au jour du jugement, Dieu nous la redemandera telle, que nous l'avons reçûë de nos peres: dés cette vie, c'est s'en retrancher, que de ne pas pourvoir à sa seureté. Et comme nous ne voulons pas avoir si mauvaise opinion de vous, nous vous exhortons tres-instament à éviter desormais tout ce qui le pourroit faire penser.

Dans la lettre à l'empereur, il marque d'abord, qu'il envoye ses legats, pour lui faire part de son ordination, & s'acquitter de ses premiers devoirs. Ensuite il se plaint que l'empereur n'a point fait de réponse aux lettres de son predecesseur, pour le repos de l'église d'Alexandrie: & qu'il semble se vouloir separer de la confession de saint Pierre, & par consequent de la foi de l'église universelle. Souvenez-vous, dit-il, de ce qui a abattu vos ennemis, & vous

Ep. 2. p. 1053.

a retabli ſur le trône. Ils ſont tombez en voulant attaquer le concile de Calcedoine, & les écrits du bien-heureux pape Leon ; & vous avez recouvré la puiſſance, en rejettant leurs erreurs. Il n'y a plus que vous, qui portiez le nom d'empereur : cherchez à vous rendre Dieu propice, plûtôt que d'attirer ſon indignation, je vous en prie, je vous en conjure. Regardez vos predeceſſeurs Marcien & Leon d'auguſte memoire, ſuivez la foi de ceux dont vous êtes le ſucceſſeur legitime. Suivez celle que vous avez profeſſée vous-même : faites chercher dans les archives de vôtre palais ce que vous avez écrit à mon predeceſſeur, quand vous êtes remonté ſur le trône. Vous n'y parlez que de conſerver le concile de Calcedoine, & de rappeller Timothée le catholique. Que l'on cherche ce que vous lui avez écrit à lui-même, pour le feliciter de ſon retour à Alexandrie, comme en étant le veritable évêque: d'où il s'enſuit que Pierre, qui en avoit été chaſſé, étoit un faux évêque & un partiſan de l'erreur. Enfin vous avez menacé par vos lettres tous les évêques & tout le clergé d'Egypte, que ſi dans deux mois ils ne revenoient à la communion de Timothée, ils ſeroient depoſez & chaſſez de toute l'Egypte. Vous avez voulu que ceux qui avoient été ordonnez par Pierre, ou par l'heretique Timothée déja mort, fuſſent reçus à la communion de Timothée le catholique, s'ils revenoient dans le tems marqué. Mais vous n'avez point voulu que la cauſe de Pierre pût être examinée de nouveau, ni qu'il pretendît jamais gouverner des catholiques. Au contraire vous avez declaré, que ſi Timothée venoit à mourir, vous ne

souffririez point, qu'on lui donnât de successeur, qui ne fût pris entre les clercs catholiques, & consacré par des catholiques. Comment donc souffrez-vous que le troupeau de Jesus-Christ soit encore ravagé par ce loup que vous en avez chassé vous-même? Et ensuite : N'est ce pas lui, qui depuis trente ans, ayant abandonné l'église catholique, est le sectateur & le docteur de ses ennemis, & toûjours prêt à répandre le sang? Enfin comme Dieu a delivré l'état du tyran heretique : delivrez l'église de ceux qui enseignent l'heresie; & ramenez le siege de saint Marc à la communion de saint Pierre. Telles furent les lettres que le pape Felix envoya à C. P. par les évêques Vital & Misene ses legats.

Fin du sixiéme Tome.

TABLE

TABLE DES MATIERES.

B

C

D

E

N

Fin de la Table des matieres.

